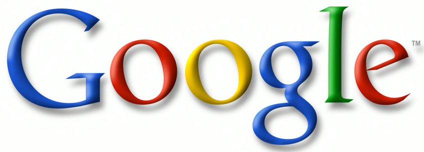


Revue des bibliothèques et archives de Belgique


VET TES TAM EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget

Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique

Publiée par

L. STAINIER

CONSERVATEUR-ADJOINT A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

avec la collaboration de

O. GROJEAN
ATTACHÉ
A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

J. CUVELIER
SOUS-CHEF DE SECTION
AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME

et le Concours des principaux Bibliothécaires et Archivistes du Pays.

ANNÉE 1908.



BRUXELLES
G. VAN OEST et C[ie], ÉDITEURS
16, RUE DU MUSÉE

Table des Matières.

Bibliographie. — *I. Comptes rendus.*

Actes officiels.

Personnes citées :

Distinctions honorifiques.

Un traité de déchiffrement du XVIIe siècle.

L'EMPLOI de chiffres pour la correspondance secrète, qui est d'un usage très ancien, a pris un grand développement au XVIe, au XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, pendant les guerres intestines, guerres de religion et guerres de conquête qui troublèrent cette époque. Les empereurs, les rois, les gouvernements des républiques, les moindres princes faisaient chiffrer la plupart des dépêches et instructions qu'ils envoyaient à leurs ambassadeurs, à leurs gouverneurs et à leurs généraux.

C'étaient le plus souvent les secrétaires particuliers des princes qui étaient chargés du chiffrement, ce fut une des besognes du secrétaire d'Etat, lorsque furent créées les secrétaireries d'Etat ; mais bientôt, de l'emploi des chiffres, naquit la nécessité de déchiffrer ceux de l'ennemi et des personnes que l'on soupçonnait d'intriguer contre le prince ou le gouvernement. Naturellement, c'étaient précisément les parties les plus intéressantes, les plus compromettantes des correspondances qui étaient traduites en chiffre ; il ne suffit plus d'intercepter les courriers, il devint nécessaire de s'emparer des clefs des chiffres, ou de

les copier. Or cela était bien difficile (1) ; on en arriva aux essais de déchiffrement sans clef. Les secrétaireries d'Etat s'adjoignirent des déchiffreurs, certains d'entre eux furent renommés pour leur habileté : en France l'on cite le mathématicien Viète qui était au service de Henri IV et Rossignol, seigneur de Juvisy, qui fut au service de Richelieu et de Mazarin.

Mais, c'est en Italie que l'on rencontre la meilleure organisation du chiffre. Tous les petits Etats de la péninsule, vivant au milieu d'intrigues perpétuelles, possédaient des cabinets noirs, auxquels étaient adjoints des secrétaires du chiffre chargés exclusivement de la correspondance chiffrée et du déchiffrement des dépêches interceptées. On peut citer parmi les plus renommés : Giovanni Soro et Agostino Amadi à Venise ; Jacob Silvester et les deux Argenti à Rome ; le physicien Jean-Baptiste Porta à Naples (2).

Ces cryptologues avaient également pour mission d'inventer de nouveaux chiffres lorsqu'il y avait lieu de craindre que la clef de l'un de ceux qui étaient employés avait été découverte par l'ennemi. C'est ainsi que l'un d'eux, Pietro Partenio, fut chargé par le Conseil des Dix de la république de Venise d'inventer de nouveaux chiffres pour remplacer ceux dont Viète était parvenu à reconstituer la clef : Celui-ci, dans une conversation avec l'ambassadeur de Venise, s'était inconsidérément vanté d'avoir reconstitué les chiffres des Espagnols et l'un de ceux employés par les Venitiens (3).

Quelques uns de ces cryptologues écrivirent des traités sur les chiffres, mais ils sont assez rares, et cela s'explique, car le métier de déchiffreur présentait certains

(1) Ce n'était pas impossible, le volume 1491 des Cartulaires et manuscrits, aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, contient la clef du chiffre employé par le gouvernement autrichien lors des conférences de Nancy ; on trouve sur le verso de la feuille cette inscription : « copié par les français ».

(2) Voir Aloys Meister, *Die Anfänge der modernen diplomatischen Geheimschrift*, 1902. et *Die Geheimschrift im Dienste der päpstlichen Kurie* 1906. Schöning à Paderborn.

(3) *Baschet*. Les Archives de Venise. Paris, Henri Plon, 1870, page 578.

dangers, tel que celui d'être accusé de sorcellerie à une époque où cette accusation conduisait au bûcher. Les Venitiens, comme nous l'avons relaté, changèrent leurs chiffres lorsqu'il fut prouvé que Viète les déchiffrait. « Les Vénitiens étaient gens pratiques, » dit le commandant Bazeries (1). « La cour d'Espagne ne trouva, comme » remède, qu'une plainte au Pape, accusant la France » d'avoir le diable et des sorciers à ses gages. »

« Heureusement pour lui, Viète était soutenu par un » monarque puissant ; sans quoi il aurait payé cher ses » indiscrétions. Jugé comme magicien, on l'aurait infailli- » blement condamné à être brûlé vif. »

J. B. Porta, également, fut accusé de magie par le Saint Siège, à cause de ses déchiffrements et surtout de ses recherches en physique ; il réussit heureusement à se disculper (2).

Il est aussi probable que les déchiffreurs ne tenaient pas à faire connaître leurs procédés de déchiffrement, afin de ne pas dévoiler ce qu'ils considéraient comme les ficelles du métier ; le métier était bien payé et il fallait éviter la concurrence.

Kerkhoffs, dans sa remarquable étude sur la cryptographie militaire dit : « Un passage de l'*Interprétation » des chiffres* de Cospi, le secrétaire du grand-duc de » Toscane, tendrait à faire croire que les déchiffreurs ont » évité de tout temps de révéler aux profanes leurs procé- » dés de déchiffrement. » (3).

Quoi qu'il en soit, les traités de déchiffrement sont rares au XVI[e] et au XVII[e] siècle. D'après Kerkhoffs également, le premier ouvrage où il soit question de principes de déchiffrement serait de Porta, le *De occultis litterarum notis* publié en 1563. Vient ensuite : *L'interprétation des chiffres*, tiré de l'Italien de Cospi, par F. I. F. N. P. M. (Père

(1) *Bazeries*. Les chiffres dévoilés. Paris, Charpentier et Fasquelle, 1901 page 42.

(2) *Aloys Meister*. Die Geheimschrift im Dienste der päpstlichen Kurie, page 44.

(3) *La cryptographie militaire* par Aug. Kerkhoffs Paris, Baudoin, 1883, page 34.

Niceron), publié à Paris en 1641 ; puis, plus rien avant 1737 où l'on trouve plusieurs auteurs traitant du déchiffrement (1).

Or, il existe, aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, trois écrits traitant presqu'exclusivement du déchiffrement des chiffres. Ce sont des copies ne portant ni date ni nom d'auteur, mais on peut situer avec certitude les originaux entre les années 1668 et 1714. Il se placent ainsi entre l'*Interprétation des chiffres* de Cospi et les ouvrages de 1737. Ces écrits présentent donc cet intérêt, d'avoir été faits à une époque où les travaux de ce genre étaient très rares, ils présentent encore celui de fournir des principes de déchiffrement spécialement appliqués aux chiffres employés au XVII[e] siècle dans les secrétaireries d'Etat ; enfin, l'un d'eux constitue un traité de déchiffrement remarquable.

*
* *

Ces trois copies, paraissent avoir été faites au commencement du XVIII[e] siècle, elles sont réunies en un volume, formant le n° 3 des archives de la secrétairerie d'Etat et de guerre. (2) Les trois œuvres traitent du déchiffrement des chiffres en langue française et en langue espagnole et leurs auteurs sont dévoués aux intérêts de l'Espagne.

La première est intitulée : *Discours sur l'art de déchiffrer sans clef ; et les moyens de rendre les chiffres indéchiffrables.*

L'auteur signale une entrevue entre l'abbé de Bellevaux et l'électeur de Mayence en 1668 ; d'autre part il parle du danger que présentent «des plus importants secrets de cette « monarchie découverts à nos ennemis par le moyen de « déchiffrement de nos dépesches, qui passent de nécessité « par le Royaume de France pour Flandre, pour Italie ou

(1) Même ouvrage, page 20, en note Depuis, on a découvert un écrit de Francisco Simonetta : Regulae ad extrahendum litteras ziferatas sine exemples, de 1474. Baschet, dans les Archives de Venise signale un Trattato delle cifre de Agostino Amadi, de 1588, qui s'occupe du déchiffrement.

(2) Ce volume est de la grandeur d'un registre in folio, qui est le format du papier, sur lequel ces copies sont établies.

« pour Allemagne, au grand préjudice du service Royal « de sa Majesté. »

L'original a donc été fait du temps de la domination espagnole en Flandre et après 1668, donc entre cette date et 1714.

Ce discours comprend 26 pages, il est écrit dans un style très clair et qui ne manque pas d'élégance.

Dans une première partie du discours, l'auteur s'occupe du déchiffrement. Ses principes du déchiffrement sont essentiellement applicables aux systèmes de cryptographie employés par les secrétaireries d'Etat à la fin du XVII[e] siècle, il part d'ailleurs de ce principe, admis à cette époque que, pour qu'un chiffre soit praticable il faut qu'il y ait une suite régulière dans la distribution des nombres et autres signes représentant les lettres, syllabes et mots, ceux-ci étant placés suivant l'ordre alphabétique ; il dit aussi, que les chiffres qui signifient les noms propres et les mots entiers sont d'un ordre différent de ceux des simples lettres et syllabes (1).

Il ne donne pas d'exemple de déchiffrement parce que « il est certain que la multitude des exemples ne ferait » qu'embarasser l'apprentif dans cet art, dont les règles » générales sont incertaines et fautives dans leur applica» tion, qui s'en fait à taston et quasi à l'aveugle sur des » suppositions pour la plupart erronées, et dont la vérité » ne se peut reconnaître qu'après le succès de l'opération ».

Il s'occupe, dans une seconde partie, des conditions nécessaires à l'établissement d'un chiffre indéchiffrable, conditions qu'il déduit, très justement, des éléments qui lui permettent le déchiffrement ; il arrive à la conclusion que ce chiffre indéchiffrable ne doit être composé que d'une seule espèce de nombres de façon à ne pouvoir distinguer les lettres, des syllabes ni des mots, que l'on doit pouvoir attribuer plusieurs nombres à la même lettre, syllabe, etc. représentée, et que cela ne doit pas empêcher

(1) Nous verrons plus loin que cela s'applique aux chiffres espagnols employés de 1610 (environ) jusque vers 1690.

le chiffre de rester praticable. Il se fait fort d'en inventer plusieurs de cette espèce.

Nous verrons plus loin qu'en 1690 les chiffres espagnols répondaient déjà en partie à ces désidérata, car ils ne comprenaient que des nombres ; on ne pouvait plus, à priori, distinguer les lettres des syllabes, ni des mots : on peut en déduire que le discours a été écrit avant cette époque, ce qui resserre encore les limites de sa rédaction entre 1668 et 1690.

* * *

Le second écrit est une note de 4 pages sans titre qui contient les particularités de la langue française et espagnole. Ces particularités sont les mêmes que celles qui sont données dans le chapitre III du « Traitté de l'art de deschiffrer » qui suit la note, et de plus elles sont présentées dans le même ordre mais de façon plus concise ; nous supposons que cette note et le traité sont du même auteur.

* * *

Le troisième écrit est de loin le plus important. Il comprend 136 pages du volume, et porte pour titre : « *Traitté de l'art de deschiffrer* ». Comme nous l'avons déjà fait remarquer, il n'indique ni date ni nom d'auteur. Celui-ci paraît-être très au courant des affaires du chiffre à la cour d'Espagne ; ainsi, il donne comme exemple de déchiffrement un fragment d'une lettre chiffrée dont il avait l'original entre les mains et qui, envoyée par les ambassadeurs de Louis XIV à Nimègue, avait été interceptée en 1676 par les Espagnols, aux Pays-Bas.

L'auteur devait donc être au service du roi d'Espagne, et l'on peut avec certitude admettre qu'il a écrit son œuvre entre 1676 et 1714, année du traité de Rastadt.

Dans des considérations préliminaires, il cherche à prouver que la science du déchiffrement est la plus difficile de toutes ; il montre que chacune d'elles s'appuie sur quelques données bien établies, tandis que le déchiffreur n'a rien pour étayer ses recherches, il travaille dans l'inconnu. De nos jours encore, certains auteurs présentent

la cryptographie comme un art absolument extraordinaire et pour lequel il faudrait non seulement posséder des aptitudes spéciales, ce qui est exact, mais aussi des connaissances universelles, ce qui est exagéré ; on peut donc pardonner à un auteur du XVIIe siècle de vanter outre mesure une science à une époque où les sciences n'étaient pas encore bien délimitées, et après que des savants comme Jérome Cardan et Porta s'en étaient occupés.

Après avoir indiqué les divisions de son ouvrage l'auteur termine ses considérations générales en disant :

« Et enfin l'on traittera des chiffres indéchiffrables par » où l'on finira cet ouvrage dont les déffauts semblent » mériter d'autant plus d'indulgence que celuy qui les » commet, marche dans un chemin qu'il s'est ouvert lui » mesme et s'engage dans une route qu'il ne croît pas » avoir encor été frayée par personne ».

Ceci vient confirmer ce que nous disions au sujet de la rareté des traités de déchiffrement à cette époque et fait supposer que l'auteur ignorait le *De occultis* de Porta te *l'Interprétation des chiffres* de Cospi.

L'ouvrage est divisé en chapitres que nous examinerons sucessivement.

Le chapitre I est intitulé : *Principes généraux de l'art de deschiffrer.*

Ce chapitre débute par cette majestueuse définition du chiffre : « Le chiffre n'est autre chose (pour parler en » termes de l'escole) qu'une troisième signification mé» diate des pensées des hommes réglée et concertée entre » deux ou plusieurs personnes, pour se faire connoistre » leurs sentiments par escrit et les déguiser à tous ceux » qui ne sont pas du mistère.» L'auteur s'excuse du pédantisme de cette définition en disant « pour parler en termes de l'escole » ; cependant tout ce chapitre contient des longueurs et des inutilités ; l'auteur y sacrifie à la rhétorique de l'époque.

Dans leur ensemble ces principes généraux concluent que chaque langue ayant sa physionomie particulière, celui qui veut déchiffrer doit se borner au commencement

à s'attacher à un très petit nombre de signes, les plus fréquents, et dont la découverte le conduira infailliblement à la connaissance de tous les autres caractères.

Le chapitre II comprend les *principes particuliers de l'art de deschiffrer.*

Nous y notons les définitions suivantes :

Chiffre simple celui qui n'exprime que les seules lettres de l'alphabet.

Chiffre composé celui qui renferme les lettres, les syllabes, les demi mots et les mots entiers, tels que sont ceux dont on se sert ordinairement dans les secrétaireries.

Chiffre régulier celui dont les figures ou les caractères expriment toujours la même chose.

Chiffre irrégulier celui dont chaque nombre change de signification dans tous les divers endroits où il se rencontre.

L'auteur dit qu'il faut en premier lieu chercher à quel genre de chiffre l'on a affaire, en second lieu ranger en colonne les différents signes employés et compter leur puissance (fréquence).

Tâcher ensuite de découvrir les nulles, mais sans trop s'acharner à la chose, car par la connaissances des autres chiffres on découvrira fatalement les nulles.

Le chapitre III expose la *Méthode de deschiffrer les chiffres simples tant en langue espagnole qu'en langue françoise.*

Ce chapitre comprend une série de maximes et une série de règles.

Les maximes donnent les fréquences relatives des lettres et des bigrammes et quelques particularités sur les polygrammes ; les règles donnent d'autres particularités de ces langues qui doivent faciliter la découverte des voyelles ainsi que les particularités de certaines lettres, de certains mots, ainsi que la façon de procéder pour vérifier l'exactitude des premières hypothèses faites.

Tout cela est bien classé et bien divisé ; l'on peut dire qu'on y trouve tous les éléments qui peuvent servir au

déchiffrement des cryptogrammes de l'époque, chiffrés par un système de substitution monogrammatique (1).

Nous y trouvons ces intéressantes observations : « jamais plus de cinq consonnes peuvent se suivre immé- » diatement et rarement plus de quatre. — Tenir compte » que les voyelles sont plus melées à tout le texte, qu'on » trouve ordinairement une voyelle entre deux consonnes, » c'est à dire, les chiffres les plus répétés placés entre » d'autres qui le sont moins sont infailliblement des voyel- » les. Pour reconnaître R, tant en français qu'en espagnol, » rechercher le caractère qui suit souvent une consonne » br, cr, dr, fr, gr, on trouve dans la même situation » bl, cl, ».

Ne trouve-t-on pas là dedans, mais formulées d'une façon plus vague et moins complète, les règles que donne deux siècles plus tard le capitaine Valério sur la séparation des voyelles, sur les particularités des liquides L et R ?

Enfin *le chapitre IV* : *Application des maximes et des règles que l'on vient d'establir*, donne deux exemples de déchiffrement de dépêches, l'une française, l'autre espagnole, chiffrées toutes les deux à l'aide de chiffres simples.

La première page du *chapitre V* manque. Cette page, ne devait contenir que quelques généralités sans importance sur les chiffres composés, car le restant du chapitre contient une série complète de 16 observations sur les chiffres composés; la première de celles-ci commence heureusement sur la page qui suit celle qui manque.

L'auteur envisage les chiffres composés qui étaient en usage à son époque ; nous croyons qu'il est utile de donner quelques indications sur ceux-ci d'après ce que nous avons trouvé aux Archives du Royaume.

***

On trouve une collection de chiffres d'Espagne du XVII[e] siècle parmi les archives de la secrétairerie d'Etat et de guerre. On peut ramener ces chiffres à trois types. Les plus anciens, employés au commencement du XVIII[e]

---

(1) Système dans lequel on chiffre lettre par lettre.

siècle, comprennent sur une première ligne l'alphabet, chaque lettré est représentée par un signe, quelquefois deux ou trois, placée en dessous de la lettre ; vient ensuite une liste de noms propres rangés par catégorie : les plus hautes autorités, les princes, les provinces, puis quelques mots usuels ; à chacun de ces mots correspond un signe et plus souvent un nombre, les nombres forment une série continue, généralement à partir d'une centaine. Ces tables comprennent la plupart de 300 à 500 représentants, l'une d'elles en contient 750.

Une seconde catégorie de chiffres portant des dates qui vont de 1647 à 1676 sont construits de la façon suivante :

Les lettres de l'alphabet sont placées en tête sur une ligne, en dessous de chaque lettre, un, deux ou trois nombres, ensuite viennent les bigrammes placés par ordre alphabétique et ayant en dessous d'eux, d'autres bigrammes ou des nombres de deux chiffres pour les représenter comme suit :

la	le	li	lo	lu	ma	me	mi	mo	mu
60	61	62	63	64	ra	re	ri	ro	ru

en dessous des bigrammes se trouvent des signes pour représenter les finales, les doubles et les nulles.

Enfin suit une table de mots rangés par ordre alphabétique, en regard de chaque mot, un trigramme, un nombre de trois chiffres, quelquefois un signe ou une lettre

Espana	ars	luego	133
Emperador	ers	libertad	134
Estado	irs	licencia	135
exercito	ors	etc.	
etc.			

Les bigrammes, trigrammes et les nombres d'un, deux ou trois chiffres forment généralement des suites régulières.

Le dernier daté des chiffres de cette catégorie est de 1677. La collection comprend un troisième type de chiffres dont le premier porte la date de 1690. Les procédés de déchiffrement exposés dans le traité de déchiffrement que nous analysons s'appliquent spécialement au second type

que nous venons de décrire ; de plus le troisième type que nous décrirons maintenant réalise en partie les conditions que l'auteur donne, à la fin de son traité, pour la construction d'un chiffre indéchiffrable. Nous croyons pouvoir en déduire que le traité a été écrit avant 1690 ; ainsi se trouve resserrée entre 1676 et 1690 l'époque pendant laquelle ce traité a été fait.

Le type des chiffres de la 2e catégorie constitue déjà un perfectionnement sur celui des chiffres employés au début du XVIIe siècle ; les chiffres de la 3e catégorie sont encore en progrès sur ceux de la 2e ; il n'y a plus de signes de diverses espèces pour représenter, de façons différentes les lettres, les bigrammes et les mots. Maintenant les lettres, syllabes, mots forment une seule suite placée alphabétiquement, les nombres se suivent, pas par unités mais en laissant entre eux un intervalle régulier (le plus souvent égal à un multiple de 10), les lettres et syllabes les plus fréquentes ont plusieurs représentants :

A	305	315	b	307	317	327	vuelue			300
ab		325	ba			337	v		310	320
ac		335	be			347	voluntad			330
ad		345	. . . .				vn	340	350	360
ais		355	. . . .				vno			370
A	365	375	bre		397	407	. . . . . .			
al		385	. . . .				. . . . . .			
am		395	etc.				etc.			
an		415								
A		485								
as		525								
av		535								
adventi . .		545								
etc.										

Certaines de ces tables comprennent près d'un millier de nombres ; on doit reconnaitre que ce chiffre est supérieurement établi et d'une grande solidité ; son point faible réside dans la suite, sinon continue, malgré tout régulière des nombres ; ce défaut est difficile à éviter dans des tables à simple entrée, devant servir aussi bien au déchiffrement qu'au chiffrement.

Parmi les chiffres de cette catégorie, il en existe un (sans

date) qui est absolument remarquable : c'est un répertoire comprenant 1000 nombres (dont 600 en double) pour représenter 1600 lettres, syllabes ou mots, chaque nombre pouvant être différencié par l'adjonction d'une lettre de l'alphabet : suivant les conventions établies, ces lettres servent à indiquer la différence d'acception de deux mêmes nombres, la marque du pluriel, du genre ou le changement d'un substantif en verbe, etc. l'on arrive ainsi à près de 10,000 combinaisons, c'est extraordinaire pour l'époque et cela montre à quel degré l'on avait perfectionné la science cryptographique.

***

Reprenons l'examen du traité de déchiffrement. Les 16 observations qui forment le chapitre V ont pour objet de montrer quelles sont les différences qui caractérisent les répétitions et les particularités de la langue suivant que l'on s'occupe d'un chiffre simple ou d'un chiffre composé. En somme, toutes ces observations complètent les remarques linguistiques faites au sujet des chiffres simples.

La plupart de ces observations sont spéciales au déchiffrement des systèmes de la seconde catégorie que nous venons d'indiquer. D'autres sont plus générales et trouvent encore leur application pour le déchiffrement de dépêches chiffrées à l'aide des dictionnaires en usage de nos jours ; ainsi, à propos de la recherche des chiffres qui représentent des mots entiers, il dit : «Cependant l'on peut venir à la » même fin par une autre voye car il n'y a qu'à observer les » chiffres qui se répètent les moins dans une lettre et qui » sans estre du nombre des nuls sont joint à d'autres avec » lesquels on remarque qu'ils ne peuvent faire aucune lyai» son pour former un mot, car en ce cas ils doivent eux » mêmes être des mots entiers particulièrement s'ils sont » suivis et précédés de certains chiffres que l'on juge pou» voir signifier les articles la, le, de, etc. »

Le Chapitre VI donne quelques préceptes particuliers ; au cours de ceux-ci nous trouvons relaté ceci ; « ces remar» ques sont très importantes et c'est par leur moyen que

(1) C'est le côté faible des dictionnaires actuels du commerce.

» l'on a découvert la lettre chiffrée qui fut envoyée aux » Pays-Bas passez deux ans par le secrétaire d'Estat et par » ordre de sa Majesté pour faire l'expérience de l'art qui fait » la suite de ce traitté ». Le fait est intéressant puisqu'il nous apprend que les systèmes de cryptographie étaient mis à l'essai avant d'être adoptés définitivement, ce qui montre la bonne organisation du chiffre à la cour d'Espagne.

Comme pour le chiffre simple, l'auteur donne en détail le déchiffrement de deux dépêches (l'une espagnole, l'autre française) chiffrées à l'aide de chiffres composés ; c'est ce qui fait l'objet du *Chapitre VII*.

Dans la suite de son traité l'auteur s'occupe des systèmes de cryptographie qui ne nécessitent pas l'emploi d'une table chiffrante. Son *chapitre VIII* est intitulé : *Méthode de déchiffrer certains chiffres particuliers ;* il s'y occupe de la méthode des diviseurs régulière appelée à cette époque *chiffre par figure*. On trouve ce procédé longuement décrit dans le traité de Jean-Baptiste Porta « *De occultis litterarum notis* (édition de 1606) ; nous en laisserons la description à l'auteur du présent traité ; « La clef consistant en » une figure de géométrie : un quarré, un parallélogramme, » un triangle, etc. divisé en autant de cellules que l'on veut, » dans lezquelles on met chacune en son rang les lettres » qui forment le discours, après quoy les envisageant d'un » autre biay et tournant la figure d'un autre costé l'on » transcrit tous ses caractères dans l'ordre de ce nouveau » costé de la figure qui change tellement toute leur disposition que l'on n'y reconnoit plus que du galimatias ».

Pour le déchiffrement sans clef, l'auteur conseille la construction d'un rectangle d'un très grand nombre de cellules, l'on fait ensuite des essais en inscrivant successivement les lettres 2 par 2, 3 par 3, etc. jusqu'à ce qu'on arrive à une suite de lettres formant un mot dans le sens opposé à celui de l'inscription.

Le chapitre IX traite de la *Méthode de déchiffrer un autre chiffre extraordinaire*. Cet autre chiffre extraordinaire est le chiffre carré, dont on se sert quelquefois en Hollande, dit l'auteur. Le voici tel qu'il le donne :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	X	Y	Z
A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1
B	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	X	Y	Z
C	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3
D	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	X	Y	Z
E	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5
F	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	X	Y	Z
G	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7
H	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	X	Y	Z
I	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9
L	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	X	Y	Z
M	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
N	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	X	Y	Z
O	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
P	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	X	Y	Z
Q	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
R	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	X	Y	Z
S	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
T	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	X	Y	Z
V	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
X	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	X	Y	Z
Y	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Z	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1

C'est l'« abacus numeralis » du père Kircher, c'est-à-dire le chiffre carré de Vigenère dans lequel les lettres sont remplacées par les nombres qui indiquent leur rang dans l'alphabet. Le mode d'emploi qu'en donne l'auteur est exact, cela doit faire supposer que l'erreur qui existe dans la construction du tableau (il faudrait 22 nombres et non pas 21) est due au copiste.

Il ne paraît cependant pas avoir étudié de très près ce chiffre, car il donne comme moyen de le déchiffrer de remplacer chaque nombre par chaque lettre de l'alphabet, autant de fois qu'il est nécessaire pour trouver une combinaison d'où il résulte un mot ou demi-mot tel que les caractères sur le côté de la table qui y correspondent fassent un autre mot qui sera la clef. Pour peu qu'on y songe ce moyen est terriblement long et nous hésitons à croire que l'auteur ait jamais entrepris un déchiffrement de cette façon, à moins qu'il n'ait eu à faire à une clef très courte et qu'il ait connu un mot de la dépêche à déchiffrer. (1)

Il pourrait apporter un exemple d'un tel déchiffrement, mais il s'en excuse, « ce serait trop long pour ce traité qui est déjà trop long », et d'autant plus, ajoute-t-il, que ces sortes de chiffres ne sont pas fort en usage dans les secrétaireries à cause de leur longueur et du temps qu'il faut pour chiffrer et déchiffrer une lettre.

Enfin, le *chapitre X* sous le titre *Des chiffres indéchiffrables* contient des chiffres imaginés par l'auteur et qu'il présente comme indéchiffrables.

L'auteur nomme le premier de ces chiffres : *la manière de chiffrer par addition et par soustraction*. Voici comment il procède :

On inscrit sous les lettres de l'alphabet la suite des nombres de 1 à 22.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	V	X	Y	Z
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

« et l'on convient d'une phrase, d'un discours, d'un pas-

(1) Le chiffre carré a été considéré comme indéchiffrable jusque vers la fin du XIX[e] siècle. C'est le major allemand *Kasiski* qui, le premier, donna en 1863 une méthode facile et rapide de déchiffrer le chiffre carré.

« sage, de l'écriture sainte ou d'une formule des prières « journalières comme du Pater noster et de l'Ave Maria, « etc. qui tiennent lieu de clef. »

On dispose ensuite les caractères de cette formule au-dessus de ceux du discours que l'on veut chiffrer, on fait une addition des deux chiffres représentant les lettres dans chaque colonne et l'on met la somme en place de chaque caractère du discours

clef.	P	a	t	e	r	n	o	s	t	e	r	q	u	i	e	s	t
discours.	l	a	r	m	e	e	e	s	t	e	n	m	a	r	c	h	e
disc. chiffré.	24	2	34	16	21	17	18	34	36	10	28	26	20	25	8	25	23

Pour déchiffrer, on soustrait de chaque nombre celui correspondant à la lettre de la clef, on retombe sur les nombres correspondants aux lettres du texte primitif.

Tous ceux qui s'occupent de cryptographie, reconnaîtront dans ce système la méthode dite du comte de Gronsfeld. Le comte de Gronsfeld qui vivait au XIXᵉ siècle (1) a fort probablement trouvé son système sans savoir qu'un autre l'avait déjà inventé depuis longtemps. En tout cas, on ne peut plus lui en attribuer la paternité et c'est à l'auteur du traité que nous analysons que revient l'honneur d'avoir été le premier à l'imaginer.

Pas plus que le comte Gronsfeld, l'auteur ne se doute que son procédé n'est qu'un perfectionnement, d'ailleurs très pratique, du chiffre carré. Tel qu'il est décrit, le système est même supérieur à celui du comte de Gronsfeld, en ce que l'auteur fait usage d'une clef longue, le comte de Gronsfeld faisait usage d'une clef de trois ou quatre chiffres formant un nombre facile à retenir ; enfin, et ceci est aussi très remarquable, c'est la transformation de la clef littérale en clef numérique, procédé devenu fort en usage de nos jours.

Le second chiffre présenté par l'auteur est d'un tout autre genre et peut être classé parmi les systèmes à répertoire : il consiste dans la formation d'une table de toutes les

(1) Nous n'avons trouvé dans aucun ouvrage de cryptographie l'époque pendant laquelle vivait le comte de Gronsfeld. Monsieur Kerkhoffs donne la description de son procédé d'après un ouvrage de Bontemps publié en 1876.

combinaisons possibles de deux et trois lettres et à représenter chacune de celles-ci par un nombre de 3 chiffres (de 100 à 900) (1). Pour le chiffrement, transcrire tous les nombres correspondant au texte préalablement partagé en bigrammes et trigrammes, recopier ensuite la dépêche en scindant la suite des nombres de façon à en former d'autres de deux et trois chiffres.

chiffrement	124 256 454 113 414 etc.
transcription de la dépêche	12 425 64 54 11 341 4 etc.

Il est évident que le système demande le secret, car si l'ennemi possède le répertoire, il découvrira sans difficulté le truc employé; inversement, s'il se doute du truc, il pourra rétablir le répertoire dans la mesure de l'habileté de ses déchiffreurs. Nous ne pouvons donc considérer ce deuxième genre de chiffres que comme un procédé auxiliaire de chiffrement et non pas comme un chiffre proprement dit. Quoiqu'il en soit plusieurs auteurs et inventeurs de dictionnaires du commerce à notre époque n'ont pas trouvé mieux que des procédés analogues à celui préconisé par notre auteur, pour le secret de leurs dictionnaires.

Mais l'auteur n'est lui-même pas partisan de l'emploi des deux chiffres qu'il vient de décrire, il leur trouve les deux inconvénients suivants : 1°) ils demandent trop de temps. 2°) si l'on vient à omettre un seul nombre, le correspondant qui aura la clef, ne saura plus déchiffrer la dépêche.

Ce second reproche peut paraître exagéré, mais il faut tenir compte que ceux qui font usage du chiffre n'ont pas toujours des connaissances cryptographiques et qu'ils ne songeront pas à faire les quelques essais nécessaires pour retomber sur la suite de la correspondance.

Ces chiffres ne sont pas pratiques dans les secrétaireries, dit l'auteur, ou du moins dans une correspondance ordinaire et régulière nécessitant le chiffrement de longues dépêches, parce qu'ils demanderaient trop de temps. Il ter-

(1) L'auteur entend sans doute par *combinaisons possibles*, celles qui sont usuelles, car rien que les trigrammes donnent 22^3 = 10643 arrangements pour lesquels les nombres de trois chiffres ne suffiraient pas.

mine son ouvrage en déconseillant l'emploi de ces sortes de chiffres ; nous donnerons ses conclusions en entier :

« L'on peut imaginer encor d'autres chiffres, mais comme » ils ont tous les mesmes déffauts que ceux cy, il semble » estre superflus d'en faire une plus exacte recherche par- » ticulièrement dans un traitté qui ne se fait pas tant pour » contenter la curiosité de l'esprit que pour estre de quel- » que utilité dans la prattique. »

« Ainsy, au lieu de s'attacher à composer des chiffres » extraordinaires métaphysiques, et qui ne sont bons à » rien pour l'usage, il sera toujours mieux de se servir » dans les secrétaireries des tables des chiffres et des mots » propres pourveu que l'on ait soin de les faire plus com- » plet qu'à l'ordinaire, d'augmenter le nombre de syllabes » de trois lettres, d'y employer beaucoup de chiffres nuls, » d'assigner beaucoup de caractères aux lettres et aux » syllabes qui se répètent le plus souvent pour avoir lieu » de les diversifier, ne point garder l'ordre naturel dans » la disposition des nombres et enfin d'observer tout ce » que l'on a proposé dans un traitté à part, où l'on a donné » la méthode de dresser les tables des chiffres, et celle de » s'en bien servir pour les rendre indéchiffrables à quoy » pourront aussi contribuer toutes les observations que » l'on a faites en divers endroits de cet ouvrage estant » très constant qu'il n'est rien qui fasse mieux juger quel- » les qualitez doit avoir un chiffre pour ne pouvoir estre » intercepté que de s'attacher à connoitre parfaitement tous » les endroits, par ou il peut donner occasion de l'estre ».

*
* *

Le traité de déchiffrement que nous venons d'analyser est remarquable à tous les points de vue.

Quant au fond, l'auteur fait preuve d'une science remarquable ; son traité constitue un ensemble de données, de préceptes, de règles aussi complet que possible ; tout ce que l'on a trouvé depuis, dans l'art du déchiffrement est l'œuvre de quelques cryptologues de la fin du XIX[e] siècle, lesquels ont découvert pour les méthodes de substitution

monogrammatique des procédés plus scientifiques et plus certains.

Tel quel, ce traité de déchiffrement est pour son époque bien au dessus des œuvres similaires, très rares d'ailleurs, et il reste supérieur même à beaucoup d'ouvrages plus modernes.

La division de l'ouvrage, la méthode suivie dans l'exposé des procédés de déchiffrement, la classification des éléments nécessaires au déchiffrement : répétition de lettres, particularités des langues française et espagnole ; la clarté dans le développement des exemples de déchiffrement, en font, d'autre part, une œuvre de compréhension facile ; la précision et l'élégance du style auquel on ne peut reprocher que quelques longueurs qui sont dans les traditions des écrivains de l'époque, en rendent la lecture des plus agréable.

Nous n'avons pas trouvé, aux Archives du Royaume, le traité qui doit faire suite à celui que nous venons d'examiner ; l'auteur en parle à deux reprises différentes ; peut être existe-t-il dans d'autres archives à l'étranger. La réelle valeur du premier traité doit faire souhaiter qu'on retrouve le second.

H. Seligmann,
Lieutenant adjoint d'Etat-Major.

Les Petites bibliographies pratiques [1].

Messieurs, vous avez souvent dénoncé la difficulté de savoir quels ouvrages méritent de prendre place dans les Bibliothèques publiques, et vous avez pu vous dire, qu'à côté des libraires, qui vendent indifféremment tout ce qui s'imprime, et des bibliographes, qui enregistrent dans leurs tiroirs à fiches, sans discernement, tout ce qui paraît en librairie, les bibliothécaires ont plus que jamais pour devoir de connaître les livres, de les apprécier à leur valeur, de distinguer les ouvrages sérieux de ceux qui paraissent l'être, et d'en instruire le public.

C'est pour nous faciliter cette tâche et nous permettre de remplir nos fonctions avec plus d'autorité, que j'ai conçu le projet que je vais vous exposer. Si l'Association devait le réaliser, elle démontrerait que les bibliothécaires, hommes d'un mérite réel, ont une connaissance approfondie des livres et, qu'aussi bien, la réorganisation des Bibliothèques de Belgique, projetée en haut lieu, relève uniquement et exclusivement de leur compétence.

Voici, en quelques mots, quel est ce projet.

(1) Communication faite à l'Association des Archivistes et Bibliothécaires belges (section des Bibliothécaires), le 22 septembre 1907.

L'Association devrait publier une série de bibliographies qui indiqueraient les ouvrages dignes d'être lus ou consultés dans les différentes branches du savoir humain. Ces petites bibliographies, consacrées chacune à une science ou à un art distinct, renseigneraient le lecteur sur les ouvrages fondamentaux, essentiels, ou simplement importants qui forment la littérature d'une spécialité quelconque.

Vous savez comme moi, qu'en matière de livres, il est des auteurs qui comptent et d'autres qui ne comptent pas ; que, dans tous les domaines, le savoir tient dans un certain nombre d'ouvrages généraux ou spéciaux qu'il suffit de connaître pour embrasser l'étendue d'une science ou d'un art, et que, si l'on a devant les yeux la liste des meilleurs auteurs et de leurs ouvrages dans une spécialité quelconque, on a, par le fait même, le moyen d'être renseigné sur toutes les questions actuellement discutées ou résolues dans cette spécialité.

Eh bien, ce sont ces listes d'ouvrages que nous devrions dresser, nous les Bibliothécaires, pour le plus grand profit du public, et pour notre plus grand profit personnel. Car, je ne froisserai personne en disant qu'à l'heure actuelle, en l'absence de ces guides de l'amateur d'ouvrages dont je vous propose la confection, il n'est aucun bibliothécaire capable de remplir ses fonctions avec quelque maîtrise. Supposez, au contraire, qu'en nous partageant la besogne selon nos goûts ou nos aptitudes, nous publiions cette collection de petites bibliographies de choix qui, sous forme de brochures distinctes indiqueraient les ouvrages notoires en matière de : Philosophie — Théologie — Morale — Droit — Droit international — Économie politique — Sociologie — Statistique — Histoire — Paléographie et Diplomatique — Numismatique — Archéologie - Philologie — Histoire littéraire — Botanique — Zoologie — Minéralogie — Géologie — Chimie — Physique — Architecture — Peinture — Gravure — Musique, etc., supposez, dis-je, que nous fondions cette collection de petites bibliographies de 30 à 50 pages chacune, quels ser-

vices cette collection ne nous rendrait-elle pas à nous, et au public avec lequel nous sommes en continuelles relations? Grâce à elle, nous serions outillés pour répondre aisément aux demandes bibliographiques qu'on pourrait nous faire; nous aurions l'occasion d'indiquer aux grandes bibliothèques du pays, l'existence de livres qu'il leur importe d'acquérir si elles ne veulent pas déchoir de leur rang d'institutions scientifiques; nous aurions une influence sur les acquisitions des bibliothèques communales qui devraient naturellement acquérir, avant tous les autres, les ouvrages mentionnés dans les bibliographies de l'Association; et enfin, en composant celles-ci avec le plus grand soin, nous aurions l'occasion de démontrer aux gens qui se laissent facilement tromper par l'apparence, que seuls les bibliothécaires connaissent les livres et qu'il faut être savant de profession pour connaître les livres. Ceux qui s'imaginent faire de la bonne besogne en dressant des listes indéfinies de titres d'ouvrages, recueillis à l'aveuglette dans toutes espèces de catalogues, n'ont pas la moindre idée des services que doit rendre la bibliographie. Ils sont aussi dépourvus d'intelligence que des enfants qui, chargés de recueillir des coquillages au bord de la mer, prétendraient ramasser tout le sable de la plage.

Mais le mot «bibliographie» a le grand tort de n'être pas clair, et vous vous demandez ce que seraient, en réalité, ces *Petites Bibliographies pratiques*, comment il faudrait les concevoir, en quoi elles seraient plus pratiques que les bibliographies spéciales que tous les bibliothécaires connaissent?

Je réponds tout de suite : ces *Petites Bibliographies* seraient faites sur le modèle d'une plaquette publiée en 1901 chez Fischbacher à Paris, par M. Henri de Curzon, archiviste aux Archives nationales, et intitulée : *Guide de l'amateur d'ouvrages sur la Musique, les Musiciens et le Théâtre*. Ce petit ouvrage, qui rend les plus grands services aux critiques, aux érudits, aux journalistes, aux bibliothécaires et aux chercheurs de toutes sortes, a été conçu d'une façon si heureuse, que grâce à lui, on peut

être renseigné de la manière la plus rapide sur les meilleurs travaux consacrés à l'Histoire et à la Critique musicale. Et voici de quelle façon très simple il a été composé. L'ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première partie, on trouve la liste alphabétique des meilleurs auteurs qui ont écrit sur la musique, et, sous leurs noms, l'indication de leurs ouvrages. C'est un simple catalogue, par ordre alphabétique de noms d'auteur, des écrits les plus dignes d'être lus ou consultés sur la Musique, les Musiciens et le Théâtre. Ouvrages théoriques, livres de critique, dictionnaires, bibliographies, ouvrages consacrés à la fabrication de tel ou tel instrument y sont indiqués pêle-mêle. Le seul principe de leur classement, je le répète, est l'ordre alphabétique des noms d'auteur. A la suite de ce catalogue, il y a une table des matières extrêmement pratique. Cette table est une liste alphabétique des sujets auxquels sont consacrés les livres mentionnés dans la première partie. Vous y trouverez, par exemple, les rubriques suivantes :

Acoustique. Adam (Ad.). *Argot musical*. Aristote. Arnould (Sophie) Arnould-Plessy (M^de^). Auber. Bach (J.-S.). Baïf (J.-A. de). Beaulieu (Eustrorg de). Beethoven (L. van). Bellini. Berlioz (H.). Bernhardt (Sarah). Bizet (G.). Boïeldieu. *Composition*. *Conservatoires de musique*. *Contrepoint*. *Costumes*. *Critique dramatique*. *Critique musicale*. *Danse*. *Encyclopédies* (*dictionnaires*. *etc*.). *Enseignement musical*. *Esthétique musicale*. Franck (C.), etc., etc. et sous ces rubriques, vous avez les noms des auteurs qui ont traité ces différents sujets. Vous voyez d'ici, avec quelle promptitude on peut effectuer une recherche bibliographique en matière de musique. Supposez qu'on vous demande s'il existe un ouvrage sur l'application de l'électricité à la construction des orgues ? Vous ouvrez la brochure de M. de Curzon à la table, au mot *Orgue* ; vous trouvez, sous ce mot, les noms de : Bony. de Bricqueville. Cavaillé-Coll. Colette. Girod. Locher. Peschard. Philibert. Pirro. Ply, auteurs d'ouvrages sur l'orgue ; vous vous reportez à ces noms dans la première partie de l'ouvrage,

et parmi les livres publiés par ces auteurs, vous trouvez les études de M. Peschard sur l'orgue électrique :

Peschard (Albert). — Les premières applications de l'électricité aux grandes orgues, in-8°. 2.50

— L'orgue électrique n'est pas d'origine américaine.

— Études sur l'orgue électrique.

— Notice biographique sur A. Cavàillé-Coll et les orgues électriques, in-8°, 1899.

Autre exemple : On vous demande des ouvrages biographiques ou critiques sur Robert Schumann :

Vous ouvrez le catalogue de M. de Curzon, à la table, au mot *Robert Schumann* et sous ce mot, on vous renvoie aux livres de MM. Bellaigue. David. Ehlert. Ernouf. Hubert. Imbert. Kufferath. Maubel. Mesnard. Nessiry, qui sont indiqués dans la première partie de la brochure.

Vous saisissez le principe; il est d'une simplicité manifeste; je n'insiste pas.

C'est sur le plan de cet d'ouvrage que nous devrions composer nos *Petites Bibliographies pratiques*.

Il va de soi, que si vous deviez agréer le projet que je vous soumets, il faudrait créer, au sein de l'Association, un comité de rédaction qui se chargerait de recueillir les offres de collaboration, d'examiner les manuscrits, de soumettre ceux-ci, le cas échéant, à des spécialistes, enfin de faire rapport sur leur valeur pour en obtenir l'*imprimatur*.

Il va de soi aussi que nous ne pourrions compter sur la vente de ces brochures pour en couvrir les frais d'impression. Ces petites bibliographies seraient des instruments de travail qui iraient prendre place dans les bibliothèques, mais dont le grand public, qui achète, ignorerait toujours l'existence. Nonobstant, l'Association pourrait faire imprimer ces brochures à ses frais, sans courir de risques, en proposant, par exemple, aux revues spéciales l'achat, à bon compte, d'un certain nombre d'exemplaires qu'elles distribueraient à leurs abonnés ; ou bien, en obtenant une souscription du Gouvernement; ou bien encore, en sollicitant sous forme d'annonces payées, la collaboration des librai-

res dont notre collection ne manquerait pas de servir les intérêts.

Voilà, Messieurs, le projet que j'ai désiré vous soumettre. Il ne peut pas être discuté au pied levé. Tout ce que je voudrais, c'est que vous décidiez aujourd'hui qu'il sera examiné par des rapporteurs qui vous diront dans la prochaine séance si l'on doit y donner suite, ou l'abandonner.

EUGÈNE BACHA.

L'Album de diplomatique des anciennes provinces belges

La publication, à bref délai, d'un Recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges devant être une manifestation importante et originale dans le domaine de ses études, la *Revue des Bibliothèque et Archives de Belgique* a pensé que ce serait répondre aux désirs de ses lecteurs que de les mettre au courant de ce qui a été accompli jusqu'ici pour faire aboutir un projet si digne d'intérêt.

On est d'accord aujourd'hui que la diplomatique, pas plus que l'histoire de la peinture, de la sculpture et de l'archéologie, ne saurait s'enseigner d'une manière vivante, à défaut des chartes mêmes, objet de ses recherches, sans l'aide de recueils de reproductions photographiques. Elle risquerait assurément d'être la plus aride et la plus inabordable des « sciences auxiliaires » de l'histoire, si pour la faire connaître et la faire aimer, on n'avait à sa disposition un outillage spécial, destiné à montrer *de visu* ce que l'exposé le plus exact ne saurait suggérer.

Or, jusqu'ici la diplomatique a été traitée en enfant repoussée et s'est toujours trouvée être l'humble tributaire de la paléographie. Elle n'a pas à son service

comme celle-ci des publications de choix où l'art du calligraphe et du miniaturiste fournit de si admirables modèles. Sans doute, les albums de paléographie sont familiers aux diplomatistes et leur rendent d'immenses services, mais jamais on n'a entrepris, en dehors de M. O. Posse pour la Saxe, un album spécialement consacré à notre objet d'étude. Déjà depuis quelque temps cependant, M. H. Pirenne avait songé a remédier au défaut d'outillage scientifique dont souffrent les études de diplomatique et c'est à lui qu'est due une intéressante tentative de faire publier chaque année par la Société d'archéologie de Gand, une série de planches photographiques des plus remarquables chartes flamandes (1). Récemment, le projet a été repris au Congrès de Gand de 1907 qui a décidé d'entreprendre l'œuvre abandonnée par la Société gantoise en l'étendant à la Belgique médiévale. Voici, en résumé, ce qui, à ce sujet, a été fait depuis le Congrès de Gand.

I. Une première réunion préparatoire a été tenue à Bruxelles dans le courant du mois d'octobre. M. Pirenne, qui avait pris sur lui la direction des travaux, présidait cette réunion amicale, *inter pocula*, à l'hôtel Monico-Nord. Avaient répondu à l'appel : MM. J. Cuvelier, sous chef de section aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, G. Des Marez, archiviste de la ville de Bruxelles, L. Leclère, professeur de diplomatique à l'Université libre de Bruxelles, le chanoine R. Maere, professeur d'archéologie et de diplomatique à l'Université de Louvain, H. van der Linden, professeur de diplomatique à l'Université de Liége ; le soussigné, étant le plus jeune membre du comité présent, fut désigné comme secrétaire.

M. Pirenne exposa brièvement les deux points suivants: 1) Ce que doit être le prochain Album de diplomatique ; 2) Comment réaliser son exécution.

Sur le premier point tout le monde fut d'accord qu'il ne s'agissait nullement d'étudier, au moyen de reproductions phototypiques, tel ou tel point spécial, mais bien de donner

(1) *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*. 7ᵉ année, 1899, pp. 303-308

une idée générale de la façon dont les chartes des autorités autres que celles des empereurs et des papes, étaient ordonnées, rédigées et expédiées avant 1250 (environ), c'est-à-dire avant l'organisation définitive des « chancelleries inférieures » et l'apparition d'officiers publics, tels que les notaires impériaux et apostoliques.

Pour le second point il fut admis que le recueil serait publié par un comité formé des professeurs de diplomatique des quatre universités belges, des archivistes et des particuliers qui s'intéressent aux études de diplomatique. Le comité a fait appel à toutes les compétences et était heureux de voir augmenter le nombre de ses collaborateurs dévoués. Quant à l'exécution même de l'Album, elle constituera une entreprise privée, celle de l'éditeur, M. L. Van Damme, de Jette-lez-Bruxelles. L'Album comprendra une collection de 32 planches du format de $0^{m},28 \times 0^{m},38$, imprimées en helioteinte sur carton velin. Chaque planche sera accompagnée d'une feuille donnant le texte de la charte reproduite et une notice explicative.

II. Le lundi, 3 février 1908, une seconde réunion a été tenue à Bruxelles, dans le local de la Commission des lois et ordonnances. Y assistaient : MM. H. Pirenne, président, J. Cuvelier, G. Des Marez, Alfr. Hansay, conservateur des Archives de l'État à Hasselt, L. Lahaye, conservateur des Archives de l'État à Liége, R. Maere, H. van der Linden, le chanoine-prémontré R. van Waefelghem, archiviste de l'abbaye du Parc, et H. Nelis, archiviste aux Archives générales du Royaume, secrétaire.

Grâce à l'aimable complaisance des conservateurs de nos dépôts d'archives, nous avons pu admirer ce jour-là une série de pièces remarquables, dont quelques-unes n'avaient jamais quitté leur lieu d'origine. Les plus beaux chartriers du pays — en dehors de ceux de Gand — s'y trouvaient représentés, notamment les chartriers des X[e]-XII[e] siècles de Waulsort, Walcourt, Andenne, St-Martin de Tournai, Ste-Waudru de Mons, Bonne-Espérance, Oudenbourg, St-Hubert en Ardenne, Afflighem, Ste-Gudule de Bruxelles, St-Pierre et Ste-Gertrude de

Louvain, Flône, St Jacques de Liége, Cortenberg, Meersen, Chapitre de Binche, Munsterbilsen, etc.

Il fut décidé que les chartes à reproduire seraient groupées sous certaines rubriques spéciales. Nous aurions ainsi des planches pour les catégories suivantes de pièces : 1) La plus ancienne charte des comtes de Flandre et des évêques de Liége (X^e^ et XIe siècles); 2) Chartes comtales, ducales ou épiscopales rédigées et écrites dans des abbayes (XIIe siècle) ; 3) Chartes de donateurs différents écrites dans une même abbaye (XIIe ou XIIIe siècle) ; 4) Chirographes (XIe-XIIIe siècles ; 5) Documents avec signatures et monogrammes : a) de témoins, b) de chanceliers, c) de notaires, d) de souverains ; 6) Chartes d'asservissement (XIe et XIIe siècles) ; 7) Chartes écrites par un chancelier (Gilbert de Mons de 1190 et 1192) ; 8) Charte privée du Xe siècle ; 9) Charte fausse ; 10) Notices (XIIe siècle) ; 11) Charte avec date fictive (XIe siècle); 12) Testament ; 13) Charte d'asservissement du XIe siècle renouvelée au XIIe; 14) Formulaire ; 15) Extrait de cartulaire du XIe siècle.

Après la discussion sur le choix de certains documents, on désigna quelques pièces qui dès maintenant pourraient être reproduites et qui à présent sont déjà photographiées. Nous signalerons, en particulier, 3 exemples de notices provenant des abbayes de St-Hubert, de Cortenberg et du Chapitre St-Pierre de Louvain, une charte de l'évêque de Liége de 1050 donnée à Waulsort, une autre du chapitre St-Ursmer de Binche de 1154, et un acte du comte Thierry d'Alsace de 1130 pour l'abbaye d'Oudenbourg.

III. Une troisième réunion a été tenue le lundi 2 mars, dans le même local. Y assistaient : MM. H. Pirenne, président, J. Cuvelier, L. Leclère, H. Van der Linden, R. Van Waefelghem et H. Nelis, secrétaire.

Après avoir choisi de nouvelles pièces à reproduire, telles qu'une des premières chartes romane et flamande connues, le Comité a réparti entre les collaborateurs les documents à étudier et les notices à préparer. La prochaine réunion a été fixée au premier lundi du mois de mai.

H. Nelis.

Les Archives de l'abbaye de Rothem (1)

aux Archives de l'État, à Hasselt.

Inventaire.

1. Privilèges de l'ordre de Citeaux. Petit registre écrit en 1467.

2. 233 chartes allant de 1244 à 1763, savoir :

12	chartes	du	13e	siècle.
37	»	»	14e	»
48	»	»	15e	»
65	»	»	16e	»
59	»	»	17e	»
12	»	»	18e	»

3. Cartulaire A. Registre de 93 feuillets comprenant 145 chartes allant de 1098 à 1553. Les chartes sont disposées dans l'ordre des localités auxquelles elles se rapportent. En tête, une table. Ces actes ont été transcrits vers 1470, par la même main. Postérieurement 5 actes du 16e siècle

(1) Rothem, dépendance de Haelen, province de Limbourg, canton de Herck-la-Ville. Cf. *Historische oogslag op het stadje Haelen en het vrouwenklooster Marienrode*, door J. F. R., dans le *Brabandsch Museum voor oudheden en geschiedenis*. Jaergang 1860, p. 291 à 362. *Bewijsstukken*, p. 332 et suiv. : Transcription de 28 chartes dont les trois premières concernent l'abbaye de St-Trond. Les autres, une seule exceptée (émanant du duc Jean II, datée de 1333, texte p. 359) se trouvent en original ou en copie dans le chartrier ou les cartulaires.

ont été insérés. — 83 de ces chartes ne se trouvent pas parmi les originaux.

Les feuillets 78 à 85 v^so^ sont occupés par un relevé de biens intitulé : *Hier volgen die goede den cloestere toebehoerende ende gelegen syn omtrent den voirscreven cloistere* ».

4. Cartulaire B. Registre de 72 feuillets comprenant 87 chartes allant de 1231 à 1554. Copie faite dans la seconde moitié du 16e siècle peu après 1554. — 48 de ces chartes ne se rencontrent pas parmi les originaux.

5. Cartulaire C. Registre de 139 feuillets comprenant 142 chartes allant de 1098 à 1613, avec une table s'arrêtant au f° 85. De ces chartes, 85 ne se trouvent pas parmi les originaux. Les feuillets 105 à 109 verso sont occupés par une copie du fragment de terrier transcrit dans le cartulaire A.

F^os^ 111 à 115, un relevé de biens intitulé : *Dit is dlant van den cloestere van Rothem toebehoerende is omtrint Hoxem ende Oerbeecke geleghen synde vernieut int jaer van XIIIIc. LXVI uut den rintboecke aldaer gemaeckt wesende int jaer der geborten ons Heren MCCCLXXXIIII.*

F^os^ 117 à 119, relevé de biens situés à Gorselaer (1562).

6. Registre mémorial. Registre de 268 pages allant de 1304 à 1778. Les six premières pages manquent. Ce registre constitue une chronique de l'abbaye écrite par diverses mains au 17e et au 18e siècle, avec des indications biographiques sur les abbesses et religieuses, des analyses de chartes et des annotations empruntées aux archives de l'abbaye.

7. Cahier du 18e siècle où se trouvent inscrits les noms d'abbesses, de religieuses, de sœurs laïques, avec de courtes notices biographiques.

8. Inventaire analytique fait dans la seconde moitié du 16e siècle, de documents concernant les biens, les rentes et les dimes de l'abbaye, avec quelques transcriptions d'actes jusque 1670.

9. Un cahier des biens appartenant à l'abbaye en 1359 et renouvelé en 1540, avec, en tête, trois copies d'actes, deux concernant (Geet-) Betz (1307 et 1318) et un concernant Lummen (1532).

10. Cahier renfermant des extraits de registres aux dîmes et cens de l'abbaye et concernant notamment Budingen (1359-1569). Ecriture du 16e siècle.

11. Cahier relatif à la dîme de Budingen (1500-1502).

12. Petit cahier de 6 feuillets concernant les biens appartenant à l'abbaye et les prestations auxquelles elle est soumise (1501).

13 Registre de la dime à (Geet-) Betz, rédigé en 1501 et renouvelé en 1562.

14. Fragment de 12 feuillets d'un livre censal de l'abbaye (1531).

15. Cahier de 8 feuillets avec le relevé de biens appartenant à l'abbaye et l'indication des taxes auxquelles elle est soumise (1536).

16. Registre rentier de l'abbaye concernant la seigneurie et cour censale de Hoxem et des biens situés aux environs de Tirlemont. Ce registre est le renouvellement fait en 1556, d'un registre de 1544.

Suivent 7 feuillets de biens appartenant à l'abbaye en 1384.

17. Cahier renfermant l'indication des cens dus à l'abbaye et des bois lui appartenant (1555), avec des annotations diverses et quelques copies d'actes du 16e siècle.

18. Cahier relatif à la dîme de (Geet-) Betz, rédigé par Geert Nyns, maire de Beetz, 1563.

19. Livre censal, sous forme de cahier (1565).

20. Livre censal de 1565, renouvelé en 1634 (un cahier).

21. Livre censal, sous forme de cahier (1567).

22. Cahier renfermant les obligations de la grande dime de (Geet-) Betz envers l'église de (Geet-) Betz, avec tran-

scription de deux actes de 1453 et 1454. Ce cahier, incomplet, fait partie d'un dossier rédigé en 1573, pour l'église de (Geet-) Betz.

23. Registre des biens de l'abbaye situés dans le Brabant (1576).

24. Livre censal de 1602 (un cahier).

25. Registre de la dîme de (Geet-) Betz (1598-1613), de la main de Christine van den Broeck, abbesse.

26. Registre aux biens, cens et rentes, renouvelé par l'abbesse Christine van den Broeck (1612).

27. Registre aux biens, dîmes, rentes, etc. de l'abbaye, renouvelé par l'abbesse Catherine Peetermans (1615). 129 feuillets.

F^os^ 136 à 139. Prestations dues par l'abbaye.

F^os^ 141 à 145. Acquisitions faites au temps de l'abbesse Catherine Peetermans (1615-1630).

F^os^ 154 et suiv. Acquisitions faites en 1645 et pendant les années suivantes.

F^os^ 166 à 212. Affermages de dîmes et comptes (1764-1783). Table à la fin du registre.

28. Un cahier des biens de l'abbaye écrit en 1646, par l'abbesse Catherine van Buylen.

29. Registre aux rentes, cens et fermages par l'abbesse Catherine van Buylen (1646-1655). Registre de 203 feuillets. Aux f°s 184v^so^ et 201 et suiv., des annotations diverses de 1625 à 1676

30. Registre aux biens, dîmes et rentes de l'abbaye, renouvelé en 1666.

31. Renouvellement fait en 1669, d'un registre aux biens, dîmes, rentes, etc. de l'abbaye, ensuite d'une lettre de terrier du 24 février 1668. Avec table en tête du registre.

Au f° 154, un relevé des cens et rentes de l'abbaye, relevé fait suivant d'anciens registres (1689).

Au f° 200, un registre des biens, écrit en 1763, la première année de l'administration de l'abbesse Catherine de Lille.

Table au f° 263, à la fin du registre.

32. Registre aux cens et rentes, locations et affermages (1680) avec des annotations jusque 1701. 111 feuillets.

F° 112 à 209. Un relevé des recettes et dépenses pendant l'administration de Scholastique De Paep, religieuse et boursière (1689) avec des annotations jusqu'en 1699.

33. Registre aux fermages et locations pendant l'administration de Scholastique De Paep, abbesse (1695-1724). Registre de 136 feuillets.

34. Dîmes à Budingen (1717-1718). Un cahier.

35. Comptes de l'abbaye (1477-1481). Un cahier de 34 feuillets (fragment).

36. Registre aux comptes de l'abbesse Susanne van Brée (1555-1559).

37. Registre aux comptes de l'abbesse Suzanne van Brée (1559-1560).

Une seconde partie du registre renferme des annotations de paiements divers faits pendant les années 1555 à 1610.

38. Registre aux comptes de l'abbesse Suzanne van Brée (1560-1565).

39. Fragment d'un registre de comptes avec quelques transcriptions d'actes (1561-1590).

40. Un cahier des coupes et ventes de bois de l'abbaye (1565-1651) avec de nombreuses lacunes.

41. Registre aux comptes de l'abbesse Suzanne van Brée (1566-1569).

42. Fragment d'un registre aux comptes (1569-1578).

43. Registre aux comptes de l'abbesse Suzanne van Brée (1570-1572).

44. Registre aux comptes de l'abbesse Suzanne van Brée, de 1570 à 1580 avec, en tête du registre, un compte de l'année 1560-1561.

L'autre partie du registre renferme les comptes de la sœur Cornelia Lommel (1590-1594).

Suivent des annotations de comptes des années 1615 à

1627, puis des comptes de l'abbesse Christine van den Broeck pour les années 1597 et 1598.

45. Registre aux comptes de l'abbesse Suzanne van Bréo (1573-1576).

46. Fragment d'un registre aux comptes de l'abbesse Christine van den Broeck (1598-1599).

47. Registre aux comptes (1601-1614).

48. Registre aux comptes de l'abbesse Christine van den Broeck (1603-1606).

49. Registre aux comptes de l'abbesse Christine van den Broeck (1607-1622).

50. Registre aux comptes de Mathys de Muntere, receveur général au quartier de Tirlemont, 1610 à 1620, et 1627-28.

51. Registre aux comptes de l'abbesse Catherine Peetermans (1615-1641). Le compte de 1615 a été mal placé par le relieur et se trouve le troisième de la série.

52. Registre aux comptes de l'abbesse Catherine van Buylen (1645-1655).

53. Prestations dues par l'abbaye (1650-1656). Fragment de registre.

54. Comptes de Bernarda van den Nuffel, boursière et religieuse (1656-1667).

55. Registre contenant : F^os 1 à 12. Paiements d'aides et de subsides au roi (1657-1691).

F^os 19 à 24. Paiements du 20e denier.

F^os 40 à 45. Paiements de tailles.

F^os 46 v^so à 51. Extraits de registres aux acquisitions de biens par l'abbaye, depuis 1515.

F^os 71 à 82. Extraits d'actes (1655-1671).

F^os 161 à 179. Reliefs de fiefs en différentes cours (1645-1756).

F^os 223 à 232. Notes diverses (1650-1682), notamment achat de cloches, f° 229 ; a^o 1662 et 1672.

56. Comptes de l'abbaye ; 4 petits cahiers formant une liasse (1661-1664).

57. Registre comprenant :

F^{os} 1 à 108. Recettes et dépenses par Bernarda van Nuffel, religieuse et boursière (1667-1712).

Une nouvelle pagination commence :

F^{os} 3 à 40. Un relevé aux cens et rentes dressé d'après d'anciens registres par H. de Smedt, confesseur de l'abbaye. Table au f° 39 v^{os}.

F^{os} 43 v^{so} à 88. Relevé des baux pendant l'administra- de l'abbesse Constantia Dumont (1790-1796).

Les feuillets 88 v^{os} à 140 sont restés en blanc, sauf le feuillet 140 où l'on trouve quelques annotations.

58. Comptes de Bernarda Van Nuffel, religieuse et boursière (1669-1673).

La seconde partie du registre est consacrée aux dépenses faites pendant l'abbatiat de Scolastique Nyns (1735-1737), avec une table à la fin du registre.

59. Registre aux comptes de Bernarda Van Nuffel, boursière commençant en 1676, année du décès de Jeanne de Thilborch, abbesse. Le registre a été continué jusqu'en 1683.

60. Registre aux comptes de Bernarda Van Nuffel, boursière (1684-1686) et de Scolastique De Paep, boursière (1687-1689).

61. Registre de miscellanées comprenant :

a) Recettes et dépenses de l'abbaye (1688).

b) Relevé des biens appartenant à l'abbaye (1536). Un fragment.

c) Affermage de biens à Budingen (1554).

d) Fragment d'un registre aux recettes et dépenses (1685-1686).

e) Recettes de l'abbaye (1577).

f) Dépenses de l'abbaye (1579).

g) Comptes de Mathys de Muntere, receveur général de l'abbaye au quartier de Tirlemont (1634-1641).

62. Comptes de la religieuse Scholastique de Paep, boursière (1688). Table à la fin du registre.

63. Registre aux comptes de Scholastique De Paep (1690-1696).

64. Registre aux recettes générales de rentes, cens, fermages ainsi qu'aux dépenses pendant l'administration de l'abbesse Scholastique De Paep (1697-1701).

65. Registre aux comptes de l'abbesse Scholastique De Paep (1703-1704).

66. Recette générale et débours pendant l'administration de l'abbesse Constance de Millet (1705-1708).

67. Perceptions de dîmes à (Geet-) Betz (1766-1793). Un cahier avec, à la fin, un extrait des dénombrements des fiefs des quartiers de Louvain et de Tirlemont, concernant Bets (1530).

68. Registre aux comptes de l'abbesse Constance de Millet (1709), avec quelques pages détachées de comptes produits par Thérèse Saels, boursière, depuis le départ en 1704, de l'abbesse Scholastique de Paep.

69. Registre aux comptes de l'abbesse Constance de Millet (1718-1723).

70. Registre aux comptes de l'abbesse Constance de Millet (1726) de l'abbesse Bernarde Le Comte (1730-1734). Comptes de l'année 1735. Comptes de l'abbesse Scholastique Nyns (1736-1738).

71. Registre aux dépenses générales pendant l'administration de l'abbesse Bernarde Le Comte (1730-1731). Registre de 175 pages avec table entre les pages 170 et 171.

72. Paiements faits à des ouvriers, à des domestiques et à des servantes (1730-1793).

73. Registres aux dépenses générales pendant l'administration de l'abbesse Bernarde Le Comte (1732-1733). Registre de 279 pages, avec table à la page 172.

74. Registre aux comptes de l'abbesse Scholastique Nyns (1738-1748).

75. Registre aux comptes de Constance de Surlong, boursière (1749-1763).

76. Registre aux dépenses générales pendant l'administration de l'abbesse Catherine de Lille (1764-1785). Table à la fin du registre.

77. Registre aux recettes et dépenses pendant l'administration de l'abbesse Catherine de Lille Quatre cahiers des années 1772, 1778, 1779, 1780.

78. Liasse de transports de biens, testaments, confirmations de privilèges (51 pièces) 1244-1549.

79. Liasse de contrats, testaments, sauvegardes, requêtes, (19 pièces) 17e siècle

80. Liasse de contrats, testaments, sauvegardes, privilèges (34 pièces) 18e siècle.

81. Liasse de requêtes diverses des abbesses et de pièces concernant les logements militaires (60 pièces) 16e au 18e siècle.

82. Liasse de baux et pièces diverses concernant les biens de l'abbaye (198 pièces) 15e au 17e siècle.

83 et 84. Deux liasses de baux et pièces concernant les biens de l'abbaye (263 pièces) 1700 à 1796.

85. Liasse d'actes concernant les dîmes (81 pièces) 1318-1794.

86. Liasse de comptes de l'abbaye (87 pièces) 1506-1696.

87. Liasse de pièces diverses de comptabilité (228 pièces) 18e siècle.

88. Liasse de procédures (92 pièces) 17e siècle.

89. Liasse de procédures (57 pièces) 18e siècle.

A. Hansay.

La Collection Casterman.

MM. H. et L. Casterman, les éditeurs tournaisiens bien connus, avaient formé une collection de livres anciens, de manuscrits et de gravures, qui ont été vendus à Gand, le 5 novembre 1907, sous la direction du libraire Camille Vyt.

Cette collection comprenait un nombre assez considérable d'impressions des XVe et XVIe siècles et quelques manuscrits. Le plus remarquable de ces derniers était un beau livre d'heures de Notre-Dame, manuscrit sur vélin du commencement du XVe siècle, orné de vingt jolies miniatures : il a été acquis au prix de 14,500 francs par M. Baer, de Francfort (n° 109).

Voici les numéros les plus intéressants du catalogue (1).

1. *Biblia latina* (Secunda pars). [Cologne, Ulric Zell, vers 1466-1470], f°. — 135 fr. Tridon (Paris).

2. Rob. Holkot. *Opus super patientiam Salomonis.* [Cologne, Ulric Zell, vers 1475], f°. — 170 fr. Elten (Hollande).

4. Fr. Astexanus de Ast. *Summa de casibus conscientiae.* Nurenb., Anth. Koburger, 1482, f°. — 135 fr. Gust. Le Leu (Lille).

5. Nicol. de Ausmo. *Summa Pisani cum supplemento.* S. l., 1483, f°. — 135 fr. G. Le Leu.

8. *Liber penitentialis* ad instar libri Canonum penitentialium. Louvain, Jean de Westfalie, vers 1485, f°. — 40 fr. Lemallier (Paris).

(1) Voy. Catalogue des livres anciens, manuscrits et gravures provenant de la succession de feu Messieurs H. et L. Casterman, de Tournai. Gand, Camille Vyt (Bruges, J. Houdmont-Carbonez), 1907, 36 p., 2 pll.

18. M. T. Cicero. *Epistolae familiares cum tribus commentariis.* Venetiis, Octavianus Scottus, 1494, f°. — Lemallier.

22. Theocriti eclogae triginta ; genus Theocriti et de inventione bucolicorum ; Catonis distichi (et alia opuscula), etc. Venetiis, Aldus Manucius, 1495, f°. — 190 fr. Lemallier.

32. P. Virgilius Maro. *Opera* (ed. a Jod. Badio Ascensio). Parisiis, Thielmannus Kerver, 1500-1501. f°. — 135 fr. Lemallier.

45. *Statuta* (et privilegia) *ordinis Cartusiensis* a domino Guigone priore Cartusie edita. Basileae, Johannes Amorbachius, 1510, f°. — 240 fr. Emile Leleu (Lille).

77. *Lhistoire* escripte premierement en grec par Joseph le Juif... Paris, Galliot du Pré, 1530, f°. — 310 fr. Belin (Paris).

92. *Constitutiones* clariss. atque excell. ordinis velleris aurei, e gallico in latinum conservae (a Nic. Grudio). [Antv., Chr. Plantinus, vers 1565], 4°. — 250 fr. Cogels (Anvers).

105. *Missale latinum.* Manuscrit du XVe siècle sur vélin, f°, 141 ff. — 1510 fr. Belin.

106. *Horae.* Ms. sur vélin du XVe siècle, 8°, 98 ff., miniatures. — 510 fr. Baer.

107. *Livre d'heures,* en latin et en flamand. Ms. sur vélin du XVe siècle, 12°, 280 ff., 11 miniatures. — 1325 fr. Belin.

108. *Horae latinae.* Manuscrit sur vélin du XVe siècle, 8°, 112 ff., 18 miniatures. — 800 fr. Pairon (Bruxelles).

112. *Cartulaire* ou registre des rentes fonsières et héritaiges qu'at l'Eglise et Abbaye de Sainct Nicolas des Pretz en la ville de Tournay et sur le banlieu d'icelle renouvelé en l'an 1620. Ms. sur vélin, f°, 190 ff. — 270 fr. Archives générales du Royaume.

113. Registre du Serment de Saint Sébastien, de Tournai. 1059-1798. Mss. du XVIIIe siècle, 2 vol. f°. — 140 fr. Bibliothèque de Tournai.

122. *Reliure* ancienne en écaille, filigranes d'argent, ornements Louis XIV, recouvrant le vol. : Heures dédiées à Madame la duchesse d'Orléans. Paris, 1677, 12°. — 225 fr. Em. Leleu.

La Bibliothèque royale de Belgique a acquis les numéros : 110, 111, 115, 116, 118-120 ; la bibliothèque de l'Université de Gand les numéros : 46, 56, 57, 67, 74 ; la bibliothèque de la ville de Tournai les lots : 98, 113, 114, 117 (1).

Oscar Grojean.

(1) Signalons encore un manuscrit qui a été vendu par M. Vyt, le 23 avril dernier (n° 109 du catalogue).
C'est le livre de la Confrérie de N.-D. des Sept Douleurs, de Bruxelles (fin du XVe siècle à 1785), manuscrit in-4° de 290 feuillets, décoré d'armoiries. Il a été acquis au prix de 300 francs (frais compris) par les Archives communales de Bruxelles.

Recherches sur les origines de l'Imprimerie à Lierre.

Jacques-Henri Le Tellier *(Suite)* (1).

1787.

48. De VoLMaekte hoUWeLYksChe WeLVaert afgebeeld in de zorgvuldige ende deugd-ryke egt-genoóten Myn heer Jacob. Bosschaert ende jouffrouw Theresia Thomas zegen-praelende in hun houwelyk van vyftig jaeren binnen Antwerpen den 2. September.......

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Boekverkooper, in de Regte-straet.

Lierre, Mr Julius Van In.

Plac. in-fol. Compliment adressé à Jacques Bosschaert et Thérèse Thomas à l'occasion de leurs noces d'or célébrées le 2 Septembre 1787.

1788.

49. Met permissie van den Heere G. F. Vertommen Schepenen deézer Stad doende de functie in absentie van den Heere Schouteth.

Het dor word groeyende.

(1) Voir *Revue*, t. V (1907), pp. 11-21, 117-137, 238-241, 342-358.

Het Dobbel Bedrog vertoont in Dogter en Schildwagt klugt-spel, Met nieuwe Gezangen.

Zal (benevens nieuwe Pantominen verçiert met Gezang, Danssen, ende schoone Decoratiën) ten Tooneele vertoont worden doór de iverige Gilde-broeders der al-oude en wyd-befaemde Rhetorykegezeyd: den Groeyenden Boom; onder de bescherminge van hunnen Patroon den H. Gummarus, op hunne Kamer binnen Lier, den 20. January 1788., en de volgende dagen. Ten 6 ueren te beginnen. Met oôrlof van den Heere L. Doremans Borgermeester der voórsz. Stad zullen naer 't Vertoog de Stads-poorten geopent worden.

Tot Lier, uyt de Drukkerye van J. H. Le Tellier.

Brux., Biblioth. royale : II 26161, in-4°, n° 27 ; 8e cl. XIII. C. Ton. in-4°, n° 30.

Petite affiche in-4° obl. Jouée en 1773, cette farce fut encore représentée sur la scène lierroise en 1806.

1789.

50. Met oôrlof van den Heere Schouteth. Het dor word groeyende.

WaerLYken LeVens-strYD, Vertoont In Den gLorI-WeêrDIgen patrIarCh tobIas.

Treur-spel in vier deelen. Op de Zin-Spreuk :

Wanneer den Sterveling zig oeffent in de Deugden,
En voôr de zelve 't hert bereyd tot eenen woon :
Zal hy naer 's levens-loop opklimmen tot de vreugden,
Daer Godt den loonder is, te saemen en den loon.
Cannabis arborescit.

Zal (met alle noodige Decoratiën) vertoont worden doôr de Rhetorica-beminnende Gilde-broeders der al-oude ende wyd-befaemde Rhetoryke den Groeyenden Boom ; rustende onder de bescherminge van hunnen Patroon den H. Ridder Gummarus, op hunne Kamer binnen de Stad Lier, den 15. February ende de volgende dagen. Ten 6. ueren te beginnen. Men zal niemand op 't Theater gedoogen. Trier Vt.

Met permissie van den Heere De Fournier, Commandant van het Détachément, zullen naer het vertoog de poorten deézer Stad geöpent worden.

In fine : Tot Lier, By J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Boek-verkooper.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e el. XIII. C. Ton., in-4o, no 51.

In-4o, de 4 pages non chiffrées. Titre encadré.

Cette soirée se termina par une comédie intitulée : « Goed gedrag gaet boven geld ».

La tragédie de Kempens obtint un vrai succès ; elle fut rejouée en 1805.

1789-1791.

51. Historische Verhandelinge over de voornaemste opkomste en voord-gang der land-bouw-konst in de Kempen, Bewyzende het nut en profyt daer doôr toegebragt aen den Staet, doôr de Abdyen en Kloosters der gemelde Land-streék. (*Fleuron*)

Te 's Hertogenbosch, by J. T. Palier, Boek-handelaar. M. DCC. LXXXIX.

In-4o, 24 pages.

Historische Verhandelinge over de mildheyd, hulp, bystand en menschlievendheyd tot de arme, vremdelingen en andere beweézen door de Abdyen en Kloosters der Kempen, Betoonende het nut en profyt daer doór toegebragt aen die Land-streék en den Staet in 't gemeen. No 2. (*Fleuron*).

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Boek-verkooper. M. DCC. LXXXX.

In-4o, 39 pages.

Historische Verhandelinge over de Slaevernye. Bewyzende hoe deéze voôrtyds plaets gehad heéft in de thans zoo vrye Nederlanden, hoe de zelve doôr de bezondere zorge en werkinge der Geestelyke aldaer is verminderd of

verbannen, en hoe zulks voôrnaementlyk doór de Kloosterlingen is geschied in de Vryheyd-zugtige Kempen. N° 3.

(*Fleuron*).

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Boekverkooper. M. DCC. XC.

In-4°, 44 pages. Approbation de P.-J. Heylen, doyen de Lierre et censeur de livres.

Historische Verhandelinge nopende de Slaevernye ende Vryheyds-boomen of Standaerts. Vertoonende de zeldzaeme plegtigheden, de welke voôrtyds in 't vryen der Slaeven plaets hadden, en bewyzende de oudheyd en bediedenisse der Standaerts en hunne verçiersels, die men nu schier ten allen plaetsen ; doch bezonderlyk in de Roemweêrdige Kempen ontmoet. N° 4.

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Boekverkooper. M. DCC. XC.

In-4°, 24 pages L'approbation est signée P.-J. Heylen, doyen de Lierre. Au titre, en guise de fleuron, une vignette représentant un village.

Historische Verhandelinge over den yver, waekzaemheyd en ziele-zorg der Klooster-heeren in de Kempen, Vertoonende hoe zy de Ketteryen van Tanchelinus en Blommardine hebben helpen verdelgen en uytroeyen, en hoe de zelve ernstig en heldig den Schaep-stal van Christus hebben verdedigt tegen de aenvallen der Lutheraenen en Calvinisten, en wat verdrukkinge en vervolginge zy derhalven kloekmoedig hebben verdraegen en geleden. N° 5.

(*Fleuron*).

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Boek-verkooper. M. DCC. XC.

In-4°, 37 pages. L'approbation est signée P.-J. Heylen, doyen du chapitre de Saint-Gommaire.

Historische Verhandelinge vertoonende de tyd-stippen, op de welke de goddelyke regtveêrdigheyd de Nederlanden, en bezonderlyk de Land-streék der Kempen, met de pest, loop, hongers-nood ende andere plaegen heeft bezogt,

Ende den grooten yver, dienst en bystand, welke de Klooster-Heeren alsdan hebben beweézen, zoo als ook ten tyde der schaersheyd en gebrek van wereldlyke Ziel-bestierders. N° 6. (*Fleuron*).

Te 's Hertogenbosch, By J. T. Palier, Boek-handelaar. M. DCC. XCI.

In-4°, 40 pages.

Historische Verhandelinge vertoonende verscheyde wyzen op de welke de Kloosterlingen, naementlyk die der Kempen, zyn nut en vóordeelig geweést aen Kerk en Staet, en zonderling aen de doór hun bewoonde Land-streék. N° 7. (*Fleuron*).

Te 's Hertogenbosch, By J. T. Palier, Boek-handelaar. M. DCC. XCI.

In-4°, 56 pages.

Historische Verhandelinge nopende de Ketterye der Bloemardine ende verscheyde uytstekende religieuse kweekelingen der Kempen, tot hier toe wynig of niet aen 't gemeen bekend, Dienende tot byvoegzel ende slot der vóorige Verhandelingen. N° 8. (*Fleuron*).

Te 's Hertogenbosch, By J. T. Palier, Boek-handelaar. M. DCC. XCI.

In-4°, 58 pages, plus 12 pages non chiffrées pour la table générale et les errata.

Bruxelles, Biblioth. royale. V. H. 24.902.

Mémoires curieux et savans, pleins de recherches, dont l'auteur est Mr A. Heylen, religieux de l'abbaye de Tongerloo dans la Campine. Complet en 8 parties, reliées ensemble, ouvrage peu commun

Cet ouvrage contient les mémoires suivans :

1° sur l'origine et le progrès de l'agriculture dans la Belgique et particulièrement sur l'utilité des Abbayes et Prieurés dans la Campine pour le défrichement des bruyères. (1)

---

(1) Si M. Heylen avoit connu les *Lettres physiques et morales sur l'histoire de la terre et de l'homme*, par J. A. de Luc, la Haye 1779, 5 vol. in-8°, il auroit pu encore citer unmorce au intéressant d'une lettre datée de Postel dans la Campine, du 20 mai 1778, sur la nudité des bruyères et sur les magnifiques plantations de chênes et une culture très soignée et très fructifiante dans les environs de l'abbaye de Postel, ainsi que sur l'utilité de ces maisons pour le défrichement et la culture des bruyères. Tom. 4. pag. 69-82. Note de Van Hulthem.

2° sur la libéralité, secours et humanité des abbayes et couvents de la Campine, envers les pauvres et étrangers.

3° sur l'esclavage dans la Belgique, sa suppression et les restes qui en existent encore.

4° sur l'esclavage, sur les arbres de liberté et étandarts.

5° sur le zèle, la vigilance et cure-d'âmes des religieux de la Campine.

6° sur les époques auxquelles la peste, la famine et d'autres fléaux ont regné dans la Belgique.

7° sur les différentes manières dont les religieux et surtout ceux de la Campine ont été utiles à l'Eglise et à l'Etat.

8° sur l'hérésie de Bloemardine et sur différens religieux éminens de la Campine.

Van Hulthem.

Nous n'hésitons pas à attribuer à Le Tellier l'impression de ces huit mémoires : les caractères employés sont toujours les mêmes, et nous rencontrons chaque fois les « deux points de Philosophie Romain orné » (1) *n° 1, dont s'est servi si souvent notre imprimeur. Quant aux vignettes et aux culs-de-lampe, ils ont été employés indifféremment dans les notices portant le nom de J. T. Palier et dans celles qui ont paru sous la firme de Le Tellier. Ces ornements nous les retrouvons dans les autres ouvrages sortis des presses de Le Tellier. Nous ajouterons que le nom de J. T. Palier,* libraire *à Bois-le-Duc vers 1790, n'est pas cité dans le savant ouvrage de Ledeboer sur les imprimeurs et libraires hollandais* (2).

L'auteur de ces Verhandelingen *est Jean-François Heylen, (en religion Adrien), bibliothécaire-archiviste de l'abbaye de Tongerloo, né à Norderwyck, le 6 Août 1745, et frère de Pierre-Joseph, qui fut doyen du chapitre de Saint-Gommaire, à Lierre, depuis 1777 jusqu'à sa mort (1793).*

J.-Fr. Heylen, qui avait fait de brillantes études à l'université de Louvain et au collège Norbertin, à Rome, s'est signalé comme un historien érudit, passionné pour l'archéologie. Plusieurs de ses mémoires ont été couronnés par l'Académie royale de Bruxelles ; on en trouvera la liste

---

(1) Spécimen de caractères typographiques anciens... de Joh. Enschedé et fils, imprimeurs à Harlem. (Harlem, 1867), in-4°

(2) De Boekdrukkers, boekverkoopers en uitgevers in Noord-Nederland.... door A. M. Ledeboer. Deventer. A. ter Gunne, 1872, vol. in-4°.

dans la Biographie nationale, *t. IX. col. 350-351. Il parcourait la Campine dans ses moments de loisir, et c'est le résultat de ses longues et patientes recherches qu'il a publiées sous le titre de :* Historische Verhandelingen over de Kempen. *C'est le premier travail véritablement savant qui ait été écrit sur ces landes sablonneuses. Ces huit notices, qui ont paru de 1789 à 1791, furent réimprimées à Malines, en 1809, et à Turnhout, en 1837, chez Brepols et Dierckx fils. Heylen mourut à Rome le 4 Mai 1802.*

1790.

52. Met toe-laetinge. Uyt Jonsten verzaemt. Den Propheét Moyses ofte zeége-prael van Godts volk. Nieuw treur-spel in vyf deelen, Getrokken uyt de H. Schriftuer Doôr N. N.

Voór Godt en 't Vaderland.

Gy, die d'Heer Vander Noot, dien Staets-held zoo verheven!
Gehoort hebt als hy vrogt aen 's Lands verdrukte Weth,
Komt ziet hem dan nog eens hoog-luysterlyk erleéven
In Moyses, en Godts Volk op 't Schouwburg der Jennet.

Op-gedraegen aen de Edele, wyze, voôrzienige Heeren en standvaste Vaderlanders, die Heeren Burger meester, Schepenen en Raed der Stad Lier in Braband.

Zal vertoont worden doôr de Vreéde-lievende Broeders der al-oude Konst-geroemde Reden-gilde van de H. Moeder Anna, gezeyd : Don-geleerde ofte Jennette-Bloem, op hunnen Schouwburg binnen de gezeyde Stad, op 7. February 1790. en de volgende dagen. Men zal preçies ten 6. ueren des avonds beginnen, wanneer niemand op het Tooneel zal gedoogt worden.

(*Fleuron*).

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Boekverkooper.

Bruxelles, Biblioth. royale : II 26.161, in-4°, n. 28.

In 4°, de 4 pages non chiffrées. Titre encadré et orné.

Le titre que nous venons de reproduire et celui de la comédie qui fut interprétée à la même soirée : De Patriot-

ten ofte Den Grootdaedigen, en onstervelyken Henricus Carolus Nicolaus Van der Noot, *disent assez de quelle popularité devait jouir l'avocat brabançon, lorsqu'il revint en Belgique après plus de seize mois d'exil. Notons que la représentation avait lieu sept semaines après son entrée triomphale à Bruxelles (18 Décembre 1789) et au moment où il venait d'exercer une influence prépondérante sur les décisions des Etats réunis le 7 Janvier suivant.*

1791.

53. Almanach Voôr het Jaer ons Heere M. DCC. LXXXXI. Gecalculeért op de 17 Provinciën. Doôr Meester Pronostiqueur. Dag-klapper.

Tot Lier, By J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

Bruxelles, Bibliothèque royale.

Petit in-8° carré, 64 pages non chiffrées. Au titre, une sphère armillaire. Contient, outre le calendrier qui est en caractères gothiques, les heures d'ouverture et de fermeture des portes de la ville, les éclipses et des remarques sur les XII signes du Zodiaque, qui sont précédées d'une gravure sur bois des plus grossières ; il donne encore les heures de marée, les pronostics des saisons et des mois accompagnés de vignettes assez naïves, deux chansons patriotiques et enfin (pp. 51-63) une « Relaes Van het bezonderste dat 'er doôr de *Patriotten* sedert hun eerste begin is uytgewerkt, zoo in de veroveringen der Steden als anderzints ».

---

54. Met oórlof van den Heere Schouteth. Het dor word groeyende.

Den godloozen, doch daer naer tot Godt keerenden Nabuchodonosor, Koning der Chaldeérs. Bly-eyndig treurspel in dry deelen. Op de zin-spreuk :

Bekeert u tot den Heer, al waeren uw misdaeden
Ontelbaer in getal, nog grooter zijn genaeden :
Maer vat de Gratië doch altyd wel by tyd,
Want dat hy heden geéft, misschien daer naer ontzeyd.
Cannabis arborescit.

Zal (met alle noodige Decoratiën) vertoont worden, doór de leer-gierige Gilde-broeders der al oude ende wyd-befaemde Rhetoryke Den Groeyenden Boom ; rustende onder de schaduweryke vleugelen van den Edelen ende vroómen Voór-vegter des Geloofs, hunnen Patroon den H. Gummarus, op hunne Kamer binnen de Stad Lier, den 27. February 1791., ende de volgende dagen. Ten half-uere-zeven te beginnen. Men zal niemand op 't Tooneel gedoogen.

(*Fleuron*).

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

Bruxelles, Biblioth. royale ; 8e cl. XIII. C. Ton in-4o, no 5'.

In-4o, 4 pp. non chiffrees. Titre encadré.

Cette tragi-comédie, due à la plume de Kempens, avait été représentée par l'Arbre croissant le 11 Décembre 1768 (voir no 15) ; elle fut encore interprétée en 1806. De même la comédie Den Erfgenaem bedrieger, bedrogen (*voir no 29*), *par laquelle se termina cette soirée, fut rejouée en 1801.*

1792.

55. Met oôrlof van den Heere Schouteth. 'T Dor word groeyende.

Mimi en Colin, opera-comique in twee deelen. Op de zin-spreuk :

Die den onnoozelen met list meynt te verdrukken,
Zal zelden tot syn baet gewenschte vrugten plukken :
Want die den put uyt haet voór ander open maekt,
Heéft synen vollen loon, zoo hy daer in geraekt.

Zal (met alle noodige Decoratiën) vertoont worden, doór de Konst-minnende Gilde-broeders der al-oude en wyd-beroemde Rhetoryke Den Groyenden Boom ; schuylende onder de protectie van hunnen Patroon den H. Ridder Gummarus, op hunne Kamer binnen de Stad Lier, den 5. February 1792., en de volgende dagen.

Ten 6. ueren te beginnen. Men zal niemand op 't Tooneel gedoogen. Met permissie van den Heere Major van 't

Garnisoen, zullen naer het Vertoog de poorten deézer Stad geöpent worden.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C Ton in 4°, n° 53.

Petite affiche in-4° obl. Quoiqu'elle ne porte pas de nom d'imprimeur, les caractères et les ornements employés prouvent surabondamment qu'elle sort de l'officine de la Rue droite. (Voir n° 39).

---

56. Anspraek ende plegtigheden, welke geschied zyn ter oorzaeke als de fransche troepen de stad Lier hebben in bezit genom. Liberté. 1792.

Lierre, M. Julius Van In.

In-8° de 13 pages.

Cette brochure, qui ne porte aucun nom d'imprimeur, est certainement un produit des presses de Le Tellier : nous y retrouvons les caractères dont il se servait habituellement, ainsi que les « deux Points de Philosophie Romain orné » (1), *dont nous avons parlé plus haut (n° 51). Elle contient la proclamation, en français et en flamand, lancée, au nom de Dumouriez, par le Feld-maréchal Eustace, commandant la Brigade des* Franqueurs *de l'Armée de la Belgique, lors de l'entrée des troupes françaises dans la ville de Lierre (20 Novembre 1792).*

1793.

57. Met toestemming van den Schouteth. Uyt Jonsten verzaemt.

De Africaensche Sophonisba. Nieuw treur-spel in vyf deelen. Opgedraegen aen den zeer agtbaeren hoog-geroemden Burger C. E. G. Caïmo, Schouteth deézer Stad en Byvange.

---

(1) Spécimen de caractères typographiques... de Joh. Enschedé et Fils, imprimeurs à Harlem. 1867, in-4°.

Zie hier de liefdens-trouw in all' haer glans verschynen,
En in een Vrouwe-borst man-moedigheyd geplant,
Zie haer, met haere vriend, trotseéren ramp en pynen,
En eyndelyk, hun min gekroont doòr d'houw'lyks band.
Doòr N. N. *voòr Godts-dienst en regt.*

Zal met uytgezonderde decoratien ten Tooneel gevoert worden, doòr de Konst-genoòten der al-oude ende wyd-vermaerde reéden gilde, van de H. Moeder Anna, gezeyd Don-geleerde ofte Jennette-bloem, op hunnen Schouwburg binnen de Stad Lier, op den 20. January 1793. en de volgende dagen. Ten half zes ueren te beginnen.

(*Fleuron*).

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

In-4° de 4 pp. non chiffrées. Le titre est encadré et orné. Cette fête fut terminée par la représentation d'une comédie en trois actes : Don Diego ofte Bedroògen gierigaerd. *Cette pièce en vers a pour auteur Guill.-Franç.-Gomm. Verhoeven, dont nous avons parlé plus haut. La section des manuscrits de la Bibliothèque royale en possède deux copies cotées 15667 et 19540.* Don Diego, *s'il faut en croire Bergmann, fut rejoué à Lierre le 2 Février 1812.*

---

58. Met oòrlof van den burger Schouteth. 'T Dor word groeyende.

saULUS bekeerInge, paULUS apostel ; VoórstaenDer Van JesUs ChrIstUs naeM.

Nieuw treur-spel in vier deelen. Op de Zinne-spreuk :

Schoon dat de Roomsche Kerk hertnekkig is bestreden
Nu zoo veél eeuwen lang, en dat zy heéft geleden,
Vervolging' t'allenkant, zy noyt en zal vergaen
(Dit is 't ontfaelbaer woòrd) maer vast gegrondvest staen.
Al word 't onnoozel bloed der Martelaers vergoóten,
Dit is den zoeten dauw waer doór zy heéft geschoóten
Haer wortels over-al ; een waer getuygeniss',
Dat 't bloed der Martelaers het zaed der Christ'nen is.
Peyst eer g'oórdeelt.

Zal (met alle noodige vertooningen) uyt-gegalmt worden, doór de leer-gierige Gilde-broeders der al-oude en wydbefaemde Rhetoryke den Groeyenden Boom ; rustende onder den standaerd van hunnen Patroon den Edelen Ridder ende vroómen voórvegter des Geloofs den H. Gummarus, op hunne vertoonplaetse binnen de Stad Lier, den 3. February, en de volgende dagen. Ten 6. ueren te beginnen. men zal niemand op 't Tooneel gedoogen. *(Fleuron).*

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton. in-4°, n° 55.

In-4° de 4 pp. non chiffrées. Titre encadré. Avec la comédie : Jodelet meester en knegt, *du major A. F. De Neve.*

1794.

59. Met oôrlof van den Heere Schouteth. Uyt Jonsten verzaemt.

Joannes baptIsta, heYL-steM In De WoestYn, Voór-Looper Van JesUs ChrIstUs. treUr-speL.

Doôr Joannes Franciscus Van Der Borght, in zyn leéven Meester der Stads Schoôle alhier. *Zonder Masker.*

Zinregels :

Wie was Rechtveërdig oeyt, die niet heéft moeten lyden ?
Wie heéft de Deugd gekent die niet heéft moeten stryden ?
Maer den Rechtveërdigen ! hoe heylzaem is zyn Lot !
Gelastert van den mensch, verheerelykt by Godt !

Zal, met uytgeleézene Decoratiën, vertoont worden binnen de Stad Lier den 23. February en de daer aenvolgende dagen, doôr de Leerzugtige en waere eendragt-lievende Broeders der Reéden-Gilde van de H. Moeder Anna, gezeyd : Don-geleerde ofte Jennette-bloem, op hunnen gewoonelyken Schouwburg. Men zal niemand op 't Tooneel gedoogen. Ten zes ueren 's avonds precies te beginnen.

Met Oôrlof van den Heere G. De Kinder, burger-meester deézer Stad, zullen naer 't Vertoog de poorten geopent worden.

Tot Lier, By J. H. Le Tellier Boek-drukker ende verkooper.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton., in-4°, n. 56.

In-4° de 4 pp. non chiffrées. Titre encadré.

La Bibliothèque de Bourgogne possède deux copies de cette tragédie, en vers, (n°s 19330 et 19353).

La pièce de J.-Fr. Vander Borght semble avoir été jouée sur la scène lierroise en 1735.

La comédie qui fut interprétée à la même soirée, était intitulée : Tesander et Clorimene ofte Gelukkig Bebrog.

1796.

60. Kleynen Lovenschen Almanak, Voor het Schrikkel-Jaer Ons Heere Jesu-Christi 1796. Inhoudende het Testament van Don Riderio Politionelli mede 't Rymbeklag van zynen Broeder, als ook Liedekens ende Raedzaels. Gacalculeerd (*sic*) op den Horizond van Braband en d'omliggende plaetzen : door J. B. Nostradamus.

Tot Lier, By J. H. Le Tillier (*sic*), Boek-drukker.

Bruxelles, Bibliothèque royale.

Petit in-8° carré, 64 pages non chiffrées. Au titre, une gravure sur bois représentant Nostradamus dans son cabinet de travail.

Au calendrier figurent un certain nombre de vignettes et de signes symboliques, qui ne manquent pas d'intérêt pour l'iconographie chrétienne.

Le « quartierklapper » indique les phases de la lune, et nous trouvons aux mois des gravures allégoriques assez naïves. Cet almanach contient en outre des renseignements sur les marchés et les foires aux chevaux ; il donne les heures de marée, celles de départ et d'arrivée des barques de Louvain à Malines et vice-versà, celles d'ouverture et de fermeture des portes de ces deux villes et de Bruxelles, enfin les facéties annoncées au titre.

*Nous estimons que cet almanach est une imitation, sinon une contrefaçon, de l'*Algemeynen Klucht Almanak, Tot

gerief, en vermaek, van ieder een, *et du* Lovenschen Chronyk Almanak, Voor het Schrikkel-Jaer Ons Heere Jesu-Christi 1796, *imprimés à Louvain chez P. Corbeels. Et ce qui nous porte à le croire, ce sont non seulement les renseignements intéressant Louvain qui ont pris place dans cette édition lierroise, mais encore les quelques lignes signées du nom de Corbeels, que nous retrouvons dans ces trois almanachs et dans lesquelles le typographe louvaniste proteste contre la façon d'agir de l'imprimeur bruxellois, P.-J. de Haes. Corbeels avait repris tous les caractères de Jean Jacobs, et de Haes se permet de publier un almanach sous la firme de ce dernier, dont l'établissement a cessé d'exister. Enfin l'almanach lierrois reproduit le calendrier, accompagné des signes symboliques, des deux almanachs de Louvain.*

---

61. Jesus, Maria, Bernardus.

Anno reparatæ Salutis millesimo septingentesimo nonagesimo sexto, die 30. mensis Augusti, circa horam secundam pomeridianam, plena animi resignatione, decedentium S. Matris Ecclesiæ præmunita Sacramentis, inter pias filiarum suarum astantium preces, et singultus cordiales, ex hoc mortalitatis stadio, ut salutari immortalitatis bravio donetur (ut in Domino confidimus) erepta est in Abbatia de Nazareth propre Liram, Sacri Cisterciensis Ordinis, Diœcesis Antverpiensis venerabilis admodum Domina Domina Norberta Lints. Abbatiæ præfatæ abbatissa XXXV. dignissima, Anno ætatis suæ 68, Religiosæ professionnis 46, dignitatis Abbatialis 28....

Lyræ, typis J. H. Le Tellier, Bibliopolæ.

Bruxelles, Bibl. royale : A. II. 22739 t. II.

Plac. in-fol. obl. Lettre mortuaire de Dame Norberte Lints, abbesse des Cisterciennes de Notre-Dame de Nazareth.

1797 (?)

62. Christelyke onderwyzing ende gebeden, getrokken Uyt de H. Schriftuere, den Missael, en de HH. Oud-Vaders : wegens De voôrnaemste pligten der Geloovige. *Ydel zyn alle menschen die geene kennisse Godts en hebben,* Sap. XIII. v. 1.

Veél vermag het gestaedig Gebed van den Regtveêrdigen, Jacob. V. v. 16.

(*Fleuron*).

Tot Gend, en te koop tot Lier, By J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Boek-verkooper.

Met Goedkeuringen.

Lierre, M. Jul. Van In. — Bibliothèque de l'auteur.

In-12, de XIV-387 pages, plus 4 pp. non chiffrées pour la table. Titre encadré. Les caractères employés sont ceux de Le Tellier. Cet ouvrage de piété a eu un très grand nombre d'éditions, surtout à Gand pendant le cours du XVIIIe siècle.

Les approbations, datées de Gand le 4 Octobre 1740 et le 24 Mars 1743, sont signées Ae. F. Audenaert, licencié en théologie, archiprêtre de la Cathédrale de Saint-Bavon, et J. F. Bruynsteen, Chanoine et Curé de Saint-Nicolas, censeurs de livres ; elles portent le visa de D. Servaes, censeur royal des livres.

Le calendrier donnant les fêtes mobiles pour les années 1797-1820, nous pouvons croire que ce volume a été imprimé en 1796 ou au commencement de 1797.

1797.

63. Met toelaetinge.

Den Waeren onsterVeLYken LUYster Van Den LofrYken enDe getroUWen ChrIsten : vertoont in Thomas Morus, Cançellier van Engeland, zyn bloed vergietende voor de leeringe Christi Jesu, onder de dwinglandy van

Henricus VIII. Koning van het zelfde Engeland. Treurspel in vyf deelen Gevolgt na 't Fransch van den Heer Bellay doôr C. Meyer.

Zal ten Tooneel gebragt worden doôr de nieuwe Redeminnaers van Rumpst op 17. April, weézende 2den Paeschdag : voords, op 23. en 30. Ditto. 7., 14., 21., 25., 28., Mey. 5., 11., 18., 25., 29., Juny. 2., 9., 16., 17., 23., 30. July. En eyndelyk op 6. Augustus.

De Vertoonplaets is te Rumpst, ten huyze van den Burger Joannes Kiekens, in de Herberge de Kroon. Ten dry ueren naer middag te beginnen.

Wy, die voòr d'eerstemael het Schouwtooneel betreéden,
Verhoôpen voòr ons werk den Luyster uwer jonst :
Ons Oogwit is alleen voòr d'Eere van de Reden,
Voôr 't Leerzaem Tydverdryf, doôr d'oeffening der [Konst.

Gedrukt tot Lier, by J. H. Le Tellier.

In-4° de 2 ff. non chiffrés. Titre encadré. Soirée organisée par les membres de la Chambre de rhétorique nouvellement créée à Rumpst. Les jeunes acteurs, qui montent sur les planches pour la première fois, réclament l'indulgence du public pour l'interprétation de la pièce de Du Bellay, traduite en flamand par l'imprimeur gantois, Corn. Meyer, (cf. Bibliographie gantoise *t. III. p. 46 et suiv.), qui s'était beaucoup occupé d'art dramatique. Après* Thomas Morus *fut jouée la comédie :* Izabel en Pasquin.

(*A suivre.*)

TH. GOFFIN.

Le démembrement du Cabinet des Médailles.

Nous avons reçu de M. Jean De Mot l'article qu'on va lire. Bien que notre correspondant n'ait pas été cité dans notre Revue, nous ne voulons pas lui enlever le plaisir de parler au nom des Musées royaux. Nous nous empressons donc de publier son article. Nous l'avons communiqué à M. Tourneur ; on trouvera plus loin une brève réponse de notre collaborateur. Pour notre part, nous considérons l'incident comme clos. Sat prata biberunt...

LA RÉDACTION.

Les deux articles que M. Tourneur a consacrés au « *démembrement du Cabinet des Médailles* » exagèrent singulièrement et interprètent d'une façon tendancieuse une opinion personnelle exprimée naguère à la Chambre par M. Carton de Wiart.

Le Musée du Cinquantenaire a été bien involontairement mêlé à cette affaire — (et c'est ce qui excuse mon intervention) — et M. Tourneur semble avoir exposé la question au monde scientifique belge et étranger, comme s'il s'agissait d'une lutte entre l'esprit scientifique, représenté en l'occurence par le personnel du Cabinet des Médailles et le dilettantisme personnifié par le Musée du Cinquantenaire !

« Toutes les personnes que nous avons consultées — et ce sont les plus » compétentes, — sont unanimes à déclarer qu'au Cabinet des Médailles » la collection de Hirsch est à sa véritable place et qu'au *Musée du* » *Cinquantenaire elle serait complètement perdue pour la science.* »

(1) Voir *Revue des Bibliothèques*, Tome V, fasc, 4 et Tome VI, fasc. 5.

Si telle est l'opinion des correspondants de M. Tourneur, et elle ressort en effet d'un certain nombre de lettres reçues, il nous est donc permis de supposer que la question ne leur a pas été très nettement exposée et dès lors on m'excusera d'en entretenir quelques instants les lecteurs de la Revue.

Qu'ils se rassurent : je n'ai pas cherché à procurer à mes collègues et à moi même un *facile triomphe* en sollicitant des nombreux savants, auxquels, dans l'exercice de nos fonctions, il nous est arrivé de rendre service, de ces lettres où la courtoisie et la reconnaissance forcent toujours un peu le ton de sincérité des éloges.

Je parlerai très peu du Musée du Cinquantenaire, un peu plus du Cabinet des Médailles, et surtout de la question des collections numismatiques en général.

Qu'il me soit permis tout d'abord de poser la question préalable : aucun membre du personnél scientifique du Musée du Cinquantenaire n'a jamais préconisé le *démembrement* du Cabinet des Médailles et personnellement je suis tout à fait d'accord avec M. Tourneur, pour trouver qu'il serait hautement regrettable de vouloir lui enlever les monnaies de la collection de Hirsch pour les adjoindre aux collections du Cinquantenaire. Il y a plus, je suis également d'accord avec lui pour trouver que les monnaies romaines de la collection de Meester de Ravestein, *rari nantes*, au Cinquantenaire, feraient bien mieux au Cabinet des Médailles, et je serais tout prêt à lui tendre la main, pour faire réussir toute combinaison qui pourrait aboutir à ce transfert.

M. Tourneur sait d'ailleurs que la direction des Musées du Cinquantenaire, sur la proposition de mes collègues Cumont, Capart et de moi même, a transmis au Cabinet des Médailles deux tétradrachmes d'Athènes, trouvés en Egypte, qui nous avaient été donnés par l'Institut d'archéologie de l'Université de Liverpool.

Ce point d'acté, je me permets de me demander si tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes au Cabinet des Médailles et s'il n'y a rien de fondé dans les critiques formulées par M. Carton de Wiart ?

Bien que n'étant pas numismate, je désirerais pouvoir dire en peu de mots mon opinion sur cette question, à laquelle l'importance même du Cabinet des Médailles prête un grand intérêt.

Je répondrai succinctement aux points principaux touchés par les articles de M. Tourneur.

A) *Le Cabinet des Médailles ne peut être détaché en tout ou en partie de la Bibliothèque royale.*

Pourquoi ? M. Tourneur cite, il est vrai, l'article I du règlement organique de cet établissement, mais si c'est un argument de fait, au point de vue scientifique il n'a que peu de valeur.

Me citera-t-on l'exemple de Paris ? Le cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale a pour lui une vénérable tradition historique et je comprends que l'on puisse trouver des arguments sentimentaux

d'une nature extrêmement respectable, pour conserver intacte la création de Colbert, le *Cabinet de Curiosités* du roi, réuni à une époque où le Louvre n'avait pas le caractère d'universalité qu'il a maintenant.

D'ailleurs, le cabinet des médailles aux installations duquel on va s'efforcer de rendre le cachet artistique qu'elles avaient sous la Régence, est devenu grâce à la multiplicité et à la haute valeur des objets qui le composent, un ensemble précieux qui est un musée complet à lui tout seul et l'on comprend que l'on ait hésité à noyer les pièces choisies qui le composent dans ce monde qu'est le Louvre. Mais aucune de ces raisons diverses ne peut être invoquée à Bruxelles.

A Londres, le cabinet numismatique se trouve au British Museum, qui contient, il est vrai, la Bibliothèque, mais il fait partie intégrante du département des antiques, au point qu'il faut traverser les salles de celui-ci pour y avoir accès.

A Athènes, le Musée Numismatique dont M. Svoronos raconte la création, dans la lettre adressée à M. Tourneur, avec une fougue toute méridionale, se trouve dans un édifice indépendant de tout autre établissement scientifique.

A Berlin, enfin, pour clore une énumération que chacun pourrait compléter, le Cabinet Numismatique a toujours été rattaché aux Musées royaux, et fait actuellement partie intégrante du nouveau Kaiser Friedrich Museum, dans des conditions sur lesquelles nous aurons à revenir plus bas.

M. de Witte me semble donc avoir raison quand il dit que rien ne s'opposerait à transporter le Cabinet des Médailles au Musée du Cinquantenaire, à la condition d'adjoindre à cet établissement une bibliothèque spéciale ; or, il suffirait pour cela de compléter la bibliothèque archéologique existante par des ouvrages de numismatique.

B) *Mais*, dit M. Tourneur, secondé par certains numismates peu amis des archéologues, et par certains archéologues peu amis des musées, *le Cabinet des Médailles ne peut être transporté au Musée du Cinquantenaire.*

1° *parce qu'il n'y serait pas à l'abri des vols.*

Cependant, je ne sache pas qu'au Musée du Cinquantenaire, gardé *jour* et *nuit*, des vols aient été constatés récemment..... Il s'agit d'ailleurs en l'occurence d'une question de coffres-forts et de meubles, qui peut être résolue au Cinquantenaire aussi bien que place du Musée. Nous y reviendrons d'ailleurs.

2° *parce que le Musée du Cinquantenaire n'est pas un établissement scientifique* (si ce n'est pas l'opinion de M. Tourneur, c'est qu'il a manqué de précision en exprimant celle-ci).

Je veux bien que notre collection d'antiques soient encore comprise dans l'ensemble désigné sous le nom de Musées des Arts décoratifs et industriels, mais personne n'ignore que c'est là une dénomination qui n'a pu disparaître des actes officiels que parcequ'elle a été jadis décrétée par arrêté royal.

Ne jouons donc pas sur ce titre, qui ne durera sans doute plus longtemps.

Je serais bien curieux de savoir pourquoi l'étude des vases grecs ou celui des inscriptions, par exemple, serait moins *scientifique* que celle des monnaies, médailles, jetons et méreaux.

La Bibliothèque spéciale réclamée avec raison par les Numismates du cabinet des médailles, est également indispensable à nos travaux, et celle qu'avec des ressources modestes l'on a pu commencer à constituer au Cinquantenaire, libéralement ouverte au public, offre aux travailleurs des facilités qu'ils ne rencontrent pas dans toutes les grandes bibliothèques. Quant à notre bibliothèque égyptologique, c'est une des meilleures de l'Europe.

J'arrête ce qui pourrait ressembler à de la réclame et je ne produis pas de lettres.. .

c) *Il n'est pas possible de rendre l'accès du cabinet des médailles plus facile au public*, et à plus forte raison l'on ne peut exposer dans des vitrines des médailles originales, cela pour des raisons de sécurité et pour les commodités de l'étude scientifique. Des reproductions galvanoplastiques et des moulages suffisent au public.

Les partisans de la *séquestration* des médailles ont toujours à la bouche comme principal argument ce qui se fait au British Museum : quelques cadres contenant des reproductions galvanoplastiques y sont seuls exposés dans une salle, à la porte du cabinet des médailles, servant en quelque sorte d'enseigne à cette division où l'on pénètre d'ailleurs très aisément.

A cela je répondrai que c'est là un système ancien déjà, et qu'actuellement le manque de place empêcherait d'en user autrement, jusqu'au jour où les travaux d'agrandissement qui doivent presque doubler la superficie du Musée seront terminés.

Je pourrais faire remarquer également que dans ce même British Museum, comme dans tous les musées du monde, on ne craint pas d'exposer aux yeux du public, des bijoux, des orfèvreries, des pierres précieuses, des médailles et des camées, dont la valeur dépasse quelquefois celle des plus belles monnaies et dont des voleurs ne seraient pas bien embarrassés de se défaire.

De plus, la plupart de ces objets demandent, tout autant que les monnaies, à être pris en mains et examinés à la loupe pour être étudiés scientifiquement et appréciés à leur juste valeur.

L'art de construire des vitrines a d'ailleurs fait des progrès suffisants pour assurer aux objets exposés le maximum de sécurité possible (1) que les meilleurs coffres-forts ne peuvent dépasser.

(1) Je signalerai entre autres ce qui a été fait à l'Ashmolean museum à Oxford, où les vitrines contenant les bijoux, les monnaies et les camées, sont munies d'avertisseurs électriques qui fonctionnent au moindre bris de glace ou à toute tentative d'effraction. Ailleurs la vitrine se transforme le soir en coffre-fort comme c'est le cas pour celle des diamants de la couronne, dans la Galerie d'Apollon au Louvre. Je pourrais multiplier les exemples.

Adressons-nous donc à la dernière en date des installations de collections numismatiques, à celle qui a été réalisée au Kaiser Friedrich Museum de Berlin et qui jusqu'à nouvel ordre peut passer pour le dernier cri de la « Museumstechnik ». Cette installation est décrite en détail dans une Revue consacrée entièrement à cette science, car science il y a, et nous compléterons les souvenirs que nous avons personnellement gardé de ces installations par des détails empruntés à cet article (1).

L'installation se divise en deux parties distinctes : le magasin avec son énorme galerie de coffres-forts, ses salles de travail pour le personnel scientifique et les savants étrangers, sa salle de conférences, le tout situé dans le rez-de-chaussée bas de l'édifice. Un escalier le fait communiquer avec une magnifique double salle toute blanche, où la lumière circule à flots et qui *fait partie de l'enfilade des salles du musée* occupant le bel étage. Un grand nombre de pupitres à double face, contenant des spécimens numismatiques, permet de suivre le développement de la monnaie à travers les âges. Certains meubles ingénieusement combinés permettent même de regarder face et revers des médailles.

Croyez-vous qu'il s'agisse de reproductions et de moulages tels que M. Tourneur en offre si magnanimement au musée du Cinquantenaire ?

Je cède la parole à M. Ménadier, l'auteur de l'article cité, qui dira les principes qui ont présidé à cet arrangement (Je traduis, p. 25).

« Cependant (l'auteur vient de parler du classement général) il est « inadmissible que, sous prétexte de sécurité ou pour ne pas nuire « à la constante étude scientifique, on aille former une *collection* « *d'exposition* (Schausammlung) indépendante de la *collection emma-* « *gasinée* (Magazinsammlung), ou le contraire, au point de n'y placer « au lieu d'originaux, que des reproductions galvanoplastiques. Car « quand bien même celles-ci seraient parfaites, au point de ne pouvoir « être distinguées des originaux par le profane, rien que le sentiment « d'avoir sous les yeux des copies suffit à empêcher une impression « indépendante de toute prévention et paralyse l'effet désiré. La « collection d'exposition doit être composée en majorité d'originaux. « Mais, de même que pour la collection emmagasinée, l'on peut « remédier à l'absence des pièces enlevées pour l'exposition par des « copies, de même dans les séries d'exposition, l'on peut combler « les lacunes grâce à des reproductions des pièces manquantes ».

Serait-il donc tout à fait impossible de réaliser à Bruxelles ce qui est si admirablement fait à Berlin, et M. Carton de Wiart était-il si mal fondé de le réclamer ?

Si un transfert du cabinet des médailles avec armes, bagages et CONSERVATEURS dans un local attenant à celui de nos collections

---

(1) J. MENADIER. Die Neueinrichtung des kgl. Münzkabinets... *Museumskunde*. Berlin, Reimer, I 1905, p. 16 et ss.

d'antiques pouvait amener un tel résultat, M. Tourneur et les amateurs de monnaies ne seraient-t ils pas les premiers à y applaudir ?

d) Les vases, les bronzes et les figurines de la collection de Hirsch n'auraient-ils pas leur place toute marquée au musée du Cinquantenaire ?

M. Tourneur sans doute répondrait oui avec moi à cette question posée par M. Carton de Wiart, puisqu'il revendique pour le cabinet des médailles les monnaies de la collection de Ravestein.

Mais il y a là de sérieuses difficultés résultant des conditions formelles des deux donations, difficultés qui disparaitraient le jour où collection d'antiques et cabinet des médailles se partageraient fraternellement un même local : en bons voisins ils pourraient exposer les objets d'un même ordre dans des salles voisines et communiquantes.

Mais étant donné les circonstances qui condamnent actuellement ces objets exquis à partager la destinée obscure des monnaies, l'on peut se demander s'ils sont exposés comme il conviendrait dans la petite salle *si amoureusement décorée*, aux dires de M. Froehner ?

Ce n'est pas l'avis de tout le monde, et ce n'est pas le mien non plus, ainsi que je l'ai exprimé nettement dans un interwiew et dans une lettre subséquente publiés il y a quelques années dans l'*Indépendance* (1). Ce n'était pas l'avis non plus de l'un des exécuteurs testamentaires de la Baronne de Hirsch, du vénéré et regretté *Georges Montefiore-Levi*, qui s'en est expliqué dans une lettre qu'il m'écrivait le *31 mars 1903*, à propos de ces critiques (2) Je crois qu'il n'est rien qui s'oppose à ce que je reproduise un passage caractéristique de cette lettre.

« Quant à tout ce que vous dites concernant les dispositions prises » pour le placement et l'exposition des objets formant la collection, » quant à la difficulté d'y avoir accès, je m'y rallie complètement. Je » n'hésite pas à dire que l'on a méconnu le but dans lequel une collection » de ce genre a été léguée à l'Etat. L'intérêt public devait être *seul* » (souligné dans le texte) en jeu, tandis qu'il est subordonné à, je ne » dirai pas l'intérêt, mais à la gloriole du Musée. (Cabinet des médailles).

» Agréez, etc. (Signé) G. MONTEFIORE-LEVI. »

Ce témoignage, le ***plus autorisé de tous ceux qui pouvaient être cités à ce sujet*** me dispense d'insister et de protester à nouveau contre la ***séquestration*** (3), le mot n'est pas fort, dont la collection de Hirch, comme l'ensemble de nos collections numismatiques, est l'objet. Le public belge, auquel la splendide donation de Hirsch a été faite, qui a payé de ses deniers les collections du Cabinet des médailles, a le droit d'en profiter dans une certaine mesure. Aucun signe extérieur ne l'avertit de l'existence du Cabinet des médailles, et s'il se hasarde à s'arrêter devant le

(1) Suppléments littéraires des Dimanches 29 mars et 5 avril 1903.

(2) Je lui avais communiqué le 2e article avant de l'envoyer au journal.

(3) Il est bien entendu que je critique là une situation de fait, dont n'est nullement responsable le personnel actuel du Cabinet des médailles. Je tiens à reconnaître au contraire. l'extrême courtoisie dont ses membres font preuve vis-à-vis des visiteurs rares mais choisis qu'ils reçoivent.

numéro 5, de la Place du Musée, l'inscription « Administration de la Bibliothèque royale », semble être une défense d'entrer qu'il hésite à outrepasser.

Soyons modernes que diable, voyons ce que l'on fait à l'étranger ! Dans un pays dont les richesses artistiques ne sont pas à la hauteur de la prospérité et d'un passé glorieux, les musées et collections loin de se jalouser et de se faire des niches, comme des amateurs envieux, feraient bien mieux de s'unir et de s'efforcer de travailler, sans rien abdiquer de leur haute mission scientifique, au plus grand bien de la civilisation et de l'art

Certes, s'il est une chose regrettable, c'est que dans ce vaste Mont des Arts, où malgré tous les efforts de son habile architecte la Bibliothèque et les Archives auront fatalement des locaux incommodes et seront un jour de ce chef à l'étroit, l'on ne puisse réunir au moins la grande majorité de nos collections artistiques, au pis aller toutes celles qui intéressent notre Art national.

L'édifice serait ainsi vraiment digne de son nom. Rien n'empêcherait alors de faire voisiner les médailles et les monnaies avec les œuvres d'art, ce qui serait évidemment plus logique, que de les dérober à tous les regards, comme certains livres dangereux et nuisibles, dans les recoins discrets de l'*Enfer* d'une Bibliothèque. Jean De Mot.

Réponse de M. V. Tourneur.

A lire les pages de M. J. De Mot consacrées au démembrement du Cabinet des Médailles, on pourrait penser qu'il se charge d'élaborer les « idées personnelles » de M. H. Carton de Wiart.

En effet, quoique le débat ait été clos par M. Carton de Wiart lui-même dans le sens que j'avais indiqué, M. De Mot éprouve le besoin de revenir sur la question ; il paraît que j'ai interprété de « façon tendancieuse » la pensée de l'honorable représentant ! Ce dernier n'a jamais porté contre moi semblable accusation. Alors ? Une seule explication est plausible : c'est que M. Carton de Wiart n'a pas exprimé exactement ce que M. De Mot aurait voulu qu'il dît ; M. De Mot est mécontent : ne pouvant s'en prendre à M. Carton de Wiart, c'est moi qu'il charge, et il écrit pages sur pages... à côté de la question.

M. Carton de Wiart a réclamé le transfert de la collection de Hirsch de la Bibliothèque royale au Musée du Cinquantenaire. C'est là la seule idée que j'ai combattue ; c'est le seul point sur lequel j'ai demandé l'avis des gens compétents ; le seul aussi sur lequel ils ont répondu. Aujourd'hui, tout le monde, y compris M. Carton de Wiart et *même M. De Mot*, est d'accord pour trouver qu'on ne peut enlever la collection de Hirsch au Cabinet des Médailles.

C'est le seul but que j'ai voulu atteindre, et je suis fier de mon « facile triomphe ».

Que vient donc faire en l'occurence la dissertation de M. De Mot? Rien, absolument rien ; elle a rapport à tout autre chose.

M. De Mot en effet prétend démontrer que le Cabinet des Médailles devrait être transporté tout entier au Musée du Cinquantenaire.

C'est une question totalement différente de celle qui a été formulée à la Chambre ; elle n'est pas, que je sache, à l'ordre du jour ; et je serai prêt à la discuter lorsqu'elle se posera sérieusement.

En outre, M. De Mot m'impute un tas de faits inexacts : où diable ! ai-je attaqué le Musée du Cinquantenaire et ses conservateurs ? M. De Mot serait bien embarrassé s'il devait désigner le passage où j'aurais déclaré que le Musée du Cinquantenaire n'est pas un établissement scientifique.

Nulle part je n'ai dit non plus qu'il n'est pas possible de rendre l'accès du Cabinet des Médailles plus facile au public. Bien au contraire, j'ai réclamé instamment de promptes mesures à cet effet. M. De Mot parle donc sans s'être donné la peine de me lire.

Mais, ce que je ne puis admettre, c'est la prétention de M. De Mot d'établir que la collection de Hirsch n'est pas exposée ainsi qu'il conviendrait, dans la salle qui lui est réservée.

Si j'entends bien la lettre adressée à l'*Indépendance* en 1903, M. De Mot trouve mauvais l'arrangement de la vitrine centrale. Les groupes faux sont placés sur le gradin du milieu ; ils seraient à la place d'honneur ! La belle affaire ! La vitrine est disposée de telle manière que tous les objets sont mis en valeur de manière égale, et il n'y a pas de quoi s'émouvoir ; il suffirait de déplacer bien peu de chose pour que M. De Mot fût satisfait.

Quant à l'opinion de feu Montefiore-Levi dont M. De Mot fait si grand cas, quelle valeur peut elle avoir ? D'abord, Montefiore n'est pas le donateur ; il n'y a donc pas lieu d'attribuer à sa pensée plus d'importance qu'à celle qu'aurait pu formuler le premier visiteur venu. Ensuite, quelle compétence pouvait il avoir ? Il est infiniment probable qu'il ne se doutait même pas de la valeur énorme que représente la collection de monnaies. Enfin, Montefiore-Levi s'est rendu une seule fois au Cabinet des Médailles depuis que la collection de Hirsch s'y trouve ; les objets reposaient encore dans les caisses qui avaient servi à les transporter et rien n'était exposé. Il n'a donc pas vu l'arrangement actuel, et par conséquent ce qu'il a pu écrire à ce sujet n'offre pas le moindre intérêt.

Si nous poussions l'inconscience jusqu'à exposer sous des vitrines les monnaies de la Collection de Hirsch, ce serait le moment de nous accuser de faire passer la gloriole du Cabinet des Médailles avant l'intérêt de l'État, tandis que prendre les précautions justes et modérées qui ont été prises, c'est servir le seul intérêt public.

Victor Tourneur.

Bibliographie.

I. — COMPTES RENDUS.

CAILLEMER (E.) — **Henri de Sartines, Official de la Cour de Lyon au XIIIe siècle, et sa bibliothèque.** [Dans « *Mélanges Fitting* », t. I, pp. 125-151]. Montpellier, 1907, 8°.

L'Université de Montpellier a pris l'initiative d'offrir à Hermann Fitting, professeur ordinaire de droit romain et de procédure civile à l'Université de Halle-Wittenberg, un recueil portant le nom de l'illustre savant, dont se célèbre le soixante-quinzième anniversaire, et contenant des études de droit romain postérieur au IVe siècle de notre ère ou de droit canonique, dues à un grand nombre de ses collègues et de ses anciens élèves.

Les « Mélanges Fitting » comporteront deux tomes ; le premier vient de paraitre en un volume in-8° br., de XX-484 pages ; les spécialistes y trouveront, avec vif intérêt, pages XVII-XX, une bibliographie complète des œuvres de H. Fitting et, pages 125-151, la contribution du Professeur E. Caillemer, qui fait l'objet de cette note.

Le travail de l'éminent doyen de la Faculté de droit de Lyon comprend deux parties : Dans la première, il mentionne les renseignements biographiques, assez fragmentaires, qu'il a pu recueillir sur Henri de Sartines et sur sa famille ; puis-je remarquer, en passant, que, page 127, l'auteur blasonne en un langage bien peu héraldique.

Placé, dès 1282, à la tête de l'officialité de la Cour de Lyon, Henri de Sartines fut choisi comme mandataire, par son archevêque, pour négocier la restitution, par l'évêque d'Autun, de l'administration intérimaire de l'archevêché de Lyon ; ceci permet à E. Caillemer de faire un exposé étendu et très vivant de cette particularité curieuse de la régale spéciale du diocèse lyonnais.

La seconde partie du travail est, pour nous bibliotécaires, pleine d'enseignements : L'auteur y décrit principalement la bibliothèque privée de Henri de Sartines, c'est-à-dire d'un jurisconsulte ecclésiastique érudit de la fin du XIIIe siècle, et dont le catalogue, en quelque sorte, nous fut conservé, aux Archives

départementales du Rhône, grâce au legs détaillé qu'il en fit, en 1294, à son frère Girard de Sartines. Elle comprenait, en tout, dix-sept manuscrits de droit civil et de droit canonique ; E. Caillemer en rétablit et en commente la liste avec une science bibliographique très sûre. Remarquons qu'il résulte d'un inventaire que Boniface VIII fit dresser, en 1295, que cette bibliothèque était presque aussi riche, en ouvrages de droit, que celle du Saint-Siège.

Dans un but de comparaison, E. Caillemer donne également des renseignements précieux sur la composition, notamment en livres juridiques, de diverses collections privées des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles. C'est ainsi que nous apprenons, par exemple, que Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux de 1142 à 1164, avait une bibliothèque de cent treize volumes ; que, parmi les plus estimés jurisconsultes, Bernardus Botonus (legs de 1265) possédait quatre volumes de droit, Cinus de Pistoia (en 1337) quatorze, Bartole (mort en 1357) trente ; que Robert Lecoq, évêque de Laon, était possesseur (inventaire de 1362) de soixante-seize volumes, en tout.

E. Caillemer transcrit et critique un grand nombre des titres des matières figurant dans ces collections ; à côté de recueils liturgiques et d'ouvrages de droit canonique, on rencontre, pour la plupart de ces bibliothèques, des manuscrits formant les éléments d'un vrai *Corpus juris civilis* ; mais l'énumération seule me mènerait trop loin.

Chemin faisant, l'auteur nous communique des données personnelles intéressantes sur le prix des livres au XIII[e] siècle, lesquels représentaient alors une valeur à peu près cinquante fois plus forte qu'aujourd'hui.

Cette seconde partie comporte, en outre, certaines descriptions qui forcément manquent un peu de précision ; à dessein, je ne les ai point résumées. Peut-être aussi, aurait-il mieux valu y disposer, pour plus de méthode, les renseignements dans l'ordre chronologique. Mais ce n'est là évidemment qu'une simple remarque, le travail d'E. Caillemer se présentant, dans son ensemble, comme un document limpide et saturé de connaissances, rigoureusement contrôlées, sur une matière peu étudiée jusqu'ici.

Ch. Sury.

Verzeichnis der periodischen Schriften medezinischen und naturwissenschaftlichen Inhalts, in der Bibliothek, den medezinischen und naturwissenschaftlichen Institute der Universität Leipzig, begründet von W. Spaltehølz, fortgeführt und erweitert von E. Riecke. 3e Auflage. Herausgegeben von der *Biologischen Gesellschaft zu Leipzig.* Leipzig, Carl Beck, 1907. In-8°, 104 p. Prix : M. 2.

Kaiser-Wilhelm-Bibliothek in Posen. Verzeichnis der laufenden Zeitschriften. Nebst einem Verzeichnis der von anderen öffentlichen Bibliotheken, Behörden, wissenschaftlichen Anstalten und Vereinen in Posen gehaltenen Zeitschriften. Nach dem Stande vom 1. Oktober 1907. Posen, Selbstverlag der Kaiser-Wilhelm-Bibliothek, 1907. In-8°, 186 p. Prix : 30 Pf.

Le premier de ces catalogues dénombre et relève, outre les collections de périodiques médicaux appartenant à l'Université de Leipzig, celles qui sont déposées dans vingt-six laboratoires, instituts, cliniques, etc. Le nombre total des collections de périodiques différents s'élève au chiffre imposant de douze cents soixante-quinze, dont 789 en langue allemande, 210 en langue anglaise, 180 en langue française, 41 en italien et 46 en autres langues (hollandaise, espagnole, polonaise, russe et suédoise).

Cette liste est classée alphabétiquement d'après le titre des publications.

La seconde liste groupe les titres des 1913 périodiques reçus par les bibliothèques et institutions de Posen. Dans ce nombre, la Kaiser-Wilhelm-Bibliothek a un apport de 1065 publications; les 848 autres sont la propriété de 46 établissements dont on donne la liste et les heures d'ouverture.

Un classement systématique des publications, complété par une liste alphabéthique des titres fait de ce catalogue un excellent instrument de travail qui eût été meilleur encore, je pense, si l'on n'avait pas, dans la partie systématique, séparé les collections de la Kaiser-Wilhelm-Bibliothek de celles des autres institutions.

Au résumé deux importants et très utiles catalogues coopératifs.

L. Stainier.

Guide to the search department of the Patent Office Library with appendices. 3[d] edition. London, published by the Patent Office, 1908. 1 vol. pet. in-8°. 160 p. Prix : 6 d. (*Patent Office Library Series* : n° 1).

En vue de faciliter des recherches, que l'on soupçonne ardues et compliquées, dans le domaine des inventions et des brevets qui les protègent, la Bibliothèque du bureau anglais des Brevets a rédigé un guide dont voici une troisième édition mise à jour.

Il donne, sous des rubriques rangées alphabétiquement par noms de pays, la nomenclature de toutes les listes et descriptions officielles de brevets, marques de fabriques, etc.

En appendice, on a joint l'indication (classée par sujets) de tous les ouvrages et de tous les recueils périodiques qui ont publié des renseignements relatifs aux brevets ou des descriptions de ceux-ci.

Un second appendice — et non le moins intéressant — est un dictionnaire de tous les mots ou phrases, souvent étranges, employés par les inventeurs pour caractériser leurs inventions et qui ont été consacrés par l'octroi de lettres patentes.

L. S.

Catalogue de la Bibliothèque de la Commission centrale de Statistique. Tome III. *Ouvrages concernant la France.* Bruxelles, Hayez, 1907. In-8°, XX-361 p. **Tome IV.** *Ouvrages concernant l'Angleterre.* Bruxelles, Hayez, 1908. In-8°. XVI-250 p. [*Ministère de l'Intérieur. Administration de la Statistique générale*].

C'est, de l'ouvrage dont nous avons déjà signalé le tome II (Voy. *Revue*, II, 1904, p. 391), la continuation que poursuivent, avec une régularité méthodique, les bibliothécaires de la Commission centrale de statistique.

L. S.

Verslagen omtrent 's rijks oude archieven. XXIX. 1906. La Haye, 1907, in-8° de 533 pages.

Il faudrait se répéter chaque année, en parlant des rapports envoyés par les archivistes de l'État en Hollande au ministre de l'intérieur et à force d'être toujours les mêmes, nos louanges risquent de devenir banales. Contentons-nous de dire que les archivistes belges devraient lire et relire ces rapports dont la plupart sont de véritables modèles du genre et que les historiens de notre pays

n'ont pas moins d'intérêt à en prendre connaissance, étant donnés les nombreux inventaires et les multiples acquisitions d'archives qui y figurent. Pour notre part, nous y faisons une ample moisson de notes, tant historiques qu'archivistiques, chaque fois qu'il nous arrive de les parcourir. Signalons particulièrement cette année les importants accroissements des archives générales du Royaume à La Haye (Archives du consulat général à Tanger, achats faits à la vente Frédéric Muller, etc.) des listes de notaires dans le Brabant septentrional, à partir de 1591 jusque 1810; la description d'une collection de chartes figurant dans le cartulaire de Jean Ruychrock, aux Archives de l'état en Zélande (1337-1445), par R. Fruin, l'inventaire des archives de la communauté réformée à Middelbourg (1577-1898) dans lequel nous avons eu la grande satisfaction de constater l'excellent parti tiré des anciens inventaires, par M. Lasonder; la liste des sceaux d'évêques, villes, couvents, etc. dont il existe des empreintes aux Archives de l'État à Utrecht, les nombreuses acquisitions des Archives de l'État dans le Limbourg; les rapports de MM. van Meurs et Telting sur le classement des archives communales et des wateringues dans la Hollande méridionale. Cette année encore, le volume contient le rapport annuel de la commission royale d'histoire de Hollande signé par le président, M. van Riemsdijk et le secrétaire, M. Colenbrander, et donnant des indications précieuses sur l'activité historique de nos voisins du Nord. De même, il nous est donné d'y prendre connaissance du rapport du Dr G. Brom sur les recherches faites par lui dans les dépôts d'archives et les bibliothèques d'Italie au point de vue de l'histoire néerlandaise, ainsi que de celui du Dr Orbaan sur les recherches dans les dépôts de Rome au point de vue des artistes et savants hollandais. Enfin le volume se termine par les notules de la 17e réunion des Archivistes de l'État à La Haye, le 23 octobre 1906, au cours de laquelle fut discutée principalement la question de savoir s'il fallait modifier ou non le règlement actuel au sujet de la délivrance des copies par les archivistes du royaume. On décida de donner connaissance au Ministre des vœux exprimés par la réunion.

J. Cuvelier.

Dr H. C. H. Moquette. **Het Archief van de weeskamer te Rotterdam**. Rotterdam, 1907, in-8° de XXVII-120 pages.

Après le petit chef-d'œuvre de conception scientifique et d'exécution élégante que constitue l'inventaire des archives de la

chambre pupillaire de Rotterdam, on ne pourra plus soutenir que les femmes ne sont pas aptes à remplir les fonctions d'archiviste. La distinguée doctoresse qui occupe à Rotterdam le poste d'archiviste-adjoint vient de gagner à jamais la cause des femmes archivistes.

Après une introduction pleine d'érudition dans laquelle l'auteur examine successivement les origines et le développement de la Chambre pupillaire, de ses maitres et fonctionnaires, de la sphère d'action de la Chambre tant en ce qui concerne ceux qui y sont assujettis que des objets dont elle a à s'occuper, du droit de la chambre, enfin de sa décadence et de sa suppression, M[lle] Moquette nous dit quelques mots de l'histoire des archives de la Chambre pupillaire dont elle nous fait connaitre ensuite l'inventaire.

Cet inventaire, il est à peine besoin de le dire, est conçu dans ses grandes lignes d'après les règles de la *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van Archieven*. C'est à peine, si dans un ou deux cas accessoires, l'auteur s'en écarte. Les grandes divisions de l'inventaire concernent donc les documents d'intérêt général, ceux qui regardent les maitres et fonctionnaires de la chambre pupillaire, ceux qui ont trait à la tutelle et au partage des biens et enfin les documents qui se rapportent aux finances et aux états de biens. Chacune de ces grandes divisions fait l'objet de subdivisions. La dernière, où les documents sont classés d'après l'ordre alphabétique des prénoms, est l'objet d'un index alphabétique des noms de famille. Comme annexes l'auteur donne l'analyse d'un certain nombre d'actes, de 1337 à 1440, touchant la tutelle à Rotterdam et dans Schieland, et le détail des rentes sur des maisons et héritages (1360-1418) du n° 577 de l'inventaire. Pour être parfait, cet inventaire n'aurait dû qu'être pourvu d'une table générale des noms et des matières qui en eût facilité le maniement à toutes les catégories de travailleurs.

Disons pour terminer que dans un avant-propos, l'archiviste de Rotterdam, M. le D[r] Wiersum expose les motifs de cette publication, qui fait honneur, non seulement à son auteur mais aussi à la ville de Rotterdam.

J. Cuvelier.

J. G. C. Joosting **De Archieven der besturen in Drente van het Ned. Herv. Kerkgenootschap, berustende in het dépôt van 's rijks archieven in Drente**. Leiden, Brill, 1907, 8° de 89 pages.

Décidément, les inventaires de M. Joosting se succèdent plus rapidement que les livraisons de cette revue, et il nous faudra bientôt imaginer un autre moyen pour tenir nos lecteurs au courant de la merveilleuse productivité de l'archiviste de l'État dans la province de Drente. Dans le présent volume l'infatigable archiviste nous décrit les archives des administrations des églises réformées dans la province de Drente, pour autant qu'elles sont déposées aux Archives de l'État dans cette province. Inutile de dire que son travail est conforme à tous les points de vue à ses inventaires précédents, et est accompagné comme ceux-ci, d'une liste de régestes (12 actes de 1289 à 1579) et des diverses tables habituelles.

J. Cuvelier.

II. REVUE DES REVUES.

1. **La Bible du sérail.** — L'Institut archéologique russe de Constantinople vient de se révéler, encore une fois, par une publication du plus haut intérêt. Autorisé par le Sultan à faire des recherches dans la bibliothèque du sérail de Top-Capou, M. T. Ouspensky, son éminent directeur, a trouvé une bible manuscrite illustrée de miniatures. Ce sérail, ancienne résidence des souverains ottomans, a toujours été fermé aux étrangers. Néanmoins sa bibliothèque, qui a de tout temps excité la curiosité des lettrés, a pu être visitée par quelques voyageurs, la plupart français. Ils pensaient, avec raison, qu'elle devait contenir de précieux manuscrits provenant des fonds byzantins dont l'Occident, lors de la chute de la ville en 1453, ne put obtenir que quelques épaves. Mais les recherches qui y ont été effectuées, surtout au dix-huitième siècle, n'ont point répondu à leurs espérances. Plus heureux, M. Ouspensky a pu mettre la main sur trente-six manuscrits grecs dont il a établi la composition. Mais le joyau de la collection est une bible du onzième siècle, en assez mauvais état, il est vrai, mais complète, contenant 568 feuilles de parchemin, hautes de 0m42 et larges de 0m30. C'est à l'étude de ce document que l'Institut a consacré tout son *Bulletin* (XII, 1907).

Aux premiers feuillets s'ouvre une préface où se retrouve la fameuse lettre d'Aristée à Philocrate sur l'histoire de la traduction des *Septante*. Mais la première page est consacrée à un résumé de cette lettre, en grec médiéval, avec un titre où il est expliqué *que la préface de l'*Ancien Testament *d'Aristée à Philocrate, prolixe et confuse dans l'original, a été abrégée et rendue claire par le Porphyrogénète seigneur Isaac, fils du grand Basileus Alexis*

Ier Comnène. De ces quelques mots il eût peut-être été hasardeux de conclure que cette bible a appartenu au fils de cet Empereur ; mais l'abrégé se termine par une note qui ne permet aucun doute à cet égard. *Cette œuvre par moi écrite se compose de sept feuillets.* Or, comme le nombre des feuillets du résumé est précisément de sept, on peut croire avec certitude que cet opuscule est l'original même d'Isaac et que le manuscrit provient de la bibliothèque des Comnènes. D'autre part, le côté paléographique confirme que le manuscrit est du commencement du douzième siècle.

Le Sebastocrator Isaac Comnène le Porphyrogénète était un esprit cultivé, épris de littérature et de beau langage. Ses prétentions à l'esprit apparaissent dans le titre même de son résumé, lequel n'est point une critique, mais tout simplement, comme il le dit, un raccourci clair et succinct de la lettre d'Aristée. On connait encore de lui une paraphrase d'Homère, éditée dans un volume des *Polemonis declamationes* (1) et quelques autres opuscules enfouis dans les bibliothèques.

Il était fils cadet d'Alexis Ier, issu de son second mariage avec Irène Doukaina. Il aida son frère Jean à monter sur le trône, mais ayant par la suite intrigué contre lui, il fut relégué à Héraklé-du-Pont. Il ne rentra à Constantinople qu'à l'avènement de Manuel Comnène. D'autres disgrâces l'obligèrent à reprendre le chemin de l'exil et ce fut dans les cours étrangères qu'il passa une bonne partie de son existence. De sa lignée est sortie la dynastie des empereurs de Trébizonde et les despotes qui ont régné quelque temps sur l'île de Chypre. La découverte par le R. P. Louis Petit, supérieur de l'Assomption à Cadi-Keny, du *Typicon* du monastère de Vira, près d'Enos, consacré à la vierge *Cosmosotira*, fondé par le Sebastocrator, a jeté quelque clarté sur ses derniers jours. M. Ouspensky a pu identifier la localité de Vira avec la moderne Feredjik, station de la ligne du chemin de fer de Dédé-Agatch. L'église attenante au monastère a été transformée en mosquée.

Le directeur de l'Institut y a vu une inscription funéraire où il est vaguement question d'un despote qui aurait beaucoup souffert durant sa vie. On peut penser que ce despote n'est autre que le Porphyrogénète Isaac, qui, las de son existence agitée, aurait fondé cette pieuse retraite pour y finir ses jours.

Le *Bulletin* de l'Institut se compose d'un texte et d'un album. Le texte forme un volume de deux cent cinquante-quatre

(1) Leipzig, 1873.

pages, contenant, réparties en cinq chapitres, un nombre considérable d'études relatives aux textes du manuscrit et à ses miniatures. La préface y est l'objet d'une étude approfondie au point de vue de l'histoire de l'exégèse biblique. On y remarque également une revue comparée des bibles avec illustrations, lesquelles étaient au nombre de quatre avant la découverte du manuscrit du sérail. Elles sont connues sous les noms de bibles de Smyrne, du Vatican, de Vienne et de Vatopédi. Ces documents offrent entre eux des rapports si étroits d'analogie qu'ils peuvent être considérés comme formant une classe de manuscrits commentés.

Tout un chapitre du volume de texte est consacré à la bibliothèque du sérail.

Quant à l'album, il comprend quarante-sept planches où sont représentées en phototypie les miniatures de la bible, qui sont au nombre de trois cent cinquante. Comme le texte présente soixante-dix places vides, on peut conclure que le travail d'enluminure est resté inachevé. Toutes ces images ont été reproduites dans l'album avec une perfection rare. C'est à M. Klougué, membre de l'Institut, qu'a été confié ce travail technique. Il s'est acquitté de sa tâche avec un réel talent.

Avec les miniatures du manuscrit du sérail, l'Institut a reproduit celles des bibles citées plus haut, de manière à pouvoir les comparer entre elles. A l'album sont annexés un sommaire des matières traitées dans le texte et une liste explicative des miniatures. A noter que l'Institut a cru devoir, cette année, en donner une édition française, innovation dont tout le monde lui saura gré. Les bibles de Smyrne, de Vatopédi, du Vatican et de Vienne sont assurément fort précieuses. Les travaux de MM. Kondakof, Strzygovsky en ont fait connaître tout le prix. Toutefois, le manuscrit du sérail l'emporte sur les autres par le nombre, la variété et le caractère artistique de ses miniatures, dont la photographie n'a pu rendre, malheureusement, l'incomparable splendeur des ors et des couleurs. Il doit être aussi considéré comme le plus complet par la lettre d'Aristée, qui ne figure dans aucun autre. Aussi M. Ouspensky s'est-il attaché à l'étudier avec un soin particulier. Essayons de résumer brièvement ce travail et d'en montrer le côté original et hautement intéressant.

* * *

L'étude des miniatures des bibles illustrées en est encore à ses débuts. On a déjà beaucoup discuté sur les origines de l'inter-

prétation du texte biblique par l'image ; mais cette question ne sera résolue que le jour où un catalogue aura été dressé de toutes les pièces qui nous sont parvenues. Ce travail préparatoire permettra de saisir leur vraie signification, de pénétrer dans la pensée des peintres primitifs, et, par suite, de juger du caractère de leur époque.

Si l'on songe à la rareté des documents sur la vie byzantine, on estimera que ces petits tableaux constituent un matériel de travail des plus précieux. On doit regretter seulement qu'ils ne soient pas plus nombreux et que la plupart aient souffert des atteintes du temps. Ils peuvent servir de base non seulement à l'étude de l'histoire de l'art médiéval chrétien, mais à l'interprétation des textes sacrés chez les Byzantins. En outre, ces naïves images nous disent les goûts, les idées et les sentiments de cette société byzantine dont la mentalité nous échappe par plus d'un côté. Elle s'y résume en une foule de détails révélateurs. Sous couleur de conter par l'image les épisodes bibliques, le miniaturiste nous montre la société où il vivait et nous initie sans le vouloir à une foule de détails de mœurs et de coutumes. Leur importance est d'autant plus appréciable qu'à l'époque où elles furent peintes, Byzance n'avait pas encore subi l'influence occidentale. Ce ne fut que plus tard, après les Comnènes, que se firent jour les tendances les plus diverses. On peut seulement déplorer la monotone aridité des fonds, que relève invariablement un brin d'architecture ou un sommaire paysage, si sommaire qu'il n'y a là presque qu'un simulacre. Ainsi, une forteresse crénelée figure une ville, et la présence d'un jardin est indiquée par quelques branches passant au-dessus d'une clôture percée de fenêtres traversées de barreaux. Le curieux, c'est que les enceintes qui entourent les cours des mosquées n'ont pas changé d'aspect. Mais, en revanche, que de traits de mœurs pris sur le vif !

Ce sont des festins, des scènes de labour ou de chasse ; une malade alitée est soignée par d'officieuses matrones ; un cordeau à la main, des géomètres mesurent un champ. Puis ce sont des intérieurs d'ateliers, où se fabriquent les parfums et les vêtements sacrés des prêtres. L'Égyptien Putiphar parade, assis sur un siège à dossier élevé, vêtu comme un dignitaire de la cour impériale. A noter également que le peintre n'hésite pas à nous insinuer dans certains détails caractéristiques de la vie intime, sous prétexte de nous conter la vie de Rebecca.

D'autres sujets offrent, par contre, des réminiscences antiques, des personnifications de montagnes et de fleuves, comme on peut le voir dans la série qui représente les exploits de Josué. Quatre danseuses, sveltes statues grecques, rythment leurs mouvements aux sons d'un tambourin et d'une paire de cliquettes joués par deux d'entre elles. Les autres dansent en se tenant par les mains. Elles sont uniformément vêtues d'une longue robe et de tuniques serrées à la taille par une ceinture à boucle. Les manches courtes mettent à nu de beaux bras cerclés d'un large bracelet. Les têtes sont charmantes et finement peintes.

Leur valeur comme document historique n'est pas moindre et, à titre d'exemple, l'on peut citer la curieuse série qui représente la postérité de Noé. L'artiste les a divisés en cinq groupes ou tribus où les Byzantins et leurs ennemis figurent en costumes du temps. Les Byzantins, fiers de leur culture et dédaigneux des autres peuples qu'ils traitent de barbares, occupent le milieu en tuniques bleues et manteaux bariolés. A gauche sont les Vénitiens. Ici la miniature offre des allusions à des faits contemporains et il semble que dans cette revue des peuples se reflètent déjà les inquiétudes de Byzance. Le peintre a donné à ces intrus qui peuplaient le « quartier franc » de la capitale, l'aspect d'avide férocité qui leur était reproché. On sait ce que Nicétas pensait d'eux. Plus à gauche l'artiste a peint un groupe serré de Petchenègues ou Comans. On sait que ces barbares, la terreur des Grecs du onzième et du douzième siècle, avaient envahi les provinces européennes et qu'ils furent anéantis par Alexis Comnène. Vêtus de robes de couleur brune à manches très longues, coiffés de bonnets pointus, ils sont armés de fouets pareils à ceux des Circassiens et des Cosaques. Les récits de Théophylacte de Bulgarie, d'Eustathe de Salonique, de Jean Mauropus, métropolitain des Tuchaites, ainsi que la lettre d'Alexis Ier, gagneraient à être illustrés par ces images prises sur le vif et réciproquement, ces histoires pourraient leur servir de commentaires. Les deux groupes qu'on voit à droite, armés de boucliers et de lances, en tunique courte, sont des Arabes ; mais ici les types sont rendus d'une façon moins originale. A l'époque des Comnènes, les Arabes d'Asie et de Siciles étaient loin de ressembler aux nomades, armés de boucliers et de lances, que nous montre le miniaturiste. On peut croire que ces dernières figures sont la copie d'anciens originaux dont la trace se retrouve dans les peintures de Saint-Marc de Venise.

On est frappé, en parcourant l'album, de la variété de procédés qu'accuse la peinture de ces images en même temps que leur inégale valeur au point de vue artistique. D'ailleurs, M. Klougné est d'avis qu'elles ne sont pas l'œuvre d'un même peintre. Le contraire aurait lieu de surprendre. B. BAREILLES.

2. **Un fragment inconnu de l' « Opus Tertium » de Bacon et l'invention de la poudre à canon.** — M. P. Duhem, professeur à l'Université de Bordeaux, vient d'attirer l'attention de l'Académie des Sciences (séance du 27 janvier 1908), dont il est correspondant, sur un fragment inconnu jusqu'ici de l'*Opus tertium* de Bacon. Ce fragment permet de mettre les choses au point, et il est bien intéressant par lui-même.

Il existe à la Bibliothèque Nationale, sous le nº 10264, un beau manuscrit provenant de la bibliothèque de Louis XIV. Ce manuscrit renferme une série de pièces sur diverses sciences, toutes copiées à Naples en la seconde moitié du quinzième siècle, par Arnauld de Bruxelles. L'une de ces pièces a été transcrite par le copiste, comme il nous l'apprend, d'après un manuscrit en mauvais état et dont la fin manquait. Terminée le 14 décembre 1476, cette copie occupe 81 grandes pages. Or ces pages auraient eu pour auteur l'astronome arabe Al. Bitrogi, ce qui est foncièrement une erreur, car une lecture, même superficielle, du document montre qu'il est de Roger Bacon. Les indications du texte révèlent que c'est un fragment de l'*Opus tertium*, et il n'a aucune partie commune avec la partie considérable de l'*Opus tertium* que J.-S. Brewer publia à Londres, en 1859, dans le volume intitulé : « *De Rogeri Bacon opera quædam hactenus inedita.* » Dans l'ouvrage complet, il prenait place après la partie publiée par Brewer.

Ce fragment avait passé inaperçu parce que, attribué faussement à Al. Bitrogi, on pensa qu'il ne faisait pas partie des écrits de Bacon. Or, au contraire, le travail est bien incontestablement de Roger Bacon.

Cette découverte, déjà intéressante en soi, emprunte une importance sans égale au fait que dans le document qui vient de voir le jour, M. P. Duhem trouve précisément une réponse à la question que l'on se pose depuis cinq siècles : Bacon a-t-il inventé la poudre ? Non, Bacon ne pouvait inventer ce qui existait déjà. Les manuscrits connus qui parlent de la matiere explosive de Bacon doivent manquer d'authenticité. Le nouveau texte étudié par M. Duhem est tout à fait affirmatif. Au recto du folio 213, sous

ce titre : « De la poudre des Lombards », il reproduit ce qu'il a dit en l'*Opus majus* des propriétés explosives de cette poudre. Il apprend en outre qu'elle est connue dans les diverses parties du monde et qu'elle se compose de salpêtre, de soufre et de charbon de saule. « *Exemplum est puerile de sono et igne qui fiunt in mundi partibus diversis per pulverem salispetræ et sulphuris et carbonum salicis.* »

La lettre dans laquelle Bacon décrit les effets de la poudre *(De Secretis operibus naturæ)* paraît avoir été adressée à Guillaume d'Auvergne évêque de Paris, qui mourut en 1248. Il résulte de là qu'il semble bien que les propriétés explosives de la poudre noire aient été connues en France et en Angleterre avant le milieu du treizième siècle ; en tout cas, en 1267 l'*Opus tertium* en faisait connaitre la composition.

3. **Le livre en Angleterre.** — C'est du point de vue financier que M. Arnold Bennett, dans le *Mercure de France* (1er février 1908, pp. 405-424) considère la littérature anglaise, et son étude abonde en renseignements intéressants.

Chaque revue hebdomadaire réserve à l'indication des livres nouveaux un tiers au moins de ses pages ; chaque journal quotidien y consacre une page entière tous les jours, sans préjudice des articles spéciaux — payés par l'éditeur et rédigés par lui — qui paraissent à la fois, en même temps que le volume, dans cent cinquante journaux. A l'annonce hypocrite, déguisée sous la forme d'une opinion désintéressée, l'éditeur préfère la franche réclame ; il avoue sans détour que le livre, à ses yeux, est une denrée de commerce, et il le lance comme un savon.

Ces frais de lancement élèvent le prix de revient ; aussi le roman nouveau se vend-il assez cher, en moyenne 7 fr. 50 (net, 5 fr. 40) ; mais, du moins, pour ce prix, le lecteur anglais a un livre parfaitement imprimé, sur excellent papier, qui n'a rien de commun avec l'infâme produit que trop souvent on nous inflige contre la somme de 3 francs. Les biographies, les mémoires, les relations de voyage, se vendent encore plus cher ; c'est ainsi que les *Lettres de la reine Victoria* ont été publiées à 79 francs net. De tels prix ne seraient point possibles sans l'énorme développement des *circulating libraries*, bibliothèques de prêt. Elles comptent en Angleterre d'innombrables abonnés qui, moyennant une cotisation annuelle oscillant entre 13 et 150 fr., ont le droit de recevoir tous les livres nouveaux, quelle qu'en soit la valeur. Une seule de ces institutions a dû acheter pour 800.000 fr. d'exem-

plaires des *Lettres de la Reine Victoria*. Et tel est le succès de ces bibliothèques qu'une Société de pharmacie a trouvé avantage à leur faire concurrence, prêtant des livres, pour une somme minime, aux moindres de ses clients.

La cherté des ouvrages nouveaux n'empêche point l'Angleterre d'être le pays qui produit au meilleur marché les plus jolies éditions populaires ; pour un shilling, même pour 70 centimes, on trouve non seulement les classiques, mais des réimpressions des écrivains modernes, et ces petits volumes se vendent par millions.

Le roman-feuilleton n'a fait que depuis peu de temps, son apparition dans les journaux anglais. Il n'y est pas traditionnel, nécessaire, sacré, comme dans les nôtres. Mais il y est bien payé, le plus souvent de 50 à 80 centimes la ligne. Pour le roman en volume, le prix varie naturellement selon le tirage espéré. Au-dessous de 1,000 exemplaires, l'auteur reçoit à titre d'avance 625 fr. le jour de la mise en vente ; au-dessus de 5,000, il touche 7,500 fr. Des leaders comme Marie Corelli et Rudyard Kipling ont fait, avec un seul roman, un demi-million de francs.

Pour la critique littéraire et la critique d'art, le prix moyen est de 52 fr. 50 la colonne de 120 lignes ; ce n'est point le Pérou, mais à Paris, les Mécènes des revues donnent 10 fr. de la page, quelquefois même proposent 5 fr. Le prix le plus difficile à fixer est celui de la poésie ; il est éminemment variable.

En résumé, nul pays, sauf l'Amérique ne traite mieux que l'Angleterre ses écrivains nationaux. L'Anglais, selon M. Bennett, doit son bonheur relatif à l'institution de « l'agent littéraire ». Toutes les affaires, à Londres, se font par son intermédiaire. C'est lui qui cherche pour l'auteur une maison d'édition, discute les honoraires, rédige les traités. Coïncidence ou non, depuis que s'est établi l'usage de l'agent littéraire, le revenu des écrivains s'est élevé de 50 0/0.

4. **Les Bibliographes en chambre** sont aimablement raillés par le *Journal des Débats* du 9 octobre dernier. On ne pourrait, en effet, prendre au sérieux « ceux qui s'amusent à colliger les titres de tous les livres, brochures, plaquettes et extraits de revues publiés dans tous les temps et dans tous les pays *de omni re scibili et quibusdam aliis*, et à composer, à l'aide de ces titres seuls, de gros in-octavos grâce auxquels nous pouvons enrichir le commencement, la fin et le bas de toutes les pages de nos propres volumes de précieuses « références », moyennant quoi nous apparaissons comme

des puits de science au lecteur bénévole qui « aime mieux croire que d'y aller voir ». C'est que nous appelons « remonter aux sources » : nous nous y abreuvons, nous nous y plongeons — quelques-uns même s'y noient quelquefois — et, suprême ingratitude, nous les tarissons et les épuisons jusqu'à la dernière goutte. »

« Pourtant, il peut arriver au bon Homère de somnoler — et aux bibliographes eux-mêmes de tomber dans des erreurs grossières (ou comiques) pour avoir voulu nous renseigner trop complètement ou trop copieusemement. C'est ce qui est advenu, et pas plus tard qu'hier, à un recueil périodique de bibliographie militaire, d'ailleurs généralement bien fait : sous la rubrique *Kriegsgeschichte*, il enregistre gravement parmi les publications nouvelles (ou réimprimées)... *Le Général Dourakine*, par Mme la comtesse de Ségur, ce délicieux volume de la *Bibliothèque rose* qui fit les délices des enfants aujourd'hui âgés de cinquante à soixante ans, au même degré — et au même titre que *les Mémoires d'un âne* ou *les Malheurs de Sophie*. Si ce n'est pas tout à fait prendre le Pirée pour un homme, c'est tout au moins prendre un général de fantaisie, un héros de roman enfantin, pour un personnage historique, et nous nous figurons sans peine l'ahurissement du studieux officier japonais, roumain ou argentin, voire allemand, qui, moins averti que nous ne pouvons l'être par nos souvenirs d'adolescence, aura prié la maison Hachette de lui expédier, contre remboursement, l'intéressante biographie du brave mais colérique militaire né de l'imagination aimable et féconde de la digne comtesse de Ségur, née Rostopchine. Tout de même, si consciencieux et complets qu'aient la prétention d'être les auteurs de cette bibliographie, ils laissent échapper bien des *Hauptquellen* : nous avons feuilleté la collection du recueil dont il s'agit sans y trouver les *Aventures du Capitaine Corcoran*, ni les *Souvenirs militaires du colonel Ronchonot* ; nous nous faisons un devoir et un plaisir de leur signaler cette fâcheuse lacune. »

5. **Les Vols dans les Musées**. — M. André Hallays leur consacre dans son intéressante chronique hebdomadaire du *Journal des Débats* (20 décembre 1907) le passage que voici :

« De bons conservateurs seraient sans doute utiles pour le classement des œuvres d'art. Nous serions heureux de posséder de bons catalogues. Mais le plus urgent aujourd'hui serait de protéger les musées contre les voleurs. Il ne faut pas espérer

rendre les vols impossibles : les voleurs d'Amiens se sont chargés de dissiper toutes nos illusions sur l'utilité des verrous et des avertisseurs. Du moins, on pourrait rendre ces accidents moins fréquents : je sais nombre de musées où le plus novice des cambrioleurs pourrait sans péril opérer des rafles fructueuses. Des gardiens attentifs et de solides serrures préserveraient, dans une certaine mesure, les trésors de nos musées, comme ceux de nos églises. Mais le plus sûr serait encore de rendre les vols *inutiles*, c'est-à-dire de mettre les malfaiteurs dans l'impossibilité de tirer profit de leurs méfaits. La commission des Musées a émis le vœu « qu'il soit constitué au sous-secrétariat d'État, un fichier central qui reproduira sur fiches, avec documents photographiques à l'appui, quand il y aura lieu, les inventaires des musées de province... » Cette collection de photographies pourrait rendre de grands services ; car il suffirait que, au lendemain d'un vol, les épreuves des objets dérobés fussent communiquées aux journaux et aux revues illustrées pour rendre difficile le trafic des brocanteurs. Ce trafic souffre déjà quelques difficultés ; on l'a vu à la suite de l'arrestation d'Antoine Thomas : toutes les pièces — sauf la colombe eucharistique restée au fond de la Seine — ont été retrouvées ou restituées. En multipliant les images des bibelots ou des toiles volés, on éveillera l'attention des marchands et des amateurs et tel qui n'hésiterait pas à acquérir une œuvre d'art dont l'origine demeure incertaine y regardera à deux fois avant de se faire le complice d'un vol manifeste. Il restera sans doute aux recéleurs la ressource de garder dans une cachette sûre les produits du cambriolage et d'attendre quelques années avant de les écouler dans le public. Mais, presque toujours, ces gens succomberont au désir de réaliser un gain immédiat et ils seront pris. »

Le moyen préconisé par M. Hallays pourra sans doute être de quelque valeur pour les tableaux, tapisseries, statuettes, etc. Mais nous craignons qu'il soit sans effet en ce qui concerne les objets en métaux précieux, les monnaies, les médailles, etc. Que l'on se souvienne du vol commis au Musée de Marseille il y a peu de temps : on découvrit dans un égoût toutes les pièces en bronze, mais jamais on ne retrouva trace des monnaies d'or qui furent vraisemblablement passées au creuset.

C'est ce qui arrivera chaque fois que leur rareté connue constituera un obstacle à leur vente aux collectionneurs.

6. **Le règlement de l'association des Archivistes néerlandais** vient d'être publié dans le *Nederlandsch Archievenblad* [t. 16, (1907-8), pp. 81-84] à la suite de l'observation qui avait été faite, ici même, par notre collaborateur M. Em. van der Mijnsbrugge, dans son rapport sur l'œuvre de la *Vereeniging van Archivarissen in Nederland*. (Voir Revue, tome V, p. 304, note).

7. **La publicité des Archives** est vaillamment défendue par M. H. T. Colenbrander, dans le *Nederlandsch Archievenblad*, [t. 16, (1907-8), pp. 92-95] à propos de l'ouvrage de M. Ch. Terlinden, *Guillaume Ier et l'Eglise catholique en Belgique*. Il parait que notre jeune savant aurait vainement sollicité l'autorisation de consulter à La Haye, les archives des départements de la Justice et des Affaires étrangères. On avait fait comprendre à notre compatriote que ces archives étaient... à la reliure.

8. **La consultation des anciens registres paroissiaux** est soumise, en Hollande comme en Belgique, à certaines restrictions. Les employés de l'Etat-civil ne sont pas tenus de donner ces registres en communication aux chercheurs. A Amsterdam, ils y font des recherches, moyennant une rémunération de 3 florins par recherche et par année. M. W. R. Veder, qui est, au demeurant, d'avis qu'il faut continuer à les communiquer aux travailleurs scientifiques, pense qu'il serait dangereux d'agir de même à l'égard des généalogistes. [Cf. *Nederl. Archievenbl.* t. 16, (1907-8), pp. 95-97].

9. **Le principe de la provenance** dans les Archives a fait l'objet d'une discussion intéressante, dans les *Deutsche Geschichtsblätter*, [t. VIII, p. 254 et suiv. et 318 et suiv. Cf. *Nederlandsch Archievenblad*, t. 16, (1907-8), pp. 99-107] entre les docteurs Max Vancsa (autrichien), Armin Tille (allemand) et E. Wiersum (hollandais), à la suite de la communication du docteur Segher, sur les Archives danoises à l'*Archivtag* allemand tenu à Vienne, (Cf. Revue, 1907, p. 268). Tout en se déclarant partisan de l'application du *Provenienzprinzip* aux archives autrichiennes, M. Vancsa redoute certaines de ses conséquences au point de vue de la constitution spéciale de l'empire Austro-hongrois. Chose à peine croyable, Armin Tille approuve les conclusions de son confrère autrichien à cet égard et partage ses craintes chimériques. Avec une logique pénétrante M. Wiersum, renvoie ses antagonistes à l'essence même du *Provenienzprinzip*, il est vraiment étonnant que ce doive être un hollandais qui apprenne à ses contra-

dicteurs le sens exact de ce mot allemand) et il démontre clairement que si jamais on devait en arriver à une scission quelconque en Autriche-Hongrie, ce ne serait pas au *Provenienzsprinzip* que l'on pourrait s'en prendre pour justifier un démembrement quelconque d'un fonds d'archives destiné à constituer un tout organique un et indivisible. J. C.

Chroniques des Bibliothèques et Archives.

BELGIQUE.

1. **Bruxelles.** — BIBLIOTHÈQUE ROYALE. — *Salle des périodiques.* — Voici la liste des périodiques nouveaux acquis en 1907 et dont les fascicules sont régulièrement déposés à la Salle des périodiques (1) : Abhandlungen (Leipziger historische). Leipzig, 1906. — African (The) monthly. Grahamstown, 1906. — Albany Review. London, 1907. — Annales du Cercle archéologique et historique d'Audenarde. Audenarde, 1906-07. — Annales politiques et littéraires. Paris, 1907. — Anuario Ministerio de Instruccion publica. Santiago de Chile, 1900. — Anuario de l'Observatorio astronomico nacional de Santiago (de Chile, 1900). — Anuario del servicio meteorolojico de la direccion del territorio maritimo. Valparaiso, 1905. — Archivalien zur neueren Geschichte Österreichs. Wien, 1907.— Archivio italiano di anatomia die embriologia. Firenze, 1901-1907. — Art (L') public. Bruxelles, 1907. — Assiette (L') au beurre. Paris, 1901. — Ausonia. Rivista della Società italiana di archeologia e storia dell'arte. Roma, 1906. — Boletin de la Sociedad de Fomento fabril. Santiago de Chile, 1883. — Boletin de la Sociedad nacional de Mineria. Santiago de Chile, 1888. — Bulletin de l'Association des bibliothécaires français. Paris, 1907. — Bulletin de la Bibliothèque de la ville de Paris. Paris, 1906. — Bulletin de la Société française de dermatologie et de syphilligraphie. Paris, 1907. — Bulletin de la Société le «Vieux Papier ». Paris 1900-02-1907. — Continent (Le). Paris, 1906-07. — Jaarboek Peter Benoit-Fonds. Antwerpen, 1902-03 - 1904-05. — Jahrbuch der Bücherpreise. Leipzig, 1907.—

(1) Le millésime ajouté au titre indique l'année à partir de laquelle on trouve la publication à la Bibliothèque royale.

Jahrbuch des Städtischen Museums f. Völkerkunde zu Leipzig. Leipzig, 1907. — Jahrbuch der Naturkunde. Leipzig, 1907. — Kladderadatsch. Berlin, 1855-1904. — Kunstjahrbuch (Dresslers). Leipzig, 1906. — Memnon. Zeitschrift für d. Kunst-u. Kulturgeschichte d. alten Orients. Leipzig, 1907. — Musée (Le) du Livre. Bruxelles, 1907. — Observaciones meterolojicas... Santiago de Chile. — Pressguide (Willing's). London, 1903, 1907, 1908. — Recht (Das öffentliche) der Gegenwart. Tübingen, 1907. — Revista forense chilena. Santiago de Chile, 1894. — Revue über d. kaufmännische Bildungswesen aller Länder. Leipzig, 1907. — Revue de droit pénal et de criminologie. Bruxelles, 1907. — Revue du monde musulman. Paris, 1906-1907. — Revue néphologique (et ses suppléments). Mons, 1907. — Revue des sciences philosophiques et théologiques. Kain, 1907. — Revue positiviste internationale. Paris, 1906. — Société (la) nouvelle 2[me] série. Mons, 1907. — Veröffentlichungen d. Gesellschaft f. Typenkunde d. XV. Jahrhunderts. Leipzig, 1907. — Veröffentlichungen de Kommission für neuere Geschichte Österreichs. Wien, 1907. — Vers l'art. Revue d'art photographique. Bruges, 1906-1907.

2. **Bruxelles**. — Bibliothèque Royale. — *Cabinet des médailles. Dons et acquisitions de 1907.* — Pendant l'exercice de 1907, le cabinet des médailles de l'État s'est enrichi de 1191 pièces, dont 907 furent offertes gracieusement et 284 furent acquises à l'aide des crédits alloués par le budget.

Les dons comportent 2 pièces en or, 128 pièces en argent, 772 pièces en bronze, 2 pièces en étain et 3 pièces en papier. Les acquisitions comprennent 22 pièces en or, 127 pièces en argent, 5 pièces de billon et 130 pièces en bronze.

Par ces dons et ces acquisitions, de nombreuses lacunes dans les séries ont pu être comblées, tandis que la série des médailles historiques du pays s'enrichissait de pièces commémorant les évènements de l'année courante et de plusieurs années écoulées.

3. **Bruxelles**. — Bibliothèque royale. — *Acquisitions.* — Signalons quelques acquisitions importantes faites récemment par la Bibliothèque royale.

A la vente Frederik Muller qui a eu lieu à Amsterdam du 9 au 14 décembre 1907, ont été acquis les numéros suivants du catalogue :

Mss. P., Q., S. — Nos 20, 66, 98, 103, 147, 177, 180, 182, 200, 237, 267, 389, 408, 804, 1068, 1133, 1135, 1137, 1216-21, 1223, 1233, 1235, 1260, 1271, 1277, 1284, 1304, 1322, 1338, 1402, 1469, 1479, 1493, 1711, 1754, 1777, 1814, 1829, 1886, 1892B, 1915, 1919, 1953, 2006, 2031, 2081, 2198, 2232.

A la vente des livres provenant des collections de feu M. Jules De Le Court et de feu M. Ch.-M. Maus (vente Deman, Bruxelles, 17-20 février 1908), la Bibliothèque royale a acquis les manuscrits nos 135-142 et 144-142 ; les livres nos 1, 13, 148, 158, 208, 239.

4. **Bruxelles**. — Archives communales. — *Accroissements de l'exercice 1906-1907.*

Archives modernes. — Le nombre de dossiers des affaires traitées envoyés aux Archives communales par les divers services de l'Administration, pendant l'exercice qui vient de s'écouler, s'est élevé à 14,538.

Le dépôt a reçu en outre, les pièces à l'appui du compte de la Ville de l'exercice 1905 et 218 registres divers.

1,800 dossiers et registres ont été communiqués au dehors pour les besoins administratifs.

Aux fonds particuliers, on a joint une liasse d'archives provenant d'un inspecteur des contributions et relatives, notamment, aux contributions personnelles, poids et mesures, timbres et patentes, à partir de 1836-1837 ; une autre liasse, intitulée : Staaten van Afrekeningen met de H. Ryks-Schatters. — Stad Brussel, 3e en 4e wyk, 1824 (don de la Commission royale des Anciennes Lois et Ordonnances).

Archives anciennes. — La Section des Archives anciennes s'est enrichie :

1° D'un petit livre de recettes pour teindre les étoffes (manuscrit du commencement du xixe siècle, p. in-18, sur papier, couverture en parchemin, avec liens) (don de M. Gérard Bourgom).

2° D'un recueil de cahiers manuscrits, p. in-folio, relatifs aux troubles de Bruxelles aux xviie et xviiie siècles, suivis d'annotations sur l'histoire de cette ville à partir du xve siècle, d'après des ouvrages manuscrits et imprimés (xviie siècle) (don de M. Bulens).

3° D'un registre in-folio manuscrit, formé à la fin du xviiie siècle et intitulé : *Extrait des Registres des maisons pieuses des sept paroisses de cette ville de Bruxelles, dites Tables du Saint-Esprit et autres fondations instituées au soulagement des pauvres ménages de la ditte ville* (don du même).

4° D'un mémoire manuscrit de F. R. de Berg, intitulé : *Description du Gouvernement civil de Bruxelles, tel qu'il se trouve établi par les loix émanées du Prince, etc.*, p. in-folio de 19 pages, daté de 1784 (don de la Commission royale des Anciennes Lois et Ordonnances).

5° De la preuve des quatre quartiers paternels de Mme la comtesse de Grosberg, née baronne de Colins (Extraits authentiqués le 18 août 1770 et scellés du sceau en placard de la ville de Bruxelles, avec les quartiers dessinés et peints à la main (don de M. J. Franck).

6° D'un acte de vente d'un bien situé à Stalle, sous Uccle, du 20 juin 1631, scellé du sceau des échevins du banc de Stalle (don de M. A. Tiberghien).

7° Des lettres par lesquelles l'archevêque de Malines désigne Pierre de Pauw, prêtre de son diocèse, pour remplir les fonctions de confesseur au monastère de Cortenberg (6 juillet 1705) (don de M. Georges van Belle).

8° D'une *Commission d'assistants des chercheurs de gages au Mont de Piété de Bruxelles*, délivrée par les seigneurs de la jointe suprême à Christophe Godefrin le 26 mars 1791 (sur parchemin) (acquisition).

9° D'un registre intitulé : *Resolutie-Boeck van den Ambachte der Oude Cleervercoopers deser stadt Brussel begonst t'seder deser stadts Bombarderinge geschiet op den 13, 14 ende 15 Augusti 1695 bij den Marichael de Villeroy door order van den Coninck van Vrancryk Ludovicus den vierthiende van dien naem.* — Manuscrit p. in-folio, relié en plein parchemin (acquisition).

[C'est le registre original aux Résolutions de la Corporation des Fripiers de Bruxellés. Il commence à 1695 et se termine à 1795, époque de la suppression de la corporation.]

10° Du livre de la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs, fondée à Bruxelles en 1498 par Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne et de Brabant *(Liber authenticus sacratissimæ utriusq. sexus Christi fidelium Confraternitatis Septem Dolorum Beatæ Mariæ Virginis Nuncupatæ).* — Manuscrit gr. in-octavo (anc. p. in fol.), de 299 feuillets, dont 105 en vélin et 194 en papier, plus quelques feuillets restés en blanc, relié en plein veau (acquisition).

[Ce précieux manuscrit, commencé à la fin du XVe siècle et continué jusque vers la fin du XVIIIe siècle, époque de la suppression des confréries, se divise en trois parties. La première

contient le cartulaire de la Confrérie, le second l'armorial de ses membres les plus illustres, la troisième la liste générale de ses confrères, à partir de 1498, au nombre d'environ 20,000.

Parmi les armoiries, fort bien exécutées et dont un certain nombre sont accompagnées de la signature des personnages qu'elles représentent, et quelquefois aussi de leur devise, inscrite de leur propre main, nous citerons particulièrement celles de l'empereur Maximilien et de Bianca Sforza, sa femme, de Philippe le Beau et de sa sœur Marguerite d'Autriche « fondateurs de la Confrérie » ; de Jacques de Croy, évêque et duc de Cambrai, d'Henri de Berghes, évêque de Cambrai ; de Jean de Hornes, évêque de Liège ; de Philibert de Savoie et de Marguerite d'Autriche, sa femme ; de Jeanne de Castille ; de Charles, archiduc d'Autriche, plus tard empereur, sous le nom de Charles-Quint ; des archiducs Albert et Isabelle, princes souverains des Pays-Bas ; d'Henri de Witthem, seigneur de Beersel et amman de Bruxelles, et de sa femme Isabelle de Spout ; des de Lalaing, comtes d'Hoogstraeten ; de Lamoral, comte d'Egmont, décapité à Bruxelles en 1568, et de sa femme Sabine de Bavière, ainsi que de leurs onze enfants ; de Philippe d'Arenberg et d'Anne de Melun, sa femme ; des Bournonville-Melun ; d'Olivier de la Marche, le célèbre historiographe de la maison de Bourgogne ; de Jean de Locquenghien, bourgmestre de Bruxelles, créateur du canal de Willebroeck et de sa femme Anne van der Gracht ; du poète J.-B. Houwaert, à qui la Ville confia la surintendance de ses fortifications ; de Matthias Hovius et de Jacques Boonen, archevêque de Malines ; des archiduchesses d'Autriche Marie-Elisabeth et Marie-Anne, gouvernantes générales des Pays-Bas ; du prince Charles de Lorraine, etc., etc., etc.

En tête du manuscrit on voit une planche-frontispice portant l'emblème symbolique de la chambre de rhétorique *La Fleur de Lis*, avec la devise « Liefde groeit » et les armes de Bruxelles (de gueules plain). Ces figures sont encore reproduites plus loin, à la suite des armoiries des premiers prévôts de la Confrérie et de celles de Jean van den Dale, facteur de la chambre de rhétorique *La Violette*.

On sait que *La Fleur de Lys* et *La Violette* s'unirent pour ne plus former qu'une seule chambre de rhétorique : *La Guirlande de Marie* (Maria Cransken), et que ce fut à leur initiative, encouragée par l'empereur Maximilien et son fils Philippe le Beau, que se fonda en l'église de Saint-Géry la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

5. **Liège**. — Bibliothèque de l'Université. — *Situation en 1907.* — Au cours de l'année 1907, la bibliothèque de l'Université de Liège s'est enrichie de 3,825 volumes et brochures et de 2162 écrits académiques, soit au total 5,987 pièces.

La majeure partie des accroissements provient des acquisitions réalisées au moyen du crédit annuel de 23,245 fr. accordé par le Gouvernement. Comme nous avons eu déjà l'occasion de le faire ressortir dans cette revue même, le montant de ce crédit est loin de répondre aux nécessités de la Bibliothèque. Les dépenses occasionnées par les reliures et les abonnements aux publications périodiques en absorbent la plus grosse part.

Vingt-trois mille six cent quatre-vingt-sept (23,687) personnes ont consulté à la salle de lecture 34,902 volumes ; ces chiffres sont inférieurs à ceux de l'année précédente, mais il convient de tenir compte du développement des bibliothèques particulières des diverses auditoires dans lesquels nos ouvrages sont déposés en grand nombre et journellement consultés par des lecteurs qui sont ainsi dérobés à nos statistiques.

Le mouvement du prêt à l'extérieur se marque par 6,959 emprunteurs de 9,846 volumes. Enfin, le cabinet des périodiques a reçu 4,333 lecteurs et 977 fascicules ont été prêtés dans les formes réglementaires, aux membres du personnel enseignant.

Au cours de l'année, la Bibliothèque a subi certaines modifications au sujet desquelles M. le Bibliothécaire A. Delmer, dans le Rapport sur la situation de l'Université pendant l'année 1906-1907, s'est exprimé comme suit : « Il n'a pas dépendu de nous de conserver aux clients studieux de la Bibliothèque l'avantage de pouvoir y consulter les collections que le bibliophile liégeois Ulysse Capitaine a laissées à sa ville natale.

L'administration communale, pour les placer dans sa Bibliothèque populaire centrale, les a réclamées à l'Université, qui en avait depuis trente-six ans la garde. Nous en avons fait l'abandon, non sans regret, mais avec l'assurance d'être en mesure de reconstituer, pour l'usage de nos historiens, bibliographes et amateurs d'art, un fonds liégeois qui ne le cédera pas en intérêt et sous certains rapports dépassera en richesse le dépôt dont nous avons dû nous dessaisir. Cette heureuse compensation, l'Université la devra au legs que lui a fait le baron Adrien Wittert, des collections bibliographiques et artistiques si remarquables qu'il avait rassemblées. Déjà en 1905, quelques-uns des manuscrits à enluminures et des incunables de cette provenance ont figuré avec honneur dans le compartiment que nous occu-

pions à l'Exposition universelle. Mais nous avions à cœur de ménager à ces superbes collections, dans l'Université même, une installation permanente où, selon le vœu du généreux donateur, elles seraient toujours accessibles au public liégeois. Ce désir est dès à présent réalisé : manuscrits et livres rares, estampes, tentures, tableaux et autres objets d'art ont été réunis dans une salle appropriée à cette destination et pourvue d'un ameublement spécial. En y exposant les joyaux de la Bibliothèque, on s'est appliqué à en faire un véritable musée ; auquel il n'était que juste de donner le nom de « Salle Adrien Wittert ». Par cette dénomination, nous acquittons une dette de reconnaissance et nous rendons à un citoyen qui a bien mérité de l'Université et de la ville de Liège, un hommage qui sera ratifié par la voix publique ».

Ajoutons que grâce à la rente instituée par ce généreux ami de la Bibliothèque, il nous a été possible d'acquérir de nombreuses impressions liégeoises et qu'au bout d'un petit nombre d'années, nous pourrons nous flatter de posséder un fonds liégeois qui n'aura point d'égal.

Il en sera de même de notre collection d'estampes liégeoises. Les acquisitions réalisées au cours de l'année 1907, ont permis de combler bien des vides et à bref délai, notre cabinet, parfaitement installé, offrira aux travailleurs une abondante source d'informations.

Notons, à ce propos que M. le professeur Putzeys a fait don à la Bibliothèque d'une série importante de vues de l'ancien Liège dessinées au crayon par M. Pierre Dehousse ; cet artiste, né à Liège en 1823, fut professeur à l'Athénée royal et à l'École industrielle de cette ville et mourut à Theux en 1900. D'autre part M. Gustave Ruhl-Hauzeur nous a confié en dépôt la maquette au $\frac{1}{1200}$, d'une partie de la ville de Liège, vers le milieu du XVIIIe siècle qu'il a exécutée avec une habileté remarquable et qu'il s'occupe à compléter par l'adjonction des quartiers manquants.

M. Delmer a fait paraître au cours de l'année, la Liste des accroissements en 1906. Comme l'indique une note placée sur le titre : « Sont compris dans ce relevé : 1° les ouvrages acquis sur la proposition des Facultés ; 2° les livres provenant des dons, legs, échanges, etc. N'y sont pas compris les volumes qui sont des continuations, non plus que les périodiques, quand l'abonnement servi à la Bibliothèque remonte à une année antérieure ». Ces ouvrages sont classés dans l'ordre des Facultés.

MM. Delmer et Brassinne préparent le catalogue des revues déposées au cabinet des périodiques. Ce catalogue paraitra vers mars 1908.

Nous espérons pouvoir faire paraître, au cours de cette même année, le catalogue des manuscrits du fonds Wittert. Disons encore que le catalogue sur fiches des estampes est en bonne voie d'exécution. JOSEPH BRASSINNE.

6. **Mons** — ARCHIVES DE L'ÉTAT. — *Accroissements en 1907.* — A) *Dons faits 1° par M. Armand Carlot, archiviste aux Archives de l'État, à Mons.*

Conseil souverain de Hainaut. 10 actes : contrats de mariage, avis de père et de mère, partages et testaments, de 1557-1771.

Cours féodales : 4 actes de Chièvres (1696), Spiennes (1687), Strépy (1703).

Greffes scabinaux : 7 actes de Grandglise (1766), Jemappes (1627), Lanquesaint (1719), Solre-Saint-Géry (1557, 1631, 1634), Strée (1586).

Hommes de fief de Hainaut : 5 actes, de 1580-1657.

Particuliers : acte de dispense de mariage des familles Loucher et Tulier, du 5 novembre 1694.

2° *Par M. Désiré Detry, géomètre juré, à Monceau-sur-Sambre.*

Greffes scabinaux : 10 actes d'Anderlues (1749-1795), Binche (172), Binche, allouët (173).

3° *Par M. Paul Franeau, docteur en droit, à Mons.*

Greffe scabinal de Mons : acte, sur parchemin, du 25 septembre 1635.

Particuliers : 2 actes, sur papier, du 26 octobre 1789, concernant la famille Walckiers de Vliringhe.

4° *Par M. Georges Leclercq, bâtonnier de l'ordre des avocats, échevin de la ville de Mons.*

Cour de justice de Ghlin : sentence du 6 mars 1664.

Greffe scabinal d'Hautmont et Boussières : acte du 2 août 1709.

Hommes de fief de Hainaut : acte du 17 nov. 1713.

5° *Par M. Ernest Matthieu, avocat, à Enghien.*

Cour féodale d'Enghien : 8 actes de 1614 et 1778.

Greffes scabinaux : 24 actes de Braine-le-Comte (1751), Enghien (1760), Haine-Saint-Pierre (1784), Hoves (1621, 1631, 1788), Marcq (1616-1768), Morlanwelz (1784), Neufville (1642-1671).

Particuliers : 2 liasses concernant les familles De Bruyn et du Mont de Gages, de 1760-1844.

Ermitage de Saint-Barthélemi au bois de Mons : requête du frère Nicolas Meurant, prêtre ermite, de 1660.

Chapitre de Ste-Waudru, à Mons : 1° 30 septembre 1630. Sentence de la Cour souveraine de Hainaut sur le différend entre le chapitre de Ste-Waudru et le curé de St-Nicolas de Mons, au sujet des paroissiens de Ste-Waudru ; 2° liasse de documents concernant les biens enclavés dans les fortifications, de 1698-1786.

6° *Par M. Léo Verriest, archiviste aux Archives de l'État, à Mons.*

Greffe scabinal d'Armentières : 3 actes de 1657, 1679, 1785.

Bureau de bienfaisance de Tournai : 6 journaux des dépenses, de 1842-1851.

Machine à feu de Dour : registre des dépenses, de 1792-1798.

Province de Hainaut : registre de la direction des contributions, de 1825-1829.

7° *Par M. Hector Vion, à Antoing.*

Conseil souverain de Hainaut : Formulaire d'actes et questions sur divers points du droit coutumier en Hainaut. 18e siècle.

Bailliage de Tournai-Tournaisis : Coutumes du bailliage de Tournai-Tournaisis, de la ville de Tournai, de Mortagne, Saint-Amand et Rumes, suivies de préjugés et avis du bailliage ; écriture du 18e siècle.

Cours de justice : Antoing, Maubray et dépendances, 3 comptes des biens saisis, rendus en 1767, 1776 et 1786 ; Callenelle, information du 5 juin 1737 ; Pipaix, pièces du procès de Jean-Baptiste Lebeau, bailli de Pipaix, contre Pierre-Joseph Mol, de 1758-6 , et procès-verbal de visite des chemins, du 29 mai 1769 ; Wiers, comptes de biens saisis et pièces de procédure, de 1741-46.

Cours féodales : Hasnon (abbaye d'), relief du 7 août 1560 ; Leuze, 2 actes, de 1681 et 1719.

Greffes scabinaux : 38 actes d'Antoing (1752-88), Blaugies (1662), Brasmenil (1760), Callenelle (1733), Celles-Molembaix (1746), Chapelle-à-Wattines (1604), Chimay (1675), Grandreng (1622), Lens (1642), Montrœul-sur-Haine (1652 et 1663), Péruwelz (1692 et 1717), Quiévrain (1662, 1670, 1673), Soignies (1649 et 1650), Vezon (1785), Wasmes lez-Briffœil (1698 et 1790), Wiers (1683-1789).

Seigneuries : Bois du Lhommeau situé sous la paroisse de Blaton. 1° 5 comptes de la vente de la raspe et de la haute futaie, rendus en 1741, 1763, 1774, 1782 et 1790 ; 2° 5 chassereaux et 6 criées de la raspe et de la futaie, de 1760-89. — Bois du Maisnil, à

Brasmenil. 2 registres de la recette des ventes de raspe, de 1754-99, et 6 criées, de 1787-1801. — Briffœil (baronnie de). 1° 40 comptes des biens et revenus, de 1769-1804 ; 2° 3 chassereaux des biens, cens et rentes, commençant en 1738, 1751 et 1757 ; 3° liasse de documents, de 1761-1807 ; 4° registre des paiements faits par la baronne douairière de Briffœil et de Wasmes, comtesse de Fénal, née vicomtesse de Sandrouin, depuis son arrivée au château de Briffœil, le 28 octobre 1782 au 2 novembre 1787. — Callenelle. 1° 39 comptes des biens et revenus, de 1765-1802 ; 2° 3 registres de la recette des terres louées, de ventes diverses, des rentes, du droit de mortemain, etc., de 1746-1807 ; 3° registre des rentes reçues de 1776 à 1805 ; 4° déclarations des chefs de familles pour le paiement des droits de fouage et de gite, de 1772-1791 ; 5° cahier de la recette des rentes, correspondance de la dame de Villegas d'Estaimbourg avec M. du Saulchoit, son bailli et receveur, etc., de 1726-1803. — Pipaix, criées de la vente de la raspe et de la futaie du bois de la Catoire, de 1763-94. — Pipaix, Mairie et La Catoire. 1° 31 comptes des biens et revenus, de 1772-1804 ; 2° 2 chassereaux des biens et revenus, du 18e siècle ; 3° 2 chassereaux des rentes, du 18e siècle ; 4° documents relatifs aux biens, aux rentes, au droit de terrage, etc., de 1741-1806. — Wasmes lez-Briffœil. 1° 69 comptes des biens et revenus, de 1732-1804 ; 2° registre de la recette des biens et revenus, de 1760-91 ; 3° liasse de documents, de 1762-1807. — Wiers. 1° Commission de greffier délivrée à Jean-François Olivier, du 5 mars 1754 ; 2° liasse de pièces relatives au rachat du droit de mortemain, aux fonctions de greffier exercées par le sieur Fleurquin, etc., de 1776-92.

Enfants mineurs : Antoing, compte des biens de la tutelle de l'enfant mineur de Jean-Noël Danglot, rendu le 18 mars 1784 ; Callenelle, 4 comptes des biens de la tutelle des enfants de Jean-Joseph Wilbaut, en son vivant mayeur de Callenelle, de 1793-99.

Particuliers : 9 registres et 6 liasses concernant les familles Cambier, Delcourt-Demory, de Marotte-de la Mairie, de Villegas, Errembault, Menu-Martin, Plisnier et Wattecant, du 17e au 19e s.

Chapelle castrale de Briffœil : chassereau et 6 comptes des biens et revenus, de 1738-82, et actes du 23 nov. 1787.

Chapitre de Notre-Dame, à Antoing : 1° 65 comptes des biens et revenus, de 1668-1798 ; 2° 4 comptes des obits, de 1794-98 ; 3° 2 registres de la recette des biens et revenus, de 1733-80 ; 4° 2 registres de la recette des droits de dime et de terrage, de 1733-81 ; 5° registre des sommes reçues provenant de la vente des prairies, de 1775-79 ; 6° registre des débours faits de 1792-97 ; 7° documents

relatifs aux églises et cures d'Antoing, Barry, Béclers, Callenelle, Fontenoy, Frasnes lez-Buissenal, Lamain, Maubray, Thimougies, Vezon, Wasmes et Willemeau, du 18e s. ; 8° pièces relatives aux biens et rentes, états de travaux, quittances, etc., du 18e s. ; 9° compte de la contribution de 50.000 livres de France, à laquelle fut taxée le chapitre le 9 fructidor an 2 (26 août 1794), rendu le 12 novembre 1795 ; 10° documents concernant l'exécution testamentaire de Philippe-Joseph Camberlin, en son vivant chanoine de la collégiale d'Antoing, de 1785-97 ; 11° 2 chassereaux de la vente des meubles et effets délaissés par les chanoines Allard et Deramaix, en 1793 et 1795. — Fondation des enfants de chœur : 1° 39 comptes des biens et revenus, de 1734-96 ; 2° 2 registres de la recette des revenus, de 1734-93 ; 3° 2 registres des rentes reçues, de 1738-79. — Fabrique et Trésorerie : 1° 29 comptes des biens et revenus, de 1735-95 ; 2° registre de la recette des revenus, des ventes de bois, etc., de 1764-96.

8° *Par M. Alphonse Wins, juge au tribunal de première instance, à Mons.*

États de Hainaut : Documents concernant les rentes affectées sur la recette du papier timbré, de 1769-98.

Conseil souverain de Hainaut ; 2 contrats de mariage du 17 févr. 1734 et du 27 janv. 1770, et testament du 4 août 1791.

Cour féodale de Hainaut : acte du 12 oct. 1519.

Cour féodale d'Acren : acte du 18 nov. 1680.

Greffes scabinaux : 14 actes de Cuesmes (1637), Épinois (1626), Gottignies (1630-1635), Lessines (1490, 1630 et 1637), Mons (1444), Neufville lez-Soignies (1557), Saint-Ghislain et Hornu (1551).

Archives seigneuriales : Béthissart, à Ormeignies. Nomination de l'avocat Boulengé en qualité de receveur, du 7 avril 1794 ; Grandmetz, 2 actes, de 1689 et 1693 ; Ligne (bois de), lez-Silly, compte de l'année 1700.

Généalogies : Crayon généalogique de la famille Fouquart-de Gorges-Benoit.

Particuliers : 1 registre et 3 liasses concernant les familles de Masener-Kovahl, de Robaulx, de Rosne et Le Langue, de 1615-1836.

Chapitre de Saint-Germain, à Mons : liasse de 4 cahiers du siége des rentes, du 18e siècle.

B. *Dépôts faits* 1° *par l'Administration provinciale du Hainaut, à Mons.*

48 registres aux arrêtés du Préfet, du 1er germinal an 8 (22 mars 1800) — 13 nov. 1813.

22 registres aux arrêtés du Conseil de Préfecture, du 5 germinal an 8 (26 mars 1800) — 13 août 1812.

2 registres aux arrêtés du Conseil d'intendance, du 16 avril 1814 — 1er décembre 1815.

2° *Par M. Maurice Damoiseaux, commissaire d'arrondissement, à Mons.*

Arrondissement administratif de Mons : 37 liasses de comptes communaux, des années 1818-80.

Arrondissement administratif de Mons. — Bureaux de bienfaisance : 1° 11 liasses de budgets, des années 1870-80 ; 2° 18 liasses de comptes, des années 1814-80.

3° *Par l'Administration communale d'Havré.*

Collection sigillographique : Matrice du sceau de la commune d'Havré sous le régime hollandais.

4° *Par M. l'Archiviste Général du Royaume.*

Domaines de Binche : État de la recette, de 1702-04.

Cours féodales : Escaille, à Ronquières, reliefs de fiefs, de 1767-92 ; Roisin (baronnie de), acte du 18 mars 1580.

Cour de justice de Brye : Pièces de procédure, de 1699-1706.

Greffes scabinaux : 57 actes d'Acoz (1519), Acren-Saint-Géréon (1551, 1609, 1640), Bassilly (1603), Biévène (1573-1628), Bois-de-Lessines (1566 et 1603), Brye (1725 et 1729), Mons (1552-1682), Montignies-le-Tilleul (1623), Montignies-sur-Sambre (1591), Ogy (1574), Ostiches (1577), Papignies (1586-1632), Péruwelz (1709), Prisches et Battignies (1633), Seneffe (144), Soignies (1648), Thieusies (1607), Wannebecq (1611), Wodecq (1558), Hommes de fief de Hainaut (1513-1626), Hommes de fief de Hainaut, à Mons, (1608 et 1609).

Archives seigneuriales : Bois-de-Lessines, chassereau des rentes, renouvelé en 1648 ; Escaille, à Ronquières : 1° 12 comptes des cens et rentes, des droits de reliefs et de congés, de 1737-91 ; 2° 2 chassereaux des cens et rentes, renouvelés en 1717 ; Gosselies, 5 actes de 1626-45 ; Roisin, compte des biens et revenus, de 1552-53 ; Villers-sire-Nicole, 2 comptes des biens et revenus, de 1630-32.

Archives civiles. Jemappes : Pièces du procès soutenu par les maïeur et échevins de Jemappes contre Hubert Caudron et Norbert Lévecque, 18e siècle ; Maubray : Cahier de répartition de la taille des feux et cheminées, de 1782 ; Petit-Rœulx lez-Braine : Comptes de tailles, de 1754-9 .

Hôpital de la Madeleine, à Ath : acte, sur papier, du 12 octobre 1543.

Particuliers : 5 registres et 3 liasses concernant les familles

Bervoets, Boële, Charlez de Vrequem, de le Croix et Malou, de 1543 — 18e s.

Évêché de Tournai : Bulle du pape Paul V, du 2 déc. 1615.

Chapitre de Sainte-Waudru, à Mons : 3 chartes concernant l'autel de Saint-Jacques-le-Majeur, du 8 déc. 1195, févr. 1196 et oct. 1276.

Chapitre de Saint-Germain, à Mons : 2 bulles des papes Lucius III, du 18 févr. 1182, et d'Urbain VIII, du 13 janvier 1639.

Chapitre de Saint-Vincent, à Soignies : acte, sur parchemin, du 22 janvier 1502.

Églises : Arquennes, 6 extraits de comptes des biens et revenus, de 1590-1704 ; Beaumont, bénéfice St-Jean, St-Venant, Ste-Marguerite et St-Lambert, registre des biens, rentes et charges, de 1760-97 ; Petit-Rœulx lez-Braine : 1° 23 comptes des biens et revenus, de 1626-1711 ; 2° 2 chassereaux des dons et rentes, de 1641 et 1662 ; Rœulx, chapelle de Notre-Dame de la Fontaine, déclaration des terres situées à Thieu, sur lesquelles ladite chapelle a un droit de terrage, du 31 janvier 1612.

Pauvres de Wagnelée : compte des biens et revenus, de 1791-92.

Abbayes : Cambron, acte, sur parch., du 12 déc. 1745 ; Lobbes, 5 actes, sur parch., de 1250-1538.

Prieuré d'Oignies, à Aiseau : 1° liasse de pièces, de 1516-1806 ; 2° registre et liasse du mesurage des biens, de 1670-1798.

Couvent de Nazareth, à Ath : acte, sur parch., du 19 sept. 1564.

Ordre de Saint-Jean de Jérusalem : commanderie de Chantraine, charte du 27 juillet 1431 ; commanderie de Villers-le-Temple, 4 lettres de sauvegarde, de 1697, 1700, 1703 et 1747.

Jésuites de Mons : acte, sur parch., du 21 déc. 1778.

Tribunal civil de Mons : 4 actes, de 1813, 1814 et 1815.

Ch. Hodevaere.

7. **Mons.** — Bibliothèque publique. — *Situation de la Bibliothèque pendant l'année 1907.* — *Accroissements.* Le dépôt s'est enrichi de 1,378 volumes et brochures, ce qui porte à 70,146 le nombre des volumes et brochures inscrits au Catalogue.

Mouvement de la salle de lecture. — Le nombre total des lecteurs a été de 15,346 comprenant 5,451 lecteurs le matin et 9,895 lecteurs l'après-midi. Ils ont consulté 34,307 volumes.

Prêts au dehors. — Le nombre des prêts à domicile accordés à 402 personnes s'est élevé à 1,797 représentant 3,467 volumes.

Nombre total des volumes consultés. — Le nombre total des

volumes consultés dans l'établissement et prêtés au dehors a été de 37,774, se répartissant comme suit :

A.	Sciences naturelles, physique, chimie, mathématiques, médecine, hygiène.	10,035
B.	Philosophie, sociologie, droit, économie politique.	6,173
C.	Littérature, romans, théâtre.	7,738
D.	Histoire et géographie	3,622
E.	Archéologie, architecture, beaux-arts. . .	2,213
F.	Commerce, industrie, sciences appliquées . .	7,993

E. Hublard.

8. **Uccle-Bruxelles.** — Observatoire royal. — Albert Lancaster. — Le 4 février 1908, est décédé à Uccle, M. Albert Lancaster, directeur scientifique (depuis 1898) du service météorologique de l'Observatoire royal, membre de l'Académie royale de Belgique (depuis 1903), membre de la Commission de la Biographie nationale, chevalier de l'Ordre de Léopold, etc.

Né à Mons le 24 mai 1849, A. Lancaster débuta en 1875, comme météorologiste à l'Observatoire de Bruxelles ; il fut nommé, en 1877, météorologiste-inspecteur et bibliothécaire-secrétaire. Il occupa ces charges jusqu'en 1898.

Durant sa carrière de vingt et une années de bibliothécariat, A. Lancaster publia, en collaboration avec J.-C. Houzeau second directeur de l'Observatoire, deux œuvres dont le souvenir demeurera dans les annales scientifiques du pays, tant par la conception originale du travail que par les services inestimables qu'elles ont rendus et qu'elles rendront encore au monde savant. Nous voulons dire le *Catalogue des ouvrages d'astronomie et de météorologie qui se trouvent dans les principales bibliothèques de la Belgique*, publié en 1878, et la *Bibliographie générale de l'Astronomie ou Catalogue méthodique des ouvrages, des mémoires et des observations astronomiques, publiés depuis l'origine de l'Imprimerie jusqu'en 1880*, dont deux volumes seulement parurent en 1882 et 1887. Elle reste inachevée, le volume troisième, réservé aux observations astronomiques, n'ayant pas vu le jour. Il est à souhaiter que le travail soit repris et mené à bonne fin.

Outre ses travaux de bibliographie, A. Lancaster mit au jour d'importantes contributions à l'étude de la météorologie dont il fit sa spécialité ; elles furent insérées, pour la plupart, dans les *Annales* de l'Observatoire, dans l'*Annuaire météorologique*, ou

bien dans *Ciel et Terre*, la revue populaire de météorologie et d'astronomie qu'il dirigeait et dont il rédigeait notamment la rubrique bibliographique. Ajoutons, en terminant, que Lancaster fut aussi bibliothécaire de la Société royale belge de Géographie. AUG. COLLARD.

ÉTRANGER.

9. **Lyon** — La Bibliothèque de la Ville de Lyon vient de s'enrichir d'un précieux manuscrit persan de l'an 1028 de l'Hégire (1619 de notre ère).

Ce manuscrit contient *le Khamsa* ou *les Cinq Trésors*, du poète persan Nizami, poème réputé comme un chef-d'œuvre de la littérature persane. Il est écrit sur papier de chine sablé d'or ; le texte de chaque page est finement encadré d'or, de noir, de vert et de rouge.

Trente-six enluminures d'une grande délicatesse de dessin et de coloris, dont six frontispices à double page, font de cet ouvrage un spécimen des plus rares de l'art du manuscrit en Perse à son apogée.

Le Khamsa de Nizami a été exposé pendant deux mois à la Bibliothèque.

10. **Naples**. — ARCHIVES FARNÉSIENNES. — On connaît l'importance exceptionnelle pour l'histoire des Pays-Bas du XVI[e] siècle du *Grande Archivio di stato* où se trouvent conservés les papiers de l'illustre famille Farnèse de Parme. Depuis qu'en 1868 Gachard découvrit, en quelque sorte, ce fonds d'archives, il ne cessa d'intéresser les érudits belges, notamment Ch. Piot, Eug. Bacha et le chanoine A. Cauchie. Ce dernier est incontestablement celui qui a le plus fait pour rendre les archives Farnésiennes accessibles aux historiens. Avec l'intelligente collaboration d'un de ses anciens élèves, M. L. Van der Essen, qu'un séjour de plusieurs mois a rendu familier avec les archives de Naples, il vient de publier deux travaux relatifs aux archives Farnésiennes.

I. *Les Archives Farnésiennes de Naples au point de vue des Pays-Bas par le chanoine A. Cauchie et L. Van der Essen*, docteur en philosophie et lettres. *(Publications du Congrès d'archéologie et d'histoire de Gand en 1907. In-8° de 22 pages du tirage provisoire)*. On trouve dans cette notice trois articles à relever : d'abord un historique du fonds Farnésien depuis sa

création en 1592 par Ranuccio I Farnèse, fils d'Alexandre Farnèse jusqu'aux travaux accomplis, à Naples, par le chanoine Cauchie en 1889 et 1890. Ensuite, un coup-d'œil sur les instruments de travail existant aux Archives de l'Etat pour s'orienter dans la collection Farnésienne. Signalons ici la description des inventaires manuscrits particuliers confectionnés après 1890 par les archivistes du dépôt MM. Volpicella, de Crescenzo, Gaeta : 1) Inv. intitulés : *Spagna*. fasci 1 a 66 e 1735 a 1738 ; 2) *Milano, Fiandra e Spagna, Parma e Spagna*, fasci 67 a 74, 75 e 76, 77 a 88 ; 3) *Parma e Toscana*, fasci 85 a 99 ; 4) *Genova, Siena, Toscana*, fasci 100 a 127 ; 5) *Vienna*, fasci 128 a 161 e 1734, 1735 a 1756 ; 6) *Venezia, Lione, Alta, Italia, Boemia, Portogallo*, fasci 162 a 184 ; 7) *Francia*, fasci 185 a 235 ; 8) *Londra*, fasci 236 a 247 ; 9) *Parma*, fasci 248 a 275 ; 10) *Parma*, fasci 276 a 307 ; 11) *Parma*, fasci 308 a 384. Enfin, un aperçu des documents intéressant directement les Pays-Bas ; les auteurs résument ainsi l'importance des papiers Farnésiens : « Si elles [les archives] illustrent surtout le gouvernement d'Alexandre Farnèse, elles donnent aussi des renseignements sur le gouvernement de Marguerite de Parme, celui du duc d'Albe, celui de don Juan, l'intérim de Mansfelt et de Fuentès, et surtout elles contiennent des centaines de lettres intéressant l'époque si peu connue de l'archiduc Ernest. De plus le XVIIe siècle y est largement représenté, mais pour l'histoire des Pays-Bas à cette époque, il faut surtout chercher dans les rubriques Francia, Londra. Enfin, les fasci de la section *Vienna* contiennent d'intéressants documents pour le XVIIIe siècle et les fasci 240, 244, 245 et 246 de la section Londra sont précieux pour l'histoire de la Compagnie d'Ostende. » Dans la correspondance spéciale d'Alexandre Farnèse il faut surtout retenir celle d'Alexandre avec sa mère, Marguerite de Parme, avec Philippe II, avec son père, Octave Farnèse, avec son oncle, le cardinal Alexandre Farnèse, avec ses enfants ; puis les brefs des papes à Alexandre, les lettres de celui-ci à l'évêque Cayazzo, nonce de Cologne, à Samaniego et avec Elisabeth d'Angleterre. Remarquons enfin la correspondance des banquiers anversois, des agents des Fugger, des Capponi, etc.

II. A. Cauchie. *Inventaire dese archives de Marguerite de Parme, dressés après la mort de cette princesse, précédés d'une liste d'anciens inventaires d'archives et des joyaux conservés aux Archives Farnésiennes à Naples.* (*Bull. Comm. roy. d'hist. 1907, t. 76, pp. 61-135*).

Ce travail contient quatre parties : A) Une *Liste des anciens inventaires soit de joyaux, soit d'archives, existant aux Archives Farnésiennes* (pp. 63-78). Ces inventaires ne sont pas datés pour la plupart et sont peu longs ; un inventaire est daté de 1566. On remarque dans cette rubrique des états de la maison, des inventaires de l'argenterie et du mobilier (p. 76) et de la mortuaire de Don Juan d'Autriche.

B) *Texte d'un grand inventaire dressé du 11 août au 17 septembre 1586 (p. 79-126).* Contient des correspondances politiques depuis l'année 1559 jusque 1585 avec des personnages politiques. Comme ceux-ci sont généralement connus, M. Cauchie a cru superflu de mettre des notes au bas des pages.

C) *Texte d'un inventaire partiel des archives dressé le 17 septembre 1586* (p. 127-130) et D). *Texte d'un inventaire partiel dressé le 20 septembre 1586* (p. 131-135).

Aujourd'hui que l'attention des historiens est attirée sur les Archives Farnésiennes et que le Gouvernement belge se préoccupe activement de cataloguer les richesses historiques existant à l'étranger, il est permis d'espérer de voir publier bientôt un inventaire analytique des archives de Naples par les soins du chanoine Cauchie. La publication en a d'ailleurs été proposée à la commission d'histoire par le professeur de Louvain (V. BCRH. t. 76, 1907, p. CVI). H. N.

11. **Paris.** — Bibliothèque nationale. — *Exposition du legs Audéoud.* — Une exposition des plus intéressantes a été organisée en janvier. Celle des livres donnés ou légués à l'État par l'érudit collectionneur et bibliophile que fut M. Audéoud. (Voy. *Revue*, V, 1907, p. 376, nº 46). De fait cette exposition contient, dans son ensemble, de véritables merveilles de prix et de rareté, comme cet exemplaire unique du *Cantique des Cantiques*, dont les reliures magnifiques de Marius Michel s'ornent des cuirs les plus finement ciselés de Lepère ; comme ceux encore de la *Tentation de Saint Antoine* et d'*Un Cœur simple*, de Flaubert avec aquarelles originales de Rochegrosse et d'Emile Adam ; de *Nos Oiseaux*, d'André Theuriet, du *Flirt*, de M. Paul Hervieu, avec illustrations de Mme Madeleine Lemaire, et du *Drapeau*, de M. Jules Claretie. Et il faut également citer l'exemplaire de *Germinie Lacerteux* qui appartint à Edmond de Goncourt, et dont la couverture porte les fameux portraits d'Edmond et de Jules de Goncourt par Eugène Carrière, véritable chef-d'œuvre que tous

les musées du monde se disputèrent à la vente Goncourt et qui finalement furent adjugés à M. Audéoud.

12. **Paris**. — Bibliothèque nationale. — *Exposition de l'œuvre de Rembrandt.* — Dans le « Cabinet du Roi » où les deux belles expositions des primitifs et des miniaturistes, organisées en 1906 et en 1907, obtinrent le succès que l'on sait, une nouvelle exposition s'ouvrira au prochain mois de mai. Elle sera consacrée à l'œuvre de Rembrandt, et l'on y verra groupées dans un admirable ensemble toutes les estampes et gravures des collections nationales, ainsi que les chefs-d'œuvre que possèdent les grands collectionneurs, dont le concours est dès maintenant acquis.

13. **Paris**. — Bibliothèque nationale. — *Don.* — La Bibliothèque nationale vient de recevoir en don de M. Decourdemanche, cent soixante manuscrits arabes, persans et turcs. Il y a deux ans, ce savant et généreux donateur avait déjà enrichi de soixante-seize manuscrits arabes les collections nationales.

14. **Paris** — Sorbonne. — *Bibliothèque de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France.* — Le 11 décembre dernier a lieu à la Sorbonne l'inauguration de la bibliothèque de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France. En vertu d'une convention avec l'Université de Paris, la nouvelle bibliothèque, installée dans l'une des salles de la Faculté des Lettres, sera ouverte deux fois par semaine aux membres de l'Association, ainsi qu'aux étudiants de grec, spécialement autorisés par un des professeurs de la Faculté. M. Théodore Reinach, président de l'Association, en remerciant M. le doyen Alfred Croiset de l'hospitalité que l'Université veut bien accorder à cette bibliothèque, a exprimé sa confiance dans l'avenir des études grecques : « Il y a aujourd'hui exactement quatre cents ans, a-t-il dit, que fut institué à la Sorbonne le premier cours de grec, professé par le célèbre Jérôme Alexandre, et depuis lors, malgré tous les efforts, malgré toutes les calomnies, on n'a pas réussi à déraciner ici l'étude de cette langue, « sans laquelle, prononce Rabelais, c'est honte que personne se die sçavant ». M. Alfred Croiset a déclaré qu'il partageait la confiance de M. Théodore Reinach, et que chaque année, à la Sorbonne, les conférences de grec témoignaient d'une vitalité, d'une ardeur toujours nouvelle. De nombreux membres de l'Association assistaient à cette réunion, en particulier MM. Michel Bréal, Paul Foucart, Maurice Croiset, Omont et la plupart des membres du bureau et du comité de l'Association.

NOTES ET DOCUMENTS.

1. **Le second centenaire de la mort de Mabillon.** — Le célèbre champenois Jean Mabillon, après avoir obtenu le degré de maître ès arts à l'Université, étudia la théologie et entra au séminaire ; mais il était alors déjà, résolu à quitter le monde. Il prit l'habit des moines bénédictins.

Ceux-ci constituaient une société particulièrement choisie d'un groupe d'esprits laborieux et distingués, une association intellectuelle d'ouvriers infatigables, véritable foyer de lumière qui, pendant deux siècles, rayonna sur toute l'Europe. Leur apologiste a fort exactement décrit cette vie « faisant servir la piété à l'étude, l'obéissance à la production », où la vertu obligeait le labeur, où la cellule et le silence protégeaient contre les importuns ; où les uns et les autres, des plus humbles aux plus érudits, s'entr'aidaient dans un commerce sans orgueil. Dom Mabillon se trouva, dès son entrée, accablé de maux si violents, qu'on le désoccupait de toutes choses afin de tâcher par là à le remettre ; à l'abbaye de Corbie on le chargea des offices les plus vulgaires : il y fut cellerier. Hanté du désir de revenir à ces études qui étaient la joie de ses jours et leur but édifiant, il supplia ses supérieurs de l'y autoriser ; on l'envoya à Saint-Denis, il y fut gardien du trésor ; dom L. d'Achery, bibliothécaire de Saint-Germain des Prés, le réclama comme collaborateur, et la véritable mission de dom Mabillon allait commencer. Dans sa cellule étroite et blanchie à la chaux, dont une table de bois, deux chaises de paille, un lit dur et grossier formaient, avec les gros in-folios, tout le mobilier, chaque jour veillant à son gré, entre les offices, il allait, par la méditation et l'étude, contribuer à faire du nom de bénédictin le synonyme de travailleur et de savant. Il élabora un recueil des vies de ses frères et un in-folio sur l'histoire de son Ordre. Il ne s'est pas borné à enregistrer les souvenirs qui nous restent des anciennes abbayes. Ses « Annales » sont en réalité une histoire de l'Europe au moyen âge. On a pu compléter et corriger son œuvre dans quelques détails ; mais l'œuvre elle-même n'a pas été égalée.

« Quand l'enquête par écrit, dit un panégyriste, était insuffisante, qu'elle n'avait pas apporté la certitude attendue, on prenait le bâton de voyageur ; on se mettait en route pour les explorations personnelles ; ainsi Mabillon, avec son fidèle ami dom Michel Germain, visita la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Alsace, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, de Turin à Naples, de Venise à

Gênes. Il séjourna près de deux années à Rome et regretta, faute d'argent, de n'avoir pu pousser jusqu'à Constantinople ». Mais la pauvreté était un des parfums de cette vie. A Colbert qui lui offrait une pension, Mabillon répondait : « Que pourrait-on penser si, étant pauvre et né de parents pauvres, je cherchais dans la religion ce que je n'aurais osé espérer dans le siècle » ?

Ces voyageurs allaient frapper « aux portes des cathédrales des châteaux, des monastères, des hôtels de ville, des parlements et des chapitres, curieux au point de tout voir et de tout lire, habiles, dit l'abbé Vanel, jusqu'à retenir de mémoire des pièces qu'on ne leur permettait pas de transcrire, rentrant après comme des moissonneurs qui ploient sous le fardeau des gerbes. Les uns et les autres ont rédigé le récit de ces pèlerinages aux reliques de l'histoire, aux trésors de la littérature et de l'érudition ; leur modestie cachant les honneurs qu'ils reçurent et qui les déconcertèrent, leur bonne humeur ayant oublié les déceptions dont ils avaient été les victimes ».

A cheval ou à pied, sur les coches d'eau ou de terre, il parcourut, nous l'avons dit, les provinces françaises, la Belgique, l'Allemagne et l'Italie ; dans les chartriers ou les bibliothèques les plus fermées, il poursuivait les documents. S'il lui arriva, comme à St-Ambroise-le-Majeur, de voir fuir, à toutes jambes, l'archiviste conventuel, jaloux de conserver ses richesses, presque partout la moisson était bonne. Et puis, il réussit à se lier d'amitié avec le plus célèbre savant d'Italie, Magliabecchi. Il le vit à Florence, petit, laid et sale, le visage barbouillé de tabac, le dos couvert d'un vieux manteau. Les livres encombraient le sol de la chambre et les meubles et le lit. Pour éviter les traces d'un ménage, Magliabecchi ne mangeait que des fruits et des viandes salées. En manière de signets, il lui arrivait de glisser dans ses volumes des anchois séchés....

Par ce voyage dont il avait rapporté des matériaux exceptionnels, dom Mabillon traça la voie aux explorateurs de bibliothèques et d'archives qui se sont succédé depuis lors.

L'étude des œuvres de Mabillon laisse l'impression du génie. Il eut le génie du discernement. Il avait l'instinct du document, et dans le document, il tombait juste sur la part de la vérité qu'il renferme. Le sens de l'historien lui était inné. Il sut encore le développer par la culture et l'exercice, si bien qu'il fut à même de mettre sur pied un monumental traité de diplomatique. Les grandes écoles d'érudition vivent encore sur cette œuvre.

Ce traité est un ouvrage considérable, divisé en six livres, traitant de l'antiquité des diplômes, de leur forme, de l'écriture, du style, de l'orthographe, des chartes. Par cet ouvrage, une science était créée, qui s'enseigne toujours, qui est la base de toutes les études en histoire, et s'appelle la « Diplomatique ». C'est par cette science, si difficile et si ardue, que les États peuvent établir leurs droits réciproques et connaître leurs obligations. La « Diplomatique » est la chart de la diplomatie, c'est l'origine des droits écrits. On se perdait dans le dédale des prétentions contradictoires, vaines ou suspectes. Les intéressés produisaient des documents faux ou interprétaient abusivement des textes incontrôlables. Dans ce chaos, plus que quiconque, Mabillon apporta la lumière et la discipline. L'œuvre de ce religieux du dix-septième siècle fut par excellence ce que l'on recommande tant de nos jours : la critique raisonnée des faits, la preuve par la science. Il eut des précurseurs, mais il fut le premier à donner à la diplomatique son plein essor, à l'imposer magistralement...

Mabillon ne se levait guère, chaque matin, avant deux heures. Et comme il pouvait, le jour venu, aller demander leurs secrets à la bibliothèque ou aux archives, entretenues par les soins pieux de son premier maître, d'Achery, Mabillon s'estimait heureux. Il ne parvint pas à comprendre, nous l'avons dit, pourquoi Colbert lui avait fait offrir une pension de deux mille livres.

Les moments où il était fort malaisé à découvrir étaient ceux où quelque illustre personnage visitait l'abbaye. Il fallait l'insistance du duc de Bourgogne, de Philippe duc d'Orléans ou du prétendant Jacques III d'Angleterre pour arracher de ses retraites l'auteur de *la Diplomatique*. Louis XIV fut donc, à son tour, curieux de le voir. Bossuet et Le Tellier, archevêque de Reims, qui ne s'aimaient pas, présentèrent Mabillon au monarque. « Sire, commença Le Tellier, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le plus savant homme de votre royaume. » Bossuet se persuada que Le Tellier voulait, par ce trait, le piquer, et il poursuivit : « M. l'archevêque de Reims devrait ajouter : « et le plus humble ».

Mabillon ne se cachait pas à ses vrais amis et le nombre en était grand. Le talent du prince Emmanuel de Broglie a jadis su faire revivre toute cette curieuse société de l'abbaye vers la fin du dix-septième siècle. Elle se réunissait volontiers autour de Mabillon, le dimanche, « après vêpres ». L'aimable Du Cange y portait sa figure agréable et noble, sa taille bien prise, sa modé-

ration et son inépuisable science ; il ne paraissait pas seulement le modèle des savants mais le modèle des maris et des pères ; il avait dix enfants. Etienne Baluze n'aspirait pas à cette sorte de gloire : il était célibataire. Il lui suffisait d'harmoniser l'érudition avec la bonne chère, les solides travaux avec les truffes, les beaux manuscrits et les belles dentelles. Il se peignit dans son épitaphe :

Il git ici, le sieur Etienne ;
Il a consommé... ses travaux,
En ce monde, il eut tant de maux
Qu'on ne croit pas qu'il y revienne...

Le Père Pagi cordelier, arrivait le capuchon en désordre, et l'œil malade voilé de taffetas vert. Gaignières faisait le récit de ses dernières trouvailles et le numismate Vaillant ne dédaignait pas d'ajouter un détail nouveau à l'une des grandes aventures de sa vie : sur le point d'être pris en mer par les pirates, il avait avalé tout un lot de médailles rares.

La correspondance de Mabillon a péri pour une bonne part ; il n'en reste guère que onze volumes in-folio. D'Oxford et de Vienne, de Copenhague et de Rome, de Cologne et de Trente et d'Ypres et de Trèves et de Ratisbonne et de Constance, on lui demandait ses avis et on lui communiquait les mille et une nouvelles de « la République des Lettres. » Les moines bénédictins estimaient que si le savant doit chérir sa patrie et sa religion, la science a le droit d'ignorer les frontières nationales et confessionnelles. Chez tel protestant, comme le ministre Basnage, ils avaient le courage de ne voir qu'un confrère en érudition. C'est Mabillon qui a écrit : « L'historien, pour être véridique, doit s'affranchir de tout esprit de parti ; donner pour certain ce qui est certain, pour faux ce qui est faux, pour douteux ce qui est douteux ; et ne rien dissimuler de ce qui peut nuire ou servir à l'une et à l'autre cause. »

En décembre 1707, la litière du cardinal d'Estrées, avec des délicatesses infinies, transportait de Chelles à Saint-Germain-des-Prés, le Père Jean Mabillon, déjà touché par la mort ; le surlendemain de Noël, l'illustre savant s'éteignait, en murmurant le mot qui fut l'une des devises de sa vie : Humilité, humilité !

Le deuxième centenaire de sa mort a été célébré le 27 décembre dernier dans cette église abbatiale où il pria pendant plus de quarante ans et où reposent ses cendres.

A cette occasion, un groupe important a publié un intéressant

volume de *Mélanges et documents* (Paris, Champion, 1908, 1 vol. in-8°. 10 francs), auquel ont collaboré MM. Jadart, Stein, Delisle, Omont, Dupoin, R. P. Poncelet, Ingold, Dom Cabrol, Levillain, Lecomte, Dom Berlière, de Boislisle, Vidier et Dom Besse.

2. **Liste générale des bibliothèques de Belgique**. — Au cours des réunions de *Biblion* (1) la question si actuelle des Bibliothèques populaires a été récemment étudiée.

Il a paru nécessaire, d'abord de dresser un état de la situation des Bibliothèques belges, et ensuite d'élaborer une série de Guides sommaires à l'usage des lecteurs et des dirigeants de nos bibliothèques populaires.

Un comité de rédaction composé de MM. O. Grojean, P. Otlet et L. Stainier a été chargé de ce soin. La première publication constitue une *Liste générale des Bibliothèques de Belgique* (Bruxelles, 1907, 8°,24 pp.). Cette liste groupe en une seule série, classée géographiquement par province et par ville, les bibliothèques publiques et celles dites populaires, les bibliothèques d'institutions et d'associations scientifiques, sociales et corporatives, les bibliothèques des administrations et des services public, etc. Ces bibliothèques sont au nombre de 1295.

Après la *Liste générale*, qui a été composée avec la collaboration de M. Rouvez, attaché au Service central des Bibliothèques populaires au Ministère des Sciences et des Arts, paraîtront successivement : 2) *Catalogue-type d'une Bibliothèque populaire*, 3) *Manuel du Bibliothécaire, à l'usage des Bibliothèques populaires*, 4) *La lecture*.

3. **Les Sections rétrospectives à l'Exposition du Livre à Paris**. — L'Exposition rétrospective du Livre (1) ne comprenait pas moins de cinq mille pièces manuscrites ou imprimées. L'érudit secrétaire général de la Société archéologique « Le Vieux Papier », M. Flobert, les avait classées avec ordre et méthode, si bien que le visiteur pouvait les admirer sans fatigue. Aux murs, des images d'Épinal, religieuses, guerrières, politiques ou sociales et des images de Saints, curieusements découpées, voisinaient avec des affiches politiques, des thèses illustrées, des calendriers, tandis que des souvenirs pieux, tel un fragment noirci, provenant de l'incendie du Bazar de la Charité, retenaient l'attention.

(1) Voy. *Revue*, V, 1907, p. 378.
(2) Voy. *Revue*, V, 1907, p. 69.

Une admirable collection de papiers peints anciens, prêtée par par M. Follot, dont certains modèles émanent de peintres célèbres, occupait en entier une salle en rotonde, faisant suite à celle du vieux papier. Elle fut visitée avec intérêt par de nombreux artistes.

Dans les vitrines, les collections de petites pièces étaient judicieusement arrangées. On y admirait de délicieuses compositions gravées par les maîtres du burin, de belles couvertures de musique, des journaux rares, des chansons populaires, dont une rarissine d'Ange Pitou, prêtée par M. Georges Montorgueil ; enfin, des documents commerciaux, du papier-monnaie, etc., le tout soigneusement classé, étiqueté, attachant au possible.

La partie rétrospective concernant le Livre, confiée au libraire bibliophile Gougy, occupait un luxueux stand dans la nef. Elle comprenait une fort belle suite de manuscrits sur papier et sur vélin avec peintures, des douzième et dix-huitième siècles, nombre d'incunables et de premières impressions exécutées dans les principaux ateliers d'Europe ; des livres imprimés par les typographes les plus renommés, des éditions originales de nos plus grands écrivains et de leurs beaux livres illustrés des seizième et dix-septième siècles.

4. **Une Conférence internationale de Bibliographie et de Documentation** à laquelle l'Institut International de Bibliographie invite les représentants de divers organismes, Associations, Instituts, Bibliothèques, Services, Publications, se réunira à Bruxelles les 10 et 11 juillet de cette année.

Cette Conférence a pour but de préparer un congrès international qui se tiendra en 1910 et aura pour mission d'étudier toutes les questions qui se rattachent à la documentation, à l'organisation des travaux bibliographiques, à l'unification des méthodes et à la coopération en ces domaines.

5. **L'exposition du Livre belge**. — L'exposition du Livre belge de 1907, ouverte en Février à la Maison du Livre, à Bruxelles, constitue le premier essai fait en Belgique pour présenter au public, en un ensemble ordonné, la production de l'année écoulée.

Il a été imprimé en 1907, tant à Bruxelles qu'en province, un total de 2,107 ouvrages, indépendamment des articles et mémoires parus dans les publications périodiques. L'exposition, faite sous les auspices du Cercle de la librairie, réunit environ 500 de ces ouvrages.

Le but des organisateurs de l'exposition est de montrer combien sont nombreuses, intéressantes et variées les publications qui sortent des presses belges. Tous les domaines de la pensée et de l'activité sont représentées.

L'exposition a un autre but encore : provoquer une réelle émulation pour le bien et pour le beau entre les éditeurs et les libraires. Le jugement du public éclairé peut beaucoup pour améliorer la production du Livre en Belgique ; c'est là un des buts que poursuit le Musée du Livre ; nous faisons des vœux pour qu'il l'atteigne.

6. **Quatre nouveaux manuscrits de la Bible.** — Au mois de janvier 1907, M. Charles Freer, le grand industriel de Détroit (États-Unis), et M. Gaston Migeon, de Paris se rejoignaient au Caire et se mettaient à visiter ensemble les marchands. Il en est un bien curieux, qui occupe à Ghizeh plusieurs maisons bondées des choses les plus hétéroclites amoncelées sous une épaisse poussière. Après d'interminables palabres et de mystérieuses négociations, M. Ch. Freer parvint à se rendre possesseur de plusieurs manuscrits découverts dans les ruines d'Akmin, dans la Haute-Égypte.

Il ignorait totalement quelle en pouvait être la valeur archéologique ; seules la beauté où la grâce des enluminures encore fraîches sur les parchemins, la conservation des couvertures où pendaient encore des débris de chaînettes de suspension, l'avaient enchanté. Grâce à d'astucieuses dissimulations, il put sortir ces manuscrits d'Égypte, et quelques semaines après, il les examinait plus attentivement en Amérique, dans son cabinet de travail, où se trouvaient réunis les plus éminents professeurs des Universités américaines.

Leur avis réfléchi fut qu'ils se trouvaient là devant des manuscrits originaux de la Bible, que le docteur H.-A. Sanders déclara même pouvoir dater du quatrième au sixième siècle de l'ère chrétienne, et qui purent fort bien avoir été sauvés de la Bibliothèque d'Alexandrie avant que les armées du calife Omar ne l'eussent dévastée.

Le premier manuscrit contient le Deuteronome et Josué. Le second qui contient les Psaumes, semble bien plus complet que celui du Vatican, et doit être le plus ancien manuscrit de la série. Le troisième renferme les quatre Évangiles en entier, probablement écrits au cinquième ou sixième siècle. Le quatrième, en très mauvais état, contient les Actes et les Épitres.

Deux des manuscrits sont écrits en grande onciale, et deux en petite.

La comparaison avec les fameux manuscrits alexandrins de la Bible conservés au British Museum est instructive. D'un côté comme de l'autre, quatre volumes, parchemin de même espèce, tous les mots se suivant sans être espacés jusqu'à la fin du paragraphe, les manuscrits de M. Freer étant un peu plus grands de format.

On sait que les manuscrits alexandrins du British Museum furent offerts, par l'entremise de son ambassadeur, au roi Charles I[er], en 1628, par Cyrillus Lucaris, patriarche de Constantinople.

Mais ce qui fait le très grand intérêt de la découverte de M. Ch. Freer, c'est que ses manuscrits compléteront considérablement les manuscrits du British Muséum où beaucoup de mots manquent, où des fragments de texte, souvent assez considérables, font défaut. Il peuvent donc être le point de départ d'une revision littérale de la Bible.

La noble générosité de M. Charles Freer, son complet désintéressement ne permettent pas de douter un seul instant que ces manuscrits ne prennent le chemin d'une des plus grandes Bibliothèques de son pays. Il se donnera la satisfaction d'en assurer préalablement la publication qu'il offrira au monde savant.

G. M.

7. **Le manuscrit de l'Heptaméron**. — On annonce que M. Pierpont Morgan vient de faire l'acquisition d'un manuscrit précieux, cherché depuis longtemps, en vain par les savants français : les Contes de la reine Marguerite de Navarre. Ce manuscrit est relié et la couverture en est ornée de mosaïques en style maure. Il a été écrit au seizième siècle, à Cauterets, dans les Pyrénées.

8. **Les plus anciennes cartes avec le nom : Amérique**. — On annonce que le prince Waldburg-Waldoé vient d'acquérir d'une librairie américaine, pour un prix très élevé, un atlas géographique se composant de deux cartes tirées en 1507 et 1516 et montrant pour la première fois l'Amérique avec son nom actuel. La carte de 1507 qui se divise en douze feuilles, fut dessinée par Martin Waldseemüller, géographe, originaire de Saint-Dié (Vosges).

Nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs sur ces documents précieux. (Voy. *Revue*, II, 1904, p. 415), à propos d'un

travail détaillé publié par H. Wagner, dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*.

9. **Statistique des journaux publiés en France.** — L'*Annuaire de la Presse*, dont l'édition 1908, vient de paraître à Paris, sous la direction de M. Paul Bluysen, publie comme d'habitude, une statistique du mouvement des journaux en France ; il en résulte que la totalité de ceux-ci en décembre 1907 représente 9,000 organes, au lieu de 8,548 en 1906. Cette augmentation porte pour moitié sur Paris, où cinq ou six catégories seulement sont en diminution, parmi lesquelles la Finance, l'Humourisme (qui l'eût cru ?) et le Féminisme.

10. **Un opéra inconnu de Glück** vient d'être découvert à la Bibliothèque de l'Académie de Sainte-Cécile. Cet opéra, intitulé *Il Tigrane*, aurait été joué pour la première fois en 1743, à Créma, province de Crémonce.

Si cet opéra est réellement de Glück, il y aurait eu, à deux ans de distance, deux opéras portant le même titre. Le même livret fut, en effet mis en musique, en 1741, par Giuseppe Arena, et joué à Venise.

Notice du manuscrit original

des

Mémoires de Jean de Haynin

(Bibliothèque royale de Belgique, n° II. 2545).

Le volume dont nous allons analyser le contenu, provient de la collection de Sir Thomas Phillipps ; il en porte encore la marque sur le premier feuillet de garde, avec le n° 3212. En juin 1900, le R. P. J. Van den Gheyn fut chargé par le Gouvernement belge de négocier, à Cheltenham, un achat de manuscrits. Il fit choix, entre autres ouvrages, d'une chronique du xve siècle, écrite sur papier, du format de $0^m280 \times 0^m207$, et munie d'une reliure fatiguée en veau brun, avec ce titre au dos : VOYAGE DU PRINCE CHARL. COMTE DE CHAROLOI L'ANNÉE MCCCCLXV. Ce volume, c'est assurément une des plus remarquables acquisitions que la Bibliothèque royale ait faites depuis nombre d'années.

Il n'est autre, en effet, que l'original des Mémoires de Jean de Haynin. Mieux encore que l'original, c'en est, si l'on excepte quelques pages, l'exemplaire autographe. Qu'il possède ce double et précieux caractère, le savant conservateur de la Section des manuscrits en a fait la preuve dans les *Bulletins de la Commission royale d'his-*

toire (1). De plus, il a réussi à retracer, en partie, les destinées du codice. A la fin du XVIIIe siècle, celui-ci appartenait aux del Marmol, de Bruxelles. C'est alors que Gérard en exécuta une transcription, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque royale de La Haye.

L'édition des *Mémoires* publiée par les Bibliophiles de Mons, en 1842, est essentiellement hybride (2). La première moitié repose sur des copies écourtées; la seconde s'appuie sur l'exemplaire de Gérard. Une réédition s'imposait donc. Elle a été donnée récemment par M. DD. Brouwers (3). Le texte de l'original se trouve, cette fois, fidèlement reproduit. Il est en outre accompagné de tous les éclaircissements historiques que réclame l'érudition contemporaine.

Les mémoires historiques proprement dits forment la portion de beaucoup la plus importante du manuscrit de Jean de Haynin. Les récits de cet homme de guerre constituent, on ne l'ignore pas, un source de premier ordre pour la connaissance de l'époque bourguignonne. Ce n'est point là, cependant, le seul élément du livre qui mérite de retenir l'attention. Le chroniqueur a farci son ouvrage de pièces en vers ou en prose relatives aux événements qu'il racontait. L'origine de ces pièces est diverse ; ce sont, pour une part, des chansons populaires. Quelques unes sont encore inédites. Les autres ont été imprimées dans des recueils du siècle passé, mais d'après des copies plus ou moins défectueuses, de deuxième ou de troisième main ; et ces copies, bien souvent, dérivent en dernière analyse, des versions fournies par Haynin lui-même.

D'autre part, les Mémoires n'ont pas été rédigés d'un seul trait. Ils se composent d'une série de morceaux juxtaposés, les uns formant des récits étendus, les autres se

(1) J. Van den Gheyn S. J., *Le manuscrit original des Mémoires du sire de Haynin*, Bull. de la Comm. roy. d'hist., t. 70e, 1901, p. 44-59. On trouvera, dans cet article, la bibliographie relative aux *Mémoires*.

(2) *Les Mémoires de messire Jean, seigneur de Haynin et de Louvegnies, 1465-1477*, Mons, E. Hoyois, 1842, 2 vol. pet. in-8° (Société des Bibliophiles belges séant a Mons, n° 11 des Publications).

(3) *Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477*. Nouv. éd. publ. par DD. Brouwers, Liège, Denis Cormaux, imprimeur de la Société des Bibliophiles liégeois, 1905-1906, 2 vol. in-8°.

réduisant à l'état de simples notes. L'auteur les a écrits à Haynin et à Louvignies, dans l'intervalle de ses campagnes et de ses voyages. Plus tard, lorsque l'œuvre était déjà terminée, il reprit plusieurs fois le livre pour y insérer des renseignements variés, concernant, entre autres, sa propre personne ou sa famille. Une analyse détaillée du manuscrit permettra de suivre pas à pas le développement de sa pensée, et de replacer chaque tranche du volume à sa vraie date.

L'intérêt des *Mémoires* de Haynin ne saurait se concentrer exclusivement sur les faits historiques dont ils nous donnent une peinture si minutieusement exacte. Il rejaillit sur la personne même de leur auteur. Ce gentilhomme au caractère ponctuel et droit, dont l'œil sec promène partout son inlassable curiosité, apparaît comme un type particulier, à une époque où fleurit la chronique solennelle des *indiciaires* à gages (1). Son style est sans apprêt ; il a une simplicité et une aisance rares au xve siècle. On doit en dire autant de sa langue. L'influence unificatrice du français littéraire s'y fait sentir dans une mesure beaucoup moindre que chez les autres écrivains bourguignons. Notre mémorialiste est resté patoisant. Le parler, chez lui, a une couleur et une saveur dialectales encore très prononcées. Son ortographe, elle aussi, s'éloigne souvent des formes traditionnelles. Avec l'écriture, aux traits raides et dépourvus d'élégance, elle suffirait à dénoncer la plume d'un amateur, plutôt que celle d'un professionnel.

Cette orthographe, elle a des écarts intéressants, provoqués par la prononciation de l'écrivain. Une étude systématique permettrait sûrement d'en tirer des constatations touchant la phonétique dialectale du centre du Hainaut. Il y a là, pour qui saurait l'utiliser avec prudence, une source dont la grammaire historique ferait son profit, à une époque où les textes écrits deviennent

---

(1) Voir, sur le caractère de Haynin, quelques intéressantes observations de Jules Feller dans *Wallonia*, t. XV, 1907, p. 128-130.

des témoins de moins en moins autorisés de l'usage local (1).

Dans l'examen du manuscrit, nous suivrons l'ordre matériel. Chacun des articles sera, pour autant qu'il y a lieu, accompagné de renseignements bibliographiques. On nous dispensera, cependant, en ce qui concerne les Mémoires, de renvoyer à l'édition si imparfaite des Bibliophiles de Mons, la seule qui puisse faire foi étant désormais celle de M. Brouwers.

1. (F. 1-1v). [Prologue].

L'avant propos est daté du 20 mai 1466. On verra, à l'art. 74, que l'auteur termina la rédaction de ses Mémoires la

(1) L'un des traits linguistiques qui frappe surtout le lecteur, chez Haynin, c'est la forme des 3es pers. plur. dans la conjugaison. En français, la désinence atone *-ent*, tout en continuant de s'écrire, s'est réduite à *-ct* dès le XIIIe siècle, pour s'amuïr ensuite complètement. Dans une partie de la Gaule septentrionale, au contraire. l'une des deux consonnes du groupe final s'est maintenue, et même elle s'est souvent adjoint, comme élément d'appui, une voyelle plus ou moins légère : *é*, *œ*, *u*. A l'Ouest, on dit ainsi *i vind'té* « ils vendent », tandis que l'Est donne *i vind'nu* (Voir MEYER-LÜBKE, *Grammaire des langues romanes*, t. II, § 139. Cf. en outre, sur les aires respectives de ces phénomènes, J. SIMON, *Les limites du picard et du wallon en Belgique*, dans les MÉLANGES WALLONS, Liège, 1892 ; A. MARCHAL, *Carte dialectale de l'arrondissement de Namur*, dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE, t. XL, 1900, p. 70-72 et carte II). Haynin, dont la langue est celle de la région de Mons, offre régulièrement des formes du premier type : *veusiste*, *envoyèrte*, *custe*, *furte*, *prinrte*, *pooite*, *porte*, *mirte*, etc.

Il faut remarquer aussi, chez lui, pour éviter toute confusion de sens, les graphies correspondant au français *in* dans les parfaits : *vient*, *tient*, parallèles à la forme septentrionale *engien* (Voy. sur cet *ien* = in, J.J. SALVERDA DE GRAVE, dans le *Tijdschrift voor nederlandsch taal- en letterkunde*, t. XXI, 1902, p. 57-59).

Un dépouillement du lexique de Haynin conduirait sans doute à des trouvailles. Du moins fournirait-il matière à des recherches intéressantes. Ainsi, je relève au hasard, t. 1, p. 145, la phrase : *la belle s'escousa*. La *belle* y désigne la « lune », sens que donnent encore aujourd'hui à ce terme les patois hennuyers et même wallons. Le mot n'a pas été consigné, avec cette acception, dans les dictionnaires d'ancien français. On le trouve cependant, à deux reprises, dans les œuvres d'Eustache Deschamps, édit. de la *Soc. des Anciens Textes*, t. VI, p. 162 et 192, où il est traduit inexactement par « aube, point du jour ». Voy. HÉCART, *Dict. rouchi-français* ; SIGART, *Glossaire montois* ; GRANDGAGNAGE, *Dict. étymol. de la langue wallonne*, sub verbo *baité*.

nuit de Pâques de l'année 1477. Mais des notes postérieures s'étendent jusqu'en 1489 (art. 58). Jean de Haynin, comme on sait, mourut seulement le 12 mai 1495, à l'âge de près de soixante-douze ans.

EDIT. : 1. VAN DEN GHEYN, *loc. cit.*, p. 58-59.
2. BROUWERS, t. I, p. 1-2.

2. (F. 1v-4v). « Chi s'ensieut la table de che present livre. »

Cette table est faite d'alluvions superposées, correspondant aux accroissements successifs du manuscrit. Sa dernière mention a trait à la mort du Téméraire, en janvier 1477 (voy. art. 72).

3. (F. 4v). « Ung dit fet du roy Charle de Franse VIIe de che non, du roy Henry d'Engleterte (1) le noaisse, et du bon duc Phlipe de Bourgne ve de ce non, environ le voiage de Turquie. »

Inc. Weillant amer là où point ne m'aseure,
N'osse eslongier che qu'au ceur m'est contraire.

Après le prologue, Haynin avait laissé, en vue de la liste des titres de chapitres, quatre feuillets blancs. La copie de ce *dit* se place à la suite de la dernière rubrique consignée dans la table. Elle occupe le reste du f. 4v, et n'est d'ailleurs pas complète. On y trouve seulement les trois premières strophes d'une pièce qui en compte six, et que Kervyn de Lettenhove attribue à Georges Chastellain, sous le titre : *Les paroles de trois puissants princes.*

EDIT. et MSS.: 1. BUCHON, *Choix de chroniques et mémoires sur l'hist. de France. Œuvres historiques inédites de George Chastellain,* Paris, 1837, gr.-8°, Notice, p. XXXVII.
2. BUCHON, *Choix de chroniques... Jacques du Clercq*, etc., Paris, 1838, gr. -8°, p. 122.

(1) Remarquer cette graphie, qui est un curieux cas de contagion dû aux nombreux parfaits de la première conjugaison *-èrte* = fr. *-èrent.*

3. KERVYN, *Œuvres de Chatellain*, t. VI, Bruxelles, 1864, p. 217-218, d'après cinq mss. Au t. VIII, p. xx, note 1, Kervyn en mentionne un sixième, de Cheltenham, qui est le nôtre.
4. E. LANGLOIS, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIII 2, 1889, p. 165-166, d'après le ms. du Vatican Reg. 1492. Un autre ms., le Vat. 4794, f. 117, est cité p. 273.
5. Un dernier ms., resté inutilisé jusqu'à présent, a été signalé autrefois parmi ceux de la Bibliothèque impériale de Vienne. Voir le M[is] DE CHASTELER, dans les *Nouveaux mémoires de l'Académie impér. et roy. des sciences et belles-lettres de Bruxelles, Histoire*, t. I, 1788, in-4°, p. 222-223.

BIBLIOGRAPHIE. 1. [CH. RUELENS], *Recueil de chansons, poèmes et pièces en vers français relatifs aux Pays-Bas*, publ. par la Société des Bibliophiles de Belgique, Bruxelles, t. I, 1870, Introd., p. xv.
2. DINAUX, *Trouvères*, t. IV, p. 679.

4. (F. 5). [Dicton politique].

Inc. Quant Italie sera sans simonnie.

Ce dicton est transcrit deux fois au sommet du f. 5, d'abord sur deux longues lignes, puis distribué en cinq vers. La copie remonte à l'année 1477, car les notes qui suivent immédiatement portent encore cette date.

EDIT. : A. JUBINAL, *Lettres à M. de Salvandy sur la Bibliothèque royale de La Haye*, Paris, 1846, p. 29, d'après le ms. Gérard 793. Ce recueil de Gérard renferme des poésies et des chansons que l'historien dit avoir extraites du ms. original de Haynin, dont on sait qu'il tira aussi une copie des Mémoires. Voir JUBINAL, *ibid.*, p. 51, puis p. 106 et 245 (où le ms. est coté 773) ; LE ROUX DE LINCY, *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI*, Paris, 1857, p. 82-83.

5. (F. 5-5v). « S'ensieute une partie des enfans que moy, Jehan, s[r] de Haynin, ai levé de fons, au mains cheus des ques j'eus souvenanse en l'an M. IIIJ[c]. LXXVIJ. »

Le parrain bénévole consigne ici les noms de trente-cinq de ses filleuls et filleules. Par la suite, quatre mentions

nouvelles sont venues s'ajouter à celles-là. La dernière porte la date du « jour sain Pol 1487 », sans doute le 25 janvier, fête de la Conversion de l'apôtre, 1488 n. st.

Au bas du f. 5ᵛ, comme l'espace lui manque pour continuer sa liste, Haynin écrit : *Les autres, vous les trouverés sur ijᶜ et xxxvijᵉ feuillet* (aujourd'hui f. 242, voy. art. 58).

6. (F. 6-22). « De pluseurs chosses avenues en l'an de grasse. M. IIIJᶜ et LXV. »

Les Mémoires historiques commencent ici. Le chroniqueur expose les causes et les premiers incidents de la guerre du Bien Public, jusqu'à la prise du château de Beaulieu, par Antoine de Bourgogne, en juin 1465.

BROUWERS, t. I, p. 3-37.

7. (F. 22ᵛ). « Et à cause du dit siège et de la rendision du chastiau de Biaulieu, on en fit une chanson telle que chi après s'ensieut mot à mot. »

Le texte qui suit est plein de ratures et de surcharges. M. Brouwers a publié les passages non biffés, t. I, p. 37-38, en conservant la disposition que leur donne le manuscrit. Voici ce qu'un examen attentif permet de découvrir dans ce fouillis. La chanson est en quatrains de vers de six syllabes, à rimes ou assonances croisées. Haynin en a d'abord transcrit une version comportant cinq couplets, accompagnés d'un refrain : *Tiron faron*. Cette version était incomplète et renfermait nombre de vers défigurés. Par la suite, le chroniqueur lui en a substitué une autre, grâce à une série de retranchements et d'additions. Mais cette forme nouvelle ne fournit pas encore un texte satisfaisant de la pièce. Pour rendre celle-ci acceptable, il faut supprimer quatre des vers ajoutés (je les mets ci-dessous entre parenthèse) et en reprendre trois parmi ceux qui ont été biffés (je les place entre crochets).

PREMIÈRE VERSION

Il vous conviendra rendre,
Gens d'armes de Biaulieu,
Et ousi front les dames
Demorant ens ou lieu.
Tiron faron

Saviés ouvrir les portes
Sans traire et sans lanchier.
Ne say qi vous enorte,
Més point ne vous a chier.
Tiron etc.

Mortiers et serpentines
Et ches ribaudequins,
Et les vos et les nostre,
Vous metront à la fin.
Tiron etc.

Et cheste noble lanse
De monsieur le Bastart,
Par vostre outrecuidanse,
Vous fra baillier la hart.
Tiron etc.

Ne say qi vous conseille
D'estre si mal courtois
Contre la segnourie
Monsieur de Charolois
Tiron etc.

SECONDE VERSION

(Rendés, rendés, gens d'armes,)
(Gens d'armes de Biaulieu,)
Il vous convyent tous rendre,
[Gens d'armes de Biaulieu,]
Et tous par le col pendre :
Priiés merchi à Dieu.

Vous fittes grant follie
D'estre si mal courtois
Contre la segnourie
Le conte de Charolois.

[Saviés ouvrir les portes]
[Sans traire et sans lanchier.]
Ne say qi vous enorte,
Més point ne vous a chier.

Quon longhement c'on targe,
On fourdrira vo mur
D'une grosse bonbarde,
Tant soite fort ne dur.

Visés bien à vostre ame,
N'aiiés autre confort.
Avant que nus s'en parte,
Vous en reuprés la mort.

Mortiers et serpentines,
Et ches ribaudequins,
(Et la grosse bregierre)
(Qi maine grant hutin)
Les mineurs et les mines
Vous metront à la fin.

Et chelle noble lanse
Monsieur le Bastart,
Par vostre outrequidanse,
Vous fra baillier la hart.

8. (F. 23-46). [Mémoires].

Suite de la guerre du Bien Public jusqu'au lendemain de la bataille de Montlhéry, du 16 juillet 1465.

BROUWERS, t. I, p. 38-81.

9. (F. 46v-47). « Chi s'ensieut unne chanson qi fu fette à cause de la journée de bataille de Mont le Hery, telle qi s'ensieut. »

Inc. Entendés, fleur de noblesse,
Les hauls victorieux fés.

La pièce comprend dix huitains de vers de sept syllabes *abab bcbc*, chacun d'eux transcrit sur quatre lignes divisées en deux colonnes distinctes. A la fin, Haynin a placé le nom de JAQUET DOGEZ, qui doit être l'auteur de la chanson.

EDIT. ET MSS. : 1. JUBINAL, *op. cit.*, p. 106-109 et p. 245-247, d'après le ms. Gérard 793 (voy. art 4).
2. LE ROUX DE LINCY, *Chants historiques et populaires*, p. 95-100, d'après le ms. Bottin, avec les variantes du ms. Gérard.
3. BROUWERS, t. II, *Appendices*, p. 236-237, d'après le ms. de Haynin.
4. Le Catalogue des mss. de la Bibliothèque nationale, *Nouvelles acquisitions françaises*, t. I, 1899, p. 286, signale dans le n° 1819, f. 19, une chanson sur Montlhéry, qui est sans doute celle-ci.
5. B. R. de La Haye, ms. Gérard 1371, sur lequel on peut voir REIFFENBERG, *Bull. de la Commiss. roy. d'hist.*, 1re sér., t. I, 1837, p. 302 ; GACHET, *ibid.*, 2e sér., t. II, 1851, p. 56-57 ; KERVYN, *Œuvres de Chastellain*, t. I, p. LXI.

BIBLIOGRAPHIE : RUELENS, *loc. cit.*, p. XIV.

RECENSION : II 8 dars.
III 5 tamain bon c.
VIII 6 ses sinenes.

10. (F. 47v-83). [Mémoires].

Suite de la guerre du Bien Public. Première expédition du Téméraire contre les Liégeois, en 1465-66. Préliminaires de la campagne contre Dinant, en 1466.

BROUWERS, t. 1, p. 81-158.

11. (F. 83-84). « Ainchois que j'entre encorre plus avant en cheste materre, je weil ychi endroit coppier et mettre par escrit aucuns souhais fés, par renoumée comunne, par ung u par aucuns coqars estant mauvés bourgno en la ville

de Tournay, ou dit an LXVJ, qi sont tés qui s'ensieut chi après. »

Inc. Weilliés oïr les souhais d'ier,
Fés en ung grasieus pourpris.

Huit strophes de huit octosyllabes *abab bcbc*. La même pièce reparaît à l'art. 17.

EDIT. ET MSS. : 1. MGR. DE RAM, dans les *Bull. de l'Académie roy. de Belgique*, t. IX 2, 1842, p. 267-269, d'après le ms. B. R. 11677, où la pièce fait suite à une copie abrégée de la première partie des Mémoires. Le texte reproduit, infidèlement d'ailleurs, dans ce ms. est plutôt celui de l'art. 17, lequel n'offre cependant, au regard de celui-ci, que des variantes sans importance.
2. *Mémoires* publ. par les BIBLIOPHILES DE MONS, t. II, p. 343-346, d'après la même source.
3. LE ROUX DE LINCY, *Chants historiques et populaires*, p. 113-115, d'après le ms. Bottin. Nombreuses variantes.
4. Ms. B. N. nouv. acq. fr. 1819, f. 45 (voy. le Catalogue cité à l'art. 9).
5. B. R., La Haye, ms Gérard 1371 (voy. art. 9).

BIBLIOGRAPHIE: 1. RUELENS, *loc. cit*, p. XIV et p. XV.
2. AUG. MOLINIER, *Les Sources de l'histoire de France*, t. V, p. 88, art. 4990.
3. BROUWERS, t. I, *Introd.*, p. X.

RECENSION : I 3 souhaidier.
5 souhaidier.
II 5 de bon vin.
III 2 Souhaide à tel fin c'on l'en prise.
6 et bonté des n.
IV 1 souhaida.
VII 5 Et se souhaide d'eun tenant.

12. (F. 84-84v). « Response sur les di souhais fette par aucun bon bourg^{no}, quome vous orrés chi après, sans che qu'on vous nome son non. »

Inc. Monsr le grant bailly, mon mestre,
Tel vou tiens en dis et en fés.

Huit huitains d'octosyllabes *abab bcbc*. Voir la même pièce à l'article 18.

EDIT. ET MSS.: 1. MGR. DE RAM, *loc. cit.*, p. 269-271, d'après le ms. B. R. 11677 (voy. art. 11), où l'orthographe de l'original est fort modifiée.
2. BIBLIOPHILES DE MONS, t. II. p. 347-350, id.
3. La Haye, B. R., ms. Gérard 1371 (voy. art. 9).

13. (F. 84v-85v). [Réponse en prose, par JEAN DE HAYNIN, aux mêmes souhaits].

L'écrivain rétorque contre les Français les reproches adressés aux Bourguignons. Il introduit cette réponse à l'aide de la strophe suivante, placée immédiatement à la suite de la pièce qui précède :

Pour vous respondre en prosse
Aucunement sour les souhais,
Cheus quy firte la glosse
N'estoite point parfés.
Franchois, més contrefés,
Tel se vorte moustrei,
Car trestout le revers
On leur peult bien noter.

14. (F. 86-100v). « J'ai mis en escrit ches souhais et tronpreries avant le ije voiage de Liége et conqueste de Dinant, pour tant qu'il furte fés par avant le dit voiage ; més à present g'i weil retourner. »

Cette partie des Mémoires raconte l'expédition contre Dinant, le siège et le sac de la ville. Elle s'étend jusqu'au 16 septembre 1466.

EDITION : BROUWERS, t. I, p. 158-191.
BIBLIOGR. : BROUWERS, dans le *Compte-rendu du Congrès d'archéologie et d'histoire, Dinant, 1903*, Namur, 1904, t. II, p 925-931.

15. (F. 100v-101). [Menues notes sur divers événements de l'année 1466 et des premiers mois de 1467].

16. (F. 101v). [Observation de l'auteur sur le plan de ses Mémoires].

Chy après sont lessiés. L. feuillés pour y mettre et escrirre pluseurs chosses avenues en l'an de grasse M. IIIJc et LXVIJ et LXVIIJ, jusques au jour Sain Jehan Batiste, ou dit an LXVIIJ, où il enconmenche à parler de

la venue, recueilloite, entrée, noches, fettes, joustes, tournoy et banqués, qui se firre à cause de l'alianse et mariage de... monsieur le duc Charle de Bourg^ne^, conte de Haynau, etc., et de madame Margeritte d'Iorc, seur germaine du roy Eduart d'Engleterre.

Si l'on se reporte cinquante feuillets plus loin, soit au f. 152 (art. 28), on trouve, en effet, la relation des fêtes célébrées à l'occasion du mariage du Téméraire. Cette relation est datée du 18 juillet 1468 ; ainsi que l'établissent les lignes ci-dessus, elle a été rédigée avant que ne fussent transcrits les art. 17 à 27. Du début de l'année 1467 au mois de juillet 1468, Haynin n'a donc pas travaillé à son livre.

17. (F. 101^{v}-102^{v}). [Souhaits faits à Tournai contre les Bourguignons].

Inc. Veulliés oïr les souhais d'hier,
Fés en ung grasieus pourpris.

Cette nouvelle copie de la pièce déjà rencontrée à l'art. 11 est disposée sur de longues lignes, les strophes restant cependant séparées l'une de l'autre. Elle est postérieure de plusieurs années à la première, puisque la déclaration qui précède remonte seulement au mois de juillet 1468. L'écriture elle-même paraît sensiblement plus jeune. C'est par là qu'il faut expliquer que Haynin se répète ainsi. Il avait dû oublier que les *Souhaits* figuraient déjà, avec la *Réponse*, dans son volume.

En tête de la pièce, nous trouvons, cette fois, les lignes suivantes :

Et prumiers
D'aucuns souhais fés par aucuns meschans hommes
demorant ou repairant en la ville de Tournay,
en weillant ou cuidant blamer le duc de Bourg^ne^
et les siens, les ques souhais on tourna à très grant follie

18. (F. 102^{v}-103^{r}). « Response »,

Inc. Monsr le grant bailly, mon mestre,
Tel vous tiens en dis et en fés.

Voy. l'art. 12 et les observations faites à l'art. 17.

19. (F. 103v-104). [Notes détachées sur l'année 1466].

Plusieurs de ces notes ne font que répéter celles de l'art. 15.

20. (F. 104-114). [Mémoires].

Mort de Philippe le Bon, troubles de Gand et de Liége, funérailles du duc, en 1467. Cette portion des Mémoires, rédigée un certain temps après les événements et, sans doute, sur des notes incomplètes, est traitée beaucoup plus sommairement que d'autres chapitres.

BROUWERS t. I, p. 192-209.

21. (F. 114v-115). « Conplaintes de IX de ses païs » [sur la mort de Philippe le Bon].

Inc. BOURG^ne^.

Plorer me faut, je ne m'en puis tenir,
Pour tant que j'ay le corps decapité.

Neuf strophes de sept décasyllabes *abab bcc*.

EDIT. ET MSS. : 1. LA SERNA SANTANDER, *Mémoire historique sur la Bibliothèque dite de Bourgogne*, Bruxelles, 1809, p. 127-130, d'après la copie, prise par Gérard, des Mémoires de Haynin. De nombreuses graphies et quelques leçons de l'original ont été altérées.

2. LE ROUX DE LINCY, *Recueil de chants historiques français*, t. I, 1841, p. 365-367, d'après La Serna.

3. [VAN VLOTEN], *Nederlandsche geschiedzangen*, Amsterdam, 1852, t. I, p. 96-98, d'après Leroux de Lincy.

4. Les inventaires de l'ancienne Librairie de Bourgogne signalent un ms. de «Complaintes que les pays de Monsgr. firent pour sa maladie ». Voir BARROIS, *Bibliothèque protypographique*, n° 14 7; — *Bull. de la Commiss. roy. d'hist.*, 3e sér., t. XIII, 1872, p. 294 ; — MARCHAL, *Catalogue des mss. de la Bibl. roy.*, t. I, p. CCLVII, n° 319. Les mots indiqués comme se trouvant au sommet du second feuillet de ce ms. ne figurent pas dans le texte transmis par Haynin.

BIBLIOGRAPHIE : 1. KERVYN, *Œuvres de Chastellain*, t. I, 1863, p. LVI. Le projet formé par Kervyn d'insérer la pièce parmi les poésies de Chastellain, n'a pas eu de suite. Une confusion

a dû se produire, d'autre part, dans les notes utilisées ici par lui ; le ms. B. R. 21527, qu'il cite, est un exemplaire du *Trône d'honneur* de Molinet.

2. RUELENS, *loc. cit.*, p. XV.

3. A. MOLINIER, *op. cit.*, t. V., p. 91, art. 5008.

RECENSION: I 1 m'en puis tenir
6 cronicque.
II 4 le sieut.
IV 7 de tous.
VI 7 n'en dira, quoy qu'on die.
VII 1 soulz riche l.
VIII 1 on n'en die
4 ou sans plus ne s'amort.
6 l'ame et ait pardon.
IX 2 ne rest més.

22. (F. 115v-116). « Une chanson fettes du trespas de monsieur le duc Philipe de Bourgne. »

Inc. Prinches, chevaliers redoubtés,
Escuiers, bourgois et marchans.

Onze huitains d'octosyllabes *abab bcbc*.

EDIT. ET MSS.: 1. [VAN VLOTEN], *Nederlandsche geschiedzangen*, t. I, p. 94-96, sans doute d'après un des mss. de Gérard, à La Haye (cf. en effet p. VIII).

2. Ms. B. N. nouv. acq. franç. 1819, f. 20r : *Canchon du trespas du duc Philippe de Bourguongne.* Voir le Catalogue cité à l'art. 9.

BIBLIOGRAPHIE : RUELENS, *loc. cit.*, p. XV.

RECENSION : L'édit. de Van Vloten rajeunit sensiblement le texte ; il lui manque en outre la strophe II. Nous laissons ici de côté les simples variantes orthographiques.

I 3 escoutés.
II Cheste mort que peu resongnons
A mis à mort, par son outrage,
Le noble duc des Bourghegnons,
Large de fét et de corage.
Las ! che fu ung mortel damage,
Car c'estoit le patron d'ouneur,
Le bruit, l'exemple et le plus sage,
Et des preux l'excellent[e] fleur.

III 3 Joindy.
IV 7 en puisant aroy.
V 1 En après.
VI 2 te lait.
VII 3 il n'est point.
X. 7 Qu'à son ame.
XI 6 ces dis.
8 de paradis.

23. (F. 116v-141v). « Des devisions du païs de Liége. »

L'auteur revient sur les troubles de la principauté. Il raconte la troisième expédition bourguignonne contre les Liégeois, en 1467.

BROUWERS, t. I, p. 209-261.

24. (F. 142). « On en chanta ung chanson ou païs de Haynau, au retour, à manierre d'eune hailoire (1), qui estoit telle qu'il s'ensieut. »

Inc. Dieu les weille conduire,
La noble conpagnie.

Six sixains de vers de six syllabes *aab ccb*. Haynin termine par cette chanson le morceau commencé à l'art. 23. Il écrit au bas de la page : *Explichit fin de la conquest de Liége*.

EDIT. ET MSS.: 1. VAN VLOTEN, *op. cit.*, t. I, p. 101-102, d'après le ms. cité à l'art. 22.
2. BROUWERS, t. II, *Appendices*, p. 237-238.
3. Ms. B. N. nouv. acq. fr. 1819, f. 22v : « Canchon sur le voiage de Liége de l'an mil IIIIc et soixante sept » ? Voy, le Catalogue cité à l'art. 9.

BIBLIOGRAPHIE : RUELENS, *loc. cit.*, p. XV.

RECENSION : II 5 leur
V 1 che bosqage
5 chanteront
VI 5 leur

25. (F. 142r-143v). [Poème en l'honneur de Philippe le Bon].

Inc. Phelippe le Hardy, frère, oncle et filz de roy,
Engenra Jehan sans Peur, dont la mort fit desroy.

Seize quatrains d'alexandrins *aabb*. Kervyn de Lettenhove a attribué ce poème à Georges Chastellain. L'hypothèse paraît dénuée de fondement. Le ms. Gérard 1371 de

(1) Le sens de ce mot n'apparaît pas clairement. Godefroy a recueilli des textes picards du XIVe et du XVe siècle où *heloire, hieloire,* signifie « présents, étrennes, — jour où se distribuent les étrennes, jour de l'an », *Dict. de l'anc. langue franç.*, t. IV, p. 448. Cf. aussi le verbe *heler*. *heller*, « boire ensemble, se souhaiter réciproquement la santé ».

La Haye renferme des morceaux de provenances diverses (voy. art. 9, 11, 12). Quant aux ressemblances que présenterait la pièce avec le *Lyon bandé* et le *Discours des hauts faits du duc Philippe*, j'avoue n'y avoir rien trouvé qui dénonce une commune paternité.

Edit. et Mss. : 1. Kervyn, *Œuvres de Chastellain*, t. VII, p. 281-283, d'après le ms. Gérard 1371.
2. Ms. B. R. 16381-90, f. 208-210. Ce ms. est un recueil du xvie siècle, composé de descriptions de funérailles princières et de quelques pièces en vers. La copie du poème y est moins bonne que chez Haynin.

Bibliographie : A. Molinier, *op. cit.*, t. V. p. 91, art. 5006.

Recension : V 1 A Br. y vauincquy (*id. ms. 16381-90*).
VI 4 à vraie obeissance (*id.*)
VII 1-2 *intervertis dans Kervyn.*
XI 4 son port (*id.*)
XIV 2 estoient bien venus (*id.*)

26. (F. 143^{v}-151). [Mémoires].

Entrée de Charles le Téméraire à Mons, à la fin du mois de mars 1468. Onzième chapitre de la Toison d'or, célébré à Bruges la même année.

Brouwers, t. II, p. 1-16.

27. (F. 151^{v}). [Pièce en vers sur Guillaume de Bavière, comte de Hainaut].

C'est une méchante composition, de sens assez obscur, et dont le texte paraît altéré. Elle a été transcrite par une main étrangère, sur une page que Haynin avait laissée blanche.

Que pour parler du noble conte
Guillame, dont chascun tant compte,
Quy noblement se gouverna,
Et j'ay bien espoir qu'il en ha
Des chieus la glore pardurable ;
Et qu'estoi che chose notable,
De voir ses consaus generaulx :
Il y estoit ly senescaulx,
Ligne, Floyon et Gonmegnies,
Hamedde, Jeumon, Trasegnies,
Audregnies, Sars et Cantain,
Monchiau, Saint Zelles et Mastain,

Anthoing, Havrech et Berlenmon,
Boussu, Haynin, Ville et Terlon,
Avoecq des aultres ung grant mon,
Que nonmer ne say, tant m'anoie ;
Mès bien say de vray, se j'avoie
L'un de cheus que nonmét vous ay,
Que tel maine sur moy grant glay,
En appatisant mes maisons,
Quy seroit sinple cun mouton
Quant il est soupris de ij leus ;
Mais est-e me faut soufraiteux
Car jamés ne les puis ravoir.

Ches regrés et lamentation estoite fés du peuple du païs de Haynnau après le trespas du bon duc Guillame de Baivière, conte de Hainau, de Hollande et de Zellande.

28. (F. 152-185ᵛ). [Mémoires].

Evénements de l'année 1468 : Mariage du Téméraire, deuxième expédition en France, entrevue de Péronne, prise et sac de Liége.

Cette partie des Mémoires est celle que nous avons vue annoncée au f. 101ᵛ, art. 16. Elle s'ouvre par un préambule daté du 18 juillet 1468.

Brouwers, t. II, p. 17-90.

29. (F. 186-188). « Pour vous donner à en[t]endre et à connoistre, outre et au deseure de toutte les chosses desudittes, con grant noblesse ch'a esté par chi devant de la desuditte chité de Liége, et par espesial de la noble eglise de Saint Lanbert, vous orés les nons et sournons des nobles chanonnes de la desuditte eglisse de Saint Lanbert de Liége, lesqués furte tous ensanble beneficiiés en l'an de grasse mil trois chens et qarante chuinc, au tanps de l'evesque Alixandre, evesque de Liége. »

Haynin cite soixante chanoines, parmi lesquels il distingue neuf fils de rois, quatorze fils de ducs, trente fils de comtes et sept fils de barons.

Edition. : Biblioph. de Mons, t. II, p. 147-151.
Bibliogr. : Brouwers, t. I, *Introd.*, p. x, et t. II, p. 90, n. 1.

30. (F. 188-188^{v}). [Notes relatives au mois de janvier 1469].

Brouwers, t. II, p. 90.

31. (F. 188^{v}-189). [Mémoires].

L'auteur relate ici quelques épisodes de l'histoire d'Angleterre; il traite de la guerre des Deux Roses, entre les familles d'York et de Lancastre, et des démêlés d'Edouard IV avec Richard Nevill, comte de Warwick, en 1470.

Brouwers, t. II, p. 91-93.

32. (F. 189^{v}-190). « Une chanson vraie qui gairres ne vault ».

Inc. Chanter devons en hautesse
De nostre princhc à cheste fois.

Cette chanson est consacrée à l'expédition de 1468 contre les Liégeois. Elle comprend dix huitains d'octosyllabes *abab bcbc.*

Edition : Brouwers, t. II, *Appendices*, p. 239-241.
Recension : IV 8, tamainte.
VIII 4, tou nus deschaus.
7, faus consaus.

33. (F. 190-204). [Mémoires].

Troisième expédition du Téméraire en France, de la fin de l'année 1470 au 10 avril 1471.

Brouwers, t. II, p. 93-124.

34. (F. 204-204^{v}). « Copie d'eune lettres envoiies de par madame la ducesse de Bourg^{ne} à madame la Grande sa belle-mère ».

Voir art. 37.

35. (F. 205-206). « Escrit est chy desoubz, de pleume en lieu de graffe, | Du conte de Warvic le dollant epitafle ».

Inc. Jou, Richart de Nœuville, fuy conte de Warvic
Et d'eune autre conté nonmée Salebric.

Cette satire de Richard Nevill comprend ici 58 vers. Le commencement est disposé en longues lignes ; la suite, sur deux colonnes de demi-vers.

EDIT. ET MSS.: 1. REIFFENBERG, *Annuaire de la Bibliothèque roy. de Belgique*, t. VIII, 1847, p. 83-86, d'après le ms. B. R. 7254-63, f 29-32 (66 vers).

2. LE ROUX DE LINCY, *Chants historiques et popul.*, p. 164-166, d'après le ms. Bottin (60 vers).

3. Gand, Bibl. de l'Univ., ms. 130. Voy. JUL. DE SAINT-GENOIS, *Cat. des mss. de la Bibl. de la Ville et de l'Univ. de Gand*, Gand, 1849-52, p. 143-144.

4. Vienne, Bibl. imp. ? Le M[is] DE CHASTELER, *Nouveaux mémoires de l'Acad. de Brux.*, t. I, 1788, p. 223, signale la présence d'une épitaphe du comte de Warwick à la fin du ms. coté 31. On ne sait s'il s'agit de celle-ci ou de celle qui sera mentionnée à l'art. suivant. Chasteler en attribue la paternité au comte de Chimay. C'est, apparemment, une conjecture de sa part, ou une méprise.

BIBLIOGRAPH.: 1. RUELENS, *loc. cit.*, p. XVI.

2. KERVYN, *Œuvres de Chastellain*, t. I, p. LXIV.

3. A. MOLINIER, *op. cit.*, t. V, p. 102, art. 5091.

RECENSION. Nous relevons les principales variantes de la copie de Haynin :

5 Contre droit conquestay les v pors
6 Et si en deboutay
7 Après lequel despit
12 Tant que par biau sanblant il furte
14 Edoart fuigitif s'en dervit
16 pour l'onneur de noblesse
17 ses gens luy presenta
24 ss = *édit.* LE ROUX.
30 On luy devoit tolir Picardie et Artois
31 Et le desposseser
37 si preu s'i porta
39 me cuida asegier
40 Atendre ne l'osay, come fol
43 fort constraint
47 Adont je m'apensay
53-54 *de* LE ROUX *manquent*
55 Très mescanment morus
58 Nonobstant priiés Dieu.

36. (F. 206-206v). « IIe epitafle » [de Richard Nevill].

Le Roux de Lincy a publié, dans ses *Chants historiques et popul.*, p. 151-175, six pièces en vers sur Richard Nevill. Nous avons noté que, parmi elles, figure l'épitaphe satirique qui forme l'article précédent. Celle-ci est conçue dans le même esprit, mais elle paraît avoir été moins connue ; je n'en ai pas rencontré d'autre exemplaire que la copie de Haynin.

Je, Richart de Neuville
Et de Warvic conte,
Pallais, bours, chatiaus, ville,
Firte de moy grant conte.
Le païs d'Engleterre
Obéit à mon ploy,
Et en Franse, la terre
Me fis frère du roy.
Je li fus frère d'arme,
Et le mien volu estre,
Proumetant cors et ame
Du duc Charle desmettre,
Luy oster segnourie,
Puissanse et renonmée ;
Més materre d'envie
N'a pas longe durée.
En mon propre païs,
Je sanbloie empereur :
Deu rois i furte mis
Par ma forse et hauteur.
Monsieur le roi Henry
Quy me fit chevallier,
Trente ans luy obéis,
Puis le pris prisonier ;
Privé d'abit real,
Liié, la teste nuie,
Fu mené à cheval
A Londres en sa vuie.
Je fis roy mon germain,
Edouart le qatrime,
Més d'anuit à demain
Je conmis vers luy crieme ;
L'enchassay par puissanse ;
En Zelande prit port,
Où trova recouvranse
Et la faveur et port
De son frerre et amy,
Le grant duc de Bourgongne.
Che qui m'est avenu
Enpira ma besongne.
Deus fiilles mariay
A contraire party ;
L'eune au frère baillay,
L'autre au fis de Henry.
J'ai eut toujours Callais
En fuite et en conqueste.
Du sanc real englois
J'ay ochi mainte vie ;
Plus de soisante et trois
Fis morir par envie.
J'ai plus grevé la terre
Que jamés autre fist,
Et cuidoie qu'en gerre
Home ne me deffist.
Eslevé en orgeuil
Et en gouvernement,
Come tost se clot l'euil,
J'ai pris definement,
Après avoir remis
Le roi Henry en estre,
Abandoné d'amis,
Avecque le duc d'Exestre.
En fuiant mort reçus,
Et ausi fit mon frère,
Et fumes monstré nus
A Sain Pol par mistère.

45-46. Les deu vers rimant avec ceux-ci manquent.

Edouart mon vainqueur,
Par lequel suis issy,
Priiés au Créateur
Que de moy ait mersy ;

Et vous tous, orgilleus,
Mires-vous en ma fasse ;
Ne me metés des preus,
Més de cheus de Bocasse.

BIBLIOGR. : BROUWERS, t. I, *Introd.*, p. x.

37. (F. 206^{v}-207^{v}). [Suite de l'art. 34].

Lettre de Marguerite d'York à la duchesse douairière de Bourgogne, Isabelle de Portugal, sur la victoire remportée par son frère, le roi Edouard d'Angleterre, contre le comte de Warwick ; avril 1471.

La copie de cette lettre est postérieure à celle des deux épitaphes (art. 35 et 36). Haynin déclare qu'il avait dû l'interrompre au f. 204^{v}, parce que les pages suivantes étaient déjà occupées.

EDIT. : 1. GACHARD, *Bull. de la Commiss. roy. d'hist.*, 2 sér., t. VII, 1855, p. 47-52, d'après un registre des Archives de l'Etat à Namur. A la fin, le texte est plus complet que dans Haynin.
2. Melle DUPONT, *Chroniques de Jean de Wavrin* (Soc. de l'hist. de France), t. III, 1863, p. 210-215, d'après Gachard.
3. BROUWERS, t. II, p. 125-129.

38. (F. 208). [Menues notes sur les événements de 1471].

BROUWERS, t. II, p. 129-131.

39. (F. 208^{r}-209). « Une ballade fette pour Amiens ».

Inc. Peuple d'Amiens, que t'en sanble-il?
A tout gaignié, cellny qui hongne?

Quatorze strophes de sept octosyllabes *abab bcc*. Composition d'une grande violence, dans laquelle on reproche aux habitants d'Amiens leur trahison du mois de février 1471, à l'égard du duc de Bourgogne. Elle paraît contemporaine du siège qui s'en suivit, et qui dura du 10 au 26 mars (voy. art. 33). Son auteur devait être un lettré, car il fait allusion à divers événements de l'antiquité.

EDITION : BROUWERS, t. II, *Appendices*, p. 241-244.
RECENSION : IV 7 saudée — V 5 anne — VI 2 fain — VIII 4 lingnogus — IX 2 Arges — XIII 6 seras tu

40. (F. 209). [Mémoires].

Note sur une tentative de trahison des habitants d'Abbeville en août 1471.

BROUWERS, t. II, p. 131.

41. (F. 209v - 210v). « Les nons et nativité des enfants de mons[r] Jehan, s[r] de Haynin et de Louvegnies, chevallier, et de Marie de Roizin, fille au s[r] de Roizin, sa feme. »

On distingue des annotations de dates différentes. La mort de Barbe, sixième fille et dixième enfant de l'auteur, survenue le 13 juin 1478, est encore mentionnée.

EDIT. : BIBLIOPH. DE MONS. t. II, p. 333-336.
BIBLIOGR. : BROUWERS, t. I, *Introd*, p. x, et t. II, p. 131, n. 2.

42. (F. 211-211v). [Mémoires].

Notes rapides sur la période allant de septembre 1471 à février 1472.

BROUWERS, t. II, p. 131-133.

43. (F. 212-213). « Coppie de l'epitafle du bon duc Guillaume de Baivyère, compte de Haynau, do Holande et Zelande, segneur de Frise, estant à Boucain. »

Guillaume de Bavière mourut à Bouchain le 31 mai 1417. Il avait exprimé le désir d'être enterré à La Haye. Les troubles politiques ne permirent pas d'y transporter son corps. Sa veuve, Marguerite de Bourgogne, le fit déposer dans le caveau où reposaient les restes de ses prédécesseurs, Guillaume II et Guillaume III, au couvent des Frères-Mineurs de Valenciennes. M. Léopold Devillers a publié une pièce de 71 vers, commémorant ce transfert des cendres du comte (1) :

(1) LÉOP. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut* (Public. de la Commiss. roy. d'hist., in-4°), t. IV, 1889, p. 75.

Mémoire soit jusques en la fin
Que . . . .
. . . . . Marguerite nommée
De Bourgongne. . . . . . .
. . . . . a heu en devotion
. . . .
De translater le noble corps
. . . .
En ceste capielle d'Artois.

On a recueilli aussi l'épitaphe inscrite sur son tombeau. Elle célèbre ses mérites en quatre distiques latins, suivis de huit alexandrins français (1). Quant à la pièce copiée par Haynin, elle se serait trouvée, selon lui, à Bouchain, et c'est ce qui ressort également des vv. 52-53.

Chy mist-on dedens ung sarcu
D'eun prinche qui peu a vescu
Partie de son noble corps;
Duquel pour faire vray recors,
Il doit de sa mort anoyier
A tout le peuple haynuier,
Cheus d'Ostevant et Hollandois,
Avecque Frisons et Zelandois,
Car perdu ont, sans recouvrer,
Leur prinche, qui, par bien ouvrer,
Les tenoit yver et esté
En paix et en transqylité.
Loy, droit, foy, justise et raison,
Maintenoit en toute saison,
Car sages fu, humain et preus.
Ce fu à ses sugés grant preux :
On s'en peult assés perchevoir.
Chi bon duc Guillaume pour voir
Estoit, je ne m'en doute mie,
En loiaulté, en preudomie,
Entre les princhеs moult parfés,
Et très bien se monstra par fés,
En son tamps, en mainte manière.
Filz fu duc Aubert de Bayvière,
Fil de l'empereur très poisant.
Puis ala son honneur croissant,

(1) Emile Prud'homme, *Essai sur la chronologie des comtes de Hainaut*, Mons, 1882, in-8°, p. 165.

Quant par forse conquesta
Vest Frise, et tant esploita
Qu'il suguga les Ostregos,
Puis Estavre et les Westregos
Jusq'à Gruninghe; et soiiés fis
Que mors, vaincus et desconfis
Furent par moult fière taille
Par luy les Liegois en bataille;
Puis fu en moult noble conroy
A Chartres, où le noble roy
Et la roïne eult en sa garde,
Et maint princhc, qui bien et garde (1).
Quy estoient des fleurs de lis :
Che fu haulte honneur et delis,
Et là mist, il estoit besongne,
Paix entre Orliiens et Bourgongne,
Deux haulx prinches très redoubléz :
Telz fais doit estre racontés.
Et . xij. ans ses paiis maintint
En pais, et en ses mains tint.
Las ! il paia de mort le cens
L'an de grasse. mil. iiij. cens
Et. xvij., le dairain jour de may;
Dont son peuple fu en esmay
Et rep[r]ochèrent la mort ville,
Quant il sorent qu'en ceste ville
Estoit leur sirres trespasés;
Sy que vous, qui par chy passés,
Priiés eunblement Dieu le Père
Qu'il ait pité et mersi
Et que à s'ame tel pardon fasse
Que veoir le puist fasse à fasse.
Dittes *Amen*, que Dieux le fasse.

BIBLIOGR. : BROUWERS, t. I, *Introd.*, p. XI, et t. II, p. 133, n. 4.

44. (F. 213-219v). [Mémoires].

Quatrième expédition de Charles le Téméraire en France, des premiers jours de mai au mois de novembre 1472.

BROUWERS, t. II, p. 134-147.

(1) *Lisez* qui bien esgarde.

45. (F. 219r). [Dicton].

Cette piécette, de sens énigmatique, a été transcrite avec une encre différente de celle du contexte.

Che qui en femme est bien muchié
Et ou cheval est bien herbegié,
Et chis qui sert du prumier més
Et puis de pluseurs entremés,
Se sont espanté d'eune kiévre
Et s'en sont fuy come liévre.

46. (F. 219v-220). [Mémoires].

Brève relation de quelques événements de l'année 1473.

BROUWERS, t. II, p. 148-149.

47. (F. 220). [Quatrain au nom de Philippe de Croy (1).]

O Barbara santa,
Prens, s'il te plait, de ton party
Croy, Craon, Flandres, Renty,
Et me donnes confession,
Quy chy te rens armes et non.
PHILIPE DE CROY,
Conte de Chymay.

Le deuxième vers est une allusion aux armoiries des Croy de Chimay. Ceux-ci portaient, comme on sait : écartelé, aux 1 et 4 d'arg. à trois fasces de gu. (Croy), aux 2 et 3 d'arg. à trois doloires de gu., les deux du chef adossées (Renty); sur le tout, de Craon (losangé d'or et de gu.) écartelé de Flandre (d'or au lion de sable, armé et lampassé de gu.).

48. (F. 220v). [Epitaphes en prose de Jean de Haynin et de sa femme].

Haynin a rédigé ces épitaphes alors que sa femme était encore en vie. Dans l'une et l'autre, il prit comme date provisoire de décès : M IIIJ^{C} IIIJ^{XX}..... Sa femme mourut peu de temps après, précisément en l'an 1480. Il inscrivit alors ce détail : *le xiiij^{e} jour de juing*.

(1) Voy., sur ce personnage, la *Biographie nationale*, t. IV, col. 563; BURY ADELS-TORN, *La maison de Croy*, Brux., 1894, in-4°, p. 114-122.

49. (F. 220^{v}). [**Epitaphes en vers de Jean de Haynin et de sa femme**].

Ces deux pièces sont contemporaines des précédentes. L'âge de la femme de Haynin au moment de sa mort, n'a été consigné qu'après coup. L'épitaphe versifiée qui fut gravée sur la tombe de Jean et de Marie de Roisin, dans l'église de Haynin, est différente de celles-ci. Elle paraît cependant avoir quelque parenté avec elles. Il est vraisemblable qu'elle fut également rédigée par notre chroniqueur. Léop. Devillers l'a reproduite dans la *Biographie nationale*, t. VIII, col. 807.

Chy gist très noble chevalier,
Jehan nonmé, sieur de Haynin
Et de Louvegnies, qui logier
A chi volu après sa fin :
Il n'y a si fort ne si fin
Qui puist de la mort escaper.
Dieu luy weille estre si afin
Que son ame weille osteler!
Chelui segneur veult ocuper
Che monde et nestre en ses destrois
L'an .M. IIIJ^{c} vint et trois,
Et son cors perdy vie et sens
L'an   cens

Et moy, quy gis ycy d'encoste,
Suis l'espeuse du dit segneur.
Priiés à Dieu qu'il soit mon oste
Et me preserve de doleur!
Je fus en mon tanps fille et seur
A deux qui segneurs de Roisin
Furent et de haulte valleur;
Or suy-je ycy après ma fin.
Je pris au monde mon chemin
En l'an mil. IIIJ^{c} et xxx
Avecque. v. ans; à declin
Tournay, paiant de mort la rente,
Après avoir eut l'atente
De *xliiij ans et ix mois* de vie :
Fol est qui ou monde se fie.

BIBLIOGR. : BROUWERS, t. I, *Introd.*, p. XI, et t. II, p. 149, n. 2.

50. (F. 221-233^{v}). [Mémoires].

Notes sur quelques faits du commencement de l'année 1473. Douzième chapitre de la Toison d'or, à Valenciennes. Voyage du Téméraire à Trèves, sa rencontre avec l'empereur Frédéric III, en septembre-octobre. Transfert des cendres de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal à Dijon, en décembre 1473 et janvier 1474.

BROUWERS, t. II, p. 149-174.

51. (F. 234-235). « S'ensieut les nons de cheus ordonés au Parlement à Malines l'an. M. IIIJ^{c} et LXXIIJ à l'entré du mois de jenvier. »

Cette liste se rattache à une note du f. 230 (BROUWERS, t. II, p. 167), relatant l'installation du Grand Conseil de Malines.

EDITION : BIBLIOPH. DE MONS, t. II, p. 242-245.
BIBLIOGR. : BROUWERS, t. I, *Introd.*, p. XI et t. II, p. 175, n. 1.

52. (F. 235^{v}-236). « S'ensieute les nons, sournons, thitres et segnouries des nobles rois, dus, comptes, barons et chevaliers, qui avoite la noble ordre de la Toison d'or et qui estoite vivant quant la feste s'en fit en lav ville de Mons, à l'eglize de Sainte Waudrut, l'an de grasse M. IIIJ^{c} et LJ, le prumier dimenche du mois de may. »

EDITION : BIBLIOPH. DE MONS, t. II, p. 245-246.
BIBLIOGR. : BROUWERS, t. I, *Introd*, p. XI, et t. II, p. 175, n. 1.

53. (F. 236^{v}). « Chi après s'ensieute les nons de cheus qui avoite la dite ordre de la Toison quant mons^{r} le duc Charle en tient sa IIe feste en la ville de Vallenchiennes l'an M. IIIJ^{c}. LXXIIJ. »

Cette liste fait suite à la relation du douzième chapitre de la Toison d'or, qui forme une partie de l'art. 50.

EDITION : BIBLIOPH. DE MONS, t. II, p. 247-248.
BIBLIOGR. : BROUWERS, t. I, *Introd.*, p. XI, et t. II, p. 175, n. 1.

54. (F. 237-239^{v}). [Mémoires].

Guerre de Lorraine et siège de Neuss, à la fin de 1474.

BROUWERS, t. II, p. 175-180.

55. (239^{v}-240). « Coppies d'eunes lettres envoiies par mesirre Gorge Chastelain, de mons^{r} l'indiciaire, chevalier, à mons^{r} le conte de Chimay durant le siège de Nuysse. »

EDIT. : 1. KERVYN, *Œuvres de Chastellain*, t VIII, p. 261-265, d'après le présent ms.
2. BROUWERS, t. II, p. 180-181.

56. (F. 240^{v}-241^{v}). « Coppie d'eune autres lettres envoiies par mons^{r} le compte de Chymay au desudit mesirre Gorre, durant le dit siège de Nuisse. »

Le comte de Chimay, destinataire de la lettre qui précède et auteur de celle-ci, est Philippe de Croy, que nous avons déjà rencontré à l'art. 47.

EDIT. : 1. KERVYN, *Œuvres de Chastellain*, t. VIII, p. 266-268, d'après le présent ms.
2. BROUWERS, t. II, p. 182-184.

57. (F. 241^{v}-242). [Mémoires].

Quelques notes sur la suite du siège de Neuss, en 1474.

BROUWERS, t. II, p. 184.

58. (F. 242). [Suite de la liste des filleuls de Haynin].

Continuation de l'art. 5. Cette page était restée presque entièrement blanche au moment de la rédaction des Mémoires. Les baptêmes dont l'auteur y a inscrit la mention remontent aux années 1488 et 1489.

59. (F 242^{v}-248). [OLIVIER DE LA MARCHE. Panégyrique des ducs de Bourgogne].

Inc. De Jehan, roy de Franche, et de madamme Bonne,
Fille au roy de Behaigne, humble, discrette et bonne.

Soixante-douze quatrains d'alexandrins *aabb*. La transcription est due à une main étrangère (voy. art. 68).

Edition : Henri Stein, *Etude sur Olivier de la Marche*, Mémoires couronnés et mém. des savants étrang. publ. par l'Acad. roy. de Belgique, in-4°, t. XLIX, 1888, p. 209-218, d'après le ms. G¹-21 de Turin, f. 125-130ᵛ, sous le titre impropre que lui donne ce recueil : *Vie de Philippe le Hardy*. Cf. *ibid.*, p. 123-124 et p. 140.

Recension : La copie du poème insérée dans le volume de Haynin est sensiblement meilleure que celle de Turin, seule connue jusqu'à présent. Les variantes que nous relevons ici, permettent presque toutes de corriger des défectuosités du texte imprimé par M. Stein.

V 3-4. Une seconde main a substitué aux mots *robant : Brabant* les rimes *asau* : *Haynau*. Philippe le Hardi est mort à Hal le 27 avril 1404 ; cette ville, autrefois, faisait effectivement partie du comté de Hainaut.

VI 1 sans deslieu
VII 3 de Bayvvière.
 4 Le bon ducq
XII 4 certes il le sot
XIII 2 Posé que faus consel
 4 tous mors, vaincus ou pris
XIV 3 r. benignement
XVI 2 du jour de la bataille
XVII 1 puis mars
XIX 2 le xijᵉ (La date exacte de la mort de Philippe le Bon est le 15 juin)
 4 xlvij ans
XXI 4 Le roi de Franche
XXII 1 la Trinité
XXIII 3 à cheux
XXV 2 xvij jour en novembre adont ala à fin
XXVII 3 may ensuivant
XXIX 4 Fut à Trèves
XXX 4 qui en bruit signouri
XXXI *manque*
XXXVIII 1 poursuivant
XLV 1 à chief nut
LI 1 poursuivant
LXIII 2 vigilles prestoient
LXIV 1 et Bastongne
LXVIII 4 ententivement
LXIX 3 s'onques
LXX 1 Tendant pour eulx à Jhesu Crist complaire
LXXI 2 desclos

60. (F. 248^{r}-249^{v}). « En l'an. M. et LXXV mons^{r} le duc de Bourgogne envoia lettres en pluseurs de ses païs, après le traitié et apointement fet de la ville de Nus par le legat envoiiét de par Nostre Sain Pèrre le pape, contenant en efet che qu'il s'ensieut. »

C'est la lettre, en date du 17 juin 1475, par laquelle le Téméraire annonce à ses sujets les avantages qu'il vient de remporter sous les murs de Neuss.

EDITIONS: 1. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, Paris, 1729, in-4°, t. I, p. 365-366.
2. GACHARD, *Collection de documens inédits concernant l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1833, t. I, p. 243-246.
3. BROUWERS, t. II, p. 184-188.

BIBLIOGR. : A. MOLINIER, *Sources de l'hist de France*, t. V, p. 119, art. 5209.

61. (F. 249^{v}-262^{v}). [Mémoires].

Retour du Téméraire à Malines, le 7 juillet 1475. Les entreprises des Français en Hainaut. L'invasion anglaise en France, et les traités de 1475, jusqu'à la rentrée des Bourguignons dans la ville de Nancy, au mois de novembre.

A la fin de cette section, on remarque des hésitations chez l'auteur. Plusieurs passages sont biffés.

BROUWERS, t. II, p. 188-216.

62. (F. 263-265^{v}). « Dont les segneurs de Haynin sont isus et descendus depuis l'an de grasse. M. IIIJ^{c} ».

Parlant de lui-même au f. 263^{v}, Jean de Haynin dit qu'il écrit ces lignes en 1475, à l'âge de 52 ans et trois mois et demi. Comme il est né en octobre 1423, il ne peut s'agir que du début de l'année 1476, n. st.

Au f. 263 et 263^{v}, l'auteur fait mention de sa mort, en laissant des blancs pour la date. Ces blancs ont été remplis plus tard par son fils François.

EDITION : BIBLIOPH. DE MONS, t. II, p. 317-324.
BIBLIOGR. : BROUWERS, t. I, *Introd.* p. XI, et t. II, p. 216, n. 1.

63. (F. 266-267). [Jugement prononcé contre le connétable de Saint-Pol en 1475].

L'écriture n'est pas de Jean de Haynin (voy. art. 68).

EDITIONS : 1. *Mémoires de Philippe de Comines*, édit. LENGLET DU FRESNOY, Paris, 1747, t. III, *Preuves*, p. 455 456.
2. *Chroniques de Molinet*, édit. BUCHON, Collect. des chroniques nationales franç., Paris, 1827, t. I, p. 186-190.
BIBLIOGR. : 1. A. MOLINIER, *Sources de l'hist. de France*, t. V, p. 120, art. 52 9.
2. BROUWERS, t. I, *Introduct.*, p. XI, et t. II, p. 216, n. 1.

64. (F. 267 ²/₂). [Mémoires].

Simple note dans laquelle Haynin reproduit les inscriptions que fit faire Louis XI pour rappeler le supplice du comte de Saint-Pol, en place de Grève, le 19 décembre 1475.

BROUWERS, t. II, p. 216, n. 1.

65. (F. 267ᵛ-274ᵛ). [Traité de Soleure, du 13 septembre 1475].

Ecriture d'une main étrangère (voy. art. 68).

EDITIONS : 1. *Mém. de Phil. de Comines*, édit. LENGLET DU FRESNOY, t. III, *Preuves*, p. 409-418.
2. *Chroniques de Molinet*, éd. BUCHON, t. I, p. 154-174.
BIBLIOGR. : BROUWERS, t. I, *Introduction*, p. XI, et t. II, p. 216, n. 1.

66. (F. 274ᵛ, les deux dern. lignes). [Mémoires].

Le traité de Soleure instituait une trêve de neuf ans entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Haynin fait observer qu'elle ne dura, en réalité, que jusqu'à la mort du Téméraire, Louis XI ne l'ayant point observée.

67. (F. 275-280ᵛ). « S'ensieult le Temple de Mars » [de JEAN MOLINET].

Inc. Ou tamps de dueil que Manos le tirant
Aloit tirant canons, flèches et dars.

La transcription est due à une main étrangère (voy. art. 68.)

BIBLIOGR. : 1. A. WAUTERS, dans la *Biographie nationale*, t. XV, col. 69.
2. G. GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II¹, p. 1141.
3 BROUWERS, t. I, *Introd.* p. XI, et t. II, p. 216, n. 1.

68. (F. 281-281^v). [Mémoires].

Préliminaires de la guerre contre les Suisses. Premiers épisodes de la campagne.

On a vu que Haynin a eu recours à un ou plusieurs scribes pour faire insérer dans son livre les morceaux de quelque étendue qui n'étaient pas de sa composition (art. 59, 63, 65, 67 ; cf. aussi art. 27). Ici commence un nouveau chapitre de ses Mémoires, dont les deux premières pages ont été écrites par la même main que l'art. 67. Mais l'auteur n'a pas tardé à reprendre lui-même la plume. Dès le dernier tiers du f. 281^v, le manuscrit redevient autographe.

EDITION : BROUWERS, t. II, p. 217-219.
BIBLIOGR. : BROUWERS, t. II, p. 219, n. 1.

69. (F. 281^v-282^r). [Mémoires].

Suite de la guerre contre les Suisses Bataille de Morat et prise de Nancy par René de Lorraine, le 6 octobre 1476.

BROUWERS, t. II. p. 219-222.

70. (F. 283-287). « Une partie de l'estrasion de mons^r Jehan, s^r de Haynin et de Louvegnies, chevallier, touchant le costé de Melun, d'Anthoing et de Pinquegny ».

EDITION : BIBLIOPH. DE MONS, t. II, p. 324-336 (le contenu des ff. 284-287).
BIBLIOGR. : BROUWERS, t. I, *Introd.*, p. XI, et t. II, p. 222, n. 1.

71. (F. 287-287^v). [Suite de la précédente généalogie par FRANÇOIS DE HAYNIN, fils de Jean].

Cette continuation est sensiblement postérieure à l'ensemble du manuscrit. Son auteur parle de l'année 1511 comme étant déjà passée.

EDIT. : BIBLIOPH. DE MONS, t. II, p. 330-331.

72. (F. 288-292v). [Mémoires].

Siège de Nancy, en octobre 1476. Mort du Téméraire, le 5 janvier 1477. Les événements qui suivirent, jusqu'au commencement du mois de mars.

BROUWERS, t. II, p 222-231.

73. (F. 293-293v). « Une chançon fette ou dit tenpore. »

Inc. Galans de Picardie,
De Flandres et d'Artois.

Dix strophes de huit vers de six syllabes *abab cdcd*. Cette composition s'adresse aux provinces menacées par Louis XI et les exhorte à rester fidèles à Marie de Bourgogne.

EDIT. ET MS.: 1. BIBLIOPH. DE MONS, t. II, p. 308-309, d'après la copie des Mémoires exécutée par Gérard. Texte généralement correct.
2. VAN VLOTEN, *op. cit.* t. I, p. 113, d'après les Biblioph. de Mons. Reproduction très infidèle.

BIBLIOGR. : 1. RUELENS, *loc. cit.*. p. XVII.
2. BROUWERS, t. I, *Introd.*, p. XI, et t. II. p. 231, n. 1.

RECENSION : VII 1 C'ont esté
IX 1 Nous arons

74. (F. 294-296v). [Mémoires].

Divers événements arrivés du 10 mars au commencement d'avril 1477. L'auteur déclare qu'il termine ici son œuvre, la nuit de Pâques, c'est-à-dire la nuit du 5 au 6 avril.

BROUWERS, t. II, p. 231-235.

75. (F. 297). « Chy s'ensieut la fachon et estature de Nostre Saulveur Jhesucrist, tel qu'il estoit au jour et à l'eure qu'il souffry mort et pasion en l'arbe de la crois pour nostre redemption, come Pillate l'escripsi à l'empereur de Rome, en une epistele en latin, dont la coppie fu trouvée en ung anchien edefisse à Rome, en une table de plonc gravée et escripte de très anchine lettre ; et fu translatée de latin en franchois par venerable sollempnel

docteur en theologie, mestre GILLE LE CARLIER, l'an mil iiij^c et xxvij. Et fu chy endroit contrescrit par moi, JEHAN s^r DE HAYNIN ET DE LOUVEGNIES, chevalier, le jour Saint Augustin, xxviij^c jour du mois d'aoust, l'an. M. iiij^c. lxxvij, par .j. jeudy, après .j. tabliau pris et trouvé à Escoliers à Mons. »

Le texte transcrit par Haynin est la traduction d'un apocryphe latin bien connu, l'*Epistola Lentuli*. Le lecteur trouvera une étude détaillée sur celle-ci dans l'ouvrage de ERNST VON DOBSCHÜTZ, *Christusbilder, Untersuchungen zur Christlichen Legende* (1), p. 308**-330**. Cette *Epistola* a été transposée dans la plupart de nos langues modernes. En français, von Dobschütz n'en cite pas moins de six versions, et encore ignore-t-il celle de Gilles Charlier (2). Cette dernière n'est pas dépourvue d'intérêt, même si l'on fait abstraction de la personalité de son auteur. Elle ne se range sous aucun des types principaux qu'indique von Dobschütz dans le classement des textes de l'apocryphe. De plus, elle paraît avoir servi à un usage tout spécial. Haynin dit qu'il la reproduit d'après un tableau rencontré par lui au couvent du Val-des-Ecoliers, à Mons (3). Elle aurait donc accompagné une peinture représentant le Christ, peinture qui, évidemment, devait offrir la réalisation plastique de la description contenue dans la lettre :

Jhesus est d'estature droite, moiienne et honnourable ; viaire venerable, à amer et cremir ; les cheveux de telle coulleur come sont avelaines avant qu'elles soite meures, et ne sont point crespés près jusques à la poitrioe et aux espaules, et sont là plus verbrun et plus respendisant et au vent vollans, au mylieu du chief et en descendant sont grevé ; le front est plain et cler, sans ride ne tache, vremeil attenpréement ; nés traitich, ne trop lon ne trop court, non camus ; belle bouche sans reprehension ; assés et bien barbu, et telle barbe come le jonne homme en adollesense, de telle couleur come les cheveus, non pas longhe més fourchue au millieu ; veue sinple et grave ; les yeux clers et honestes, de parfaite estature ; les mains et les dois droites et drois ; bras biaux ; en parler grave et atempré ; et, pou parlé, le plus bel homme quy soit en terre.

(1) Collection des *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*. Neue Folge, III B, Leipzig, 1899, in-8°.

(2) Cf., sur ce personnage, CHEVALIER, *Bio-bibliographie*, 2e éd., t. I, col. 890.

(3) Voir, sur cette abbaye, GONZALÈS DECAMPS, *Notre-Dame du Val-des-Ecoliers à Mons (1252-1796)*, Mons, 1885, in-8°.

76. (F. 297v). [FRANÇOIS DE HAYNIN. Liste de ses enfants].

La signature de l'auteur termine cette liste. L'écriture de François de Haynin est caractéristique. On la reconnaît aisément dans les notes additionnelles des ff. 263-263v et 287-287v (art. 62, 71). La dernière date dont il est ici fait mention, 1516, est celle de la naissance du cinquième enfant. François en cite encore quatre après celui-là.

EDIT. : BIBLIOPH. DE MONS, t. II, p. 331-332.

TABLE

Les numéros renvoient aux subdivisions de la notice.

Incipit des pièces en vers.

Alphonse Bayot.

L'origine du titre : « Duc de Brabant ».

L'ORIGINE de l'appellation : *dux Brabantiae,* donnée aux comtes de Louvain, est une des plus curieuses à étudier dans l'histoire des titres honorifiques dont se décoraient au moyen âge les souverains et les seigneurs féodaux. Voici une dénomination que son premier titulaire n'a sans doute jamais sollicitée du suzerain, l'empereur d'Allemagne ; qu'il n'a sûrement pas ambitionnée, mais qu'il doit uniquement aux circonstances les plus fortuites. Car, tandis qu'à partir de la fin du XIII[e] siècle, des trois titres que les ducs de Brabant ont portés (ducs de Brabant, de Lothier et de Limbourg) le second et le troisième sont dus à des événements historiques (1), le premier, au contraire, ne se laisse rattacher à aucun fait mémorable.

(1) Godefroid I[er], de la maison de Louvain, reçut en 1106 de l'empereur Henri V le titre de duc de Basse-Lotharingie et le porta dans toutes ses chartes. Ce fait est inexactement rapporté par Gilbert de Mons (éd. L. VANDERKINDERE, p. 44) : « *At quidam comes Lovaniensis, Lambertus scilicet, pater Godefridi ducis qui dux barbatus appellatus est, principis inquam potentis, apud dominum imperatorem effecit, quod ducatus huius dignitatem ei concessit. Et sic ducatus ad comites Lovanienses devenit* ». A partir de la bataille de Woeringen en 1288, les ducs de Brabant, maîtres du Limbourg, s'intitulèrent : *ducs de Limbourg.*

Quelle peut être la cause de ce phénomène bizarre et au premier abord assez énigmatique ? Il y a là un petit problème de diplomatique intéressant auquel on a cherché, depuis le moyen âge, à donner une réponse satisfaisante mais sur lequel le dernier mot n'est pas dit (1). Ajoutons que les opinions les plus inexactes ont eu cours à ce sujet. Pour Butkens, le titre de duc de Lothier et de Brabant fut reconnu à Henri Ier en 1203 par l'empereur Philippe de Souabe (2). Plus près de nous, E. de Borchgrave s'en tient à cette assertion manifestement erronée. (3) Miraeus croit que le titre de duc de Brabant n'est pas antérieur au règne d'Henri III. (4) Goetschalckx pense que l'intitulation s'est introduite en 1106 en même temps que le titre de duc de Lothier (5). L. Van der Kindere n'a point traité spécialement dans la *Formation territoriale des principautés belges* le point qui nous occupe, mais il laisse bien entrevoir la solution que le problème comporte (6). Enfin, M. H. Pirenne est plus explicite et c'est sans doute trop peu dire en disant qu'il a vu juste (7). Si j'examine après tant d'autres le sujet, c'est que jamais il n'a encore été exposé en son entier et qu'il reste des textes à faire valoir.

Je voudrais fixer l'attention sur ces deux points : faire connaître d'abord a) les titres donnés aux ducs de Basse-Lotharingie depuis la fin du XIe siècle jusque vers 1240 (c) ; b) la même appellation chez quelques chroniqueurs de l'époque ; c) comment les contemporains désignent les ducs à partir de 1190. Etablir ensuite les raisons historiques pour lesquelles les comtes de Louvain

---

(1) Voyez la *Chronica de origine ducum Brabantiae* XIIIe siècle. (MG. SS. t. XXV, p. 410).

(2) BUTKENS. Trophées du Brabant. Preuves. t. I, p. 63.

(3) E. DE BORCHGRAVE. *Histoire des rapports de droit public qui existèrent entre les provinces belges et l'Allemagne* (*Mém. cour. de l'Acad. de Belgique* In-4° t. XXXVI (1871) p. 9-10.

(4) MIRAEUS ET FOPPENS. *Opera diplomatica*. t. I. p. 78, note 1.

(5) GOETSCHALCKX. *Het aloude Brabant*, dans *Bydragen tot de geschiedenis van het aloude Brabant*. t. I. (1902) p. 157.

(6) L. VAN DER KINDERE. *La Formation territoriale des principautés belges au moyen âge*. t. II, p. 43 et 263-264.

(7) H. PIRENNE. *Histoire de Belgique*. t. I, p. 190.

ont accueilli dans leurs chartes la désignation : *dux Brabantiae.*

A) *Titres donnés dans les chartes émanées des comtes de Louvain et ducs de Lothier* (1).

Henri II, comte de Louvain.

1086. Henricus Bracbatensis patrie comes et advocatus (2).

1086. Henricus comes et advocatus Bracbatensis patrie (3).

Godefroid I[er]

1107. Godefridus dux et marchyo *Lotharingiae* et *comes Lovanii* (4).

1111. Godefridus dux *Lotharingiae* (5).

1121. Godefridus dux *Lotharingiae* (6).

1122. Godefridus dux *Lotharingiae* (7).

1125. God. dux et marchio *Lotharingiae* atque *comes Lovanii* (8).

1138. God. dux et marchio *Lotharingiae* et *comes Lovanii* (9).

Godefroid II.

1142. G. dux *Lotharingiae* et *comes brabantiae* (10).

Godefroid III.

1143. G. *dux et marchio Lotharingiae* et *comes Lovanii* (11).

(1) Il va sans dire que je signale les chartes avec mention du titre : *dux* ou *comes Brabantiae* que j'ai rencontrées, et non pas toutes celles avec indication : *dux Lotharingiae*.
(2) Edg. Le Marneffe. *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem* p. 1.
(3) Le même p. 4.
(4) Le même p. 33.
(5) Le même p. 35.
(6) Le même p. 58.
(7) Le même p. 60.
(8) Le même p. 65.
(9) Le même p. 91.
(10) Miraeus et Foppens. *Opera diplomatica.* t. II, p. 1164.
(11) de Marneffe. *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem*, p. 103.

1145 (c) G. *dux Lotharingiae, marchio* et COMES BRABANTIE (1).
1145. G. *dux et marchio Lotharingiae* (2).
1148. G. *dux et marchio Lotharingiae et comes Lovanii* (3).
1151. G. *dux Lotharingiae* (4).
1553. G. dux Lotharingie. COMESQUE BRACHBANTIE (5).
1160 (c) G. *dux Lovaniae* (6).
1165. G. *dux Lovanie* (7).
1168. G. Lotharingiae *dux et comes Lovanii* (8).
1171. G. *dux Lotharingiae et* COMES BRABANTIAE (9).
1175. G. *dux et marchio Lotharingiae* (10).

Henri I[er].

1183. Henricus *dux Lovaniae* (11).
1185. H. *dux et marchio Lotharingiae* (12).
1188. H. *dux* BRABANTIE (13).
1190. H. *dux et marchio Lotharingiae comesque Lovanii* (14).
1190. H. *dux Lovanie* (15).
1192. H. *dux Lotharingiae* (16).
1196. H. *dux Lotharingiae* (17).
1198. H. *dux Lotharingiae* (18).

(1) DE MARNEFFE. *Cartae Parcenses* dans les *Bydragen* de Gœtschalckx. T. III (1904) p. 17.
(2) DE MARNEFFE. *Cart. Affligham*, p. 114.
(3) Idem p. 124.
(4) Idem p. 128.
(5) idem p. 138, n° 89.
(6) Idem p. 172.
(7) AHEB. T. XXIV (1893) p. 212.
(8) DE MARNEFFE. *Cart. Affligham*, p. 193.
(9) A. WAUTERS. *Analectes de diplomatique* dans *BCRH*. Sér. IV. T. VII, p. 358.
(10) DE MARNEFFE *Cart. Affligham*, p. 233.
(11) WILLEMS. *Chronique de Jean Boendale*. T. I. Codex. dipl. p. 613.
(12) DE MARNEFFE. *Cart. Affligham*, p. 254.
(13) Idem, p. 285.
(14) AHEB. T. XXV 1895) p. 262.
(15) A. WAUTERS. *Libertés communales. Preuves*, p. 49.
(16) DE MARNEFFE. *Cart. Affligham*, p. 296.
(17) Idem, p. 301.
(18) Idem, p. 306.

1200. H. *dux Lotharingiae* (1).
1200. H. *dux Lotharingiae* (2).
1201. H. *dux Lotharingiae* (3).
1202. H. *dux Lotharingiae* (4).
1202. H. *dux et marchio et comes Lovaniae* (5).
1206. H. *dux Lotharingiae et marchio Romani Imperii* (6).
1211. H. *dux Lotharingiae et marchio Antverpiae* (7).
1112. H. *dux Lotharingiae* (8).
1217. H. *dux Lotharingiae* (9).
1220. H. *dux Lotharingiae et marchio Romani Imperii* (10).
1221. H. *dux Lotharingiae* (11).
1222. H. *dux Lovanie* (12).
1224. H. *dux Lotharingiae* (13).
1226. H. *dux Lotharingiae et marchio Imperii* (14).
1227. H. *dux Lotharingiae* (15).
1230. H. *dux Lotharingiae* (16).
1231. H. *Lotharingiae de* BRABANTIAE DUX (17).
1231. H. *dux Lotharingiae* (18).
1231. H. de Lovanio primogenitus, H. DUCIS BRABANTIAE (19).

---

(1) E. DE MOREAU. *Chartes du XII[e] siècle de l'abbaye de Villers* (1905) p. 81.
(2) DE MARNEFFE. *Cart. Afflighem*, p. 315.
(3) Idem, p. 317.
(4) Idem p. 318.
(5) MIRAEUS ET FOPPENS. *Opera diplomatica*. T. II, p. 843.
(6) Idem, T. I, p. 296.
(7) Idem, T. I, p. 4:9.
(8) Idem. T. I, p. 570.
(9) BCRH. Sér. IV, t. IX, p. 272.
(10) MIRAEUS ET FOPPENS, *Op. dipl.* T. I, p. 574.
(11) BCRH Sér. V, t. VIII, p. 838.
(12) L DEVILLERS. *Cartulaire de l'abbaye d'Alne*, p. 126.
(13) *Cart. de Brabant, fol 110 V° (Ch. des comptes. Arch. Gén. du royaume).*
(14) GOETSCHALCKX, *Bydragen...* T. II, p. 3.0. Remarquons que dans les deux chartes données en 1226, *à Anvers*, à une abbaye située dans le marquisat du St-Empire, celle de St Michel, Henri I[er] prend le titre de *marchio Imperii*.
(15) MIRAEUS ET FOPPENS. *Op. dipl.* T. I, p. 575.
(16) Idem, T. I, p. 419.
(17) Idem, T. III, p. 91.
(18) MIRAEUS ET FOPPENS. *Op. dipl.* T. III, p. 92.
(19) Idem. T. IV, p. 232.

1232. H. *dux Lotharingiae* (1).
1233. H. DUX BRABANTIAE (2).
1234. H, *dux Lotharingiae* (3).
1234. H. *dux Lotharingiae* (4).
1235. H. *dux Lotharingiae* (5).
1235. H. *dux Lotharingiae* (6).
1235. H. *dux Lotharingiae* (7).

Henri II.

1236. H. *dux Lotharingiae* (8).
1237. H. *dux Lotharingiae* (9).
1239. H. *dux Lotharingiae* (10).
1239. H. *dux Lotharingiae et* BRABANTIE *et marchio Romani Imperii* (11).
1242. H. *dux Lotharingiae et* BRABANTIAE (12).
1243. H. *dux Lotharingiae et* BRABANTIAE (13).
1244. H. *dux Lotharingiae* (14).
1244. H. *dux Lotharingiae* (15).
1247. H. *dux Lotharingiae et* BRABANTIAE (16).
1248. H. *dux Lotharingiae* (17).

Henri III.

1259. H. *dux Lotharingiae et* BRABANTIE (18).

(1) Idem. T. I, p. 420.
(2) CH. PIOT. *Cartulaire de l'abbaye d'Eenaeme*, p. 184.
(3) MIRAEUS ET FOPPENS. Op. dipl. T. III, p. 95.
(4) Idem. T. III, p. 96.
(5) DE MARNEFFE. Cart. d'Afflighem, p. 524.
(6) Idem, p. 531.
(7) DE MARNEFFE. *Cartae parcenses*, p. 586.
(8) MIRAEUS ET FOPPENS. *Op. dipl.* T. IV, p. 546.
(9) Idem, p. 556.
(10) *Chartrier de l'abbaye de St-Bernard, aux Archives de l'Etat, à Anvers.*
(11) MIRAEUS ET FOPPENS. *Op. dipl.* T. IV, p. 575.
(12) Idem. T. III, p. 95.
(13) Idem. p. 616.
(14) L. DEVILLERS. *Cart. abb. d'Alne*, p. 128.
(15) MIRAEUS ET FOPPENS. *Op. dipl.* IV, p. 625.
(16) Idem, p. 238.
(17) *Cartulaire de Grand-Bigard.* Etablissements religieux. n° 2329. Arch. Gén. du royaume.

On se rend compte, en examinant ce tableau, des trois faits suivants : 1) que les comtes de Louvain ont toujours porté dans leurs chartes le titre de ducs de Lothier, depuis que l'empereur leur eût reconnu en 1106 le gouvernement du duché ; 2) que l'appellation *dux* ou *comes Lovanii* se perd vers la fin du XIIe siècle ; et 3) que l'introduction dans les chartes de *dux Brabantiae* correspond, d'une manière approximative, à l'avènement au duché de Brabant de Henri II en 1235, bien que celui-ci n'ait vraisemblablement pas été pour grand chose dans l'emploi de ce nouvel usage.

Nous relevons donc avant l'année 1201 sept exemples du titre *comes Brabantiae*, d'abord en 1086, puis de de *comes* et *dux Brabantiae* en 1142, 1145 (c), 1171 et 1188. Les deux premiers de 1086 (*Bracbatensis* PATRIE COMES *et advocatus*) sont tout à fait dans le style du XIe siècle et il est probable que les chartes où figurent ces mots ont été rédigées à l'abbaye d'Afflighem à qui elles sont données ; les deux suivants (1142 et 1145c) ont, sans doute, également une origine monastique et le titre exceptionnellement usité pour la circonstance n'a d'autre raison d'être que la fantaisie du rédacteur. A ces pièces on peut ajouter une autre charte de 1198 où Henri Ier prend le titre de *dux Lotharingiae et Brabantiae, marchio Romani Imperii* ; toutefois le document n'émane pas du duc mais de quelques princes de l'Empire (1).

B) *Chartes données par des princes autres que les ducs de Basse-Lotharingie.*

1129. « Testes... Godefrido *Lovaniensi Lotharingorum duce* » (2).

1140. « Testes : Godefridus *dux Lovaniensis* » (3).

(1) GEROLDUS *De sacri Romani Imperii septemviris, fol. 725.*

(2) *Cartulaire de l'abbaye de Nivelles,* fol. 24. r°, aux *Archives du royaume.*

(3) Diplôme de l'empereur Conrad II, dans MIRAEUS ET FOPPENS. *Opera diplomatica.* T. I, p. 689.

1145. « *Dominos Lovanienses seu Brabantiae* dominatum obtinentes » (1).

1152. « Testes : Matthaeus *dux Lotharingiae*, Godefridus *dux Lovaniae* » (2).

1159. « Actum... domino Godefrido *Lovaniensi duce* » (3).

1161. « Actum... domino Godefrido *Lovaniensi duce* » (4).

1162. « insuper *ducem Lovaniae*... audiant » (5).

1164. « Actum... *duce* Godefrido *Lovanii*... » (6).

1168. « sub testimonio nobilis viri *ducis de Lovain* » (7).

[1169]. « fidelis noster Godefridus *dux Brabantiae* » (8).

1176. « Actum... Godefrido *Lovaniensium duce* » (9).

1179. « Hoc est conventio facta inter comitem Flandrie Philippum et *ducem Lovaniensium* Godefridum » (10).

[1184c]. « tam in DUCATU DE BRABANTIA quam in comitatu de Arescot » (11).

1185. « Testes : Henricus dux de Limburg, Henricus DUX BRAIBANTIE » (12).

---

(1) Diplôme de l'empereur Conrad, dans BUTKENS. *Trophées du Brabant*, T. I, p. 39.

(2) Diplôme de Fréderic Barberousse, dans MIRAEUS... OD. T. I. p. 183.

(3) Charte de l'abbaye de Nivelles, dans DE MARNEFFE. *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem, p. 164 nº CVI.*

(4) Charte de Nicolas, évêque de Cambrai. BCRH. Sér. IV, t. 7, p. 128.

(5) Bulle de l'antipape Victor IV dans SANDERUS. *Chronographia sacra Brabantiæ*. T. I, p. 58.

(6) *Cartulaire de Grand-Bigard*, fol. 12. *Etablissements religieux*, *nº 2529*, aux *Archives Générales du royaume.*

(7) Bulle d'Alexandre III, dans *Martène et Durand. Amplissima collectio. T. II, col. 752.*

(8) LACOMBLET. *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins.* T. I. nº 433.

K. F. Stumpf a établi la fausseté de cette charte qui lui paraît avoir été rédigée entre 1187 et 1189. (Voyez *Zur Kritik deutscher Städte-Privilegien in XII Jahrhundert*, dans les *Sitzungsberichte der Philosophische Klasse der K. Academie des Wissenschaften zu Wien. T. 32 (1860) p. 611-617*). Le caractère apocryphe de la pièce n'a guère d'importance pour l'objet qui nous occupe ; écrite en 1169 ou en 1187-1189, elle montre, comment les archevêques de Cologne intitulaient le duc de Lothier. Je dois la connaissance de cet important article à une obligeante communication de M. Herman van der Linden, professeur à l'Université de Liège,

(9) Charte de l'abbaye de Nivelles, dans *BCRH, Sér. IV, t. 7, p. 366.*

(10) Idem, p. 135.

(11) MIRAEUS ET FOPPENS. OD. T. II, p. 1189. Bulle de Luce III.

(12) R. KNIPPING. *Regesten der Erzbischöfe von Köln. T. II, p. 301, nº 1495.*

1190. « quas a nobis [Conradus] in feodo habuit Godefridus DUX BRABANTINORUM » (1).

1191. « Signum DUCIS HENRICI BRABANTIE » (2).

1194. « Testes : Henricus DUX BRABANTIAE, Henricus dux Limborgie » (3).

1195. « Testes : Henricus *dux Lovaniae* » (4).

1198. « Testes : Megteldis DUCISSE BRABANTIAE » (5).

1198. « in colloquio nobilium virorum comitis Flandriae et DUCIS BRABANTIAE » (6).

1201. « nobilem virum DUCEM BRABANTIAE » (7).

1202. « curtem... ad dominum DUCEM BRABANTIAE spectantem » (8).

1204. « dilectus consanguineus et princeps noster Henricus illustris DUX *Lotharingiae et* BRABANTIAE » (9).

1205. « Testes : Henricus DUX BRANBANTIAE » (10).

1205. « Datum... Henrico *duce Lovanie* » (11).

1206. « in curia domine *ducis Lovaniensis* » (12).

---

(1) J.-B. DE VADDERE. *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant*, p. 337. Charte de Conrad, archevêque de Mayence. L'édition de 1784 de Paquot contient des détails précieux pour l'histoire des institutions brabançonnes du moyen-âge. Paquot cite une foule de documents mss. du XIIIe et du XIVe siècle provenant d'établissements religieux du duché.

(2) Charte de Mathilde, comtesse de Flandre, dans CH. DUVIVIER. *Actes et documents anciens intéressant la Belgique. Nouv. Série*, p. 100, n° 77.

(3) QUIX. *Codex diplomaticus Aquensis*. T. I, p. 39, n° 54 (Diplôme de l'empereur Henri VI).

(4) CH. DUVIVIER. *Actes et documents*. Nouv. sér. p. 198 (charte de Baudouin de Flandre).

(5) LACOMBLET. *Urkundenbuch*... T. I, p. 392, n° 562.

(6) Lettre du pape Innocent III dans DOM BOUQUET. *Recueil des historiens des Gaules* (2e éd. 1880), p. 394.

(7) BALUZE. *Epistolae Innocentii* III Libri XI. T. I, p. 740. (Lettre à Innocent III).

(8) MIRAEUS ET FOPPENS. *OD*. T. IV, p. 529 (charte des échevins de Tirlemont pour le béguinage de cette ville).

(9) Diplôme de Philippe, roi des Romains (idem, t. III, p. 75).

(10) Diplôme du même, dans R. KNIPPING. *Die Regesten*... T. II. p. 342, n° 1657.

(11) Diplôme du même, dans A. WAUTERS. *Libertés communales, Preuves*, p. 63.

(12). Accord entre le comte de Looz et le comte de Hollande, dans C. RODENBERG. *Epistolae saeculi XIII e regestis pontificum Romanis selectae*. T. I, p. 18. t. MG. SS.)

1207. « Testes : Heinricus DUX BRABANCIE, Heinricus dux de Limpurc » (1).

1208. « Testes : Henricus DUX BRABANTIAE » (2).

1212. « Testes : Henricus DUX BRABANTIE, Henricus dux Limburgensis » (3).

1214. « causam que vertitur inter ecclesiam Leodiensem et ducem Brabantie » (4).

1220. « Testes : Henricus DUX BRABANTIAE » (5).

1222. « Henricus illustris DUX BRABANTIAE » (6).

1225 « nobilis vir DUX BRABANTIE » (7).

[Après 1227] : « illustres viros DUCEM BRABANTIE in filicum ejus » (8).

1230 : « dominum DUCEM BRABANTIE » (9).

1231. « DUCE BRABANCIE pia liberalitate concessum » (10).

1231. « qui ab illustri viro DUCE BRABANTIAE Henrico... fuerant deputati » (11).

Deux faits ressortent de toute évidence de ces citations : 1) tandis que les comtes de Louvain s'intitulent invariablement au XII[e] et au XIII[e] siècle *duces Lotharingiae*, les contemporains (c'est-à-dire les empereurs, les papes, les ducs et évêques), au contraire, ne le désignent pas autrement) que sous le nom : *duces Lovanienses* ou *Lovaniae* (12).

---

(1) ENNEN ET ECKERTZ. *Quellen zur Geschichte der stadt Köln*, T. II, p. 28. n° 24. (Diplôme de Fréderic II).

(2) Diplôme de Philippe dans J. FR. BOEHMER. *Regesta Imperii* (Ed. J. Ficker). p. 50, n° 183 x.

(3) LACOMBLET. *Urkundenbuch*. T. II, n° 37. Diplôme d'Othon IV.

(4) St. BORMANS ET SCHOOLMEESTERS. Cartulaire de St-Lambert. T. I, p. 176. (Mandement de Fréderic, roi des Romains).

(5) MIRAEUS ET FOPPENS. OD. T. II, p. 988. (Charte de l'évêque de Liège, Hugues).

(6) Charte d'Englebert, archevêque de Cologne, dans MIRAEUS ET FOPPENS. OD. T. III. p. 83.

(7) Bulle d'Honorius III, dans RODENBERG. *Epistolae*... T. I, p. 195.

(8). Charte du chapitre de Cologne dans BORMANS ET SCHOOLMEESTERS. *Cart. St-Lambert T. I, p. 244.*

(9) Charte de Waleran, duc de Limbourg. Idem. T. I, p. 265.

(10) GOEDSCHALCKX. *Bydragen*... T. I, p. 112.

(11) *Sloet. Oorkondenboek der Graafschappen Gelre en Zutfen.* T. II, p. 540, n° 588. (Charte de l'évêque d'Utrecht).

(12) Il y a bien quelque exception à cette règle ; c'est ainsi que dans trois diplômes de Fréderic Barberousse de 1171, 1180 et 1196, je note parmi les témoins un « Godefridus dux Lotharingiae ». Cf. MIRAEUS ET FOPPENS. OD. T. II. p. 1186.

La raison historique de cela est bien simple et on comprend que les grands feudataires de l'époque n'aient pas voulu donner aux ducs de Basse-Lotharingie un titre dont la possession était ardemment convoitée et non moins vivement contestée ; 2) l'apparition de *dux Brabantiae* dans les documents diplomatiques, autres que ceux des ducs, date des environs de 1140, c'est-à-dire qu'elle est contemporaine de la première charte émanée du duc portant *dux Brabantiae*. Mais, alors que la présence avant l'année 1201 de ce titre dans les documents du duc est un fait extraordinairement rare et pour ainsi dire isolé son emploi est devenu la règle à partir de 1180 dans les pièces rédigées en dehors du duché. Il y a là une opposition entre deux ordres de faits qui est à retenir.

c) *Les sources historiographiques.*

L'histoire du Brabant occupe, comme on sait, une très petite place dans les œuvres des chroniqueurs du XIIe siècle. Ce que les annalistes veulent bien en dire, en laissant de côté les évènements monastiques, se traduit à fort peu de chose, et il faut, au surplus, pour être renseigné sur ses annales, s'adresser bien des fois à des narrateurs étrangers. Voici ce que disent ces voix du dehors ainsi que les historiens du duché en parlant des comtes de Louvain.

L'*Annalista Saxo* (du milieu du XIIe siècle) appelle Godefroid Ier : « *Godefridus* DUX LOVANIE, » ; puis « *Godefridi de Lovene ducis* LOTHARINGIE. » (1)

Les *Annales Erphesfurdenses* (rédigés vers 1176) s'expriment en ces termes : « *dux Gothefridus* DE BRABANTIA *a rege deponitur* » (2).

La *Continuatio Sigeberti Anselmi Gemblacensis* (du XIIe siècle) dit : « *sed cum Godefridus dux* LOVANIENSIS *auxiliaretur* » (3).

Une autre *Continuatio Gemblacensis* (XIIe siècle) écrit :

(1) *MG. SS. T. VI. pp. 750 et 769.*
(2) *MG. SS. T. VI. p. 537.*
(3) *MG. SS. T. VI. p. 381.*

« *ut dux Lovaniensis Godefridus Lovaniensis, dux* LOTHARIENSIUM » (1).

L'*Auctarium Affligemense Sigeberti* (avant 1189) note : « *Bellum ortum erat... inter ducem* LOVANII *Godefridum juniorem et Walterum cognomento Berthold* » (2).

La remarque de la *Secunda continuatio gestorum abbatum Trudonensium* (fin du XII[e] siècle) est caractéristique et donne à penser que l'habitude d'appeler les ducs de Basse-Lotharingie ducs de Brabant devait être assez répandue et assez ancienne pour que déjà vers la fin du XII[e] siècle un chroniqueur du pays ait pu affirmer catégoriquement que Godefroid I[er] avait remplacé son titre de comte de Louvain par celui de Lothier et de *Brabant*. L'annaliste verse évidemment en partie dans l'erreur quand il fait allusion au transfert de la dignité ducale à Godefroid en 1106 : « *Anno eodem, scilicet anno Domini 1140, Godefridus primus cum barba ex comitibus Lovaniensibus mutato nomine comitis primus dux Lotharingiae et* BRABANTIAE » (3).

Il sera facile maintenant, ayant parcouru ces textes, de déterminer la véritable origine de l'appellation *dux Brabantiae*. Deux causes essentielles ont activement agi à répandre ce titre dans la circulation. La première est une cause d'ordre toute pratique ; la seconde doit se chercher dans les sentiments que les feudataires de la fin du XII[e] siècle nourisssaient à l'égard des comtes de Louvain.

Si, à partir de 1150, les contemporains désignent ceux-ci sous le titre de ducs de Brabant, c'est tout simplement, en premier lieu, pour pouvoir les distinguer des ducs de Limbourg et des ducs de Haute-Lotharingie. Faut-il, en effet, rappeler que depuis 1106 la possession du duché de Lotharingie fut l'objet des plus violentes discordes entre Henri de Limbourg, son fils Waleran et Godefroid de la

(1) *MG. SS. T. VI. pp. 385, 386.*
(2) *MG. SS. T. VI. p. 404.*
(3) *MG. SS. T. X. p. 337.*

maison de Louvain (1)? Bien que le duché eût alors été enlevé à son père, Waleran n'en continuait pas moins à s'appeler dans quelques chartes *dux Lotharingiae*. Les sources littéraires et la diplomatique sont d'accord ici pour attester ce fait. L'auteur d'une *Chronica de origine ducum Brabantiae* qui écrivit vers la fin du XIIIe siècle, sous le règne de Jean II, s'exprime de la sorte :

« *Hic quoque Henricus tercius* [Brabantiae] *hujus* » *nomine addidit ad titulum suum nominando se ducem* » *Lotharingie et Brabantie, cum omnes predecessores sui* » *se solum duces Lotharingiae nominaverint*, ET HOC » SATIS CONSULTE ACTE ESSE PROBATUR, CUM PER HANC » ADDITIONEM A DUCE MOSELLANORUM QUI ETIAM DUCEM » LOTHARINGIAE SE NOMINAT, NON INCONGRUE DISCERNATUR. » *Et licet uterque ducatus infra terminos Lotharingiae* » *concludatur, verus tamen tytulus ducatus Lotharingie* » *non ducum Mosellanorum sed Brabantinorum esse dino-* » *scitur* ».

L'emploi simultané dans les chartes des comtes de Louvain et des ducs de Haute-Lotharingie, et assez rarement des ducs de Limbourg, du titre *dux Lotharingiae* devait être naturellement une source constante d'erreurs. Pour éviter toute confusion, les contemporains et non les ducs de Louvain s'avisèrent d'introduire dans le langage courant l'appellation *duc de Brabant*. Le *dux Mosellanorum* dont parle le chroniqueur n'est autre que le duc de Haute-Lotharingie, à l'exclusion du duc de Limbourg dont les prétentions s'étaient souvent manifestées au cours du XIIe siècle (3).

Voici quelques exemples typiques montrant comment, dans ce domaine, la concurrence était faite aux princes de la maison de Louvain, concurrence qui semble avoir été favorisée par les empereurs d'Allemagne.

(1) Voir sur ces luttes mémorables le bel ouvrage du chanoine ERNST : *Histoire du duché de Limbourg*. T. III, p. 21, 107-110 et le travail du regretté L. VAN DER KINDERE. *Histoire de la formation territoriale*. T. II, p. 43 et 263.
(2) *MG. SS.* T. XXV, p. 410.
(3) Cfr. L. VAN DER KINDERE. *Histoire de la formation*. T. II, p. 41.

1133. Charte de Waleran, duc de Limbourg « *Ego Walerammus, Dei gratia* DUX LOTHARINGIAE » (1).

1152. Diplôme de Fréderic Barberousse pour Stavelot. « *Testes.... Matthaeus* DUX SUPERIORIS LOTHARINGIAE » (2).

1er juin 1218. Charte de Th. duc de Haute-Lotharingie. « Ego Th. DUX LOTHARINGIE marchio » (3).

Août 1220. Charte de Mathieu, comte de Haute-Lotharingie. «*Ego Matthaeus* DUX LOTHARINGIAE *et marchio*» (4).

1228. Diplôme de Henri, roi des Romains, « *Testes* : *Henricus* DUX BRABANTIE, *Matthaeus* DUX LOTHARINGIAE » (5).

Mars 1234. Diplôme d'Henri, roi des Romains. « *Testes* : *Matthaeus* DUX LOTHARINGIAE » (6).

Mais ce qui par dessus tout a porté les contemporains à appeler *ducs de Brabant* les comtes ou ducs de Louvain, c'est la situation particulière occupée dans l'Empire par leurs titulaires à partir du milieu du XIIe siècle. Plusieurs événements avaient alors concouru à anéantir entre les mains des ducs de Basse-Lotharingie les pouvoirs qu'ils avaient exercés auparavant. Le duc n'est plus désormais pour les comtes régionaux de la Lotharingie le représentant de l'Empereur car celle-ci est devenue petit à petit une expression purement géographique. (7) Le soulèvement de Godefroid le Barbu (1044), le départ pour la croisade de Godefroid de Bouillon (1096), enfin la longue lutte pour le duché entre les maisons de Limbourg et de Louvain (1106-1155) ont puissamment aidé au démembrement de l'autorité ducale. Si grand qu'ait pu être dans son développement rapide le pouvoir de Godefroid Ier de Louvain, par l'achat de son titre ducal, la possession de

---

(1) MIRAEUS et FOPPENS. *OD.* T. IV, p. 198.
(2) MIRAEUS et FOPPENS. *OD.* T. I, p. 699.
(3) A. TEULET. *Layettes du Trésor des chartes.* T. I, p. 464, n° 1293.
(4) MIRAEUS et FOPPENS. *OD.* T. I, p. 410.
(5) MIRAEUS et FOPPENS. *OD.* T. IV, p. 231.
(6) MIRAEUS et FOPPENS. *OD.* T. IV, p. 237. Ce diplôme est très important, car il montre la présence dans un même acte des deux ducs de Lotharingie, celui de la Haute et la Basse-Lorraine. Il est facile de se représenter la confusion qui devait résulter de faits pareils.
(7) Voyez H. PIRENNE. *Histoire de Belgique,* T. I, p. 189-190.

la Campine et de la victoire remporté sur les seigneurs de Grimbergen, il est certain qu'il n'a pu songer sérieusement à reconstituer, à son profit, l'autorité d'antan.

Jusqu'à quel degré d'abaissement étaient tombées à la fin du XIIe siècle les prérogatives des ducs de Basse-Lotharingie, nous le savons par une page fameuse de Gilbert de Mons. L'habile chancelier du Hainaut raconte longuement, dans un récit où la vanité personnelle n'est pas absente, ce qui se passa à la diète de 1190 en présence de Henri VI furent mis devant qui, en question les droits des ducs de Lothier. Gilbert nous fait part des discussions qu'ils soulevèrent et comment il anéantit point par point chacune des prétentions du comte de Louvain :

« *A marchione de Minse ibidem judicatum fuit, et inde* » *pares habuit principes sequaces, quod duc Lovaniensis* » *ducatum non habebat*, NISI IN COMITATIBUS VICINORUM » SUORUM TENURAM SUAM MONSTRARE NON POTERAT............ » *Sicque dux Lovaniensis a causis quas proposuerat quas* » *ita esse a multis existimabatur, cecidit.* » (1)

L'ambassadeur du comte Baudouin V de Hainaut est, sans doute, l'interprête incontesté des sentiments de ses contemporains quand il assure que le duc de Basse-Lotharingie, Godefroid Ier, n'avait, malgré son titre ducal, d'autre autorité que celle qu'il exercait dans les limites de ses possessions personnelles.

« *At quidam comes Lovaniensis, Lambertus scilicet pater Godefridi ducis qui dux Barbatus appellatus est, ... apud dominum imperatorem effecit, quod ducatus hujus dignitatem ei concessit. Et sic ducatus ad comites Lovanienses devenit ;* ATTAMEN NULLAM EX DUCATU IPSO EXTRA TERMINOS SUE PROPRIE TERRE UNQUAM EXERCUERUNT JUSTICIAM. » (2)

Le comte de Louvain maître dans le Brabant non dans les territoires de l'ancienne Basse-Lotharingie voila la thèse de Gilbert, au succès de laquelle il a déployé ses

---

(1) L. VAN DER KINDERE. *La Chronique de Gislebert de Mons*, p. 252. Sur toute cette affaire voyez les pages 250-254.

(2) L. VAN DER KINDERE. *La Chronique de Gislebert de Mons*, p. 44.

rares talents de diplomate. En théorie, les pouvoirs des ducs sont ambitionnés et combattus, mais en fait ils n'existent déjà plus en 1150. On comprend dès lors que les empereurs, les papes, les archevêques de Cologne et de Mayence, les évêques de Liège et de Cambrai, les comtes de Flandre, de Hainaut, et d'autres feudataires n'aient pas fait usage dans leurs actes d'un titre qui était contesté et que certains d'entre eux ambitionnaient. Depuis le milieu du XIIe siècle, l'appellation *dux Brabantiae* répondait beaucoup mieux que le titre *dux Lotharingiae* au territoire où s'exerçaient les pouvoirs des comtes de Louvain. Ce titre eut une fortune rapide et il est assez intéressant de constater que déjà en 1202 les échevins de Tirlemont l'emploient dans leurs chartes alors que la secrétairerie ducale l'ignore. Les bureaux de celle-ci continueront d'ailleurs encore quelque temps à l'ignorer, puisque ce n'est que de l'année 1247 qu'on signale le premier sceau avec inscription *duc de Brabant* (1) et du règne de Jean Ier que date la première monnaie portant la même mention (2).

Je puis conclure, à présent :

1) Le titre *dux Brabantiae* fait son apparition dans les documents diplomatiques, autres que ceux des ducs de Basse-Lotharingie de la maison de Louvain, vers 1150. Les ducs, par contre, ne l'ont employé dans leurs chartes d'une manière constante qu'à partir de l'avènement au duché de Henri II, c'est-à-dire en 1235.

2) Ce titre n'a pas été accordé par l'Empereur en récompense de services rendus ; il n'a pas d'avantage été choisi par les ducs à la suite d'un évènement historique mémorable ; enfin, la vanité personnelle des ducs est hors de cause ici et n'est absolument pour rien dans l'emploi du titre. Les ducs de Louvain l'ont pris parce que les con-

(1) C'est un sceau de Henri III scellant du vivant de son père. La légende porte : « *S. Henrici filii ducis Lotharingiae* ET BRABANTIE. » Cf. DE RAM. *Notice sur les sceaux des ducs de Brabant*, dans les *Mémoires in 4° de l'Académie de Belgique*. T. XXVI (1851), p. 30 et planche n° 13.

(2) A. DE WITTE. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du St-Empire*. T. I, p. 74.

temporains ne les désignaient pas autrement que sous ce vocable.

Or, ces derniers avaient pour cela deux raisons sérieuses : d'abord parce que le titre *dux Lotharingorum* prêtait à confusion, et ensuite parce que la Basse-Lotharingie avait cessé d'exister effectivement depuis le milieu du XIIe siècle. L'histoire d'un titre résume ainsi admirablement un siècle d'histoire brabançonne.

H. Nelis.

Avril 1908.

Recherches sur les origines de l'Imprimerie à Lierre [1].

Jacques-Henri Le Tellier (*Suite*).

1799.

64. Met toelaetinge der Overheyd.

Theodorus en Carolina, ofte zeégepraelende deugd. Bly- spel in dry deelen, Doôr J. B. Stommels.

Ootmoedig zyn baert Vrede.

Zal met schoone Decoratiën, Zang en uytgeleézene Danssen, vertoont worden binnen de Stad Lier den 8. Pluviose, 7ste Republikaensch Jaer, en de volgende dagen, op den Schouwburg der hier voôren Jennette.

Men zal ten zes ueren preçies, zonder vertoeven, beginnen.

Waerde Mede-burgers !

Dat U niet wonder schynt, daer d'Oôrlogs-fakkel brand,
Dat wy tot Uw vermaek het konst-tooneel ontsluyten !
Godt zelfs wilt dat den Mensch bywyl den Geest ontspant:
Men dryv', kan 't moôg'lyk zyn, de bitt're droefheyd buyten:

(1) Voyez *Revue*, t. V (1907), pp. 11-21, 117-137, 238-244, 342-358; t. VI (1908), pp. 44-56.

Ook heêft onz' schaer getragt, tot Eer der Vaderst
Voôr het vernietigen de Schouwburg te bevryden :
De deugd en weétenschap word hoog by ons geschat ;
Dies zal den lasteraer vergeéfs ons Wit bestryden.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 57.

Affiche in-4°, encadrée. Ornements et caractères de Le Tellier. Voir n° 46.

1801.

65. Lier 29. Nivôse. 9ste Jaer.

B. B. U word vriendelyk aenzogt te koômen bywoonen 't volgende Tooneelwerk, te weten :

abeL, 't onnoozeL sLagtoffer Des goDDeLoozen CaÏns. Ofte eerste broeder-moord. Treurspel in dry deelen.

Het welk zal vertoont worden, met de noodige Decoratiën, doôr vredelievende en Konstzugtige Iveraers der hier-voóren Groeyende en Dongeleerde, op den Schouwburg der Jennette deézer Stad, den 5. Pluviôse 9ste Jaer (Zondag 25. January) en de volgende dagen.

J. De Vries.

Het Wangedrogt, de Nyd, doôr afgunst vreed verbolgen,
Wil stäeg d'Onnoozelheyd en Deugd op d'aerd' vervolgen !
Doch welk een bitt're vrugt dit woedend' Monster baerd,
Leert Caïn, *van de Deugd en Broederliefd' ontaerd.*

Pryzen der plactsen. D'eerste plaets : 14. stuyvers, de tweede 10. en halven, de derde 7, de vierde 5, de laetste 3. en halven stuyv.

Men zal beginnen 's avonds om zes ueren. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

Met oôrlof van den Maire deézer Stad, zullen naer 't Vertoog de Stads- poorten geöpent worden.

Uyt de Drukkerye van J. H. Le Tellier, tot Lier.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton., in-4°, n° 58.

In-4°, de 4 pp. non chiffrées. Titre encadré. Au titre, une étoile en guise de fleuron. Page [2] *: fronton. Cette*

tragédie est tirée de la Mort d'Abel, *sorte d'épopée pastorale composée par le célèbre poëte et paysagiste suisse, Salomon Gessner,* (1730-1788).

Après ce drame, les Rhétoriciens interprétèrent D'Onverwagte Erstelling, *comédie en trois actes.*

---

66. Lier 8. Pluviôse 9ste Jaer.

Beminde Borger, N.... Uwe tegenwoórdigheyd word minnelyk aenzogt tot 't volgende Tooneel-spel, te weéten :

MarIa stUart, Doór Wrack Van eLIzabeth geVangen, ontzIeLt Voór 't Waer geLoof JesU ChrIstI.

Treur-spel in dry deelen. Zin-spreuk :

'T Geloof is onberoert, gebouwt op sterke rotzen,
Waer op den haet, geweld, en Ketteryen botzen ;
Nogtans het Roomsch Geloof vreest geenen tegenspoed :
Want 't menschdom voór 't Geloof vergiet zyn laetste bloed.

Het welk zal verbeéld worden, met de noodige Vertooningen, doór de Konstlievende Beminnaers der hiervoóren Dongeleerde en Groeyende, op den Schouwburg, genaemt : den Groeyenden Boom, den 19. Pluviôse 9ste Jaer (Zondag 8. February) en de volgende dagen.

B.B. U-L. Dienaer, H. L. Moris.

Het voórdeel van onzen arbeyd, is tot onderstand van den Armen deézer Stad.

De Arm-meesters zullen 'er weézen tot het ontfangen der Penningen.

Die de goederen van deéze wereld heéft, en zynen Broeder ziet gebrek lyden, en zyn ingewand voór hem sluyt, hoe blyft de Liefde Godts in hem ?

1. *Joan.* Cap. III. ℣. 17.

Zoo haest den sterveling hier van het Leéven scheyd,
Word zyne deugd geloont, doór Godts Regtveèrdigheyd.

Men zal beginnen 's avonds ten zes ueren. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

Uyt de Drukkerye van J. H. Le Tellier, tot Lier.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton, in-4o, no 29.

In-4°, 4 pp. non chiffrées. Titre encadré.

Cette tragédie de De Poorter, ainsi que la comédie par laquelle fut terminée la représentation : Den Erfgenaem bedrieger, bedrogen, *avaient été interprétées toutes deux par l'Arbre croissant le 2 Février 1777 (n° 29).*

---

67. Foire de bétail à Lierre. | Jaer-merkt van vee tot Lier.

(*En vertu d'un arrêté des Consuls de la République, en date du 29 Brumaire an X (20 Novembre 1801), cette foire aura lieu chaque année le 12 Prairial (1er Juin).*

Uyt de Drukkerye van J. H. Le Tellier tot Lier.

Lierre, M. Joseph Van In.

Plac. in-fol.

1802.

68. Lier 12. Pluviôse 10de Jaer.

Beminden Borger, N...

Uwe tegenwoórdigheyd word vriendelyk aenzogt, doór de Redenkonst beminnaers der hier-voóren Dongeleerde en Groeyende, op den Schouwburg, genaemt : Den Groeyenden Boom, tot het volgende Tooneelspel, te weéten : Mustapha Barbarossa. Blyspel in dry deelen, Doór A. F. Deneve Senior. Zin-spreuk :

Wie zal den Minnaers list opregt'lyk agterhaelen ?
Doór list ziet men dikmaels den Minnaer Zegenpraelen :
Want veéltyds word den list doór listen wederleyd ;
Wanneer een' Liefste van twee Minnaers word gevryd.

B.B. U-L. Dienaer, H. L. Moris.

Met toestemming van den Maire deézer Gemeynte, zal het gemelt Blyspel verbeéld worden, met de noodige Vertooningen, op den 18. Pluviôse 10de Jaer (7. February 1802.) en de volgende dagen. Verçiert met aengenaeme Zangen, en schoone Dansen. Het Vertoog is by Smirne in

Turkyen. Men zal beginnen 's avonds ten zes ueren. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

Met oórlof van den Commandant deézer Stad, zullen naer 't Vertoog de Stads-poorten geöpent worden.

Uyt de Drukkerye van J. H. Le Tellier.

Affiche in-4°, encadrée. Voir n° 22.

---

69. Lier 26. Pluviose 10ste Jaer der Fransche Republiek. (15. Feb. 1802).

GeëerdeBurger ! enz.

UEd. word minnelyk verzogt het volgende Tooneelwerk met uwe tegenwoôrdigheyd te vereeren ; te weten :

Adelson en Salvini ; ofte zeêgeprael der vriendschap en liefde. Treurspel in vyf deelen.

Het welk (met toestemming van den Maire) met nieuwe en deftige Tooneelvercieringen zal vertoont worden, binnen de bovengenaemde Stad, op den Schouwburg der Jennette, doôr de Konst- en Vrede- Minnaers der hiervoôren Groeyende en Dongeleerde, den 2. Ventose 10ste Jaer, (Zondag 21. February, 1802.) en de meer te noemene dagen.

Men zal des avonds om zes ueren (zonder vertoeven) beginnen. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

UEd. oprechte Vriend enz. J. De Vries.

Geen yd'le roemzugt doet voôr het Tooneel ons schryven ;
'T is d'Eer der Vaderstad, die waere Burgerpligt !
Dit Oogmerk zal altyd ons eenig voôrwerp blyven,
(In spyt der Soïli) op d'agtb're Deugd gestigt.
Wy nooden tot dit Wit onz' Mede-Konstgenoôten...
Ha ! dat geen Lastertael bevlek den Vriendschapsband !
Waer d'Eendragt d'Herten houd, doôr Broederliefd', besloô- [ten,
Daer bloeyt de Weétenschap ; tot roem van 't Vaderland !

Verwin Uzelfs.

Met Oôrlof van den Commandant deézer Stad zullen naer 't Vertoog de Stads-poorten geöpent worden.

In fine: Gedrukt tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boekverkooper.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 61.

In-4°, de 4 pp. non chiffrées. Titre orné. Outre la pièce de Corn. Bauwens, qui avait puisé son sujet dans l'anecdote anglaise du romancier parisien Arnaud (1718-1805), les Rhétoriciens lierrois mirent en scène une comédie en trois actes : Dorimond ; ofte den geveynsden ontdekt, *de Montfleury. La soirée fut terminée par le ballet :* De zeégepraelende vrede.

1803.

70. Geagte Burgers : Lier 4. Pluviôse, Jaer XI. (24. January).

UU word minnelyk verzogt het volgende Tooneelwerk met uwe tegenwoôrdigheyd te vereeren :

CLeoMIre.. .. ersteLD phenICIën ;

ofte zeègepraelende godtsdienst. Treurspel in vyf deelen.

Het welk, doôr oôrlof van den Maire onzer Gemeente, met uytgezonderde Tooneelvercieringen zal vertoont worden op den Schouwburg der Jennette, binnen de bovengemelde Stad, den 10. Pluviôse Jaer XI. (Zondag 30. January) en de volgende dagen, doôr Vrede- en Redenkonst-minnaers der hier-voôren Groeyende en Dongeleerde. Men zal beginnen 's avonds om zes ueren. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

UL. DW. Dienaer J. G. De Vries, Directeur.

Doôr Oôrlof van den Commandant, zullen naer 't Vertoog de Stads-Poorten geöpent worden, en schoon het Vertoog om tien ueren zal geëyndigt zyn, zal echter niemand, koômende van den Schouwburg, naer die uer, van de wagten aengesproôken worden ; waer op het publiek zig kan vertrouwen.

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker en Verkooper.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton., in-4°, n° 63.

In-4°, 4 pp. non chiffrées. Titre encadré et orné. L'instituteur Corn. Bauwens est, pendant un certain temps, l'auteur favori : nous avons vu jouer sa tragédie Adelson en Salvini *en 1802 (n° 69) ; nous assistons cette fois à l'interprétation de deux autres compositions dramatiques du même écrivain :* Cleomire, *drame en 5 actes, et* De Dwaesheyd der Minnaers, *comédie en deux actes. Le ballet final était intitulé :* Den triumpheérenden Apollo.

---

71. Geagte Burgers : Lier 16. Pluviôse Jaer XI. (5. February).

U.-L. word minnelyk aenzogt dit volgende Treurstuk met uwe tegenwoôrdigheyd te vereeren :

saMson Versterkt In zYne kraChten, (DaLILas VroUWen LIst) Is In 't sterVen VerWInnaer. Treurspel in dry deelen. Op den Zin :

Die d'hertstogt van de Min niet en kan tegenstreven,
Word dikwils doôr de Min in zyn verderf gedreven :
Want zelfs den sterksten die op d'aerde heéft geleéft,
Is doór de Min verleyd, die hem den Dood-slag geéft.
Peyst eer g'oórdeelt.

Dit Stuk zal met oórlof van den Maire dezer Gemeente luysterlyk uytgevoert worden, met uytgezogte ende nieuwe Tooneel-verciersclen, op den groeyenden Helicon binnen Lier den 24. Pluviôse Jaer XI. (Zondag 13. February) en de volgende dagen, doór Konst- en Vredeminnende Liefhebbers, en der eertyds Groeyende.

Het Tooneel zal geopent worden 's avonds ten zes ueren. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

Geëerde Burgers U-L. DW. Dienaer
H. L. Moris *Protector.*

Met oórlof van den Commandant zullen naer 't Vertoog de Stads-poorten geöpent worden, en schoon het tien

ueren was eer dit Stuk zal eyndigen, zal niemand, van het Tooneel komende, naer die uer, van de Wagten aengesproken worden ; waer op een ieder zig kan vertrouwen.

Tot Lier, by J. H. Le Tellier.

Bruxelles, Biblioth. royale : II 26161, in-4°, n° 33 ; 8e cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 62.

In 4°, de 4 pp. encadrées et non chiffrées. Titre orné. Les dates diffèrent dans les deux invitations que nous avons eues sous les yeux ; l'erreur a été corrigée à l'encre dans celle qui porte la date du dimanche 14 Février. Après Samson, *les acteurs jouèrent une comédie en deux actes :* Den Doctor tegen dank ; *la devise est signée des initiales J. G. V. L. Au bas de la p. (4) : fleuron.*

1804.

72. Geëerde Vrienden : Voôr d'Eer der Kerk.

De Directeurs van het onder te noemen Gezelschap hebben d'Eer UL. te noodigen tot het Bywoonen van 't volgende Tooneelwerk :

goDts aLMagt bLInkt zeLfs In zYne sChepseLs !

Bevestigt in den met wonderen overspreyden Leévensloop van den Grootdaedigen Ridder Gummarus, Bescherm — heyligen der Stad Lier in Braband. Treurspel in vyf deelen. 'T welk (met Oôrlof van d'Overheyd) met de noodige Tooneelvercieringen zal vertoont worden binnen de genaemde Stad, op den Schouwburg der Jennette, doôr het gezelschap der H. Cecilia S^ti Jacobi, op Zondag 7. October, 8. en 9. dito. als ook op 11, 12, 14, 15. der zelve Maend.

Men zal beginnen naer middag (zonder vertoeven) ten zes ueren. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden. Eerbiedig opgedraegen aen het Lofwaerdig Vyf-tal der groote Parochiale Kerkbestierders, Te weten : Den Eerw. Heer A. F. Baeyens, Deken en Pastor. Den Eerw. Heer J. J. F. De Neuf, Trésorier. Den Heer M. G. J. De Kin-

der, Den Heer H. B. Van Den Brande, Den Heer J. B. Kresta, Kerkmeesters.

Geëerde Vrienden UL. DW. Dienaers

F. J. Scheyvaerts. P. J. Van De Velde. P. Naets.

Gedrukt tot Lier, by J. H. Le Tellier.

Bruxelles, Biblioth. royale : S^e cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 64.

In-4°, de 4 pp. encadrées et non chiffrées ; titre orné.

Suivant Willems, ce drame aurait pour auteur Corn. Bauwens ; ce dernier semble avoir complètement remanié la pièce de Van Bortel représentée en 1779 (n° 33). Après Sint Gummarus *fut interprétée la comédie :* Dophillus en Suzon : ofte den Onderscheyd tusschen de waere en valsche Verdiensten.

1805.

73. Waerde Vrienden : UL. word minnelyk verzogt tot het aenschouwen van 't volgende Tooneelwerk :

goDts zIChtbaere sChrIkkeLYke bLIkseM,

Verdelgende 't Ontaerde Sodoma en Gomorrha.

Treurspel in dry deelen. Getrokken uyt het H. Schrift, en met eene Dichterlyke vryheyd gevolgt na het XIX. Hoofdstuk des Boeks Genesis, doôr den Eerw. Pater Dominicus Van Stévens, (zaliger geheugenisse,) uyt het geweézen Orden der Predikheeren. Zinregels :

Wilt noeyt, doôr dwaeze drift, van 't spoôr der Reden [dwaelen ;
Weét, de getergde Godt stelt aen de Boosheyd paelen :
Wanneer hy 't zwaerd ontscheed en onze straf bereyd,
Vreest dan het blaekend 'Vuer van zyn Rechtveêr-[digheyd.

'T welk (met Oôrlof van Geestelyke en Wereldlyke Overheyd) zal vertoont worden, met uytgeleézene Tooneel-verçieringen, binnen de Stad Lier op den Schouwburg der Jennette doôr deszelfs Konstminnaers, op Zaterdag 2. February en de volgende dagen. Als ook op Zondag 10. dito. Enz. enz.

Ten zes ueren naer middag (zonder vertoeven) te beginnen. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

UL. DW. Dienaer J. G. De Vries, Directeur. Met Oôrlof van d'Heer Vertommen, Maire onzer Gemeente, zullen naer 't Vertoog de Stads-poorten geöpent worden.

Gedrukt tot Lier, by J. H. Le Tellier.

Bruxelles, Biblioth. royale : Se cl. XIII. C. Ton. in-4°, n° 65.

In-4°, de 4 pp. non chiffrées. Titre encadré. Page [2] : *fronton. Nous avons dit que ce drame avait pour auteur le dominicain Van Stevens, l'un des meilleurs écrivains dramatiques de la fin du XVIIIe siècle. A la même soirée fut interprété* : Lubin en Lucile, ofte De Lastigheyd der rykdommen, blyspel in twee deelen. Gevolgt na 't Fransch Stuk van d'Heer d'Allainval.

---

74. Geagte Vrienden : Lier den 15. Pluviose Jaer 13.

Men verzoekt minnelyk uwe tegenwoórdigheyd tot 't volgende Tooneelwerk :

De sChIkkIng goDts bLYkt In De sChepseLs !

als in den levens-loop van den godtvreezenden Patriarch Tobias

Zal, met verlof van de zoo Geestelyke als Wereldlyke Overheyd, met de noodige Verçieringen, vertoont worden, doór de Reden-konst Beminnaers der hier-vóoren de Groeyende, op den Schouwburg, genaemt : den Groeyenden Boom, binnen de Stad Lier, op Zondag den 17. February en de volgende dagen. Treurspel in vier deelen. Zin-Spreuk :

Wanneer den Sterveling zig oeffent in de deugden,
En voór de zelve 't hert bereyd tot eenen woon ;
Zal hy naer 's levens-loop opklimmen tot de vreugden,
Daer Godt den loonder is, te saemen en den loon.

Cannabis Arborescit.

Men zal beginnen naer middag ten 6. ueren. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

U-L. DW. Dienaer, H. L. Moris.

Met toelaetinge van d'Heer Vertommen, Maire deézer Gemeente, zullen naer 't Vertoog de Stads-poorten geöpent worden.

Gedrukt tot Lier, by J. H. Le Tellier.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 66.

In-4°, de 2 ff. non chiffrés. Titre encadré et orné. La tragédie de Kempens (voir n° 50) fut suivie de la comédie : Jodelet meester en knegt (*voir n° 58*).

---

75. Geägte Vrienden : UL word minnelyk verzogt tot het aenschouwen van 't volgende Tooneelwerk : Den Gewaenden Propheét Mahomet. Treurspel in vyf deelen. Zinregels :

Geen Menschelyk verstand kan Godts geheym bepaelen ;
Dies ziet men menigmael de Boosheyd zeégepraelen :
Doch weét, schoon op de aerd den goddeloozen woed,
Dat hy zyn straf reeds draegt in 't vroegende gemoed.

'T welk met oôrlof der Geestelyke en Wereldlyke Overheid zal vertoont worden met zeer schoone Tooneel-vercieringen binnen Duffel, doôr de Vrede-minnende Broeders van het nieuw Konstgenoôtschap gezeyd: De witte Lelie-bloem, (Kenspreuk : *Vrede is de Bron der Konsten* ;). Onder de Vleugelen van hunne verkoôrne Bescherm-heylige, de glorieuze Maegd Maria, Moeder ons Heylands, op hunnen Schouwburg, ten Huyze en Herberge van Sieur J. B. Van Hove, genaemt : Roomen, op den 14. July 1805, zynde Kermis te Duffel. Als ook op 15. 16. 17. 18. 21. en 28. dito. 4. en 25. Augustus. 1. en 8. September. enz.

Men zal beginnen naer middag ten dry ueren. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden,

LU. DW. Dienaers

F. J. G. De Basserode, Maire. P. G. Spruyt,
P. H. Willekens, Directeurs.

In fine : Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Verkooper.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton, in 4°, n° 67.

In-4°, de 2 ff. non chiffrés. Le titre est encadré et orné. A cette soirée, organisée par Le Lis blanc, *la nouvelle Gilde rhétoricienne de Duffel représenta un drame* : Mahomet *et une comédie* : Caroline ; ofte de bedroôge hoogmoedige.

---

76. Ervenissen. (*Ordonnance du Maire en date du 15 thermidor an XIII (2 Août 1805) sur les successions en exécution de la loi du 22 frimaire an VII (12 Décembre 1798), art. 24, 32 et 39 : les héritiers qui n'auront pas fait, dans les six mois, les déclarations des biens à eux transmis par décès, payeront, à titre d'amende, un demi-droit en sus du droit qui sera dû pour la mutation*).

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

Bibliothèque de l'auteur.

Plac. in-folio.

---

77. Voôr d'Eer der Kerk.

Geächte Vrienden :

UL. word minnelyk aenzogt met uwe tegenwoôrdigheyd te vereeren het volgende Tooneelwerk :

gLorIerYken LofsChItterenDe zeégepraeL Der staD LIer ;

Behaelt over deszelfs Vyanden doôr de Goddelyke Voôrzienigheyd ; de voôrspraek van den H. Gummarus, (Beschermheyligen van gedagte Stad,) en de hulpe der Helddaedige Burgers van Antwerpen en Mechelen, op 14. October 1595. ofte *De* (zoo genaemde) *Furie*. Blyëyndend treurspel in vyf deelen. 'T welk met oôrlof der Overheyd zal vertoont worden, met uytgeleézene Tooneelverçieringen, doôr het Genoôtschap der H. Cæcilia S^ti^ Jacobi binnen hoogst-genaemde Stad, op den Schouwburg der Jennette, Zondag 6.^den^ October. Als ook den 7. 8. 11. 13. 14. 15. 16. 17. 20. en 21. der zelve maend. Ten voôrdeele der Parochiale S^ti^ Gummari alhier. Eerbiedig opgedraegen aen de Lofwaerde Heeren der Meyery onzer Gemeente. Men

zal beginnen naer middag ten zes ueren zonder vertoeven. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

Geächte Vrienden : UL. DW. Dienaers

Den Eerw. Heer A. F. Baeyens Deken en Pastor.
Den Eerw. Heer J. J. F. De Neuff, Trésorier.
Den Heer G. J. De Kinder, Den Heer H. B. Van Den Brande, Den Heer J. B. Kresta, Kerkmeesters.

Met oörlof van d'Heer Kresta, Maire, zullen de Stadspoorten naer 't Vertoog geöpent worden.

Uyt de Drukkerye van J. H. Le Tellier, tot Lier.

Bruxelles, Biblioth. royale : II 26.161, in-4°, n° 38 ; 8e cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 68.

In-4°, de 8 pp. encadrées, non chiffrées. P. (1) : titre orné ; (2) : pièce de vers pour célébrer l'heureuse délivrance de la ville ; (3) : fronton ; appel à la charité lancé par la Confrérie de Ste-Cécile, dont les membres ont résolu de donner quelques représentations au profit de l'église de Saint-Gommaire, qui menace de tomber en ruine ; (4-7) : argument ; (8) : une gravure sur bois, assez grossière, représentant Emblehem, berceau de Saint-Gommaire ; puis vient le titre de la comédie, en trois actes, qui fut interprétée à cette soirée : Cleante en Alida. ofte Giljotte, Ingebeélden Alexander den Grooten.

Le sujet de la tragi-comédie est emprunté à l'histoire de Lierre : c'est la reprise de cette ville (14 Octobre 1595) par Alonso de Luna sur les Hollandais, qui s'en étaient emparés nuitamment sous le commandement de Charles de Héraugières, gouverneur de Bréda. On a donné à ce fait d'armes le nom de Furie de Lierre.

Il existe différentes relations de cet épisode, qui a été raconté dès la même année ; on trouvera la description de ces relations dans Bergmann (p. 287) et dans Bibliotheca belgica, *1e série, t. II, v° Bernartius. Nous ne signalerons qu'une édition, qui semble avoir échappé aux investigations; c'est la traduction du* Cort verhael van den Aenslach..... van Liere *signalé dans ces deux sources ; elle est intitulée :* Brief recit de l'entreprinse et saisissement de la ville

de Liere, faict le XIIII. d'Octobre, M. D. XCV. (*gravure sur bois représentant le combat*). A Anvers, Imprimez chez Anthoine du Ballo, sur le Cemetiere nostre Dame, dessoubz la Tour, au Sampson d'Or. 1595. *In-16, de 8 pages, titre compris.*

La composition dramatique qui fut représentée le 6 Octobre 1805, est due à l'instituteur Corn. Bauwens, dont nous avons parlé plus haut.

1806.

78. Liefwaerde Vrienden : UL. word minnelyk verzogt met uwe tegenwoôrdigheyd te vereeren het volgende Tooneelwerk :

nabUChoDonosor, goDDeLoozen babeLsChen konIng ; eChter, ontsteLt Doôr goDts gereChte Vraek, zIg Lofbaer bekeerenDe.

Blyëyndende treuspel in dry deelen.

Cannabis Arborescit.

Zinregels :

Vreest niet, ô Sterveling, aen 't Aerdsche Jok gebonden,
Want Godts Bermhertigheyd is grooter als uw' zonden :
Doch neémt de inspraek waer der Hemelsche genaed,
Eer gy vergeéfs die wenscht wanneer het is te laet.

'T welk met uytgezonderde Tooneelverçieringen zal vertoont worden doôr Leerzugtige Konstgenoôten (met oôrlof der Overheyd) op den Schouwburg van den Groeyenden Boom binnen de Stad Lier, Zondag 26. January en de volgende dagen.

Ten zes ueren naer middag te beginnen. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

UL. DW. Dienaer H. L. Moris.

Met Oôrlof van d'Heer Kresta, Maire deézer Gemeente, zullen naer 't Vertoog de Stads-poorten geöpent worden.

In fine : Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 69.

In-4°, de 4 pp. non chiffrées. Titre orné. C'est une réédition de la pièce de Kempens que nous avons vu représenter en 1768 (n° 15) et en 1791 (n° 54). Avec la comédie en deux actes : Dogter en Schildwagt, *jouée par l'Arbre croissant en 1773 (n° 24) et en 1788 (n° 49).*

---

79. Geägte Vrienden : UL. word minnelyk verzogt met uwe geëerde tegenwoórdigheyd by te woonen het volgende Tooneelwerk :

't heMeLsCh onbepaeLDe VoôrbesChIk : afgebeéLt In Joseph, roeMrYke teLge Des patrIarChs JaCob.

Blyëyndende treurspel in vyf deelen. Doôr J. F. Truyts.

Niet zonder haet.

Zinregels :

Godt laet de zuyv're Deugd bywyl op d'Aerde lyden,
Maer zelden laet hy t' saem dit schoone Beéld ontwyden :
'T is Hy, wiens Bliksem-vuer ten eynd' de Boosheyd treft,
En zyne Dienaers weér in Gloriestand verheft.

'T welk met nieuwe en uytgeleézene Tooneelverçieringen (met oôrlof der Overheyd) zal vertoont worden doôr Leerzugtige Konstgenoôten op den Schouwburg der Jennette-Bloem binnen de Stad Lier, op Zondag 9. February en de volgende dagen.

Ten zes ueren naer middag te beginnen. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

UL. DW. Dienaer J. G. De Vries, Directeur.

Met Oôrlof van d'Heer Kresta, Maire deézer Gemeente, zullen de Stads-poorten naer 't Vertoog geöpent worden.

In fine : Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 70.

In-4°, de 4 pp. non chiffrées. Titre encadré et orné. La tragi-comédie de Truyts (voir n° 32) fut suivie d'une comédie, en deux actes, « De gelukkige Weéderkoômst ofte d'erkende Liefde », *écrite par un auteur, resté inconnu, qui signait :* Amor vincit omnia. *Le départe-*

ment des manuscrits de la Bibliothèque royale possède une copie de cette dernière pièce (n° 19327) ; elle porte l'approbation de Kresta, maire de Lierre, datée du 14 Janvier 1806.

---

80. Voór d'eer der Godtsdienst.

Godtsdienstige Vrienden : UL. word minnelyk verzogt tot het bywoonen van 't volgende Tooneelwerk :

De getroUWe genoVeVa ; onregteLYk VerDrUkt ; DoCh Weér LUYsterrYk ersteLt.

Treurspel in vier deelen. Zinregels :

Gelyk naer woede storm en duyst're onweér-vlaegen
De Fakkel van de Zon meer held'rig op koómt dagen ;
Dus even schynt de Deugd, naer ramp en ongeval,
Met meerd'ren Luyster uyt voór d'Oog van het Heel-al !

'T welk met nieuwe en uytgezonderde Tooneelverçieringen (met Oórlof der Overheyd) zal vertoont worden binnen de Stad Lier, op den Schouwburg van den Groeyenden Helikon, gezeyd, Den Eyken-boom, doór de vereenigde Cœciliaenen der Kerken van den H. Joseph en Kluys alhier, op Zondag 20. April. Als ook op 21. 22. 23. 24. 27. en 28. dito. tot voórdeel van die beyde Tempelen.

Ten zes ueren en half naer middag te beginnen, zonder vertoeven. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

UL. DW. Dienaers

De Kerkmeesters S.ti Josephi en die van de Kluys.

Met Oórlof van d'Heer Kresta, Maire deézer Gemeente, zullen naer 't Vertoog de Stads-poorten geöpent worden.

Gedrukt tot Lier, by J. H. Le Tellier.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton, in-4°, n.° 71.

In-4°, de 4 pp. encadrées, non chiffrées. Titre orné. Le sujet de cette tragédie est tiré de L'Innocence reconnue, ou vie de Sainte Geneviève de Brabant *du Père René de Cerisiers, de la Compagnie de Jésus (1603-1662). Ce livre d'édification chrétienne, publié à Paris en 1634, a été souvent réimprimé sous différents titres et traduit dans*

un grand nombre de langues. La première version flamande est due à un religieux du même ordre, le Père Charles van Houcke (1593-1650), qui la fit paraître à Ypres chez Ph. de Lobel en 1645.

La soirée fut terminée par la représentation d'une comédie en trois actes : Colas en Trinette ofte d'onverwagte erstelling (n° 65).

---

81. Tot meerdere eer van God. Met toelatinge van de Overheyd. Salomona en haere zeven zonen Machabéen treur-spel in vier deelen.

Zal tot voordeel van de Parochiale Kerke van den H. Gommarus binnen de Stad Lier, verthoont worden door de Cæcilianen van de Succursale Kerke van den H. Jacobus binnen de zelve Stad, op het Schouw-burg der al-oude Rhetoryke gezeyt Don-geleerde, den 11. 12. 13. 14. en 15. October 1806. Ten zes ueren 's avonds te beginnen. De gene die plactzen willen bespreken, gelieven hun te addresseren aen den Heere Directeur Scheyvaerts op de Merkt tot Lier.

d'Heer N. N.. .

U-Ed. word hertelyk verzogt ons Treur- en Bly-spel met Uwe tegenwoordigheyd te vereeren.

F. J. Scheyvaerts, P. J. Vande Velde, P. Naets, Directeurs.

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

Bruxelles, Biblioth. royale : II 26161, in-4°, n° 37 ; 8e cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 72.

In-4° de 4 pp. non chiffrées. Le titre est encadré. Le nom de l'auteur, qui déclare n'avoir plus cultivé les Muses depuis plusieurs années, ne nous est pas connu. Cette tragédie fut suivie d'une comédie en deux actes : Pasquin pedagoog (*n° 35*).

(*A suivre*). Th. Goffin.

Répertoire d'inventaires imprimés ou manuscrits d'Archives Belges

Le répertoire qui va suivre se rapporte exclusivement aux archives conservées en Belgique ailleurs que dans les dépôts de l'Etat. Il constitue une contribution à l'œuvre entreprise par la *Commission pour la publication des inventaires de petites archives* (1) et attestera que la bibliographie, peu connue, des inventaires existants de ces *archives* est déjà assez importante pour attirer l'attention. En vue d'aider à la préparation d'un répertoire systématique et complet de ces *inventaires*, nous avions communiqué à la 2e *Section (Histoire)* du Congrès de Gand (août 1907) le résultat des recherches laborieuses auxquelles nous nous étions antérieurement livrés (2) et nous avions mis à la disposition de ceux qui s'intéressaient à la réalisation du programme de la *Commission*, la totalité de nos

(1) Sur les premiers travaux effectués par la Commission, créée lors du XVIIIe congrès (Mons, 1904) de la *Fédér. archéol. et histor. de Belg.*, voir le *Rapport* intitulé : *les inventaires des petites archives* (par Em. Dony), dans les *Annales du XXe Congrès* (Gand, 1907), publiées par Paul Bergmans, t. II (*Rapports et Mémoires*). Gand, 1907, in-8°, pp. 57-65.

(2) Cf. *Les inventaires des petites archives. Notes bibliographiques et documents* (par Léo Verriest), *ibidem*, t. I, 2d fascic. Gand, 1907, in-8°, pp. 250-253.

fiches bibliographiques, divisées en deux séries : la 1re (environ 500 fiches), classée dans l'ordre alphabétique des noms de localités, la 2e (une centaine de fiches) comprenant les noms d'auteurs d'*inventaires*, imprimés ou manuscrits. Il n'a pas été fait à ce travail l'accueil que nous espérions et nous n'avons obtenu, pendant le Congrès de Gand et depuis lors, que très peu d'indications nouvelles rectifiant ou complétant les renseignements que nous avions pu réunir. Si imparfaits qu'ils soient, les extraits que nous livrons ici de notre répertoire sont cependant appelés, pensons-nous, à rendre service en attendant mieux.

Nous avons exclu celles de nos fiches ne portant pas la mention d'*inventaires*, soit complets, soit partiels. Nous avons adopté l'ordre alphabétique des noms de localités et, autant que possible, l'ordre chronologique de rédaction ou de publication des *inventaires*, dans le cas où il en existe plusieurs concernant la même localité ou le même *dépôt*. Chaque fois qu'il y a lieu, nous faisons mention de la source où nous avons puisé tel ou tel renseignement. Nous faisons suivre d'une indication spéciale (*Ms* = *manuscrit*) toute citation d'un *inventaire* non publié ; les *inventaires* qui ne sont pas suivis de cette indication sont des invenventaires *imprimés*.

Ne nous illusionnant pas sur les lacunes et les imperfections de ce répertoire, nous nous permettons de renouveler ici l'appel que nous avons adressé à l'occasion du dernier Congrès de Gand ; nous recevrons avec empressement toutes les indications qui seraient de nature à améliorer ce premier travail et nous mettraient à même de lui donner bientôt un *complément* indispensable, particulièrement en ce qui concerne les inventaires *manuscrits* d'archives privées.

EMILE DONY.
LÉO VERRIEST.

AERSCHOT *(arch. paroissiales).*

Inventaire des archives de l'église collégiale de Notre-Dame; dans D'HOOP, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, tome I; Bruxelles, Guyot, 1903, in-8°.

AIGREMONT *(arch. de M. De Clercx).*

V. POSWICK, Manuscrits historiques sur le pays de Liége; dans le *Bull. de la société des bibliophiles liégeois*, tomes I et II).

PONCELET, *Rapport sur les cartulaires et documents manuscrits se rapportant à la Belgique qui se trouvent dans les archives communales et hospitalières et dans les bibliothèques publiques et autres des provinces de Hainaut, Liége, Limbourg, Luxembourg et Namur.* Bruxelles. Hayez. 1895. [Extr. du *Bull. CRH*].

ALOST (*archives communales).*

F. H. D'HOOP. Inventaris van de oude archieven der stad Aelst. Aelst, 1888, in-8°.

ALOST *(archives communales).*

F. H. D'HOOP. Inventaris van de oude Archieven der stad Aelst. Bijvoegsel. Aelst. 1889. in-8°.

ALOST *(archives de l'hôpital).*

Inventaire dans ROEGIERS, *Het hospitaal van Onze Lieve Vrouw te Aalst...* ; Aalst, 1903, in 8°.

ANDERLECHT (*archives paroissiales*).

Inventaire des archives de l'église collégiale de Saint-Pierre ; dans D'HOOP, *Inventaire général...* tome I.

ANTOING (*archives communales*).

Aperçu des collections dans : PONCELET, *Rapport sur les cartulaires*, etc. 1896.

ANTOING (*archives communales*).

Ms. Aperçu des collections, dans [DEVILLERS]. Inspection des archives communales de la province de Hainaut. Réponse au questionnaire. 1880 1892. [Archives de l'Etat à Mons, Inventaire n° 39].

ANVERS (*archives communales*).

Notice sur les archives de la ville d'Anvers, par GACHARD. dans *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. II, pages 1-30 ; Bruxelles.

ANVERS (*archives communales*).

CH. NYS. Les archives d'Anvers et l'inventaire de ce dépôt. Anvers, 1852, in-8°.

ANVERS (*archives communales*).

CH. NYS. Inventaire des chartes et documents appartenant aux archives d'Anvers (1221-1405). Anvers. 1855-1860, in-8.

ANVERS (*archives communales*).

FRÉD. VERACHTER. Inventaire des anciens chartes, privilèges et autres documents conservés aux archives de la ville d'Anvers. (1193-1858). Anvers, 1860, in-4°.

ANVERS (*archives communales*).

P. GÉNARD et J. PAUWELS. Stadsprotocollen-aanwijzer. Anvers, 1869.

ANVERS (*archives communales*).

Ms. (Inventaire encyclopédique du dépôt, dressé sur fiches ; commencé en 1864).

(LANGLOIS-STEIN. *Les Archives de l'histoire de France*, Paris, Picard, 1893).

ANVERS (*archives communales*).

Ms. (Répertoire des plans).

ANVERS (*archives communales*).

Ms. (Aperçu des collections, par M. J. VANDEN BRANDEN, conservateur). (*Papiers Verriest*).

ANVERS (*archives provinciales*).

H. JACOBS. Inventaris der archieven van het provinciaal bestuur van Antwerpen.

Tome I. Oude Archieven. Antwerpen, 1890, in-8°, de XL-216 pages.

Tome II. Hedendaagsche Archieven. (1794-1814). Eerste deel. Antwerpen, 1895, in-8°, de VII-375 p.

Tome III. Eeredienst (Fransch tijdvak). Antwerpen. 1902, in 8° de 227 p.

Tome IV. Gerecht, enz. (1794-1814) Antwerpen, 1906, in-8° de XXVI-343 pages.

ATH (*archives communales*).

EMM. FOURDIN. Inventaire analytique des archives de la ville d'Ath ; chartes, privilèges, octrois, lettres patentes, édits, ordonnances, règlements, bans politiques, dépêches, requêtes, registres, etc.

Tome I (1260-1750).

Tome II (1751-1808). Bruxelles, Lefèvre, 1873, 2 volumes in-8°.

ATH (*archives communales*).

(Aperçu des collections dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires...* 1896).

ATTRE (*archives communales*).

JULES DEWERT. Inventaire sommaire (dans *Mémoires et publications de la Société des sciences... du Hainaut, 59e volume*, 1907).

ATTRE (*arch. paroissiales*).

JULES DEWERT. Inventaire sommaire (dans *Mémoires et publications de la Société des sciences... du Hainaut, 59e volume*, 1907).

AUDENARDE (*archives communales*).

J. VAN DE VELDE. Coup d'œil sur les institutions, les monuments et les archives communales de la ville d'Audenarde, Gand, 1865, in-8°. (Extr. du « *Messager des Sc. hist*).

AUDENARDE (*archives de l'hôpital*).

H. RAEPSAET. Archives de l'Hôpital Notre-Dame à Audenarde. Gand, 1852, in'8°. (Extr. du *Messager des sciences historiques*, 1852, pp. 332-362).

BAILEUX (*arch. communales*).

Ms. Inventaire sommaire, dressé par EM. DONY (1907). (*Dossiers de la Commission des petites archives*).

BAILIÈVRE (*arch. communales*).

Inventaire sommaire, dressé par EM. DONY (1907). (*Dossiers de la Comm. des petites archives*).

BAILIÈVRE (*arch. paroissiales*).

Ms. Inventaire sommaire, dressé par EM. DONY (1907). *Dossiers de la Comm. des petites archives*.

BEAUMONT (*archives communales*).

(Aperçu des collections ; dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires* .. 1896).

BEAUMONT (*château*).

GACHARD. Notice des archives de M. le duc de Caraman, précédée de Recherches historiques sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont, (ds. *Bull. de la CRH*. 1re série, tome XI, pp. 109-256).

BERNISSART (*archives communales*).

LÉOP. DEVILLERS. Inventaire sommaire des archives communales (antérieures à 1830) de la commune de Bernissart. Dans la brochure : *De la publication des inventaires des petites archives. Documents préparatoires* Mons, Dequesne, 1905, in-8°, pp. 41-43.

BINCHE (*archives communales*).

(Relevé des principaux documents dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires*... 1896).

BINCHE (*arch. communales*).

Ms (Aperçu des collections, dans [DEVILLERS] *Inspection des archives communales*. . [arch. de l'Etat à Mons, Inventaire n° 39]).

BINCHE (*archives de l'église*).

(Relevé des principaux documents dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires* .. 1896).

BLANKENBERGHE (*archives communales*).

JULES COLENS. Inventaris van de oude archieven der stad Blankenberghe. Brugge, Geuens-Seaux, 1894, in-8° de 130 pp.

BOUILLON (*archives communales*).

[OZERAY]. Inventaire des manuscrits et de tous les documents conservés à l'hôtel de ville de Bouillon et qui concernent l'histoire du duché de ce nom. Arlon, Poncin, 1870, in-8° de 207 pages.

BOUILLON (*archives communales*).

Ms (Inventaire très détaillé, datant de 1740) (LANGLOIS STEIN).

BOUVIGNES (*archives communales*).

GACHARD. Notice sur les archives de Bouvignes. (ds *Analectes belgiques*, 1er volume, 1830, pages 410-416).

BOUVIGNES (*arch. communales*).

(Aperçu des collections, dans J. BORGNET. *Cartulaire de Bouvignes* [Namur, Wesmael, 1862], tome I, pp. XII-XIII).

BOUVIGNES (*arch. communales*).

(Aperçu des collections dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires*... 1896).

BOUVIGNES (*arch. communales*).

Ms (Inventaire, dressé par le notaire CLOSE en 1785, et continué jusque 1862). [*Copie au Secrétariat communal*].

BRUGES (*archives communales*).

L. GACHARD. Notice sur les archives de la ville de Bruges, (dans *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, t. I, 1833, pp. 37-46).

BRUGES (*archives communales*).

L. GILLIODTS-VAN SEVEREN et ED. GAILLIARD. Inventaire des archives de la ville de Bruges; section première : inventaire des chartes, Bruges, 1871-1885, 9 volumes in 4°.

BRUGES (*arch. communales*).

GILLIODTS-VAN SEVEREN. Les registres des Sestendeelen. Bruges, 1894, in-4°. (Extr. des *Annales de la Société d'émulation de la Flandre*).

BRUGES *(archives communales).*

Ms CH. CURTIS. Recueil de pièces, copies et inventaires des archives de Bruges. *(Manuscrit n° 112 de la Bibliothèque de l'Université de Gand).*

BRUGES *(archives de l'Évêché).*

J. COLENS. Les archives de l'Évêché de Bruges, (ds « *La Flandre* », 1874-5, pp. 249 258).

BRUGES *(archives du séminaire).*

Inventaire des chartes, bulles pontificales, privilèges et documents divers de la bibliothèque du séminaire épiscopal de Bruges. Bruges, 1857, in-4°.

BRUGES *(archives de l'église Notre-Dame).*

Ms (Inventaire provisoire)

(J. CUVELIER, *Archives belges*, 1900, n° 243).

BRUGES *(archives du Béguinage).*

Ms (Inventaire des chartes dressé en 1855).

(LANGLOIS-STEIN).

BRUGES *(archives de l'Hôpital de la Madeleine et des léproseries).*

Ms (Inventaires des chartes et des cartulaires par P J. SHÉRIDAN 1883 et 1886).

BRUGES *(archives de l'Hôpital Saint-Jean).*

Ms (Inventaire dressé en 1861, par J. EVERAERT-GODDERÈS).

BRUGES *(archives de la Chapelle du St Sang).*

J. CUVELIER. Inventaire analytique des archives de la chapelle du Saint-Sang à Bruges, précédé d'une notice historique sur la Chapelle [*Annales de la Société d'Emulation de Bruges* 50e volume, (1900) in 8° de 152 pages].

BRUXELLES *(archives communales).*

WAUTERS. Inventaire des archives de la ville de Bruxelles. Tome I. Bruxelles, 1888-1894, in 8°.

BRUXELLES *(archives communales).*

(Inventaire des archives de l'église collégiale de SS. Michel et Gudule [conservées aux arch. comm. de Bruxelles], dans D'HOOP, *Inventaire général...* tome I)

BRUXELLES *(arch. communales).*

Ms Inventaire fort complet pour la période postérieure à 1791).

BRUXELLES *(arch. paroissiales de l'église S. Gudule).*

(Inventaire des archives de l'église collégiale des SS. Michel et Gudule; dans D'HOOP, *Inventaire général...* t. I).

BRUXELLES (*archives de l'hôpital Saint-Jean*).
Ms (Inventaire dressé par WOUTERS en 1833).
(L. DEVILLERS, *Bull. CRH.*, 1907).

CHARLEROI (*archives communales*).
(Relevé des principales collections dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires*... 1896).

CHARLEROI (*Bibliothèque de la Société Archéologique*).
(Relevé des documents y conservés, dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires*... 1896).

CHATELET (*archives communales*).
(Aperçu des collections dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires*... 1896).

CHIÈVRES (*arch. communales*).
Ms (Relevé des principaux documents, dans DEVILLERS, *Inspection des archives communales*... [arch. de l'Etat à Mons, Inventaire n° 39]).

CHIMAY (*archives communales*).
EMILE DONY. Inventaire sommaire, (dans *Mémoires... de la Société des Sciences... du Hainaut*, 59e volume, 1907).

CHIMAY (*archives communales*).
(Aperçu des collections dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires*... 1896).

CHIMAY (*archives de l'église*).
(Relevé des principaux documents dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires* .. 1896).

CINEY (*arch. communales*).
(Aperçu dans J. BORGNET, *Cartulaire de la commune de Ciney*, 1869, p. V).

CINEY (*arch du bureau de bienfaisance*).
(Aperçu dans BORGNET, *Cartulaire de la commune de Ciney*, 1869, pp. V-VI).

CORROY-LE-CHATEAU (*arch. de M. le Marquis de Trazegnies*).
(Inventaire partiel).
(*Renseignement dû à M. DD. Brouwers*).

COURTRAI (*arch communales*).
CH. MUSSELY. Inventaire des archives de la ville de Courtrai. Courtrai, 1851-1870, 2 volumes in-8°.

DAVE (*arch. du Château*).
Ms (Inventaire dressé par M. CLOSSET. [*double de cet inventaire, au Secrétariat communal de Dave*].
(*Renseignement dû à M. DD. Brouwers*).

DIEST. (Inventaire des archives anciennes de la ville de Diest, par
Ms Ch. Stallaert). (Achevé le 21 décembre 1863, 158 pages).
DIEST (*archives communales*).
Ms (Inventaire des chartes, dressé par Ch. Stallaert).
(*Langlois-Stein*).
DIEST (*archives communales*).
(Inventaire des archives de l'église collégiale de S. Jean-Baptiste et de celles de l'église collégiale de S. Sulpice; dans d'Hoop, *Inventaire général*... tome I).
DIEST (*archives communales*).
Ms (Aperçu des collections).
(*Papiers Verriest*).
DIEST (*cure de Saint-Sulpice*).
(Inventaire des archives de l'église collégiale de S. Jean-Baptiste et de celles de l'église collégiale de S. Sulpice; dans d'Hoop, *Inventaire général*... tome I).
DINANT (*archives communales*).
(Inventaire partiel, dressé par Remacle.
Série A : Registres du Magistrat (114 pages).
Série A² : Registres aux délibérations du conseil (142 pages).
Publié dans le *Bulletin communal*, de 1879-1880 à 1891-1892, in-8°).
DINANT (*arch. communales*).
(Aperçu des collections dans Poncelet, *Rapport sur les cartulaires*... 1896).
DINANT (*arch. communales*).
Ms Inventaire des archives communales de Dinant [antérieures au régime français], dressé par M. DD. Brouwers.
DINANT (*Eglise de Notre-Dame*).
Gachard. Notice sur le chartrier (1) du ci-devant chapitre de Notre-Dame à Dinant, (ds *Analectes belgiques*, 1er volume, 1830, pages 317-321).
DINANT (*Archives des hospices*).
(Aperçu des collections dans Poncelet, *Rapport sur les cartulaires*... 1896).
DIXMUDE (*archives communales*).
Ms (Inventaire très complet, dressé de 1842 à 1845, et ayant pour titre : « Korte inhoud des handvesten en andere bewijsstukken behoorende de stad Dixmude »).
DIXMUDE (*archives communales*).
Ms (Aperçu des collections).
(*Papiers Verriest*). (*A suivre*).

(1) Classé vers 1810 par le Dr Burton-Levage.

La Bibliothèque de Brunetière.

On a commencé le 6 février, la vente des remarquables collections de livres que Ferdinand Brunetière avait rassemblées et dont nos lecteurs ont pu apprécier le grand intérêt, par la description qu'en fit M. Victor Giraud (voy. *Revue*, V, 1907, pp. 150-154).

En tête du catalogue, M. de Vogüe, de l'Académie française, a exprimé les sentiments qu'éveillèrent en lui l'examen des livres chers au Maître disparu et la pensée que, sous peu, ils seraient dispersés au hasard aussi bien des avidités mercantiles que des fidèles sympathies.

Nos lecteurs nous sauront, sans doute gré de reproduire ici cette préface.

***

« Ce ne sont pas des livres ordinaires, des livres morts : ils appartiennent à un maître qui leur insuffla l'esprit de vie, qui laissa entre leurs pages le meilleur de son âme.

Combien cet homme extraordinaire avait le don de communiquer une vie durable aux choses inanimées, j'en ai eu hier la sensation poignante. Je venais d'entrer dans le logis vide où j'étais trop cruellement certain de ne plus le trouver : soudain, il me semble le voir et l'entendre ; sur la grande table où une monta-

gne de papier s'amoncelait, un de ses élèves préférés, mon savant ami, M. Bédier, s'occupait pieusement à classer les manuscrits de Brunetière. Ce chaos de feuillets faisait songer à des matériaux assemblés par quelque géant pour créer un monde intellectuel, on eût dit qu'un ouragan de pensée les avait roulés sur cette table et qu'ils frémissaient encore du souffle créateur. Grandes feuilles de beau papier, — Brunetière aimait écrire sur les plus beaux papiers, il les recherchait partout et n'était jamais satisfait du résultat de ses recherches ; — feuilles couvertes de cette écriture régulière, volontaire, sans un repentir, qui n'avait jamais varié ; elle apparaît identique sur les manuscrits de la prime jeunesse et sur ceux des dernières années. Il y avait là des copies d'ouvrages publiés, des rédactions de livres projetés, abandonnés, des chapitres et des articles inédits, des plans de discours ; encyclopédie où l'on voyait en raccourci comment cette vigoureuse intelligence avait brassé tour à tour la plupart des connaissances humaines : philosophie, histoire, poésie, littérature, beaux-arts. En vérité, un mouvement sensible se dégageait de ces reliques ; elles reprenaient forme, chair et parole, comme les ossements de la vision d'Ézéchiel. Bientôt nous ne les vîmes plus ; nous revîmes Brunetière en personne ; nous entendîmes son verbe ardent, pressé ; la voix impérieuse de l'orateur interprétait ces papiers qui ne furent jamais pour lui que les notes sténographiques du discours intérieur, ininterrompu.

Cette impression singulière que donnent ses manuscrits, on l'éprouve presqu'aussi forte devant ses livres. Tous sont encore chauds du toucher de sa main, si je puis ainsi dire : et parmi ces 12,000 volumes, il en est un grand nombre qui valent des manuscrits, tant sa plume a jeté d'idées sur les marges et les blancs des demi-pages. Tantôt il extrait le suc de ses auteurs favoris, il ajoute aux développements de leur pensée ; tantôt il critique un de ses justiciables, il l'interroge en regard de chaque paragraphe, comme si le prévenu était là pour répondre. Ce sont surtout les livres des adversaires qu'il faut voir, — ceux de Renan, par exemple : Brunetière sabre les marges de ses objections, de ses ripostes ironiques, il harcèle le texte, c'est une escrime perpétuelle contre ces caractères immuables qu'il s'irrite de

ne pouvoir provoquer au combat. Toujours et partout, sur ces volumes de travail, la suite du discours, de l'argumentation oratoire envers et contre tous. Une bibliothèque, cela ? Que non pas, un arsenal et un champ de bataille, des soldats rompus à la manœuvre, auxiliaires ou ennemis que l'infatigable polémiste ne laisse jamais reposer sur les rayons, qu'il précipite sans trêve dans la mêlée.

Le plus banal de ces volumes emprunte une valeur à la personnalité que Brunetière y a mise ; elle ajoute un prix inestimable à ceux que les bibliophiles estiment pour leur rareté, pour leur beauté. Ces derniers sont nombreux. Le beau livre fut la passion maîtresse et le seul luxe de ce grand lettré. Il rechercha d'abord les éditions insignes de ses préférés, les écrivains du grand siècle. Quand son cours à l'École normale l'obligea d'étudier le seizième siècle, qu'il avait longtemps dédaigné, le professeur ne voulut lire les poètes de la pléiade et du groupe lyonnais que dans les éditions princeps ou dans celles qu'il savait les meilleures. De même pour le dix-huitième siècle, lorsqu'il entama son grand combat contre les encyclopédistes, et enfin pour nos romantiques. « On n'est pas assuré, a-t-il écrit, du vrai texte d'un écrivain, et on ne l'a pas vu, si je puis dire, face à face, tant qu'à travers ses éditeurs on n'est pas remonté jusqu'à lui, c'est-à-dire jusqu'aux éditions originales ». A poursuivre cette quête passionnée, Brunetière avait acquis le flair de chien de chasse qui sacre les grands bibliophiles. Il y apportait ses facultés de discernement critique, il y était aidé par sa prodigieuse mémoire. Ancienne ou moderne, la mécanique du livre, comme eût dit Saint Simon, n'avait plus de secrets pour lui. Les choses de la librairie l'intéressèrent toujours, c'était sa coquetterie que de s'y connaître mieux que les praticiens. Nos principaux éditeurs peuvent témoigner du secours qu'il leur apportait quand il se rendait à leur cercle pour débattre avec eux les intérêts professionnels.

En un mot, il aimait le livre. Il l'aimait ancien, contemporain des vieux auteurs, parce que cette proximité dans le temps lui était une garantie contre les trahisons ultérieures de leur pensée. Il l'aimait beau avec ses goûts d'artiste. Il en aimait la bonne ordonnance, l'établissement solide, les rapports secrets du for-

mat et de la justification avec le génie de tel écrivain, de telle époque. Il en aimait aussi la rareté ; eût-il été collectionneur sans cette innocente manie ? Il en aimait jusqu'au vêtement, la riche reliure, quand une occasion lui offrait le moyen d'ajouter cet agrément au mérite intrinsèque de l'édition. Et s'il est vrai que toute chose belle et parfaite soit le chef-d'œuvre d'un grand amour, on peut dire que la bibliothèque de Brunetière est un de ces chefs-d'œuvre.

Elle va se disperser au feu des enchères. « Sunt lacrymæ librorum ». Il y a toujours une indicible tristesse dans la dispersion des livres d'un homme d'étude : on croit assister à la seconde mort de celui qui avait formé cette société choisie. Qu'est-ce donc quand il s'agit de la bibliothèque d'un Brunetière, unique et précieuse par les souvenirs qu'elle garde, par les fortes œuvres qu'elle a engendrées, par la flamme de vie qui s'y maintient ? C'est un fâcheux symptôme de l'indifférence publique qu'il ne se soit pas trouvé chez nous un grand corps, une Compagnie littéraire ou savante, un particulier libéral et éclairé pour recueillir cette relique.

Puisqu'elle doit subir le sort commun des cendres et s'égrener aux quatre vents, demandons du moins un peu de piété à ceux qui s'en partageront les débris. Ah ! s'ils avaient connu notre ami, ils sauraient que ces volumes, objets de sa tendresse et outils de son travail, doivent être maniés d'une main respectueuse. Mais qui sait ? Peut être cet apôtre — aucun nom ne convenait mieux à Brunetière — eût-il pris allègrement son parti de ce dernier don de soi-même fait à la foule. Dans cette salle de vente, comme jadis dans les salles de conférences, j'aime à me figurer l'orateur des «Discours de combat» : invisible et présent, il s'adresse une dernière fois à son auditoire, il le domine et l'apostrophe : « Prenez mes livres, je vous les donne comme la meilleure part de moi-même ; avec eux c'est encore une pensée qui entre en vous. Prenez les bons conseillers, pour que leurs suggestions fructifient dans vos esprits ; prenez les mauvais, ceux que j'ai haïs, vous y trouverez les raisons de ma haine et les réfutations qui vous défendront contre leurs sophismes. Prenez le seul bien que j'ai laissé sur la terre, emportez ces flambeaux qui m'éclairèrent, aimez-les comme je les aimais ! »

Souhaitons que ce vœu d'outre tombe soit entendu par les hommes d'étude, par les hommes de goût, qui voudront conserver un des témoins, un des consolateurs de la plus belle vie qu'il m'ait été donné d'admirer ».

* * *

Nous avons le catalogue sous les yeux : 12,000 volumes et 493 ouvrages traitant, dans leur diversité, de la plupart des connaissances humaines, de jurisprudence et de théologie, de philosophie, d'histoire, de poésie et d'art. Nous ne pouvons évidemment pas songer à en donner ici le détail, même essentiel. Mais nous voudrions mentionner au moins quelques-unes des pièces rarissimes qui s'y trouvent et les principaux auteurs que l'éminent écrivain châtia de sa critique ou qu'il couvrit de sa propre pensée.

Ainsi, au hasard de cette vaste nomenclature, citerons-nous : deux exemplaires des *Provinciales*, enrichis de nombreuses et importantes notes marginales de la main de Brunetière, ainsi que deux exemplaires des *Pensées* ; une première édition, très rare, d'un livre de Toussaint, les *Mœurs*, qui fut « condamné au feu par arrêt du Parlement, comme contraire aux bonnes mœurs, scandaleux, impie et blasphématoire » ; l'exemplaire unique d'un ouvrage de M. Charles Normand, sur l'hôtel de Cluny, « formé par lui-même et possédant 16 planches en double et 3 en triple état» ; deux éditions originales des *Remarques sur la langue française*, par M. de Vaugelas, et des *Épithètes* de M. de la Porte ; un exemplaire très précieux du Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au seizième siècle, par Sainte-Beuve, avec de nombreuses notes marginales, ou sur feuilles volantes, de la main de Sainte-Beuve ; une édition fort rare des œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans ; un ouvrage en deux volumes intitulé *Némésis*, par Barthélemy, illustré par Raffet et contenant le premier tirage de ces illustrations ; un exemplaire des poèmes de Georges Spetz portant l'envoi autographe suivant : «A Ferdinand Brunetière, à l'illustre écrivain orateur, au noble défenseur de la foi ; hommage d'un vieil Alsacien français» ; et, précieux par les notes manuscrites de Brunetière, mais trop nombreux pour en donner la liste, quantité d'ouvrages entre lesquels nous retiendrons seulement

un exemplaire de l'*Histoire des origines du Christianisme*, de Renan, criblé d'observations et de critiques, et sur lequel se lisent en forme de conclusion, à la fin du tome VII, les lignes suivantes : « Achevé de lire le 15 juin 1905, non sans fatigue, à cause : 1° de la longueur de l'ouvrage (qui devrait tenir en trois ou quatre volumes tout au plus) ; 2° de la prolixité du style (qui, si l'on y regarde de près, dépasse tout ce qui je connais en ce genre) ; 3° de la monotonie de la méthode (qui dégénère en procédé) ; 4° de l'incohérence de la composition (qui n'a d'unité que celle qu'elle doit à la chronologie), et 5° de l'affectation de philosophie. »

***

La vente eut lieu par le ministère de Me André Desvouges, commissaire-priseur, assisté de MM. E. Paul et Fils et Guillemin, libraires de la Bibliothèque nationale, et de MM. Alph. Picard et Fils, libraires des Archives nationales.

Dans la salle 7 de l'Hôtel des Ventes de la rue Drouot se pressaient de nombreux intimes du regretté directeur de la *Revue des Deux Mondes*, parmi lesquels on remarquait notamment MM. de Voguë, Vandal, Hanotaux, général Frey, Ménard, Moireau, Bompard, Giraud, Rod, etc. De nombreux bibliophiles, des ecclésiastiques, des artistes, des littérateurs suivirent avec assiduité les vacations, dont voici les principales enchères.

1re vacation.

La Sainte Bible, par le Maistre de Saci, dessins de M. Marillier, 240 fr.

Les Provinciales, de Pascal, par M. Prosper Faugère, avec nombreuses notes marginales, et les Pensées, du même, par Léon Brunschvig, avec envoi autographe de ce dernier, 325 fr.

Œuvres de Massillon, Paris, Renouard (1818), avec indications manuscrites de Brunetière, 500 fr.

Œuvres oratoires de Bossuet, édition de l'abbé Lebarq, 135 fr.

Original des Pensées de Pascal, fac-similé du monument de la Bibliothèque nationale, 115 fr.

Pensées, fragments et lettres de Pascal, exemplaire de Sainte-Beuve, 160 fr.

Pensées de Pascal, texte authentique, notes de la main de Brunetière, 205 fr.

Pensées de Pascal, collection Lemerre, notes marginales de Brunetière, 105 fr.

Pensées de Pascal, suivant l'ordre du cahier autographe, notes marginales de Brunetière, 215 fr.

Traictez philosophiques, par Du Vair (1606), 135 fr.

Discours philosophiques de Pontus de Tyard, évêque de Châlons (1587), 160 fr.

Essais de Michel Montaigne, édition J.-V. Le Clerc, notes marginales de M. Brunetière, 260 fr.

Les Mœurs, par Toussaint (1748) première édition, 120 fr.

La Mesnagerie de Xenophon et traductions diverses par de La Boëtie, 170 fr.

Les Soirées de Saint-Pétersbourg, par Joseph de Maistre, nombreuses notes marginales de Brunetière, 480 fr.

De l'Institution du Prince de Maistre Guillaume Budé (1547), 210 fr.

Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les écoles, par Siret, 185 fr.

Hippolyte Flandrin, avec lettres autographes et dessin d'Hippolyte Flandrin, à la sanguine, 205 fr.

Le Galliere nazionali italiane, 160 fr.

Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du onzième au seizième siècle, par E. Viollet-le-Duc, 280 fr.

Dictionnaire raisonné du mobilier français, de l'époque carlovingienne à la Renaissance, par E. Viollet-le-Duc, 165 fr.

Remarques sur la langue française par Cl. de Vaugelas (1647), édition originale, 201 fr.

Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du dix septième siècle. par F. Génin, couvert de notes marginales de Brunetière, 215 fr.

Perceval Le Gallois, ou le conte du Graal par Ch. Potvin, 170 fr.

Le Roman de la Rose, par M. Méon (Thouvenin), 169 fr.

Opuscules d'Amour, par Hervet, La Borderie et autres divins poètes (1547). exemplaire de Charles Nodier, 330 fr.

P. de Ronsard, Discours des misères de ce temps ; continuation de ce discours, etc. (1564-'564), recueil de pièces rares dont plusieurs sont en édition originale, reliure du seizième siècle, 405 fr.

Œuvres complètes de P. de Ronsard, par M. Prosper Blanchemain, note autographe de Brunetière, 240 fr.

Œuvres complètes de Gibert, Paris, Dalibon (1823), 260 fr.

Toutes les œuvres vulgaires de Françoys Pétrarque, mis en françoys par Vasquin Philieul de Carpentras (1555), 215 fr.

Causeries sur l'art dramatique, par Mme Bartet, de la Comédie française, 78 fr.

Cette première vacation a produit 13.388 francs.

2e vacation.

Poèmes, par le comte Alfred de Vigny, Paris, Charles Gosselin, Urbain Canel, Levasseur (1829) 140 fr.

P. J. de Beranger, œuvres complètes, nouvelle édition, revue par l'auteur, 99 fr.

Leconte de Lisle, poèmes antiques, barbares et tragiques, édition Lemerre, 68 fr.

Paul Verlaine, Amour, Liturgie intime. Dans les Limbes, Odes en son honneur, édition originale, 55 fr.

Albert Samain, Aux Flancs du vase, édition originale, avec autographe d'Albert Samain à Brunetière, 130 fr.

Edel, poème, par Paul Bourget, édition Lemerre (1878), édition originale, 26 fr.

Les Consolations, poème par Sainte-Beuve (1830), édition originale, avec autographe de l'auteur, 42 fr.

Iambes, par Auguste Barbier (1822), édition originale, rose, 43 fr.

Les Ternaires, livre lyrique, par A. Brizeux (1841), édition originale, 40 fr.

Le Parnasse contemporain, recueil de vers nouveaux, édition Lemerre (1866-1876), 50 fr.

Cromwell, drame, par Victor Hugo (1828), édition originale avec 5 figures de Marke, Johannot, etc., 60 fr.

Théâtre complet de Labiche,, avec une préface par Emile Augier, 52 fr.

Alexandre Dumas fils, Théâtre complet avec préfaces inédites, un des 25 exemplaires numérotés sur papier impérial du Japon (n° 6), 152 fr.

Le Rouge et le Noir, chronique du XIXe siècle, par M. de Stendhal, exemplaire de l'édition originale, 250 fr.

La Chartreuse de Parme, par M. de Stenhal. Édition originale rare, 400 fr.

Les Martyrs ou le Triomphe du Christianisme, par F.-A. de Châteaubriand, édition originale, 145 fr.

Œuvres complètes de H. de Balzac (1877), portraits et figures sur bois, 300 fr.

Cinq-Mars ou une Conjuration sous Louis XIII, par le comte Alfred de Vigny (1826), édition originale, 205 fr.

Volupté, par Sainte-Beuve (1834), édition originale, 110 fr.

Œuvres complètes de H. de Balzac, illustration diverses, exemplaire n° 9 avec figures avant la lettre, 300 fr.

Œuvres complètes de Gustave Flaubert. Édition *ne varietur*, 110 fr.

Le Juif Errant, par Eugène Sue, édition illustrée par Gavarni, 1845, première édition illustrée, 70 fr.

Guy de Maupassant, éditions originales, envois autographes, M. Parent, 22 fr. La Petite Roque, 34 fr. Le Horla, 32 fr. Pierre et Jean, 28 fr. Sur l'eau, 15 fr. La Main gauche, 27 fr. L'inutile beauté, 22 fr.

Emile Zola, éditions originales, Germinal, 21 fr., 6 vol : La terre, le Rêve, la Bête humaine, la Débâcle, le Docteur Pascal, Fécondité, 30 fr. Lourdes, Rome, Paris, 21 fr.

Anatole France, éditions originales. Le Livre de mon ami, 80 fr. Thaïs, 81 fr. L'Anneau d'améthyste, 37 fr.

J.-K. Huysmans, Romans, 7 vol., 100 fr.

De l'Amour, par Henri Beyle, édition originale très rare, 80 fr.

Sainte-Beuve : Premiers lundis, Nouveaux lundis, Causeries du lundi, Portraits littéraires et contemporains, 40 vol., 211 fr.

Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, recueillies et annotées par M. Mommerqué, nouvelle édition, revue sur les autographes, 200 fr.

Œuvres de Scarron (1752) édition recherchée, 85 fr.

Œuvres complètes de Bossuet d'après les imprimés et manuscrits originaux, renfermant trois ouvrages publiés et plusieurs inédits, 176 fr.

Œuvres de Fénelon, d'après des manuscrits originaux, Correspondance de Fénelon, Tables des Œuvres de Fénelon, 210 fr.

Œuvres complètes de Montesquieu, avec les variantes des premières éditions, par Edouard Laboulaye, 130 fr.

Œuvres complètes de M. de Marivaux (1781), édition plus belle et plus complète que celle de 1825, avec nombreuses indications manuscrites de Brunetière, 5 0 fr.

Œuvres complètes de Voltaire (70 vol.), Lettres inédites de Voltaire, avec indications manuscrites de Brunetière, 165 fr.

Œuvres complètes de J.-J.-Rousseau, avec des notes par Sébast Mercier, l'abbé Brizard, de l'Aulnay, exemplaire avec la plupart des figures avant la lettre, 460 fr.

Œuvres complètes de J.-J. Rousseau, avec des éclaircissements et des notes historiques, par P.-R. Anguis (1625), exemplaire avec figure sur papier de Chine, 200 fr.

Œuvres complètes de Diderot. Notices, notes, études sur Diderot, par J. Anézor et Monnier Journaux, 400 fr.

Œuvres complètes de Chamfort, par P.-R. Augiers, édition la plus complète, édition sur papier vélin, 210 fr.

Œuvres complètes de Mme de Staël, publiées par son fils (1820-1821), avec de nombreuses notes marginales de Brunetière, 157 fr.

Œuvres complètes de J. de Maistre, édition *ne varietur*, œuvres postumes et correspondances inédites, 205 fr.

Œuvres complètes de M. le vicomte de Chateaubriand, avec figures avant la lettre, 150 fr.

Œuvres complètes d'Alfred de Musset, œuvres posthumes, biographie, 150 fr.

Œuvres complétes d'Alfred de Vigny (1837-1839), 130 fr.

Œuvres de Lamartine (1875-1882), 9 volumes, in-16°, 120 fr.

Œuvres complètes de Victor Hugo, édition *ne varietur*, avec notes marginales de Brunetière, 240 fr.

Ouvrages divers en éditions originales — Pierre Loti, 7 vol. 65 fr., 8 vol. 40 fr., — vicomte E. Melchior de Vogué, 40 fr., — Paul Bourget, 9 vol. 95 fr. ; 8 vol. 45 fr. ; — Edouard Rod, 5 vol. 61 fr. ; — Paul Adam, 3 vol. 10 fr. ; — Maurice Barrès, 9 vol. 40 fr. ; 2 vol. 22 fr. ; — Gabriel d'Annunzio, 6 vol., 46 fr.

Œuvres de Gœthe, traduction Porchat (1878-1891), 360 fr.

Œuvres de lord Byron, traduction Amédée Pichot, 50 fr.

Cette seconde vacation, qui avait un peu langui au début, s'est animée subitement, lorsque sont apparus les polygraphes français, du seizième siècle à nos jours : elle s'est terminée sur une mise à prix de 800 fr. de la « Collection des classiques français Lefèvre, 1824-1829, bel exemplaire en papier cavalier vélin ; *ex-libris* armorié « La Rochefoucauld », par un coup de maillet de 770 fr., le plus fort des deux journées.

Les deux premières vacations ont produit ensemble 25.072 francs.

3e vacation.

Le grand attrait de la dernière vacation était la mise en adjudication de huit manuscrits de l'éminent académicien. Aussi, nombreux étaient ses fidèles admirateurs et amis, nombreux les bibliophiles qui avaient tenu à être présents aux enchères. Citons MM. René Doumic, Paul Bourget, André Bellessort, Michaud, de Voguë, général Frey, Withcomb, Rod, Mézières, Battifol, Monod, Dietz, A. Leroy-Beaulieu, Marieton, Ménard, Moireau, Giraud, Bompard, etc., etc.

Une apologie de la langue française, manuscrit original, autographes comprenant 79 feuillets, écrits au recto seulement, avec ratures et corrections, a été vendue 450 fr. ; il en était demandé 500 fr.

Essais et Notices, « La Pathologie historique », manuscrit original autographe, comprenant 40 feuillets, écrits au recto seulement, avec ratures et corrections, est monté à 280 fr. fr. sur une demande de 200 fr.

L'Évolution des Genres, in-8° en feuilles, manuscrit original, autographe, avec ratures et corrections a atteint l'estimation : 500 fr.

De même, la Métaphysique positive, in-8°, 105 feuillets, manuscrit original autographe, recto seulement, avec ratures et corrections, a été adjugé 300 francs.

Pour le Centenaire d'Auguste Comte, in-4°, 100 feuillets, manuscrit original autographe, recto, avec ratures et corrections, avait été estimé 200 fr. ; il est monté à 320 fr.

Le Progrès religeux dans le Catholicisme, in-8°, 106 feuillets, manuscrit original autographe, avec ratures et corrections, recto seulement, a été tarifé à 350 fr., sur 400 fr. d'estimation.

Le projet de lettre — de la fameuse lettre dite des « cardinaux verts » — adressée par quelques catholiques aux évêques de France au sujet de la loi de séparation, manuscrit original autographe comprenant 19 feuillets, au recto seulement, avec ratures et corrections, avait été estimé 1,000 fr., il a été adjugé à ce prix sans difficulté.

Enfin le manuscrit Sur les Qualités de la Langue Française, 40 feuillets, recto seulement avec ratures et corrections, n'a trouvé acquéreur qu'à 350 fr. ; on en avait demandé 500 fr.

A ces chiffres, il convient d'ajouter les suivants :

Le Théâtre de Jacques Grévin de Clermont-en-Beauvoisin (1562), première édition, hauteur 164 millimètres, 451 fr.

Répertoire du théâtre français depuis Rotrou, exemplaire du premier tirage, avec les 4 volumes de supplément, 300 fr.

Œuvres de Jean Rotrou, avec notes de M. Viollet-le-Duc (1820), 125 fr.

Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur, 4 parties, — poèmes tragiques de P. Corneille, 3 parties, — exemplaire conforme à la description de M. Picot, 400 fr.

Poèmes dramatiques de T. Corneille, nouvelle édition (1748), 200 fr.

Œuvres de Molière, édition Despois et Mesnard, 131 fr.

Œuvres de Racine, édition Mesnard, avec indications manuscrites de Brunetière, 155 fr.

Œuvres complètes de Regnard, édition ornée de gravures, exemplaire de la bibliothèque du prince Radzivill, 205 fr.

Théâtre de M. Favart ou recueil de ses comédies, parodies et opéra-comiques, avec les airs, rondes, et vaudevilles notés dans chaque pièce (1763-1772), 10 vol., 420 fr.

Bibliothèque universelle des Romans (1775-1782), donnant l'analyse des romans anciens et modernes, des anecdotes et critiques concernant les auteurs, rare, 380 fr.

Œuvres de maistre François Rabelais, édition Marty-Laveaux, avec notes marginales de Brunetière, 110 fr.

L'Astrée de Messire Honoré d'Urfé (1621-1617), avec indications manuscrites de Brunetière, 145 fr.

Cythère, par Gomberville (1642), exemplaire aux armes de Mme de Pompadour, 175 fr.

Artamène, ou le Grand Cyrus, par Mlle de Scudéry (1654), très rare, 190 fr.

Cassandre, par La Calprenède (1731), 220 fr.

Histoire de Manon Lescaut et du chevalier des Grieux, par l'abbé Prevost, préface d'Alexandre Dumas fils, nombreuses notes marginales de Brunetière, 430 fr.

Mémoires pour servir à l'histoire du christianisme, par Lenain de Tillemont (1693-1712), 170 fr.

Ernest Renan, Histoire des origines du christianisme, exemplaire contenant de nombreuses notes marginales, et, à la fin du tome VII, le jugement de Brunetière, 8 vol., 1,450 fr.

Port-Royal, par Sainte-Beuve (1878) nombreuses notes de la main de Brunetière, 415 fr.

Les Origines de la France contemporaine, par Taine, nombreuses notes de la main de Brunetière, 6 vol., 410 fr.

Adolphe Jullien, La Comédie et la Galanterie au dix-huitièmes siècle, La Ville et la Cour au dix-huitième siècle ; L'Opéra secret au dix-huitième siècle, 55 fr.

Promenades dans Rome, par M. de Stendhal, édition originale, indications manuscrites de Brunetière, 152 fr.

Cette dernière vacation a produit 18,115 fr., ce qui donne au total, pour la première partie de la vente 43,187 fr.

***

La vente de la seconde partie de la Bibliothèque s'est faite les 27 février et jours suivants, par les soins de MM. Em. Paul et Guillemin en leur salle de vente de la rue des Bons-Enfants.

Les manuscrits de tout genre, inédits ou non, laissés par M. Brunetière, étaient divisés en plusieurs catégories : 1° épreuves d'imprimerie portant des corrections de la main de l'auteur, parmi lesquelles : *Cinq lettres sur Renan*, *Discours de com-*

bat, placards du t. 1 de l'*Histoire de la littérature française*, etc.; 2° manuscrits ayant servi pour l'impression : *Conférence sur Sainte-Beuve*, l'*Œuvre critique de Taine*, la *Littérature au dix-neuvième siècle*, etc.; 3° Extraits de divers auteurs : Ronsard, Voltaire, Bossuet, Mme de Staël, Molière ; notes prises au courant des lectures ; 4° Plans détaillés de conférences ou de leçons sur des sujets de politique, de morale, de religion, d'histoire de la littérature française ; 5° Notes et pensées : dix cahiers où Brunetière a écrit au jour le jour des réflexions de tout ordre et sur tous sujets, mêlées à des extraits de ses lectures ; 6° Ouvrages entièrement ou partiellement rédigés dont il reste à déterminer lesquels ont été publiés, lesquels sont encore inédits : *Credo philosophique, le Pessimisme contemporain, De la Folie, l'Évolutionnisme, les Salons littéraires, Conférences sur l'œuvre de Molière, le Dogme et la Liberté de penser, Conférence sur Tartufe, Etude sur Taine, Ernest Renan*, etc.; 7° Quelques papiers plus personnels ; 8° *L'Équation fondamentale*, in-8° 125 feuilles, manuscrit original autographe ; *l'Éloquence de Bourdaloue*, in 8° 138 feuilles, 13 feuilles complémentaires, manuscrit original autographe signé, avec ratures et corrections.

Enfin, parmi les nombreux ouvrages portant des notes marginales de la main de Brunetière nous citerons : Alfred Loisy, ouvrages de théologie ; cardinal Newman, ouvrages divers ; Sermons choisis de Bossuet ; Diderot and the Encyclopœdists, by John Morley ; Œuvres de Descartes, publiées par Victor Cousin ; Hegel, traduction française par Ch. Bénard; M. Guyau, ouvrages philosophiques ; Ernest Renan, ouvrages philosophiques ; Discours admirables : de la nature des eaux et fontaines, des métaux, des sels et salines, des pierres, des terres, du feu et des émaux, par Bernard Palissy (1580) ; Ernest Renan, Histoire générale et système comparé des langues sémitiques ; Grammaire de la langue d'oïl (XIIe et XIIIe siècles), par G.-F. Burguy ; Remarques sur la langue française, par Vaugelas ; Dictionnaire historique et critique, de Pierre Bayle ; Examen des ouvrages de Voltaire, notes de Sainte-Beuve ; Etudes critiques de l'Histoire de la littérature française, par Ferdinand Brunetière ; Manuel de l'Histoire de la littérature

française, par Ferdinand Brunetière, avec manuscrit original autographe ; Œuvres complètes de Voltaire ; Ernest Renan, Etude d'histoire religieuse, etc.

Voici le relevé des principales enchères :

Œuvres complètes de saint Augustin, traduites et annotées par MM. Peronne, Vincent Ecalle, Charpentier et Barreau, avec les notes de l'édition des Bénédictins, 121 fr.

Alfred Loisy, ouvrages de théologie (1901-1906), 43 fr.

Cardinal Newman, ouvrages divers, 6 vol., 62 fr.

Sermons choisis de Bossuet, exemplaire interfolié de papier blanc contenant de nombreuses notes de la main de M. Brunetière, en vue, sans doute, d'une nouvelle édition, 260 fr.

Joannis Calvini Noviodunensi, opera omnia, in novem tomos digesta (1667-1671), très rare, 130 fr.

Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissaient sous la captivité de Babylone, par Jurien (1687-1688), 1 vol. in-4°, 37 fr.

Le Lotus de la bonne loi, traduit en sanscrit, par E. Burnouf (1852), 52 fr.

Traité de Droit romain, par F.-C. de Savigny, 83 fr.

Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et métiers, par une Société de Gens de lettres (1751-177.), 95 fr.

Histoire critique de l'Ecole d'Alexandrie, par Vacherot, 56 fr.

Etudes sur les Philosophes anciens et modernes, les Encyclopédistes, 86 fr.

Métaphysiciens contemporains, Traités divers, 40 fr.

Œuvres de Descartes publiées par Victor Cousin, édition recherchée, avec nombreuses indications manuscrites du docteur Bertrand de Saint-Germain et de Brunetière, 125 fr.

Œuvres de Descartes, publiées par Charles Adam et Paul Tannery, 9 vol. in-4°, 130 fr.

La vie de M. Descartes, par Adrien Baillet (1691), deux parties en 1 vol. in-4°, beau portrait gravé par Edelinck, notes marginales de la main de Brunetière, 116 fr.

Hegel, Esthétique ; traduction française, par Ch. Bénard, 2 vol., nombreuses notes marginales de Brunetière, 105 fr.

Guyau, ouvrages philosophiques, 4 vol., notes marginales de la main de Brunetière, 130 fr.

Ernest Renan, ouvrages philosophiques (1876-1890), 3 vol., le dernier contenant de nombreuses notes marginales de la main de Brunetière, 420 fr.

Ch. Renouvier. Introduction à la philosophie analytique de l'histoire. La Philosophie de l'Histoire : les idées, les religions, les systèmes, 3 vol., nombreuses et importantes annotations marginales de la main de Brunetière, 205 fr.

Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles, par Ernest Haeckel, avec nombreuses notes marginales de la main de Brunetière, grand in-8, 55 fr.

Discours admirables, de la nature des eaux et fontaines, des métaux, des sels, par M. Bernard Palissy, 42 fr.

Etudes sur le seizième siècle par le comte de Laborde, 2 vol. in-8°, tiré seulement à 134 exemplaires, n° 10, 70 fr.

Richard Wagner. Etudes biographiques et critiques (1877-1903), 85 fr.

La première vacation avait donné 3,772 fr. et la deuxième 4,718 francs.

Voici quelques-uns des prix obtenus au cours de la troisième.

Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours, comparée avec les autres langues de l'Europe latine, par M. Raynouard, 82 fr.

Remarques sur la langue française par Vaugelas, par A. Chassang, 105 fr.

Ferdinand Brunetière : Discours académiques et autres en épreuves d'imprimerie, 85 fr.

Réponse de M. F. Brunetière au discours de M. Paul Hervieu, prononcé dans la séance de l'Académie du 21 juin 1900, diverses épreuves (1 à 5) de ce discours, 100 fr.

Réponse de M. F. Brunetière au discours de M. René Bazin, prononcé dans la séance de l'Académie du 28 avril 1904, diverses (1 à 5) de ce discours, 85 fr.

Histoire littéraire de la France où l'on traite de l'origine et du progrès, de la décadence et du rétablissement des sciences parmi les Gaulois et parmi les Français, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 430 fr.

Correspondance littéraire, philosophique et critique, par Grimm, Diderot, Meister, etc., 95 fr.

Dictionnaire historique et critique par M. Bayle (1697), 52 fr. ;

Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres, par feu le R. P. Niceron, 70 fr.

Lucien Perey et Gaston Maugras : la vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney ; querelles de philosophes : Voltaire et J.-J. Rousseau, 2 vol., notes marginales de la main de Brunetière, 110 fr.

Rivarol et la Société française pendant la Révolution, par M. de Lescure, notes marginales de la main de Brunetière, 160 fr.

Nicolao Antonio, Bibliotheca Hispana vetus... Bibliotheca Hispana nova (1783-1788) 75 fr.

L'Année littéraire, par Fréron et autres (1754-1775), 75 fr.

Revue rétrospective ou Bibliothèque historique contenant des mémoires et documents authentiques inédits et originaux (1833-1838), 83 fr.

A. Vinet. Etudes sur la Littérature française et Histoire de la Littérature française, 62 fr.

A. Vinet. Ouvrages de critique et d'histoire littéraire avec notes marginales de la main de Brunetière, 58 fr.

Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française, par F. Brunetière, exemplaire en épreuves avec ratures et corrections de la main de l'auteur, 56 fr.

Ferdinand Brunetière. Manuel de l'Histoire de la Littérature française, plus 36 ff. du manuscrit original autographe, 110 fr.

Emile Faguet, Etudes littéraires (1883-1906), 26 fr.

René Doumic, Etudes littéraires (1888-1906), 32 fr.

La France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savants, historiens, gens de lettres, qui ont écrit pendant les dix-huitième et dix-neuvième siècles, 82 fr.

Catalogue général de la Libraire française par Otto Lorenz (1876-1888), 11 vol. in-8 à 2 col. 280 fr.

La troisième vacation avait produit la somme de 3,008 frs. ce qui donne pour l'ensemble des trois premières ventes un total de 11,498 fr.

Il y avait relativement peu de monde à la vacation ; les enchères ont cependant monté assez rapidement ; il est vrai de dire que les ouvrages importants ont été poussés activement par M. Mariéton, président récemment élu de la Société des Félibres, qui a été le gros acquéreur de la soirée.

La quatrième vacation a produit 3,700 fr. et la cinquième a donné 4,300 fr. Voici quelques enchères :

Choix de poésies originales des Troubadours, par M. Raynouard, 158 fr.

Le Bhâgavata Purâna, ou histoire poétique de Krichna, traduit par MM. Eugène Burnouf et Hauvette, 65 fr.

Œuvres de George Sand, nouvelle édition, 71 fr.

Guy de Maupassant, romans, 5 volumes in-12, 41 fr.

Œuvres complètes de Voltaire, nouvelle édition, conforme à l'édition

de Beuchot, avec notes marginales de la main de Brunetière, 18 vol., 240 fr.

M. Tullii Ciceronis opera omnia, Edidit Edvardus Bœcking, 5 vol., 110 fr.

Desiderii Erasmi Roterodami opera omnia emendatiora et auctiora, 70 fr.

Œuvres diverses de Pierre Bayle (1727-31), 4 vol., 40 fr.

Œuvres de Frédéric de Gand (1846-1857), 125 fr.

Ferdinand Brunetière, ouvrages et fragments d'ouvrages, exemplaires en épreuves avec ratures, corrections et notes, de la main de l'auteur, 330 fr.

La sixième vacation eut lieu devant une salle comble : c'est dire que les enchères ont été poussées avec beaucoup d'entrain. Leur total a atteint 5,858 fr.

Edouard Rod, ouvrages divers, 6 vol., 40 fr.

Revue de l'Histoire des Religions publiée sous la direction de M. Maurice Vernes, 140 fr.

Revue d'Histoire et de Littérature religieuses, 130 fr.

Ernest Renan, Etudes d'Histoire religieuse et Nouvelles études d'Histoire religieuse, notes marginales de la main de Brunetière, 2 vol., 190 fr.

Ernest Renan, Histoire des origines du Christianisme, notes marginales de la main de Brunetière, 8 vol., 160 fr.

Du Pape, par Joseph de Maistre, nouvelle édition, notes marginale de la main de Brunetière, 1 vol., in-8°, 230 fr.

Ouvrages sur les Jansénistes, par l'abbé Fuzet et Mgr Ricard, 2 vol. avec nombreuses notes de la main de Brunetière, 260 fr.

Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, première partie, 9 vol., (1890-1900), 190 fr.

Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques, ouvrage traduit de l'allemand, 119 fr.

Annales du Musée Guimet (1880-1894), 155 fr.

L'Europe de la révolution française, par Albert Sorel, avec notes marginales de la main de Brunetière, 130 fr.

Collection de Mémoires relatifs à l'Histoire de France, par MM. Petitot et Monmerqué, 190 fr.

Enfin voici les principales enchères de la dernière vacation : un supplément ajouté au catalogue comprenait quatorze manuscrits originaux autographes de M. Brunetière, avec ratures et corrections, et parmi lesquels nous signalons un plan

d'études ou de conférences sur les œuvres de Victor Hugo. Ce sont des manuscrits des plus curieux au point de vue de la méthode employée par l'éminentcritique pour le développement de ses leçons, conférences ou discours, accompagnés souvent de dessins au crayon : littérature et philosophie mêlées, 2 feuillets ; La Esmeralda, Ruy Blas, les Burgraves, 11 feuillets ; Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie, 7 feuillets.

Voici les prix obtenus :

Mémoires du duc de Luynes sur la Cour de Louis XV, par MM. L. Dussieux et Soulié (1860-1865), 115 fr.

Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, par E.-J.-B. Rathery (1859-1867), avec nombreuses indications manuscrites de Brunetière, 80 fr.

Collection de Mémoires relatifs à la Révolution française, par MM. Berville et Barrière (1821-1824), 200 fr.

Lettres en partie inédites de Mme Roland aux demoiselles Cannet, exemplaire accompagné d'un travail de Brunetière sur Mme Roland, manuscrit original autographe comprenant 16 feuillets, 350 fr.

Mme Roland, ses Mémoires, ses lettres, sa vie, 80 fr.

Archives de la Bastille, documents inédits recueillis et publiés par François Ravaisson, 70 fr.

Histoire de l'Orient au moyen âge, 4 vol., 135 fr.

L'Equation fondamentale, manuscrit original autographe, comprenant 135 feuillets, avec ratures et corrections, 200 fr.

L'Eloquence de Bourdaloue, manuscrit original autographe signé, comprenant 138 feuillets, avec ratures et corrections, 200 fr.

L'Ame américaine, manuscrit original autographe, in-4° de 163 feuillets, 290 fr.

Un épisode de la vie de Ronsard, manuscrit original autographe. in-8° de 75 feuillets, 150 fr.

Gustave Flaubert, manuscrit original autographe, in-4° de 95 feuillets. 230 fr.

Plan d'études ou de conférences sur les œuvres de Victor Hugo, in-8°, : Littérature et Philosophies mêlées (2 ff.), Cromwell (13 ff.), la Esmeralda, Ruy Blas, les Burgraves (11 ff), Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie, tome II (7 ff), 530 fr.

Les sept vacations ont produit la somme de 32.202 frs.

L'ensemble de la bibliothèque a donc rapporté la somme de 75.389 frs.

L. DE LISSENGREZ.

Les Sermons de maître Jordaens.

Les Archives de la Ville de Bruxelles renferment deux manuscrits d'un grand intérêt pour la littérature mystique du XVe siècle. L'un, renfermant des sermons de Thierry de Munster, des extraits de Ruysbroec, des lectures et des épîtres spirituelles, a été décrit déjà dans la note que nous avons consacrée aux *Lettres spirituelles d'une religieuse du couvent de Diepenveen près de Deventer* (1). L'autre, que nous tenons à signaler ici, contient les sermons de maître Jordaens. C'est un manuscrit mesurant 0,21×0,14, en papier, de 188 feuillets, d'une écriture courante qui nous paraît être de l'extrême fin du XVe siècle ou même du commencement du XVIe. Le texte est rangé sur deux colonnes avec entêtes en lettres rouges et grandes initiales, avec, dans le texte, des barres rouges tracées à travers les lettres capitales. La reliure primitive semble avoir disparu ; le dos du volume a été renforcé par un solide morceau de cuir ; puis, le volume tout entier a été enveloppé d'un morceau de parchemin. Il porte le n° 2914.

(1) Voir tome V, fasc. 5 et 6.

Au feuillet 1 nous lisons cette inscription, qui nous apprend le nom de la propriétaire du manuscrit, celui du scribe, et le couvent auquel la propriétaire l'a légué: *Desen boeck hoert toe den cloester van Sinte Luciendale buten die stat van Sint Truden. Suster Berbel Goetens, ende haer begeren soude wel syn dat desen boeck nae haer doot* (1) *quame der liberien van den cloester. Item her Jan Boenaerts heeften gescreven, socius int selve cloester* (2).

Le feuillet 2 est resté en blanc. Au feuillet 3 commence le texte, ainsi rubriqué DIT SIJN MEESTER JORDAENS SERMONEN IN DIETSCHE. Immédiatement suit la transcription du premier sermon, introduit par ces mots : « Hora est nos de sompno surgere. Dese woerden sijn heden in der heiligher missen ghelesen in der epistolen, welcke woerden die goede Sinte Pauwels heeft ghesproken tot onser leeringhen.... » La fin au fol. 11 v°: « Hier om laet ons nae der vermaeninghen van Sinte Pauwels sonder merren al te hant opstaen van den slaepe onser sonden ende onse bichte spreeken met rechten rouwe, met volcoemen wille die sonden te laeten ende niet meer te doene, ende met wercken der penitentien te beeteren dat wij die toecomst ons Heeren, als wij van eerterijc selen scheyden, blijdelijc moeghen verwachten, ende in eenen sekeren hoepe moeghen wesen met hem te vaeren int eeuwighe leven, aldaer bij hem te bliven ende nummermeer van hem te scheijden. Amen. »

Voici l'ordre dans lequel se suivent les sermons :

1. *Op den eersten sondach van den Advente, tweede sermoen*. Incipit : « Een grote scare etc. Het en es niet sonder sake dat die heylighe Kercke, die den gheest haer Brugoms ende haers Gods hevet, die processie metter passien Cristi vermenghet. » — Explicit : « Onder welcker ghetal ons wil gheweerdighen te setten Jhesus Cristus, die ghebene-

(1) Ce mot qui avait été oublié, a été ajouté par une autre main.

(2) Le couvent de Luciendale était une institution de chanoinesses observant la règle de S. Augustin. — Sur ce couvent, voyez STRAVEN, *Inventaire analytique des archives de la ville de St-Trond*. tome VI page 549 à la table, et *ibidem* page 641.

dijt moet sijn in der eeuwicheit. Amen ». — Fol. 11 v° à 16 v°.

2. *Op den anderen sondach van den Advent.* Incipit : « Het selen teekenen wesen in der sonnen ende in der manen ende in der sterren » — Explicit : « Nochtans liepen die vrienden Gods blijdeliken daertoe, want sij met dier doot dat eeuwighe leven cochten. Dat moet ons allen gheven die Vader, die Sone, die heylighe Gheest. Amen. » — Fol. 16 v° à 22.

3. *Op den derden sondach van den Advent, een sermoen.* Incipit : « Die blinden sien, ende die cropeele, die wandeelen ». — Explicit : « Alzoe dat ic wel seggen mach : O mijn ziele, benedije den Heere. ende al dat in mij es moet sijnen heijlighen naem benedijen. Daer help ons allen toe die Vader. die Sone, die heilighe Gheest. Amen. » — Fol. 22 à 28.

4 *Op den vierden sondach van den Advent* : a) *dat ierste sermoen.* Incipit : « Hij hevet midden onder u ghestaen, die ghij niet en kennet » Explicit : « Daer help ons die gheene toe die regneert in eeuwicheiden. Amen »

b) *dat tweede sermoen.* Incipit : « Hi heeft in den midden onder u ghestaen. » Explicit. « Daer help ons allen toe die Vader, die Sone, die heilighe Gheest. Amen. » — Fol. 28 à 34.

5. *Op alder Kynderdach, een sermoen.* Incipit: « Neemt dat kind ende sijn moeder ende vliet in Egypten. » Explicit : « Daer moet ons allen toe helpen die Vader, die Sone, die heilighe Gheest. Amen. » — Fol. 34 à 40 v°.

6. *Des sondachs binnen der octaven van Kersdach :* a) *dat eerste sermoen.* Incipit : « Dat kint wies op ende waert stercker. » Explicit : Hij (David) ghinc al voertgaende, ende wert altoes stercker dan hij selve was ».

b) *Een ander sermoen.* Incipit : « Dat kind wies op ende waert stercker. » Explicit : « Sprac die Heere : ic hebbe die weerlt verwonnen ».

c) *Dat derde sermoen.* Incipit : « Dit kind wies op ende wert sterc. » Explicit : « Dat ons allen gunen moet die

Vader, die Sone, die heilighe Gheest. Amen.» — Fol. 40 v° à 18.

7. *Op den heilighen Dertiendach :* a) *Dat ierste sermoen.* Incipit : « Die coninghen quamen uujt orienten ». Explicit : « Welcker ghenaden ons deelachtich maken moet die Vader, die Sone, die heilighe Gheest. Amen. »

b) *Dat ander sermoen.* Incipit : « Sij sijn ghecomen dat kint aen te beeden. » Explicit : « Siet, die roke mijns soens es recht als die roke des ackers, die al vol vruchten is, dien God ghebenendijt heeft. Met welcker roken ons moet doen ricken die Vader, de Sone ende die heilighe Gheest, één warachtich God, die ghebenedijt es van eeuwen tot eeuwen. Amen. » — Fol. 48 à 59.

8. *Op ten anderen sondach, meester Jordaens sermoen.* a) Incipit : « Het sijn bruloften ghemaect in Chana Galilee. » Explicit : « O Heere, salich sijn, die in dijnen huyse woenen, want si seelen dij van eeuwen tot eeuwen loven. Daer ons toe helpen moet die Vader, die Sone, den heilighen Gheest ».

b, *Op ten selven dach, noch een sermoen.* Incipit : « Het sijn bruloften ghemaect. » Explicit : « Tot welcken drien voerseyden poenten, ons helpen moet die Vader, die Sone ende die heylighe Gheest. Amen.» — Fol. 59 à 67 v°.

9. *Op ten derden sondach.* Incipit : « Doen Jhesus in Capharnaum ghegaen was, ghinc Centurio tot hem. » Explicit : « Hij es dat eijnde, die daer ghebenedijt es van eeuwen tot eeuwen. Daer ons toe helpen moet die Vader, die Sone, die heilighe Gheest. Amen.» — Fol. 67 v° à 74 v°.

10. *Op ten vierden sondach, sermoen.* Incipit : « Doen Jhesus in een sceepkin clam, volchden hem die discipulen. » Explicit : « Hoedanich es dese wise moeghende heere want die winde ende zee sijn hem onderdanich. Tot welker ghesactheit ons helpen moet... Amen. » — Fol. 74 v° à 84 v°.

11. *Op ten sondach als men Alleluija laet, Jordaens sermoen.* Incipit : « Dat rijcke Gods der hemelen es ghelijc die mensche, die een vader des huysghesins es. » Explicit :

« Als Sinte Pauwels seet : Als wij met onghedeeten aensichte scouwen die glorie Gods, dan wordden wij in dat selve beelde ghetransformeert van claecheiden tot claecheiden, recht als van den gheeste Gods. Daer ons toe helpen moet.... Amen. » — Fol. 84 v° à 92.

12. *Des sondaechs nae dat men Alleluya laet.* Incipit : « Die daer sayt ghine uuit sayen sijn saet. » Explicit : « Dat alleen den salighen in den eeuwighen leven toebehoert. Daer ons toe helpen moet... Amen. » Fol. 92 à 97.

13. *Des sondaechs voer Vastenlavent, sermoen Jordaens*: a) « Die meeste van desen es die minne. » Explicit : « Als een waerachtich minnaer die... sijn wandelinghe van binnen derwaerts maect. Daer ons toe helpen moet... Amen ».

b) *Noch op ten selven dach, sondaechs voer Vastelavont.* Incipit : « Wat wilstee dat ic dij doe. Hij seijde weder : Heere dat ic licht sien mach. » Explicit : « Mits dat die locht metten lichte der sonnen verlicht ende doerscheenen wort. Welc licht... Amen.» Fol. 97 à 107 v°.

14. *Op ten eersten sondach van der Vasten, sermoen Jordaens.* Incipit : « Jhesus es in die woestijne van den gheest gheleyt. » Explicit : « Ghevoert totten onsienliken dinghen des hemels. Daer ons toe helpen moet... Amen. » — Fol. 107 v° à 120 v°.

15. *Des saterdaechs nae den eersten sondach van den Vasten, meester Jordanus sermoen.* Incipit : « Jhesus nam met hem Petrum, Jacobum ende Johannem, sijnen bruderen. » Explicit : « Die sal sonder twivel die transformeeringhe ons Heeren Jhesus Cristi scouwen. Dat ons verleenen moet... Amen. » — Fol. 120 v° à 130.

16. *Op ten anderen sondach van den Vasten.* Incipit : « Doen Jhesus van daer ghegaen was quam hij int lant van Tiri ende Sidonis. » Explicit : « Daer wij Gode den Vader sculdich af sijn te dancken ende te loven, overmits Cristum onsen Heere, die in der eeuwicheit ghebenedijt moet wesen. Amen. » — Fol. 130 à 137.

17. *Des maendacchs nae den anderen sondach.* Incipit : « Wie bistu. Ic ben dbegin die u toesprecke. » Explicit : « Eer sij totter gherechter kennissen Gods moghen gheraken. Tot welcker kennissen ons moet helpen... Amen. » — Fol. 137 à 144.

18. *Op ten derden sondach in der Vastenen, Jordanus.* Incipit : « Salich sijnse die dat woert Gods hooren ende dat behouden. » Explicit : « Die dat woert Gods... behouden, die sijn salich. Welcke salicheit ons verleenen moet... Amen. » — Fol. 141 à 153.

19. *Op ten vierden sondach, vijf sermoenen Jordanus.* Incipit : « Hier es een kint dat vijf ghersten broede heeft ende twee vissche. » Explicit : « Ende daeraf sonder eijnde versaedt te wordden. Met welcker weijdien ons versaeden moet Jhesus Cristus, die selve dat broet der engelen es. Amen. » — Fol. 153 à 164.

20. *Op ten vijfsten sondach van den Vasten.* Incipit : « Die Joden brachten steenen om hem te steenen. » Explicit : « Dat alle dat leven een goetskersten menschen, eest dat hij nae der ewangelien leeft, een cruijs ende een martelie es. Daer ons toe helpen... Amen. » — Fol. 164 à 173 v°.

21. *Op ten Palmsondach, sermoen.* Incipit: «Een groote scare stroijden haer cleederen in den weghe. » Explicit : « Alder menschen last mede te draghen als Sinte Pauwels droech. Daer moet ons toe helpen... Amen. » — Fol. 173 v° à 182 v°.

Ici se termine le cycle des sermons de maître Jordaens. Notre manuscrit l'indique en ces termes : *Hier eijnden meester Jordanus sermoenen* (fol. 182 v°). Toutefois, au fol. 185, le même scribe a consigné un sermon prêché le jour de la Visitation de la Vierge (2 juillet) : *Een sermoen van der Visitacien onser liever Vrouwen, der ghebenedider moder Gods, beghint hier.* Ce sermon n'est pas complet. Il manque un ou plusieurs feuillets, à la fin du manuscrit. Peut-être est-il également de maître Jordaens.

A la suite de ces sermons, prêchés depuis l'Avent jusqu'au

dimanche des Rameaux, un autre scribe a écrit une instruction spirituelle, qui s'étend du fol. 182 v° au fol. 184. Elle commence par ces mots : « Op den jubileus collacio. Gheminde dochter in Cristo, tis ghewoenlijc bij alle religiose gheestelike personen dat men ten daghe haerer cledinghen, dat es als sij dat geestelijc abijt aennemen, ende oec in professien, als sij Gode haer gheloften opdraghen, dat men een corte vermaninghe pleech te doene.»

Tel est le manuscrit littéraire que nous désirions faire connaitre. Nous n'avons voulu donner ici qu'une simple note destinée à attirer l'attention des philologues sur un manuscrit, qu'ils n'auraient peut-être jamais songé à chercher dans un dépôt communal.

G. Des Marez

Bibliographie.

I. — COMPTES RENDUS.

INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE. **Annuaire de la Belgique scientifique, artistique et littéraire**. Bruxelles, 1, rue du Musée, 1908, 8°, pp. XXXVI-368.

De ce livre, nous voudrions pouvoir dire beaucoup de bien, car il réalise une excellente idée, faite pour rendre de précieux services.

En effet, comme le dit l' « Introduction », le présent *Annuaire* constitue un guide (plutôt une source) de renseignements sur les institutions de toute nature qui existent actuellement en Belgique dans le domaine des Sciences, des Lettres et des Arts : Administrations publiques, Associations internationales, Sociétés savantes, Archives, Bibliothèques, Musées et Collections, Instituts scientifiques et Établissements d'enseignement supérieur. »

On le voit, tout le monde est appelé à se servir de cet annuaire et à lui demander des données exactes et précises. Mais si l'utilité d'un pareil guide est incontestable, il est également hors de doute que le conducteur doit être soigneusement informé et ne fournir que des notions de tout point vraies et exemptes de toute erreur.

Malheureusement, on ne peut pas dire qu'il en soit ainsi et une fréquentation assidue du volume nous oblige à déclarer que la réalisation de l'œuvre ne répond d'aucune façon à l'excellence du projet. Omissions importantes, erreurs nombreuses, indications surannées, tous ces défauts déparent l'Annuaire, au point qu'à l'heure actuelle il est presque inutilisable.

Pour qu'on ne m'accuse pas de formuler des reproches vagues et généraux, je dois entrer dans quelques détails. En tournant les feuillets, les erreurs sautent aux yeux. Ainsi, page 2, M. Bender, quoique pensionné, est encore cité ; à l'administration de l'enseignement moyen trois noms au moins manquent ; de la commission pour l'entérinement des diplômes, il ne reste pas un des membres cités. Au lieu d'Oultremont (G.) lire Doutrepont (G.) et supprimer le nom de M. A. Janssens et p. 3, celui de M. E. Leclercq. P. 4 et 7, la commission permanente pour l'examen des questions de droit international privé figure deux fois et avec des men-

tions différentes. P. 8, la commission pour la publication des anciennes lois du pays est acéphale, pourtant M. le comte de Limburg-Stirum en est le président, mais M. De Le Court est mort. P. 18, M. Gaillard et le R. P. Van den Gheyn sont à tort signalés comme secrétaires de la Commission internationale pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux. P. 44, lisez Huybrigts ; p. 42, Bruylant ; p. 42, *Biblion* a pour siège la Bibliothèque collective des sociétés savantes ; p. 44, M. Jean Huyghe, non Hugghe, est décédé ; p. 45, l'*Union de la presse avicole belge* n'existe plus depuis près de deux ans. Pourquoi ne pas mentionner p. 47, le président A. Wins de la Société des Bibliophiles belges, dont le secrétaire n'est pas M. Léon Losseau, mais M. Poncelet ? P. 52, il y a longtemps que M. Cyrille Van Overberg a quitté la présidence annuelle de la Société d'Économie sociale ; p. 60 et p. 69, l'adresse de M. Grojean est 270, Avenue Brugmann ; p. 63, pour la Fédération des professeurs, il y a lieu de distinguer les Athénées des Écoles moyennes ; pour celle des Athénées, M. Discailles est président, M. Witmann, secrétaire. Il existe aussi une Association des anciens normaliens et docteurs en philosophie de l'Université de Liège, dont M. J. P. Waltzing est président. P. 72, l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française a une bibliothèque rue Terre Neuve, 89 à Gand ; p. 72, le greffier provincial à Gand, s'appelle De Reu. P. 75, l'adresse de la *Société Liégeoise de Littérature wallonne*, est à l'Université de Liége. P. 77, lire *Trô d'sottais* et Nautet-Hans. P. 79, le lieutenant-général De Tilly, signalé comme président de la Société scientifique de Bruxelles, est mort ; de même, p. 84, M. Rutot ne préside plus la Société d'anthropologie de Bruxelles. P. 86, lisez Baron de Crombrugghe de Picquendaele. P. 117, le comte Oswald de Kerchove de Denterghem n'est plus, on vient d'inaugurer sa statue à Gand. P. 124, la *Ligue ornithologique belge* a un président qui est M. L. Stainier. La *Fédération nationale des Unions professionneles d'aviculture de Belgique* n'est pas affiliée à la Fédération nationale des Sociétés d'aviculture de Belgique. P. 125, le président du *Neerhof* à Gand n'est plus M. de Ketelaere, mais M. F. Tollenaere, rue du Lac, à Gand. Le trésorier de la Société royale des Beaux-Arts à Bruxelles est M. Jean De Mot, p. 133. Même page, il y a beau temps que M. Bayot n'habite plus rue de Milan et n'est plus trésorier de la Société des cours d'Art et d'Archéolo-

gie. P. 136, du Cercle *Vie et Lumière*, ce n'est plus M. Des Ombiaux, mais M. C. Gaspar qui est le secrétaire et M. Jean De Mot n'est pas celui du Cercle *Pour l'Art*. P. 165, le secrétaire du Cercle archéologique d'Audenarde est M. l'abbé Walters. P. 167, le chanoine Van den Gheyn a pour adresse la rue d'Argent et p. 251, 13, avenue des Moines ; cette dernière est la bonne La note sur la Fédération archéologique et historique de Belgique, p 169, est absolument erronée ; tous les renseignements qu'on y donne ont trait au Congrès de Mons, qui eut lieu en 1905 et n'a plus rien à voir avec la Fédération, être purement moral. P. 170, le président de la Société archéologique de Namur est aujourd'hui M. de Pierpont ; p. 171, M. Demeuldre n'habite plus Bruxelles, mais Soignies ; p. 172, M. Broeckaert, secrétaire du Cercle archéologique de Termonde, est décédé. P. 176, M. le b^on^ de Vinck de Winnezeele n'est plus président de la Société royale de géographie d'Anvers.

J'interromps cette liste d'errata, pour féliciter M. Éd. Laloire de la rédaction du chapitre IV, Archives p. 178-194. Signalons seulement parmi les hôpitaux riches en archives, celui de Lessines, p. 193, et parmi les archives privées, celles du château d'Elseghem de M. le Vte de Ghellinck-Vaernewyck.

Reprenons l'échenillage. P. 201, pourquoi cette insistance à dire deux fois que le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale est nommé par le Roi ? Les autres conservateurs ne le sont-ils pas aussi ? P. 212. le bibliothécaire de la société des Bollandistes est le R. P. Delehaye.

Dans la liste générale des bibliothèques, disons d'abord que les doubles emplois abondent. On y reprend toutes les bibliothèques déjà citées à propos d'autres associations. D'autre part, il y a des renseignements discordants ; ainsi Westroosebeke est situé dans la province d'Anvers et dans la Flandre Occidentale. Deynze se trouve aussi dans deux provinces, dans les deux Flandres ; puis on parle de Melckwese, Nethem, Pellemberg, Luingue, Oedelen, Levendeghem, Neder-Swalm, Harmelgem ; de toutes ces localités, le nom est estropié. Puis les bibliothèques des abbayes de Grimberghen et de Parc ne sont pas citées. Qu'est-ce à Tirlemont que la « Populaire, Grimde » ? Serait-ce peut-être la bibliothèque populaire du village de Grimde !

P. 240, parmi les églises possédant des œuvres de peinture et de sculpture, on ne cite que Bruxelles, Alost, Anvers, Bruges et Gand. Et le Van Dyck de Saventhem, celui de Courtrai surtout,

si célèbre par le vol récent dont il fut l'objet ? Sans doute, on dira qu'il n'était pas possible de faire une énumération complète. D'accord, mais il ne fallait pas en faire du tout, car cet inventaire ne rentre nullement dans le cadre de l'ouvrage et il y avait lieu de le sacrifier totalement.

P. 244, pourquoi les conservateurs des musées royaux des arts décoratifs et industriels ne sont ils pas nommés, tandis qu'à la page suivante on trouve tous ceux de leurs collègues du musée royal d'histoire naturelle, jusqu'à celui du comptable.

P. 258, lire Stroobant ; 259, l'adresse de F. Donnet est 53, rue du Transvaal, Anvers ; p. 259, omission du nom de M. Ch. Cardon, qui possède une des plus belles collections de Bruxelles; p. 261, M. C. Picqué est conservateur honoraire du Cabinet des Médailles ; M. Préherbu n'habite plus Bruxelles, mais Malines ; p. 262, lire Verougstrate, de Ghellinck de Walle, de Geloes, Casier. P. 263, M. Gielen est mort ; il n'y a pas de château d'Onbeek, mais d'Oirbeek.

Pourquoi les cours d'art et d'archéologie qui ont une mention insignifiante et insuffisante, n'ont-ils pas trouvé place, par exemple, p. 174, à côté des cours pratiques d'archéologie ?

P. 284, l'orthographe exacte du nom du recteur de Louvain est Mgr Hebbelynck. P. 290, qu'est-ce que le Grand Duché de Brabant ? Pourquoi, p. 294, le catalogue imprimé des périodiques de l'Observatoire par M. Collard n'est-il pas signalé? P. 296, omission de l'observatoire particulier du Collège des Jésuites à Louvain, très bien monté et grandement installé.

P. 308, lire van den Berghe. P. 308, de tous les collaborateurs de la *Bibliographie nationale*, il ne reste que M. Lucrquin. P. 313, l'*Action wallonne* et le *Réveil wallon* sont rédigés en français. P. 314-314, parmi les journaux on peut s'étonner de voir omis la *Gazette de Liége*, la *Patrie* de Bruges, la *Voix du Luxembourg*, la *Presse* (d'Anvers), et d'autres encore. Par contre, nous ne croyons pas que le *Courrier de Liége* existe.

P. 335, parmi les ouvrages à consulter sur la Belgique, on s'étonne de ne voir mentionner ni la *Patrie Belge*, éditée par *Le Soir*, ni les conférences jubilaires de l'Exposition de Liège, publiées sous le titre *La Nation Belge*, ni l'ouvrage de M. Wilmotte, *La Belgique morale et politique*.

Enfin, p. 338, M. Van Autryve n'habite pas Bruxelles, mais Jette-Saint-Pierre, et le M[is] de Wavrin, qui vient de mourir, occupait le château de Ronsele.

Signalons aussi, p. XXV, une opinion assez étrange. L'œuvre des *Acta Sanctorum* est qualifiée de grande compilation systématique. Je ne sais si cette appréciation du travail critique des Bollandistes sera partagée ; j'en doute.

Prévenons une réponse qui pourrait être faite. Plusieurs de ces renseignements vieillis, inexacts ou surannés, sont à attribuer à des mutations arrivées au cours de l'impression. Sans doute, pareil cas a pu se présenter, mais aucune des multiples erreurs que nous avons signalées ne s'explique de cette façon. Ainsi, comment se fait-il qu'à propos de la Fédération historique et archéologique de Belgique, on donne p. 169-170, c'est-à-dire à la onzième feuille, des renseignements vieux de trois ans et aujourd'hui tout à fait erronés, alors que p. 294, à la treizième feuille, c'est-à-dire quinze jours plus tard dans la chronologie de l'impression, on fournit un renseignement datant d'octobre 1907?

Nous regrettons de devoir le constater, mais à part le chapitre irréprochable des Archives, dû à la collaboration de M. Laloire, l'*Annuaire* n'a pas été confectionné avec le soin méticuleux, la précision et le contrôle sérieux qui font la valeur de pareils ouvrages. La troisième édition, peut-être, en sera à peu près, satisfaisante. En attendant, la première est aujourd'hui périmée et ne rendra guère service.

On nous permettra une autre réflexion pour finir. Dans les discours réimprimés en tête de l'*Annuaire*, est célébrée à l'envi la glorification des méthodes et des œuvres modernes de documentation. Loin de nous la pensée de contredire à ces éloges mais il devient opportun, croyons-nous, d'insister vivement sur le mode de réalisation des concepts et l'exécution des fécondes idées. Pour brillantes que soient celles-ci, elles ne valent que par la mise en œuvre. Ne nous payons pas de mots, et rappelons-nous l'adage : *Ex fructibus eorum cognoscetis eos*. N'oublions pas que la science ne vient pas seulement des penseurs, car ceux-ci ont aussi leur écueil, *evanuerunt in cogitationibus suis*, mais que son développement est dû, pour la meilleure part, aux modestes et obstinés travailleurs, qui par l'impeccable correction, le soin attentif de tous les instants, la méticuleuse habileté apportés à tous leurs travaux, lui fournissent l'appoint exact de résultats acquis avec certitude et de données incontestables. Au contraire, les réalisations hâtives et ratées entravent la science, plus qu'elles ne l'aident, malgré la justesse de l'idée qu'elles étaient destinées à servir.

J. Van den Gheyn, S. J.

LE SOUDIER. (H.) — **Bibliographie française** ; deuxième série paraissant par périodes quinquennales, comprenant les ouvrages parus depuis le 1er janvier 1900 jusqu'au 31 décembre 1901, en un seul alphabet : 1° par ordre de noms d'auteurs ; 2° par ordre alphabétique de titres ; 3° par ordre alphabétique de matières au moyen de mots-souches. Classification adoptée à l'unanimité au Congrès international des Éditeurs, de Bruxelles, 1897. Tome I, 1900 1901. Faisant suite à la « Bibliographie française » 1re série, arrêtée au 31 décembre 1899, et tenue à jour chaque semaine par le « Mémorial de la librairie ». — Paris, H. Le Soudier, 1 volume gr. in-8° raisin, VI-772 pp. à deux colonnes, broché fr. 50; relié fr. 55 (prix nets).

Cet important recueil contient près de 100.000 notices bibliographiques. Afin de rendre les recherches, dans tous les cas, fructueuses, et, en même temps, des plus commodes, l'ouvrage comporte, en réalité, trois répertoires cataloguant les mêmes titres, mais fondus en un seul ensemble alphabétique, ce sont :

Un répertoire onomastique ;

Un répertoire alphabétique de titres ;

Un répertoire alphabétique de matières, par mots-souches.

Le répertoire onomastique est celui auquel il y a lieu de se reporter principalement ; c'est le seul où l'on trouve les titres accompagnés des conditions bibliographiques de rigueur. Les noms d'auteur sont imprimés en caractères gras ; ils sont suivis du titre complet, du format, de l'année de publication, du prix et, entre parenthèses, du nom de l'éditeur.

Ces diverses mentions suffisent parfaitement à identifier un ouvrage. Il n'était en outre, point indispensable de les répéter d'autre part, le recueil devant conserver des dimensions pratiques et un prix abordable.

Le répertoire alphabétique de titres, dont les données sont plus abrégées, n'est strictement utile qu'en ce qui concerne les titres d'ouvrages purement littéraires. Les titres sont imprimés en caractères romains ordinaires suivis de deux points qui signifient « voir » ; le nom d'auteur ou mot qui suit est celui auquel il faut se reporter pour avoir de plus amples renseignements. Leur classement alphabétique est établi dans l'ordre des mots des titres sans tenir compte de l'article défini (l', le, la, les, d', du, de la, des) ni de la conjonction « et ».

Le répertoire alphabétique de matières, au moyen de mots-souches, ne contient également que des références judicieusement condensées. Les rubriques de classification, ou mots typiques, sont imprimées en caractères romains espacés ; les subdivisions, qui se rapportent au mot-souche principal, séparées entre elles par une petite barre verticale, sont imprimées en italiques ; leur classement alphabétique est établi dans l'ordre des mots principaux.

Les mots-souches ont été obtenus par un dépouillement analytique très minutieux de chaque titre, lequel se trouve ainsi mentionné dans toutes les rubriques auxquelles sa spécialité peut donner lieu ; c'est ainsi, par exemple, que « Chrétien (Dr. R.). Traitement du tétanos par les injections phéniquées » a donné naissance à : Traitement (premier mot du titre), à Tétanos, à Phénol, et à Injections (mots-souches).

Ce dernier répertoire, qui permet notamment de retrouver un ouvrage dont on ignore l'auteur et le titre exact, est évidemment la partie la plus caractéristique et la plus neuve de la *Bibliographie française*, que j'ai, dans son ensemble, examinée de très près, en y effectuant de nombreux sondages, au triple point de vue onomastique, alphabétique et idéologique. J'ai le devoir de déclarer que le travail de rédaction et de coordination ne m'est jamais apparu en défaut, et que l'on s'oriente, avec la plus agréable facilité, dans ce vaste répertoire, précis dans le fond, limpide dans son élégant aspect typographique.

Cet ouvrage, dont la suite sera également quinquennale, perfectionne amplement la première série de la *Bibliographie française* (1) ; il se présente comme un excellent instrument de recherches, et dont il importe de conseiller l'usage constant particulièrement à nos confrères qui, dans les bibliothèques publiques, sont de plus en plus appelés à communiquer aux lecteurs, des renseignements spécialisés et rapides.

Ch. Sury.

(1) La première série de la *Bibliographie française*, recueil de catalogues des éditeurs français, avec tables alphabétique et systématique, que fit paraître M. H. Le Soudier, a eu deux éditions : la première, arrêtée au 31 décembre 1895, Paris, 1896, 6 vol. gr. in-8° ; la seconde, arrêtée au 31 décembre 1899, Paris, 1901, 10 vol. gr. in-8°. Sur la première édition, voir : Sury (Ch.). La « Bibliographie française » de M. H. Le Soudier, dans *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie*, 1re année, 1895-1896, p. 258-261, Bruxelles, au siège de l'Institut.

J.-B. Stockmans. — **Beknopte inventaris van de oude archieven der stad Lier.** Lierre 1907. In-8° de 25 pages.

La ville de Lierre, malgré quelques pertes regrettables subies en 1580 et 1582, possède de belles et importantes archives. L'administration communale s'est toujours préoccupée du sort de ses documents et a chargé en 1903 M. J.-B. Stockmans d'en dresser un inventaire sommaire. C'est un travail bien fait et qui rendra de grands services aux chercheurs. Bien que courte — peut-être trop courte — la brochure permet de s'orienter à l'aise dans les archives de l'ancienne ville brabançonne.

Dans la première partie : *Bestuurlijke afdeeling*, nous trouvons une importante série de 1342 chartes de la ville de Lierre, de la *Veetafel* et de l'abbaye de Nazareth (du 13e au 18e siècle), un *Privilegieboeck* de la ville (1200-1566) ; les papiers des secrétaires remontant au 17e siècle. Les *Actboecken* (1) contiennent des documents du 15e siècle. Les registres aux procès-verbaux du collège débutent en 1594 ; ceux de la ville en 1692, ceux de la chambre pupillaire en 1539, ceux des requêtes en 1627. Il existe une importante collection de « *Keuren en Ordonnantien* » depuis 1417, dont plusieurs volumes datent du 15e siècle. Le premier de huit tomes de correspondances comprend des missives de 1447 à 1708. Une importante série de 105 volumes de comptes communaux débutant en 1377 va jusqu'à l'année 1796. Les archives relatives aux corps et métiers ne sont pas moins considérables à partir de 1375 et intéressantes au point de vue historique. La seconde partie du travail : *Rechterlijke Afdeeling* est représentée par un ensemble de 82 volumes de registres aux réalisations des échevins de 1406 à 1795, de 32 minutiers de notaires de 1544 à 1789 et de 18 registres aux sentences de 1411 à 1735.

Je serais prêt à regretter le caractère par trop sommaire que M. Stockmans a donné à son inventaire, si je ne savais que l'auteur est un *archivarius vagans* qui ne recule pas devant la besogne ingrate d'inventorier des archives dans les communes où l'on fait appel à son zèle et à son savoir. Mon regret se tempère par la certitude de le retrouver bientôt avec quelque nouvel inventaire d'une commune anversoise.

H. Nelis.

---

(1) Il eût été bon d'indiquer sommairement quel est l'objet des *Actboecken*, cette appellation vague risquant beaucoup de ne pas renseigner le chercheur sur leur contenu.

Mitteilungen der K. Preussischen Archivverwaltung. Heft 10. **Bestimmungen aus dem Geschäftsbereisch der K. Preussischen Archivverwaltung.** Heft 11. **Geschichte des Staatsarchivs zu Breslau** von Archivrat Dr BRUNO KRUSCH, Staatsarchivar zu Osnabrück. Leipzig, S. Hirzel, 1908. 2 vol, in-8° de 40 et 348 pages.

Lors de la fondation de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, nous avons eu l'occasion (tome I [1903], pp. 18 et 20) de signaler l'initiative de l'administration des Archives de l'Etat en Prusse, consistant dans la publication d'une nouvelle série d'études et d'inventaires de ses principales collections d'archives. Nous signalions à ce propos les trois premières de ces publications, parues en 1900, à savoir : *Reinhold Roser*, Ueber den gegenwärtigen Stand der archivalischen Forschung in Preussen, et *Max Bär*, Geschichte des Königlichen Staatsarchivs zu Hannover, et Uebersicht über die Bestände des Königlichen Staatsarchivs zu Hannover. Depuis lors la Revue a signalé (tome II, [1904] p. 481) une autre étude de cette série due à la plume de M. *Richard Knipping*, Niederrheinische Archivalien in der Nationalbibliothek und dem Nationalarchiv zu Paris; mais antérieurement déjà y avaient paru quatre travaux importants de MM. *Georg Hille*, Uebersicht über die Bestände des Königlichen Staatsarchivs zu Schleswig ; *Adolf Warschauer*, Die Städtischen Archive in der Provinz Posen (cf. *Revue* tome III [1905] p. 200) ; *Eduard Ausfeld*, Uebersicht über die Bestände des K. Staatsarchivs zu Coblenz, et *Reinhold Koser*, Die Neuordnung des Preussischen Archivwesens durch den Staatskanzler Fürsten von Hardenberg. Citons enfin, avant d'en arriver aux deux travaux qui font plus spécialement l'objet de ce compte rendu, l'intéressante étude de *Richard Knipping* et *Theodor Ilgen*, Die neuen Dienstgebäude der Staatsarchive zu Coblenz und Düsseldorf, dont feraient bien de s'inspirer les architectes et les archivistes qui, en Belgique, ont à se pourvoir de nouveaux dépôts d'archives.

Le 10e fascicule de la collection, publié par l'administration elle-même, contient le texte des règlements organiques qui régissent les archives prussiennes. Il ne peut être question de les analyser ici, pas plus que les diverses circulaires applicables à la consultation et à la communication des documents à l'intérieur et au dehors, les programmes d'examen pour les

aspirants aux fonctions d'archiviste. Remarquons seulement que depuis 1899 il n'a pas paru moins de 8 arrêtés royaux ou ministériels ou dispositions légales concernant le service des archives. Ce qui prouve que les grands pays ne considèrent pas ce service comme une superfétation. Quant à l'importante histoire des Archives de l'Etat à Breslau, le nom de l'auteur, M. Bruno Krusch, qui fut attaché à ce dépôt jusqu'en 1907 et qui depuis lors est archiviste à Osnabrück, est garant de l'excellence de cette publication. Fondé en 1810 par Büsching qui le dirigea jusqu'en 1821, le dépôt des Archives de Breslau prit un grand développement sous l'archiviste Stenzel (1822-1854) auquel on dut non seulement des accroissements considérables, mais qui inventoria la plus grande partie des collections. Il fut remplacé, en 1855 par Wattenbach qui eut lui-même comme successeur, en 1862, Grünhagen mort en 1901, et auquel succéda le directeur actuel Otto Meinardus.

En dehors de ces noms, tous connus en Belgique, la liste des employés et fonctionnaires depuis 1811, par laquelle se termine l'ouvrage, nous en révèle plus d'un qui acquit une réputation mondiale dans le domaine de l'historiographie ou des sciences auxiliaires de l'histoire, tels Grotefend, Doebner, Sello, etc., etc.

En résumé, deux excellentes publications en plus à l'actif de l'administration des archives prussiennes.

J. Cuvelier.

Het Archief der heerlijkheid Ruinen door J. G. C. Joosting. Brill. Leiden, 1907. in-8° de 134 pages.

L'archiviste du royaume dans la province de Drente vient d'enrichir d'un nouvel inventaire la série déjà longue des publications similaires qu'il nous a fournies dans ces dernières années. La seigneurie de Ruinen était un fief des évêques d'Utrecht, apparaissant dès la première moitié du 12e siècle; plus tard elle passa aux états d'Overysel jusqu'à ce que la Révolution française lui réservât le sort commun à tous les biens de l'espèce. La plupart des archives datent des 17e et 18e siècles, quelques-unes du 16e. La liste des régistres comprend environ 70 analyses d'actes de 1353 à 1776. L'inventaire scientifiquement dressé, comme ses ainés, se termine par les tables alphabétiques habituelles.

J. C.

Regesten van Oorkonden betreffende het sticht Utrecht (694-1301) verzameld door Dr Gisbert Brom. 2 vol., in-8° de XLI-304 et 367 pages. Utrecht, Oosthoek, 1908.

Voici que paraît enfin l'importante publication si impatiemment attendue par les historiens hollandais et belges. Commencé, il y a treize ans, ce travail fut retardé par les causes les plus diverses que l'auteur fait connaître dans son introduction. M. Brom n'en a que plus de mérite d'avoir su triompher de tous les obstacles semés tout le long de la route. Il est vrai qu'il eut constamment à ses côtés l'éminent archiviste d'Utrecht, sans le concours duquel il est probable que de nombreuses années se seraient encore écoulées avant l'apparition de l'ouvrage. C'est que le plan de celui-ci est très vaste. Il comprend, en effet, la publication en régestes de toutes les chartes, aussi bien les authentiques que les fausses, antérieures à 1301, 4 juillet ; les listes de biens, lettres, lois et autres actes, parfois aussi des extraits de nécrologes, d'annales contemporaines, etc. antérieures à 1200 ; le tout intéressant de près ou de loin le diocèse d'Utrecht. (Voyez des détails plus précis à ce sujet pp. XI et seqq). En dépouillant ainsi consciencieusement les sources manuscrites et imprimées, dont l'énumération seule comprend 25 pages (pp. XVII-XLI), M. Brom est parvenu à réunir près de 3000 actes compris entre les années 694 et 1301.

Il est à peine besoin de dire que cet ensemble contient pour l'histoire des Pays-Bas des renseignements d'un prix inestimable et que le monde des historiens sera des plus reconnaissant envers l'auteur de ce travail. Le plan d'après lequel les régestes sont publiés est excellent. N° d'ordre en caractères gras, la date réduite en style moderne (pourquoi M. Brom met-il *entre parenthèse* le mois et le jour ?) la transcription intégrale de la date, en italique ; puis le corps du régeste, analyse concise mais substantielle, enfin, en petit texte l'indication des sources manuscrites et imprimées. A la fin du volume une table des noms de personnes et une autre des noms de lieux. Comme on le voit, cela se présente bien et l'ouvrage d'un maniement facile rendra aux travailleurs les services que ceux-ci sont en droit d'en attendre.

Après tous ces éloges mérités, M. Brom me permettra-t-il de consigner ici quelques observations que la consultation de son ouvrage m'a suggérées et qui ne me sont dictées, ai-je besoin de le dire ? que par le sincère désir d'arriver, dans le domaine de la publication des travaux d'erudition, à cette entente interna-

tionale que l'on recherche en ce moment dans toutes les sphères?

Et tout d'abord, il me paraît que dans ses analyses, l'auteur abuse de la transcription textuelle des termes dans la langue des originaux. S'il n'existe pas d'équivalent en néerlandais des mots *villa* (rég. 11), *casata* (r. 12), *mansionile* (r. 18), *ripaticum* (r. 43) etc., il me semble qu'il faudrait tout au moins chercher à éclaircir en note ou entre parenthèse le sens de ces termes, comme il le fait pour le mot *area* (ruimte, rég. 942). La transcription textuelle des noms de lieux et de personnes, préconisée par les archivistes hollandais, peut se défendre à condition qu'elle soit générale. Je comprends, p. ex. que M. Brom écrive (rég. 15) « in de gouw *Texandria* » mot qu'il trouve sans doute dans sa source ; mais comment expliquer alors qu'il imprime (rég. 16), *Taxandrië*, qui certainement ne se trouve pas dans sa source pas plus que la forme *Antwerpen* qu'il donne dans ses régestes du 7e siècle ? Lorsqu'un personnage est indiqué par les initiales de son prénom, tantôt l'auteur parfait ces initiales comme (rég. 1179), Ar(noldus), tantôt il s'en abstient comme (rég. 1113), Th. Et ce n'est évidemment pas par ignorance qu'il agit ainsi, car le Th(eodoricus) en question est cité tout au long dans le régeste suivant (r. 1114) « Diederik ». Je préfère le système de la Commission royale d'histoire de Belgique qui prescrit de compléter toujours, au moyen de lettres cursives, lorsqu'on est en état de le faire.

Pour ce qui est des références, il est vraiment dommage que M. Brom n'ait pas établi l'interdépendance de ses sources, d'autant plus que, lorsqu'il s'agit de copies, il n'indique jamais l'époque où elles ont été faites. On pourra me répondre que cette indication figure dans la liste des sources, mais il n'est pas toujours facile de s'y retrouver et cela prend en tous cas beaucoup de temps. Par exemple : j'ai vainement cherché à quelle époque fut composé le cartulaire de Marienweerd (Rég. 348, 1903 etc.) et dans quel dépôt se trouve ce volume. Cette difficulté s'aggrave encore par suite de l'absence d'une liste des abréviations. Qu'est-ce par exemple, que c'est *Oorspr.* **O.** du reg., 1949 ? *O*=Oudmunster ? Je le suppose, mais de certitude, je n'en ai point. Qu'est-ce encore que ce *concept* du *14e siècle* d'un acte de 1279 (Rég. 1949) ?.

La table des noms de lieux aussi aurait pu être mieux conçue. L'auteur n'y met que les noms figurant dans ses analyses mêmes.

Si je désire, par exemple, connaître les endroits où ont été donnés les actes, détail qui a cependant son importance, ma curiosité ne trouve pas à se contenter ; c'est dire en même temps que celui qui voudrait savoir quel est cet *Harastallio* d'où est daté un acte de Charles Martel du 1 janvier 722, n'apprendra absolument rien à ce sujet dans la table de l'ouvrage. Mais l'auteur ne cherche pas davantage a identifier la plupart des autres noms de lieux cités dans ses analyses. Que sont *Stancheim* et *Arnstadt* du reg. n° 7, la paroisse d'*Ape* du n° 2003 etc., etc. ? Même quand les lieux sont identifiés, ils ne le sont pas suffisamment. Exemple : Epternach (Echternach) Klooster. Un point, c'est tout. A Echternach même, on ne trouve rien. Bernard St. Klooster. Berne, Klooster ???.

Je doute fort qu'un tel laconisme soit de nature à satisfaire les travailleurs et j'ajoute que si M. Brom avait cherché à mieux identifier ces noms, il aurait évité probablement quelques mauvaises lectures évidentes comme (rég. 1994 et 2008) ce *Lupilia* pour *Jupilia*.

Je me garderai bien de rouvrir ici le fameux débat sur l'emploi du style de Noël ou de celui de la Circoncision. M. Brom préfère ce dernier, qui est celui de son collaborateur M. Muller. C'est évidemment son droit, comme c'est le droit de M. Nélis, par exemple, de continuer ses préférences à celui du 25 décembre. Mais attribuer le style du 1er janvier, en plein 13e siècle, à l'abbé de St Trond et à Waleran de Fauquemont, voilà une erreur contre laquelle je ne puis pas ne pas protester. C'est dire que les régestes 1543 et 2546 — pour ne citer que ceux-ci – sont incontestablement mal datés et doivent être placés respectivement en 1265 et en 1295. J'avoue aussi, pour ma part, ne rien comprendre à la chronologie de l'élu Jean d'Utrecht. Il y a évidemment une contradiction dans la réduction en style moderne des régestes 1694, 1736, 1805, 1856, 1857, 1998 etc. Les uns ont été datés d'après le style de Pâques ou de l'Annonciation, les autres d'après celui de Noël ou de la Circoncision. Il était indispensable à mon sens, d'éclairer le lecteur sur l'emploi possible de styles différents. La déclaration d'incompétence en matière de chronologie que fait, en commençant, M. Brom ne suffit pas, en l'espèce. Dans une publication de régestes, c'est là une question d'une importance capitale et à ce point de vue mieux eût valu que l'auteur retardât encore de quelques mois, voire même de quelques années sa publication, quelle que fût du reste,

la légitime impatience des historiens à être mis en possession d'un instrument de travail aussi important et qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques.

J. CUVELIER.

Bon H. KERVYN DE LETTENHOVE. — **La Toison d'or. Notes sur l'institution et l'histoire de l'Ordre (depuis l'année 1429 jusqu'à l'année 1559)**. Bruxelles, G. VAN OEST et Cie, 1907. In-4°, 114 pp.

Ce livre a été écrit pour le grand public. Il est de nature à l'intéresser. L'*Histoire de l'Ordre* de Reiffenberg figure parmi ses sources ; il ne fait nullement double emploi avec elle. Il ne nous apporte pas, en effet, une étude de détail sur la Toison d'or. L'auteur a évité de s'engager dans une nouvelle — et fastidieuse — analyse des actes capitulaires. Il s'attache plutôt à mettre en relief le côté moral et chevaleresque de l'institution. Il y réussit en brossant de larges fresques historiques : tournois, batailles, cérémonies solennelles et fêtes luxueuses. L'ouvrage appartient au genre admiratif. L'abus de la critique n'en ternit point la couleur. C'est dire qu'il offre une lecture agréable. Il se recommande à ceux qui désirent connaître le caractère de la Toison d'or, sans s'attarder aux questions de pure érudition.

Les notes du Bon Kervyn s'arrêtent, avec raison, à l'année 1559. Cette date marque la célébration du dernier chapitre statutaire. Par la suite, Philippe II supprime ces solennités, en même temps qu'il s'arroge le droit de désigner lui-même les nouveaux chevaliers. Dès lors, l'esprit de l'ordre est tué. Le glorieux collier créé par Philippe le Bon n'est plus qu'un hochet de vanité aux mains des souverains.

De nombreuses planches, dont quarante-quatre hors texte, illustrent le volume. Elles reproduisent des pièces précieuses de l'Exposition de Bruges et contribuent, pour une bonne part, à donner de la valeur à cet ouvrage, d'une exécution matérielle parfaitement soignée.

A. BAYOT.

II. REVUE DES REVUES.

10. **La littérature des Archives pendant les huit dernières années (1898-1906)** fait l'objet d'une excellente étude du Dr Josef Friedrich Abert, dans l'*Archivalische Zeitschrift*

(Nouvelle série, tome XIV, 1907). L'auteur examine successivement les travaux qui ont paru sur la formation scientifique des archivistes, en Allemagne, en Autriche, en France, en Italie, en Hollande et en Belgique; puis il étudie les travaux d'archivéconomie, parus dans ces pays ; le mouvement en faveur des petites archives ne lui a pas échappé, pas plus que les constructions des dépôts d'archives et les remèdes préconisés pour la restauration, la reproduction et la conservation de nos précieux documents (1). Il consacre aussi quelques pages à l'utilisation des archives, à l'organisation des archives économiques, des archives d'art et enfin des voyages d'archives. Ce coup d'œil général sur les archives des principaux pays peut être considéré comme une introduction à l'étude approfondie qui suit et qui se rapporte à l'Allemagne, non seulement à l'empire allemand et aux divers États qui constituent la confédération germanique, mais encore à l'Autriche-Hongrie et à la Suisse. Pour chaque région, pour chaque ville M. Abert donne une bibliographie critique de tout ce qui a paru au sujet des archives. C'est dire que son travail constituera désormais le *vade mecum* de tous les travailleurs qui auront à faire des recherches dans ces pays et que la bibliographie des archives vient de s'enrichir d'un instrument de travail de premier ordre.

J. Cuvelier.

Chronique des Bibliothèques et Archives.

BELGIQUE.

15. **Bruges**. — Archives communales. — M. Gilliodts-van Severen, archiviste de la ville de Bruges, a envoyé à l'administration communale la nomenclature des acquisitions faites et le rapport sur la situation du dépôt des Archives communales.

Dans la section ancienne de nombreux et importants accroissements sont signalés, obtenus grâce à la largesse des Brugeois ou acquis par achat.

Les archives ont reçu de M. Albert Visart un cahier manuscrit de 22 pages du 17e siècle ; de M. Eugène Van Damme une liasse de papiers contenant : 1° inventaire des biens délaissés par

(1) Chose assez étonnante pour un auteur si bien informé, il ne dit mot du Congrès international pour la reproduction des manuscrits tenu à Liège en 1905. Pour être juste, il faut dire que la propagande dans le monde des archivistes laissa quelque peu à désirer.

demoiselle Marie Caroline de la Nève (1738); 2° contrat de mariage de Philippe van Damme et Thérèse Wanckier (1706); Bail d'un office de porteur de beurre (boterdragher) par Jacqueline van Walleghem, veuve de Jacques Collet (1738); de M. Edmond Gilleman une pancarte de parchemin, peinte en couleurs, la charité recueillant les petits orphelins, avec cette inscription : mons perfectœ charitatis, suivie de la suscription : Caritas non quœrit quœ sua sunt, anno 1640, 4 octobris; deux portefeuilles de placards, annonces et circulaires imprimés des années 1821 à 1826; de M. José Florit y Arizian, conservateur du musée de Madrid, un billet autographe du roi Philippe II, du 4 juin 1575, daté de Saint-Laurent (Escurial), adressé à son secrétaire Vasquez de Leça.

Parmi les achats nombreux il y a à noter chez M. Vincent Alphonse : un règlement imprimé de l'Académie des beaux-arts de Bruges, de 1775, la liste des membres de la même année, l'entrée de Suvée venant de Paris, 16 octobre 1771, et de Pierre Goddyn, venant de Parme en 1782; listes des lauréats de 1740 à 1826; plan de reconstruction du bâtiment de Bruges, dessin à l'aquarelle de l'Ours, entouré de quinze écussons avec la date 1417.

Chez M. Demolin-Claeys, on a acheté différentes chartes précieuses parmi lesquelles le registre de l'écoutète de Bruges, Simon, contenant les instructions, enquêtes et rapports sur la recherche des crimes et délits de janvier 1729 au 27 octobre 1786.

A citer encore quatre livres journaux de recettes de biens, savoir : 1° de Jeanne Dubois van Leyzeele, douairière de Xavier Simon, écoutète de Bruges de 1787-1790; 2° Antoine-Louis de Waepenaert, chevalier, ci-devant capitaine au régiment de S. E. le comte Cajetan de Kollowrath de 1738 à 1753; du même de 1761 à 1790 avec frontispice et armoiries dessinés à la plume.

L'archiviste termine son rapport par un aperçu de la section moderne. L'expérience de tous les jours démontre que le nouveau système de classement qui a été adopté donne des avantages très sérieux. La transmission des dossiers par les divers bureaux se fait régulièrement; remise a été faite au musée archéologique des médailles, déposées jusqu'ici dans les Archives et qui encombraient le local et des cinq vitrines contenant des jetons, méreaux et autres objets anciens. Le mobilier a été en partie renouvelé et sera complété cette année. Les communications de documents sur place, et les demandes de renseignements par correspondance ont été assez nombreuses durant cet exercice.

16. **Gand**. — Archives de l'État. — Monsieur Amelot, notaire à Gand, vient d'envoyer au dépôt des Archives de l'Etat à Gand, autorisé à ce par Monsieur le Procureur Général, en date du 19 août 1907, les anciennes minutes notariales, conservées en son étude, des notaires suivants :

Bruneel Théodore, Gand	1854-1857.
De Baets Florentin, Tronchiennes	1786, 1794. An V à VII.
d'Haese François-Contantin, Gand	1813.
Driessens Jean-François, Gand	1831-1854.
Driessens Jean-Baptiste, Gand	1774-1795. An XI à 1830.
Eggermont Norbert, Tronchiennes	1825-1829.
Haesebeyt Pierre, Gand	1771-1795.
Janssens Laurent, Gand	1785-1794.
Kerchove, Saffelaere	1791-1796.
Merry Jacques, Gand	An X à 1815.
Millecam Pierre, Gand	1744 à 1793.
Raman Charles, Gand	1831-1854.
Raman Dominique, Oostacker-Gand	An V à 1830.
Scheyvinck Jean, Tronchiennes	1819-1824.
Teirlynck Victor, Gand	1855.
Van Damme, Gand	1824-1858.
Van den Eynde Mathieu-Evergem, Gand	1812-1840.
Van der Stichelen Philippe, Tronchiennes	An VIII à 1810.

Avec leurs répertoires respectifs.

Monsieur le notaire Léon Neve, à Gand, vient de donner une nouvelle marque de l'intérêt qu'il porte au dépôt de Gand, en contribuant à compléter et à enrichir nos fonds d'archives.

Ce don consiste :

1° En un registre aux rentes seigneuriales de la Cour féodale de Bassevelde daté de 1656 à 1685, avec annotations jusqu'en 1749.

2° Un beau registre aux résolutions de la chevalière confrérie de Saint-Sébastien à Assenede ; du 21 juin 1698 au 27 avril 1755.

Robert Schoorman.

ÉTRANGER.

17. **Chantilly**. — Musée Condé. — *Bibliothèque*. — M. Alfred Mézières, président du Conseil des conservateurs du musée Condé, a donné lecture, à la réunion trimestrielle de l'Institut, du rapport annuel sur la gestion du musée pendant l'année

1907. Il a remarqué tout d'abord que l'affluence des visiteurs y a été plus considérable que les années précédentes : c'est ainsi que les entrées du samedi se sont élevées à 3,273, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 1899.

C'est que Chantilly offre aux érudits les ressources de ses admirables collections, et, cette année encore, les savants sont nombreux qui sont venus y chercher un précieux appoint à leurs travaux. C'est ainsi que M. Léopold Delisle, préparant la suite du catalogue commencé par le duc d'Aumale, y a passé de longues heures à feuilleter le *Liber Floridus*, étrange compilation dont le manuscrit original est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de l'Université de Gand, et dont la copie qui se trouve à Chantilly fut exécutée au quinzième siècle dans le monastère de Saint-Pierre à Gand. C'est ainsi encore que M. Paul Meyer est venu demander aux manuscrits du Musée un complément à ses savantes études ; que M. Jean Lemoine, bibliothécaire au ministère de la guerre, historien de Mlle de La Vallière et de Mme de Montespan, s'attaquant cette année à Mme de La Fayette, a pu y étudier les relations avec Louvois, avec les Condé, avec Mme Royale, duchesse de Savoie, etc...

En terminant, le rapporteur constate avec regret que les collections du Musée ne se sont accrues d'aucune acquisition nouvelle, mais elles se sont enrichies de quelques dons précieux. M. Alfred Mézières cite notamment celui fait par M. Edouard Kann, du somptueux catalogue de la collection Rodolphe Kann, en quatre volumes, de grand format, ornés de superbes gravures ; la remise par M. Etienne Moreau-Nélaton d'un exemplaire du travail qu'il a consacré à Corot : cinq volumes in-quarto bondés de reproductions des tableaux et dessins de l illustre paysagiste, et aussi le retour au Musée, grâce à M. Delisle, d'un livre qui en était sorti depuis plus d'un siècle : l'*Alexandre ou les Parallèles de Mgr le duc d'Anguien avec ce fameux monarque*, par M. de Serre (Paris, 1645), exemplaire de dédicace, somptueusement préparé pour être offert au jeune héros, avec titres en lettres d'or, gravures en couleurs. Et M Mézières, rendant hommage à l'habileté de M. Delisle, ajoute : « Je vous laisse à deviner à quel sortilège notre ingénieux confrère dut avoir recours pour que ce beau livre, à peine entre ses mains, fût offert au Musée Condé à titre purement gracieux ; ne sondons pas les mystères, et bornons-nous à remercier le généreux donateur, M. Ludovic Badin. »

18. **Paris**. — LES ARCHIVES DE LA CHANCELLERIE. — La direction des archives vient de faire remettre au ministre de la justice l'inventaire détaillé des documents versés par son département, il y a deux ans, aux Archives nationales, et qui sont, dès à présent, communicables au public. C'est là un petit événement qui mérite d'être signalé aux fervents de recherches historiques.

Depuis longtemps le ministère de la justice a pris l'habitude d'envoyer périodiquement aux Archives nationales les dossiers d'affaires terminées, devenus inutiles pour le travail des bureaux. Mais un grand nombre de documents anciens, remontant jusqu'à la Révolution, étaient restés sous les combles de l'hôtel de la place Vendôme, et le personnel du bureau des archives, absorbé par la besogne courante, ne pouvait songer à les classer. Quelques travailleurs étaient, de temps à autre, autorisés à les consulter, et si difficiles qu'elles fussent, ces explorations étaient toujours fructueuses. Parmi les historiens, le grenier de la chancellerie passait pour receler des trésors, malheureusement à peu près inaccessibles.

En 1905, M. Chaumié, alors garde des sceaux, d'accord avec ses chefs de service, prit un grand parti. Il s'entendit avec la direction des Archives nationales qui lui expédia un archiviste. En quinze jours, le grenier fut visité jusque dans ses recoins, tout ce qui offrait de l'intérêt mis à part et sommairement reconnu, les liasses et registres ficelés, empaquetés. Puis le tout — il y avait un millier de liasses et registres — prit le chemin du palais Soubise. Là, chaque pièce fut inventoriée et classée. On put alors constater que les convoitises des historiens étaient justifiées : cet amas de papiers poudreux allait tout simplement permettre d'éclairer une partie importante d'histoire contemporaine.

Pour la Révolution et le premier Empire, la moisson était déjà belle ; le versement livrait par exemple des dossiers de premier ordre qu'on croyait à jamais perdus, ceux des procès de « lèse-nation » en 1789 et 1790 (affaires Besenval, Suleau, Marat et Danton, etc.). Mais bien plus intéressants encore étaient les documents postérieurs à 1815.

On sait qu'il existe aux Archives nationales, dans les fonds du ministère de l'intérieur, une lacune regrettable : toute la correspondance, tous les rapports des préfets ont disparu pour la période comprise entre 1820 et 1852. Cette lacune est maintenant en partie comblée. Si nous n'avons pas les rapports des préfets,

nous avons ceux des procureurs généraux. Abondants pour la Restauration, ils forment, de 1848 à 1870, un magnifique ensemble : ils n'occupent pas moins d'une soixantaine de cartons. Il faut en rapprocher les papiers du Gouvernement provisoire de 1848, qui avaient été transportés dès 1851 à la Chancellerie, le dossier du procès intenté après les journées de Février aux ministres de Louis-Philippe, et qui contient les dépositions de tous les acteurs, grands et petits, de la Révolution, bien d'autres richesses encore. Bref, c'est l'histoire politique de la deuxième République, celle du second Empire tout entier qui s'éclairent d'un jour nouveau. De 1848 à 1870, les procureurs généraux ont joué un grand rôle, un plus grand rôle que les préfets. Dans leurs lettres, dans leurs rapports, la réaction de 1849, le coup d'État, l'Empire autoritaire sont racontés, revivent au jour le jour avec une saisissante réalité.

Nous pourrions mentionner bien d'autres documents dont l'intérêt, pour être plus limité, n'en est pas moins très vif, sur l'organisation judiciaire, le Conseil d'État, le sceau, etc. Mais nous en avons assez dit pour marquer l'importance des acquisitions que vient de faire le grand dépôt d'archives d'État. Il faut en rapporter le mérite, et, disons-le, l'honneur au ministère de la justice, au libéralisme intelligent de son haut personnel. En se dessaisissant, sans y être tenu par aucun texte législatif, de ses archives anciennes il a rendu un service capital aux études historiques, et donné un exemple excellent, que d'autres administrations — c'est déjà chose faite pour celle des Beaux-arts — voudront certainement imiter.

19. **Paris.** — Bibliothèque nationale. — *Rapport de 1907.* — Dans son rapport, M. H. Marcel, constate que le nombre des lecteurs dans le département des imprimés a été de 162,084 pour la salle de travail, avec communication de 552,049 volumes, et de 37,719 pour la salle de lecture, avec communication de 58,630 volumes ; que les collections se sont accrues de 5,000 volumes du fait du dépôt légal, et de 3,416 volumes provenant de dons, et enfin qu'il a été acquis 9,880 livres étrangers, 281 livres anciens et 72,873 périodiques étrangers.

En ce qui concerne les dons et acquisitions, l'auteur du rapport insiste plus particulièrement sur le legs si précieux de la bibliothèque de M. Maurice Audéoud, qui va permettre à la Bibliothèque nationale d'organiser une exposition des plus beaux

spécimens de la reliure française au début du vingtième siècle ; sur le don de reliures artistiques, par M. Beraldi, et sur celui fait par M. Lucien Delamarre, d'un superbe exemplaire du *Plutarque*, d'Amyot, édition de 1574, en dix volumes, dont six reliés aux armes de Charles IX.

Puis, parmi les acquisitions les plus importantes, M. Henry Marcel cite : une édition des œuvres de Ronsart, édition de Lyon 1592, qui complète heureusement l'exemplaire que possédait la Bibliothèque nationale ; les *Heures* de Reims, vers 1515, qui manquaient à la Bibliothèque ; les *Heures* de Rome, de Simon de Colines, 1543, livre rarissime, et dont un exemplaire de la Bibliothèque des Beaux-Arts, le seul qu'on connaisse en France, est incomplet, etc..-

Enfin, en ce qui concerne les autres départements, manuscrits, médailles et estampes, M. Henry Marcel mentionne également plusieurs acquisitions et dons importants, et notamment : le don par M. Bapst d'une collection d'anciens livres chinois ; par Mme Valton, de 1,463 monnaies antiques grecques et romaines du plus grand prix et de 3,391 médailles de la Renaissance également précieuses ; la donation par M. Zay, d'une très belle collection de monnaies coloniales françaises ; puis aux estampes les dons de M. et Mme Curtis, de MM. Martin-Leroy, Moreau-Nélaton, Edouard Kann, Pierpont-Morgan, Lucien Layens Robert Lebaudy, etc.

20. **Rome**. — Bibliothèque du Vatican. — *Don*. — Le 13 avril dernier, le Capitaine Bartle Teeling, exécuteur testamentaire de feu M. Hartweh Grissell d'Oxford, présentait à S. S. Pie X, pour être déposé à la Bibliothèque du Vatican, deux intéressants documents : un feuillet en onciale, du V[e] siècle, provenant d'un manuscrit de Bobbio et une lettre du roi de Siam au Pape Pie IX.

Le feuillet en onciale contient un fragment ou épitre de St-Cyprien. Il est parfaitement conservé.

La lettre du roi de Siam est datée de 1861 ; elle est rédigée en siamois et en anglais. Les deux rédactions sont écrites de la main du roi. L'original siamois couvre trois pages et un quart ; la traduction anglaise treize pages et un quart. Le sceau royal est appendu à la lettre par un cordon d'or.

Ces deux documents furent jadis découverts à Rome par M. Grissell dans la boutique d'un antiquaire.

NOTES ET DOCUMENTS.

11. **La désinfection des livres fermés** a fait l'objet d'une communication de M. le Dr Fernand Berlioz, professeur à l'Université de Grenoble, à l'Académie de Médecine de Paris, le 30 juillet 1907, à laquelle elle fut présentée par M. le Dr Lucas Championnière, chirurgien des hôpitaux.

M. B. s'est particulièrement attaché à la recherche du moyen de désinfecter sûrement, rapidement et aisément les livres sans que l'on soit tenu de les ouvrir ou même de les entrebailler, ainsi qu'il était indispensable de le faire dans les procédés recommandés jusqu'ici.

L'examen des résultats radicaux qu'il obtient semble bien indiquer que ses études ont été couronnées de succès. Le matériel employé est des plus simples : une étuve composée d'une simple caisse métallique à parois démontables ou non et dont la capacité peut varier de 1 à 10 mètres cubes. Elle est chauffée par l'air au moyen de brûleurs soit à gaz, soit au pétrole ; au dessus du brûleur se trouve un plateau sur lequel s'évapore le liquide désinfectant. Ce dernier, dénommé Aldéol est un mélange d'aldéhyde formique et d'aldéhyde éthylique. La température à maintenir dans l'étuve varie entre 90° et 95°. La durée totale de l'opération est 2 heures.

M. B. a constaté que les bacilles les plus dangereux (tuberculose, diphtérie, typhus, etc.) étaient radicalement détruits, même quand ils étaient déposés à la marge intérieure du livre fermé, qu'il s'agisse d'un ouvrage de 150 pages ou d'un volume de 3000 pages comme le Bottin. Il affirme en outre que les livres les plus luxueux, les reliures les plus délicates ne sont nullement détériorés par l'opération.

Il faut en conclure que le procédé sera utilement introduit dans les bibliothèques et les cabinets de lecture.

12. **Autographes et manuscrits de Beethoven.** — Vingt lettres de Beethoven et quarante-sept pages de musique écrites de sa main viennent d'être découvertes par un amateur bien connu dans les cercles musicaux et littéraires, le commandant Hajdecki. Aucun doute ne serait possible, assure-t-on, sur l'authenticité de ces documents. Un examen des pages manuscrites du maître a révélé que la musique était digne de ses

œuvres les plus parfaites. Quant aux lettres, qui sont datées de 1816 à 1823, elles se rapportent à la période de sa plus grande activité. C'est au cours d'une recherche dans les papiers de famille d'un auteur autrichien, Bernard, ami personnel de Beethoven, que cette découverte a été faite.

Une autre trouvaille du même genre vient d'être faite à Leipzig, dans les archives de l'école Thomas On y a en effet trouvé onze morceaux inédits de Beethoven, qui datent de 1819 et qui furent écrits pour une société de musique fondée à Vienne par un groupe d'amis de l'illustre compositeur. Ce sont des morceaux de musique de danse : quatre valses; cinq menuets, et deux valses lentes (tyroliennes). Ces manuscrits n'étaient d'ailleurs pas ignorés, mais on n'en connaissait pas l'auteur et ils étaient attribués jusqu'ici à l'école de Weber. Leur paternité vient d'être fixée, sans aucun doute possible, assure-t-on, et ces onze danses de Beethoven, orchestrées pour sept instruments, vont être incessamment éditées.

13. **Vente de la Bibliothèque d'Henri Chasles.** — Cette magnifique collection qui comprenait un grand nombre de livres aux armes de personnages importants et de bibliophiles célèbres a été dispersée à Paris au commencement de février.

Quelques belles enchères sont à signaler. Le plus haut prix (2,560 fr.) dans la 1re vocation a été donné pour *l'Anti-Lucrèce* (nº 112), poème sur la religion naturelle, par le cardinal de Polignac (1749), 2 vol. in-8 ; vignettes par Eisen ; belle reliure ancienne en maroquin rouge aux armes de Mme de Pompadour.

Le nº 98, *Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne et du Portugal* (1765), 2 vol. pet. in-8, riche reliure ancienne aux armes du président Hénault, a trouvé acquéreur à 2,460 fr.

Le nº 243, *la sainte Bible et les hauts faits de Monseigneur saint Louis, roy de France*, in-8 avec portrait en pied de saint Louis, belle reliure en excellent état, a été poussé jusqu'à 1,131 fr.

Le même prix a été donné pour le nº 194, bel exemplaire sur Hollande de *La Fontaine*, suite complète du frontispice, du portrait d'Oudry et des 275 figures par le même pour les fables de La Fontaine (1755-1759), en 1 volume in-folio.

Le nº 149, *Breviarium parisiense* (1714). 4 vol. in-8, figures gravées par Thomassin, belle reliure du temps en mosaïque de couleurs, a fait 1,650 fr.

Signalons encore un bel exemplaire (nº 90) aux armes de J.-B. Colbert, des *Morales de Saint-Grégoire pape sur le livre de*

Job (1663), 3 volumes in-4°, reliure ancienne en maroquin, rouge, payée 480 fr. ; un exemplaire sur grand papier (n° 200) de *Longi Pastoralium de Daphnide et Chloe libri quator*, édition Didot (1778), 2 vol. in-4°, belle reliure de Derome, dont on a donné 585 fr. et un recueil de *Divers morceaux de danse* (n° 114) en un volume in-4° oblong, avec belle reliure aux armes de Marie du Port de La Balme, qui est monté à 605 fr.

La deuxième vacation a donné lieu également à de très belles enchères, les livres aux armes de la Maison de Bourbon, munis de belles reliures anciennes ont été vivement disputés.

Le prix le plus élevé, 3,500 fr., a été obtenu par le n° 7 du catalogue : *Desseins de professions nobles et publiques*, par A. de Laval (1612), in-4°. très bel exemplaire de dédicace aux armes de Louis XIII.

Le Recueil des festes ordonnées pour le roi (n° 32) 1756, in-folio contenant 13 estampes de Cochin père et fils, reliure aux armes de Louis XV, a fait 2,950 fr.

La *Vie de Saint-Thomas*, par de Beaulieu (n° 14), 1674, in-4°, reliure aux armes de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, a été poussé à 2,505 fr.

Le n° 3, *Historia prostratæ a Ludovico XIV seclorium in Gallia rebellionis*, exemplaire de Gaston d'Orléans, 1623, in-4°, a fait 2,000 fr.

Un bel exemplaire aux armes de Louis XV, du *Sacre de Louis XV* (n° 27), gr. in-folio, a trouvé acquéreur à 1,925 fr. : ce volume édité en 1722 contient de superbes planches de costumes des grands officiers de la cour, par Cochin, Tardieu, etc.

Le n° 2, *Histoire des Chevaliers de l'Ordre de l'Hospital de Saint-Jean de Hierusalem*, t. II, (1612), 1 vol. in-4°, reliure en maroquin olive aux armes de Marie de Médicis, est monté à 1,810 fr.

Le Triomphe de la Charité en la Vie du Bien-Heureux Jean de Dieu, par J. de Loyar (n° 66), 1651, in-4°, aux armes de Charlotte-Elisabeth de Bavière, a été payé 1,705 fr.

Le même prix a été donné pour une *Histoire des Gaules*, par A. de Lestang (n° 4), 1618, in-18, belle reliure aux armes de la duchesse de Montpensier.

Le n° 47, a atteint 1,600 fr., *Sermons du Père Bretonneau* (1759), 7 vol. in-12, reliures de Derome aux armes de Madame Victoire.

Signalons encore, au-dessus de 1,000 fr. le n° 76, *Almanach du voyageur à Paris*, 1786, petit in-12, reliure aux armes de la duchesse d'Orléans, femme de Philippe-Egalité, qui a atteint

1,350 fr. ; le n° 73, *Politique française*, de Marmontel, 1763, 2 vol. in-8, payés 2,055 fr., et le n° 39, *Histoire générale des guerres*, par le chevalier d'Arcq, 1756, 2 vol. in-4°, payés 1,005 fr.

Enfin, voici les plus hauts prix obtenus à la dernière vacation.

Les *Œuvres de Boileau* (n° 345 du Catalogue) (1826), 2 vol. in-32, de la Collection des classiques en miniature, belle reliure romantique, ont été payées 200 fr.

Celles de *Voltaire* (n° 579) (1830-1840), 72 vol. sur vélin, reliés, contenant les 113 figures de la 2e suite de Moreau et la suite des portraits gravés par Saint-Aubin sont montées à 336 fr.

Un exemplaire relié des *Lettres de Mme de Sévigné* (Hachette, 1862) (n° 556), a été acquis pour 166 fr.

Le n° 497 : *Théâtre de Molière* (1866), 8 vol. in-8, reliés, avec la suite des 35 eaux-fortes, d'après Boucher, de l'édition Lemerre, a atteint 359 fr.

On a adjugé 300 fr. : *Le Livre d'heures d'Anne de Bretagne* (n° 458) (1861), 2 vol, in-4°.

Une *Imitation de Jésus-Christ*, texte latin, suivi de la traduction de P. Corneille, n° 431, a été poussée à 160 fr. ; cette belle édition in-folio provient de l'Imprimerie impériale (1855) et est ornée de lettres et de vignettes en or et en couleurs.

Un exemplaire sur papier de Chine des *Très riches Heures de Jean de France*, publiées par P. Durieu, tirées à 320 exemplaires, a été payé 167 fr. (n° 397).

Signalons également un exemplaire avec le supplément du *Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres*, par Brunet (n° 354), édition Didot 1865, qui a fait 260 fr.

14. **La Société des bibliophiles français**, réunie le 15 février chez le marquis de l'Aigle, a procédé à ses élections. Ont été nommés membres de la Société : M. Henry d'Allemage, présenté par M. Vicaire et le comte A. de Laborde ; la duchesse de Broglie, présenté par le comte de Lanjuinais et le marquis de Luppé, et le marquis de Clermont-Tonnerre, présenté par le marquis de Clappiers et le vicomte de Vaufreland.

15. **L'Imitation de Jésus Christ.** — Un bibliophile forézien vient d'acquérir, d'un ancien religieux de la Haute-Loire, au prix de dix-sept mille cinq cents francs (17,500 fr.), un exemplaire de l'édition princeps de *l'Imitation de Jésus-Christ*, traduite par l'abbé F. de La Mennais. Ce livre porte une dédicace manuscrite, et signée du grand écrivain, à une dame Claudier, avec la date,

du 23 novembre 1824, c'est-à-dire de l'année même où fut faite cette première édition.

16. **La Mévente des livres** ne frappe guère que la production nouvelle ; elle n'atteint pas le marché des livres précieux et rares que recherchent les bibliophiles. C'est du moins ce qu'indique, dans l'*Economiste français* (nº 42, 19 octobre 1907) M. Paul Müller, et il cite à l'appui de sa thèse quelques prix dont furent payés en ces derniers temps quelques exemplaires d'amateurs. C'est ainsi qu'en 1906, à Londres, un Américain a payé deux mille livres sterling un des deux exemplaires connus de la troisième édition du *Pèlerin passionné* de Shakespeare ; et c'est un prix fort raisonnable, si l'on songe que ce petit volume n'ayant que soixante-deux pages, la page se trouve ainsi payée un peu plus de trentre-deux livres. Mais cet exemplaire est, il est vrai, rarissime. M. Paul Müller cite encore les éditions princeps de Shakspeare, dont certaines atteignent couramment trois cents livres sterling ; et encore, à Paris, les éditions princeps des classiques, comme, par exemple, un exemplaire du *Cid*, 1637, in-4º, vendu à l'hôtel Drouot, en 1906, vingt-deux mille huit cents francs.

17. **Bibliothèque Metternich** — On a vendu le 19 novembre dernier et jours suivants, à Vienne, comme faisant partie de la bibliothèque du fameux chancelier Cl. de Metternich, trois recueils importants au point de vue de l'histoire littéraire française.

Le premier, un album formé de lettres adressées à la duchesse de Castries, contenait des lettres de Balzac et d'autres de Musset. Il s'est vendu 1500 florins.

Le second se composait des épreuves corrigées de *Louis Lambert* ; il a été acquis 1600 francs par l'Académie française et viendra s'ajouter au fonds légué par M. Spoelberch de Lovenjoul.

Le nº 1850 de la même vente renfermait trois manuscrits autographes de Balzac : *La femme abandonnée ; les Orphelins* ; *la femme de trente ans*. Ces manuscrits ont été acquis, dit-on, par un libraire parisien.

18. **Lettres de Charles V.** — M. Léopold Delisle vient de publier chez l'éditeur H. Champion un ouvrage en deux volumes in-8º et un album (*Recherches sur la Librairie de Charles V*) dans lequel il fait l'histoire des livres ayant appartenu aux bibliothèques de Charles V et de Jean, duc de Berry. Cet inventaire est suivi de planches, dont quelques-unes reproduisent en fac-similé

les fausses lettres de Charles V à Gilles Mallet, son bibliothécaire, et les véritables lettres originales qui ont servi de guide au faussaire.

19. **L'Hémérothèque.** — A cette place, il y a deux ans, (T. IV, 1906, pp. 54-56) nous avons donné des détails sur la bibliothèque des journaux, proposée en 1900 au Congrès des bibliothécaires par M. Henry Martin, aujourd'hui administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. Ce projet a, enfin, rallié de puissantes adhésions qui en assurent dès maintenant la réalisation.

Comme nous l'avons dit, le Conseil municipal de Paris a émis, en avril 1905, un vote favorable au projet de M. Henry Martin. Tout dernièrement le Sénat vient de se prononcer pour l'Hémérothèque en approuvant le rapport de M. Maurice Faure sur le budget de l'instruction publique.

Pour désengorger les dépôts de la Bibliothèque nationale, M. Maurice Faure estime, après attentif examen, que la meilleure des combinaisons présentées est l'institution d'une bibliothèque des journaux périodiques et affiches. Le rapporteur constate que le nombre de ces publications s'accroît de jour en jour : il y a un an 8,548 journaux et revues paraissaient sur l'étendue du territoire français. On se rend compte de l'espace qu'il faut pour abriter une telle masse de papier et de l'impossibilité où se trouveront bientôt la Nationale et la Bibliothèque de l'Arsenal de la recueillir ainsi qu'elles y sont obligées. Et M. Maurice Faure ajoute :

« Nous n'avons pas le droit de priver les générations qui nous suivront de cette source d'informations. C'est dans les journaux, seulement, que l'avenir trouvera des renseignements sur la physionomie exacte de notre époque. D'autre part, peut-on faire un choix dans les journaux ? Qui oserait dire ce qui intéressera le public dans cent ans ? »

Pour le présent, la bibliothèque des journaux et revues, dont la création ne peu plus guère être différée, sera la Maison de la presse, le centre des réunions des journalistes. C'est à l'Etat d'étudier les moyens de réaliser cette fondation. Il sera certainement secondé par la Ville de Paris et par les Associations de presse.

20. « **Le Document** » — Sous le patronage de la Société de l'Ecole des Chartes et avec l'encouragement de leurs anciens

Maîtres, un certain nombre d'anciens Élèves diplômés de l'Ecole viennent de se réunir en vue d'une collaboration dont voici l'objet.

Il arrive fréquemment que des érudits, retenus loin des dépôts importants comme les Archives Nationales et les Bibliothèques de Paris, s'adressent, pour leurs recherches, à des copistes en quête d'ouvrage qui souvent sont incapables d'apporter à ce travail les connaissances et aussi la conscience nécessaires.

L'éloge de la méthode de l'Ecole des Chartes n'est plus à faire, l'enseignement que l'on y reçoit est un sûr garant des capacités qui permettent à ses élèves d'exécuter mieux que personne les travaux de recherche de documents, de critique de textes ou de rédaction. Les diverses matières de l'enseignement donné à l'Ecole des Chartes (Philologie, Diplomatique, Archéologie, Numismatique, Droit canonique, Blason), trouvent dans le groupement que nous signalons des spécialistes et, au cas où l'on aurait besoin d'un Archiviste-Paléographe pour un travail à exécuter hors Paris (Recherches, inventaire d'archives, classement de bibliothèque), le groupement y déléguera toujours celui de ses membres qui connait le mieux l'histoire et, au besoin, la langue de la région où il se rendra.

Un Photographe et un Dessinateur sont attachés à cet Office et sont chargés de faire les reproductions de manuscrits, miniatures, peintures, et le relevé des cartes et plans que l'on peut désirer.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. L. Jacob, 17, rue de Sévigné, Paris (IV).

ACTES OFFICIELS.

Bibliothèque centrale du Ministère des Sciences et des Arts. — Par dépêche ministérielle du 29 février 1908. M. Gilkin (I.), homme de lettres, a été attaché à la Bibliothèque centrale du Ministère des Sciences et des Arts.

DISTINCTION HONORIFIQUE.

Par décret du 1er mars 1908, M. Paul Bergmans, sous-bibliothécaire de l'Université de Gand, a été nommé officier de l'Instruction publique de France.

Le Catalogue de la Bibliothèque royale

La question du Catalogue de la Bibliothèque royale de Belgique est à l'ordre du jour. L'article qu'on va lire est le premier d'une série d'études que la Revue, *amie de la libre discussion, compte publier sur ce sujet. Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt de l'enquête que nous commençons : elle éclairera le grand public, en général mal informé ; elle permettra à des bibliothécaires, — c'est-à-dire à des « professionnels » dont l'opinion est en cette matière particulièrement digne d'attention, — de faire connaître leur avis sur cette importante question ; elle jettera quelque lumière — du moins, nous l'espérons — sur les divers aspects du problème, qui seront successivement examinés.*

La Rédaction.

On en parle. On dit qu'incessamment M. le Ministre des Sciences et des Arts en ordonnera la publication. Sur quel plan et d'après quels principes ce catalogue officiel sera-t-il exécuté ? Nul ne le sait encore. C'est à M. Descamps-David d'en décider, en pleine

connaissance de cause. Toutefois, on peut dès à présent prévoir comment sera menée l'entreprise si, comme il importe, elle doit entraîner le moins de frais possible.

Le Bibliothèque royale possède à peu près 600.000 volumes. Le jour où l'on voudra révéler leur existence au public, il faudra mettre à sa disposition deux répertoires : un premier catalogue par ordre alphabétique de noms d'auteurs, et un second catalogue par ordre systématique de matières.

En réalité, pour avoir ces deux catalogues, on ne devra en rédiger qu'un seul. Lorsque le premier sera complètement terminé, classé, publié, ce sera un jeu — jeu des plus délicats, sans doute, mais un jeu — de reprendre un à un les bulletins, et de les indexer d'après le principe de classement que l'on aura adopté. En disposant de plusieurs exemplaires du catalogue imprimé, on pourra immédiatement assigner à un même bulletin plusieurs places dans le répertoire raisonné.

Laissons donc celui-ci de côté, et examinons de quelle façon il faudra s'y prendre pour faire le catalogue,par noms d'auteurs, des milliers de volumes qui sont emmagasinés dans notre grand dépôt national.

Il n'y a pas deux manières de faire un catalogue par noms d'auteurs. Ceux qui seront éventuellement chargés du travail à la Bibliothèque royale devront prendre les volumes par lots, les examiner un à un, et relever le titre de chacun d'eux sur une fiche distincte. Chaque bulletin, ainsi rédigé, devra mentionner — c'est élémentaire — les noms et prénoms de l'auteur, le titre du livre aussi étendu qu'il soit, le nom de l'éditeur, les date et lieu de publication, le format, et enfin, pour que l'on puisse toujours retrouver le volume à la place qu'il occupe, son numéro d'ordre.

Je ne ferai à personne l'injure de supposer qu'il pourrait concevoir d'une autre façon la rédaction d'un catalogue officiel. S'imaginer, par exemple, que pour mener à bonne fin une telle entreprise, il ne serait pas indispensable de prendre les volumes en mains, et que notamment, pour

faire le Catalogue de la Bibliothèque royale, il suffirait de réunir les listes imprimées de ses acquisitions et de reporter sur fiches les indications qu'elles contiennent, serait dérisoire. Procéder de la sorte, ce ne serait pas rédiger un catalogue de bibliothèque, mais découper des inventaires. Ce ne serait pas faire une œuvre de science, mais une besogne d'antichambre. Le premier venu, muni d'une règle et d'une paire de ciseaux, pourrait s'y employer avec succès. A lui seul il terminerait le Catalogue officiel de la Bibliothèque royale, en trois mois.

On n'en est pas là, et il reste entendu pour tout le monde que, le catalogue achevé, les rédacteurs auront eu sous les yeux tous les livres de la Bibliothèque royale, l'un après l'autre.

Ce travail prendra beaucoup de temps. Que durera-t-il ?

Le calcul est facile à faire. En supposant que quatre personnes, installées à l'établissement, s'y emploient constamment, elles pourront travailler par an, — hormis les dimanches et les jours de congé, — trois cents jours. Si elles sont actives, elles pourront cataloguer ensemble, tout au plus, 300 volumes par jour. En un an, 90,000 volumes leur auront passé par les mains. Conséquemment, il faudra sept années pour inventorier les 600,000 volumes de la Bibliothèque royale, et ses acquisitions depuis 1908. L'impression durera trois ans. Donc, le catalogue de la Bibliothèque royale paraîtra en 1918, et on aura mis dix ans à l'achever.

Et qu'aura-t-il coûté ?

En admettant que les quatre collaborateurs touchent chacun le traitement modique de 2,500 francs, on leur aurait payé, en dix ans, 100,000 francs. L'impression exigera à peu près la même somme pour tirer l'ouvrage à 20 exemplaires (1). Je ne parle pas des frais accessoires, et je conclus que la publication du Catalogue par noms

(1) L'impression de 600.000 fiches reviendra approximativement au prix payé pour 1250 feuilles, soit à 100,000 francs, en comptant la feuille à 80 francs.

d'auteurs, entraînera, à elle seule, une dépense d'au moins 200,000 francs.

Oui, deux cent mille francs, si l'œuvre devait être exécutée dans les conditions que j'ai dites, et en dix ans ; beaucoup moins, toutefois, si, réalisée d'une autre manière, elle devait l'être en trois années.

Le catalogue de la Bibliothèque royale par noms d'auteurs ne doit pas être fait : il existe. Il est rédigé et classé. Il a été constamment tenu à jour. On peut en commencer l'impression dès demain.

Faut-il le dire? Depuis plus de soixante-dix ans qu'elle est ouverte, la Bibliothèque royale n'aurait rendu aucun service au public, si la section du Catalogue n'y avait pas été organisée, dès le début, aussi parfaitement qu'elle devait l'être.

Les profanes ignorent — et c'est leur droit — que, depuis toujours, les nouveaux volumes acquis par l'administration passent d'abord au bureau d'entrée pour y être portés à l'inventaire et y recevoir un numéro d'ordre. On les transporte ensuite à la section du Catalogue et là, des bibliothécaires actifs, possédant la connaissance des langues, experts en bibliographie, sont chargés de rédiger, à la vue des volumes, les bulletins du catalogue alphabétique. A peu d'exceptions près, tous les ouvrages que possède la Bibliothèque royale ont été ainsi examinés, et, de tous les bulletins par noms d'auteurs qui furent rédigés journellement, bien peu manquent dans le vaste répertoire de la salle de lecture, où ils ont été intercalés au au fur et à mesure de leur rédaction.

Alors, la question est simple. Voilà près de soixante-quinze ans que l'on travaille, à la Bibliothèque royale, au catalogue. Celui-ci a toujours été terminé. Il a coûté bien plus de 100.000 francs. Il reste, aujourd'hui, à en entreprendre la publication.

Je le disais, à l'instant : le catalogue achevé, on mettra trois ans à l'imprimer. A cet effet, on pourra très aisément, et sans troubler le service, utiliser les bulletins de la salle de lecture. Supposez que quatre

personnes, de mérite reconnu, soient chargées de la publication. Installées à proximité de la salle, elles ont toute facilité de distraire momentanément du catalogue une série de bulletins qui restent toujours à la disposition des employés de service et qu'elles font recopier à la machine à écrire. Ce duplicata du catalogue est le manuscrit qu'elles enverront à l'impression. Avant d'expédier ces fiches à l'imprimeur, elles ont le devoir d'en collationner le texte sur le titre même des volumes qui ont été rassemblés d'avance et groupés sous leurs yeux. Une étiquette de couleur est apposée au dos des ouvrages ainsi recolés, si bien qu'après l'achèvement du travail il suffit d'une inspection rapide des rayons pour constater les omissions éventuelles.

Les quatre collaborateurs pourront reviser par jour un millier de bulletins, soit 300.000 par an, soit 600.000 en deux années.

Si donc on la commençait dans trois mois, la publication du Catalogue officiel de la Bibliothèque royale serait terminée en l'an 1911.

EUGÈNE BACHA.

Les Archives de l'ancienne Abbaye de Gembloux en 1793.

Chez M. Max Cassart-de Fernelmont, à Gembloux, se trouve un volume manuscrit provenant de l'ancienne Abbaye bénédictine de cette ville.

Il nous a semblé intéressant et utile d'en donner une brève notice.

***

Ce volume est un petit cahier, recouvert en parchemin, de $0^m,15 \times 0^m,085$. L'écriture belle et large est constamment tracée de la même main, avec une encre très noire, sans aucune rature.

Voici la composition du manuscrit.

1° Sept pages, sans foliotation, contenant le titre et une table alphabétique des matières et des noms de lieux et de personnes.

Le titre est libellé comme suit :

Registre des fonds de l'Abbaye de Gembloux d'après les derniers baux de 1793. Consistant en Censes, Terres, Dîmes grosses et menues, Rentes en grains, cens, posés ici par ordre Alphabétique.

2° La suite du volume est paginée et contient d'abord, pages 1-79, l'énumération des censes, terres, dîmes et rentes de l'Abbaye de Gembloux en l'année 1793.

3° Page 80 il y a une courte indication des charges de l'Abbaye, tant en nature qu'en argent.

4° Page 80, à sa fin, jusqu'à la page 89, la liste, par dates d'échéances selon l'ordre du calendrier, des *rentes à payer pour argents levés*, c'est-à-dire des annuités dues pour les capitaux qu'on avait empruntés pendant le dix-huitième siècle pour la reconstruction de l'église et du monastère (1).

5° Pages 90-96 sont transcrites dans tous leurs détails les *Conditions insérées dans nos derniers Baux de l'an 1793*.

6° Puis quatre pages, non foliotées, contenant une *Note des Archives de l'abbaye de Gembloux déposés* (sic) *chez Mr Maisin censier de Waange qui les a conservés dans un temps orageux, au péril de sa vie, depuis le 29 8bre 1793, et repris le 11 juillet de l'an 1804 et remis entre les mains de Mr Jean-Baptiste Craps Notaire, &c que j'ai choisi dans ce temps critique comme l'homme le plus éclairé Père des pauvres malheureux* (2). Suit la liste de ces Archives : elle comprend dix-huit numéros et une énumération de *cartes*, c'est-à-dire de chartes.

Viennent ensuite quarante-trois pages blanches, sans foliotation.

(1) On sait qu'à la date du 6 août 1678 un formidable incendie ravagea toute la ville de Gembloux, réduisit en cendres l'Abbaye et détruisit toute l'église abbatiale, à l'exception de la chapelle dédiée au Sauveur flagellé. Une perte irréparable fut la destruction de la fameuse bibliothèque, dont on ne put sauver qu'une minime partie.

(2) La date *11 juillet*, le chiffre 4 du millésime 1804 et le reste du titre (*et remis entre les mains de Mr Jean Baptiste Craps... Père des pauvres malheureux*) sont écrits de la même main que tout le manuscrit, mais avec une encre différente, mauvaise et pâle, et d'une écriture serrée qui couvre le peu d'espace blanc laissé entre les lignes précédentes et le premier numéro de l'énumération des archives. Le titre de la *Note des Archives déposées chez M. Maisin* s'arrêtait donc primitivement aux mots *repris le* (date en blanc) *de l'an 180* .

L'auteur de cette *Note* se figurait d'abord que les *temps orageux* dureraient peu et que les moines de Gembloux, dispersés en 1794, reviendraient bientôt reprendre des mains loyales du courageux M. Maisin le dépôt de 1793.

7° Les deux dernières pages, soit le recto et le verso du feuillet dernier, avec le plat intérieur de la couverture, contiennent la liste détaillée et curieuse des *Provisions pour l'Avent de 1752 et pour le Carême de 1753* (sel, sucre, cannelle, fromage, stokfisch, harengs, etc.), et quelques notes additionnelles touchant les rentes dues à l'Abbaye (1).

***

Une heureuse coïncidence nous permet d'identifier l'auteur de ce *Regitre*. Au moment où nous écrivons les pages présentes, on nous communique très obligeamment une farde d'intéressants documents relatifs aux dernières années d'existence de l'Abbaye de Gembloux et appartenant à la famille Everarts, de Blanmont (2). Ces documents sont, à peu près tous, de la main de Dom Colomban, Abbé de Gembloux (1790-1796), qui déclare les écrire lui-même dans les années 1796 et suivantes. Or la parfaite identité d'écriture, d'orthographe et de style nous autorise à affirmer que le *Regître des fonds de l'Abbaye*, que nous décrivons,

(1) Ces notes additionnelles sont écrites de la même main que le reste du manuscrit ; l'auteur déclare les écrire *dix ans après la mort du curé Leclef*. Ce curé de Gembloux était un des moines de l'ancienne Abbaye.

(2) Cette farde contient 1° la copie, par Dom Colomban même et abondamment annotée par lui, de registres et de nombreuses pièces de comptabilité du dernier proviseur Dom Anselme Rose (décédé le 30 janvier 1801) : plusieurs de ces documents sont reproduits, en meilleur ordre, ou résumés, dans le *Registre des fonds* que nous analysons ; — 2° un cahier de 72 pp. ($0^m,26 \times 0^m,16$) contenant (pp. 1-59) un *Extrait du Regitre de Dom Eugène Gérard, Abbé et Comte de Gembloux* et (à partir de la p. 53, mais tout d'un coup arrêté p. 73, à l'année 1782) un *Extrait du Regitre de Dom Legrain*. — Cet *Extrait* des mémoires des Abbés Gérard (1739-1759) et Legrain (1759-1790) est l'œuvre de leur successeur Dom Colomban Wilmart (1790-1796), qui déclare l'écrire en 1796 : il l'entremêle de réflexions et de pièces documentaires, et aussi de faits relatifs à sa propre administration. Une copie de cet *Extrait*, écrite par M. le Chanoine Th. Famenne, Doyen actuel de Gembloux, existe aux Archives de l'État à Namur. Le Chanoine Fr. Toussaint s'est servi de cette copie pour son *Histoire de l'Abbaye de Gembloux*, Namur, 1882, mais il se trompe en déclarant que l'original est perdu : le manuscrit original de Dom Colomban est le cahier précité de 72 pages appartenant à cette farde de documents que Mme Joseph Everarts nous a fait l'honneur de nous communiquer.

Voir les éloges de Dom Colomban Wilmart et de son prédécesseur Dom Legrain (décédé le 5 janvier 1790) dans le *Journal Hist. et Litt.* de Feller, 1er avril 1790, p. 601 et 1er févr. 1790, p. 259.

est totalement de la main très caractéristique de Dom Colomban Wilmart, dernier Abbé et Comte de Gembloux.

***

Dans ce recueil, c'est la *Note des Archives de l'Abbaye de Gembloux déposées chez M. Maisin le 29 8bre 1793*, qui nous intéresse davantage. Nous la transcrivons ici intégralement.

1.

Un regitre De Gestis Abbatum (1).

2.

Un ancien Régître intitulé Annotations.

3.

Regître intitulé Registrum nigrum.

4.

Terrier de l'an 1547.

5.

Rapport originel de cens et Rentes, couvert en papier bleu, de l'an 1733.

6.

Regître des Fiefs quoté 1693.

7.

Biens de l'abbaïe de Gembloux au Comté de Namur, quoté N° 13.

8.

Privileges de l'Abbaïe de Gembloux.

9.

Regître des Trecens quoté 1760-61. 62. 63.

10.

Archives de Gembloux, gros volume.

11.

Gros volume quoté De Decimis.

12.

Gros Regître contenant le journalier de Cens et Rentes.

(1) C'est sans doute un des exemplaires manuscrits du texte des *Gesta abbatum Gemblacensium* par Sigebert et Godescald, publié par les *Monumenta Germaniæ, Script.* t. VIII (1848), pp. 523-564. La Bibliothèque royale de Bruxelles possède, n° 16606 et n°s 10292-93-94, deux manuscrits des *Gesta abbatum Gemblacensium* venant de Gembloux ; cf. J. van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. VI, p. 101.

13.

Autre Regître.

14.

Table des Archives.

15.

Cartulaire de Tourpes en Hainau.

16.

Livre censal du vilage d'Elyxem (1).

17.

Farde des mesurages.

18.

Chronique de Sigebert (2).

Cartes de

Sart-Ernage.
Nil-S-Martin.
Gembloux et sa Terre.
Enée.
Liroux.
Cortil.
Mont-S-Guibert.
Coninsart.
M.-S.-Guibert 2°.
Tourpes.
Gembloux.
Sart-Ernage.
Argenton et Liroux.
Nil-S-Martin.
Enée.
S. Géry.
Cortil.
Bauvéchinne.
Saulveniere.
Ernage-Prieuré.

(1) Dom Colomban écrit aussi *Helixem* : Elixem, sur la Petite-Gette, en aval de Heylissem, est situé dans le canton de Landen.

(2) C'est le fameux autographe de la *Chronique* de Sigebert de Gembloux, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque royale de Belgique, section des manuscrits, n° 18239. Voilà une nouvelle étape de ce volume, que l'on savait seulement avoir appartenu successivement à M. J. J. Waroux et à MM. Baude à Gembloux et que les *Monumenta Germaniæ* ont publié en 1844 (*Script.* t. VI). Cf. J. Van den Gheyn, *Catalogue* cité, t. II, pp. 322-323.

On le voit, sur les dix-huit volumes énumérés, les deux manuscrits proprement dits ont été identifiés et se trouvent à la Bibliothèque royale de Belgique.

Quant aux pièces d'archives, le R. P. J. van den Gheyn, Conservateur à la Section des Manuscrits à la Bibliothèque royale de Belgique, après avoir souscrit aux identifications des deux manuscrits (1) et (18), a transmis notre liste ci-dessus des dix-huits documents de l'Abbaye de Gembloux à M. Brouwers, Conservateur des Archives de l'État à Namur, en le priant de vouloir examiner si dans le dépôt dont il a la garde ne se retrouverait aucun des volumes signalés par ce relevé de 1793.

Voici quel a été le résultat des obligeantes recherches de M. Brouwers.

Le nº 5 de la liste de 1793 correspond probablement au nº 55 de l'*Inventaire des archives de l'Abbaye de Gembloux* conservées à Namur. Ce dernier est aussi un registre aux cens et rentes de 1733. Il a été relié récemment. Le nº 54 des Archives de Namur est aussi un registre de cens et rentes, également de 1733, mais il a encore sa reliure en cuir du XVIIIe siècle. Il ne semble donc pas répondre, comme le nº 55 des Archives de Namur, au signalement du nº 5 de la liste de 1793.

L'identification est plus douteuse pour le nº 6 du recensement de 1793. Les Archives de Namur ont deux registres aux fiefs, les nn^{os} 2 et 189. Le premier, de 69 feuillets, contient des actes de 1403 à 1703, il est écrit par plusieurs mains à différentes époques et a une reliure moderne en parchemin. Le second, qui a 738 pages, renferme les fiefs du XIVe au XVIIIe siècle, a été écrit et relié au XVIIIe siècle.

Le nº 9 répond certainement au nº 42 des Archives de Namur. Ce volume a été relié, il y a quelques années.

Est-ce que le nº 10 équivaudrait au nº 43 des Archives de Gembloux conservées à Namur? C'est possible, mais l'identification ne s'impose pas.

Le nº 12 de la liste de 1793, *gros registre contenant le journalier de cens et rentes*, est bien le nº 45 des Archives

de Namur, qui est un journalier de cens et rentes de 1779 à 1782. C'est un gros volume relié en parchemin au XVIIIe siècle.

Le n° 13 pourrait être le n° 44 de Namur, qui est un registre de cens et rentes de 1768 à 1771.

Le n° 14, *Table des Archives*, correspond au n° 1 de Namur, écrit au XVIIIe siècle et contenant un inventaire des Archives de Gembloux.

Le n° 15, *Cartulaire de Tourpes en Hainau*, semble être le n° 64 des Archives de Gembloux conservées à Namur, car le volume est intitulé : *Cartulaire des droits de terrage, cens, rentes et chappons appartenant à l'abbaye de Gembloux au lieu de Tourpes en Haynau renouvellé en l'an de grâce 1593.*

La Bibliothèque royale de Belgique et les Archives de l'État à Namur sont donc, pour une bonne partie, dépositaires aujourd'hui des documents qu'en des temps périlleux les moines de Gembloux confièrent à M. Maisin.

***

De toutes les pièces énumérées dans la *liste d'archives* de Dom Colomban, la plus intéressante est bien le manuscrit autographe et aujourd'hui huit fois séculaire de la *Chronique* du moine Sigebert de Gembloux (1). Ce fut, sept siècles durant, le plus beau joyau du trésor littéraire de l'Abbaye.

Grâce aux indications mises en tête de cette liste par Dom Colomban et à d'autres documents déjà connus, il est possible de retracer exactement, pensons-nous, les pérégrinations effectuées par l'autographe de Sigebert et par l'ensemble des autres pièces énumérées dans la liste, depuis leur départ de l'antique bibliothèque claustrale jusqu'à leur entrée définitive dans nos dépôts littéraires nationaux. Confiés d'abord (1793) à la garde de M. Maisin, censier des Wahanges, puis (1804) à la garde du notaire

(1) Il fut écrit de 1101 à 1106 par Sigebert (1030-1112) et fut, en beaucoup d'endroits, corrigé et complété de sa propre main.

J.-B. Craps (1), le manuscrit de Sigebert et peut-être tous les autres documents de la liste revinrent, dans la suite, entre les mains de Dom Romuald Ypersiel (2). Ancien *lector* (c'est-à-dire professeur de théologie ou de philosophie) et, au dire de ses contemporains, ancien bibliothécaire de l'Abbaye, Dom Romuald exerçait les fonctions de curé à Tongrinne (septembre 1802 à juillet 1819). Le soigneux moine avait déjà recueilli chez lui d'autres nombreux restes de la bibliothèque bénédictine.

En 1819, Dom Romuald meurt soudainement (3), sans avoir assuré le sort futur des trésors accumulés chez lui : ses héritiers, ignorants et maladroits, vendent au poids « pêle-mêle et par sacs » aux boutiquiers des environs cette masse de manuscrits et de volumes. Une partie de ces débris finirent par aboutir aux bibliothèques ou aux archives de Namur ou de Bruxelles. La *Chronique* de Sigebert s'était d'abord perdue dans une charretée d'écrits et de livres adjugés à deux négociants en tabac, Gilles et Piérard, de Gembloux. Par une heureuse fortune, le parchemin dont ces négociants se mirent à envelopper leurs marchandises, frappa les yeux d'un de leurs clients, le Dr Baude (4), qui s'empressa de solliciter l'accès de leur grenier : il y découvrit la fameuse *Chronique* et l'acquit volontiers pour une pièce d'or (5). En 1829, des savants

(1) Nous ignorons où résidait à cette époque ce notaire tant loué par Dom Colomban : de 1789 à 1796, J.-B. Craps avait exercé à Bruxelles la charge notariale.

(2) Avant d'arriver entre les mains de Dom Romuald, la *Chronique* de Sigebert avait été quelque temps la propriété d'un certain *J. J. Waroux, de Gembloux*, qui a inscrit son nom sur le volume.

(3) On nous permettra de consigner ici la date de la mort du dernier bibliothécaire de l'Abbaye de Gembloux : *Quartâ Julii 1819, obiit subitaneâ morte, eundo Gemblacum, Joannes Remigius Ypersiel, reverendus pastor Tongrinnarum, in cœmeterio ecclesiæ gemblacensis sepultus, ætatis suæ 60° anno. Dailly. pastor.* (Registres paroissiaux de Tongrinne). — L'ancien bibliothécaire est ainsi venu mourir sur le seuil de son Abbaye, au vingt-cinquième anniversaire, presque jour pour jour, de la fatale dispersion des moines de Gembloux, qui s'était effectuée (*notes manuscrites* de Dom Colomban) le 7 juillet 1794.

(4) Neveu de l'avant-dernier Abbé de Gembloux, Dom Jacques Legrain (1754-1790).

(5) Peut-être est-ce en cette même occasion que le Dr Baude, acquit la farde de manuscrits de Dom Colomban qui a été décrite plus haut (p. 242, en note) et qui est aujourd'hui la propriété de la petite-nièce du Dr Baude, Mme Ve Everarts, à Blanmont.

d'Angleterre convoitèrent le manuscrit belge : le Dr Baude résista aux offres des étrangers. Enfin, en mai 1840, son fils, l'avocat A. Baude, le futur conseiller de cour d'appel, réalisa le désir de son père en cédant le précieux autographe à la Bibliothèque royale de Belgique (1), qui l'inscrivit sous le n° 18239 de son Inventaire.

Sur le même Inventaire figurait déjà depuis quelques années, sous les nos 10292-93-94, l'autre ouvrage de Sigebert, indiqué sur la liste de Dom Colomban, les *Gesta abbatum Gemblacensium* (2). Ensemble les deux manuscrits avaient quitté l'Abbaye, ensemble ils s'étaient abrités chez le censier des Wahanges, puis chez le notaire Craps, ensemble ils ont leur place définitive à la Bibliothèque royale de Belgique.

***

La ferme des Wahanges, où Mr Maisin recueillit le 29 octobre 1793 au péril de ses jours le précieux dépôt des Archives de Gembloux, est située dans le Brabant wallon, à une demi-lieue de Bauvechain (3). C'est aussi à Bauve-

(1) Cf. une *Note* du Bon de Reiffenberg dans les *Bulletins de l'Acad. roy. des Sc. et des B.-L. de Belgique*, t. VII (2e p. 1840), pp. 102-110, et une *Lettre* de M. A. Baude au journal L'Émancipation, n° du 7 juillet 1840.

(2) Cet exemplaire n'est qu'une copie (XVIe s.) de l'autographe de Sigebert. L'autographe, écrit par Sigebert avant 1071, fut volé lors de l'incendie de l'Abbaye de Gembloux en 1678 : vendu à La Haye en 1714, en des enchères publiques, il fut acheté par la Bibliothèque de Leipzig, qui le possède encore. — Le manuscrit in-folio 10292-93-94 contient la copie complète (XVIe s.) du *Libellus de Gestis abbatum Gemblacensium* de Sigebert, y compris la continuation par Anselme. La copie est suivie d'un recueil de près de cinquante dessins à la plume, œuvres des Abbés Antoine Papin (1518-1541) et Draeck (1651-1667) et d'autres : ce sont les portraits des Abbés jusqu'à Arnould de Mertz (1696-1716), dessins utiles soit par leurs détails soit par leurs légendes dans les recherches historiques sur l'Abbaye de Gembloux. — Le n° 16606 de la Bibliothèque royale provient aussi de Gembloux : c'est une copie moderne des *Gesta* ; elle s'arrête à la continuation (1113) par Anselme.

(3) Les Wahanges font aujourd'hui partie de la commune de L'Écluse. Sur l'histoire de l'alleu des Wahanges, voy. Alph. Wauters, *Géographie et Histoire des Communes belges*, canton de Tirlemont, 2e p. (1876), pp. 51, 58-59 et 175-176. Donnés par Guillaume de Dongelberg et par son frère Henri de Jauche avant 1149, à l'Abbaye norbertine d'Averbode, qui la conserva jusqu'à la révolution, la cense des Wahanges fut acquise par M. J.-B. Maisin même ; il y mourut le 29 novembre 1819, laissant le souvenir, non encore éteint, d'un homme de bien et d'un vaillant chrétien. Vers 1879, les descendants de M. J.-B. Maisin cessèrent d'être les propriétaires de l'antique cense norbertine.

chain, mais chez le sieur Goes, qui occupait (d'après le *Registre des fonds*) cinquante-deux bonniers de terres appartenant à leur Abbaye, que le dernier Abbé de Gembloux, Dom Colomban, envoya quinze de ses religieux et domestiques se réfugier, un mois durant, au commencement de 1794. C'était une de ces trois fois où la communauté dut fuir Gembloux, préludes douloureux de l'abandon définitif du monastère, le 7 juillet 1794, et de la dispersion finale de la famille religieuse.

***

Comme nous le disions au début, le recueil que possède M. Cassart-de Fernelmont, n'est pas du tout dépourvu d'intérêt. En particulier, il nous instruit sur les destinées, à travers l'orage révolutionnaire, d'une partie de la Bibliothèque si précieuse de l'ancienne Abbaye de Gembloux. Cette présente note croit apporter une contribution, si modeste que ce soit, à l'histoire de l'un des plus célèbres dépôts littéraires de notre pays dans le passé (1).

B. Lefebvre, S. J.

---

(1) Il nous sera permis d'exprimer ici nos respectueux remerciements à M. Cassart-de Fernelmont, qui a bien voulu nous autoriser à publier ce que nous jugerions utile de son intéressant *Registre des fonds de l'Abbaye de Gembloux, d'après nos baux de 1793*. et M. le Chanoine Th. Famenne, doyen de Gembloux, qui nous avait signalé ce volume. Le Chanoine Toussaint a connu ce *Registre des fonds* et l'a utilisé dans son *Histoire de l'Abbaye de Gembloux*, pour dresser un tableau de l'actif et du passif de l'Abbaye vers l'époque de sa suppression ; mais il semble n'avoir point remarqué les pages que nous venons de reproduire, relatives au sort des Archives de l'Abbaye à cette époque fatale.

Un obituaire bruxellois du XV[e] siècle.

Les documents du XV[e] siècle relatifs à l'histoire des communautés bruxelloises que possède le dépôt des Archives de la Ville de Bruxelles ne laissent pas d'être peu nombreux, mais l'intérêt qu'ils offrent pour la reconstitution du passé de notre cité mérite que nous leur consacrions une mention spéciale. Aussi avons-nous estimé qu'il n'était pas sans utilité de décrire le plus exactement possible, en nous réservant de le transcrire in-extenso, le manuscrit qui fait l'objet de cette notice. Il s'agit, en l'espèce, d'un obituaire assez fourni du couvent *ter ziekenlieden* d'Obbrussel. (1)

D'après une tradition, deux demoiselles établirent à Obbrussel, à une époque qu'il est impossible de fixer avec précision, un hospice destiné à soigner les lépreux. Leur

(1) Voir sur cet hospice : Van Gestel : *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis.* MDCCXXV, p. 42 et 99.
Sanderus : *Chorographia sacra Brabantiae.* MDCCXXVII, t. II, p. 129.
Le Roy : *Grand théâtre sacré du Brabant.* MDCCXXXIV. t. I, 2e partie, p. 280.
Gramaye : *Bruxella cum suo comitatu,* 1606, p. 24.
Henne et Wauters : *Histoire de la Ville de Bruxelles,* III, p. 427 et ss.

exemple suscita de nouveaux dévouements : plusieurs jeunes filles (1) prirent la résolution de se mettre au service de ces déshérités et l'établissement reçut quelques dotations. Une association ne tarda pas à se constituer d'où sortit le couvent de St-Pierre, origine de l'hôpital bruxellois du même nom. Sans nous prononcer, faute de données certaines, sur le moment exact de ladite fondation de St-Pierre aux malades, nous admettrons qu'elle vit le jour au cours du XIIe siècle (2). La terrible maladie qui fut l'un des fléaux du Moyen-âge faisait alors d'affreux ravages auxquels ne s'opposaient ni une science médicale sérieuse, ni même une hygiène rudimentaire. La léproserie fut édifiée, comme le rapporte Van Gestel, « in colle suburbano olim Bruxellensi nunc partim intra moenia clauso post ultimum videlicet hujus urbis augmentum ampliataque moenia anno 1357 situm » (3). En d'autres termes, elle s'éleva à l'emplacement actuel de l'hôpital St-Pierre, c'est-à-dire à un endroit anciennement situé hors des murs de la ville, mais qui fut englobé lors de l'extension donnée à la cité par la création de la seconde enceinte.

Les avantages matériels ne firent pas défaut à cette institution mais ses charges l'écrasaient ; on les diminua et le duc de Brabant Jean Ier intervint pour lui assurer

(1) Van Gestel, p. 43 : « Harum virginum exemplo permotae tres aut quatuor aliae virgines sese duabus illis Prioribus socias adjunxerunt praehabitaque ab Episcopo Cameracensi licentia Monasteriolum aedificarunt, Capellam primo ligneam, exinde lapideam construxerunt, quae anno 1228 consecrata fuit..... Hae religiosae exinde sensim varia et elegantia aedificia suis usibus apta construxerunt, ad Ecclesiam quod attinet ea aliquoties, immutata fuit. »

(2) Dans un diplôme de Henri I de Brabant, daté de 1216 et constatant la transformation en église paroissiale de l'église de St-Gilles qui se trouvait sous le patronat de l'abbaye bénédictine de Forest, nous relevons une allusion à la léproserie d'Obbrussel. Le texte porte, en effet, après l'énumération des conditions auxquelles est soumise la concession aux habitants de St-Gilles de l'église en question, que le chapitre de Forest aura le droit de *présentation* de l'officiant et « habebit autem ecclesia talem divisionem terminorum Curtis N nii et Godefridi sitae prope crucem, pertinent ad Parochiam de Foresto, ab eo autem loco usque ad crucem, *quae est prope leprosos*, omnia ad ecclesiam de Obbruxella pertinebunt. » Cf. Van Gestel, *op. cit.*, II, 90.

(3) *Op. cit.*, II, p. 42.

solennellement sa protection et sa tutelle : il en devint l'*avoué* le 4 décembre 1270 (1). Il enjoignit même à ses officiers de sanctionner par la force l'obligation de payer à l'hospice ce qui lui revenait de droit (2). Les ressources ne furent pas encore suffisantes et il végéta assez misérablement. Au XVe siècle, la situation ne dut pas être plus brillante puisque Philippe le Bon renonça radicalement à toutes les prestations que lui servait l'établissement.

La lèpre disparaissant insensiblement, la fondation changea de caractère. Déjà en 1220, les individus des deux sexes qui s'étaient groupés dans le but de venir en aide aux lépreux avaient reçu des statuts de l'évêque de Cambrai (3).

Depuis le début du XVIe siècle, la communauté ne comprit plus que des femmes qui adoptèrent la règle de Saint-Augustin. C'est là le monastère de St-Pierre qui se substitua peu à peu à la léproserie (4), après en avoir été le

(1) MIRAEUS ET FOPPENS, *op. dipl.*, III, p. 605 : « et in ipsis eosdem leprosos et eorum successores pro nobis et nostris successoribus pollicemur firmiter ad perpetuum warandiare et ab injuria tueri, tanquam debitus et justus eorum advocatus, praesentium testimonio litterarum sigillo nostro sigillatorum. »

(2) WAUTERS. Le duc Jean I. (*Mémoire couronné par l'Académie*). 1862. p. 383.

(3) HENNE ET WAUTERS, *op. cit.*, III, p. 430.

(4) Divers règlements furent pris au sujet de la léproserie de St-Pierre ; le dernier dont nous reproduisons les principales dispositions est de mars 1447 (n. s.) :

« Vanden zieken lieden binnen Bruessel. Alsoe tgoidshuys van Sinte Peters tot Obbruessel van oudts es gefundeerdt ende gesticht om te ontfane de ingesetene poirteren van Bruessel die mids der smetten van lazarien uter gemeynscap van anderen menschen gescheiden worden, ende tselve goidshuys by eenigen die van der smetten gesuvert waren onredelic belast heeft geweest alsoe men dat met clarer proeven openbairlic heeft bevonden. Soe zyn byden Borgermeesteren Scepenen Rentmeesteren ende Raidsluden ende byden groeten Raide der zelver stad van Bruessel zamentlic overdragen ende gesloten van nu voirtaen gestemichlic onderhouden te worden de pointen hier na bescreven.

Inden iersten soe wanneer men eenige ingesetene van Bruessel stellen sal ter proeven om te weten oft hy van lasarien besmet es dat men hem dan sal gheven coese weder hy ter banck oft byden meesters van medicinen geprueft sal willen syn, soe verre hy genoech gestaedt es om den cost daer af te betalen. Ende die proeve die hy dan kiest die sal men hem dan doen hebben tot synre cost mair en hadde hy tversleggen niet, soe sal men hem vueren ter banck alsoemen geplogen heeft.....

Item oft eenich persoen ingeseten poirter van Bruessel die met behoirliker proeven ter banck oft vanden meesters van medicinen als

complêment, et qui fut supprimé le 10 avril 1783. Le gouvernement autrichien en affecta les locaux dès le 14 septembre, exclusivement à l'hospitalisation des malades, destination que lui conserva le régime français.

***

Notre manuscrit est un in-8°, en papier, rédigé en flamand avec quelques nótes latines, relié en cuir brun et comprenant 45 folios, si nous en exceptons les deux feuillets tout à fait modernes de la couverture. Nous lisons sur le 1er folio cette devise :

Yamès autre quély.

Et plus bas, écrits par une main de l'extrême fin du XVIIe siècle ou de l'aurore du XVIIIe, les mots suivants :

Desen bouck te bewaeren om die Pietantien ende andere Lasten des Cloesters.

---

voirs. steet van lasarien besmet gewesen es begeerde in den voirs. goidshuyse van sinte peter ontfangen te werden, soe en sal tselve godhuys dien niet moeten ontfaen soe verre hy daer te voeren der gemeynre almoesene openbairlic genooten ende geleeft heeft, oft dat hy van syns selfs goede sonder der aelmoesene te genieten niet gestaedt en es met hem te brengen een half pont ouder grote eens of de weerde daer af alsoe de stat van Bruessel tallen tiden voer een half pont ouder grote ontfaen ende betalen zal, mair die ingesetenen poirters van Bruessel die inder manieren boven verclect besmet selen werden bevonden ende die der aelmoesenen openbaerlic niet geleeft en hebben, ende van huers selfs goede sonder eenige bede met hen bringen een half pont ouder grote eens of de weerde dair af die sal tvoirs. godshuys tot huerrer begheerten moeten ontfangen. Behoudelic dat tgoidshuys van allen den goeden der voirs. besmetten die dair inne comen selen, ende op de provende ende vanden goeden der selfs goidshuys leven willen huer leefdage lanc durende de renten ende bladingen heffen sal, ende na huere doot de have behouden, die sy dairinne bracht hebben welke huer have zy aldaer tot hueren ontfange selen moeten brengen gheeellic ende al emmers ten minsten alsoe vele ende in der manieren als men van outs geplogen heeft.

Item oft yemant van der voirs. lasarien besmet in den selven godshuyse quame ende ontfangen worde dien syn onders tgoet dair hy toegeboeren waere noch voer hielden. Soe selen de selve syn onders soe verre zy dair toe gestaedt syn hem moeten doen den cost inden selven goidshuyse oft zy selen den selven goidshuyse voer de provende jairlicx moeten gheven, alsoe vele darmede zy den selven zieeken na sinen staede ende gebuerte soe verre hy gesont waere, alsware indt werelt sinen cost temelic souden moegen coopen. Actum et conclusum IX Martii Anno XIIIIc XLVI. (*Boeck metten hare,* folio CLIIII. -- Archives de la ville de Bruxelles).

Les folios 2 à 8 v° sont consacrés à l'énumération détaillée des rentes et revenus divers de l'hospice au XVe siècle. Elle débute par cette indication :

Renten toebehoerende ende pietantien in den Godhuyse ter zieken lieden tobbrussel.

Du f. 9 au f. 44 v° se développe l'obituaire selon un mode très simple, analogue à celui de beaucoup de manuscrits de la même catégorie ; les noms des mois placés au haut des pages recto et verso sont soulignés en rouge ; cette couleur sert également à la désignation des numéros des jours, superposés par ordre dans la marge gauche de chacun des feuillets. S'il se rencontre des saints de premier rang ou des fêtes religieuses importantes, le rouge est employé également pour leur transcription. Il va de soi que bien des jours sont restés sans aucune mention.

Le folio 45 nous fournit deux fois la date de l'obituaire. Il porte, en effet, au recto :

Int jaer ont heeren dusent CCCC ende zestich was dit boec gemaect. Doen meersterisse ende dienersse Godshuys was zuster jorine Zoens (1). *Bidt voer den gheenen diet ordoneerde ende screft.*

Et au verso, d'une écriture du XVIIe siècle :

Hic liber scriptus est anno 1460 tempore domine jorinae tsoens. Requiessat in pace. Amen.

Chose curieuse, plusieurs obits datent du XVIe siècle ; ils ont été écrits accompagnés de leur millésime et sont entrés dans le cadre général des jours et des mois de l'obituaire de 1460. Aucune confusion, vu la fixation des années pour les obits postérieurs à l'année de la rédaction originaire du manuscrit, n'est donc à redouter.

(1) La première supérieure de la communauté fut Pétronille de Mol qui mourut en 1179. Viennent ensuite jusque *Judoca Soens* (d'après Sanderus) les noms de Walburge Sleeuws † 1220 ; Ode Van der Meeren † 1249 ; Odile Van Dormael † 1290 ; Catherine Van der Vooren † 1356 ; Beatrice Ottengies † 1362 [elle vendit au magistrat de Bruxelles 6 journels et 37 verges de terrain pour permettre la construction de nouveaux remparts] ; Elisabeth van der Vliete † 1366 ; Catherine Smesmakers † 1380 ; Elisabeth Comers † 1399 [sous sa direction vécut Catherine, sœur de Jean de Ruysbroec l'admirable] ; Catherine Coolzaert † 1450 et Marguerite Huyoel.

Voici, à titre d'exemples, quelques-unes de ces additions :

1) A la date du 11 mars, fut insérée la note suivante : *Anniversarium domini Nicolai Meterman confessarii hujus conventus qui obiit undecimo Martii, anno Domini 1564 stilo Brabantiae* (1).

2) Au 8 avril, nous lisons : *Anniversarium Jodoci Conflans et Paulinae Parys celebratur semper feria tertia post octavum paschae. Obyt autem Jodocus anno domini 1523, uxor vero ejus paulina anno domini 1553, sexta aprilis* (2).

3) Le 20 octobre porte : *Ob. Nicolaus tsconincx siecke brueder van suster Josyne tsconincx vrouwe dees godshuys anno 1540* (3).

***

Le mois de janvier (f. 9. à 11 v°, cette dernière page étant restée inoccupée) débute par l'obit d'Ide Vandermoesen le premier de l'an et, comme dernier renseignement à la date du 25 : *Missa pro p. Thiebout.* — Février f. 12 à 14 v°) : au premier, *ob. joannes Symoens ende maria Ympens syn wedinne* ; dernière mention le 26 : *ob. her Cornelius Van Volkegem met vigilien commendatien ende messe gesongen met pyetantie van wyn ende brode.* — Mars (f. 15, resté en blanc, à 17 v°) se termine par l'obit de *Katheline Maerscalqs*, au 30. — Avril (f. 18 à 20 v°) mentionne, le 1er, l'obit de sœur *Lysbet Coelzaets* et en dernier lieu le 28 *Claes dezoene.* — Mai (f. 21 à 23 v°, le f. 22 v° est resté en blanc) ; nous lisons à la date du 2 : *obit Freyneers geheeten Vandenmolleken* ; le dernier est du 27 : *ob. zuster Kathline Van Ottengys. dit jaergetyde doetmen metten gemeynen zusteren.* — Juin (f. 24 à 26 v° ; les f. 24 v° et 25 v° sont sans aucune indication) : du 5 au 52 nous y remarquons cinq obits, dont le dernier est celui de sœur *jeanne van Waterloes,* (*pietantie van broede ende*

(1) Cf. *ms*, f. 16.
(2) *Ibid.* f. 18 v°.
(3) *Ibid.* f. 37 v°.

wyn diemen geeft op sent Jans dach). — Juillet (f. 27 à 29 v°, dont les premier et dernier sont restés vides. — Août (f. 30 à 32 v° ; sont en blanc les f. 30 v° et 31) : plusieurs anniversaires y figurent et deux obits seulement aux 17 et 30 du mois, respectivement de *Daniel Van Pynbroeck* et de *Jan Vrancx*. — Septembre f. 33 à 35 v°, ce dernier en blanc) : nous rencontrons à la date du 3 l'obit de *Jan Grimberch* et le dernier est du 23 : sœur *Jeannette Simoens*. — Octobre (f. 36 à 38 v°) : deux obits inaugurent la série du mois au 3 : *Marguerite Mehieus* femme de Jean Zoens et *Wynant de Vos*. Le dernier est du 29 : *Béatrice Quaetsaes*, femme de Jean vanden Mollekens. — Novembre (f. 39 à 41 v°) ; débute par l'obit de sœur *jorine tzoens* (nous savons qu'elle est morte en 1481) et se termine par un anniversaire le 29, et la fête de St-André le 30, — Décembre (f. 42 à 44 v°, avec le f. 42 v° en blanc), porte à la date du 5 les obits de Jean Pierpont et de Jean Matthys et le 28 nous relevons l'obit de *Marguerite Pillens, van haer gheeft men pietantie brood ende wyn*.

Ces quelques exemples puisés à dessein dans chacun des mois de l'obituaire, tout en nous permettant d'orienter le lecteur par l'analyse détaillée du manuscrit, viennent à point pour lui montrer l'intérêt qui se dégage de cette nomenclature dressée au jour le jour par la communauté de Saint-Pierre aux malades.

Ch. Pergameni.

Recherches sur les origines de l'Imprimerie à Lierre.

(*Suite*) (1).

Jacques-Henri Le Tellier.

1807.

82. Met Toelaeting der Overheyd.
De Geboorte ende eerste Jongheyd Jesu Christi.
In Rym gestelt door J. B. Stommels.
Ootmoedig zijn baert vrede.
Zal verthoont worden op het Schouwburg der al-oude ende wyt-befaemde Rhetoryke genaemt Don-geleerde oft Jennette Bloem, binnen de Stad Lier, op Zondag 18. Januarii 1807. en de volgende dagen.
Men zal ten zes ueren beginnen zonder vertoeven. Niemand zal op het Théater gedoogd worden.
Met Permissie van den Heere Maire zullen de Stads-poorten naer het Vertoog geopent worden.
Myn Heer N.... N.... U-E. word verzogt het Tooneel met U-E. tegenwoordigheyd te vereeren.

---

(1) Voyez *Revue*, t. V (1907), pp. 11-21, 117-137, 238-241, 342-358 ; t. VI (1908), pp. 41-56, 162-178.

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Verkooper.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8ᵉ cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 73.

In-4°, de 2 ff. non chiffrés. Titre encadré. La pièce de Stommels avait été déjà représentée, à Lierre, en 1765 (n° 6), et l'argument est la reproduction mot pour mot de celui que nous avons décrit sous le n° 40. Cette tragédie fut suivie d'une comédie, en trois actes, intitulée : De trotse Amelia ofte den getrouwen Knegt, *et composée par Ferdinand-François De Pauw, qui était d'origine gantoise et vivait, à Bruxelles, au commencement du XIXᵉ siècle.* De trotse Amelia *ne semble pas avoir eu les honneurs de l'impression. La Bibliothèque royale en possède une copie, qui a été revue et corrigée par l'auteur lui-même, en Décembre 1806, et qui porte l'approbation du maire de Lierre, datée du 4 Janvier suivant : c'est le manuscrit 19367.*

---

83. Tot meerdere Eer van God. Met toelating van de Overheyd.

De Wederkomste van den verloren zone. *Luc. Cap. XV.* Treur-spel in dry deelen. Gevolgt door Pasquin gardiën, bly-spel in dry deelen. Beyde door L. C. S.....

Zullen tot voordeel van de Parochiale Kerke van den H. Gommarus binnen de Stad Lier, verthoont worden door de Cœcilianen van de Succursale Kerke van den H. Jacobus, binnen de zelve Stad, op het Schouwburg van het Konst-genootschap gezeyt Don-geleerde, den 11. 12. 13. 14. en 15 October 1807.

Ten zes ueren 's avonds te beginnen. Die plaetzen willen bespreken, gelieven hun te addresseren aen d'Heer Scheyvaerts woonende op de Merkt tot Lier.

D'Heer N.N.

U-Ed. word hertelyk verzogt ons Treur en Bly-spel met U-Ed. Tegenwoordigheyd te vereeren.

F. J. Scheyvaerts, P. J. Van de Velde, P. Naets, Directeurs.

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

Bruxelles, Bibliothèque royale : II 26161, in 4°, nos 39 et 42 ; 8° cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 74.

In-4°, de 4 pp. non chiffrées, mais encadrées ; le titre est orné. L'auteur des deux pièces annoncées au titre n'est autre que Louis-Charles Stalpaert (n° 30) ; il se décida à composer cette tragédie après avoir lu dans le tome I du Théâtre du Père Du Cerceau, à l'usage des Colléges. *(Paris, L. Duprat-Duverger, 1807, 3 vol. in-12), la composition dramatique intitulée :* L'Enfant prodigue, *traduction libre que l'auteur, Jean-Antoine Du Cerceau (1670-1730) membre de la Société de Jésus, avait faite lui-même du* Filius prodigus, *que l'on trouve dans ses Poésies latines.*

---

84. Met oôrlof van den Heere Maire. Uyt Jonsten verzaemt.

LofzWangere getroUWIgheYd zIen WY aLLe hIer afgebeéLD In rosaLInDe hertogInne Van saVoYen

Treur-spel op den zin :

En vreest, uyt opzigt noyt de Waerheyd te belyden ;
Maer spreékt met open mond haer uyt op alle tyden :
Want schoon men om het recht word menigmael gehaet,
De Waerheyd (schoon sy lyd) op 't laest verheven staet.

Zal, met uytgezonderde Decoratiën vertoont worden doôr de iverige en Rymkonst-minnende Broeders van Rhetorica, op hunnen Schouwburg by F. Faes in Sint Joris, binnen de Stad en Vryheyd Hoogstraeten, den 26. en 27. December, en de volgende te stellene dagen. Ten zes ueren naer middag te beginnen. (*Fleuron*).

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

Bruxelles, Bibliothèque royale : 8° cl. XIII. C. Ton. in-4°, n° 75.

In-4°, de 2 ff. non chiffrés. Titre orné. Outre cette tragédie, les Ongeleerde interprétèrent Anselmo en Pasquin *de Corn. Bauwens, comédie qui avait été mise en scène le 2 Février 1789, comme nous l'apprend la copie qui repose à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale (n° 19335).*

1808.

85. Met toelaeting der Overheyd.

Geägte Vrienden : 't Dor word groeyende.

U-L. word minnelyk verzogt met uwe Tegenwoôrdigheyd te vereeren

Constantia de Saint Denis, treurspel in dry deelen ; 'T welk zal vertoont worden binnen de Stad Lier, Zondag 7. February 1808. en de volgende dagen, op den Schouwburg van den Groeyenden Helikon, ofte den Eyken-boom, doôr deszelfs Konstgenoôten, voôr het opregten van eenen nieuwen Autaer ter eere van de H. Anna, Grootmoeder des Heylands, in de Parochiale Kerke van den H. Gummarus.

Men zal beginnen naer middag ten zes ueren. Met Oórlof van den Heer Maire zullen naer 't Vertoog de Stads-poorten geöpent worden.

Geägte Vrienden : U-L. DW. Dienaer J. G. Verlinden, Kapelmeester der H. Anna.

In fine : Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

Bruxelles, Biblioth. royale : II 26161, in 4°, n° 44 ; 8e cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 76.

In-4°, de 4 pages non chiffrées. Titre orné. P. (2) : fronton ; p. (4) : fleuron. Soirée organisée par les membres de l'Arbre croissant, jaloux des succès remportés à Hoogstraeten par la Jennette-Bloem. Après cette tragédie, les acteurs interprétèrent la comédie de C. Bauwens : Anselmo en Pasquin (*n° 84*).

---

86. D'Heer NN. U-L. word vriendelyk aenzogt het volgende Tooneelwerk met uwe tegenwoôrdigheyd te vereeren :

DIerbaere, roeMrYke LIefDe Van roMeo enDe JULIa, treurspel in vyf deelen, Na het Hoogduytsche van den Heere Weisze.

Zinregels :

Wanneer een Bliksemstrael, haer vuerpyl heéft geschoôten,
Met bulderend' gewoel op eene sterke rots ;

Schoon zelfs Jupyn verschynt met zyn ontzagb're loôten,
Echter, staeg pal blyft staen, dit vreed gevaer ten trots!..
Dus even vreest de Liefd, als zy haer wortel schiet
In 't herte van den Mensch, des afgronds woede niet ! —

Het welk (met toelaeting der Overheyd) met nieuwe Tooneel-vercieringen zal vertoont worden, binnen de Stad Lier, doôr het Konst en Vredeminnende Genoôtschap gezeyd : Dongeleerde ofte Jennette-bloem, op hunnen Schouwburg, den 21. February, en de volgende dagen.

Het treurstuk zal gevolgt worden doôr De Bedriegeryën van Scapin, blyspel in dry deelen. Na het Fransche van den Heer Moliere.

Men zal naer middag om zes ueren (zonder vertoeven) beginnen. Niemand zal op 't Tooneel gedoogt worden.

U-L. Ootmoedige Dienaers

J. G. De Vries, C. Clymans, J. B. Verhaegen, Directeurs.

Met toelaeting van den Heere Maire zullen naer 't Vertoog de Stads poorten geöpent worden.

Uyt de Drukkerye ven J. H. Le Tellier, tot Lier.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton, in 4°, n° 77.

In-4°, de 2 ff. non chiffrés ; titre encadré. La première de ces pièces est empruntée au répertoire de Chrétien-Félix Weisse (1726-1804), poëte et auteur dramatique allemand. Weisse a composé un certain nombre de tragédies et de comédies, imitées de Shakespeare, qui ont été publiées, pour la première fois, à Leipzig, de 1765 à 1769, en cinq volumes in-8°, sous le titre de : Beitrag zum deutschen Theater. *Il existe une édition néerlandaise de son* Romeo ; *elle a été imprimée, à Rotterdam, en 1778. La traduction flamande des deux pièces annoncées au titre est due à Pierre-Jacques Ceulemans, né à Lierre le 13 Septembre 1775. Ce dernier, qui exerçait le métier de tisserand, s'adonnait à la poésie pendant ses heures de loisir. Les critiques lui reconnaissent un certain talent. La Bibliothèque royale possède la version, reconnue littérale par un traducteur juré, qu'il a faite de la* Fourberie de Scapin : *c'est le manuscrit 19351. Ceulemans mourut dans sa ville natale le 24 Septembre 1851.*

87. Tot meerdere eere van Godt. Met toelaetinge van de Overheyd. Montano en Stephanie. Bly-eyndig treur-stuk in dry deelen gevolgt van De Wanhoop van Jocrisse bly-spel in twee deelen. De Fransche Opera en het Fransch Bly-spel gevolgt

Zullen ten voôrdeel van de Parochiale Kerke van den H. Gommarus binnen de Stad Lier, vertoont worden, door de Cœcilianen van de Succursale Kerke van den H. Jacobus binnen de zelve Stad, op het Schouwburg gezeyd de Jenette, den 11, 12, 13, 14, 16, 17 en 18 October 1808. Ten zes ueren 's avonds te beginnen. Die plaetsen willen bespreken, gelieven hun te addresseren aen d'Heer Scheyvaerts, op de Merkt tot Lier.

d'Heer N. N. UED. word hertelyk verzogt ons Treur en Bly-spel met UEd. tegenwoordigheyd te vereeren.

F. J. Scheyvaerts, P. J. Van De Velde, P. Naets, Directeurs.

Uyt de Drukkerye van J. H. Le Tellier, tot Lier.

Brux., Biblioth. royale. II 26161, in-4°, nos 40 et 41 ; 8e cl. XIII. C. Ton. in-4°, n° 78.

In-4°, de 4 pp. non chiffrées ; titre orné. P. (2) : fronton ; au bas de la p. (4) : fleuron. Les deux pièces sont empruntées au théâtre français : la première est l'opéra, en 3 actes, de Dejaure (1761-1799), qui fut imprimé, à Paris, l'année même de la mort de cet auteur dramatique et qui eut, en 1802, une deuxième édition avec un nouveau troisième acte, de Legouvé. La seconde est la traduction du Désespoir de Jocrisse, *comédie-folie, en deux actes, de Dorvigny (1742-1812).*

1809.

88. Met toelaeting der Overheyd.

Geächte Vrienden : UL. word minnelyk verzogt met uwe tegenwoôrdigheyd te vereeren :

't rooMsCh geLoof ; LUYsterLYk zeégepraeLenDe.

ofte Gabinia ; Bloedgetuyge der Heylleer Jesu Christi. Treurspel in vyf Deelen.

'T welk met uytgezonderde Tooneelçieraeden zal vertoont worden binnen de Stad Lier op den Schouwburg des Eyken-Booms, gezeyd : den Groeyenden Helikon, doôr deszelfs Konstgenoôten, op Zondag 29. January, en 30. dito, als-ook op 2. February. 5. dito, en de volgende dagen.

Men zal beginnen 's avonds ten zes ueren.

Geächte Vrienden : UL. DW. Dienaer, H. L. Moris, Directeur.

'K heb d'Eer gehad den Held, Gummarus, op te draegen
Aen 't vyftal, waerd geroemd, Bestuerders onzer Kerk :
De Furie *kon daer-naer myn Overheyd behaegen,*
Gewaerdigend' in Dank t' ontfaên dit g'ringe Werk.
Nu wil ik algemeen myn Dankbaerheyd betoonen,
En draeg Gabinia, *die kloeke Kruysheldin !*
Myn Medeburgers op ; *niet om myn Muz' te kroonen,*
Zy is te zwak ; *maer doôr oprechte Burgermin.*

C. A. B.....

Met Oôrlof van d'Heer Kresta, Maire deézer Gemeente, zullen de Stadspoorten naer 't vertoog geöpent worden.

Uyt de Drukkery van J. H. Le Tellier, tot Lier.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C. Ton., in-4°, n° 79.

In-4°, de 2 ff. non chiffrés. Titre encadré. La tragédie, dont l'auteur est Corneille A. Bauwens (voir plus haut), fut suivie d'une comédie, en deux actes, Nicolas-Lucas ofte den bedroôgen Dorpeling, *imitée du* Milicien, *opéra-comique que Louis Anseaume (1721-1784) avait composé pour la Comédie-Italienne, en 1763.*

(*A suivre*). TH. GOFFIN.

Répertoire d'inventaires imprimés ou manuscrits d'Archives Belges

(*Suite.*)

EECLOO (*archives communales*).

E. NEELEMANS. Verzameling van charters, kronijken en andere geschiedkundige stukken betrekkelijk de geschiedenis der stad Eecloo. Gent, 1863, in-8°.

ENGHIEN (*archives communales*).

(Aperçu des collections dans : PONCELET, *Rapport sur les cartulaires*... 1896).

ENGHIEN (*archives communales*).

Ms. (Aperçu des collections dans [DEVILLERS], *Inspection des archives communales*... [arch. de l'Etat à Mons, Inventaire n° 39]).

ENGHIEN (*archives de M. Ernest Matthieu*).

E. MATTHIEU. Inventaire sommaire des archives de l'ancienne seigneurie de Gammerages (dans : *Annales du cercle arch. d'Enghien*, tome VI, 1908, pp. 381-384).

ENGHIEN (*archives du couvent des Capucins*).

R P. BASILE. Inventaire sommaire (dans : *Annales du cercle archéol. d'Enghien*, t. VI, 1908, pp. 385 400).

ENSIVAL (*archives communales*).

Ms. (Inventaire dressé par BARTHÉLÉMY).

(Rens[t] dû à M. J. Cuvelier).

ENSIVAL (*arch. communales*).

Ms. (Inventaire sommaire des archives communales, en préparation par M. J. FELLER).

FORGES LEZ CHIMAY (*arch. communales*).

EMILE DONY. Inventaire sommaire (dans : *De la publication des inventaires des petites archives. Documents préparatoires*. Mons, Dequesne, 1905, in-8°, pp. 44 et suiv.).

FORGES LEZ-CHIMAY (*archives paroissiales*).

EMILE DONY. Inventaire sommaire (dans : *De la publication*... Mons Dequesne, 1905, in-8°).

FORGES-LEZ CHIMAY (*archives de M. J. Louyest*).

EMILE DONY. Inventaire sommaire (dans : *De la publication*... Mons, Dequesne, 1905, in 8°).

FOSSES (*arch. communales*).

(Aperçu de ces archives, dans J. BORGNET, *Cartulaire de Fosses*. Namur, 1867, pp. IV et V).

FOSSES (*archives communales*).

(Aperçu des collections, dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires*... 1896).

FOSSES (*arch. communales*).

Ms. (Inventaire partiel, dressé par KAIRIS et STASSIN) [avant 1867]. (V. J. BORGNET. *Cartulaire de la commune de Fosses*. Namur, Wesmael, 1867, pp. IVV).

FOSSES (*arch. de l'église*).

(Aperçu, dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires*... 1896).

FOSSES (*arch. paroissiales*).

(Aperçu, dans BORGNET, *Cartulaire de la commune de Fosses*, pp. V-VI).

FRANCORCHAMPS (*arch. communales*).

Ms. (Inventaire dressé par BARTHÉLÉMY).
(Rens[t] dû à M. J. Cuvelier).

FUMAL (*arch. de M. le baron de Fontbaré*).

(V. POSWICK. Manuscrits historiques sur le pays de Liège : dans : *Bull. de la société des bibliophiles liégeois*, tomes I et II). (Cf. PONCELET, *Rapport sur les cartulaires*... 1896).

FURNES (*archives communales*).

Ms. (Inventaire, dressé par M. A. MERGHELYNCK). (Cf. Langlois-Stein).

GAND (*arch. communales*).

DIERICX. Inventaire des archives de Gand (dans : *Mémoires sur les lois des Gantois* t. I). Gand, 1817, in 8°.

GAND (*archives communales*).

AUG. VAN LOKEREN et PARMENTIER. Notice sur le dépôt des archives de Gand. Gand, 1835, in-8°. (extr. du *Messager des sciences historiques*).

GAND (*archives communales*).

GACHARD. Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand (dans : *Mémoires... de l'Académie royale de Belgique*, tome XXVII, in-4°; 161 pages. Bruxelles, 1853).

GAND (*archives communales*).

P. VAN DUYSE et EDM. DE BUSSCHER. Inventaire analytique des chartres et documents appartenant aux archives de la ville de Gand. Gand, 1867, in-4°.

GAND (*archives communales*).

V. VAN DER HAEGHEN. Inventaire des archives de la ville de Gand. Etablissements religieux. Gand, 1887-1889, in-4°.

GAND (*archives communales*).

V. VAN DER HAEGHEN. Inventaire des archives de la ville de Gand. Catalogue méthodique. Gand, 1896, in 8°.

GAND (*archives de l'église St-Nicolas*).

E. COPPIETERS STOCHOVE. Inventaire des archives de l'église Saint-Nicolas (dans : *Bull. de la soc. d'hist. et d'archéol de Gand*, 1903, pp. 226-229).

GAND (*Église St-Nicolas*).

E. COPPIETERS-STOCHOVE. Les archives de l'église Saint-Nicolas ((dans : *Annales de la société d'hist. et d'archéol. de Gand*, t. V. (1903, pp. 217-272).

GAND (*archives des hôpitaux et béguinages*) (fonds réunis).

Ms Inventaire général des titres, dressé en 1797. (Cf. Langlois Stein).

GAND (*archives des hôpitaux et béguinages*) (fonds réunis).

Ms Inventaire des chartes, dressé en 1872. (Cf Langlois-Stein).

GAND (*archives du bureau de bienfaisance*).

Ms (Inventaire comprenant 8 séries et 4189 articles). (Cf. *Mess. des Sc. hist.* 1876, p. 105, note).

GENCK (*arch. paroissiales*).

Ms *De Archieven der Kerk van Genck*, inventaire sommaire, dressé par M. WILLEMS, curé de Genck (1908). (*Dossiers de la Commission des petites archives*).

GRAMMONT (*archives communales*).
[F. H D'Hoop]. Inventaire des anciennes archives de Grammont et de celles de son abbaye. Grammont, 1880, in-8°.

GRAMMONT (*archives communales*).
Ms (Aperçu des collections).
(*Papiers Verriest*).

GRAMMONT (*archives de l'hôpital*).
G. De Vos. Inventaris der Handvesten van O. L. V. Gasthuys, Senter Margrieten Begynhof en 's Keyserhof of Meisjeswezenhuis van Geeraardsbergen. Geeraardsbergen, 1898, 8°, 520 bl.

GRAND-RECHAIN.
Ms (Inventaire des archives communales, par Barthélémy).
(Rens[t] dû à M. J. Cuvelier).

GUIRSCH LEZ-ARLON (*arch. de M. le baron de Wykersloot*).
(Aperçu, dans Poncelet, *Rapport sur les cartulaires...* 1896).

HAMAL (*arch. de M. le comte de Grunne*).
(Voy. Poswick, Manuscrits historiques sur le pays de Liége; dans : *Bull. de la soc. des bibliophiles liégeois*, tomes I et II).
(Cf. Poncelet, *Rapport sur les cartulaires...* 1896).

HASSELT (*arch. communales*).
(Aperçu de quelques collections, dans Poncelet, *Rapport sur les cartulaires...* 1896).

HASSELT (*archives communales*).
Ms (Inventaire méthodique, dressé par M. Th. Schellinck) (1).

HASSELT (*archives communales*).
Ms (Aperçu des collections).
(*Papiers Verriest*).

HOBOKEN (*archives communales*).
J. B. Stockmans. Inventaris van de archieven der gemeente Hoboken. Antwerpen, Stockmans, 1894, in-8°.

HUY (*archives communales*).
(Relevé des principales collections, dans Poncelet, *Rapport sur les cartulaires...* 1896).

HUY (*archives communales*).
Ms Inventaire, dressé en 1839.

(1) (Ne correspond plus exactement au classement actuel des archives).

HUY (*archives communales*).

Ms (Table des registres aux recès du conseil de ville, de 1527 à 1789).

HUY (*archives communales*).

Ms (Inventaire de certains registres, lettres, etc.).

HUY (*arch. des hospices*).

(Relevé des principales collections, dans : PONCELET, *Rapport sur les cartulaires...* 1896).

LAERNE-LEZ-WETTEREN (*château*).

Ms (Inventaire analytique, dressé par M. WALRAVE). (Cf. *Messager des sciences historiques*, 1838, pp. 369 et seq.).

LAMBERMONT (*archives communales*).

Ms (Inventaire dressé par BARTHÉLÉMY).

(Rens[t] dû à M. J. Cuvelier).

LÉAU (*arch. paroissiales*).

(Aperçu des archives, dans A. D'HOOP, *Les anciennes archives de l'église collégiale de Léau*. (*Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, 1903, p. 306-311]).

LÉAU (*arch. paroissiales*).

(Inventaire des archives de l'église collégiale de S. Léonard; dans D'HOOP. *Inventaire général...* tome I).

LESSINES (*archives communales*).

(Aperçu des collections ; dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires...* 1896).

LESSINES (*archives communales*).

Ms (Inventaire, dressé par M. LESNEUCQ-JOURET).

LESSINES (*arch. communales*).

Ms (Aperçu des collections dans [DEVILLERS], *Inspection des arch. communales...* [arch. de l'Etat à Mons, Inventaire n° 39]).

LESSINES (*hôpital*).

LESNEUCQ-JOURET. Inventaire descriptif des archives de l'hôpital, depuis son origine. (Dans : *Histoire de Lessines*, 2e édition, 1906, p. 190-202).

LIÈGE (*arch. communales*).

ST. BORMANS. Inventaire analytique des recès ou procès-verbaux du conseil de la cité de Liège (1566-1793). Tongres, 1870-1878 (extr. des *Bull. de la Soc. hist. et litt. du Limbourg*).

LIÈGE (*archives communales*).

ST. BORMANS. Inventaire analytique des cris du perron de Liège. Tongres, 1870, in-8° (*Bull. de la Soc. hist. du Limbourg*).

LIÈGE (*archives communales*).

Ville de Liège. Etat civil. Anciens registres paroissiaux, 1576 à 1796. Inventaire. Liège, Thiriart, 1892. in-8°.

LIÈGE (*archives communales*).

TH. GOBERT. Les archives communales de Liège, (dans : *Bull. de l'institut archéol. liégois*, tome 34, pp. 367-439, 1904).

LIÈGE (*archives communales*)

(Relevé de quelques collections, dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires...* 1896).

LIÈGE (*archives conservées à la Biblioth. de l'Université*).

(Relevé sommaire, dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires...*, 1896).

LIERRE (*archives communales*).

(Inventaires partiels publiés dans les rapports annuels de l'administration communale, par MAST). (Cf. Langlois Stein).

LIERRE (*archives communales*).

Ms (Inventaire, dressé par JULES VAN IN). (sera imprimé).

LIMERLÉ (*archives paroissiales*).

Ms J. THEISSEN. Inventaire sommaire. (1907). (*Dossiers de la Commission des petites archives*).

LOMMEL (*archives communales*).

(PANKEN, P. N., Historische mengelingen over Lommel. Turnhout 1904. (dans : *Annales de la Cercle Archéologique de la Campine*). (Cf. *Arch. Belges*, 1904, p. 112).

LOMPRET (*arch. communales*).

Ms (Inventaire sommaire dressé par EM. DONY (1907). (*Dossiers de la Comm. des petites archives*).

LOUVAIN (*arch. communales*).

GACHARD. Notice sur les archives de la ville de Louvain. (dans : *Coll. de documents inédits...* tome III).

LOUVAIN (*arch. communales*).

VAN EVEN. Inventaire des registres des trois ci devant chambres échevinales de Louvain. Louvain, 1865, in-8°.

LOUVAIN (*arch. communales*).

Inventaire général des anciennes archives reliées de la ville de Louvain. S. l. n. d. — in-8°.

LOUVAIN (*archives communales*).

Inventaire chronologique et analytique des chartes et autres documents sur parchemin appartenant aux archives de la ville de Louvain, 1164-1793. Louvain, Savoné, 1873, in-8°. (Publié par fragments dans les *Rapports annuels... de la ville de Louvain*, de 1855 à 1868).

LOUVAIN (*archives communales*).

Ms Inventaris alphabeticq van de bescheeden, titulen, munimenten ende processtucken, bevonden ende berustende ten stadshuyse van Loven (XVIe-XVIIe siècles), par CUYPERS. (Cf. Langlois-Stein).

LOUVAIN (*archives communales*).

Ms Inventaris alphabeticq van de charters, acten ende vonnissen de stad van Loven raeckende, par CUYPERS. (Cf. Langlois-Stein).

LOUVAIN (*archives communales*).

Ms Derden inventaris alphabeticq van de acten, vonnissen, charters, resolutien ende andere geregistreert in tweelf besondere deser stadtsboecken (donne entre autres l'inventaire du « Groot charterboek » et du « Cleyn charterboek »), par CUYPERS. (Cf. Langlois-Stein).

LOUVAIN (*archives communales*).

Ms Vierden inventaris alphabeticq van de substantieele resolutien magistrael (1620-1692), par CUYPERS. (Cf. Langlois-Stein).

LOUVAIN (*archives communales*).

Ms Vijfden inventaris alphabeticq getrocken uytte registers ende boecken der stadt Loven, guequotteert ABC totten eynde toe ende wederomme met dobbel ABC tot HH inclus. (index de 32 registres de copies), par CUYPERS. (Cf. Langlois-Stein).

LOUVAIN (*archives communales*).

Ms Generaelen index van de charters ende documenten der stadt Loven, par CUYPERS. (Cf. Langlois-Stein).

LOUVAIN (*archives communales*).

Ms (Petit inventaire méthodique, par VAN EVEN). (Cf. Langlois-Stein).

LOUVAIN (*cure de Saint Jacques*).

(Inventaire des archives de l'église collégiale de St Jacques ; dans D'HOOP. *Inventaire général...*, tome I).

LOUVAIN (*église de Saint Pierre*).
(Inventaire des archives de l'église de Saint Pierre ; dans D'HOOP. *Inventaire général...*, tome I).

MAESEYCK (*archives communales*).
J. DARIS. Inventaire des archives de la ville de Maeseyck (dans *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, VII, p. 439 et suiv.)

MALINES (*arch. communales*).
GACHARD. Notice sur les archives de la ville de Malines (dans *Coll. de documents inédits*, t. II, pp. 31-58).

MALINES (*arch. communales*).
GYSELEERS-THYS. Additions et corrections à la notice sur les archives de la ville de Malines de M. L. P. Gachard. Bruxelles, 1834-1838, 3 vols., in-8°, le dernier en deux parties.

MALINES (*archives communales*).
P. J. VANDOREN et V. HERMANS. Inventaire des archives de la ville de Malines. Malines, 1859-1895, 8 vol., in-8°.

MALINES (*arch. communales*).
V. HERMANS. Inventaire des lettres missives, nouvelle série. Malines, 1885, in-8°.

MALINES (*archives communales*).
V. HERMANS. Een woord aangaande het stadsarchief van Mechelen, (dans *Bull. du Cercle arch. de Malines*, III, (1892), pp. 90-105).

MALINES (*archives communales*).
R. D'AWANS. Les archives et la bibliothèque communales de Malines, (dans *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, 1903, pp. 384-393.

MALINES (*arch. communales*).
Ms (Aperçu des collections).
(*Papiers Verriest*).

MALINES (*archives du Palais de l'Archevêché*).
Inventaire des archives des églises collégiales : de N.-Dame à Aerschot ; de S. Pierre à Anderlecht ; des SS. Michel et Gudule à Bruxelles ; de S. Jean-Baptiste à Diest ; de S. Sulpice à Diest ; de S. Léonard à Léau ; de S. Jacques à Louvain ; de S. Pierre à Louvain ; de S. Gertrude à Nivelles ; de S. Germain à Tirlemont ; (dans D'HOOP. *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, tome I).

MARCQ-LEZ-ENGHIEN (*archives communales*).
E. MATTHIEU. Inventaire sommaire (dans les *Mém. et publ. de la Soc. Sciences du Hainaut*, 59e vol., 1907, : p. 15 et 16).
MAREDSOUS (*abbaye*).
Ms (Inventaires partiels, dressés par DOM U. BERLIÈRE).
MENIN (*archives communales*).
Ms (Inventaire). (Cf. Langlois-Stein).
MENIN (*archives communales*).
Ms (Inventaire sommaire).
(*Papiers Verriest*).
MESSINES (*Institut royal de jeunes filles*)
J. L. DIEGERICK. Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux anciennes archives de l'abbaye de Messines. Bruges, 1876, in-8°.
MONS (*archives communales*).
GACHARD. Notice sur les archives de Mons (dans *Bull. de la C. R. H.* 2e série, IV (1852), pp. 212-243).
MONS (*archives communales*).
L. DEVILLERS. Inventaire analytique des archives de la ville de Mons. Mons, Manceaux et Dequesne, 1882-1896, 3 vol., in-8°.
MONS (*église de S. Nicolas-en-Havré*).
Ms ALPHONSE WINS. Inventaire des archives de la fabrique de l'Eglise de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons. (Manuscrit conservé chez l'auteur [à Mons, rue Derrière la-Halle]).
MONS (*archives de l'administration des hospices*).
(Inventaire sommaire dans DEVILLERS, Notice sur les archives des établissements de charité de la ville de Mons. (*Ann. du cercle arch de Mons*, t. XIII, (1876), pp. 312 334).
MONS (*archives du bureau de bienfaisance*).
(Inventaire sommaire dans DEVILLERS. Notice sur les archives des établissements de charité de la ville de Mons. (*Annales du cercle arch. de Mons*, t XIII, pp. 335-341).
MONS (*archives de la commission provinciale des bourses d'étude*).
(Inventaire sommaire dans DEVILLERS. Notice sur les archives des établissements de charité de la ville de Mons. [*Annales du cercle arch. de Mons*, t. XIII, pp. 363-365]).
MONS (*confrérie de la miséricorde*).
Ms ALPHONSE WINS. Inventaire des archives de la Confrérie de la miséricorde sous le vocable de Saint-Jean décollé, à Mons. Manuscrit conservé chez l'auteur [à Mons, rue Derrière-la-Halle].

NAMUR (*archives communales*).
GACHARD. Notice sur les archives de la ville de Namur, (dans *Analectes belgiques*, 1er volume, 1830, pages 225-246).

NAMUR (*archives communales*).
Ms (Inventaire méthodique et très sommaire dressé en 1862). (Cf. Langlois-Stein).

NAMUR (*arch. du séminaire*)
(Aperçu, dans PONCELET. *Rapport sur les cartulaires...* 1896).

NESSONVAUX.
Ms (Inventaire des archives communales, par BARTHÉLÉMY). (Rens' dû à M. J. Cuvelier).

NIEUPORT (*archives communales*).
Ms (Inventaire, par VLIETINCK). (Cf. Langlois-Stein).

NIVELLES (*église S. Gertrude*)
(Inventaire des archives de l'église collégiale de S. Gertrude. dans D'HOOP. *Inventaire général...*, tome I).

OSTENDE (*archives communales*).
Ms Inventaire général des anciennes archives de l'administration de la ville d'Ostende, depuis 1397 jusqu'en 1796. (confectionné avant 1845). (*Résumé de cet Inventaire* dans *Papiers Verriest*).

OSTENDE (*archives communales*).
Ms. Inventaire des archives de l'administration communale d'Ostende pendant le régime français (achevé le 18 sept. 1845). (*Résumé de cet inventaire*, dans *Papiers Verriest*).

OSTENDE (*archives communales*).
Ms Inventaire des archives de l'administration communale d'Ostende sous le Régime hollandais (non daté).

OSTICHES (*archives communales*).
Ms Inventaire sommaire, par J. DEWERT (1907). (*Dossiers de la commission des petites archives*).

OSTICHES (*archives paroissiales*).
Ms Inventaire sommaire, par J. DEWERT (1907). (*Dossiers de la Commission des petites archives*).

OSTICHES (*archives privées*).
Ms Inventaire sommaire, par J. DEWERT (1907). (*Dossiers de la commission des petites archives*).

OSTICHES, ham. de Pidebocq (*archives de M. Léopold Degavre*).
J. DEWERT. Inventaire sommaire (archives concernant la commune d'Attre). (*Mém. et public. de la Soc. des Sciences du Hainaut*, 59e volume. 1907).

PEER (*archives communales*).

J. De Klepper. (Liste des principaux registres conservés à l'hôtel de ville) (dans *L'ancien pays de Looz*, 1905, pp. 60-61). (Cf. *Revue des bibl. et archives*, 1906, p. 480).

PETIT-RECHAIN (*archives communales*).

Ms Inventaire dressé par Barthélémy.

(Rens[t] dû à M. J. Cuvelier).

REBAIX (*archives communales*).

J. Dewert. Inventaire sommaire (dans *Soc. Sciences du Hainaut*, 1907, 59[e] volume).

REBAIX (*archives paroissiales*).

J. Dewert. Inventaire sommaire (dans les *Mém. et publ. de la Soc. Sciences du Hainaut*, 1907, 59[e] vol., pp. 9-14).

RENAIX (*archives communales*).

Notice sur les archives de Renaix (dans *Rapport sur l'administration des affaires de la ville pendant l'exercice 1878*). (Cf. Langlois-Stein).

ROBECHIES (*archives communales*).

Ms. Inventaire sommaire dressé par Em. Dony (1907). (*Dossiers de la Commission des petites archives*).

SAINT-NICOLAS (*église paroissiale*).

De Schoutheete de Tervarent. Inventaire général analytique des archives de la ville et de l'église primaire de Saint-Nicolas (Waes). Saint-Nicolas, 1872, in-8°.

SAINT-NICOLAS (*archives communales*).

Ms Inventaire sommaire, (sera prochainement publié).

SAINT-NICOLAS (*archives communales*).

Ms (Aperçu des collections).

(*Papiers Verriest*).

SAINT-REMY (lez-Chimay) (*arch. communales*).

Ms Inventaire sommaire dressé par Em. Dony (1907). *Dossiers de la Commission des petites archives*).

SAINT-REMY (lez Chimay) (*arch. paroissiales*).

Inventaire sommaire dressé par Em. Dony (1907). (*Dossiers de la Commission des petites archives*).

SAINT-TROND (*archives communales*).

Fr. Straven. Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond. Saint-Trond, 1886-1899, 6 vol. in-8°.

SAINT-TROND (*arch. de l'église N.-Dame*).

(Aperçu des collections, dans Poncelet. *Rapport sur les cartulaires...*, 1896).

SALLES (*arch. communales*).

Ms Inventaire sommaire dressé par E DONY (1907). *Dossiers de la Commission des petites archives*).

SART-LEZ SPA (*arch. communales*).

Ms Inventaire dressé par BARTHÉLÉMY.
(Rens[t] dû à M. J. Cuvelier).

SAVENTHEM (*arch. communales*).

Ms (Inventaire dressé par EM. DE MUNCK et J. L. DE CEUSTER).
(Cf. *Revue des bibliothèques et archives...*, 1903, p. 266).

SAVENTHEM (*archives communales*).

Ms J. L. DE CEUSTER Inventaire sommaire (1907).)*Dossiers de la Commission des petites archives*).

SAVENTHEM (*arch. paroissiales*).

Ms J. L. DE CEUSTER. Inventaire sommaire (1907). (*Dossiers de la Commission des petites archives*).

SAVENTHEM (*arch. privées*).

Ms J. L. DE CEUSTER. Inventaire sommaire (1907) (*Dossiers de la Commission des petites archives.*)

SCHILDE (*archives communales et paroissiales*).

J. MEULEMANS. Inventaris der plaetselijke en Kerkelijke archieven der gemeente Schilde. Antwerpen, 1878, in-fol.

SELOIGNES (*archives communales*).

Ms Inventaire sommaire dressé par EM. DONY (1907). (*Dossiers de la Commission des petites archives*).

SOIGNIES (*archives de l'église*).

(Aperçu des collections ; dans PONCELET. *Rapport sur les cartulaires...*, 1896).

SOIGNIES (*arch. de l'église*).

Ms (Aperçu des collections dans [DEVILLERS]. *Inspection des archives communales...* [Arch. de l'Etat à Mons, Inventaire n° 39]).

SOIGNIES (*arch. des hospices*).

AMÉ DEMEULDRE. Archives des hospices civils de la ville de Soignies. Soignies, Noefnet (1906) in-8°. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique du canton de Soignies.* tome I, pages 402 et suiv.).

SOIGNIES (*arch. des hospices*).

(Aperçu des collections ; dans PONCELET. *Rapport sur les cartulaires...* (1896).

SOIGNIES (*archives de la société des archers*).

(Inventaire, dans PONCELET. *Rapport sur les cartulaires...* (1896).

TAVIGNY (*arch. paroissiales*).

Ms A. CAHAY. Inventaire sommaire des archives de la paroisse de Bœur-Tavigny et de l'école communale de Bœur, (1907). (*Dossiers de la Commission des petites archives*).

TERMONDE (*archives communales*).

ALPH DE VLAMINCK. Inventaire des archives de la ville de Termonde. Fasc. I (seul paru). Chartes (XIIIe et XIVe siècles). Termonde, 1866, in-8° de 114 pages.

TERMONDE

ALPH. DE VLAMINCK. Archives communales de Termonde. Considérations générales. Cartes et plans, I. (Extrait du *Rapport général de la ville, pour 1865*), (en flamand et en français). Termonde, Ducaju, in-8°.

TERMONDE (*archives communales*).

A. DE VLAMINCK. Analyse sommaire des registres aux privilèges de la ville de Termonde, 1876, in-8°, 66 pages. (Dans les *Publ. extraordinaires* [n° IV] du *Cercle archéol. de la ville et de l'ancien pays de Termonde*).

THEUX (*archives communales*).

Ms (Inventaire dressé par BARTHÉLÉMY).
(Renst dû à M. J. Cuvelier).

THIELT (*archives communales*).

FR. DE POTTER. Les Archives de la Ville de Thielt. (dans *Messager des Sc. hist.*, 1878, pp. 501-505).

THIELT (*archives communales*).

D. DE SOMVIELE. Inventaire analytique et chronologique des Archives de la ville de Thielt.

Tome I. Chartes. Thielt, Minnaert. [18...] in-8°, 24 p. ; seul fascicule paru.

THIELT (*arch. communales*).

Algemeene samenstelling van de stedelyke archieven van Thielt. Thielt, 1878, in-4°.

THIELT.

Ms (Inventaires partiels, par le conservateur Mr D. DE SOMVIELE).

THUIN (*archives communales*).

Ville de Thuin. Archives communales. Rapport présenté au conseil communal par J. ROMBEAU. Thuin, Pinelle, [1887], in-8°, 20 p.

THUIN (*archives communales*).
Ville de Thuin. Archives communales. Rapport présenté au conseil communal par J. ROMBEAU. Charleroi, Delacre, 1888, in-8°, 68 pages.

THUIN (*archives communales*).
Ville de Thuin. Archives communales. 3me rapport présenté au conseil communal par J. ROMBEAU. Thuin, Pinelle, 1892, in-8°, 281 pages.

THUIN (*archives communales*).
Ville de Thuin. Archives communales. 4me rapport présenté au conseil communal par J. ROMBEAU. Thuin, Pinelle, s. d., in-8°, pp. 285-518 + X p.

THUIN (*archives communales*).
Ville de Thuin. Archives communales. 5me rapport présenté au conseil communal par J. ROMBEAU.

THUIN (*archives communales*).
Ms (Aperçu des collections, par l'Abbé NIMAL).
(*Papiers Verriest*).

TIRLEMONT (*église Saint Germain*).
(Inventaire des archives de l'église collégiale de Saint Germain ; dans D'HOOP, *Inventaire général*... Tome I).

TONGRES (*arch. communales*).
(Aperçu, dans PONCELET, *Rapport sur les cartulaires*..., 1896).

TOURNAI (*archives communales*).
GACHARD. Notice sur les archives de la ville de Tournai, (ds. Coll. de doc. inédits concernant l'histoire de Belgique, tome I, pp. 1-36).

TOURNAI (*archives communales*).
ARMAND D'HERBOMEZ. Sources de l'histoire du Tournaisis. Le fonds des chirographes aux archives communales de Tournai, (ds. Bulletins de la Soc. histor. de Tournai, tome XXIV, pp. 265 à 287).

TOURNAI (*archives communales*).
ARMAND D'HERBOMEZ. Sources de l'histoire du Tournaisis. La série des registres aux Archives communales de Tournai, (Ds. Bulletins de la Soc. histor. de Tournai, tome XXV, pp. 278-299).

TOURNAI (*archives communales*).
LÉO VERRIEST. Aperçu des collections des archives communales de Tournai, dans Revue des bibliothèques et archives de Belgique, 1904, pp. 94-108).

TOURNAI (*archives communales*).

A. Hocquet. Inventaire analytique des archives de la Ville de Tournai. 1er fascicule. Tournai, Delcourt-Vasseur, 1905, 8°, XVI et 140 pp.

TOURNAI (*archives communales*).

A. Hocquet. Table des testaments, comptes de tutelle et d'exécution testamentaire reposant aux archives de Tournai.

1° XIIe-XIIIe siècles (Annales de la Société histor. de Tournai, t. VI, pp. 284 à 299).

2° XIVe siècle (Annales... Tournai, t. VII, pp. 81 à 161).

3° XVe siècle (Annales... Tournai, t. X, 2e partie, 197 pages).

TOURNAI (*archives communales*).

Ms (Analyses d'une partie des chartes, la plupart de la main de Gachard).

TOURNAI (*archives communales*).

Ms Inventaire des registres des archives de Tournai, (par Fréd. Hennebert).

TOURNAI (*archives communales*).

Ms (Table des testaments ; ordre alphabétique des noms des testateurs. XVIe siècle — 1795).

TURNHOUT (*archives communales*).

(Inventaire publié dans les Rapports de la ville. (Cf. Langlois-Stein).

VAL-BENOIT (*Archives de l'abbaye du Val-Benoit au château de ce nom appartenant à M. A. van den Heyden à Hauzeur*).

J. Cuvelier. Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoit-lez-Liège de l'ordre de Citeaux. [Bulletin de l'institut archéologique liégeois, tome XXX (1902), pp. 1 à 706, in-8°].

VAULX [lez-Chimay] (*archives communales*).

Ms Inventaire sommaire dressé par Em. Dony. (1907). (*Dossiers de la Comm. des petites archives*).

VERVIERS (*archives communales*).

Ms Inventaire dressé par M. A. Faway Harroy, conservateur (1907). (*Dossiers de la Comm. des petites archives*).

VIERVES (*archives communales*).

Ms Inventaire dressé par M. Closset.
(Rensᵗ dû à M. DD. Brouwers).

VILLERS-LA-TOUR (*archives communales*).

Ms Inventaire sommaire dressé par Em. Dony (1907). (*Dossiers de la Comm. des petites archives*).

VILLERS-SAINT-AMAND (*archives de la cure*).

Ms (Inventaire dressé en 1812 par le curé SADAUNE et le bourgmestre C. J. DERUMIER)

(Cf. *Inspection des archives communales du Hainaut*, par L. DEVILLERS [*arch. Etat Mons*]

VIRELLES (*arch. communales*).

Ms Inventaire sommaire dressé par EM. DONY. (1907).

(*Dossiers de la Comm. des petites archives*).

VISÉ (*arch. de l'église*).

(Aperçu des documents ; dans PONCELET, *Rapport sur les cartulairs...* 1896).

WARFUSÉE (*arch. de M. le Comte d'Oultremont*)

Voy. POSWICK. Manuscrits historiques sur le pays de Liége ; dans : *Bull. de la Société des bibliophiles liégeois*, tomes I et II).

(Cf. PONCELET, *Rapport sur les cartulaires...* 1896).

WARNETON (*archives communales*).

Ms Inventaire dressé en 1877.

WARNETON (*archives communales*).

Ms (Aperçu des collections).

(*Papiers Verriest*).

YPRES (*archives communales*).

Tydrekenkundige lyste van onuitgegeven handvesten, opene brieven en andere bescheeden, rustende onder de archiven der stad Ypre, door J. J. LAMBIN. Ypres, 1829, in 8°.

YPRES (*archives communales*).

Nalezingen of vervolg van de tydrekenkundige lyst..., door J. J. LAMBIN. Ypres, [1830], in 8°.

YPRES (*archives communales*).

Liste chronologique des privilèges, lettres patentes et autres titres reposant aux archives de la ville d'Ypres, dressée par Jean Jacques Lambin, archiviste de cette ville. Ypres, in-8° de IV, 54 et 10 pages. Dans GACHARD, *Analectes belgiques*, 1er volume, 1830, pages 47-60).

YPRES (*archives communales*).

Notice sur les archives d'Ypres, par J. J. LAMBIN. (*Annales de la Société d'émulation de la Flandre Occidentale*, I, pp. 157-168).

YPRES (*arch. communales*).

Notes sur les chartes et documents de la ville d'Ypres, par R. DE BERTRAND (Ds. *Bulletin du Comité flamand de France*, I, pp. 380-381).

YPRES (*archives communales*).

J. L. A. Diegerick. Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres, XII-XVII siècles. Ypres, 1853-1868, 7 volumes in-8°.

YPRES (*archives communales*).

Diegerick. Documents du XVI[e] siècle, faisant suite à l'inventaire des chartes (1566-1574). Bruges, 1874-1877. 4 vol. in-8°.

YPRES (*archives communales*),

Emile de Sagher. Notice sur les archives communales d'Ypres et documents pour servir à l'histoire de Flandre, du XIII[e] au XVI[e] siècle. Ypres, 1898, 8°, 416 pages.

YPRES (*archives communales*).

Supplément à l'aperçu sommaire des diverses collections composant les archives communales d'Ypres. (Dans *Recueil des Actes de l'Ad[tion] C[le] de la Ville d'Ypres.* Ypres, 1901, pp. 765-788).

Emile Dony.
Léo Verriest.

Bibliographie.

I. — COMPTES RENDUS.

Album belge de Paléographie. Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits belges (VIIe-XVIe siècles), par J. Van den Gheyn, S. J. Jette-Bruxelles, Van Damme et Rossignol, 1908. In-fol. 32 pl. en hélioteinte, 2 et 32 feuilles de texte.

Des deux albums dont la publication a été promise au Congrès archéologique de Gand, l'album belge de paléographie est le premier à paraitre. Son auteur n'a pas coutume de retarder l'exécution des travaux que l'on attend de lui. Le titre de l'ouvrage en indique clairement le but : l'étude des anciennes écritures belges. Ce n'est pas à dire que l'Album de diplomatique, qui s'attachera avant tout à la forme des actes sortis de nos anciennes chancelleries, n'aura pas aussi pour la paléographie sa grande importance. En effet, les actes présentent très souvent sur les manuscrits l'avantage de porter avec eux une date certaine et d'appartenir à une aire géographique nettement déterminée. Avec leur aide on peut découvrir des caractéristiques d'écoles locales d'écriture que les manuscrits seuls ne pourraient manifester.

Jusqu'à présent on a reconnu peu de particularités propres à des écoles calligraphiques belges. On connaît la lettre de forme de la cour de Bourgogne (pl. XXVI, XXVIII), M. Delisle a signalé le groupe auquel appartient le *Liber floridus* de la Bibliothèque de l'université de Gand. M. Schubert a étudié récemment une école calligraphique liégeoise, caractérisée surtout par la forme du *g*. M. le chanoine Reusens, notre meilleur paléographe, a signalé pour le *semis* une graphie spéciale (Eléments de paléographie, p. 161), dont l'aire de diffusion s'étend d'ailleurs vers l'est bien au-delà des limites de la Belgique. A divers endroits de son manuel il a signalé aussi quelques particularités propres à l'écriture d'une région, d'une abbaye, etc.

C'est à des études spéciales qu'il appartiendra de déterminer davantage par quoi se distinguent les écritures de nos anciens copistes, car le P. van den Gheyn ne s'est pas proposé en cette matière de nouvelles recherches. L'album de paléographie est un point de départ pour ces études futures. Il y a là, excellemment repartis sur une période de dix siècles, trente-deux planches, dont le choix et la reproduction sont dignes de grands éloges. On a signalé au Congrès de Gand des lacunes dans ce choix. (*Annales du Congrès archéologique de Gand*, t. I, 1907, pp. 282 et suiv.). Il en existe d'autant plus que l'auteur a voulu, à juste titre, une œuvre modeste par le prix et le volume. Le secret n'est pas encore trouvé de reproduire, en un espace si restreint, tous les types d'écritures qui se retrouvent dans nos anciens manuscrits ; d'autant plus que les études spéciales ont trop peu facilité jusqu'à présent le choix à faire.

Nul n'était mieux placé que le P. van den Gheyn pour faire ce choix. Cependant, malgré la richesse du fonds dont il a la garde, l'érudit conservateur de la section des manuscrits à la Bibliothèque royale a mis aussi à contribution les autres bibliothèques du pays. Il recueille de divers côtés nos manuscrits les plus célèbres ; il cherche des spécimens appartenant à nos abbayes principales ; à l'occasion il accorde ses préférences aux autographes d'hommes ou de femmes ; il reproduit des textes latins, flamands (pl. XXIX, XXX : peut-être en trop petit nombre) et français (pl. XVI, XXVIII, XXXI) ; il reproduit des pages avec abréviations propres aux ouvrages scripturistiques (pl. XIII), ou juridiques (pl. XX). Une page avec chiffres aurait pu enrichir encore un choix déjà si varié.

Une feuille de texte, jointe à chacune des planches, donne sa lecture, une description du manuscrit et quelques observations paléographiques, parfois d'importance secondaire.

Les premières planches reproduites appartiennent à des écritures : onciale, semi-onciale, irlandaise (ne vaut-il pas mieux l'appeler irlandaise-continentale ? Voir Steffens, page XIV[2]), qui n'apparaissent chez nous que dans des œuvres rares ou uniques. A ce titre, on voudrait trouver un renvoi à des documents similaires, publiés par des recueils étrangers, et quelques raisons paléographiques de l'âge présumé des manuscrits. La planche XI est à comparer avec la XXIX[e] plutôt que la XXII[e] de Reusens et, mieux encore, avec des diplômes impériaux.

Le P. van den Gheyn a hésité parfois sur les règles de transcription à suivre ; notamment pour la lecture des mots à lettres grecques, des *e* cédillés et de la ponctuation. On ne lui fera pas grief d'assez nombreuses fautes d'impression, que lui même reconnait d'ailleurs de bonne grâce dans son introduction. Certaines négligences de lecture sont plus regrettables (1). Mais ces légères imperfections n'amoindriront pas le mérite d'un ouvrage, dont l'apparition a été accueillie si favorablement par les historiens belges et qui est destiné à leur rendre de sérieux services. R. MAERE.

Publication de la Société française de Bibliographie (Siège social : 117, Boulevard Saint-Germain, à Paris). *Album d'autographes de savants et érudits français et étrangers des XVI*[e]*, XVII*[e]*, XVIII*[e] *siècles* publié par M. HENRI STEIN, secrétaire de la *Société française de Bibliographie*. Première série. Paris, 1907.

Voici l'utilité de cet album, car « on n'a pas songé à faire œuvre de curieux ». Dans les bibliothèques, on trouve souvent, sur d'anciennes éditions, des notes, des gloses, des collations ; les dépôts de manuscrits contiennent des correspondances, des observations, des notes de voyage, restées anonymes ou dont on a parfois fait disparaître la signature.

N'avons-nous pas ainsi un jour, à la Bibliothèque royale de Belgique, eu à reconnaitre deux feuillets de l'écriture du célèbre Peiresc (2) ?

Pour arriver à identifier ces documents inconnus, qui piquent souvent très vivement la curiosité, il faut avoir sous la main des éléments de comparaison. Voilà la raison d'être de l'*Album d'autographes*.

Les « savants et érudits » dont on reproduira des spécimens d'écritures seront surtout des historiens, des philologues, des bibliothécaires. Naturellement, la part principale sera faite aux écrivains français, toutefois les savants étrangers ne seront

(1) La pl. XX a été de loin la plus mal partagée. Les principales incorrections qu'on y trouve sont : l. 12 *invicem* pour *interesse* et l. 13 *quidem sint* pour *consenserint*. La lecture serait facilitée si les abréviations juridiques étaient résolues dans le texte même. La reproduction des premières lignes manque de netteté. Hâtons-nous d'ajouter que pour le reste l'édition de l'ouvrage est parfaite. Elle fait le plus grand honneur à la maison qui s'en est chargée.

(2) J. VAN DEN GHEYN, PEIRESC et COBERGHER, *Annales de l'Académie royale de Belgique*, 1905.

pas oubliés, ceux surtout qui ont eu des relations scientifiques avec les érudits français.

L'Album d'autographes aura plusieurs séries ; dans la première que nous présentons au lecteur, on trouve, répartis en 31 planches, les spécimens d'écriture de 43 auteurs différents. Ces spécimens reproduisent les originaux à leurs dimensions naturelles.

Nous ne transcrirons pas ici la liste des noms qui apparaissent dans la première série de l'*Album d'autographes*. Relevons pourtant, comme particulièrement intéressant pour nous, ceux de Juste Lipse, d'Aubert Le Mire, de Nicolas Heinsius (qui était à Naples en 1647), de Papebroch. Pouvons-nous aussi ne pas citer ceux de Scaliger, Peiresc, Mabilion, Sirmond, Montfaucon, Martène, Baluze, du Cange ?

L'éditeur a soigneusement renseigné dans chaque document le dépôt où il se trouve conservé. N'aurait-il pas été possible ausci d'indiquer l'ouvrage où ces titres sont publiés ? Cette indication eût permis de savoir, sans recherches, si la pièce est inédite ou non ; peut-être le sont-elles toutes ? Dès lors, un mot dans la préface n'eût pas été superflu.

Les reproductions phototypiques sont d'une belle venue, le tirage est soigné, très ferme, fort net et fait honneur à la maison Berthaud de Paris, qui a du reste, depuis longtemps, fait ses preuves pour ce genre de travail.

Toute notre reconnaissance au savant éditeur pour le précieux instrument de travail qu'il met entre nos mains. Nous apprécions — pour en savoir quelque chose par expérience personnelle — la peine que demande semblable publication dans la recherche et le choix des documents, leur interprétation, leur classement, leur identification et la surveillance continuelle de l'exécution. Puisse notre accueil très chaleureux encourager M. H. Stein à poursuivre l'œuvre commencée et à nous en donner une suite aussi intéressante que la série du début.

J. van den Gheyn S. J.

II. REVUES DES REVUES.

11. **L'organisation du cadastre, en Hollande, de 1814 à 1843** fait l'objet d'une intéressante notice de M. J. C. Beth dans le *Nederlandsch Archievenblad*, t. XVI (1907-1908), 3e livraison, pp. 160-175. Depuis l'organisation de la section des archives

moderne : aux Archives Générales du Royaume en Belgique, l'étude des documents et plans cadastraux acquiert une réelle importance, et il est assez étonnant que le Gouvernement, qui a créé la 4e section des Archives du Royaume, n'ait pas cru devoir doter, en même temps, ce dépôt de l'excellent plan cadastral des communes belges par M. Popp.

12. **La question de l'accessibilité des anciens registres paroissiaux** à Amsterdam donne lieu à un échange de vues entre MM. Fruin et W. R. Veder [*Nederlandsch Archievenblad* t. XVI (1907-1908), 3e livraison, pp. 180-185]. Comme il fallait s'y attendre de la part d'un archiviste de la valeur de M. Fruin, celui-ci s'élève véhémentement contre la taxe de 3 florins par année de recherche, exigée de toute personne qui doit recourir aux anciens registres paroissiaux ; et il démontre clairement qu'une personne qui recherche une filiation pour établir ses droits ne peut pas, de ce fait, être rangée dans la catégorie des généalogistes professionnels. M. Veder *se défend* d'avoir *défendu* la mesure prise par le magistrat d'Amsterdam. Il a constaté, voilà tout, ce qui n'empêche qu'il maintient son opinion qu'il serait pratiquement impossible de communiquer les registres en mains propres, même aux personnes qui peuvent se passer des services des archivistes.

13. **Statistique des journaux.** — L'*Énergie Française* a publié une statistique des journaux dans les différents pays d'Europe et dans le monde entier. Il en ressort que le record du nombre est tenu par l'Allemagne, avec 5,500 journaux dont 800 quotidiens. L'Angleterre vient ensuite, avec 3,000 périodiques sur lesquels 809 sont quotidiens ; puis la France avec 2,819 journaux dont un quart seulement est quotidien, bi ou tri-hebdomadaire. Enfin l'Italie tient le quatrième rang avec 1,400 journaux ; puis viennent l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, la Russie, la Grèce et la Suisse avec 450 journaux. En somme, l'Europe possède 20,000 journaux.

En Asie, on ne compte pas moins de 3,000 publications périodiques, dont la plupart paraissent au Japon et dans les Indes anglaises. Le Japon à lui seul en possèderait 1,500. L'Afrique, plutôt déshéritée, ne compte que 200 journaux, dont 30 publiés en Egypte et le reste dans les colonies européennes. Quant à l'Amérique elle figure en bonne place dans cette statistique.

Ainsi, rien qu'aux États-Unis il ne parait pas moins de 12,500 journaux, dont un millier sont quotidiens et dont 120 sont administrés, édités et rédigés par des nègres. Enfin l'Océanie est pauvre en journaux.

En résumé, on a calculé, étant connue la population du globe, qu'il existe un journal par 82,000 habitants.

Chronique des Bibliothèques et Archives.

BELGIQUE.

21. **Bruges.** — Eugène Sanders (1838-1908). — Le 4 mai 1908 est décédé à Bruges, M. Eugène Sanders, employé aux Archives de l'État à Bruges, né en cette ville le 12 mai 1838. Le défunt appartenait à cette catégorie d'archivistes qui s'étaient formés eux-mêmes. Il ne publia jamais de grands travaux, mais connaissait à fond le dépôt d'archives dans lequel il avait passé toute sa vie.

22. **Bruxelles** — Archives Générales du Royaume. — *Accroissements de 1907.* — Ils ne sont pas nombreux les documents qui sont venus enrichir le dépôt des Archives Générales du Royaume durant l'année 1907 ; la plupart des pièces acquises ou léguées intéressent plutôt les dépôts d'archives de l'État en province.

Voici le résumé des accroissements relatifs au dépôt général de Bruxelles :

1re Section. — Archives ecclésiastiques. — Bruxelles : Documents concernant les chartreux (6), les madeleines (2), diverses maisons religieuses (1). — Diest : béguinage. — Forest : abbaye (2). — Louvain : abbaye de Ste-Gertrude. (3). – Nivelles : chapitre (1316-1411). — Parc-lez-Louvain (2).

2e Section. — Chartes de Brabant : 51 nos. *(Don de M. le Cte de Borchgrave d'Altena).*

3e Section. — Archives communales, greffes scabinaux et seigneurie, etc. — Papiers relatifs à : Bruxelles (28), Castre, Corbais, Erps-Querbs, Hévillers, Jauche, Marbais, Meldert (2),

Merchtem, Nethen, Nivelles, Perwez, Ramillies, Releghem (Jette-Saint-Pierre), Tourinnes, Villers, Wespelaer.

AMIRAUTÉ : Une liasse de comptes et pièces du XVIIIe siècle.

4e SECTION. — Papiers Van Gobbelschroy : 5 dossiers. — Lettres adressées au nonce et cardinal César Brancaudera à Rome par diverses personnalités de Belgique, 1793-1827 : 6 nos. (*Don de M. A. Gaillard, archiviste général du Royaume à Bruxelles*).

— Rapport de M. H. Lonchay à la Commission royale d'Histoire, sur son voyage à Simancas. (*Don de M. H. Pirenne, secrétaire de la Commission royale d'Histoire*).

BIBLIOTHÈQUE. — 103 ouvrages nouveaux et continuations d'anciens ; 237 périodiques.

SALLE DE LECTURE. — Le registre d'inscription de la salle de lecture mentionne pour l'année 1907 : 2450 visites, et le nombre de documents communiqués s'élève à 12073. ED. LALOIRE.

23. **Liége**. — ARCHIVES DE L'ÉTAT. — *Accroissements en 1905, 1906 et 1907.*

A. DONS. 1) De M. Rydaems, de Malines : 1 acte émanant de la Cour féodale de Liège (1393 . — 1 acte émanant de l'Official de Liège (1478). — 3 actes émanant de la cour de justice de Hermalle-sous-Huy (1589), 8 actes émanant des Echevins de Liège (XVIe et XVIIe s.), dont 2 relatifs au métier des cuveliers (1564, 1589). — 15 actes concernant des collations d'autels à Herve, Houtain-l'Évêque, Milmort, Waremme, Bassenge, Bombaye, Clermont lez-Aubel, Fexhe-Slins, Liers, Oleye, Villereau, Voroux, Warsage, Ste Marie d'Aix-la-Chapelle, Mheer (XVIe et XVIIe s.) et 1 carnet des revenus de l'autel St Jean à Houtain-l'Evêque (1638). — 1 liasse de pièces relatives à l'église d'Oreye (XVIIe et XVIIIe s.), 1 registre de copies d'actes passés devant la cour d'Oreye (XVIIe s.), 25 cahiers et 11 registres de comptes des seigneurs d'Oreye (XVIIe et XVIIIe s.), 1 registre aux reçus des grains et 4 carnets de comptes de Mme d'Oreye (XVIIe s.), 12 liasses de pièces de procès, d'œuvres, etc.... concernant la seigneurie d'Oreye (XVIIe et XVIIIe s.). — 7 liasses de pièces de procès relatives à Grandville, Hermalle, Jemeppe, Jeneffe, Liège. — 2 registres aux plaids et œuvres de la cour de St Servais de Maestricht à Grandville (XVIIIe s.).

2) De M. Straetmans, curé de Neerlanden : 3 registres aux cens, rentes et paies des cures d'Attenhoven et de Neerlanden (XVII[e] et XVIII[e] s.), 1 fragment de registre aux comptes de la communauté de Neerlanden (XVIII[e] s.).

3) De M. Courtoy, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Namur : 1 charte originale du chapitre S[t] Lambert (1154), n° XLIV du cartulaire de Bormans et Schoolmeesters.

4) De M. Lahaye, conservateur des Archives de l'Etat à Liège : Acte notarié de la réception et admission de Ph. Davin à une prébende de l'église collégiale de Huy (1569).

5) De M[gr] le chanoine Schoolmeesters, de Liège : 2 actes du chapitre de la cathédrale de Liège (1293, 1300), 2 actes touchant la collation de la capellanie de l'autel du S[t] Sauveur à Pitet (1330, 1331), 1 acte concernant l'abbaye de S[t] Gilles (1382), 1 acte émanant de la cour des tenants de S[t] Gilles (1403), 1 acte émanant des Echevins de Liège (1536), 1 acte passé devant la cour des tenants de Jean Toussaint d'Oreye (1450).

6) De M A. Wéber, de Verviers : 1 charte contenant les privilèges du métier des drapiers de la ville de Limbourg. Original, sur parchemin (1448).

7) De M. R. Closset, de Verviers : 1 petit manuel aux revenus du Val-Dieu (XVII[e] s.), 1 registre aux cens et revenus de l'autel S[t] Servais en la collégiale S[t] Pierre à Liège (1634 à 1718), 2 procès des Carmes de Verviers. — 1 registre aux rentes de la ville de Verviers (XVIII[e] s.), 1 petit registre de la foulerie Pilate, de Verviers (XVIII[e] s.), 3 liasses d'actes des protocoles des notaires Winand et J. Dechesne, de Verviers (XVII[e] et XVIII[e] s.), 19 liasses de papiers relatifs à Liège, Jalhay, Olne, Theux, Verviers, Visé, Huy, Grand-Rechain, Petit-Rechain. — 1 copie des privilèges du métier des merciers (XVIII[e] s.). — 12 registres de comptes particuliers.

B. ENVOIS DES ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME : 9 chartes concernant le chapitre de S[t] Lambert (XVII[e] et XVIII[e] s.), 1 acte du chapitre de S[t] Denis (1796), 1 acte du chapitre de S[t] Jean l'Evangéliste (1604), 1 acte de S[t] Paul (XV[e] s.), 1 acte de S[t] Pierre (1449), 1 charte de l'abbaye de S[t] Jacques (1649), 1 charte de S[t] Laurent (1472), 1 charte du Val S[t] Lambert (1472), 1 charte de Notre-Dame de Huy (1516), 1 charte de 1264 et la copie de deux chartes de 1160 concernant l'abbaye de Neuf-

moustier, 2 registres aux rentes de l'abbaye de la Paix-Dieu (XVe s.), 1 registre censal du grand prévôt de la cathédrale de Liège (XVIIIe s.), des papiers concernant la cathédrale, les collégiales de St Barthélemy et de St Jean, la collégiale de Huy. — 2 actes émanant de l'Official (XVe et XVIe s.), 2 procès devant l'Official (XVIIe et XVIIIe s.). — 1 carnet de quittances de la cure de Berloz (XVIIIe s.), 1 cahier aux anniversaires de l'église d'Ocquier (XVe au XVIIIe s.) et 1 registre aux cens et rentes du mambour de cette église (XVIe s.), 2 liasses de papiers des 17e et 18e s. relatives aux cures de Kemexhe et de Pellaines, 1 état spécifique des églises d'Elixem, de Huy, de Laer, de Landen, de Neerlanden, de Neerhespen, de Neerwinden, de Racour, de Wezeren, de Wamont et d'Overhespen, 1 registre aux cens et rentes de la Confraternité de la Glorieuse Vierge Marie à Herstal. — 1 registre et 3 liasses de documents divers relatifs à l'abbaye et à la principauté de Stavelot-Malmédy (XIVe au XVIIIe s.), 17 cartulaires ou manuscrits in-8° de l'abbaye de Stavelot côtés aux Archives Genérales du Royaume nos 1056 à 1069a . — 1 Codex Recordium concernant le prieuré d'Aywaille (1373-1483), 2 registres aux comptes du receveur de ce prieuré (XVIIIe s.), 1 liasse de pièces relatives à l'administration de ce prieuré sous les Jésuites (XVIIe et XVIIIe s.), 2 registres de rentes de l'église d'Aywaille (XVIIe et XVIIIe s.). — 3 brefs pontificaux (1575, 1785, 1796). — 1 manuscrit de Lefort : Analyses des Liber Chartarum de St Lambert (copie d'Hinnisdael). — 1 manuel aux cens et rentes du couvent de Robermont (XVIIe s.). — 1 cahier de comptes de l'hôpital Mottet de Huy. — 6 registres de la Chambre des comptes : revenus à Alken, Tessenderloo, Vliermael (XVIIe et XVIIIe s.), 1 dossier de pièces relatives à un procès soutenu devant la même chambre (XVIIIe s.). — Protocole des ordonnances et actes publics de l'Administration du duché de Limbourg (1712 à 1714), 1 liasse de papiers concernant la recette du conseiller Cloes, receveur général du Limbourg, documents relatifs aux droits de douane dans le duché de Limbourg (1647 à 1718), 1 dossier de pièces de la Chambre des tonlieux du Limbourg au sujet de la Calamine (XVIIIe s.). — 1 registre contenant 1 procès soutenu devant la Chambre de Wetzlaer (XVIIe s.). — 1 acte du Tribunal d'appel à Liège pendant l'occupation française. — 1 acte relatif au métier des brasseurs (fin du XVIe s.). — 85 actes sur parchemin concer-

nant Ahin, la dîme d'Atrin, Avernas le Bauduin, Elixem, Esneux, Fallais, Hannut, Herstal, Huy, Jupille, la cour de l'abbé de St Trond à Laer, Marchin, Moha, Momalle, Bas-Oha, Othée, Overhespen, Overwinden, Pellaines, Rosoux, Saive, Seilles, Thisnes, Wamont, Reppe, Wanghe, Wanhériffe (XIVe au XVIIIe s.), 4 registres de la cour de Boing dont 3 aux reliefs de fiefs (XVe au XVIIIe s.) et 1 aux œuvres (XVIIe s.), 1 registre et 1 liasse d'actes concernant Elixem (XVIe au XVIIIe s.). — 564 actes sur parchemin (XIVe au XVIIIe s.) émanant des cours de justice de Seilles, Hannut, Lens St Remy, Crehen, Pousset, Thisnes, Blehen, Liège, Berneau, Trognée, Wasseige, Wanze, Moxhe, Huy, Lens St Servais, Vieux-Waleffe, Bombaye, Harzé, Cras-Avernas, Wanzin, Grand-Hallet, Odeur, Latinne, Saive, Celles, Dalhem, Hermalle-sous-Huy, Meeffe. 48 liasses de papiers concernant Seilles, Liège, Berneau, Lens St Remy et Crehen. — 22 registres concernant la seigneurie de Seilles dont 1 contenant des copies d'œuvres, 1 contenant les annales de la maison des Oyembrugge, 1 aux récoltes, 3 aux comptes des domestiques, 13 aux cens et rentes, 3 registres de comptes (XVIe au XVIIIe s.). — 9 registres et cahiers de copies de lettres : correspondance du Prince-Evêque avec ses envoyés plénipotentiaires (commencement du XVIIIe s.). — 7 registres concernant Poucet dont 5 aux cens et rentes, 1 aux récoltes de grains, et 1 d'actes passés devant la Cour de Mérode à Poucet. — 1 registre aux œuvres de Berneau (XVIe s.). 9 registres aux cens, rentes, paies à Berneau et à Mouland (XVIe et XVIIe s.), 1 registre au dénombrement des biens et 1 aux dîmes à Mouland (XVIIe et XVIIIe s.). — 11 registres concernant Crehen, dont 9 aux cens et rentes, 1 aux comptes et 1 contenant des copies d'œuvres (XVIe au XVIIIe s.). — 29 registres ou cahiers concernant Lens-St-Remy dont 23 aux cens et rentes, 1 aux comptes, 1 contenant une spécification des biens, 1 aux partages de biens, 3 contenant des reliefs et œuvres (XVIe au XVIIIe s.). — 3 registres de cens et rentes dus, à Crehen et aux environs, à St Lambert (XVIe s.).

c. Remises de communes.

1) de la commune de Lierneux : 2 caisses de papiers relatifs à la cour de justice.

2) de la commune de Jalhay : 7 registres aux tailles, 1 registre aux comptes des collecteurs, 1 registre aux dépenses, 3 registres

de la taxe personnelle, 1 registre aux charges et rentes dues par la communauté, 4 registres aux partages de biens, 2 registres aux recès (XVIIIe s.).

D. DÉPÔT VOLONTAIRE. De M. Alfred Jamoulle, notaire à Liège : Le protocole de feu M. le notaire Kokelkorn d'Oreye, années 1845 à 1856.

E. ECHANGE. En mars 1906, le Chapitre cathédral de Liège a donné, en échange d'une charte du 29 décembre 1252 de St-Lambert, les documents suivants : 95 chartes de l'abbaye de St Gilles-lez-Liège dont 1 de 1156, 2 de 1244 et 1284, 20 du XIIIe s., 42 du XVe s., 23 du XVIe, 6 du XVIIe et 1 du XVIIIe, les plans de l'église de St-Gilles en 1672, 1 acte relatif à l'abbaye de St Laurent (1626), 3 actes relatifs à des fiefs à Montrecourt, Rumillies et Avesnes.

F. ACHATS. 1 obituaire du Val St Lambert, manuscrit du XVIIIe siècle, 1 registre contenant des pièces d'administration relatives à l'abbaye du Val des Ecoliers, 1 dossier relatif à la prébende de la collégiale de St Pierre (1771), 1 copie sur parchemin de la supplique adressée au pape par Jean Vos de Holster (1513), 1 registre de S. Ernst, prêtre de St Jean Sart (1753), 1 registre des cens et rentes appartenant au curé de Jalhay (1699), 1 registre aux cens et rentes de l'église de Bilstein (1787), 1 registre aux comptes de la chapelle de Jehanster (1742), un cahier relatif à l'établissement de la chapelle de Froidthier (1750), 2 registres aux revenus de la commanderie de Villers le Temple. — 1 petit manuel aux quittances de paiements faits par le rentier de la chambre St Adalbert (1767). — 1 registre aux cens d'areine à Montegnée (1658-1678), 1 registre aux visitations des voirs-jurés des charbonnages (1701-1766), 1 registre aux recès des maîtres fontainiers de Richonfontaine (1749-1808). — 2 registres du protocole du notaire H. A. de Amoré (XVIIIe siècle), 5 registres du protocole du notaire D. Nizet du ban d'Olne, de 1692 à 1720. — 1 registre de la maison des pauvres orphelins en Agimont, Liège, (1722), — 1 registre de copies de chartes et ordonnances du bon métier des brasseurs. — 1 registre aux rôles et 1 registre aux embervures de la cour d'Andrimont (XVIe et XVIIe s.), 1 petit recueil aux décisions du magistrat et du commandant de Limbourg (1794), 3 registres de la municipalité de Battice (XVIIIe et XIXe s.), 1 recueil de copies d'actes réalisés à la cour de Verviers (XVIIIe s.), 1 registre aux cens et rentes contenant des

copies d'actes concernant Visé (XIIIe au XVIIIe s.), 5 registres particuliers aux cens et rentes, des papiers concernant la famille De Fays, des papiers des cours ou communautés de Liège, Jalhay, Rechain, Olne, Andrimont, Ensival, Mont-Hadelin, Fraipont.

*
* *

Fréquentation du dépôt. Le registre aux signatures mentionne pour 1905, 854 visites, pour 1906, 1099 visites et pour 1907, 1333 visites.

G. Hennen.

ÉTRANGER.

24. **Frauenfeld.** — Archives du Canton de Thurgovie. — On annonce que l'archiviste d'État de Frauenfeld, a mis au jour un précieux parchemin qui servait jusqu'ici à envelopper des pièces d'archives. C'est un fragment noté d'un livre d'heures remontant au douzième siècle et que l'on suppose avoir été écrit dans un couvent suisse ou allemand. Ce fragment a été étudié par deux professeurs de l'Université de Fribourg, MM. Büchi et Wagner, par le bibliothécaire cantonal, M. Max de Diesbach, et par un religieux paléographe de la Valsaintes.

25. **La Haye.** — L'archiviste adjoint du Royaume Me Alb. Telting, qui est mort le 5 août 1907, à peine âgé de 50 ans, s'était signalé particulièrement par ses diverses études sur l'histoire du droit des anciennes villes hollandaises. Son collègue, Me Boudam, archiviste du Royaume dans la Gueldre, lui a consacré une notice nécrologique, qui est en même temps une véritable étude critique de son œuvre [Cf. *Nederlandsch Archievenblad* t. XVI (1907-1908), 4e livraison. pp. 229-250.]

26. **Paris.** — Bibliothèque nationale. — *Acquisition de Manuscrits.* — Le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, grâce à l'active initiative de M. H. Omont, conservateur de ce département, grâce aussi à l'appui qu'il a trouvé auprès de généraux donateurs, soucieux de l'enrichissement de ce grand dépôt, vient d'entrer en possession de 272 manuscrits de la plus haute valeur pour l'histoire de la France.

Voici dans quelles circonstances.

A la suite du laisser-aller des administrations de nos archives départementales dans la première moitié du dix-neuvième siècle, à une époque où Guizot signait — sans la lire, évidemment — une lettre, citée par Laborde, autorisant la vente de diplômes carolingiens, un riche amateur anglais, sir Thomas Phillips, acquérait en France, régulièrement d'ailleurs, des chartes, des pièces qui prirent place dans sa belle collection.

La bibliothèque de sir T. Philips, une des plus riches et des plus précieuses que jamais particulier ait formée, se composait de 40,000 volumes manuscrits de toutes dates et de toutes langues. Conservée d'abord à Middlehill (Worcester), puis à Cheltenham (Glocester), cette bibliothèque commença à être dispersée en 1886, quatorze ans après la mort de son possesseur. Dès 1887, le gouvernement prussien acquérait pour la bibliothèque de Berlin les manuscrits provenant de l'ancien collège de Clermont à Paris ; peu après, les gouvernements belge et hollandais achetaient les manuscrits relatifs à l'histoire de leur pays. A quelques années de là, les archives de la Lorraine à Metz et de la Gironde rentraient, elles aussi, en possession de séries de volumes et de pièces qui leur avaient jadis appartenu. La Bibliothèque nationale et le musée Condé purent seulement en 1903 acquérir, en vente publique, quelques manuscrits qui les intéressaient.

Cependant, il restait à Cheltenham trente mille manuscrits dont beaucoup étaient d'une importance capitale pour notre histoire. Mais il fallait se presser : l'accroissement continu et progressif du prix de vente des manuscrits, l'exode déjà commencé, et sans espoir de retour, des pièces de collection au delà des mers indiquaient qu'il fallait se hâter d'assurer la part de la France.

Une laborieuse négociation fut entamée par M. Omont ; il fit un choix qu'il borna aux pièces uniques ; de toutes parts des appuis matériels lui vinrent, et parmi les donateurs qui ont contribué à cette patriotique œuvre de sauvetage, il convient de citer le baron Edmond de Rothschild, la baronne James de Rothschild et M. Maurice Fenaille ; et finalement, en prenant tout ce qui était disponible dans le budget de la bibliothèque, on réussit à y faire entrer ces documents d'une inestimable valeur.

Sans prétendre dresser la liste des nouvelles acquisitions, il faut, par une brève énumération, indiquer quelques-unes des plus importantes. Elles se composent surtout de cartulaires du douzième au quinzième siècle. On sait de quelle valeur sont pour l'histoire politique, religieuse et sociale les cartulaires, où étaient soigneusement réunis les actes du pouvoir royal, du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir seigneurial relatifs aux propriétés, aux privilèges, à la condition des biens et des personnes, non seulement de l'abbaye, mais aussi des terres qui en dépendaient.

Parmi les cartulaires venant de Cheltenham, il faut citer :

Les cartulaires des comtes d'Artois (quatorzième siècle), de la cathédrale de Bayeux (treizième siècle), de Saint-Quentin de Beauvais (douzième siècle), de Belvès (Dordogne) seizième siècle, (cartulaire Philiparie) ; de l'Hôtel-Dieu de Coutances (quinzième siècle), de la commanderie du temps d'Éterpigny (Somme) (1285) ; de la commanderie de Faremoutiers (treizième siècle) ; de la commanderie de Sommereux (treizième siècle) ; les cartulaires de la Trinité de Fécamp, de Fontevraud (douzième à quatorzième siècle), si précieux pour l'histoire d'Angleterre et celle des Plantagenet ; du chapitre de Langres (treizième siècle), unique, toutes les archives de cette ville ayant été brûlées il y a une vingtaine d'années ; de la cathédrale de Laon ; les cartulaires du prieuré de Longpont (treizième siècle), de Montier-en-Argonne, de Notre-Dame de la Blanche de Noirmoutier, du chapitre de Noyon, de l'abbaye d'Ourscamp, de Saint-Pierre-de-Préaux, de l'abbaye de Prémontré (treizième siècle), de Saint-Florent lez-Saumur (onzième siècle ; de l'église de Reims (treizième siècle), de Saint-Maurice de Senlis (treizième et quatorzième siècles), de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (onzième et treizième siècles).

A cela, il faut ajouter des livres de comptes, non moins précieux : les comptes de Jean d'Angoulême (quinzième siècle) ; d'Arras (quinzième et seizième siècles) ; de la cathédrale de Chartres (quatorzième siècle) ; du chapitre de Langres (treizième et quatorzième siècles) ; des revenus de Saint-Denis, 1314-1397 ; de la Sainte-Chapelle de Paris (quatorzième siècle) ; de Tours, 1316-1346 ; de Troyes, 1393-1433 ; le cartulaire de Coutances du quinzième siècle.

C'est déjà un faisceau de documents de premier ordre ; il y a

mieux : le texte du *Liber Libertatum* du Dauphiné (quinzième siècle), la chronique de S. Amati, de Douai (douzième et treizième siècles) ; le premier registre du Parlement de Poitiers, 1418 ; des chartes de la Sorbonne, dont quelques unes sont délivrées par Robert de Sorbon ; les statuts de la faculté de droit de Paris (treizième et quatorzième siècles) ; enfin, deux manuscrits presque contemporains de leurs auteurs, deux manuscrits sur lesquels on a beaucoup écrit : le Conseil de Pierre de Fontaines et les Établissements de saint Louis.

Quelques documents modernes font partie de cette acquisition, parmi lesquels le registre de la correspondance du ministre des cultes avec les évêques de 1808 à 1825 et la liste, semaine par semaine, pour l'année 1777 des payements faits pour ou par le roi ; pour le seul mois de janvier, ils se montent à 5,707,380 livres 7 sols 6 deniers. S. R.

27. **Paris** — Bibliothèque nationale. — *Dons*. — Le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale vient d'entrer en possession d'une collection précieuse entre toutes de monnaies antiques et de médailles de la Renaissance italienne : la collection Armand-Valton. D'un prix inestimable, riche de 1,500 monnaies grecques et romaines et de 2,000 chefs-d'œuvre originaux ou reproductions en moulages des médailleurs italiens, cette collection fut commencée par Alfred Armand et continuée par Prosper Valton, son ami et son collaborateur, auquel il l'avait léguée et qui, de son vivant, avait manifesté l'intention de l'offrir à la Bibliothèque nationale ; sa veuve, Mme Valton, réalise aujourd'hui ce généreux désir.

Nous ne pouvons énumérer dès maintenant les pièces admirables de cette collection richissime, qui fera, d'ailleurs, l'objet d'une étude spéciale de M. Babelon, conservateur du Cabinet des médailles. Mais il nous suffira d'indiquer que la valeur artistique et documentaire en est considérable et qu'elle complète même les séries, pourtant si riches, du Cabinet. Elle sera exposée sous peu dans une des salles réservées de l'ancien « Cabinet du roi ».

— D'autre part, une rentière, Mlle Juibart, vient de léguer à la Bibliothèque nationale dix-neuf livres reliés en maroquin rouge, aux armes de France et de Saxe, et qui, datés de 1764, proviennent vraisemblablement de la bibliothèque de la princesse Marie, dauphine de France, fille d'Auguste III, électeur de Saxe, et de

l'archiduchesse d'Autriche Marie-Josèphe, qui fut la deuxième femme de Louis, fils de Louis XV.

Ce sont un missel de Paris en huit tomes, un vespéral en deux tomes, un office de nuit en huit tomes et une quinzaine de Pâques.

NOTES ET DOCUMENTS.

21. **Ventes d'autographes.** — Les ventes d'autographes les plus notables de ces derniers mois ont eu lieu à Berlin, à Leipzig et à Paris.

A Berlin, a été dispersée les 6, 7 et 8 avril la collection Dombauer, que son possesseur avait réunie dans le but de la faire servir à l'histoire de la musique et du théâtre. D'importantes lettres de *Beethoven* furent payées 1250, 2562, 1000, 938, 687 et 875 fr. ; une très rare lettre de *Bonamente*, l'un des plus anciens compositeurs de sonates pour le violon, 137 fr. ; un manuscrit de 4 pages de *Caldara*, 137 fr. ; une lettre de *Chopin* (3 p. 1/2) 313 fr. ; une précieuse lettre de *Glück*, où le maestro avoue sa prédilection pour « Armide », 1875 fr. ; deux lettres de *Joseph Haydn*, 375 et 625 fr. ; trois lettres de *W. A. Mozart*, 1062, 950 et 1280 fr., une partition manuscrite de Don Juan, annotée de la main de Mozart, 2250 fr. ; une lettre de *Piccinni*, 150 fr. ; une curieuse page d'album de *Michel Praetorius* 75 fr. ; une lettre de *Schubert* 600 fr. ; une lettre de *Tartini*, 120 fr. ; une lettre de *R. Wagner* 190 fr. Enfin de très intéressants mémoires de *Weber*, écrits à Prague de 1813 à 1816 réalisèrent 2500 fr.

La vente de Leipzig des 8 et 9 mai, consacrée aussi en grande partie aux autographes de musiciens, révéla chez les amateurs une certaine lassitude, bien compréhensible si l'on songe aux nombreux et importants manuscrits de musique qui ont été récemment mis aux enchères. Toutefois les pièces provenant de la succession du maître violoniste Joachim ont réalisé de beaux prix : on a payé 6900 fr. une cantate de *Bach*, non signée 14 p. in-fol. ; 650 fr. une quittance signée par le même 7100 fr. un manuscrit de *Jos. Haydn*, 37 p. in-fol., signé et daté de 1764 : Récitatif et air de la cantate composée à l'occassion de l'anniversaire du prince Nicolas Esterhazy, 2500 fr. la symphonie-

cantate de *Mendelssohn* intitulée : Lobgesang (60 p. in-fol.), 700 fr. un petit portrait au crayon de Paganini par Ingres, 1500 fr. la fantaisie pour violon et orchestre op. 131 (58 p. in-fol. avec dédicace à Joachim) ; et autant le Nocturne op. 108, de *Schumann.*

Les manuscrits de *Beethoven* exposés en vente n'ont pas trouvé d'acquéreurs, sauf un lied de 11 p. in-f°. « Neue Liebe, neues Leben » qui a été adjugé 5560 fr. : c'est ainsi que la fantaisie pour piano op. 77 et la sonate en fa dièze majeur op. 78 retirées à 4700 et 6400 fr. Une lettre du même Beethoven a fait 825 fr., quelques esquisses, 250, 325 et 170 fr. Les manuscrits de *Brahms* sont actuellement fort recherchés : Les trois duos constituant l'op. 20 ont été payés 1450 fr., les variations sur un thème de Haydn (op. 56 b.) 3900 fr., un choral pour orgue, 3 p. in fol. 1135 fr. Pour trois manuscrits de *Scarlatti* on a donné 540, 310 et 270. Pour le beau Lied de *Schubert,* « l'Attente » op. 116, 2500 fr. Le Musée de Vienne a acquis d'autres manuscrits de Schubert aux prix de 1000, 690 et 700 fr. Deux Lieds de *Richard Strauss* ont atteint chacun 400 fr., quelques lettres de *Wagner* 375, 470, 175 et 1200 fr. Enfin, une page d'album de 8 mesures du dernier nommé, 455 fr.

Une vente animée a eu lieu le 15 mai à Paris. Au catalogue figuraient des noms qui excitaient l'intérêt, tels que ceux de Racine, Robespierre, la princesse de Lamballe, etc. La très rare lettre autographe signée de Racine à sa sœur (1 page) a été payée 1200 fr., deux lettres non signées de Robespierre, datées de mai et de novembre 1789, ont réalisé 1350 et 1850 fr. On a donné 2000 fr. pour un fort curieux document historique : l'ordre d'exécution de Fouquier-Tinville le fameux accusateur public ; 755 fr. pour une lettre de la princesse de Lamballe à Louis XVI; 205 fr. pour un billet de l'impératrice Joséphine, 310 et 380 fr. pour deux belles lettres de Louis XIV. Mais deux autographes inédits de Napoléon I[er] constituaient le clou de la vacation ; L'une de ces précieuses lettres non datées,fut écrite en avril 1792, l'autre en février 1793 ; toutes deux sont adressées au colonel de Gendarmerie Cesari, et elles jettent une vive lumière sur les débuts de la carrière de Napoléon, sur son élection qu'il emporte de haute lutte comme lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires corses. Elles illustrent ainsi de façon éclatante le beau livre de M. F. Masson : *Napoléon inconnu.*

Comme il était aisé de le prévoir, ces reliques notoires furent l'objet d'une ardente compétition et finalement adjugées 3850 et 3350 fr. G. V. d. M.

22. **Manuscrits de Paganini.** — On ne possédait jusqu'ici qu'une très faible partie de l'œuvre écrite de Paganini, le maître n'écrivait d'ailleurs que fort peu et la plupart des morceaux qu'il exécutait étaient des improvisations qu'il ne se donnait pas pas la peine de transcrire. Il a laissé cependant un certain nombre de compositions, mais dont la plupart étaient considérées comme perdues. Or, on annonce de Gênes qu'il vient d'en être découvert quatorze, écrites de la main même du célèbre violoniste et qui sont des parties pour trio, quatuor ou orchestre. Le gouvernement italien aurait engagé des pourparlers avec l'auteur de cette découverte, en vue d'acquérir ces œuvres pour le compte de l'État et d'en donner des auditions publiques.

23. **Autographes de Garibaldi.** — Le musée de l'Armée à Paris vient de recevoir du général Canzion deux autographes intéressants de Garibaldi qui ont rapport à la guerre 1870-71. Ce sont quatre pages « d'instructions », et, remarquable de précision et de concision, un ordre de combat daté du 19 janvier 1871.

24. **Lettres de Michel Ange à Vasari** — Il y a quelque temps, un érudit, qui travaille dans les archives Spinelli à Florence, découvrit soixante-huit lettres de Michel-Ange à Vasari.

Le propriétaire de ces archives, le comte Rasponi-Spinelli, a appelé de Rome le professeur Tomasetti pour préparer avec lui l'édition du texe, qui continuera celle publiée à Milan, chez Gaetano, en 1875.

Parmi ces lettres s'en trouvent sans doute plusieurs qui furent utilisées par leur destinataire, Vasari, dans *sa Vie de Michel Ange*.

25. **Les Sources de l'Histoire des États-Unis.** — On sait qu'une enquête générale, dans les principaux dépôts d'archives du nouveau et de l'ancien monde, sur les sources de l'histoire des États-Unis, a été entreprise, il y a quelques années, par le « département des recherches historiques » de l'Institution Carnegie, à Washington, que dirige l'historien américain

J.-Franklin Jameson. Les résultats de cette enquête, qui est confiée à des spécialistes compétents, seront consignés dans une série de « guides », dont la collection rendra les plus grands services aux historiens américains. Deux de ces « guides » sont déjà publiés. D'autres publications du même genre sont en préparation sur les sources de l'histoire des États-Unis, en Angleterre, en France, au Canada, à Cuba, etc. Depuis près d'une année, l'archiviste du dépôt de Washington, M. W. Gifford Leland, est à Paris, pour explorer les Archives des Affaires étrangères, celles des Colonies, etc.

26. **Autographes de Musiciens dans la Bibliothèque de Guillaume II.** — La bibliothèque de Guillaume II vient de s'enrichir d'une superbe collection d'œuvres manuscrites de J.-S. Bach, Joseph Haydn, W.-A. Mozart et Beethoven. Cette collection a été offerte à l'empereur par le conseiller intime du commerce, M. Ernst von Mendelssohn-Bartholdy, fils du frère et, par conséquent, neveu du célèbre compositeur Félix von Mendelssohn-Bartholdy. Elle comprend, comme principales pièces, une cantate de Bach ; quatre symphonies, un concerto pour violon et une messe de Haydn, ainsi que la partition intégrale de l'*Enlèvement du sérail* de Mozart. Mais ce sont les originaux des œuvres de Beethoven qui forment le joyau de cette collection. La quatrième, la cinquième et la septième symphonies y sont représentées dans des partitions complètes. S'y trouvent également : le septuor op. 20, le quintette op. 29, le grand trio op. 97, les six quatuors op. 59, les op. 74, 127, 130, 131 et 132 ; l'ouverture de *Fidelio*, et un très intéressant carnet d'esquisses. M. Ernst von Mendelssohn a joint en outre à ce don l'original du concerto pour violon de son oncle illustre, Félix von Mendelssohn.

27. **La « Vita Nuova » de Dante.** — La Société française « Le Livre Contemporain » que préside M. Jules Claretie, a eu l'heureuse idée de faire imprimer pour la bibliothèque Victor-Emmanuel de Rome, l'un des cent trente exemplaires de la *Vita Nuova*, de Dante, dont elle avait entrepris l'édition. M. Henry Cochin, membre de la Société et auteur de la traduction, a fait dernièrement la remise de cet exemplaire au comte Gnoli, directeur de la Bibliothèque Victor-Emmanuel, qui lui a expri-

mé sa reconnaissance et son admiration. Il eût été difficile de présenter l'œuvre de Dante sous une forme plus parfaite. Grâce à la disposition sur deux colonnes, claire et agréable à l'œil, et à la traduction exacte, brève, sans nul sacrifice à l'élégance, mise en regard du texte italien, on suit scrupuleusement chaque ligne et même chaque mot. Dante ne se traduit pas autrement. L'impression, exécutée par l'Imprimerie Nationale, est faite en caractères aldins du dix-huitième siècle, dits caractères de Garamond. Enfin d'admirables illustrations, composées par Maurice Denis et gravées sur bois en couleur par Jacques Beltrand et ses frères, accompagnent et interprètent le divin récit. Chaque gravure sur bois présente trois couleurs fondamentales; mais chaque couleur a fourni aux artistes la ressource de plusieurs tons différents. Toutes les illustrations sont dans le texe, rappelées ça et là au cours de la page par des initiales ornées, d'une curieuse invention. Au point de vue de l'effet produit, cela tient de la fresque et de l'enluminure ; mais on dirait d'une fresque adoucie et voilée par le temps, d'une enluminure où nul or, nul vermillon ne rehaussent les teintes pâlies. Evidemment, la Florence qui a inspiré les décors et les paysages est la Florence d'aujourd'hui, seule visible au peintre et seule retrouvée par lui à travers les lignes du texte qu'il voulait illustrer. Mais ce réalisme volontairement anachronique est corrigé, dans la mise en œuvre, par l'expression symbolique du rêve évoqué par le poète, et que l'artiste a revêtu de formes charmantes. Ainsi, dans chaque planche, la nature et le surnaturel, le réel et la vision se composent en un tout, où objets et idées s'harmonisent, comme les lignes et les couleurs qui les expriment.

Les conservateurs de la Bibliothèque Victor-Emmanuel ont reconnu avec complaisance, dans le rouge pourpre de l'enveloppe qui recouvre l'exemplaire de la *Vita Nuova*, la couleur qui fut, dit-on, celle de la robe de Béatrice.

28. **La Conservation des Documents.** — Le problème de la conservation des documents préoccupe, aujourd'hui, un grand nombre d'esprits.

Comment ferons-nous pour léguer aux âges futurs les renseignements importants qui concernent le nôtre ?

Nous n'écrivons plus sur du papyrus, ni sur du parchemin, et nous savons que le papier moderne, le papier de paille et de

bois, se désagrège rapidement, que nos bibliothèques ne seront plus, dans un siècle ou deux, que des amas de matières friables qui tomberont en poussière quand on y touchera.

Nous avons bien les rouleaux et les disques de phonographes, et certains clichés photographiques qui, gardés en lieu sûr, pourront donner à l'avenir une idée des voix, des sons, des bruits et de la physionomie des hommes et des choses d'à présent.

Mais nos écrits, nos livres, notre immense paperasserie, qu'en restera-t-il ? « Memento quia pulvis es. »

Le docteur William J. Manning a recherché les substances les plus propres à conserver les échantillons de notre écriture et de nos impressions.

Il a été amené à examiner ainsi les bandelettes de toile des momies égyptiennes, celles notamment du roi Meremptah, le Pharaon de la XIXe dynastie qui ordonna l'exode des Juifs et qui vivait, estime-t-il, il y a 3,400 ans.

Un morceau du tissu qui enveloppait ce personnage présentait des taches de cette poix ou de ce bitume à l'aide de quoi les Egyptiens fixaient le corps au cercueil intérieur.

Ces taches attirèrent son attention comme preuves de la durée qu'il est permis d'attribuer à l'encre d'imprimerie actuelle.

Elle a pour base, en effet, le noir de fumée, la suie délayée dans l'huile de lin bouillie que l'on additionne parfois de vernis, de glycérine et d'un siccatif volatile.

Le principe essentiel, c'est ce noir de fumée obtenu à l'aide d'une matière résineuse semblable à ce bitume des vieux Egyptiens qui a laissé ses traces sur le linge des momies.

M. Manning s'est donc persuadé que l'encre d'imprimerie demeurerait sur le linge aussi longtemps que ces vénérables taches de bitume.

On a déjà attiré l'attention, d'autre part, sur la durée de ces tissus de lin employés par les anciens, et fait remarquer qu'il serait possible de faire un papier durable en mettant plus de toile dans la pâte.

Mais le papier, composé de courtes fibres englobées dans un empois tend toujours à se désagréger au bout d'un certain temps; et le blanchiment de la pâte opéré à l'aide de chlore contribue à précipiter sa décomposition.

Le papier de toile lui-même jaunit, verdit, devient cassant. Les premiers fabricants de papier n'employaient pas d'autre blanchisseur que le soleil. Le papier qu'ils produisaient n'était pas aussi blanc que le nôtre, mais il était beaucoup plus résistant.

M. Manning estime qu'il n'est pas nécessaire de convertir la toile en papier pour la faire servir à l'impression typographique. En recourant à une toile fine et non blanchie, on serait sûr de la pureté, de la solidité et de la durée de la matière. L'impression sur une toile de ce genre est très nette, plus nette même que sur du papier. L'encre d'imprimerie y adhère parfaitement, mieux que sur le parchemin. Elle est impossible à enlever. C'est sur de la toile donc que nous devrions imprimer les documents dont la conservation nous paraît importante.

Il est question, aux États-Unis, d'imprimer ainsi deux exemplaires de toutes les publications importantes du gouvernement et d'en composer des volumes qui seraient plongés dans un bain de paraffine pour les dérober complètement aux influences atmosphériques.

Cela ne coûterait pas bien cher. L'impression se ferait au moyen de presses ordinaires. Ce serait l'affaire de quelques instants ; et l'on obtiendrait ainsi des documents dont la durée pourrait être considérée comme illimitée.

29. **Bibliothèque phonographique** — Une bibliothèque phonographique vient d'être installée dans les caves de l'Opéra de Paris.

Comme l'a très clairement expliqué, dans une allocution applaudie de tous, M. Malherbe, conservateur du musée de l'Opéra, c'est une cérémonie d'un caractère étrange, qui a rassemblé le 24 décembre dernier, quelques invités dans les profondeurs de l'Académie nationale de musique.

Sous ces voûtes habituellement obscures et silencieuses, dans ces vastes souterrains qui forment les assises d'un palais musical, on a procédé aux funérailles mystérieuses des voix de nos plus illustres chanteurs contemporains.

Des disques de gramophone ont été disposés de manière à ne pas être en contact immédiat les uns avec les autres ; le poids résultant de la superposition aurait pu avec le temps altérer la fine gravure qui représente le tracé sonore, et compromettre ainsi l'exécution future. Entre ces plaques isolées, il fallait empêcher l'introduction de l'air. On a en conséquence construit une première

boite en cuivre, ce métal se laissant moins pénétrer que les autres ; dans cette boîte, on a fait le vide, et l'on a dressé contre tout retour offensif la barrière d'une soudure.

Le précieux objet a pris place dans une seconde boite que l'on a soumise à une opération analogue en ayant soin que les soudures de l'une ne fissent pas vis-à-vis aux soudures de l'autre, afin d'éviter l'action directe de l'air, dans le cas où quelques atomes pousseraient l'indiscrétion jusqu'à forcer la consigne qui les éloigne.

Les disques avaient été établis avec des matières résineuses, pour que trop de sécheresse ne leur nuise pas, on a décidé d'exercer sur eux un séjour prolongé dans les caves de l'Opéra ; la privation de lumière et d'air contribuera au bon état de leur santé.

Entre deux piliers un mur a donc été construit et dans l'intervalle, des casiers métalliques ont été disposés de manière à recevoir les caisses de disques, à mesure qu'elles parviendront. Lorsqu'un progrès aura été réalisé, le témoignage en sera apporté dans les caveaux et les armoires se garniront afin d'aboutir à ces deux résultats pour nos descendants :

1° Montrer quel était l'un des aspects de la musique du vingtième siècle, ce que chantaient et comment chantaient les principaux artistes de l'Opéra ;

2° Montrer quelle aura été la marche ascendante d'une des inventions les plus géniales de ce temps, en suivant, pour ainsi dire, pas à pas, ses progrès pendant une centaine d'années.

Il est entendu que les caisses de disques ne devront être ouvertes qu'au bout d'un siècle.

Un parchemin spécial donne la liste détaillée des morceaux contenus dans les caisses et toutes les indications nécessaires pour mettre en mouvement la machine et ses accessoires, car au cours d'un si long espace de temps, bien des détails se seront forcément modifiés, et il importe que les ouvriers d'alors, munis des outils nouveaux, ne soient pas embarrassés pour manier ceux que l'âge aura plus ou moins démodés.

Cette liste est la suivante :

Tamagno, la Mort d'Otello, Verdi.
Caruso et Scotti, la Force du Destin, duo, Verdi.
Plançon, Faust, sérénade, Gounod.
Battistini et les chœurs de la Scala, Ernani, scène, Verdi.
De Lucia et Mme Huguet, les Pêcheurs de Perles, duo, Bizet.

Mme Patti, Don Juan, Mozart.

Mme Melba, Rigoletto, Caro nome, Verdi.

Mme Schumann-Heink, Samson et Dalila, Saint-Saëns.

Mme Boninsegna et les chœurs de la Scala, La force du destin, scène, Verdi.

Mme Calvé, Carman, Habañera, Bizet.

Orchestre, Marche du Prophète, Meyerbeer.

Kubelik, Ronde des Lutins.

Mlle Mérentié, Ariane, Massenet.

Mme Auguez de Montalant, La Procession, César Franck.

Mlle Lindsay, valse de Roméo et Juliette, Gounod.

M. Affre, le Trouvère, Ballade, Verdi.

M. Renaud, Hamlet, A. Thomas.

M. Noté, la Favorite, Donizetti.

M. Beyle, Si j'étais roi, Adam.

M. Dufranne, le Chalet, Adam.

M. Pugno, Sérénade à la lune, Trio à cordes, Oratorio de Noël, Saint-Saëns.

Mme Selma Kurz, Villanelle del acqua.

Mlle Korsoff, le Barbier de Séville, Rossini.

MM. Briand et Dujardin-Beaumetz s'étaient fait représenter par leurs chefs de cabinets, MM. Etienne Port et Gabriel Faure à cette cérémonie à laquelle assistaient MM. Gailhard, directeur de l'Opéra, le chimiste Bardy, M. Clark, le promoteur de l'idée, etc.

ACTES OFFICIELS.

Examen de Candidat-Bibliothécaire. — Ont subi avec succès l'examen de Candidat-bibliothécaire : MM. Polain (Eug.), Hanskenne (J.), Hubaux (J.), Dujardin (F.), Berger (P.).

Le Nouveau Local
des
Archives de l'État à Anvers

Créé par arrêté royal du 24 février 1896, le dépôt provincial des Archives de l'Etat à Anvers fut définitivement ouvert au public le 26 juillet 1897.

Le local provisoire qui avait été choisi pour abriter les collections détachées des Archives générales du Royaume pour être désormais conservées à Anvers, était des plus modeste et, disons-le, fort incommode. Ce n'était qu'une maison particulière, située Rue du Jardin, à proximité de la Grand'Place : fort agréable à habiter, sans doute, pour une famille restreinte, elle n'avait aucune qualité en tant que dépôt public d'archives.

Le visiteur, que ses recherches amenaient aux Archives, se trouvait, en entrant dans la maison, dans un petit corridor donnant à gauche, dans le bureau du conservateur, à droite, dans la salle du public.

Quand je dis « bureau» , c'est par une tradition de phraséologie administrative, car la chambre qui abritait le conservateur et ses travaux était des plus exigüe, n'ayant que 2 m. 50 c. (vers la rue) sur 4 m. 50 c. (le long du cor-

ridor), soit une superficie de 11 m. 25 c. Encore, une grande partie de cet espace était-elle prise, le long des murs, par la bibliothèque du dépôt, qui occupait, en rayons serrés, deux des côtés du cabinet : de plus, elle débordait largement sur le mur de façade, où ne restait plus libre que la fenêtre, et sur le mur du corridor, dont elle recouvrait toute la surface, sauf l'espace réservé à la double porte et au bureau du conservateur. En disant « double porte », je mentionne un état théorique auquel ne correspondit jamais la pratique journalière, car l'un des battants devait toujours resté fermé; et pour cause : contre lui devait trouver place le fauteuil de l'archiviste, dont le bureau occupait, avec le poële et deux ou trois chaises, la presque totalité de l'aire encore disponible.

Il n'y avait pas moyen d'ouvrir la fenêtre, fort basse, car on se mettait *ipso facto* en pleine rue, en butte aux curiosités des étrangers battant le quartier à la recherche de pittoresque, baedeker en main, ou bien des gamins, en quête d'une bonne farce à faire à ce monsieur grave, beaucoup trop sérieux, qui noircissait avec componction, « sur son bureau », toute une collection de petits papiers.

D'ailleurs, aurait-il pu échapper à ces inconvénients que d'autres, non moins majeurs, surgissaient : était-on en hiver, la bise des polders tombait directement, viâ Tête de Flandre, sur l'imprudent fonctionnaire. Était-on au contraire en été, c'étaient alors les effluves de tout le quartier maritime, exacerbées par un soleil de plomb, qui pénétraient dès le matin dans le cabinet directorial.

Il fallait donc garder la fenêtre perpétuellement close, d'où cette grave conséquence : à moins de s'exposer à l'asphyxie lente mais sûre, obligation absolue de laisser ouvert le battant disponible de la porte.

Dès lors, le conservateur n'était plus chez lui, car son bureau devenait, avec le corridor, annexe de la salle du public; ou plutôt, si, je me trompe, il était toujours « chez lui », car le fâcheux, le visiteur gênant, qui avait à tuer son temps, ou le commis-voyageur tenace, qui voulait

placer sa boîte de plumes inusables, ne pouvaient jamais être éconduits, puisqu'ils étaient à même, la porte de la rue une fois ouverte, de juger de l'absence ou de la présence de la victime qu'ils cherchaient.

Par contre, il faut bien le dire, le système de la « porte ouverte », avait un avantage considérable : l'archiviste pouvait récevoir plus d'une personne à la fois, tous les visiteurs dépassant ce nombre ayant la faculté de s'asseoir « dans » la porte ou dans le vestibule.

Du côté de la salle du public, même situation. Et de suite, je tiens à faire de nouveau les réserves les plus formelles sur le terme de *salle* appliqué à la chambre mise à la disposition du public et du personnel : elle n'avait, en effet, que 3 m. 60 c. m. (vers la rue) sur 3 m. 30 c. (vers le corridor), soit 11 m. 90 c. carrés de superficie.

Cette superficie était de nouveau prise, pour la plus grande partie, par deux tables et quelques chaises, ainsi que par une bibliothèque occupant tout le mur faisant face à la porte. De nouveau, la place disponible était des plus restreinte et l'employé-concierge et un visiteur suffisaient à l'occuper tout entière : aussi fallut-il, pour pouvoir se mouvoir à l'aise, supprimer bientôt la bibliothèque, trop encombrante. L'amélioration était notable et l'on put dès lors recevoir deux visiteurs à la fois, mais rien de plus, et le « quatrième » était considéré comme de trop.

Cette circonstance m'expliqua, dans la suite, un fait qui m'avait frappé en 1900, quand j'arrivai comme adjoint au dépôt d'Anvers, qui n'avait eu jusqu'alors qu'un seul conservateur : lorsque je me présentai auprès de mon futur chef pour prendre possession de mes fonctions, je fus reçu par lui avec l'aimable cordialité qui lui est habituelle, seulement il me parut qu'il ne voyait pas mon arrivée sans quelque appréhension ; il me sembla même un peu effaré. Ce ne fut que par la suite qu'il me confia le motif de cet ahurissement, que j'aurais pu si mal interpréter : il ne savait où me mettre ; je faisais le « quatrième » tant redouté.

Tout s'arrangea cependant, mais nos « esbats » eurent toujours quelque chose de contraint, de compassé : nous vivions dans la crainte perpétuelle de renverser quelque chose.

Aux incontestables avantages que ce local présentait ainsi pour nos travaux, il faut encore, pour être complet, ajouter les bruits de la rue : très fréquentée à certaines heures, car elle sert de communication entre des quartiers essentiellement commerçants, elle est en somme fort bruyante, spécialement quand les lourdes charettes des nations passent à vide, au grand trot de leurs gros chevaux.

Je me suis occupé jusqu'à présent des archivistes. Mais, dira-t-on, les archives, elles, étaient-elles au moins à l'aise et conservées dans de bonnes conditions ?

Nullement. Elles étaient empilées beaucoup trop à l'étroit. Les chambres des étages étaient occupées jusqu'au plafond, aussi bien le long des murs qu'au milieu, par des rayons en bois, surchargés de liasses, de volumes et de cartons. Si l'on put toujours, grâce à un ordre minutieux, s'y retrouver facilement, ce fut toujours difficile de s'y retourner.

Les rayons avaient envahi les paliers de l'escalier et même le grenier, bien qu'il fût fort peu praticable, comme tous les greniers de maison particulière, et d'un accès plus difficile pour le personnel du dépôt que pour la chaleur, le froid et la poussière.

Malgré cet envahissement général, on n'avait pu obtenir, en y comprenant les 58 mètres courants de rayons composant la bibliothèque installée dans le bureau du conservateur et les 157 m. de rayons placés dans un grenier absolument incommode, qu'un total de 685 m. courants de rayons utilisables. Et c'était là un maximum absolu, qu'on n'aurait pu dépasser qu'au détriment de la solidité de la maison : l'administration des ponts et chaussées avait même recommandé de ne plus introduire d'archives aux étages, qui n'avaient pas du tout été construits pour supporter de pareilles charges.

En un mot, le local était tout à fait insuffisant : il n'avait, il est vrai, été choisi que comme dépôt provisoire.

Par la force des circonstances, ce provisoire dura plus de dix ans.

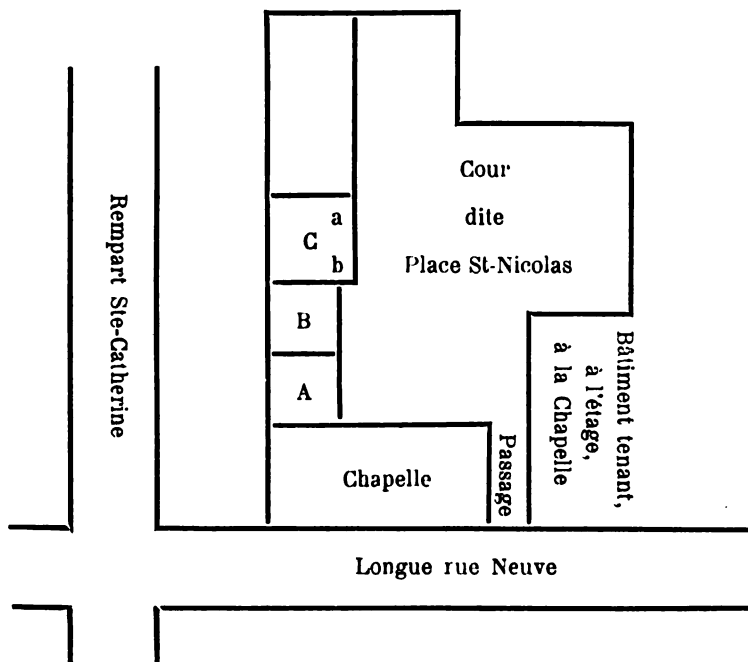
***

Ce n'est pas, cependant, que l'on ne tentât pas, dès les premières années, de trouver un autre local.

C'est ainsi que l'administration des Hospices d'Anvers ayant décidé en septembre 1899 de faire restaurer l'ancienne chapelle de St-Nicolas, située Longue Rue Neuve, près du Rempart Ste-Catherine, le Comité provincial des Monuments estima que cet édifice aurait pu, après sa complète restauration, être utilement affecté à l'installation du dépôt des archives de l'Etat. Les Hospices ayant approuvé cette destination, des négociations furent entamées pour arriver à réaliser ce projet, mais elles échouèrent. C'était dommage, car le projet était intéressant.

En effet, la chapelle de St-Nicolas peut être considérée comme un des plus beaux exemples du style ogival qui aient été conservés à Anvers. Elle fut construite en 1419, pour le compte de la gilde des merciers, et on en attribue les plans à P. Appelmans, le célèbre architecte des tours de Notre-Dame.

Malheureusement, le temps avait durement marqué son empreinte sur l'élégante chapelle et les destinations diverses qu'elle avait reçues depuis sa désaffectation du culte — en 1899, elle était louée comme magasin de tapis ! — en avaient fortement dénaturé l'ordonnance primitive : un plancher y avait été placé, pour former étage ; des fenêtres avaient été bouchées ou renouvelées malencontreusement ; un affreux soubassement avait été appliqué, en talus, entre les contreforts du côté longeant la rue ; le portail d'entrée, tout à fait abîmé ; bref, les beaux résultats obtenus habituellement par l'adaptation aux besoins de l'industrie et du commerce de nos joyaux architecturaux du moyen-âge. De plus, les constructions voisines cachaient déplorablement une partie de la chapelle, ainsi que l'indique sommairement le schéma suivant, fort approximatif.



Une restauration permettait de rétablir l'état primitif de la chapelle ; on n'avait qu'à démolir le portail d'entrée ; enlever le soubassement en talus ; rétablir les fenêtres d'autrefois ; supprimer le plancher ; renouveller le pavement.

La petite maison A, qui cachait une fenêtre, avec un beau motif architectural représentant une fleur de lis héraldique, et la tourelle d'angle, devait être démolie.

Quant à la chambre existant au dessus du passage de la Place St. Nicolas, sa démolition permettait de prémunir plus complètement la Chapelle des dangers d'incendie, tout en dégageant la vue extérieure du chœur, dont les proportions sont de toute beauté, en même temps qu'elle donnait à la Place une entrée plus engageante et plus facile.

La Chapelle même, n'ayant que 6 m. 95 c. de largeur

sur une longueur de 17 m. 10 c., ne pouvait évidemment servir que pour loger les seules archives : cependant ces dimensions permettaient, à la condition d'approprier les combles, d'y installer 1750 mètres courants de rayons, soit presque trois fois autant que ce que l'on avait Rue du Jardin. Le progrès était donc considérable.

Quant à la salle du public et aux bureaux des conservateurs, la démolition des petites maisons A, B et C permettait d'installer à leur place des locaux absolument suffisants pour les besoins du service et le logement du concierge.

Sur l'emplacement de la maison B, on pouvait édifier une salle du public, éclairée par trois fenêtres et mesurant 32,80 mètres carrés de superficie (4.90 × 6.70) ; elle était reliée au dépôt même (la Chapelle) par une simple galerie vitrée, sans étage, ce qui isolait d'avantage les archives du danger des incendies voisins, tout en dégageant la Chapelle de ce côté. D'autre part, la salle publique touchait aux bureaux, construits en C : elle communiquait directement avec le bureau du conservateur-adjoint (b) et, par l'intermédiaire d'une galerie vitrée, avec le bureau du conservateur en chef (a).

Le bureau de l'adjoint, séparé de la salle du public par une cloison vitrée, avec porte, mesurait 3 m. sur 4 m. 80 c. soit 14,40 mètres carrés ; il était séparé par le vestibule d'entrée du bureau du conservateur, qui mesurait 3 m. 40 c. sur 4 m. 80 c., soit 16,30 mètres de superficie. Ces deux bureaux, éclairés chacun par deux fenêtres, présentaient par conséquent, ainsi que la salle du public, des dimensions suffisantes.

La réalisation du projet de la Chapelle St. Nicolas nous aurait donc doté de locaux suffisamment vastes, bien éclairés, facilement aérables, et isolés, pour ce qui regarde le dépôt même, de trois côtés à la fois, avantages se rencontrant rarement réunis dans des bâtiments situés au milieu d'une cité aussi commerçante que l'est Anvers. Cette situation, au centre même de la ville, offrait également de grandes facilités en raison de la

proximité des Archives de la ville et de la Bibliothèque communale.

D'autre part, nos archives auraient trouvé en la Chapelle un local archaïque, d'un caractère bien approprié à sa destination et dont la conservation était désormais assurée, à l'abri des dégradations ; de plus, nos bureaux auraient été installés dans de bonnes conditions, aussi bien au point de vue du confort qu'à celui de la facilité du travail.

Ce fut donc à regret que nous vîmes abandonner ce projet, qui ne présentait qu'un seul inconvénient, mais assez grave : il n'était réalisable qu'à des conditions fort onéreuses et n'aurait permis des agrandissements ultérieurs qu'au prix d'importants sacrifices pécuniaires.

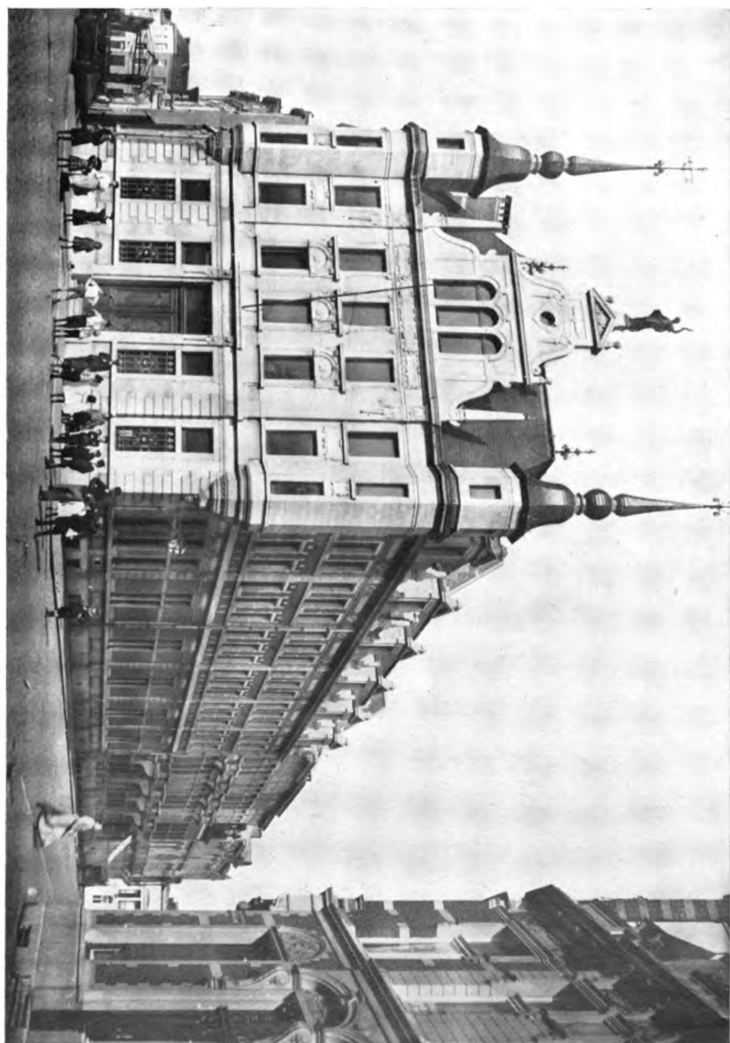
C'est cette dernière considération, surtout, capitale pour l'avenir du dépôt, qui fit chercher ailleurs la solution du problème.

C'est ainsi qu'un nouveau projet se fit jour à la fin de l'année 1901 : plutôt que d'approprier en pleine ville un bâtiment ancien, payé certainement fort cher et situé sur un terrain ne permettant sans doute que difficilement des extensions futures du dépôt, ne valait-il pas mieux acheter dans les nouveaux quartiers d'Anvers un terrain largement suffisant, sur lequel on érigerait de toutes pièces un nouveau local, remplissant toutes les conditions exigées actuellement d'un dépôt d'archives et se prêtant à des agrandissements futurs.

Les recherches faites dans le quartier Sud et dans le quartier Ouest d'Anvers aboutirent le 2 février 1903 à l'achat, pour 28661 fr. 14 c., d'un terrain de 800 mètres carrés, ayant sa façade principale Place du Phénix (actuellement Place Théodore Verstraete), à Zurenborg.

Au mois de juin suivant, M. l'architecte E. Geefs, chargé par M. le Ministre des finances et des travaux publics de dresser les plans du nouveau local, vint se mettre en rapport avec M. Gailliard, conservateur des archives, pour arrêter avec lui les grandes lignes du projet.

L'étude des plans à Anvers, puis à Bruxelles, ne manqua



pas d'être longue et ce ne fut que le 12 juin 1905 que put avoir lieu l'adjudication publique de l'entreprise des travaux de grosse construction et d'achèvement du nouveau bâtiment. Cette entreprise fut adjugée à M. L.-Gérard Janssen, entrepreneur à Anvers, pour la somme de 121558 fr., dont 93651 fr. pour la grosse construction et l'achèvement et 27907 fr. pour la construction en béton armé.

L'entrepreneur, qui avait à terminer ses travaux dans un délai de douze mois, les commença dans les premiers jours de juillet et les mena à bonne fin en temps voulu. Il fallut alors laisser convenablement sécher la maçonnerie, puis on procéda aux travaux d'aménagement et au placement des appareils de chauffage ; enfin, vint le peinturage.

Aussi n'est-ce que le 7 novembre 1907 que put être commencé le déménagement des archives et que le personnel put quitter, sans regret aucun, la Rue du Jardin.

***

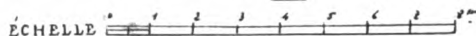
Le terrain sur lequel s'élève le nouveau dépôt est de forme pentagonale très irrégulière. Sa façade principale, en pan coupé, mesurant 12 m. de largeur, donne sur la Place Théodore Verstraete. Du côté de la Rue du Scorpion (à la droite du spectateur), il offre un développement de 31 m. 50 c. ; de l'autre côté, vers la Rue de la Colombe, il mesure 28 m. 30 c. Enfin, le fond comprend les deux derniers côtés, de 19 m. 50 c. chacun, se rencontrant en formant un angle de 130° environ.

Le bâtiment affecte la forme d'un J, dont le jambage, longeant la Rue du Scorpion, est dirigé de l'est à l'ouest, la façade principale de la Place Verstraete étant à peu de chose près dirigée vers le couchant.

Le visiteur arrivant de la ville, par la Place de l'Aurore (arrêt des lignes de trams électriques venant de la Gare principale et du centre de la cité), aperçoit de loin déjà la jolie façade claire du Dépôt, avec son pignon élancé, surmonté de la statue de la Muse de l'histoire, et ses deux élégantes tourelles d'angle.

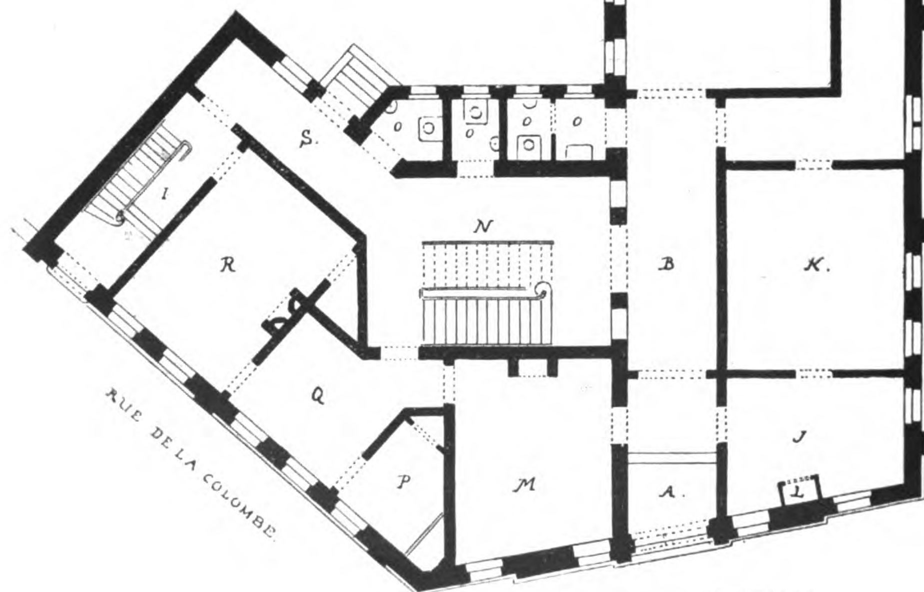
DÉPÔT DES ARCHIVES DE L'ÉTAT
À ANVERS.

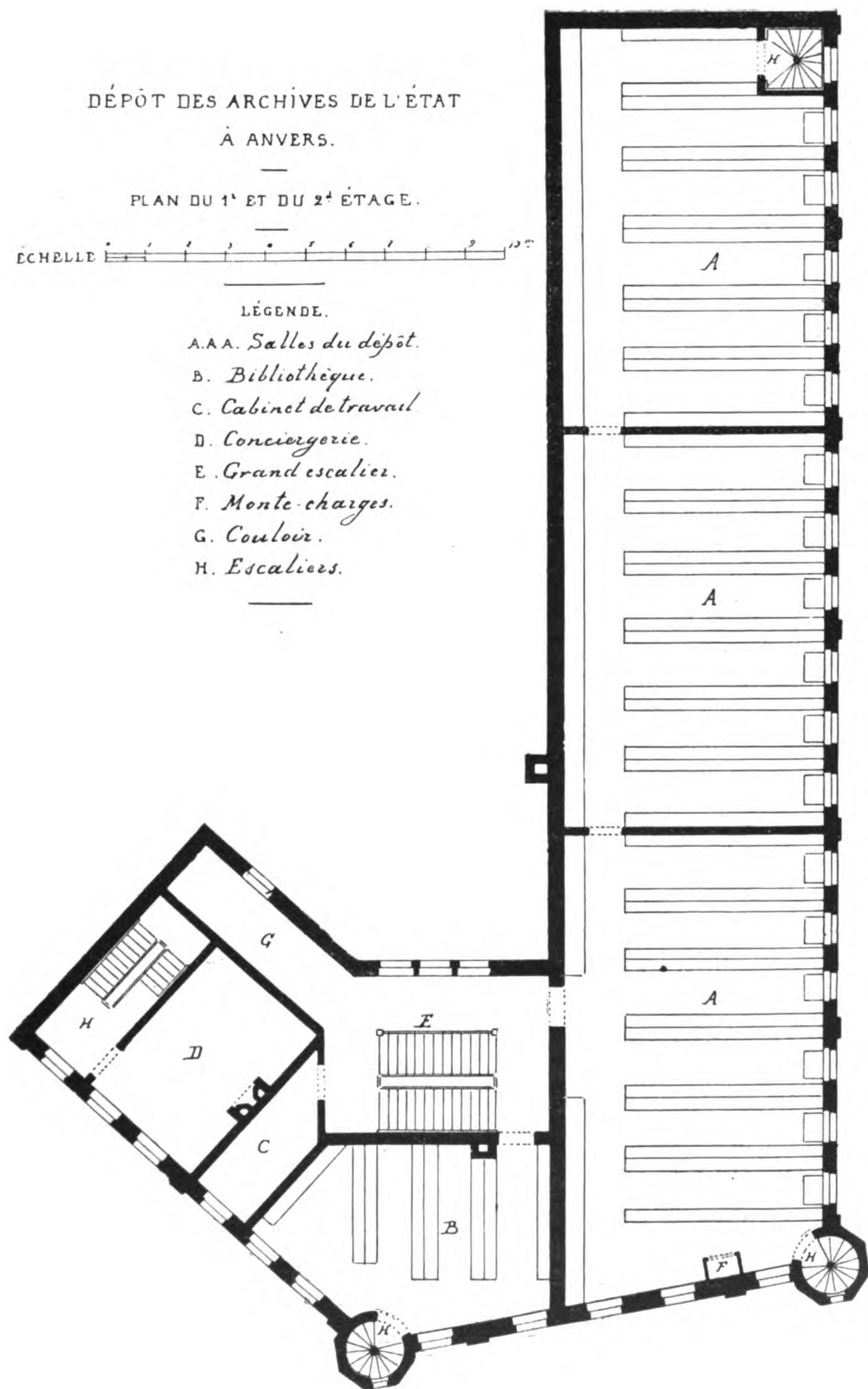
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

ÉCHELLE


LÉGENDE.

A. Entrée.
B. Vestibule.
C. Salle d'études.
D. Cabinet du conservateur-adjoint.
E. Antichambre.
F. Cabinet du conservateur.
G. Dégagement.
H. Vestiaire.
I. Escaliers.
J. Débarras.
K. Salle du triage.
L. Monte-charges.
M. Loge du concierge.
N. Grand escalier.
O. Lavabo. W.C.
P. Laverie.
Q. Cuisine.
R. Salle à manger du concierge.
S. Couloir.




DÉPÔT DES ARCHIVES DE L'ÉTAT
À ANVERS.
PLAN DU 1er ET DU 2d ÉTAGE.
ÉCHELLE
LÉGENDE.
A.A.A. Salles du dépôt.
B. Bibliothèque.
C. Cabinet de travail.
D. Conciergerie.
E. Grand escalier.
F. Monte-charges.
G. Couloir.
H. Escaliers.
A
A
A
B
C
D
E
F
G
H
H
H
H

Conçue dans le style de la Renaissance flamande de la fin du XVIme siècle, elle s'inspire de l'interpretation toute particulière qui fut donnée à ce style par les architectes anversois, notamment à quelques maisons de la Grand'-Place, sous l'influence des ouvrages de Vredeman de Vriese. Grâce aux tourelles d'angle, l'œil du spectateur n'est pas trop choqué par l'asymétrie des façades latérales, qui s'éloignent, sous un angle différent, avec un développement inégal.

Pénétrant dans le Dépôt, le visiteur trouve à sa gauche la loge et l'habitation du concierge, puis l'escalier principal et des dépendances ; à sa droite, une porte donnant dans une petite chambre de débarras (dont nous parlerons plus loin). Devant lui, une grande double porte, qui l'amène dans la salle du public.

Cette salle, mesurant environ 38 m. 50 c. de superficie (4.70×8.20), est éclairée par 5 hautes fenêtres donnant sur le jardin. Devant les trois fenêtres du milieu, bien en lumière, se trouvent autant de tables de travail, devant lesquelles peuvent s'installer au large neuf travailleurs, chiffre qui n'a jamais été atteint dans l'histoire du Dépôt. Signalons encore, parmi les autres meubles de cette salle, la table de l'employé-garçon de bureau, adossée à la cloison séparant la salle du public du bureau du conservateur-adjoint, et une grande armoire-bibliothèque : on y met les inventaires et les livres (manuels, dictionnaires, etc.) placés à la disposition des « clients » ; dans la partie inférieure, sont rangées les archives « en réserve », que l'on est occupé à consulter.

Outre la surveillance effectuée par le garçon de bureau, il y a lieu de signaler celle à laquelle peut se livrer le conservateur-adjoint, de son bureau, par une baie vitrée pratiquée dans la cloison. Bien que les Archives de l'Etat à Anvers ne possèdent pas de manuscrits précieux, il y a toujours lieu d'être prudent : ne donnons-nous pas nos documents en communication à la première personne venue, sans exiger la moindre référence ?

Le bureau du conservateur-adjoint, d'une superficie

d'environ 22 m. 50 c. (4.70×4.80), s'éclaire par trois fenêtres. Il est suivi par une bibliothèque-antichambre d'environ 14 m. de superficie, où se remarquent deux grands meubles-bibliothèques avec vitrines inclinées, destinées à exposer les chartes et les sceaux les plus intéressants, de même qu'une collection d'empreintes sigillographiques. Dans les bibliothèques mêmes sont placés les livres d'un usage courant pour les travaux du public et du personnel.

Enfin, l'on arrive au bureau du conservateur, semblable à celui de l'adjoint. Ce bureau communique d'une part avec un escalier tournant en fer, qui permet au conservateur de se rendre directement dans les galeries du Dépôt ; d'autre part, avec un couloir, qui longe la Rue du Scorpion ; ce dégagement mitige les bruits du dehors, en même temps qu'il arrête la chaleur du soleil, avantage fort appréciable pendant les canicules.

Si nous retournons vers l'entrée du Dépôt, nous arrivons à la salle du triage et à la chambre de débarras. Quand des archives nouvellement acquises arrivent au Dépôt, on déballe les caisses dans la chambre de débarras : ainsi est évité l'inconvénient d'introduire dans les galeries de la poussière et de la saleté, ou même des insectes plus ou moins nuisibles. Une fois bien battues et nettoyées, les archives peuvent passer à côté, dans la salle de triage, où l'on procède aux premiers classements. On y a installé un grand rayon, analogue à ceux que l'on voit dans les bureaux de poste : comprenant 30 compartiments (de 25 c. de large, sur 20 c. de haut et 40 c. de profondeur), il permet de procéder aisément à des classements chronologiques et alphabétiques, pour lesquels la place manque si souvent dans nos dépôts d'archives.

L'escalier principal, en fer, donne un accès facile aux étages, qui constituent le dépôt proprement dit, ainsi qu'au grenier. De plus, deux escaliers tournants en fer, ménagés dans les tourelles d'angle, établissent des communications supplémentaires entre les deux étages et permettent, avec le grand escalier et l'escalier du conservateur, de se rendre

aisément, sans perte de temps, d'un point quelconque du dépôt à un autre. En outre, un monte-charge, partant de de la salle de débarras, au rez-de-chaussée, facilite le transport des archives pesantes jusqu'au second étage.

Pénétrons dans les galeries du premier étage ; une chose nous frappe immédiatement : leur peu de hauteur, 2 m. 50 c. ; cette disposition, rendant tous les rayons accessibles sans emploi d'escabeau ou d'échelle, facilite la manipulation des liasses, volumes ou cartons et supprime tout danger de chutes. Ce dernier avantage n'est nullement négligeable, car les annales de notre administration ont déjà eu à enregistrer plusieurs accidents de ce genre.

Ce surbaissement du plafond ne rend heureusement pas les galeries obscures, comme on aurait pu le craindre en présence de la largeur du bâtiment, qui n'est éclairé aux étages, que du côté de la rue.

Ce qui contribue à donner de la clarté dans les salles d'archives, c'est d'une part, la disposition des rayons, qui s'étendent perpendiculairement au mur de façade, en venant aboutir aux trumeaux séparant les fenêtres ; c'est, d'autre part, la peinture claire des murs et des plafonds et le revêtement émaillé en même couleur (pierre de France) des cloisons des rayons.

Les couloirs séparant les rayons reçoivent donc directement la lumière du dehors, qui est encore suffisante pour éclairer le long couloir suivant le mur du côté du jardin, ainsi que les rayons adossés à ce mur.

Les rayons sont, comme on peut aisément s'en rendre compte sur le plan, adossés soit aux murs, soit deux-à-deux. Ces derniers ont 30 c. de profondeur ; les premiers en ont 50 c. et peuvent être réservés aux liasses et volumes plus grands. La largeur est de 74 ou 80 c. L'espace vertical séparant deux rayons superposés peut être varié, suivant les nécessités particulières de chaque fonds, grâce à des crémaillères latérales.

Sous chaque fenêtre, une tablette mobile, sur consoles en fer forgé, sert à la consultation des volumes, liasses ou cartons que l'on veut ouvrir sur place. De plus, pour faci-

liter les recherches, des porte-étiquettes mobiles, en cuivre, portent des indications renseignant au premier coup d'œil sur le contenu de chaque rayon.

Chaque étage comprend, dans le bâtiment principal (à front de la rue du Scorpion) trois salles ou compartiments, séparées par des murs épais, sur l'utilité desquels nous reviendrons tantôt.

Les trois salles présentent un développement total de 942 mètres courants de rayon, soit une moyenne de 314 m. par salle. Larges de 6 m. 50 c., elles mesurent respectivement 11, 10 et 10 m. de long.

Au premier étage, ont encore été disposés une salle, servant de bibliothèque et donnant 120 m. courants de rayons, et un petit cabinet de travail, qui peut être utilisé pour inventorier des archives trop encombrantes à descendre au rez de chaussée.

Les mêmes dispositions se retrouvent au second étage, réservé exclusivement aux archives. Enfin, les deux greniers, dont l'un est très grand (20 m. × 6 m. 50 c., soit 130 mètres carrés), ont été utilisés en y plaçant 550 m. courants de rayons provenant de l'ancien dépôt.

D'autre part, des caves grandes et claires, auxquelles on accède par un escalier en pierre aboutissant à l'escalier principal, abritent le calorifère pour le chauffage central, la cave à charbon et d'autres dépendances.

Notons encore, du côté gauche de l'entrée et à front de la Rue de la Colombe, la conciergerie, avec des locaux spacieux au rez de chaussée, aux étages, au grenier et dans le sous-sol, desservis tous par un escalier spécial.

*
* *

Une des préoccupations principales dans la combinaison du plan fut de prévenir toute possibilité de destruction des archives par l'incendie. Les précautions prises dans ce but peuvent se résumer comme suit :

1° A l'intérieur du bâtiment.

Pour prévenir une destruction totale, le Dépôt a été divisé en six salles par des murs en béton armé. Toutes les portes de communication (de la firme anglaise Mather

et Plett) sont blindées en acier et résistent au feu le plus intense ; un incendie éventuel dans une des salles resterait donc localisé.

Les murs sont en maçonnerie de briques, tous les gîtages et plafonds en béton armé, dont la résistance à l'incendie a fait des preuves nombreuses.

Aucune cheminée ne se trouve à l'intérieur du dépôt : le chauffage de tous les locaux est central, ne nécessitant qu'une chaudière, à basse pression, placée dans le sous-sol. Il n'y a d'appareils d'éclairage, au gaz, que dans le vestibule d'entrée, dans les caves et dans la conciergerie.

La cage de l'escalier principal qui, en cas d'incendie, constitue généralement une vraie cheminée d'appel, au tirage puissant, est extérieure au dépôt ; elle en est séparée par les mêmes portes blindées, comme aussi les trois escaliers tournants en fer. Le monte-charge également est pourvu de portes métalliques.

Il n'est entré, dans la construction des galeries et de la bibliothèque aucun objet en bois.

Les rayons supportant les archives et les livres sont en tôle de fer sur chassis en fer cornière ; ils reposent sur des séparations en béton armé, garnies de crémaillères faisant corps avec les séparations ; celles-ci sont peintes en émail-clair.

Les salles sont pavées en carreaux céramiques.

2° A l'extérieur du bâtiment.

Les dangers d'incendie par communication avec les bâtiments adjacents ou situés en face du dépôt ont été prévus.

Dans ces cas d'incendie, le feu se communique généralement par les toitures d'abord — le vent rabattant les flammes sur la couverture —, par les corniches, habituellement en bois, enfin par les fenêtres, dont les vitres ou les glaces éclatent immédiatement au contact du feu, donnant ainsi aux flammes un accès direct à l'intérieur.

Les précautions prises sont les suivantes :

Toute la charpente et toute la surface de la toiture, de même que les corniches, au pied du toit, la couverture et

les murs latéraux des lucarnes sont exécutés en béton armé ; les ardoises sont posées sur crochets.

En outre, pour empêcher que les flammes soient rabattues sur les toits, des murs coupe-feu ont été élevés d'un mètre au dessus du rampant des toitures.

De plus, un système de paratonnerre en aigrettes protège tout le bâtiment contre la foudre.

Enfin, les chassis de fenêtres du Dépôt et de la bibliothèque sont en fer et garnis de verre armé, placé dans des battées laissant du jeu pour les dilatations. Le feu fait éclater ce verre armé aussi bien que les glaces ordinaires ; mais les morceaux restent retenus par les mailles d'acier, se serrent par la dilatation et ne laissent pas passer la moindre fumée. Différentes expériences ne laissent pas le moindre doute sur l'efficacité de cette protection.

On peut donc considérer comme supprimés les dangers d'incendie par l'extérieur, d'autant plus que le Dépôt ne touche que d'un côté à des constructions avoisinantes.

Quant à ceux d'un incendie qui pourrait prendre naissance à l'intérieur même du dépôt, ils sont également réduits à l'extrême. Aussi une autorité compétente, appelée pour juger des précautions prises, déclara-t-elle, après un examen minutieux du bâtiment, que l'établissement d'une canalisation spéciale et de bouches d'incendie était absolument superflu.

Peut-être, malgré toutes les précautions prises, serait-il prudent d'acquérir deux ou trois appareils extincteurs perfectionnés, pour pouvoir combattre immédiatement un incendie qui se déclarerait par impossible ? Je serai heureux, à ce sujet, d'avoir l'avis de mes collègues, lors de leur prochaine visite au nouveau Dépôt.

*
* *

Le feu n'est pas le seul ennemi des archives, quoique le plus craint : l'eau également, sous la forme insidieuse de l'humidité, doit être énergiquement combattue dans l'intérêt de nos collections.

A ce point de vue, également, le nouveau local répond,

je crois, aux desiderata les plus exigeants. Construit pendant une année favorable, bien aéré avant d'être peint, le bâtiment peut être considéré comme très sec. Les caves qui ont été établies sous tout le rez-de-chaussée sont très-utiles à ce point de vue, car on n'ignore pas que la nappe aquifère du sous-sol d'Anvers n'est qu'à quelques mètres de la surface.

D'autre part, l'aération des galeries a été très-soignée : la ventilation se fait par des prises d'air placées au dessous de chaque fenêtre et par des issues placées près du plafond dans le mur opposé. Les rayons sont ménagés de façon à laisser passer l'air largement ; les rayons les plus inférieurs sont placés à 12 c. du sol, de façon à faciliter le lavage du pavement sans danger d'humidité pour les archives.

Quant au système de chauffage par la vapeur à basse pression, il n'a jamais donné d'humidité, sauf une ou deux fois, pendant la période des essais. Enfin, les condensations produites sur les murs pendant les périodes de pluies ou de dégel — inconvénient toujours à craindre dans un bâtiment construit tout entier en pierre, en fer et en verre —, ont toujours rapidement disparu.

* * *

En un mot, et ce sera là ma conclusion, le nouveau Dépôt des Archives de l'Etat à Anvers semble répondre à tous les besoins du service : il présente, peut-on croire, toutes les conditions de confort, de pratique et de sécurité que l'on exige de nos jours d'un bâtiment destiné à abriter des documents d'une valeur inappréciable, puisque l'on ne pourrait les remplacer en cas de destruction. Au moins, jusqu'à présent, ne lui avons-nous pas encore reconnu de défauts, après une année d'usage.

Il convient donc de louer l'auteur des plans, M. l'architecte Eugène Geefs (1), d'Anvers, et l'administration des Ponts et Chaussées, qui en a surveillé l'exécution.

(1) Je saisis l'occasion pour remercier M. Geefs d'avoir bien voulu me procurer, en même temps que des renseignements d'ordre technique, les plans qui m'ont permis d'illustrer ma notice.

Le nouveau local présente encore un avantage considérable : il pourra, quand le besoin s'en fera sentir, être agrandi de façon très sensible.

Actuellement, on a pu y installer, tout à fait à l'aise, 2674 mètres courants de rayons (1062 à chaque étage, 550 au grenier). Or, quand les rayons actuellement disponibles seront complètement occupés, on aura la faculté de construire sur le terrain resté vide du côté de la Rue de la Colombe, un bâtiment à deux étages, où pourront se placer plus de 3000 mètres de rayons ; quand ces locaux supplémentaires seront bondés, on aura encore la ressource de construire dans le fond du terrain une aile pouvant loger un volume égal d'archives. Le Dépôt d'Anvers pourra disposer dès lors de dix mille mètres courants de rayons. Ce nombre pourra encore être accru considérablement, si l'on ne veut pas se borner, pour les nouvelles constructions, aux deux étages du bâtiment actuel ; la hauteur restreinte (2 m. 50 c.) adoptée avec raison pour chaque étage permettra évidemment d'en superposer trois ou quatre, sans le moindre danger et sans inconvénient aucun pour le service. Nous voilà loin des 685 mètres du petit dépôt de la Rue du Jadin !

Il convient donc d'applaudir sans réserves à la résolution prise par le Gouvernement en 1901 de construire un tout nouveau local, satisfaisant à toutes les exigences du service et susceptible d'être considérablement agrandi dans l'avenir (1). Cela ne valait-il pas mieux que d'approprier quelqu'ancien bâtiment, intéressant peut-être au point de vue architectural, mais qui aurait toujours offert moins d'avantages pratiques et moins de garanties contre les dangers de destruction, tout en rendant difficiles ou même impossibles des extensions futures ?

J. Vannérus.

---

(1) Ce local est, il est vrai, assez éloigné du centre d'Anvers ; cependant, deux lignes de trams électriques, arrêtant Place de l'Aurore, à 200 ou 250 m. du Dépôt, rapprochent considérablement celui-ci du cœur de la ville : il ne faut qu'un quart d'heure pour y arriver de la Place de Meir (trams à plaque jaune), et dix minutes de la gare centrale (trams à plaque rouge).

Le Catalogue de la Bibliothèque royale.

II.

On en parle toujours. Dans le dernier numéro de cette Revue, M. Bacha en réclame l'impression, qui, selon lui, pourrait être terminée en 1911 (1).

M. Bacha a envisagé la question d'une manière générale. Il conviendrait, croyons-nous, d'entrer plus intimement qu'il ne l'a fait, dans la connaissance des fonds de la Bibliothèque royale. Nous nous proposons donc de passer en revue les différents fonds qui ont été catalogués, de dresser un inventaire de ce catalogue, et d'examiner quelles sont à cet égard les mesures les plus urgentes qu'il importerait de prendre.

Si nous ne nous abusons, cette étude, — dont le lecteur voudra bien excuser l'aridité, — nous amènera à constater que, bien loin de demander l'impression du catalogue tout entier, il y a simplement lieu de compléter ce qui existe déjà et d'organiser avec méthode le travail du catalogage.

***

La Bibliothèque royale comprend les fonds suivants. Je les mentionne dans leur ordre chronologique d'entrée sur les rayons, en signalant leur importance numérique.

(1) Voy. *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, t. VI (1908), n° 3, p. 241.

1. — *Van Hulthem* (1837) : 31.685 numéros.

2. — *Ville de Bruxelles* (1845) : 13.393 numéros.

3. — *Accroissements. I^e série* (1836-1853): 20.210 numéros.

4. — *Accroissements. IIe série* (1853-1908): 97.300 numéros (au 1er octobre 1908).

5. — *Dépôt Français* (Convention du 12 mai 1854) : 11.112 numéros.

6. — *Müller* (1860) : 4.877 numéros.

7. — *Fétis* (1872) : 7.325 numéros.

8. — *Lalaing* (1872) : 930 numéros.

9. — *Goethals* (1876) : 2.224 numéros.

10. — *Faber* (1885) : 3.945 numéros.

11. — *Numéros rouges* (ouvrages en cours de publication et revues étrangères) : 1.850 numéros (au 1er octobre 1908).

12. — *Bibliographie de Belgique* (périodiques belges en cours de publication, reçus plus ou moins régulièrement) : 900 numéros.

Il existe encore quatre autres fonds : Théologie, Numéros précédés de O, Thèses et Incunables.

Le fonds *Théologie* (4.410 numéros) a été constitué à l'aide d'ouvrages pris aux fonds Van Hulthem, Ville de Bruxelles et Accroissements I^e série.

Le fonds *O...* (133 numéros) forme un complément de la I^e série des Accroissements ; il comprend les ouvrages dont la suite a paru après 1853, année où commence la IIe série.

Le fonds *Thèses* (146 numéros) ne comprend qu'une partie des thèses, dont beaucoup sont réparties dans des recueils factices.

Le fonds *Incunables* (environ 2500 numéros) réunit les incunables qui appartiennent à des fonds différents.

Enfin, il faut mentionner un grand nombre de *Brochures* de toutes espèces (environ 40.000), et aussi un certain nombre d'*Ouvrages et collections non portés à l'Inventaire*.

* * *

Quelle est la situation des fonds, au point de vue du catalogue ? C'est ce que nous allons faire voir, succinctement.

1. *Van Hulthem.* — Catalogue systématique imprimé (1). Pas de fiches alphabétiques.

2. *Ville de Bruxelles.* — Catalogue manuscrit sur registres. Les fiches systématiques et alphabétiques sont faites. Les alphabétiques sont distribuées dans le Catalogue alphabétique général par noms d'auteurs, qui est en consultation à la Salle de lecture.

3-4. *Accroissements.* — Pour les deux séries, les fiches systématiques sont faites, et les alphabétiques ; celles-ci sont intercalées dans le Catalogue alphabétique général.

5. *Dépôt Français.* — Catalogue imprimé (2). Une partie des fiches systématiques sont faites. Toutes les alphabétiques sont faites et intercalées.

6 *Müller.* — Catalogue imprimé (3). La moitié des fiches systématiques et alphabétiques sont faites ; ces dernières sont intercalées.

7. *Fétis.* — Catalogue imprimé (4). Pas de fiches alphabétiques.

8. *Lalaing.* — Fiches systématiques et alphabétiques faites ; les alphabétiques sont intercalées.

9. *Goethals.* — Catalogue systématique imprimé (5). Les fiches alphabétiques sont faites et intercalées.

10. *Faber.* — Catalogue manuscrit sur registres. Les fiches systématiques et alphabétiques sont faites en grande partie. Les alphabétiques ont été classées en une

(1) *Bibliotheca Hulthemiana*, ou catalogue méthodique de la riche et précieuse collection de livres et des manuscrits délaissés par M. Ch. Van Hulthem. Gand, J. Poelman. 1836-1837, 6 vol., 8°, portr.

(2) *Catalogue général des ouvrages de propriété française.* Bruxelles, Labroue et C[ie], 1855, 8°. — *Catalogue des ouvrages publiés en France avant la mise en vigueur de la Convention littéraire* (12 mai 1854). Bruxelles, s. d., 8°. — *Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique.* Bruxelles, 1854-1860, 8°.

(3) *Catalog der hinterlassenen Bibliothek des D[r] Johannes Müller.* Bonn, Carl Georgi, 1858, 8°.

(4) BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE. *Catalogue de la Bibliothèque de F.-J. Fétis, acquise par l'Etat belge.* Bruxelles Muquardt, 1877, 8°.

(5) *Catalogue de la Bibliothèque de M. F.-V. Goethals*, Bruxelles, Van Trigt, 1876, 8°.

série séparée, qui se trouve en consultation à la Salle de lecture

11. *Numéros rouges.* — Les fiches systématiques et alphabétiques sont faites ; ces dernières sont intercalées.

12. *Bibliographie de Belgique* (Périodiques).— Catalogue imprimé (1). Fiches systématiques et alphabétiques faites.

Les *Thèses* et les *Brochures* ne sont pas dépouillées, pour la plupart. Mais les fonds *Théologie* et *O....* sont catalogués. Du fonds *Incunables* les fiches systématiques, alphabétiques et topographiques sont faites et classées à part.

***

De la statistique que nous venons de dresser, tirons maintenant les conclusions qu'elle comporte.

En ce qui concerne le Catalogue *systématique*, nous constatons que les fiches sont à peu près terminées. Il ne reste plus qu'à compléter le dépouillement, déjà très avancé, des fonds Müller, Dépôt Français, Faber, Numéros rouges et Bibliographie. En tous cas, il ne sera pas nécessaire, comme le suggère M. Bacha, de refaire entièrement le catalogue systématique à l'aide des fiches alphabétiques. Du jour où l'on aura adopté un principe de classement, on pourra sur le champ se mettre à « indexer » les fiches systématiques ; ce sera un jeu.

Dans le Catalogue *alphabétique*, nous relevons deux graves lacunes : les fiches des fonds Van Hulthem et Fétis manquent. Il est possible de combler ces lacunes, facilement et rapidement. Ces deux fonds, en effet, possèdent des catalogues imprimés : il suffira d'en découper les articles, de les mettre sur fiches, de les corriger, d'y inscrire en vedette les noms d'auteurs, pour avoir un répertoire alphabétique complet.

***

En outre, il existe, à la Bibliothèque royale, un troisième catalogue qui a rendu et qui rendra encore au

1) Cf. *Bibliographie de Belgique.* Journal officiel de la librairie. Bruxelles, 1875-1908, 8°.

public les plus grands services. C'est le Catalogue *analytique* qu'on désigne communément du nom de son promoteur : catalogue *Nizet*. Il consiste en un répertoire où les ouvrages sont classés d'après le mot essentiel du titre. C'est une sorte de dictionnaire de mots-souches. Il permet de retrouver un ouvrage dont le lecteur ne connaît qu'approximativement le titre.

Le catalogue Nizet est composé de deux parties : la première concerne les livres ; elle comporte 250.000 fiches, classées et pouvant être consultées à la Salle de lecture. La seconde partie est un dépouillement d'articles de revues ; elle compte 400,000 fiches, non classées encore.

* * *

Ce n'est pas tout.

On sait qu'un arrêté royal du 18 septembre 1904 a institué à la Bibliothèque royale, un bureau du catalogue des imprimés et des périodiques ainsi qu'un bureau des renseignements bibliographiques. Ces bureaux forment la 2e Section.

Par les soins de cette section, paraît depuis 1905 une *Liste des ouvrages imprimés acquis par la Bibliothèque royale*. Cette liste paraît tous les trimestres. Le public est ainsi tenu régulièrement au courant des acquisitions. Les listes classent les ouvrages (y compris les Numéros rouges) systématiquement ; elles sont complétées par une table alphabétique annuelle (1).

En outre, comme il est évident que ce que désire le public, c'est être renseigné sur la production littéraire et scientifique *récente*, il a été élaboré un *Catalogue systématique sur fiches des acquisitions de* 1880 à 1904. Les ouvrages de ces vingt-cinq années ont été classés systématiquement. Ce sont les numéros 35.500 à 87.000 de l'Inventaire (2e série des Accroissements). De ces 53.000 fiches on a retiré les ouvrages ou antérieurs à 1880, ou d'un inté-

(1) Bibliothèque royale de Belgique. *Liste des ouvrages imprimés*. Renaix, Leherte-Courtin. — 1905, 233+97 p. — 1906, 286+107 p. — 1907, 327+126 p. — L'année 1908 est en cours de publication.

rêt médiocre. Il reste 32.000 fiches, formant un catalogue parfaitement classé de ce que la Bibliothèque royale possède de la « bibliographie » contemporaine.

***

Tel est, exactement décrit, l'état du catalogue de la Bibliothèque royale.

Si l'on veut satisfaire aux desiderata du public, il nous paraît inutile — comme le voudrait M. Bacha, — de dépenser deux cent mille francs et de perdre trois ans.

Endéans les trois mois, on peut mettre à la disposition des lecteurs des exemplaires, découpés sur fiches et classés systématiquement et alphabétiquement, des catalogues Van Hulthem, Müller, Fétis, Goethals et Dépôt français, catalogues qui sont imprimés et qui intéressent les principaux fonds de la Bibliothèque royale.

Dès demain, on peut mettre à la disposition des lecteurs le Catalogue des vingt-cinq dernières années, qui, incontestablement, est celui qui sera le plus utile. On peut, dès demain, envoyer ce catalogue à l'impression, si l'on croit qu'il est plus expéditif et moins coûteux d'imprimer 32.000 fiches que 600.000.

Mais, pour accomplir ces différents travaux, de même que pour compléter les catalogues généraux : systématique, alphabétique, analytique, peut-être serait-il urgent de ne pas laisser sans ressources et sans personnel la deuxième Section, à qui incombe la tâche de cataloguer les richesses bibliographiques de la Bibliothèque royale.

Au moment où cette section fut créée, nous faisions remarquer dans cette même revue, que la Bibliothèque de Washington dont l'organisation semblait avoir servi de modèle, comptait dans sa section du catalogue 85 employés et dans sa section de bibliographie 7 employés (1).

Depuis qu'elle existe, la Section du Catalogue de la Bibliothèque royale a eu pour tout personnel *un* « conservateur » et *un* « employé ».

Etant donné ce qu'on attend d'elle et ce que la réorganisation de 1904 semblait promettre, on trouvera sans doute que c'est insuffisant.

OSCAR GROJEAN.

(1) Voyez *Revue*, t. II (1904), p. 342 et suiv.

Les Archives de l'ancienne Abbaye de Gembloux en 1793.

Note complémentaire.

La note que nous avons consacrée dans cette *Revue* (1) à faire connaître le sort des Archives, ou plutôt d'un lot d'Archives, de l'ancienne Abbaye de Gembloux, nous a valu l'honneur de recevoir de M. X. Stainier, le savant professeur de Géologie de l'Université de Gand, ancien professeur à l'Institut agricole de l'État à Gembloux, les intéressantes lignes suivantes. Nous adoptons fort volontiers la rectification qu'il propose et que confirme sa curieuse trouvaille aux Archives de Liège :

« ... Parlant des *18 cartes* signalées dans le manuscrit, vous rappelez (p. 247) le sens de *chartes*, qui est le sens le plus habituel de ce mot. Ne croyez-vous pas cependant que, dans l'espèce et pour quelques-unes au moins de ces 18 cartes, ce mot pourrait avoir exceptionnellement la signification qu'il a de nos jours ? Parmi les indices qui me portent à le croire, il me paraît que l'indication « *Gembloux avec sa terre* » semble mieux convenir à une carte qu'à une charte.

(1) Voy. *Revue*, pp. 246-255.

« J'ai été fortifié dans ma supposition par la trouvaille que je crois avoir faite d'une des 18 cartes en question. Il existe aux Archives de l'État à Liège un superbe plan colorié de la ferme d'Énée datant du milieu du XVIIIe siècle. Ce plan est renseigné, par erreur, dans l'Inventaire des cartes et plans manuscrits du Dépôt comme plan de la ferme d'Énée à Gedinne. Ayant examiné ce plan, j'ai pu voir par les inscriptions des chemins, etc., que ce plan se rapporte sans aucun doute possible à la ferme d'Énée à Gembloux. Il n'y a, d'ailleurs, aucune ferme d'Énée à Gedinne, mais simplement un hameau, renseigné dans les dictionnaires des communes belges. »

B. Lefebvre, S. J.

Recherches sur les origines de l'Imprimerie à Lierre.

(*Suite*) (1).

Editions de Le Tellier, sans date.

89. Vollen Aflaet op den feest-dag en volgende dagen der octave van den H. Antonius a Padua in de parochiale Kerk van den H. Gummarus binnen de Stad Lier, vergunt door Syne Heyligheyd Pius den VII...

Tot Lier, by J. H. Le Tellier.

Lierre, M. Julius Van In.
Affiche, in-folio.

---

90. Kort-bondig beschryf van het leven van den H. Belyder Gummarus, patroon der stad Lier. Uyt het Latyn vertaelt. Eersten Druk. (*Fleuron).*

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Boekverkooper.

Bruxelles : Bibliothèque royale : II 86016, n° 2. — Anvers, M. Fernand Donnet. — Lierre, Docteur La Porta et M. Julius Van In.

In-12, de VIII-99 pp., plus 1 p. pour les errata. En face du titre, une gravure représentant le reliquaire de Saint-

---

(1) Voyez *Revue*, t. V, (1907), pp. 11-21, 117-137, 238-244, 342-358 ; t. VI, (1908), pp. 41-56, 162-178, 263-269.

Gommaire, sous la forme de l'arbre remis sur pied par un miracle du thaumaturge (voir n° 25). Pages VI-VIII : une lettre de Théobald, le plus ancien biographe du grand Confesseur, à Siger, le premier prévôt connu du chapitre de la Collégiale de Lierre. L'approbation est signée P.-J. Heylen.

Cet ouvrage, qui était très répandu à Lierre, a eu plusieurs éditions : les trois premières, non datées, sont sorties des presses de Le Tellier ; la quatrième a vu le jour, chez Fr. Verhoeven, en 1831 ; nous ne connaissons pas l'éditeur de la cinquième ; la sixème et la septième ont paru, chez Joseph Van In, en 1840 et 1841.

---

91. Catechismus ofte christelyke leeringe, gedeylt in vyf deelen en een-en-veertig lessen, Voôr de Catholyke Jonkheyd van het Aertsbisdom, en alle andere Bisdommen der Provincie van Mechelen. (*Armoiries de l'Archevêque*).

Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Boekverkooper.

Bruxelles, Biblioth. royale : II 65681a, n° 6.

Petit in-8°, de 67 pp., plus 13 pp. non chiffrées. Le catéchisme est en caractères gothiques, les pratiques de dévotion en caractères ordinaires. A la dernière page, une gravure sur bois, assez grossière, représente Saint Joseph portant l'enfant Jésus dans ses bras et tenant une branche de lis, son attribut accoutumé. L'approbation est datée de Malines, le 7 Février 1758, et signée J.-H. Haenen, censeur de livres.

---

92. Elémens de Géographie.

Cité p. 6 d'une brochure, in-4°, de 8 pp., intitulée : Université impériale. Académie de Bruxelles. Pensionnat établi à Lierre, le 4 Janvier 1813. Programme des exercices littéraires qui auront lieu au local de la Société littéraire, le 28 août 1813, depuis 2 heures de relevée jusqu'à 6. La

distribution solennelle des prix aura lieu le 29, à midi, en présence des autoritées (*sic*) constituées. (*Fleuron*). Anvers, de l'imprimerie de J. Jouan, Place-Verte (1).

---

93. Josephus II, Keyser en Koning, op zyn sterf-bedde. Dicht-stuck waer in den Oostenrijkschen Dwingeland in eene eygene Klagt-reden al stervende vertoond word.

Tot Lier, By J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

In-4°, de 12 pp. L'auteur de cette pièce est l'instituteur Corn. Bauwens. Cité par M. Paul Bergmans, Revue des Bibliothèques, *tome IV (1894), p. 383.*

---

94. Nederlandschen Koophandel ofte Negotiant, Aenwysende den middel tot het calculeeren der Munten, Intresten, Repartitien, &c. als ook Voor alle soorten van Koopmanschappen soo in 't groot als in 't klyn. Zeer dienstig en behulpsaem voor alle persoonen, zelfs zonder de Cyfer-Konst te hebben geleert waer by gevoegt is Het verschil der Gewigten en Ellen in de voornaemste Steden van Europa : als ook de Reductie van Wissel-geld, Courant-geld, Hollands-geld en Fransch-geld.

Nieuwen druk vermeerdert tot de Koopmanschap ten pryse van 8 guldens. (*Fleuron*).

Tot Lier, By J. H. Le Tellier Boek-drukker en Verkooper.

Lierre, M. Julius Van In.

In-12, de 396 pages. C'est un de ces ouvrages qui se trouvaient entre les mains des commerçants à cette époque et qui ont eu un grand nombre d'éditions à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du siècle suivant.

---

95. Litanie ter eeren van den H. Gummarus, bezonderen patroon tegen de geslotentheyd, en gemeynen beschermer der stad Lier.

---

(1) Cette brochure fait partie du tome II d'un recueil factice qui se trouve à la Bibliothèque royale, où il est coté : II, 94.077.

Tot Lier, By J. H. Le Tellier, Boek-drukker, Boekbinder en Boek-verkooper.

Bruxelles, Bibliothèque royale : II 86.016, n° 1.

Petit in-12, de 12 pages non chiffrées. Au titre, dans un double cercle concentrique, les armoiries de Lierre. En face du titre, le reliquaire de Saint Gommaire. Approbation de P.-J. Heylen. Ce petit livre de piété a été réimprimé en 1820.

---

96. Manieren om godtvrugtelyk en met profyt der zielen te lezen het heylig roosen-kransken van Maria, ingestelt en verkondigt door den H. Dominicus, en daer naer in syn Orden der PP. Predik-Heeren altyd bewaert als eenen kragtigen middel om aller menschen zaligheyd te verkondigen.

Tot Lier, By J.-H. Le Tellier, boek-drukker ende verkooper.

In-32, de 84 pp. Rencontré par Alex. Pinchart. Cf. Le Bibliophile belge, *tome VI (1850), p. 89.*

---

97. De Vrouwe Peerle, ofte dryvoudige Historie

van { Helena de Verduldige,
Griseldis de Zagtmoedige,
Florentina de Getrouwe,

Alle dry aenzienelyk in veél deugden, maer meest in lydzaemheyd, die zy in tegenspoed, overlast, ende beproevinge getoont hebben. Genomen uyt de oude Historien | ende nieuwelijks tot profyt der Jongheyd overzien | by-een vergaedert | ende zeer verbetert. (*Gravure sur bois*).

Te Lier, By J. H. Le Tellier, Boek-drukker ende Verkooper.

Bruxelles, Bibliothèque royale : II 87052.

Petit in-4°, de 47 pp. à 2 colonnes. Caractères gothiques presque partout. Les gravures sur bois, qui sont assez nombreuses, appartiennent à différentes époques ; certaines sont du XVIe siècle et peut-être même du XVème ; un bois porte les initiales de Christophe Jeghers ; un autre (p. 18)

rappelle la manière de Christophe Van Sichem, le jeune. Quant à la gravure, qui est au titre, elle représente un roi entre une femme et un pèlerin.

P. (1) : titre ; p. (2) : l'imprimeur présente l'ouvrage qui contient des leçons profitables à la jeunesse.

Nous trouvons ensuite (pp. 3-27) la légende d'Hélène : Hélène, fille d'Antoine, roi des Scythes, était douée d'une beauté si rare que son père en devint amoureux. Elle fuit et ne craint pas d'affronter les périls de la mer. Mais le navire, sur lequel elle a pris place, sombre et elle est jetée mourante sur la côte d'Angleterre. Le jeune roi Henri, charmé par sa beauté et sa douceur, la prend pour femme. Quelques mois après, il part pour Rome dans le but de repousser les Sarrasins La reine-mère, qui avait voué à la princesse une haine féroce, veut la faire périr avec les deux enfants qu'elle vient de mettre au monde. Pour prouver son innocence, Hélène demande qu'on lui coupe la main droite, où se trouve l'anneau nuptial. Elle n'échappe au supplice que grâce au dévouement de la nièce du régent, qui s'immole pour elle. Pendant qu'elle sommeille dans un bois, un lion et un loup lui enlèvent chacun un de ses enfants ; les innocentes créatures sont bientôt recueillies par un ermite qui les élève et se charge de leur formation. Henri, à qui sa mère avait fait annoncer qu'Hélène était accouchée de deux chiens, apprend, à son retour, le triste sort de son épouse. Il fait expier à la vieille reine ses crimes sur une des places de Londres. Devenus adolescents, Lyon et Bras — ce nom avait été donné à celui des garçons qui portait au cou la boîte contenant la main de sa mère — se mettent à la recherche des auteurs de leurs jours, pendant que le roi Henri, accompagné du roi des Scythes qu'il a rencontré, parcourt les terres et les mers pour retrouver Hélène. Les deux monarques, de passage à Tours, sont reçus par l'archevêque, au service duquel sont attachés les deux frères ; la boîte précieuse permet de reconnaître les fils de la malheureuse princesse.

Les jeunes gens, qui portent, depuis le jour où ils ont reçu le baptême, les prénoms de Martin et de Brice, se

rappellent alors avoir fait l'aumône à une femme privée d'une de ses mains Hélène est retrouvée et elle tombe dans les bras de son père, de son époux et de ses enfants. Enfin, grâce aux prières de Martin, s'opère le rapprochement de la main de la partie du corps dont il avait été détaché.

Vient ensuite (pp. 28-35) la légende bien connue de Griseldis ou Grisélidis, cette pauvre bergère qu'épouse le marquis de Saluces, épris de sa beauté. Afin d'éprouver sa fidélité, Gautier la soumet aux pires douleurs : il lui fait enlever ses enfants pour les faire périr et lui impose l'humiliation de recevoir une autre femme, qu'il fait passer pour sa concubine. Grisélidis montre une constance et une vaillance admirables. Le marquis, en récompense de son attachement, lui rend ses enfants et la ramène triomphalement dans son château.

Enfin (pp. 36-47), c'est l'histoire de Florentine, épouse d'Alexandre de Metz. Ce preux, après avoir fait des adieux touchants à sa femme, part pour visiter le Saint-Sépulcre. Il tombe aux mains des infidèles et est réduit à un honteux esclavage. Le sultan, qui l'a interrogé sur son pays et sa famille, envoie à Metz un de ses chevaliers dans le but de séduire Florentine. Celle-ci se déguise en pèlerin et s'attache aux pas du messager pour parvenir auprès de son époux. Elle chante admirablement en s'accompagnant de sa harpe ; son talent de musicienne lui permet de charmer le chevalier et d'être introduite auprès du sultan. Ce dernier, enthousiasmé, lui donne l'autorisation d'aller en Terre Sainte avec un chrétien : elle choisit Alexandre, qui ne la reconnaît pas. Quand les deux voyageurs arrivent à une certaine distance de Metz, Florentine rentre précipitamment dans la ville, où elle a à supporter les insultes des siens, qui l'accusent d'inconduite et avertissent son mari dès son retour. Elle triomphe de ces accusations en reprenant le costume de pèlerin et en redisant les chansons qui lui ont valu la délivrance de son époux. Alexandre et Florentine vivent heureux, jusqu'au jour où celle-ci meurt, emportée par une fièvre chaude.

Ces trois légendes ont été exploitées, avec des variantes, par toutes les littératures. La première édition de cette espèce de miroir des femmes vertueuses semble dater du commencement du XVIIème siècle ; elle a été imprimée, à Anvers, par Henri Aertssens ; nous ne l'avons pas rencontrée, mais la réimpression, sortie des presses de l'anversois Joseph Thys, qui vivait au milieu du XIXème siècle, reproduit — comme le volume que nous venons de décrire — l'approbation de Maximilien van Eynatten, chanoine et écolâtre d'Anvers, mais datée du 18 Mai 1621.

Nous citerons encore les éditions belges suivantes, qui ont paru : à Bruxelles, chez Guill. Jacobs, en 1746, et à Anvers, chez Martin Verdussen, vers la même époque ; à la fin du XVIIIème siècle et au commencement du siècle suivant : à Anvers, chez Jos. De Cort, s. d. ; chez P.-J. Rymers, s. d ; à Gand, chez les sœurs de Goesin, s. d. ; chez J. Begyn, s. d. ; à Bruxelles, chez L. Jorez, s. d. ; enfin à Dixmude, chez P. Stock et fils, s. d.

---

98. Heerelyke ende gelukkige Reys nae het Heylig Land en de stad van Jerusalem, beschreven ende bereyst, doôr Broeder Jan Vander Linden, Pater van de Celle-Broeders tot Antwerpen : in 't jaer ons Heere 1633. Tot stigtinge ende recreatie van de Jongheyd, die geêrne wat nieuws lezen. Leést, begrypt, ende onthoud. Den laesten druk, van nieuws overzien en op vele plaetsen verbetert.

Tot Lier, by J.-H. Le Tellier, Boek-drukker ende Boek-verkooper.

Bruxelles, Bibliothèque royale : II 42981.

In-4°, de 64 pages ; caractères gothiques et de civilité ; les pages 1-4, sont en caractères ordinaires. Au titre, une croix grecque entre les branches de laquelle se trouvent quatre autres petites croix du même genre (1). A la

(1) Nous avons rencontré cette croix grecque dans les différentes éditions de ce voyage en Palestine et dans un autre ouvrage du même religieux : « Cort verhael oft tractaet van de contagieuse sieckte de peste .. » Antwerpen, Godtgaf Verhulst, 1634, 1 vol. pet. in-8°.

dernière page, une gravure sur bois représente Samson enlevant les portes de Gaza.

Jean Vander Linden, Alexien ou frère Cellite, après avoir accompli ce pieux pèlerinage, en 1633, publia, l'année suivante, le récit de son voyage. Il devint supérieur de son couvent, à Anvers, et reçut le titre de Chevalier du Saint-Sépulcre. Cette relation, quoi qu'elle fût assez mal écrite, se trouvait, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du siècle suivant, entre les mains de tous les écoliers.

---

99. Het nieuw scherpenheuvels trompetjen uytblaezende verscheyde geestelyke liedekens, tot meerder eere Godts, ende der Alderheyligste Maegd ende moeder Godts Maria, by een verzaemelt door J. B. Verhoeven, schoolmeester binnen de stad Lier.

Tot Lier, by J. H. Le Tellier.

In-32. Cité par Pinchart, Le Bibliophile belge, *tome VI (1850), p. 89. Il existe une 2ème édition, non datée, de ce petit livre de piété ; elle a été imprimée, à Hasselt, chez Nic. Van Gulpen, et porte l'approbation donnée à Lierre, le 20 Avril 1764, par A. Wouters, curé de S. Gommaire et censeur de livres.*

Veuve J.-H. Le Tellier.

1811.

100. Avec permission de Monsieur le Maire.

MM^r^. Lierre, le 11 Fév. 1811.

Vous êtes invité d'honorer de votre presence les Pièces suivantes :

Urbine ou Le Triomphe de l'innocence opprimée, tragicomedie. En trois actes. Par J. F. Vander Borgt : en son vivant Maitre de l'Ecole de cette ville.

En Urbine voici la vertu en personne ;
En vain on la condamne, en vain on la soupçonne
Sa divine grandeur brave le châtiment,
Elle brille au travers de son déguisement.

Sera representée orné (*sic*) de decors nouveaux en la Ville de Lierre, Dimanche 17. de ce mois et jours suivants, par la Société de la Jennette (1), (dite Dongeleerde) à la Salle de Spectacle du Caffé le Chêne.

G. Van Deuren, J. De Vries, Directeurs.

On commencera à six heures du soir. Par permission de M.r le Maire, les portes de la Ville seront ouvertes après la Répresentation.

De l'Imprimerie de la veuve [J.] Le Tellier, à Lierre.

Bruxelles, Biblioth. royale : 8e cl. XIII. C Ton , in-4o, no 80.

In-4°, de 4 pp. non chiffrées, à deux colonnes. Titre encadré. L'invitation et le résumé sont en français et en flamand ; la souscription en français seulement. Page (2) *: allusion à l'animosité qui avait parfois régné entre les membres des anciennes sociétés dramatiques lierroises. La Bibliothèque royale possède deux copies de cette tragi-comédie, qui avait été représentée le 14 Janvier 1753 : ce sont les nos 19325 et 19542 (fos 109 v°-135 v°) de la section des manuscrits. La pièce de Vander Borght fut suivie de* : La Jalousie embarassée (*sic*), *comédie en un acte.*

(*A suivre*). TH. GOFFIN.

(1) C'est la première fois que nous voyons le mot *Jenettebloem* traduit par Jeannette. Jeannette est le nom vulgaire du Narcisse des poètes, et il résulte des recherches qui ont été faites, à Lierre, à la suite d'une lettre qui nous a été adressée par un de nos excellents confrères, que c'est bien cette plante, remarquable par ses fleurs blanches, odorantes, qui est figurée sur le blason de la Chambre des Ongeleerde. (Cf. *Belgisch Museum*, 1844, p. 289) ; nous ajouterons qu'elle se rencontre assez fréquemment sur les bords des deux Nèthes.

Le Dépôt des Archives de l'Etat à Bruges

Aperçu des collections.

(Accroissements des années 1904, 1905, 1906 et 1907).

Depuis la publication de l'aperçu des collections, qui a paru dans cette revue (t. II, fasc. 6, 1904, pp. 433 à 451), les archives de l'Etat à Bruges se sont considérablement accrues par les dons nombreux, les achats et divers envois faits par l'administration des Archives du Royaume. Le triage des chartes des mélanges généraux entrepris ces derniers temps a permis d'ajouter également une série d'actes importants aux fonds existants.

Les dons ont été effectués successivement par M. le Baron de Bethune, gouverneur de la Flandre Occidentale, et M. P. Otto de Mentock, propriétaire à Bruges, le 7 février 1905, par M. le Comte de Renesse membre du Conseil Héraldique à Bruxelles, le 1er août 1905, par MM. Ch. Syoen, notaire à Loo, les 16 janvier, 1er février, 17 mai, 1er août, 8 novembre 1905, 17 janvier 1906, 14 janvier, 1er février et 18 juillet 1907 ; K. de Flou, membre de l'Académie Flamande, le 12 avril 1906 ; L. Ryelandt, conseiller communal à Bruges, le 24 juillet ; les héritiers de M. Stan. Ysebrand, à Thielt, le 26 octobre 1906 ; R. vande Walle, secrétaire de M. le Gouverneur de la Flandre

Occidentale, le 30 novembre 1906 ; R. de Beaucourt de Noordvelde, à Ghistelles, le 1er août 1907 ; A. Vande Velde, attaché au gouvernement provincial à Bruges et par un généreux anonyme, le 15 novembre 1905 et le 8 septembre 1907.

Parmi les achats les plus importants figure le cartulaire des métiers de la ville d'Oudenbourg, acquis par l'intermédiaire de M. Gonnet, archiviste de la Hollande septentrionale le 1er décembre 1905. Les autres cessions ont été faites par le chevalier van Elewyck, à Haecht, le 1er février 1905 : Madame veuve Chantrell van Belle, à Bruges, le 8 septembre 1906 ; M. Jooris, organiste à Bruges, le 17 novembre 1906, et M. de Somviele, archiviste à Thielt, le 21 juin 1907.

Plusieurs remises de documents ont été effectuées par les Archives générales du Royaume ; elles sont inscrites sous les dates des 10 décembre 1904, 6 décembre 1905, 7 février, 17 et 27 septembre 1906, 4 février et 15 décembre 1907 ; l'une d'elle contient un curieux cartulaire provenant de la vente de M. Muller à Amsterdam, le 6 avril 1906 et concernant la Grute à Bruges.

Les documents, qui sont venus s'ajouter aux collections du dépôt se rapportent spécialement à l'administration et à la juridiction de la province, aux châtellenies, villes, paroisses seigneuries, aux institutions religieuses et à la généalogie des familles de la Flandre.

Chaque année, la liste détaillée des accroissements est insérée dans le *Rapport sur l'état de l'administration dans la Flandre Occidentale*, fait par la Députation permanente au conseil provincial (1).

Ces documents sont rangés ci-dessous d'après l'ordre adopté dans l'*Aperçu des collections* publié en 1901.

(1) Rapport sur l'Etat de l'administration dans la Flandre Occidentale. Bruges, libr. Queuns. Session 1905, pp. 247-261 ; session 1906, pp. 236-263 ; session 1907, pp. 257-259.

A. Archives civiles.

I. *Comté et Province de Flandre.* — Chambre légale, Conseil de Flandre, Etats et Quatre membres de Flandre, Moulage, Vénerie et Foresterie, etc. : 131 chartes, 9 registres et 3 liasses de 1091 à 1828 (1).

II. *Franc de Bruges.* — 1° Administration et juridiction : 19 chartes, 6 registres et 1 liasse de 1228 à 1791.

2° Wateringues et poldres : 6 chartes et 30 registres du XVe siècle à 1795.

3° Seigneuries et paroisses sises sous le Franc : 1196 chartes, 58 registres et 8 liasses de 1297 à 1815.

Ces documents se rapportent à :

Adeghem, Aerdenbourg, Aertrycke, Amersvelde, Ardoye, Assebrouck ;

Balgerhoecke, Beaurewaert, Beernem, Beerst, Bekeghem, Beveren, Bierhuus, Blauwhuus, Blauwpoorte, Bontepoorte, Bourgogne, Bovekerke, Breedene, Breskens, Broucke à Oostcamp, Burchgravesteyn ;

Cadzant, Calkaertsleen, Camerlinex, Canonicat, Caprycke, Clemskerke, Clereken, Colve à Couckelaere, Coolkerke, Coolscamp, Cortemarck, Corvere à Merckem, Couckelaere, Coudekerke dit Heyst, Coutsy ;

Damme (cour à Coolkerke), Daneghem, Daverloo, Doorne à Beerst, Dricht, Dudzeele ;

Edewalle, Eeckhof, Eerneghem, Eessen, Erckeghem, Ettelghem ;

Fiennes (cour à Bruges) ;

Ghendtbrugghe à Ruddervoorde, Ghistelles, Gits, Groenendaele à Eerneghem, Guysen ;

Haeghebrouck à Hooghlede, Handzaeme, Heinkenswerve, Heulewalle, Heyle, Heyst, Houcke, Houtschen, Houttave ;

---

(1) Cette série contient la lettre adressée par le Pape Urbain à Robert, comte de Flandre, 1091, (copie du XVIIe siècle) Voir. WAUTERS, Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, Bruxelles 1866, I, p. 576.

Ichteghem ;

Jabbeke ;

Keyem, Knesselaersche, Knocke :

Lambrechtsbudswal, Lapscheure, Leffinghe, Leke, Lembeke, Lichtervelde, Liebaertsleen à Eerneghem, Lisseweghe, Loodyck, Lophem ;

Maendaghsche, Maldeghem, Male, Mann kensvere, Mariakerke, Maykensleen à Couckelaere, Meetkerke, Merckem, Middelbourg, Middelkerke, Moerbusch à Ardoye, Moere, Moerkerke, Muenickenrede, Muenickensspeye (cour à Bruges) ;

Nachtegaele à St-Pierre, Nieuwenhove à Oosteamp, Nieuwmunster, Noordvelde à St-André ;

Oedelem, Oostburg, Oostcamp, Oostcleyem à Zuyenkerke, Oosthof à Couckelaere, Oostkerke, Opschote à Oedelem, Oudenburg ;

Poele, Praet, Prévôté de St-Donatien ;

Rampscappelle, Reesinghe, Reymerswalle, Rode à Ooscamp, Rondenknockaert à Cadzant, Roxem, Ruddervoorde, Rysschele ;

Saemsfoort, St-André, St-Bavon, St-Georges-ten-Distel, St-Jean (cour à Bruges), St-Jean in Eremo, St-Jean-sur-la Digue, St-Laurent, St-Michel, St-Pierre-Capelle, St-Pierre-sur-la-Digue, Ste-Anne-ten-Muyden, Ste-Catherine-lez-Bruges, Ste-Catherine-lez-Damme, Ste-Croix-lez-Aerdenbourg, Ste-Croix-lez-Bruges, Ste-Marguerite, Schoore, Sgravenleen à Eerneghem, Sheerwoutermans, Slype, Snaeskerke, Snelleghem, Soentienshouck à Cadzant, Spletelingewerve, Stalhille, Steene, Stove, Sysseele ;

Tonlieu (cour à Bruges), Torre (ten) à Oosteamp ;

Uitkerke ;

Varssenaere, Vladsloo, Vladsloohove, Vlisseghem, Vynexambacht ;

Walschen, Waerdamme, Waterdyk, Waterland, Watervliet, Wenduyne, Wercken, Westeapelle, Westende, Woumen, Wulfsberghe, Wynendaele ;

Zande, Zandvoorde, Zarren, Zedelghem, Zerkeghem, Zevecote, Zuyenkerke.

4° Villes mises à la suite du Franc (Blankenberghe, Bruges, Damme, Dixmude, L'Ecluse, Eecloo, Ostende et Thourout), 466 chartes, 71 registres et 14 liasses de 1173 à 1809.

III. *Châtellenie de Courtrai.* — 1° Administration et juridiction, 25 chartes de 1481 à 1792.

2° Seigneuries et paroisses : 114 chartes, 131 registres, 57 liasses de 1464 à 1795.

Ces documents concernent les localités suivantes :

Acker (ten) à Meulebeke, Aerseele, Anseghem, Auweghem à Gavere, Ayshove à Thielt ;

Baelberghe, Bardoens, Bavichove, Beecschen, Beke (ter) à Caneghem, Belleghem, Beveren, Bossche (ten) à Aerseele, Boosterhout, Braemt, Broucke (ten) Burgnootschap ;

Cachtem, Caneghem, Claerhout, Cleen-Poelvoorde, Comines, Coppenolle dit Cordes, Craynier, Crommenwal, Cruyce (vander) à Wervicq, Cuerne ;

Deerlyk, Denterghem, Donseghem ;

Eeghem, Elst (ter), Ertbrugghe ;

Feroensche :

Gavere, Gheluwe, Gheyse, Gotthem, Gracht, Gruuthuuse, Gulleghem ;

Haeghe, Hallewynsche, Hamme, Harlebeke, Hauweelschen, Helchin, Heule, Heylemeersch, Honswalle, Houthaeghe, Hoybomme à Menin, Hulschen à Pitthem, Hulswalle ;

Ingelmunster, Iseghem ;

Kessenstraete ;

Laecke (ter), Laere à Pitthem, Leinsche, Lembeke, Lendelede, Letterhautem, Leyen (ter) à Gotthem ;

Meulebeke, Meulewalle, Meyleghem, Montjoye ;

Nieuwenhove à Pitthem ;

Oosthove à Wervicq, Oostwynckel, Oijghem ;

Passchendaele dit Pilterie à Dottignies, Pieterweinsche, Pilterie, Pitthem, Poelberch à Thielt, Poetelberghe, Poucke, Poucsche ;

Rolleghem, Roncevaelsche, Roosebeeksche, Roosebeke, Ruysselede, Rycquaertschuere ;

St-Bavon, St-Donat, St-Genois, Schaeesche, Scheers, Schellebelle à Thielt, Spoorters à Wervicq, Sprinschen à Rolleghem, Sweveghem, Swevezeele ;

Tieghem, Tomme ;

Vyve-St-Eloy ;

Wacken, Walle à Thielt, Wallebeke, Werwicq, Westacker, Wevelghem, Willecomme, Wilsbeke, Wynckele, Wynghene ;

Zandvoorde à Thielt, Zevenplancken à Wervicq.

3° Villes mises à la suite de la châtellenie (Courtrai, Menin, Thielt et Wervicq) : 43 chartes, 7 registres et 1 liasse de 1399 à 1832.

IV. *Châtellenie de Furnes.* — 1° Administration et juridiction : 11 chartes et 2 registres de 1544 à 1708.

2° Seigneuries et paroisses : 138 chartes, 11 registres et 3 liasses de 1428 à l'an X.

Ces documents concernent :

Adinkerke, Alveringhem, Avecapelle ;

Beoosterpoort, Beveren, Bisterveld, Broucke (ten) à Oostvleteren, Bulscamp ;

Coxyde, Crichouderswal ;

Eggewaerts-Capelle ;

Ghyverinchove ;

Houthem ;

Isenberghe ;

Lampernisse, Leyseele, Loo ;

Noordhof à Oostvleteren ;

Oeren, Oostduynkerke, Oostkerke, Oostvleteren, Oudecapelle ;

Pervyse, Pollinchove, Pontpepers ;

Reninghe, Rousbrugghe ;

Saexbrouck, St-Jacobscapelle, St-Nicolas-Bewesterpoort, St-Ricquiers, Stavele, Steenkerke, Stuvekinskerke ;

Vinchem ;

Westvleteren, Wulpen, Wulveringhem ;

Zoutenaye.

3° Villes mises à la suite de châtellenie (Furnes, Nieuport, Poperinghe), 12 chartes de 1237 à 1795.

V. *Généralité des Huit paroisses.* — Seigneuries et paroisses : 33 chartes et 14 registres de 1490 à l'an XII.

Ces documents concernent les localités suivantes :

Bampoelberch ;
Cappels, Crombeke ;
Elverdinghe ;
Hoflande de St-Pierre à Cassel, Hollaersleen ;
Nieucapelle, Noordschote, Noordvierschaere à Crombeke;
Pilgrimsteen, ibidem ;
Ste-Catherine-Capelle ;
Vlamertinghe ;
Waerde (ten) ibidem, Walle à Crombeke ;
Zuidschote, Zuidvierschaere à Crombeke ;

VI. *Châtellenie de Warneton.* — Deux documents de 1511 et 1535 concernent Houplines et Kemmel.

VII. *Châtellenie d'Ypres.* — 1° Administration et juridiction : 95 chartes de 1396 à 1781.

2° Seigneuries et paroisses : 197 chartes, 8 registres et 2 liasses de 1441 à 1786.

Ces documents ont rapport à :

Becelaere, Bixschote, Boesbrugghe à Comines dehors, Boesinghe, Brielen, Burchgraefschepe ;

Clercxhove à Langhemarck, Clèves, ibidem, Comines ;

Deurwaerderschap van Mechelen, Dickebusch ;

Elst à Neuve-église ;

Fillets à Staden, Frelinghien ;

Gits, Gracht à Moorslede, Guysen ;

Hanex à Langhemarck, Hooghlede, Hoyghem à Oostnieukerke ;

Kerkstede à Oostnieukerke ;

Langhemarek, Ledeghem, Loo (vander) à Staden ;

Moorslede, Moosscherambacht ;

Neuve-église ;

Oostnieukerke ;

Passchendaele, Poelcappelle ;

Reghelburch, ter Baillien et Roodeduere à Brielen, Roosebeke, Rumbeke ;

St-Jacques, St-Jean, St-Pierre, Ses Manschepen à Ledeghem, Staden ;

Torre à Boesinghe ;

Verboets, Vlynckambacht, Voormezeele ;

Wacquebeke, Watervliet, Wynendaele à Langhemarck ; Wytschaete ;

Zandvoorde, Zillebeke, Zonnebeke, Ypres (Vicomté) ;

3° Villes mises à la suite de la châtellenie (Messines, Roulers, Ypres), 65 chartes, 1 registre et 1 liasse de 1462 à 1725.

VIII. *Union de la Westflandre.* — 2 actes de 1698 à 1699.

IX. *Flandre Française.* — A) Châtellenie de Bailleul : 7 chartes, 4 registres et 2 liasses du XVIe et XVIIe siècles se rapportant à :

Bailleul, Berthen, Peenackere et St-Jean-Capelle.

B) Châtellenie de Berghes : 12 chartes, 6 registres et 9 liasses du XVIe au XVIIIe siècle se rapportant aux seigneuries et paroisses de Bambeke, Blauwescheure, Bommaerde, Clockeput, Coudekerke, Harnes. Herzeele, Houtkerke, Hoymille, Warhem et Wormhout et aux villes de Bergues, Dunkerke et Hondschote.

C) Châtellenie de Bourbourg : 16 chartes, 1 registre et 1 liasse de 1326 au XVIIIe siècle, ayant rapport aux villes, paroisses et seigneuries de Beaufort, Bourbourg, Capellebrouck, Ghyselhuis, Looberghe, Millam, Plateellande, Ravensberghe, Watene et Zinneghem.

D) Châtellenie de Cassel : 12 chartes, 2 registres et 2 liasses de 1316 au XVIIe siècle, concernant les seigneuries et paroisses de Bois-de-Nieppe, Bollezeele, Brande, Buisscheure, Cassel, Crobbendonck, Haveskerke, Lederzeele, Moerbeke, Nieurleet, Noordpeene, Ochtezeele, Oudezeele, Voorne, Waelscapelle, Zegherscappelle et Zuydpeene.

E) Châtellenie de Lille : 5 documents de 1539 à 1632.

X. *Divers.* — 8 documents du XVIe au XVIIIe siècle.

B. Archives écclésiastiques.

I. *Clergé séculier.*

1° Evêchés de Bruges et de Tournai 37 chartes et 1 liasse de 1525 à 1768.

2° Officialité : 11 chartes de 1577 à 1725.

3° Séminaire : 20 chartes et 2 registres de 1571 à 1735.

II. *Clergé régulier.*

A) Monastères d'hommes.

§ 1. Abbayes.

Berghes-St-Winnoc, 1 charte de 1067 (copie faite en 1704 (1), signée par le notaire de Bacquere, à Bruges.

Eechoutte à Bruges, 2 documents contenant la copie de 9 chartes de 1130 à 1297 (privilèges de 1130, 1195, 1218, 1297, copiés au XVIIIe siècle) (2).

Loo, 1 acte du 14 messidor an VII (3).

4° Vente de parcelles de terres provenant de la ci-devant abbaye.

Oudenbourg, 5 chartes de 1339 à 1633.

St-André, 21 chartes de 1579 à 1710.

Ter Doest à Lisseweghe, 4 chartes de 1241 à 1626.

Voormezeele, 2 chartes de 1580 et de 1743.

§ 2. Prévôtés.

Hertsberghe, 3 chartes de 1552 à 1688.

St-Bertin, 1 charte de 1577 (4).

§ 3. Couvents.

Augustins à Bruges, 4 chartes de 1469 à 1681.

Capucins à Bruges, 1 charte de 1646.

---

(1) Charte de Baudouin V, comte de Flandre. Voir. WAUTERS, Table chronologique des chartes et diplômes imprimés. Bruxelles, 1886, t. I, pp. 521-22.

(2) Copies de chartes de Philippe le Bel, Pierre, archevêque de Reims, Thierry d'Alsace et Marguerite de Constantinople signées : Vandervliert.

(3) Vente de parcelles de terres provenant de la ci-devant abbaye.

(4) Acte concernant l'application de certains biens à l'évêché de Bruges.

Carmes chaussés à Bruges, 1 charte de 1530.

Carmes déchaussés à Bruges, 2 chartes de 1770 et 1773.

Chartreux à Ste-Croix, transférés à Bruges, 7 chartes et 1 liasse de 1433 à 1783.

Guillelmites à Bruges, 1 charte de 1744.

Récollets ou frères mineurs à Bruges, 1 charte de 1477.

Stalysers dit St-Martin à Bruges, 9 chartes de 1398 à 1574.

B) Monastères des femmes.

§ 1. Abbayes.

Bourbourg, 1 charte de 1575.

Groeninghe, 1 charte de 1388 (1).

Hemelsdaele à Bruges, 3 chartes de 1561 à 1659.

Ste-Godelieve à Ghistelles, 1 charte de 1670.

St-Trond à Steenbrugghe, transférée à Bruges, 44 chartes de 1291 à 1704 (2).

Spermaillie à Moerkerke, 2 chartes de 1515 à 1695.

§ 2. Couvents.

Béthanie à Bruges, 8 chartes de 1461 à 1667.

Carmélites déchaussées ou Thérésiennes à Bruges, 3 chartes de 1656 à 1670.

Chartreuses à Bruges, auparavant à St-André, 5 chartes de 1508 à 1639.

Clarisses à Bruges, 1 charte de 1455 (3).

Conceptionistes à Bruges, 2 chartes de 1395 et 1520 (4).

Conceptionistes à Ostende, 1 charte de 1716.

Dames anglaises du Tiers ordre de St-François, 1 charte de 1663.

Dominicaines à Bruges, 3 chartes de 1504 au XVIIe s.

St-Joseph à Furnes, 1 charte de 1690.

Sarepta à Bruges, 4 chartes de 1569 à 1674 et un registre de 1786.

(1) Vidimus des lettres de Thierry d'Alsace et de Jeanne de Constantinople approuvant la donation de Jeanne f. de W. de Rodebroc.

(2) Série très importante de documents pour l'histoire de ce monastère.

(3) Traduction flamande des privilèges accordés par Eugène IV en 1439.

(4) Statuts de l'ordre et dédicace de la chapelle du couvent.

Sœurs grises à Nieuport, 1 charte de 1635.
Sœurs noires à Bruges, 4 chartes de 1605 à 1694.

§ 3. Béguinages.

Bruges, 3 chartes de 1585 à 1733.

III. *Société de Jésus.*

Jésuites de Berghes, 1 charte de 1733.
Jésuites de Bruges, 1 registre du XVIIIe siècle.
Jésuites de Courtrai, 1 liasse de 1723 à 1738.
Jésuites de Lille, 1 charte de 1676.
Jésuites d'Ypres, 1 charte de 1656.

IV. *Institutions hospitalières.*

Hôpital St Jean à Bruges, 2 chartes de 1547 à 1594.
Hôpital St Jean à Damme, 1 charte de 1719.
Hospice St Aubert à Bruges, 1 charte de 1580.
Hospice St Josse à Bruges, 1 charte de 1643.
Hospice de Nazareth à Bruges, 1 charte de 1674.
Hospice de la Poterie à Bruges, 1 charte et 1 liasse de 1536 à 1635.
Léproserie (ancienne) de la Madeleine (Hooghesiecken à Ypres, 1 charte de 1590.

V. *Ordres religieuses et militaires.*

Commanderie de Slype, 2 chartes de 1702 et 1703.

VI. *Varia.*

Ordres mendiants, 2 chartes et une liasse de 1555 au XVIIe siècle.
Suppression des couvents, 1 liasse de 1783 à 1781.
Séminaire de Douai, 2 chartes de 1636 et 1673.

Bon Alb. van Zuylen van Nyevelt.

Ex-libris autographe d'un Humaniste.

La Bibliothèque royale possède un exemplaire des *Miscellanea* de P. Nannius (1) coté *Fonds de la ville, 7367*, dont voici le titre :

Συμμικτων, siue Miscellaneorum decas vna. Lovanii, ex officina Servatii Sasseni, Anno, 1548. Mense Iunio. In-8°.

Au verso du premier plat de la couverture, on lit : *Ex libris Friderici ab Reiffenberg. januar. 1825* ; et au-dessus du titre, d'une écriture du XVII[e] siècle : *N. F. Isbrando Limmena.*

Cet exemplaire, qui est un double, a été conservé sur les rayons à cause de l'inscription suivante, portée au bas du titre par un possesseur antérieur à ceux que nous venons de citer :

Ioannis Arcerij Theodoretj
Ne fierem abiectus piperis thurisque cucullus,
Arcerius solus praestibit aere suo.
a. (/). o5.

Le nom d'un premier possesseur a été enlevé par un consciencieux grattage.

---

(1) Né à Alkmaar en 1500, mort à Louvain en 1557. Il fut professeur de latin au Collège des trois Langues, de 1538 jusqu'à sa mort.

Le distique n'est pas mal tourné, et méritait peut-être à lui seul, de sauver des aventures qui attendent les *doubles* rejetés dans la circulation, ce gentil volume imprimé en italique. Mais l'auteur de ces deux vers n'est pas le premier venu, et il est intéressant de posséder un autographe de lui.

C'est à Jean-Théodoret Arcerius que nous devons l'édition princeps de deux ouvrages de Jamblique (*De vita Pythagorae, Protrepticae orationes ad philosophiam*, Francker, 1598). Il naquit vers 1538 en Frise, d'une famille de riches cultivateurs. En 1565, lors d'un voyage d'études « dans les Gaules » en compagnie d'autres jeunes gens de son âge, il rencontra par hasard le manuscrit de Jamblique, qu'il ne devait publier que 30 ans après. Vers 1570, il devint professeur de grec à Francker, poste qu'il occupait encore en 1598.

En 1605, époque où il acheta le petit volume de P. Nannius, Arcerius avait droit au repos, après une carrière bien remplie, et attristée par la mort d'un de ses fils, jeune homme de grande espérance.

A. VINCENT.

Les Archives des Anciens Echevins de Namur.

J. Borgnet, dans son article sur l'hôtel de ville de Namur, parle de réparations faites en 1185 « d'un cofre des chartres delle ville ». Une dépense de ce genre est inscrite au compte de 1581, en même temps que d'autres achats pour l'aménagement du « cabaret ». « Celle-ci, dit Borgnet, est une nouvelle preuve du soin qu'apportaient nos pères à la conservation de ces vieux titres de notre histoire (1). »

C'est grâce à cette sollicitude que l'Etat belge doit d'être entré en possession d'un des beaux fonds d'archives du dépot de Namur. Jusqu'à cette année, les archives de l'ancienne haute cour de justice et du magistrat de Namur avaient été conservées à la maison communale ; elles n'avaient quitté la ville qu'une seule fois : en 1577, lorsque l'armée des Etats généraux vint assiéger Namur, l'échevinage fit transporter à Huy ses documents les plus précieux (2). Au cours du XVIIIe siècle, lors des sièges de 1704 et de 1746, les archives eurent à souffrir des déménagements, tout d'abord sous les voûtes de la porte de Bruxelles, et ensuite dans les murs de la cloche-porte, aujourd'hui le Beffroi (3).

---

(1) *Messager des sciences historiques de Gand*, 1846, pp 227-228.
(2) *Annales de la société archéologique de Namur*, t. II, p. 3'0.
(3) Ibidem, t. V, pp. 468 et 478.

Mais ces déplacements ne furent que temporaires. Lorsque les Français arrivèrent en Belgique en 1792, toutes les archives, administratives et judiciaires, étaient réunies dans une salle de l'hôtel de ville.

Le magistrat n'avait, d'ailleurs, cessé d'y veiller avec soin. Un greffier, Ramquin, peu de temps après sa nomination, en 1743, lui adressait une requête où il représentait « le désordre du greffe et de tous les archives de la ville ». Il entreprit le classement de ces dernières. Son premier soin fut de faire construire les boiseries nécessaires, qui existent encore et qui furent l'œuvre de l'architecte-sculpteur, D. G. Bayar (1).

Le travail de classement, interrompu par le siège de 1746, était loin d'être terminé, quand Ramquin mourut. L'avocat Pierre François Motteau, son successeur, continua et acheva son ouvrage ; il rédigea plusieurs volumes d'inventaire. «L'ouvrage de Motteau, dit Gachard (2), laisse beaucoup à désirer et sous le rapport de la division des matières et en ce qui concerne l'analyse des pièces..... En général les inventaires rédigés dans ce temps pêchent par ces deux défauts : vous y trouvez confondus dans la foule des paperasses inutiles les actes les plus intéressants, et de ceux-ci ils n'offrent qu'une nomenclature sèche, défectueuse et bien des fois erronnée ».

Durant la fin du XVIIIe siècle et la plus grande partie du XIXe, les archives restèrent en l'état où les avait laissées Motteau : la poussière, l'humidité en attaquèrent quelques registres et liasses, surtout quand elles furent transférées dans les combles de l'hôtel de ville actuel, après 1831.

A Namur, comme dans la plupart des grandes villes, l'article 40 de la loi du 6-27 mars 1791, publié en Belgique le 23 novenbre 1795, et qui décidait la remise des minutes et des registres des greffes des justices seigneuriales et communales au greffe du tribunal du district, remplacé

(1) *Annales de la société archéologique de Namur*, t. VII pp. 106-108.
(2) Gachard, *Analectes Belgiques*, t. I, p. 225. L'auteur de cette notice a vu huit inventaires écrits de la main de Motteau. Voyez ci-dessous.

plus tard par le tribunal civil du département, cet article, dis-je, était resté sans exécution (1).

Lorsqu'en 1891, M. Dufief fut nommé secrétaire de la ville de Namur, il entreprit l'étude des anciennes archives dont il avait la garde : on retrouve des traces de son activité dans des notes éparses inscrites sur des liasses de toute espèce, tant des échevins que des affaires administratives. En 1900 il quittait Namur, et depuis lors les archives de la ville subirent des épreuves sur lesquelles il convient ne pas insister.

Notre prédécesseur, M. Lahaye, demanda la remise à l'Etat des documents d'ordre judiciaire. Nous avons continué les démarches entamées par lui, et, grâce à l'intervention de M. l'échevin F. Golenvaux, les archives des anciens Echevins de Namur sont entrées dans les collections du dépôt de l'Etat ; elles comprennent plus de 1600 numéros, dont nous donnons ci-dessous l'inventaire sommaire.

Quant aux archives administratives, elles sont maintenant soumises à un service spécial, à la tête duquel fonctionne un jeune homme, travailleur et rempli de bonne volonté, M. L. Vandergucht, qui en a entrepris un classement méthodique.

En moins d'un an, il a déja pu classer une très grosse moitié de ces documents ; dans quelques mois, il pourra fournir un inventaire complet de ces archives dont nous donnons une liste sommaire en appendice.

Inventaire sommaire des archives des Echevins de Namur.

1. Formulaire, contenant des actes de transports de toute provenance, fin du XIVe siècle (2).

2. 10 registres aux œuvres de loi, embrevures, etc. de 1390 à 1455.

(1) Malheureusement, beaucoup de localités ont encore leurs archives, et l'on sait avec quel peu de soin la plupart d'entre elles veillent à leur conservation. Quand prendra-t-on des mesures énergiques pour remédier à cet état des choses ?

(2) Ce registre, intéressant au point de vue judiciaire, sera étudiée, dans un prochain article, par M. Fr. Hubert, de Namur.

3. 205 registres aux œuvres de loi, de 1455 à 1796.

4. 149 liasses aux œuvres de loi, de 1524 à 1795.

5. 5 registres et 16 liasses aux approbations de contrats de mariage, partages et testaments, de 1475 à 1789 (1).

6. 20 registres et 4 liasses aux rapports de saisennès et d'arrêts.

7. 21 liasses de condamnations volontaires, de 1627 à 1708.

8. Un registre de faits mandés, commissions de tutelles, autorisations de ventes, de 1644 à 1657.

9. 16 liasses aux actes de tutelles, proclamations de ventes, de 1541 à 1700.

10. 28 liasses aux autorisations de ventes (passées), de 1700 à 1796.

11. 2 liasses aux actes de lois, émancipations, de 1772 à 1794.

12. 8 liasses de venditions à l'*estaple* (aux enchères), de 1555 à 1780.

13. 65 liasses de comptes de tutelle, de curatelles, inventaires de mobilier, de 1508 à 1793 (2).

14. Un registre aux droits échevinaux de la haute cour, 1542.

15. 21 registres aux droits de justice de 1633 à 1701.

16. Un registre aux droits du mayeur, 1731 à 1746.

17. Cinq registres aux paiements des répartitions des droits de justice, de 1743 à 1782.

18. Un registre aux deniers namptis et consignés, 1516 à 1546.

19. Un registre aux namptissements, de 1553 à 1588.

20. 2 registres aux namptissements, de 1743 à 1795.

21. Un registre contenant des actes relatifs aux biens de mainmorte, de 1753 à 1774.

***

22. Un registre aux plaids généraux, de 1516 à 1569.

23. Vingt-quatre registres aux plaids ordinaires, de 1433 à 1566.

24. Quarante-six registres aux *journées rassises* (3), de 1512 à 1566.

25. Cent quarante registres aux causes civiles, de 1566 à 1775.

26. Un registre aux causes d'office, 1563 à 1565.

(1) Un inventaire détaillé de ces documents a été fait par le personnel du dépôt de Namur.
(2) Un inventaire détaillé en a été dressé par M. Courtoy.
(3) Actes de procédure civile.

27. Sept registres aux causes d'office, 1630 à 1792 (1).

28. Quarante-trois registres aux *fautes* (défauts) de 1537 à 1795.

29. 2 registres aux causes extraordinaires, de 1743 à 1777.

30. 2 liasses de plaidoyers, de 1695 à 1721.

31. Une liasse d'avis d'avocats, de 1771 à 1786.

32. Quatre liasses de demandes de renseignements adressées à la haute cour, de 1518 à 1771 (2).

33. Six liasses de requêtes et décrets, de 1598 à 1793.

34. 95 liasses d'enquêtes, verbaux et besognés (3) de 1567 à 1794.

35. 17 liasses de verbaux et enquêtes d'office, de 1641 à 1745.

36. Cinq liasses de copies de verbaux et d'enquêtes, de 1631 à 1793

37. Une liasse d'interrogatoires, de 1629 à 1634.

38. Deux liasses de comparutions, de 1771 à 1793.

39. Un registre aux commissions civiles et criminelles, 1773 à 1887.

40. Douze liasses de rôles de causes de procureurs, de 1764 à 1791 (4).

41. 59 liasses de procès civils du magistrat de Namur, des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (5).

42. 79 liasses de pièces de procès civils entre particuliers, de 1583 à 1795 (6).

43. Cent-soixante-quatorze liasses de procès criminels, de 1617 à 1795.

44. Quatre registres aux consignations, de 1662 à 1794 (7).

45. Onze liasses de pièces consignées, de 1606 à 1795.

46. Trente-huit registres aux sentences civiles, de 1516 à 1788.

47. Quarante-deux liasses aux sentences civiles, de 1614 à 1785.

48. Deux liasses aux annotations de sentences et décrets civils, de 1773 à 1793.

49. Deux registres aux sentences criminelles, de 1363 à 1389.

50. Un registre aux informations et sentences, de 1463 à 1470 (8).

---

(1) Il y a quelques lacunes : de 1635 à 1663, de 1667 à 1689.

(2) Il y a une lacune de 1601 à 1688

(3) Ces documents concernent la juridiction tant civile que criminelle jusqu'à l'année 1641

(4) Ces rôles sont classés par ordre alphabétique des noms des procureurs.

(5) Une partie de ces procédures, jusqu'en 1734, ont été reprises dans un inventaire, par ordre alphabétique des plaignants, dressé par Molteau

(6) Ces procédures ont été analysées dans un inventaire dressé par Molteau ; mais nous n'avons pas retrouvé toutes celles qui y sont signalées. Elles contiennent des documents très intéressants.

(7) Il y a une lacune de 1709 à 1742.

(8) Ce registre contient aussi des amendes de 1110 à 1442.

51. Un registre aux sentences criminelles, de 1517 à 1541.

52. Trois registres aux sentences criminelles, 1730 à 1787.

53. Un registre aux amendes et condamnations à des voyages, de 1416 à 1424.

54. Quatre liasses aux sentences et amendes, de 1709 à 1776.

55. Une liasse aux plantes et rapports, de 1678 à 1718.

56. Cinq registres aux rapports de sergents, de 1674 à 1794 (1).

57. Trois liasses aux actes d'appels, de 1652 à 1679.

58. Vingt-quatre liasses aux états de dépens et frais de procès, de 1646 à 1791.

59. Quatorze cartons de parchemins, non encore classés complètement, du XIVe ou XVIIe siècles.

Liste des différents fonds d'archives conservés à l'hôtel-de-ville de Namur.

1. 12 registres aux résolutions du magistrat de Namur, du 1610 à 1793 (2).

2. Registre intitulé *registre aux boutons*, rédigé en 1606, collationné en 1608, où l'on a transcrit les chartes et autres documents importants pour la ville, depuis 1260.

3. Registres aux octrois, ordonnances du magistrat, etc. des XVIIe et XVIIIe siècles.

4. Une collection de registres et de liasses de placarts et ordonnances imprimés, de 1589 à 1794.

5. Des registres aux admissions des bourgeois, avec des tables, de 1516 à 1795 (3).

6. Un registre contenant les chartes des métiers de Namur, dressé en 1761 par ordre du gouvernement (4).

7. De nombreux registres et liasses relatives aux métiers de Namur (5).

8. 284 registres des comptes de la ville, de 1364 à 1796.

---

(1) Il y a des lacunes de 1683 à 1700, de 1706 à 1758.

(2) Un inventaire en a été dresé par Motteau jusqu'en 1772 Quoi qu'en dise Gachard, dans sa note précitée sur les archives de la ville de Namur, ces registres sont intéressants pour l'histoire non seulement de la ville mais à un point de vue plus général.

(3) Une table moderne de ces registres est conservée aux archives de l'État à Namur.

(4) La plupart de ces documents ont été édités paa GALLIOT dans le tome VI de son *Histoire de Namur*.

(5) Une autre catégorie d'archives de métiers sont conservées aux archives de l'Etat. Quand régularisera-t-on cette situation inepte qui n'est d'ailleurs pas particulière à Namur? Cf. à ce sujet J.-B. GOETSTOUWERS, *Les métiers de Namur sous l'ancien régime*. Louvain, 1908, in-8°.

9. De très nombreux registres et liasses aux acquits des dépenses, de 1592 à 1795.

10. Registres aux assiettes et aux aides, 1431 à 1775.

11. Registres aux tailles, de 1703 à 1795.

12. Registres et des liasses de comptes relatifs aux chaussées, de 1684 à 1789.

13. Registres aux gabelles, du XVe au XVIIIe siècle.

14. Registres aux comptes de rentes, aux comptes du papier timbré, du XVIIIe siècle.

15. Liasses aux procès-verbaux de la municipalité de Namur, de 1793 à 1816.

16. Des registres de correspondances, des comptes du bureau de bienfaisance, des liasses de placards de l'époque française.

17. Une énorme quantité de liasses contenant des actes de toute espèce, papiers des Etats de Namur, lettres du gouvernement, décisions du magistrat, pièces de procédures du magistrat, etc., ainsi que plusieurs boites en carton contenant des chartes originales, des octrois, etc.

Cette dernière section n'est pas encore classée. Il a là des documents qui devraient figurer dans les collections de l'Etat, par exemple les papiers relatifs au Etats de Namur, les pièces de procédure, etc. Espérons que l'administration communale conservera ses bonnes dispositions, déjà manifestées par une remise très importante.

Ces liasses avaient déjà reçu un commencement de classement au XVIIIe siècle. Motteau a laissé d'autres inventaires dont voici les titres :

1) Inventaire des matières relatives aux pièces placées dans les boîtes ou layettes de la chambre aux archives de la haute cour de Namur, 1767.

2) Inventaire des matières relatives aux pièces des liasses civiles du 13e au 17e siècle, retrouvées et reposant es archives de la haute cour de Namur, 1767.

3) Inventaire des matières des pièces des liasses civiles du 18e siècle, retrouvées et reposant es archives de la haute cour de Namur, formé au contenu d'une table, ensuite du décrèt de S. M. S. et R. du 12 mars 1772.

4) Inventaire des octrois pour gabelles, d'autres pièces et décrets originaux y relatifs et pour créations de rentes. XVIIIe siècle.

Mais, par suite de négligences et des déménagements de ces archives en 1831, plusieurs des documents signalés dans ces inventaires, et parmi eux de très intéressants, ont disparu ; le reste a été tellement bouleversé que l'employé préposé au classement des archives de la ville devra entreprendre un nouvel inventaire et ne tenir aucun compte de ceux de Motteau, qui, comme Gachard le disait, sont d'ailleurs assez défectueux.

Octobre 1908. D.D. BROUWERS.

Bibliographie.

I. — COMPTES RENDUS.

Annuaire des Bibliothèques et des Archives de France, publié [par A. Vidier] sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Paris, Ernest Leroux, 1908. In-12°, VIII 353 p.

Au nombre des publications interrompues en 1903 par la mort d'Ulysse Robert, l'une des plus regrettées fut certainement l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives* auquel il consacrait tous ses soins depuis 1886.

On doit au zèle et à l'activité de M. A. Vidier, de la Bibliothèque nationale, de voir cet annuaire renaître avec de nombreuses modifications qui améliorent notamment le plan de l'ancien recueil.

Ainsi — notamment — « au lieu de grouper les établissements par séries alphabétiques successives correspondant à leur qualité administrative : bibliothèques nationales, universitaires, municipales ; archives nationales, départementales, communales, hospitalières ; on a établi une seule série dans l'ordre alphabétique des noms de villes où se trouvent situés ces établissements. Cette disposition a permis d'ajouter à la liste des collections publiques la mention de bibliothèques ou d'archives plus ou moins accessibles aux travailleurs ; bibliothèques et archives d'établissements d'enseignement supérieur, d'institutions et de corps constitués de l'État, de Sociétés savantes, etc. »

M. Vidier a su vaincre fort heureusement les multiples difficultés qui hérissent la préparation d'un ouvrage documentaire tel que celui-ci ; de ce chef, comme de bien d'autres, il a droit à la reconnaissance de tous les travailleurs ; toutefois il s'en trouvera pour regretter que le patronage officiel accordé à son œuvre ait, sans doute, empêché la mention de collection importantes et précieuses telles que, notamment, celles des Facultés catholiques de Lille et de Lyon. L. Stainier.

Subject List of works of reference, biography, bibliography, the auxiliary historical sciences, etc., in the Library of the Patent Office. London, Patent Office,

In-16, 336 p. Prix : 6 d. [*Patent Office Library* : *Subject Lists. New series.* AA-BE].

Avec ce nouveau guide, qui donne une idée des plus flatteuses des ressources de la bibliothèque, le Bureau de Brevets inaugure une nouvelle série d'utiles catalogues, conçus, pour l'arrangement général, sur le plan que dix-huit volumes ont rendu familier aux nombreux travailleurs qui fréquentent le dépôt.

Cette nouvelle série se distingue de la précédente en ce que chaque titre est accompagné de signes indiquant l'emplacement exact assigné à l'ouvrage qu'il renseigne. L. S.

Catalogue international des principales publications périodiques du monde, par EMILE GUARINI, professeur à l'Ecole d'arts et métiers de Lima. Paris. H. Dunod et E. Pinat, 1908. In-8°, 76 p. Prix : 3 francs.

M. Emile Guarini a eu l'intéressante idée de dresser une liste méthodique des principales publications périodiques du monde entier. Il a ainsi inventorié 4063 revues et journaux qu'il a classés par continent, par pays et par spécialité. Pour chaque publication, il a donné, à la suite du titre, l'adresse de l'administration, la date de fondation, la périodicité, le prix de l'abonnement. On indique aussi si la publication est illustrée et même si son papier est glacé.

Ce répertoire, clairement conçu, pourra rendre quelques services aux travailleurs qui cherchent à se tenir au courant des travaux publiés sur une catégorie quelconque de faits, dans les divers pays. Mais son utilité sera plus appréciée quand l'auteur aura pu — ainsi qu'il se propose de le faire dans une prochaine édition — rectifier les erreurs inévitables dans un pareil répertoire. A cet effet, nous lui ferons remarquer que notre *Revue* s'est fondée non en 1889, mais en 1903 et qu'elle paraît bimestriellement et non bimensuellement. Signalons encore, dans la catégorie des publications bibliographiques, que l'*Index de la Presse technique* et la *Revue de l'Ingénieur* sont une seule et même publication publiée sous le titre : *Revue de l'Ingénieur et Index technique* ; que l'*Office de Bibliographie* n'a pas de publication périodique et que la *Bibliographie nationale* a le caractère d'un ouvrage en cours de publication plutôt que celui d'un périodique. Enfin on aurait dû, nous semble-t-il, signaler l'existence de notre confrère le *Tijdschrift voor Boek-en Biblio-*

theekwezen qui mérite de figurer dans cette liste, tout autant, si pas mieux que bien des recueils recensés dans d'autres rubriques et sur l'importance desquels on a du se méprendre.

L. S.

Union internationale de Photographie. Annuaire-Manuel de la documentation photographique, publié sous les auspices de la Commission d'organisation du Congrès de la Documentation photographique tenu à Marseille en 1906 et par les soins de M. Ernest Cousin, secrétaire de cette Commission. Paris, Ch. Mendel, 1908. Grand in-8°, VIII-223 p.

Il a été rendu compte dans cette Revue (1) des travaux du Congrès de la documentation photographique qui s'est tenu à Marseille en 1906 ; le présent *Annuaire-Manuel* contient les procès-verbaux des séances ; il renferme aussi quelques renseignements qui justifient son titre d'Annuaire, ainsi que le texte des communications faites au Congrès Pour le surplus, on a consacré 90 pages du volume à la réimpression des travaux présentés par MM. L'Hoest, Gaillard, Prou, Van de Casteele. Francotte, Van den Ven, Bayot, Reiss et Stainier au Congrès tenu à Liège en 1905 pour la reproduction des Manuscrits, des Monnaies et des Sceaux.

L. S.

Dr Icilio Guareschi, professore ordinario nella R. Università di Torino. *Storia della Chimica. VI. Sui colori degli antichi. Parte seconda. Dal secolo XV al secolo XIX.* **Il « Plichto » di Giovanventura Rosetti** (1540). Torino, Unione tipografico-editrice. 28, Corso Raffaello, Decembre 1907, gr. in-8°. col. 320-463

Nous avons, il y a trois ans, signalé la première partie de ce travail (2), qui menait l'histoire des couleurs chez les enlumineurs d'autrefois jusqu'au XIVe siècle. Voici la seconde partie et la fin des intéressantes études du Dr Guareschi ; il y relève et y étudie les documents du XVe au XIXe siècle, qui ont trait à son sujet.

Parmi ceux-ci, on remarquera d'abord le manuscrit de Bologne, *Segreti per colori*, et surtout le « *Plichto* » de Rosetti, qui s'occupe de l'industrie des couleurs à Venise. Le « *Plichto* »

(1) Voy. *Revue*, IV, 1906, p. 150.
(2) *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. III, 1905, p. 504-505.

fut imprimé quatre fois de 1540 à 1672, sans compter l'édition française de 1716, à Paris, *Suite du teinturier parfait*. M. Guareschi reproduit l'édition de 1540, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque communale de Ferrare. Cette réimpression occupe la plus large place dans la seconde partie du travail de M. Guareschi (col. 349-432 . Toutefois, l'éditeur a accompagné la réédition du *Plichto* de Rosetti de notes explicatives fort érudites.

Au XVIIe siècle, émerge surtout le traité de Pierre Lebrun, *Recueil des essais des merveilles de la peinture*. Le manuscrit de cet ouvrage, qui se trouve à la Bibliothèque royale de Belgique (n°s 15552-53), fut publié dans l'ouvrage de Miss Merrifield, *Original Treatises dating from the XIIth-XVIIth Centuries on the Art of Painting*, t. II, p. 760-84.

Signalons encore, au début du même XVIIIe siècle, l'essai d'un autre Belge, Anselme de Boot, de Bruges, qui écrivit la *Gemmarum et lapidum historia*.

Pour le XVIIIe siècle, M. Guareschi cite quatre-vingt-sept ouvrages où l'on trouve des détails sur les couleurs des anciens. Peut-être y a-t-il un peu de luxe dans cette bibliographie si abondante, car l'on trouverait d'assez maigres données dans plusieurs des ouvrages renseignés.

Aussi l'auteur est-il plus sobre en ce qui concerne le XIXe siècle, et il se contente d'analyser les mémoires qui ont exclusivement trait à son sujet. Parmi ceux-ci Humphrey Davy et Jean-François Mérimée (ne pas confondre avec Prosper) tiennent le premier rang.

Aujourd'hui que semble perdu le secret des riches couleurs que l'on admire dans nos manuscrits des siècles passés, on ne s'en intéressera que davantage aux recherches des érudits qui s'efforcent de retrouver les mystérieuses recettes du passé. Toutefois, on peut se demander si notre temps ignore vraiment la fabrication des couleurs de jadis, ou plutôt si le souci du bon marché ne lui fait pas préférer aux coûteuses et laborieuses préparations décrites par les enlumineurs les procédés plus expéditifs et plus économiques réalisés par l'industrie moderne.

J. Van den Gheyn, S. J.

Cyril Davenport. — **The book, its history and development.** London, A. Constable, 1907. 1 volume in-8°. VI-258 pp. Front. Pll. Figg.

Le contenu de ce volume ne répond qu'imparfaitement à son titre : un simple examen de la table des matières nous révèle

que nous sommes en présence d'une suite d'essais à peine reliés entre eux, ce qui n'enlève d'ailleurs rien à l'intérêt de certaines parties. Citons, au chapitre II, un exposé très clair de l'évolution qui a produit la forme moderne du livre : au chapitre III, l'histoire sommaire des filigranes ; au chapitre VI, un passage intéressant sur l'ornementation de la tranche des livres.

L'auteur s'attache assez longuement — plus qu'on ne s'y attendrait — à des remarques historiques sur l'écriture. Et cependant, il ne nous dit pour ainsi dire rien des livres manuscrits. D'autre part, on s'étonne, lorsqu'il traite de l'histoire de la gravure, qu'il ne signale même pas la Vierge de 1418.

Mais son vrai domaine, c'est la reliure, qui absorbe 5 chapitres sur 9. Ceux-là rachètent le manque de plan de l'ensemble ; ils forment réellement le corps de l'ouvrage, le reste n'étant qu'une suite d'accessoires obligés. Et l'on pardonne volontiers à M. C. D. de nous avoir induits en erreur par son titre, lorsqu'on s'est laissé entraîner par ses intéressantes causeries, si détaillées, sur les reliures anciennes, son sujet favori (1).

De nombreuses figures et planches illustrent ce volume. A la fin des chapitres se trouve une bibliographie convenablement dressée, bien que les titres anglais y tiennent la place la plus grande.

L'ouvrage se termine par un index, suivant la coutume anglaise, que l'on ne saurait trop donner en exemple aux auteurs du continent.

A. Vincent.

Albert Collignon. — **La bibliothèque du duc Antoine. Recherches bibliographiques suivies de l'inventaire annoté.** (Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1906-1907). Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1907, pet. in-8°, 136 pp.

Il s'agit ici de la bibliothèque du duc Antoine de Lorraine, inventoriée à Nancy en 1544. Cent quatre-vingt dix-huit volumes, partie manuscrits, partie imprimés, s'y trouvaient rassemblés. Les mentions qui en sont faites dans le procès-verbal de recensement ne sont pas toujours bien explicites, défaut d'ailleurs commun à la plupart des documents de cette sorte. Aussi faut-il savoir les interpréter. M. Collignon le fait avec autant de compétence que de précision. L'annotation qui accompagne le texte de l'inventaire est plutôt sobre, au surplus. Le travail se serait peut-

(1) Cf. du même auteur, *Royal English Bookbindings*. Londres, Seelen, 1897.

être enrichi d'un élément précieux, si les références y avaient été rendues moins rares. Nombre d'ouvrages, nombre d'écrivains, parmi ceux qui figurent dans la librairie d'Antoine, ont été l'objet, à notre époque, de travaux spéciaux. Signaler ceux-ci, c'eût été mettre le lecteur mieux à même d'apprécier l'importance et la nature du fonds étudié.

Ainsi, n° 1, on pouvait citer *La Bible française au moyen âge* de Samuel Berger ; n° 13, l'édition des *Œuvres de Chastellain* par Kervyn de Lettenhove ; n° 14, à propos de Boèce, les mémoires de Léop. Delisle, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, et de P. Meyer, dans la *Romania ;* n° 20, le livre de Piaget sur *Martin Le Franc ;* n° 38, l'article de la *Revue des Cours et Conférences* où Petit de Julleville a retracé la querelle du *Roman de la Rose ;* n° 67, l'édition de Monstrelet par Douët d'Arcq ; n° 117, l'un des nombreux travaux parus sur Antoine de la Sale au cours de ces dernières années.

Les identifications proposées par l'auteur sont généralement heureuses On conçoit cependant qu'en pareille matière, il soit impossible de dire le dernier mot sur chaque article. Je consignerai ici quelques remarques touchant l'un ou l'autre d'entre eux.

N° 2. *Des mots qui n'ont point de propres en françois.* Il est douteux qu'on ait là le vrai titre de l'ouvrage ; c'est plutôt la rubrique d'une de ses parties, qu'on aura cru, à tort, se rapporter à l'ensemble du volume. Nous pourrions avoir affaire à une traduction du genre de celles qui ont été exécutées à la cour de Jean le Bon et de Charles V. On trouve, dans certains manuscrits des *Ethiques* d'Aristote traduites par Oresme, une « table des moz divers et estranges » (cf. ms. B. R. 9505-6, f. 222-224). En tête de la traduction de Tite Live par Berçuire, des manuscrits fournissent « Le chappitre des motz qui ne ont point de propre françoys » (cf. ms. B. R 9051, f. 1-3 ; ms. 14621, f. 14-16). On voit qu'il y a ici une grande ressemblance avec l'intitulation enregistrée dans l'inventaire.

N° 24. *Le Troysiesme libvre des fais de chevalerie.* Il y a peut-être quelque difficulté à admettre que ce soit l'ouvrage de Christine de Pisan. Celui-ci est divisé en quatre « parties » ; il n'est pas tellement considérable que l'une d'elles ait pu exister séparément. Je me suis demandé s'il ne s'agissait point de l'une des versions du *De re militari* de Végèce. Cette seconde hypothèse doit être rejetée pour la même raison que la première ; les sections de ces sortes de traités ne se rencontrent pas isolément.

N° 65. *Les Histoires de Troye la grande.* La compilation de Raoul Lefèvre porte partout le titre de *Recueil des Histoires de Troie.* Ce n'est donc pas elle qui se cache ici. Nous sommes plutôt en présence d'une traduction de Gui de Colonne ; il n'est pas impossible non plus que ce soit le mystère dramatique de Jacques Milet. Qu'on me permette de renvoyer là-dessus à mon étude sur *La légende de Troie à la Cour de Bourgogne*, Bruges, 1908.

N° 87. *Le Songe du vergier.* Il n'eût pas été inutile de rappeler que Philippe de Maizières est regardé comme l'auteur de ce traité. Voir la bibliographie donnée par Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II¹, p. 1074.

N° 168. *L'Instruction d'un jeusne prince.* Cet ouvrage n'est plus attribué aujourd'hui à Georges Chastellain (cf. Kervyn, *Œuvres*, t. I, p. LIV. et *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 2ᵉ sér., t. X, 1860, p. 33-37). Potvin l'a inséré dans son édition des *Œuvres* de Guillebert de Lannoy, p. 331-425 (voir en outre Introduct., p. XXXV-XL,).

La première partie du travail de M. Collignon est occupée par une suite de chapitres pleins d'intérêt. L'auteur démêle fort habilement les diverses séries d'acquisitions qui se retrouvent dans la bibliothèque inventoriée en 1544 : le vieux fonds des ducs de Lorraine, les volumes entrés sous le règne de René II (1473-1508), les œuvres contemporaines d'Antoine. En même temps, il trace un vivant tableau de l'activité intellectuelle de la Lorraine à l'aurore de la Renaissance. Il montre ainsi, par un excellent exemple, de quelle ressource peuvent être, pour l'histoire littéraire et l'étude du mouvement des esprits, des documents en apparence aussi secs que des inventaires d'anciennes bibliothèques.

ALPHONSE BAYOT.

PIERRE CHAMPION. — **Le Manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans**. Paris, Honoré Champion, 1907. In-8°, 91 pp., 10 fac-similés.

C'est une véritable découverte que M. Champion communique au public érudit dans cet élégant opuscule. En disséquant, au point de vue paléographique, le ms. B. N. fr. 25458, il est arrivé à établir que ce volume n'est autre que l'album poétique de la cour de Blois. L'appeler le manuscrit *autographe* de Charles d'Orléans, c'est peut-être user d'une expression qui dit trop et trop peu. Le nom d'exemplaire original conviendrait sans doute mieux à ce codice. Tout, en effet, n'y est pas de la plume de Charles, mais le recueil entier s'est formé sous sa direction.

Le fonds primitif est l'ouvrage d'un scribe à qui le duc a confié le soin de calligraphier les poésies de sa jeunesse en même temps que celles qui datent de son séjour en Angleterre. Ces premières compositions sont soigneusement réparties en chansons et ballades. Le duc en a révisé la copie, multipliant les ratures et les corrections, ajoutant des strophes, des titres, des numéros d'ordre. Bien mieux, toute une série de pièces ont en outre été transcrites par lui-même. Puis, d'autres mains sont venues. Avec celle du maître, elles ont rempli les pages ou les parties de pages d'abord restées blanches.

Prenez le volume, tel qu'il est sorti de là ; vous vous trouvez devant une sorte de fouillis. Les pièces plus jeunes chevauchent sur les plus anciennes ; sous la rubrique d'une chanson, il n'est pas rare que se montre un rondel ; les subdivisions fondamentales du recueil, partagé d'après la forme rythmique des compositions, sont sans cesse violées. Les scribes qui, par la suite, ont exécuté de nouvelles copies des poésies du duc d'Orléans, ne se sont point rendu compte de ces désordre de l'original. Les éditeurs de Charles n'ont pas été plus avisés qu'eux. Il a fallu l'anatomie patiente autant qu'habile de M. Champion pour expliquer la structure du manuscrit et en déterminer le réel caractère.

Le résultat de ces recherches peut être considéré comme particulièrement précieux. Il rend possible la préparation d'une édition critique des compositions du charmant poète ; il permet d'établir définitivement la chronologie de celles-ci; il éclaire d'une lumière nouvelle une fine physionomie d'artiste ; il donne enfin un sens logique à une œuvre, aimable entre toutes, mais qui était apparue jusqu'ici, sous plus d'un rapport, comme une énigme.

On voudrait parfois plus de netteté et de vigueur dans les simili-gravures qui accompagnent le travail. Certaines servent trop mollement la thèse qu'elles ont mission d'illustrer. L'ensemble fournit cependant au lecteur le moyen d'édifier son opinion.

ALPHONSE BAYOT.

Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de St-Maur. Notes de HENRY WILHELM publiées et complétées par dom URSMER BERLIÈRE O. S. B., avec la collaboration de dom ANTOINE DUBOURG O. S. B. et de A. M. P. INGOLD. Tome I. A.-L. Paris, Alphonse Picard et fils, 1908. In-8° de XXXVII-408 pages.

C'était une figure bien curieuse que celle de M. Henry Wilhelm, décédé en 1899, à l'âge de 78 ans, à Pantin-lez-Paris où il exerçait

les fonctions de juge de paix. Collectionneur érudit, il avait beaucoup lu, beaucoup annoté. Sa collection remarquable de livres et de manuscrits relatifs à l'histoire de l'ordre bénédictin et plus spécialement à la congrégation de St-Maur était remplie de notes marginales et de corrections Un jour il transcrivit toutes ses remarques sur l'histoire littéraire de la congrégation de St-Maur dans son exemplaire du supplément publié en 1881 par Ulysse Robert. Refusant de les livrer à l'impression, il autorisa dom Berlière à en prendre copie et à les publier. A peine la copie fut-elle achevée que Henry Wilhelm mourut et que toute sa bibliothèque passa à la ville de Colmar, son lieu de naissance.

Ainsi que nous venons de le dire, les notes de Wilhelm sont aussi copieuses qu'intéressantes ; mais ce serait mal connaître notre éminent collaborateur dom Berlière que de croire qu'il aurait attendu neuf ans — malgré nombre de circonstances encombrantes — pour livrer à la publicité les seules notes de son défunt ami. Tel qu'il se présente à nous, le tome I du *Nouveau supplément* est autant, si pas plus, l'œuvre de dom Berlière que celle de Henry Wilhelm, et c'est même aussi quelque peu celle de dom Antoine Dubourg, du prieuré d'Auteuil, à la spécialité duquel dom Berlière a fait appel. Au demeurant, des signes typographiques font connaître la part de chacun des collaborateurs dans ce précieux volume. Précieux, ce seul fait en dira plus long que tous les commentaires. Alors que pour les lettres A.-L. dom Tassin donne 189 notices auxquelles Ulysse Robert en a ajouté 157, le présent volume en fournit 731. On voit d'ici les renseignements nouveaux qu'en retireront l'histoire littéraire et la bibliographie des XVIIe et XVIIIe siècles.

JOSEPH CUVELIER.

II. REVUE DES REVUES.

14. **Cartographie nègre**. — BERNHARD STRUCK fait connaître, dans *Globus* (XCIV, 1908, pp. 206-209), deux documents cartographiques dûs au roi nègre Ndschoya de Bamum (Kamerum) ; ce sont : le plan d'une ferme royale, et le relevé d'un itinéraire reliant celle-ci à la capitale du pays. Tous deux sont accompagnés d'inscriptions en langue indigène, exprimées en caractères dont l'invention est dûe à notre cartographe.

Les originaux, tracés au crayon sur papier, furent donnés, en 1906, par l'auteur, à un missionnaire, en guise de carte pour lui indiquer l'emplacement exact de la nouvelle

ferme. Il ne peut naturellement être question, dans ces monuments de la cartographie primitive, ni d'échelles, ni d'orientation, ni de courbes de niveau ; les montagnes sont néanmoins clairement indiquées.

Les deux pièces en question se rapprochent assez fort des conventions de la cartographie européenne, ce dont on peut s'assurer par les fascimilés qu'en donne Struck. Celui-ci émet le vœu de voir le roi complèter, quelque jour, le relevé de ses états — ce qui serait intéressant également au point de vue toponymique ! — et ne désespère même pas de lui voir exécuter ce travail au moyen des méthodes et des instruments usités en Europe.

Ndschoya semble d'ailleurs bien susceptible de s'intéresser à cette question car, un an après avoir fourni, par nos deux pièces, la preuve de ses talents cartographiques, il interrogea spontanément le cartographe Moisel sur les procédés de la cartographie européenne.

Ces cartes « nègres » sont d'autant plus remarquables que le roi serait, pour la cartographie comme pour l'écriture, un autodidacte.

Notre primitif topographe paraît avoir aussi des dispositions pour les autres parties des sciences géographiques Struck nous donne, en fascimilé, en transcription et en traduction, une note du monarque noir relative à la « statistique » de la population de sa capitale Fumban et certaines inscriptions de ses cartes nous le révèlent comme un observateur exact et consciencieux.

A. Tiberghien.

15. **Un manuscrit perdu et retrouvé.** — M. Léopold Delisle raconte dans le dernier numéro du *Journal des Savants*, comment un manuscrit de la cathédrale de Mende a été perdu et retrouvé. Chargé en 1862 d'examiner les extraits envoyés au ministère d'un manuscrit déposé aux archives de la Lozère, il avait montré que ce document était de grande importance, et M. Eugène de Rozière décida de publier une édition du manuscrit qui lui fut communiqué. M. de Rozière étant tombé malade, mourut en 1896 sans avoir achevé son travail. L'administration réclame le manuscrit prêté : elle ne le retrouva pas parmi les nombreux papiers du savant, ou plutôt elle ne reconnut pas les feuillets, qui ne portaient pas d'indication d'origine et le manuscrit passa pour perdu.

Or, il vient d'être retrouvé. A la mort de Mme de Rozière, M. Léopold Delisle a été chargé, au nom de la succession, de fixer le sort d'un certain nombre de papiers. C'est le 7 juillet dernier qu'il les eut entre les mains. Tout de suite il a reconnu le manuscrit de la cathédrale de Mende. C'est un mince volume de soixante-dix-huit feuillets, dont le premier manque et dont le titre est absent. La fatalité, dit M. Léopold Delisle, voulut qu'il sortît d'un dépôt d'archives sans avoir reçu d'estampille, marque de la propriété publique. Ce manuscrit a une grande valeur pour l'histoire de Gévaudan et d'une manière générale pour l'histoire du onzième et du douzième siècles. Il a pour sujet les miracles de Saint Privat. On y lit la relation de miracles accomplis au onzième siècle, et du temps de l'évêque Aldebert Ier et d'Aldebert le Vénérable. De nombreuses anecdotes sur la découverte du corps de Saint Privat, la dévotion des fidèles, les fouilles des anciennes cryptes, certaines reliques de Saint Denis, les pélerinages, et l'Ecole de Salerne achèvent de renseigner sur l'état de la région à la fin du onzième siècle et au commencement du douzième. M. Léopold Delisle souhaite que ce précieux manuscrit, enfin retrouvé, soit publié comme on l'avait déjà projeté en 1862.

16. **La 17e réunion annuelle des Archivistes hollandais,** tenue à Bois-le-Duc, le 2 juillet 1908, a été, comme toujours, intéressante au possible. A lire le discours prononcé par le président M. S. Muller, les archivistes des autres pays doivent convenir qu'il n'est aucun pays au monde où la vie archivale est aussi intense qu'aux Pays-Bas. L'éminent archiviste d'Utrecht rappelle d'abord la guerre faite à l'administration communale de Groningue par Me de Blécourt, lequel se vit refuser arbitrairement l'accès des archives qu'il désirait consulter dans un but scientifique. On sait que la ville de Groningue a remis à l'État une partie de ses archives, tandis qu'une autre partie reste accumulée sans direction et sans contrôle dans les greniers de l'hôtel de ville ; il fait allusion ensuite au règlement de la ville d'Amsterdam pour la consultation des registres paroissiaux (Cf. *Revue* p. 291), au refus opposé à M. Terlinden qui aurait voulu consulter les archives des départements des affaires étrangères et de la Justice vers l'année 1827, (Cf. *Revue* p. 81). au projet d'échange d'archives avec la Belgique, à la polémique Vanesa-Tille-Wiersum sur le principe de la provenance (Cf. *Revue* p. 81), au concept de loi pour les archives élaboré par les

archivistes et adressé au ministre et aux députés de la nation, à la proposition de destruction d'archives modernes adressée également au Ministre et acceptée probablement par ce haut fonctionnaire avec quelques légères modifications, enfin aux dernières nominations faites dans les archives [Cf. *Nederlandsch Archievenblad.* t 17 (1908-1909), 1e aflevering pp 5-17.]

J. C.

17. **La transmission des anciens registres paroissiaux** aux fonctionnaires de l'Etat civil et ses conséquences juridiques fait l'objet d'une étude très serrée de M. S. Muller Fz. dans le *Nederlandsch Archievenblad* t. 17. 1908-1909), pp. 31-56. En France cette transmission eut lieu en vertu de la loi du 20 septembre 1792 (tit. VI art. 1-3, 5.). Cette loi fut introduite en Belgique et dans quelques parties de la Hollande le 17 juin 1796 (29 prairial an IV). Mais comme elle avait pour but de déterminer le mode de constater l'état civil des citoyens, elle doit être considérée comme abrogée par l'introduction du code Napoléon, en 1803. La plus grande partie des Pays-Bas n'étant tombée aux mains des Français qu'en 1810, et le code Napoléon ne parlant naturellement pas de la transmission des anciens régistres paroissiaux, celle-ci eut lieu, à diverses époques, dans les diverses parties de la Hollande et en vertu de simples circulaires préfectorales. M. Muller conteste la légalité de cette mesure. Il conteste aussi la justesse de l'interprétation qui assimile les actes de l'état civil (moderne) aux actes inscrits dans les anciens registres paroissiaux et à l'appui de cette double thèse il produit quantité d'arguments de nature juridique, dont feront bien de tenir compte ceux qui, en Hollande, auront un jour à s'occuper des registres paroissiaux.

J. C.

18. **L'histoire des archives de Groningue**. — Sous le titre trop modeste *Enkele opmerkingen naar aanleiding van het « Register van het archief van Groningen »* Me P.-G. Bos a retracé dans ses grandes lignes l'histoire du dépôt des Archives du royaume à Groningue au 19e siècle. Sa communication à la réunion des archivistes néerlandais à Bois-le-Duc a été intégralement reproduite dans le *Nederlandsch Archievenblad* t. 17 (1908-1909) pp 17-31. On sait que les archives de Groningue possèdent un inventaire chronologique, œuvre de Me H. D. Feith, de la plus grande partie des archives. Il serait puéril de

contester que ce travail — qui ne répond nullement à la conception moderne d'un inventaire d'archives — a rendu des services sérieux aux travailleurs. Mais ce que les protagonistes des inventaires chronologiques ignoraient, c'est que ce travail fut en somme entrepris en vue de la publication d'un cartulaire. Désormais tout s'explique. L'intéressante étude de M. Bos jette également de la lumière sur les origines des rapports — plutôt tendus, en ce moment — entre les archives de la ville et celle du royaume à Groninque. Nous avons déjà parlé à différentes reprises des résultats néfastes et incompréhensibles produits par l'attitude du magistrat groningois en cette matière. Espérons, comme Mr Bos, que cette situation prendra bientôt fin.

J. C.

19. **Enlèvement d'archives** — Comme beaucoup d'autres communes, la ville de Zierikzee vit, pendant le régime français, ses archives se disperser par suite de l'incurie de ses administrateurs. Ici elles furent vendues en grande partie à un négociant du nom de Zadok Levi van Oss. Un jeune étudiant, M. G. A. de Jonge, qui plus tard devait devenir archiviste général du royaume, parvint à se procurer chez le dit négociant un certain nombre de parchemins du 14e et du 16e siècle et les restitua à la ville à la suite de l'enquête qui fut faite à ce sujet par ordre du gouvernement en 1812, et dont M. R. Fruin publie l'intéressant procès verbal dans le *Nederlandsch Archievenblad* t. 17 (1908-1909), pp 56-61.

J. C.

20. **La Sigillographie** espagnole vient de s'enrichir de deux bonnes études de Ferran de Sagarra, *Los Segells del rey en Jaume I* (13e siècle) et *Sigillografia dels comtes d'Urgell* (13e et 14e siècles), parues toutes les deux dans le *Boletin de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona* (Num. 29 de 1908). Elles sont toutes deux accompagnées de reproductions phototypiques très remarquables.

21. **Les origines de l'Imprimerie en Espagne** — Dans *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* (20 mai 1908, col. 722-725), M. A. Boghaert-Vaché s'occupe de la question du séjour de Thierry Martens dans la péninsule ibérique. Nous reproduisons cet article qui ne manquera pas d'intéresser les érudits belges.

Don Diego Clemencin, dans son « Elogio de la Reina Catolica dona Isabel » présenté à l'Académie royale d'histoire de Madrid en la séance publique du 31 juillet 1807 (« Memorias de la Real Academia de la historia », tome VI, Madrid 1821, page 244), et d'après lui certainement, don Eugenio de Tapia, dans sa belle « Historia de la civilizacion española « (tome II, Madrid 1840, page 298), ont signalé une très curieuse ordonnance de Ferdinand et Isabelle, datée de Séville le 25 décembre 1477, ordonnance dont un érudit américain, W -J. Knapp, a publié en 1881, à cinquante exemplaires seulement, une reproduction littérale, conforme à un texte reposant aux Archives de Murcie :

« Sachent tous, dit ce document, que « Teodorico aleman », imprimeur de livres de moule, se trouvant en nos Etats, nous a exposé dans une requête qu'il avait été un des principaux inventeurs et artisans de livres de moule de tout genre ; qu'il avait résolu de s'exposer aux multiples périls de la mer pour apporter en ce pays de nombreux et remarquables ouvrages de toute espèce, dont il a enrichi quantité de bibliothèques et pourvu beaucoup de lettrés de nos Etats, d'où il ne rejaillira pas moins d'honneur que d'utilité sur notre pays et ses habitants : qu'il s'est exposé à tous ces périls dans l'espoir qu'il recevrait parmi nous un bon accueil, qu'on ne frapperait pas ses livres d'impôts trop lourds, et que ceux qu'il vendrait seraient exemptés de tous droits d'entrée et autres, ce que nous lui avons octroyé. Qu'il soit également connu de tous que nous avons pris sous notre royale protection le dit Thierry et ses ouvriers ou agents, qui auront le droit d'invoquer la présente lettre de sauvegarde en quelque lieu et devant quelque juridiction que ce soit, à peine pour ceux qui ne s'y conformeront pas, quels que soient leur rang et leur autorité, d'encourir notre disgrâce, la privation de leurs charges, la confiscation de leurs biens... »

Une semblable pièce ayant pour l'histoire du livre, ainsi que j'y insisterai tout à l'heure, une importance capitale, j'ai écrit récemment à l'ayuntamiento de Murcie et lui ai, en substance, posé ces trois questions :

« 1° L'ordonnance existe-t-elle encore dans vos archives ?

» 2° La considérez-vous comme authentique ?

» 3° N'a-t-elle, à votre connaissance, été l'objet d'aucune étude critique depuis Knapp ? »

M. José Martinez Tornel, archiviste de l'ayuntamiento, m'a fait

l'honneur de communiquer ma lettre à « El Liberal », avec une substantielle réponse :

« Le document des Archives de Murcie, dit-il, est une copie, en l'écriture de l'époque, de l'ordonnance de 1477. Elle figure dans un registre de lettres royales des années 1477 à 1488. Ce registre qui a subi les outrages du temps, est intact en la partie qui contient la pièce à laquelle vous vous intéressez et dont voici le titre : « Carta del Rey y de la Reina, nuestros señores : que Teodorico » aleman, imprensor de libros de molde, no sea molestado ni mal » tratado, ni pague derechos... »

» Encore une fois, c'est une copie. Mais les conditions dans lesquelles elle se présente font qu'elle mérite autant de créance qu'on en accorderait à l'original.

» Je ne sache pas, au surplus, qu'elle ait été l'objet de controverses. Et les écrivains espagnols qui ont cité l'ordonnance n'ont jamais émis de doute sur son authenticité.

» Elle montre bien en quelle affection et en quelle estime Ferdinand et Isabelle, les grands monarques espagnols, tenaient « Teodorico aleman ».

L'opinion de Knapp d'après laquelle ce document s'appliquerait à un Belge illustre, Thierry Martens d'Alost (1450?-1534), qui en 1473 avait importé dans son pays natal l'art de Gutenberg, avec lequel il s'était familiarisé en Italie, cette opinion admise aussitôt par M. Jules Petit, de la Bibliothèque royale de Belgique (« Annales du bibliophile belge », tome 1er, Bruxelles 1882, pages 59-61), considérée comme purement conjecturale par le dernier historien de Martens, notre confrère Paul Bergmans (« Biographie nationale », publiée par l'Académie royale de Belgique, tome XIII, Bruxelles, 1894-1895, col. 884), me parait très plausible. A la fin du XVe siècle, le vocable « aleman » désignait souvent un Flamand (Alost relevait, au surplus, de l'Empire) ; d'autre part, parmi les Thierry de cette époque, Thierry Martens seul pouvait revendiquer fièrement, dans une requête à Ferdinand et Isabelle, et ainsi qu'il le faisait en son pays dans ses éditions, l'honneur d'avoir été « un des principaux inventeurs et artisans de livres de moule » ; enfin, l'indentification du « Teodorico aleman » de l'ordonnance de 1477 avec Martens expliquerait la lacune que les biographes de l'Alde des Pays-Bas rencontrent dans sa vie entre 1474 et 1487.

Il semble d'ailleurs (car on n'a retrouvé le nom de Thierry Martens sur aucun incunable espagnol), qu'il n'imprima guère dans les États des Rois Catholiques : d'après les termes mêmes

de la lettre de sauvegarde, c'est le commerce de la librairie qu'il y aurait en quelque sorte inauguré. Et j'ai rappelé dans le dernier numéro du « Bulletin bibliographique de l'Office de Publicité », que dès le 26 mai 1480, peut-être à son instigation, Ferdinand et Isabelle accordèrent la franchise complète de droits pour tous les livres étrangers importés en leur royaume

Mais que pense-t-on de tout cela à l' « Intermédiaire » ?

Spécialement qu'en pensent nos confrères espagnols ? Ne connaissent-ils aucun autre document, aucun autre texte sur « Teodorico aleman » ?

Ne possèdent-ils non plus aucun renseignement :

1° Sur un personnage dont P.-C. Van der Meersch (« Messager des sciences historiques » de Gand, année 1847, pages 292 à 301), Paul Bergmans (« Bulletins de l'Académie royale de Belgique », 3e série, tome XVIII, Bruxelles 1889, pages 583-584) et Conrad Haebler (« Tipografia iberica del siglo XV ») ont vainement tenté d'esquisser la biographie, Mathieu le Flamand, le premier imprimeur dont le nom figure sur un livre espagnol : une édition du « Manipulus curatorum » de Guy de Montrocher, publiée à Saragosse en 1475, c'est-à-dire un an après l'apparition à Valence de la première production de la typographie dans la péninsule ;

2° Sur Lambert Palmart, dont le nom semble déceler une origine flamande, bien que lui aussi signe « Lambert Palmart aleman » et qu'un document, sans portée décisive du reste dans le débat sur cette question d'origine, le dise « du diocèse de Cologne ». Les bibliographes inclinent aujourd'hui à lui attribuer les premières productions, d'ailleurs anonymes, des presses de Valence, qui sont aussi les premières productions typographiques de toute l'Espagne : les « Obres o trobes en lohor de la Verge Maria », qui durent paraître vers le milieu de l'an 1474, et un « Comprehensorium » achevé en 1475. Deux ans plus tard, Palmart publiait dans la même ville, son premier livre avec nom d'imprimeur : la « Tertia pars Summae », de Thomas d'Aquin ; et dès 1478 il achevait la fameuse « Bible » limousine dont les frères Vizland, les riches marchands de la Souabe qui avaient une factorerie à Valence, firent les frais, et pour l'impression de laquelle il s'était associé Alfonso Fernandez, originaire de Cordoue. (Voir tous les ouvrages publiés sur les débuts de l'imprimerie en Espagne, depuis le vieux « De Prima Typographiae hispanicae aetate specimen » de Raym. Diosdado Caballero, jusqu'à la toute récente « Bibliografia iberica del siglo XV » de Conrad Haebler.)

A. Boghaert-Vaché.

Chronique des Bibliothèques et Archives.

BELGIQUE.

28. **Bruxelles.** — Bibliothèque de l'Université. — *Situation en 1906-1907.* — La Bibliothèque contenait, à la fin de l'année académique 1906-1907, 42.193 volumes ; elle en contient 43.553, au 31 juillet 1908, soit une augmentation de 1.360 livres, brochures et thèses.

Le gouvernement belge et divers États étrangers, notamment l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique ont continué de faire à la Bibliothèque des envois considérables et intéressants, auxquels viennent s'ajouter des dons incessants d'un grand nombre de sociétés scientifiques de la Belgique et de l'étranger. En outre, la Bibliothèque a bénéficié d'hommages généreux provenant de MM. Charles Graux, administrateur-inspecteur honoraire ; Solvay membre du Conseil d'administration ; Hymans vice-président du bureau ; Tassel, professeur honoraire ; De Hoon, professeur ordinaire ; Kugener, professeur extraordinaire ; Marlier, chef de bureau au secrétariat ; L. Torsin, juge au tribunal de première instance de Bruxelles, et J.-F. Carletti.

D'autre part, les acquisitions habituelles ont porté principalement sur des ouvrages fondamentaux d'épigraphie grecque et latine, de droit pénal, de chimie générale, d'analyse chimique, de physico-chimie, de pharmacologie, de mécanique et d'électrotechnie ; on a de plus acheté des collections complètes d'un certain nombre de périodiques importants dans le domaine de la philosophie et du droit administratif.

Enfin, l'utilisation de la Bibliothèque tant par le corps professoral que par les étudiants, est demeurée des plus satisfaisantes; il en est de même pour les bibliothèques des laboratoires, des instituts et de l'École de commerce. En ce qui concerne les étudiants qui ont fréquenté la salle de lecture de la Bibliothèque centrale, le nombre de lecteurs se repartit ainsi par Faculté :

Faculté de philosophie et lettres	1.641
Faculté de droit	1.643
Faculté des sciences	2.381
Faculté de médecine	2.025
Faculté des sciences appliquées	2.484
Total	10.174

Le prêt au dehors a compté 26 inscriptions nouvelles portant sur 1.352 ouvrages.

CH. SURY.

29. **Bruxelles.** — ARCHIVES COMMUNALES. — *Situation en 1907.* *A. Archives modernes.* — Le nombre des dossiers des affaires traitées envoyés aux Archives communales par les divers services de l'Administration, pendant l'exercice qui vient de se s'écouler, s'élève à 17,039.

Le dépôt a reçu, en outre, les pièces à l'appui du compte de la Ville de l'exercice 1906 et 616 registres divers.

1,700 dossiers et registres ont été communiqués au dehors pour les besoins administratifs.

Un important travail de remaniement dans le classement des archives modernes a été commencé d'après un plan à la fois plus pratique et plus scientifique. Dans la plupart des grandes villes de l'Europe, et notamment en Allemagne, le problème du classement des archives courantes est activement étudié. Non seulement on désire constituer des fonds d'une consultation facile et pratique, mais on s'efforce de prévenir par un classement scientifique immédiat des remaniements inutiles d'inventaire. On pardonne volontiers aux greffiers de l'ancien régime et même aux archivistes autodidactes du XIXe siècle leurs erreurs, voire même leur ignorance, en matière d'archives, mais aujourd'hui que l'achivéconomie est devenue une branche spéciale d'érudition, on est en droit d'exiger de l'archiviste qu'il soit techniquement capable d'accomplir sa mission, et partant qu'il puisse immédiatement donner aux archives confiées à ses soins un classement irréprochable. L'importance des archives, composant le fonds administratif moderne, n'échappera à personne. Nous passons par une période de transformations sociales, économiques et politiques profondes Fixons avec soin, et dès à présent, les cadres qui doivent renfermer les données de cette importante évolution.

Un fonds, dont le classement sur des bases nouvelles est en voie d'achèvement, est celui du contentieux. Un inventaire sur fiches a été dressé. Chaque dossier, dûment numéroté, donne lieu à trois sortes de fiches : tout d'abord, et avant tout, on relève alphabétiquement les noms des parties en cause ; ensuite, on rédige une fiche renseignant le nom de la rue où l'objet du litige est situé ; enfin, on groupe sur une ou plusieurs fiches toutes les affaires de même nature Ce travail d'inventaire est

complété par un système de fiches de renvoi, reliant entre elles les affaires connexes. Dans ces conditions, les recherches sont aisées. Il suffit, en effet, de fournir un des trois éléments indiqués — le nom de la partie ou la situation de l'immeuble ou même la nature du litige — pour retrouver aussitôt ce qu'on désire consulter.

Cet inventaire des pièces, émanant directement de la 5me division, doit renfermer aussi des indications empruntées à d'autres fonds, mais pouvant intéresser éventuellement le contentieux administratif. Supposons que la collection des plans contienne des documents se rapportant à un immeuble qui a fait l'objet d'une contestation, un renvoi détaillé sera fait aussitôt, ou bien supposons que dans la section des cultes se trouvent des pièces relatives aux propriétés de telle ou telle église, ayant fait l'objet d'un rapport juridique circonstancié sans qu'il y ait eu toutefois procès, l'existence de ces données sera consignée immédiatement dans l'inventaire du contentieux. Il va sans dire qu'un tel perfectionnement ne pourra être complètement réalisé qu'au cours du classement systématiquement entrepris des autres sections d'archives. En attendant, il faut se contenter d'additions occasionnelles.

Des remaniements, accompagnés d'inventaires sommaires nouveaux, ont été apportés à différents fonds. Un ensemble de pièces relatives à l'instruction publique, restées jusqu'à présent sans classement spécial, ont été tirées et placées sous les rubriques suivantes : Personnel des écoles, de l'Académie des Beaux-Arts, des bibliothèques. — Pensions. — Dossiers d'enquêtes. — Œuvres du vêtement et de la soupe scolaire ; Collations ; — Conférences, Congrès, Comités scolaires, Commissions spéciales d'enseignement. — Excursions et bataillons scolaires, etc.

B. *Archives anciennes* — L'inventaire général et sommaire étant achevé, il a été possible de donner aux registres et à une partie des liasses une cote définitive. Un inventaire spécial des différents fonds est en voie d'élaboration.

La section des Archives anciennes s'est enrichie :

1° D'une charte originale sur parchemin, du 17 janvier 1267 (n. s.), par laquelle l'abbesse de Cortenberg détermine la part respective de son couvent et du curé de Nosseghem dans les revenus de l'église de Nosseghem, dont elle a obtenu le droit de patronat.

Cette charte, dont les sceaux sont perdus, est accompagnée d'une copie contemporaine de l'acte également sur parchemin (don de M. G. Denil).

2° D'un acte sur parchemin et en flamand fait devant le notaire Isaac Van Achelen, résidant à Anvers, en date du 27 août 1598, par lequel Marie de Ayala, fille de Georgine de Carrion, institue comme héritière universelle de tous ses biens ses deux sœurs, Catherine et Georgine, et désigne comme exécuteurs testamentaires ses deux neveux, Grégoire del Plano et Jean Happaert. La testatrice indique comme lieu de sa sépulture l'église des Frères Mineurs d'Anvers (don de M. Charles Lefebure).

3° De lettres patentes d'anoblissement, avec indication en couleur des armoiries, accordées par le roi Philippe IV en faveur de Jean Ghindertalen, échevin de la ville de Bruxelles, et de ses descendants, 25 septembre 1640. Acte sur parchemin, sceau perdu (don de M. le major Libbrecht).

4° D'un certificat de mérite sur papier, en date du 29 avril 1677, rédigé en espagnol, signé et cacheté par le général Eugène de Montmorency, en faveur du soldat Domingo Lopez (don de Mme E. Vanderclock).

5° D'un diplôme en papier, avec armoiries coloriées, délivré à J.-B. Waffelaerts, bourgeois de Bruxelles. Document du XVIIIe siècle, sans signatures, probablement une copie non achevée (acquisition).

6° D'un mémorial sur soie rédigé en souvenir de la première messe de François Dubois, de 1750 (don de M. Joly).

7° D'un mémorial sur papier rédigé en souvenir de la profession d'Isabelle De Doncker, comme béguine, en 1781 (don du même).

8° D'un registre intitulé *Rentenboeck van Sr Nicolaus 't Sas*. Il s'agit des rentes échues audit Nicolas dans la succession de Barbe Marquart, béguine. Le registre indique les arrérages touchés de 1783 à 1785. A la fin du volume, on trouve une série de patrons ou modèles de dentelles provenant manifestement de ladite béguine (don de M. Bulens).

9° D'un registre des biens et rentes de diverses fondations pieuses de Bruxelles, de la fin de XVIIIe siècle, dressé très probablement en vue de la liquidation des biens appartenant à ces institutions de bienfaisance. Il est question notamment des fondations de Saint-Eloy, de Terkisten, de Breuseghem, des Pauvres malades des sept paroisses, des fondations Demayere,

Hanthuysen, Van Hamme, Baudry, Van der Perck, et de diverses autres fondations particulières (don du même).

10° D'une liste des donations ou contribution volontaire des habitants de la section n° 12 dite du Marché-aux-Charbons, en suite de la proclamation faite par le Conseil général de la commune de Bruxelles, le 16 prairial an III (4 juin 1795) (don du même).

11° D'une collection de lettres de faire part de décès, de mariage, etc., du XVIII[e] siècle et de la première moitié du XIX[e] (acquisition).

12° D'une collection importante de programmes de concerts donnés à Bruxelles, XIX[e] siècle (acquisition).

La collection *sigillographique* s'est enrichie :

1° De la matrice en cuivre, avec manche en bois, mesurant 0m,04 de diamètre, du sceau de la corporation des boulangers de Bruxelles de la seconde moitié du XV[e] siècle (don de M. Charles Lefebure).

Ce sceau porte dans le champ l'écusson de la corporation à deux outils entrecroisés, dont l'un est une palette chargée de deux pains, et l'autre très probablement un racloir destiné à racler les cendres du four. Au dessus de l'écusson se dresse le buste du patron des boulangers, saint Aubert, dont la main gauche tient une palette en guise de crosse, tandis que la main droite est levée pour bénir. Tout autour du sceau nous lisons cette inscription : *S. dsambachts. der beckers. in. bruessel*, ce qui veut dire *Sceau du métier des boulangers à Bruxelles.* J'ai reproduit et décrit ce précieux objet dans un opuscule intitulé *Les Sceaux des corporations bruxelloises. Contribution à l'étude de l'histoire constitutionnelle des métiers.* (Bruxelles, librairie Lamertin, 1904. 24 pages et quatre reproductions).

2° De différents sceaux en cire d'anciens échevins de Bruxelles du XVIII[e] siècle, détachés ou tombés de lettres échevinales, ainsi que de différentes empreintes en cire rouge, notamment l'empreinte du sceau du vicomte des Barres, Bretagne (don du même).

3° D'une empreinte en cire rouge d'un sceau du Magistrat de la Ville de Bruxelles de la fin du XVII[e] siècle, dont la matrice appartient à M. Georges Outtelet. Ce sceau porte dans le champ l'image de saint Michel terrassant le dragon. L'archange apparait en costume de gladiateur romain, de la main gauche il tient une des cornes du diable, de la main droite une épée levée ; Légende : *Sigillum. magistratus. urbis. bruxellensis.* Il est

intéressant de rapprocher ce sceau d'un sceau communal reproduit par Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, tome II, p. 563, ainsi que d'un sceau que la gilde drapière fit composer en 1698 ; il est reproduit dans mon étude ci-dessus indiquée, page 15 (don de M Georges Outtelet).

4° D'un petit bloc en bois mesurant $0^{m},085 \times 0^{m},07 \times 0^{m},004$, sur lequel se trouvent deux matrices d'empreinte-marque, comprenant, toutes deux, dans le champ, les bâtons noueux disposés en forme de croix de Saint-André ainsi que le briquet rappelant les armes de Bourgogne. Entre les traverses, trois couronnes et l'insigne de la Toison d'or. Tout autour on lit cette légende : *Arch(idux) Aust(riae) dux burg(undiae) loth(aringiae) brab(antiae, com(es) flan driae)* 1791. Cette marque, qui affecte l'aspect d'une monnaie, servait probablement à l'usage des boulangers et des pâtissiers don de M. Finoulst).

La collection des *anciens plans* de la ville de Bruxelles a été mise en ordre chronologiquement en attendant qu'on puisse procéder à la confection d'un inventaire descriptif détaillé.

La Ville a acquis un plan intitulé *Projet d'un boulevard à former dans l'emplacement du rempart et de prairies à l'extérieur appartenant à la Ville, ayant pour objet l'aggrandissement de Bruxelles et l'emploi de terrains inutiles entre la Porte de Schaerbeek et le Canal Bruxelles, le 8 octobre* 1817. Signé : *P. Verly*. Ce plan mesure $1^{m},85 \times 0^{m},63$. Il est collé sur toile et teinté. La teinte noire indique les bâtiments existants, la teinte rouge les terrains à concéder par la Ville. On y trouve aussi l'indication de la ligne des anciens remparts.

G. Des Marez.

30. **Bruxelles**. – Bibliothèque communale. — *Situation en 1907*. — Les dons faits à la Bibliothèque communale ont été assez importants.

Les villes étrangères de l'Europe et de l'Amérique continuent à nous adresser régulièrement leurs publications administratives. La ville de Barcelone nous a envoyé notamment une série de publications intéressantes se rapportant à son administration (1905 à 1908).

L'administration provinciale du Brabant et la plupart des communes du pays continuent également à nous faire parvenir régulièrement leurs publications.

Le Gouvernement belge, de son côté, contribue à enrichir la Bibliothèque par l'envoi d'ouvrages scientifiques et littéraires.

La Commission royale d'histoire de Belgique a bien voulu compléter les lacunes qui existaient dans notre collection. Les Archives du royaume nous ont fait parvenir leurs inventaires sommaires G. DES MAREZ.

31. **Gand.** — BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE ET DE L'UNIVERSITÉ. — *Situation en 1907.* — Le dépôt s'est accru en 1907 de 8,534 volumes, dont le mode d'acquisition se répartit comme suit :

Acquisitions.	1,312
Dons	3,729
Thèses et écrits académiques . . .	3,493
Total.	8,534

Le nombre de volumes, communiqués à la salle de lecture, s'élève à 13,959, demandés par bulletin :

Théologie.	184
Philosophie	387
Littérature et auteurs classiques . .	3,172
Sciences physiques et mathématiques	998
Histoire naturelle.	436
Beaux-arts	391
Médecine.	1,180
Histoire	3,451
Droit	3,760
Total.	13,959

Il y a lieu de joindre à ce chiffre les ouvrages de droit et de médecine, les recueils, journaux et revues déposés dans la salle des catalogues, ainsi que les livres déposés à l'École du Génie civil et dans les laboratoires et auditoires de l'Université. De plus, un grand nombre d'ouvrages, de consultation très-courante, ont fréquemment été remis sur demande verbale.

Le nombre de lecteurs ayant signé le registre déposé au bureau d'entrée, s'est élevé à 11,620.

Il a été donné en prêt à domicile (à Gand et à l'étranger), 1,648 ouvrages.

De notre côté, nous avons reçu en communication 151 ouvages de 25 bibliothèques étrangères.

Ce service de prêt mutuel continue à fonctionner régulièrement pour la grande utilité des professeurs et hommes d'étude.

Dons. — Parmi les principaux dons, il faut citer celui des héritiers de feu M. Emile de Laveleye, professeur à l'Université

de Liége Mme Trasenster, née de Laveleye, Mlle de Laveleye et M. de Laveleye ont bien voulu nous remettre les papiers de l'illustre économiste, comprenant ses manuscrits, ses notes diverses, sa correspondance où se rencontrent des lettres autographes de nombreuses personnalités contemporaines du plus haut rang, etc. Les généreux donateurs y ont ajouté une collection de livres et de brochures se rapportant principalement aux questions qui ont fait l'objet des études du savant. Le tout peut être évalué à environ 2,700 volumes.

Mme Hipp. Callier, née Laurent, nous a confié plusieurs documents intéressants relatifs à son père, l'éminent juriste François Laurent.

Les héritiers de feu M. Adolphe de Meulemeester, président de la Commission des Hospices, ont fait don à la Bibliothèque de l'adresse et de l'album offerts à M. De Meulemeester, à l'occasion du 25 aniversaire de son entrée dans cette Commission (1859-1884.)

Notons encore les envois de l'India Office de Londres, parmi lesquels le bel ouvrage de Aurel Stein, *Ancient Khotan* (Oxford, 1907 ; in-4°, 2 vol.) ; une collection importante de cartes d'adresse et de pièces lithographiées vers le milieu du XIXe siècle (don de M. Ch. Minnens) ; les nombreux ouvrages et recueils périodiques offerts par M. P. Fredericq ; les exemplaires extraordinaires de leurs publications offerts par MM. P. Bergmans, J. Boeckaert, D. Van Duyse, H. Pirenne, W. De Vreese, etc.

Achats. — Parmi les acquisitions importantes, nous pouvons mentionner la nouvelle *Patrologia orientalis* ; la traduction française de l'ouvrage de J. Janssen sur l'*Allemagne et la Réforme* ; deux rarissimes éditions de Josse Lambrecht, imprimeur graveur gantois du XVIe siècle : le *Testament des douze patriarches*, et la Briefve instruction de C. de la Bryère ; le grand ouvrage de Fr. Fischbach sur les tissus ornés (*Die wichtigsten Webe ornamente*); (in-fol., 3 vol.) ; la collection de la *Revue industrielle* depuis 1872 ; l'*Encyclopœdie van Nederlandsch Indië* (La Haye ; in-8°, 4 vol) ; les publications de l'*Egypt exploration fund*, etc ; la suite de la reproduction du Bréviaire Grimani (t. VII, VIII et IX) et des *Codices graeci et latini photographice depicti* (Suppl. IV et t. XI, contenant le manuscrit viennois de Tite Live), ainsi que la reproduction des Très riches heures du duc de Berry, publiée par le comte Durrieu.

Manuscrits. — Voici la liste des principaux manuscrits entrés au dépôt pendant cette année ; 1. *Les Chroniques de Jehan Molinet,* volumes I et III. Copie manuscrite de la première moitié du

XVI[e] siècle. Fol., 2 vol. (Achat). 2. *Etat des biens de Jean-Baptiste van de Woestyne*, Gand. 1782 Fol (Don de M. A. Blomme). — 3. Manuscrits de feu M. Léon Verhaeghe de Naeyer : *Florence étude politique ;* les *Lois nouvelles de la Turquie ; Vingt ans d'étapes*, Fol., 3 vol. (Don de M. Léon Feyerick). — 4. Correspondance et manuscrits de feu M. Emile de Laveleye. (Don de ses héritiers). — 5. Liste de présence avec les signatures autographes des membres de la deuxième Conférence de la paix. La Haye, 1907. Fol. (Don de M. Aug. Beernaert.)

Exposition. — A l'occasion du XX[e] Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, a eu lieu une exposition-concours d'ex-libris organisée par le Syndicat des industries du livre de la Flandre orientale, en même temps qu'une exposition de documents relatifs à l'histoire de l'ancienne Compagnie des Indes établie dans cette ville, organisée par l'Administration de la Bibliothèque. Cette exposition a été ouverte pendant les mois d'août et de septembre et on y a particulièrement remarqué les nombreuses et intéressantes pièces relatives à la Compagnie des Indes, offertes à la Bibliothèque par M. Hye-Hoys. Il a été dressé un catalogue de cette collection spéciale Ostendaise, comprenant deux volumes in-4° pour l'inventaire des documents relatifs à Ostende, et deux volumes in 4° pour l'inventaire du fonds de la Compagnie des Indes.

ÉTRANGER.

32. **Paris.** — Bibliothèque nationale. — *Legs.* — La Bibliothèque nationale a reçu en legs de M. de Naurois, le célèbre bibliophile décédé il y a quelque temps, une importante collection de manuscrits d'écrivains des dix-septième et dix-huitième siècles. Cette collection comprend des livres sur vélin et des manuscrits avec miniatures, annotés par Jean et Louis Racine et par André Chénier ; des lettres autographes de Jean Racine, Jean Baptiste Rousseau, Louis Racine, Voltaire, Nicole, d'Aguesseau, etc., etc., et enfin tous les manuscrits de Louis Racine : odes, psaumes, commentaires sur les Evangiles et projets d'ouvrages qui ne furent pas publiés.

33. **Rome.** — Collections numismatiques du Vatican. — Une pièce de monnaie rarissime est celle que vient d'acquérir la collection de médailles du Vatican, contenant 17,000 pièces différentes. Cette seule pièce manquait justement dans la série des

monnaies frappées par les Papes : c'est un écu d'or, portant l'image d'Innocent IX, un Pape qui gouverna le Saint-Siège pendant 14 mois seulement. On en a retrouvé une dans des fouilles faites dans le jardin d'une paroisse d'Acqui. Et, malgré les efforts faits pour l'acheter par le roi d'Italie, numismate passionné, la pièce a été envoyée à Rome, comme hommage à Pie X.

NOTES ET DOCUMENTS.

30. **Un obituaire bruxellois du XVe siècle**. — *Erratum*. M. Pergameni nous signale que, dans l'article qu'il a publié sur ce sujet, (*Revue* VI, 1908, pp. 256-262), se sont glissées les fautes typographiques suivantes :

1. P. 258, dernière ligne de la 1re note, lire *sigillatarum* au lieu de *sigillotorum*.
2. P. 259, lignes 8 et 9 de la note, en commençant par le bas, lire *ouders* et non *onders*.
3. P. 260, ligne 18, lire *Int jaer ons heeren* et non *ont heeren*.
4. P. 260, ligne 19, lire *meestersse* et non *meesterisse*.
5. P. 260, ligne 24, lire *Requiescat* et non *requiessat*.
6. P. 261, ligne 10, lire *Paulina* et non *paulina*.
7. P. 261, ligne 18, lire *pro P. Thiebout* et non *pro p. Thiebout*.
8. P. 261, ligne 20, lire *werdinne* et non *wedinne*.
9. P. 262, ligne 12, lire *quaetsaets* et non *quaetsaes*.

31. **Un fragment du « Roman de Lancelot du Lac »**. — Dans la séance du 7 Août de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, M. Chatelain a mis sous les yeux de ses collègues une feuille de parchemin du treizième siècle, très mutilée, mais ayant conservé des miniatures et qui recouvrait un volume in-folio de la Bibliothèque de l'Université de Paris, l'ouvrage de Jansenius, intitulé *Augustinus*, publié à Paris en 1641.

C'est le reste d'un beau manuscrit du roman en prose de Lancelot du Lac, qu'un relieur peu scrupuleux utilisa comme couverture. Il est probable que d'autres exemplaires de la même édition existent avec des fragments provenant de ce manuscrit.

32. **Un grand seigneur bibliophile**. — M. René Fage a trouvé dans un carton des Archives nationales un paquet de

lettres adressées par Henri de La Tour d'Auvergne, le père du grand Turenne, à son valet de chambre Guichart. Ces lettres ont été écrites de Hesdin, où Henri de La Tour, fait prisonnier par le duc de Parme en avril 1581, subit un internement de deux ans et dix mois. M. R. Fage les analyse et en publie des extraits textuels fort savoureux. On devine, à quelques recommandations, que ce guerrier de vingt-six ans cherchait parfois auprès des belles dames un adoucissement à sa captivité ; mais ordinairement c'est aux livres que s'adresse le futur fondateur de l'Académie de Sedan. Appelé à la Cour en 1566 et mis à la tête de quarante archers à l'âge de douze ans, il avait à peine trempé ses lèvres dans la coupe de la littérature quand il lui fallut la rejeter pour courir aux armes ; les loisirs d'une longue captivité lui permirent enfin de boire à sa soif. On est effrayé rien qu'à faire le compte de tous les livres que le prisonnier réclame. Ne sachant ni le grec, ni le latin, il lui fallut des traductions françaises de « l'Iliade », de « l'Odyssée », de « l'Enéide », des « Métamorphoses » d'Ovide, du « Timée » de Platon, des « Ethiques » d'Aristote, de « l'Histoire romaine » d'Appien, de celle de Tite-Live, des « Vies » de Plutarque, des « Epîtres » de Sénèque, etc. Pour l'italien et l'espagnol, il n'a pas besoin de trucheman : il peut dire Guichardin et l'Arioste dans le texte, et il demande le « Carsel (prison) d'amour en espagnol ». Les historiens français, tels que Commynes et le seigneur de Langey (qu'il appelle « Monsieur de Loinge » et que M. Fage n'a pas reconnu), ne lui suffisent pas : il veut Rabelais, Ronsard, Baïf, du Belley, Belleau, Desportes, et autre chose encore. Lisez vous-mêmes une de ses lettres, dont M. Fage respecte l'écriture : « Guichar, vous me ferez plaisir aussi de menvoier toutes les œuvres de Ronsard et toutes en ung volume sil elle se trouve, les œuvres du Bellai, de Desporte, de Belleau, de Baïf, l'espitetaire de la Barte (les « Epithetes » du sieur de La Porte, publiées en 1582), une grande mère francoise mes des meilleures, les espitres de Seneque, et ce qui se trouve en françois de la diallectique ». Vraiment, à lire ces quelques lignes avec les préjugés orthographiques qui courent, on croirait plutôt qu'il s'agit d'une lettre adressée par le valet de chambre au vicomte de Turenne. Espérons que le fidèle Guichart trouve une « grande mere francoise » à souhait pour l'envoyer à Hesdin : son maître en avait vraiment grand besoin, eût-elle été des pires. A. T.

33. **Pisanello et les « Belles Heures » du duc de Berri.** — Dans la séance du 3 juillet de l'Académie des Inscriptions et

Belles-lettres, M. Babelon a annoncé que M. le professeur italien Biadego venait de découvrir dans les archives de Vérone la date de la naissance de Pisanello. C'est en 1397, et non en 1380, comme on le croyait jusqu'ici, que le célèbre artiste est né. Or, comme il y a de grandes affinités entre la manière de Pisanello et les miniatures des *Belles Heures du duc de Berri*, il devient certain que ce n'est pas le manuscrit de Chantilly qui procède de cette manière, mais que c'est Pisanello, au contraire, qui a imité ce manuscrit.

34. **La Bibliothèque de François Coppée**. — D'après les dispositions testamentaires du poète, sa bibliothèque a été partagée entre cinq personnes : son neveu, le docteur Duchastelel, M. Auguste Dorchain, M. Monval, archiviste de la Comédie française, et deux jeunes gens dont François Coppée encourageait les débuts. Dans le lot attribué au poète Auguste Dorchain figurent quelques-uns des volumes les plus précieux de cette bibliothèque, et notamment un exemplaire unique de *Severo Torelli* sur vélin.

35. **Les petites archives**. — Extrait d'un article de M. Max Fazy : *Note sur le style employé par Etienne à Tournai pour dater ses actes*. [Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome LX, janvier-avril 1908, p. 170, note 1] : « En Belgique et dans le nord de la France, je n'ai pu examiner que les archives de Gand, Bruges et Lille, *ainsi que les archives de la cathédrale de Tournai, où malheureusement je n'ai été autorisé à consulter que les cartulaires*. Peut-être pourra-t-on découvrir dans ce dépôt si riche des archives de la cathédrale à Tournai de nouvelles chartes de l'évêque Etienne. De plus, on le sait, de nombreux cartulaires sont enfouis dans les églises de Belgique. *Ces cartulaires seraient certainement utiles à consulter. Mais pourra-t-on jamais avoir la permission d'en prendre connaissance ?* »

Nous présumons que le voyage de M. Max Fazy à Tournai date d'il y a quelques années et, plus probablement, de l'époque où M. le chanoine Vos était encore archiviste de la Cathédrale. Il ne nous paraît pas possible d'admettre que l'archiviste actuel, à moins d'avoir des motifs graves, ait pu refuser la communication de *toutes* les anciennes archives dont il a la garde, à un travailleur sérieux se livrant à des recherches scientifiques.

36. **Un livre indestructible**. — Walther Rothschild, membre de la chambre des communes, fils aîné et héritier de lord

Rothschild, a terminé un ouvrage sur les différentes espèces d'oiseaux disparus. Cette publication est unique dans son genre. Le papier sur lequel il est imprimé a été expérimenté depuis de longues années et est quasi indestructible. Ni l'encre d'imprimerie, ni les couleurs des splendides gravures ornant le volume ne sauront décomposer ce papier spécialement fabriqué. Les frais d'édition s'élèvent à 300,000 francs et il ne paraitra que 300 exemplaires en langue anglaise ; le prix en sera de 500 francs. La plupart des musées d'histoire naturelle ont déjà souscrit à cet ouvrage. Walther Rothschild est convaincu que son livre sera le dernier consacré aux races d'oiseaux disparues depuis 700 ans et c'est pour cette raison qu'il a voulu que cet ouvrage soit fabriqué en matière indestructible.

37. **Un quart de million d'autographes.** — L'album le plus considérable d'autographes qui existe, fut offert, il y a quelques jours, à l'empereur d'Allemagne. Il s'agit du « Livre d'or » qui contient les noms d'un quart de million de visiteurs de l'Exposition de Saint-Louis, allemands ou d'origine allemande. La couverture de l'album est d'or pur. L'empereur a fait remettre ce don précieux des Allemands habitant l'Amérique, en même temps que les souvenirs de voyage en Amérique de son frère, le prince Henri, au musée des Hohenzollern.

38. **L'Atlas de Jacques de Deventer.** — Après bientôt quatorze ans d'interruption, la maison Falk va reprendre la publication de l'*Atlas de Jacques de Deventer*, dont la 15e livraison a paru en mars 1895. Jusqu'alors, 68 plans et notices avaient été distribués. Toutes les cartes étant déjà tirées, il ne reste à composer que 33 notices pour compléter l'ouvrage. On espère donc mener rapidement l'œuvre à bonne fin Plusieurs collaborateurs nouveaux ont promis de remplacer ceux que la mort a déjà atteints ; ce sont MM. A Bayot, chargé de cours à l'Université de Louvain ; Paul Bergmans, sous-bibliothécaire de l'Université de Gand ; le Bon Joseph de Béthune, bibliothécaire de la ville de Courtrai ; D. D. Brouwers, conservateur des Archives de l'État à Namur ; l'abbé A. Coulon, curé à Malines ; Amé Demeuldre, à Soignies; Victor Fris, professeur à l'Athénée de Gand; O. Breen, docteur en histoire et Jules Vannérus, conservateur des Archives de l'État à Anvers. La direction de l'œuvre a été confiée au R. P. Van den Gheyn, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale, successeur de MM. Charles Ruelens et Emile Ouverleaux, les promoteurs de la publication.

La Bibliothèque royale au Parlement et dans la Presse.

Comme nous l'avons fait précédemment (1), *nous reproduisons, à titre documentaire, les questions posées au Parlement et les articles publiés dans la Presse, concernant la Bibliothèque royale.*

La Rédaction.

I

Chambre des Représentants (séance du 21 novembre 1907). — Question de M. Malempré :

« Est-ce que le règlement d'ordre intérieur de la Bibliothèque royale qui est promis depuis le 16 septembre 1904, paraîtra bientôt ? »

Réponse. – Le règlement d'ordre intérieur de la Bibliothèque royale soulève plusieurs questions délicates dont chacune exige une étude approfondie. L'instruction est terminée et bientôt j'espère pouvoir prendre les dernières décisions.

Chambre des Représentants (séance du 26 novembre 1907). – Question de M. Malempré.

« *A.* La Bibliothèque royale a acheté en 1906 à 42 libraires du pays des livres pour une somme totale de 51,692 fr. 32 c. Un seul libraire de Bruxelles en a fourni à lui seul pour 12,745 fr. 16 c., deux hollandais et un allemand en ont fourni également pour 12,824 fr. 9 c. Donc 4 personnes ont vendu pour autant que les 38 autres.

« N'est-il pas possible de mettre tous les libraires belges sur le même pied ? Pourquoi continuer à favoriser d'ordres certains commerçants de préférence à d'autres ? Pourquoi aussi se fournir à l'étranger lorsque les Belges peuvent fournir aux mêmes prix et dans des conditions peut-être plus avantageuses encore que celles faites par leurs concurrents des pays voisins ? »

« *B.* Est ce que la mission confiée à deux fonctionnaires de la Bibliothèque royale qui ont dépassé la limite d'âge et qui, si je suis bien renseigné, ont le très grand honneur d'appartenir à l'Académie, continuera à être provisoire ? »

Réponse. — *A.* Une question analogue a été posée par M. Malempré, dans la séance du 20 juin dernier, en ce qui concerne les dépenses affé-

(1) Voyez *Revue*, t. V (1907), p. 392.

rentes aux exercices 1904 et 1905. Il a été répondu à cette question dans la séance du 25 juin.

La même réponse peut être faite à la nouvelle question de M. Malempré et avec d'autant plus de raison que les acquisitions afférentes à l'exercice 1906 étaient effectuées depuis six mois lorsque la première question a été posée.

B. La mission confiée à deux fonctionnaires de la Bibliothèque royale qui ont dépassé la limite d'âge n'a pas changé de caractère depuis le moment où M. Malempré a posé sa première question relative à ce même objet en juin dernier.

Chambre des Représentants (séance du 4 décembre 1907). — Question de M. Malempré.

« De la réponse que m'a faite hier M. le ministre à propos des acquisitions de livres pour la Bibliothèque royale on doit conclure que le bien-fondé de mes observations n'est pas contesté.

« Dans ces conditions, je me permets de demander à M. le ministre s'il ne conviendrait pas de donner des instructions formelles pour qu'à partir de l'exercice 1908 on n'achète plus à l'étranger que ce qui ne peut être acheté dans le pays et pour que, notamment, on donne aux libraires belges la fourniture des abonnements concédés actuellement aux étrangers. »

Réponse. — M. Malempré a reçu en quelque sorte satisfaction par anticipation. Dès aujourd'hui, en effet, et sauf exceptions justifiées, les fournitures courantes belges et étrangères à effectuer à la Bibliothèque royale appartiennent à des libraires du pays.

Presque toutes les revues françaises sont servies par des maisons belges. Il en est de même des revues anglaises et américaines.

Certains périodiques allemands et hollandais continuent cependant à être fournis directement par les éditeurs, pour des raisons de célérité dans le service.

Quant aux journaux officiels de France et d'Allemagne, les abonnements sont servis par la poste.

Bref, en règle générale, les acquisitions ne se font plus à l'étranger que pour des raisons impérieuses, lorsqu'il s'agit par exemple d'ouvrages épuisés en librairie et nécessitant des recherches dont les maisons belges ne se chargent qu'à des conditions moins avantageuses.

Chambre des Représentants (séance du 17 décembre 1907). — Question de M. Malempré.

A. « D'après la note préliminaire du budget du ministère des sciences et des arts pour 1908, une somme de 4,300 francs sera consacrée à la prochaine publication des catalogues des monnaies grecques et des médailles historiques de la Belgique. M. le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire si au nombre des monnaies en question se trouvent celles

qui ont été achetées par la Bibliothèque royale à M. le comte du Chastel?»

B. « Une assez grosse augmentation du crédit affecté à la Bibliothèque royale est demandée au budget de 1908. Or, il est impossible de se rendre compte de la nécessité de cette augmentation considérable, attendu que depuis plusieurs années on ne publie plus de rapport triennal sur la situation de l'établissement. Dans ces conditions, M. le ministre ne pourrait-il donner des ordres pour que l'on publie à bref délai les rapports qu'aux termes du règlement le conservateur en chef a dû lui adresser à la fin de chaque exercice et pour qu'à l'avenir cette publication se fasse avec plus de régularité ? »

Réponse. — *A.* Les pièces achetées à M. le comte du Chastel pour la Bibliothèque royale seront relevées dans le catalogue des monnaies grecques pour la publication duquel un crédit est inscrit au projet de budget de 1908.

B. J'ai déjà fait connaître mon intention d'étudier d'une manière approfondie la question du rapport.

Je m'empresserai, au surplus, de donner à M. Malempré, lors de la discussion prochaine de mon budget, tous les éclaircissements qu'il pourrait désirer sur la nécessité d'augmenter, dans la mesure indiquée, le crédit affecté à la Bibliothèque royale, si la note préliminaire insérée à la page 5 du Document parlementaire n° 4, VII, art. 18, ne lui a pas paru suffisamment explicite.

Chambre des Représentants (séance du 14 février 1908). — Question de M. Demblon.

« M. le ministre n'a-t-il pas l'intention, comme l'a demandé l'assemblée de la Maison du Livre, de faire établir un catalogue complet de la Bibliothèque royale mis à la dispositions du public, et d'éviter la dualité qui existe entre les collections réunies par certaines de ses sections et les collections de certains musées ; de voir le Cabinet des estampes établir un catalogue complet et tenu à jour et de voir majorer son budget d'un crédit spécialement destiné à combler des lacunes regrettables en ce qui concerne les œuvres belges ? »

Réponse. — Les questions multiples que soulève la confection du catalogue des imprimés de la Bibliothèque royale est mise à l'étude.

Le catalogue de la section des manuscrits de la Bibliothèque royale est l'œuvre du R. P. van den Gheyn, conservateur de la section. Il comprendra dix à onze volumes d'une moyenne de 600 pages chacun. Le septième volume est sous presse et paraîtra dans une quinzaine de jours.

La section des estampes publie par séries un catalogue de ses collections. Le premier volume, de 491 pages, est consacré aux pièces d'ornement. Il a paru en 1907.

Le premier volume du catalogue de la section de numismatique est sous presse.

Il n'est pas à ma connaissance que quelque section de la Bibliothèque

royale fasse concurrence à certains musées dans le développement de ses collections.

Les estampes belges contemporaines sont fournies au cabinet des estampes par le service de la bibliographie de Belgique. L'acquisition de ces pièces constitue une dépense annuelle assez importante dont l'augmentation éventuelle doit être soumise à un sérieux examen.

Chambre des Représentants. (Séance du 16 avril 1908). — Discussion du Budget du Ministère des Sciences et des Arts ; Art. 17 et 18. Bibliothèque Royale.

M. Malempré. — Messieurs, un arrêté du 17 septembre 1904 avait chargé le prédécesseur de l'honorable ministre d'arrêter un règlement d'ordre intérieur de la Bibliothèque royale. A plusieurs reprises j'ai cherché à savoir où en était cette question. Comme elle n'avance pas, je demanderai s'il n'y aurait pas lieu d'édicter un règlement provisoire. Comme le provisoire est presque toujours définitif dans notre pays, nous aurions ainsi le règlement désiré.

M. Descamps, Ministre des Sciences et des Arts. — Il sera donné prochainement satisfaction au vœu de l'honorable membre.

II

Le Soir (Bruxelles), octobre 1908 :

Il est de nouveau question, paraît-il, de faire entrer, tout d'un bloc, à la Bibliothèque royale, un personnel étranger qui n'aurait pas satisfait à l'examen d'entrée exigé par le règlement établi il y a quelques années à peine par feu le ministre de Trooz.

On a protesté contre cette mesure qui portait non seulement atteinte aux droits acquis, mais qui fermerait brutalement tout avenir aux jeunes gens qui ont, sur la foi d'un arrêté ministériel, entrepris les longues études spéciales nécessaires à l'obtention du diplôme de bibliothécaire.

Cet examen de bibliothécaire, joint au grade de docteur en philosophie ou en sciences, fut établi à la demande des universités, qui désiraient assurer un débouché aux divers doctorat qu'elles conféraient.

Il serait étrange qu'aujourd'hui on n'écoutât pas leurs justes réclamations.

Le Petit Bleu (Bruxelles), octobre 1908 :

Le personnel de la Bibliothèque royale est, dit-on, sur le point d'être victime d'un passe-droit absolument inadmissible. Il est question d'installer, place du Musée, tout un groupe de personnes étrangères n'ayant en aucune façon satisfait à l'examen institué il y a quelques années par feu le ministre de Trooz.

Cette mesure absolument arbitraire porterait non seulement atteinte aux droits acquis, mais fermerait brutalement tout avenir aux jeunes

gens qui ont, sur la foi d'un arrêté ministériel, entrepris de longues études spéciales nécessaires à l'obtention du diplôme de bibliothécaire.

Cet examen de bibliothécaire, joint au grade de docteur en philosophie ou en sciences, fut établi à la demande des universités qui désiraient assurer un débouché aux divers doctorats qu'elles conféraient.

Il serait étrange qu'aujourd'hui on n'écoutât pas leurs justes réclamations.

Le National (Bruxelles), octobre 1908 :

Un catholique dévoué et compétent nous écrit :

Le bruit court avec persistance que prochainement, à l'occasion d'un remaniement dans le haut personnel de la Bibliothèque royale, on y introduirait des éléments étrangers non préparés à faire de la bibliographie telle qu'elle doit se pratiquer dans les bibliothèques. Comment pareille mesure se concilierait-elle avec les conditions d'admission établies avec tant d'équité, il y a une dizaine d'années, pour le recrutement du personnel de la bibliothèque ? A quoi bon les examens, le stage, le diplôme spécial, si, au lieu de nommer les candidats-bibliothécaires, on introduit d'emblée des étrangers ? Combien décourageantes sont pour le personnel existant toutes ces étranges combinaisons ? Avec ce système tout avancement et toute promotion lui échappent. C'est profondément démoralisant.

Il y a un moyen très simple de pourvoir aux nécessités de la bibliothèque royale. Que l'on donne l'avancement en question aux fonctionnaires qui y ont légitimement droit. Cette mesure de toute justice, profitera, de plus, aux candidats-bibliothécaires qui ont passé depuis si longtemps leur examen et qui attendent leur nomination d'un mouvement dans le personnel supérieur.

La Chronique (Bruxelles), octobre 1908 :

Il est de nouveau question, dit un confrère, de faire entrer tout d'un bloc, à la bibliothèque royale, un personnel étranger qui n'aurait pas satisfait à l'examen d'entrée exigé par le règlement établi il y a quelques années à peine par feu le ministre de Trooz.

Cette mesure, contre laquelle on a déjà protesté, porterait non seulement atteinte aux droits acquis, mais elle fermerait tout avenir aux jeunes gens qui, sur la foi d'un arrêté ministériel, se sont appliqués à de longues études spéciales, pour l'obtention du diplôme de bibliothécaire.

Cet examen de bibliothécaire, joint au grade de docteur en philosophie ou en sciences, fut établi à la demande des universités, qui désiraient assurer un débouché aux divers doctorats qu'elles conféraient.

Il serait étrange qu'aujourd'hui on n'écoutât pas leurs justes réclamations.

Le XXe Siècle (Bruxelles), 25 octobre 1908 :

Il serait, paraît-il, de nouveau question de verser un personnel venu d'ailleurs dans les cadres de la Bibliothèque royale, à la section du Catalogue.

Cette mesure, s'il est vrai que l'on songe sérieusement à la réaliser, ne nous semble point heureuse, ni de nature à renforcer le service bibliographique de la Bibliothèque. Autre chose, en effet, est de se livrer à la bibliographie de façon purement théorique ; autre chose d'adapter la documentation aux réalités existantes d'une bibliothèque en particulier. S'il n'est que risible de classifier la « métrique assyrienne » aux poids et mesures ou la « Ciguë », nouvelle littéraire, à la botanique, cela peut offrir des inconvénients dans la pratique. Les fonctionnaires de la Bibliothèque royale s'aperçoivent tous les jours de cette différence essentielle, quand ils doivent fournir un ouvrage renseigné, vaille que vaille, au lecteur par un bibliographe de rencontre.

Faut-il ajouter que cette mesure serait bien mal accueillie par ceux dont elle entravera encore l'avancement déjà si lent et si pénible ? On exige aujourd'hui des employés de la Bibliothèque royale un stage qui retarde l'entrée dans la carrière au point qu'il devient pratiquement impossible d'atteindre les quarante-cinq années de service nécessaires pour obtenir une pension quelque peu convenable. De plus, on requiert un examen fort sérieux. En ce moment même, trois candidats-bibliothécaires, qui ont subi l'examen avec succès, attendent, dans une légitime impatience, leur nomination depuis bientôt six mois. Et l'on remplirait les cadres de la Bibliothèque royale, à leur détriment, par d'autres personnes étrangères ? Non, en vérité, cela n'est pas admissible.

On se plaint, parfois, en haut lieu, que les meilleurs fonctionnaires de la Bibliothèque royale la quittent du moment qu'ils trouvent une autre situation, et l'on commence à dire que la Bibliothèque royale, comme le journalisme mène à tout, pourvu qu'on en sorte. Ce sera bien pis encore, si à chaque instant, au moment de l'avancement espéré, les fonctionnaires se voient constamment couper l'herbe sous le pied.

La *Chronique*, le *Petit Bleu*, la *Dernière Heure*, l'*Etoile Belge*, l'*Indépendance Belge*, le *Journal de Bruxelles*, le *National*, le *XXe Siècle*, le *Soir* et les principaux journaux de province, notamment la *Métropole* (Anvers) et la *Meuse* (Liége), ont publié le 29 octobre 1908 la note suivante (1) :

(1) Reproduite également par le *Journal des Instituteurs* sous le titre : « Stabilité des emplois ».

L'*Association des archivistes et bibiothécaires belges* a tenu hier une assemblée plénière. Elle a voté, à l'unanimité de ses membres, la proposition suivante, qui intéresse au plus haut point l'avenir de nos archivistes et de nos bibliothécaires :

L'Association des archivistes et bibliothécaires belges, réunie à Bruxelles, le 28 octobre ;

Émue par les bruits dont la presse s'est faite l'écho à différentes reprises ;

Considérant que dans l'intérêt du public, il importe que les fonctions d'archiviste et de bibliothécaire soient exercées uniquement par des personnes offrant toutes les garanties de compétence et ayant reçu une formation scientifique suffisante complétée par une préparation professionnelle spéciale ;

Considérant qu'en vue d'assurer le recrutement du personnel des archives et des bibliothèques des règlements spéciaux ont été promulgués à la demande des Universités belges ;

Considérant que ces mesures ont produit jusqu'ici les résultats les plus satisfaisants ;

Considérant en outre qu'il serait injuste de ne pas tenir compte des droits laborieusement acquis et qu'il serait dangereux de porter atteinte au principe de la stabilité des emplois ;

Confiante dans l'équité et la sagesse de l'autorité supérieure ;

Émet le vœu :

Que la situation et l'avenir du personnel scientifique des archives et des bibliothèques ne soient pas compromis par l'introduction dans l'un ou l'autre de ces établissements, de personnes qui n'auraient pas satisfait aux prescriptions réglementaires relatives aux examens et au stage.

Le Journal de Bruxelles, 31 octobre 1908 :

Il court des bruits de transformation dans l'organisation de la Bibliothèque, de nominations nouvelles dans le personnel. Ils émeuvent beaucoup le petit monde de fonctionnaires et de travailleurs intellectuels qui vit soit à la Bibliothèque, soit autour ou qui la fréquente. Mais ce qui concerne la Bibliothèque présente un intérêt qui va bien au-delà de celui de ce petit monde ; la bonne organisation, le bon fonctionnement des services de cet établissement a des rapports avec le progrès même de notre pays dans le domaine intellectuel et scientifique. C'est ce qui nous a engagé à prendre auprès de personnalités compétentes quelques interviews à propos des bruits que nous venons de mentionner.

Voici ce que nous a dit un savant fort au courant de ce qui se passe à la Bibliothèque :

— Je ne crois pas au bien-fondé de certains des bruits dont vous parlez. Des mesures extrêmement sages ont été prises, il y a une

dizaine d'années, pour le recrutement du personnel de la Bibliothèque et des Archives, par M. Schollaert, alors ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Conformément à l'avis unanime de nos quatre Universités, il fut décidé qu'on exigerait du personnel de nos Archives et de nos Bibliothèques, des garanties scientifiques sérieuses. Les personnes appelées à exercer des fonctions dans nos archives et nos bibliothèques doivent être titulaires d'un diplôme de docteur, conféré par une de nos Facultés ; des arrêtés furent promulgués dans ce sens, en 1897. En outre, les futurs fonctionnaires de ces dépôts scientifiques doivent satisfaire à un examen spécial. Enfin, en ce qui regarde plus particulièrement la Bibliothèque royale, un stage d'un an est obligatoire : il a pour but de permettre à de jeunes docteurs d'acquérir la formation professionnelle indispensable.

Il me paraît impossible qu'on aille aujourd'hui désavouer en quelque sorte l'attitude prise par M. Schollaert, en prenant des mesures en violation des règles que celui-ci a si judicieusement établies. Les archives et les bibliothèques ne sont pas des refuges pour les dilettantes, les amateurs, les avocats sans causes ou même les « gendelettres » à la recherche d'une sinécure.

Pour ce qui regarde la Bibliothèque royale spécialement, elle est parfaitement en état de remplir la misson délicate qui lui incombe et son organisation est rationnellement conçue en vue de satisfaire les desiderata des vrais travailleurs.

Afin de satisfaire de plus en plus aux légitimes désirs du public, on a reconnu qu'il conviendrait d'ouvrir une nouvelle salle de travail, de prolonger jusqu'à 10 heures du soir les séances de lecture et de mettre à la disposition des lecteurs les nombreux catalogues maniés jusqu'à présent par les employés seulement. Je crois savoir que le Conseil administratif de l'établissement travaille activement à réaliser ces améliorations et qu'il n'a pas attendu pour ce faire les inspirations tardives de certain commis-voyageur en innovations exotiques.

J'ajouterai que, d'après ce que je sais, les personnalités les plus éminentes du Conseil administratif de la Bibliothèque royale songeraient à se retirer, si l'on introduisait à la Bibliothèque un personnel recruté en dehors des prescriptions réglementaires ou si l'on confiait à des étrangers des missions que le personnel régulier est plus apte que personne à remplir à l'entière satisfaction du public et de l'administration.

***

La deuxième section de la Bibliothèque royale de Belgique porte, dans le règlement organique de cet établissement, le titre officiel de *Bureau du catalogue des imprimés et des périodiques et des renseignements bibliographiques.*

Quelques-uns arguent de ce titre pour affirmer qu'à peine de perpétuer des doubles emplois, il faut réunir à la deuxième section de la

Bibliothèque royale toutes les institutions similaires qui, de près ou de loin, touchent à la bibliographie. Ce serait l'une des raisons qui justifieraient les changements que certains prétendent proches. Nous avons demandé à un autre savant, qui travaille souvent à la Bibliothèque, ce qu'il fallait penser, selon lui, de cette raison :

— Qu'elle ne vaut rien, nous a-t-il répondu. La théorie que l'on invoque est séduisante au premier aspect. Mais, en fait, c'est une grave erreur que seuls peuvent partager ceux qui ne se rendent point compte des nécessités pratiques d'une bibliothèque.

Les *Renseignements bibliographiques* mentionnés dans le titre de la 2e section concernent non pas la science bibliographique en général, mais portent sur les livres existant en fait à la Bibliothèque royale, ou sur les meilleurs ouvrages à acquérir en telle ou telle branche des connaissances humaines.

A propos des ouvrages existants, il faut fournir d'exactes indications pour les cataloguer alphabétiquement par noms d'auteurs et systématiquement par ordre de matières, renseigner sur leur nature précise, leur classification, leur auteur, leur format, leur lieu d'édition, leur place sur les rayons, en un mot sur tout ce qui constitue l'état-civil d'un ouvrage. Or, pour cela, il faut, comme le fait le bibliothécaire, fréquenter le livre et avoir avec lui un commerce journalier. Au contraire, trop souvent, le bibliographe, qui n'est pas bibliothécaire, n'opère pas sur les livres eux-mêmes. Il se contente de renseignements quelconques obtenus de troisième et de quatrième main. Voilà pourquoi tant d'erreurs se glissent si aisément dans l'œuvre du bibliographe en l'air.

A-t-on songé au désarroi qu'amènerait, dans la section du Catalogue de la Bibliothèque royale, l'intrusion de personnes étrangères au métier de bibliothécaire ?

Ou bien les nouveaux venus chercheront à s'initier aux systèmes en usage dans l'établissement, mais, comme ni stage ni examen ne les y a préparés, quelle perte de temps et d'argent pour les dresser ! Et pourquoi alors ne pas nommer des candidats-bibliothécaires déjà au fait de la besogne ?

Ou bien, ce qui est malheureusement plus vraisemblable, on voudra tout innover, tout bouleverser. Et alors, autre difficulté. De 1837 à 1908, les fiches ont été libellées de telle façon ; à partir de 1909, elles le seront d'après une autre méthode. Comme tout cela va faciliter les recherches des fonctionnaires et employés chargés de servir le public ! Celui-ci déjà se plaint amèrement de la courte attente qu'on lui impose parfois. Que sera-ce quand on aura introduit de nouvelles indications dont l'utilité pratique est fort contestable ? Ce sera à en perdre la tête.

Quant aux meilleurs ouvrages à acquérir par une bibliothèque, de nouveau ce n'est pas le bibliographe en chambre qui est le plus qualifié pour les signaler. Car pour lui, comme pour l'entomologiste, il n'y a ni bons ou mauvais ouvrages ; tous sont égaux devant ses fiches. Mais tels

ne sauraient être les principes directifs de la bibliographie du bibliothécaire. Il doit connaître la valeur des ouvrages qu'il renseigne à celui qui est chargé de faire les acquisitions. En un mot, il lui faut, lui, pratiquer de la bibliographie critique.

« Non, conclut notre interlocuteur, une Section du catalogue et des renseignements bibliographiques à la Bibliothèque royale ne fait pas double emploi avec d'autres instituts s'occupant de bibliographie. On l'a vu, il est utile, pour éviter les chaos et la confusion, que ces établissements demeurent séparés. Car il y a fagot et fagot ».

Correspondance.

Nous avons reçu la lettre suivante. Elle n'est pas signée ; elle met en cause des tiers. Nous aurions pu la jeter au panier. Nous la publions in-extenso, *sans y changer rien.*

LA RÉDACTION.

AU RÉVÉREND PÈRE VAN DEN GHEYN, S. J.

Lettre ouverte à propos de sa critique de l' « Annuaire de la Belgique Scientifique, Artistique et Littéraire, » publié par l'Institut International de Bibliographie.

RÉVÉREND PÈRE,

Vous faites à l' « Annuaire de la Belgique scientifique, artistique et littéraire », publié par l'Institut International de Bibliographie, l'honneur d'un compte-rendu critique de cinq pages dans le N° de Mars-Avril 1908 de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique.*

Nous vous remercions vivement de la collaboration indirecte que vous apportez ainsi à l'Edition future de l'Annuaire et nos remerciements seraient sans réserves si vous n'aviez jugé bon d'encadrer vos critiques dans un préambule et une remarque finale qui nous obligent à vous présenter à notre tour des observations.

Après avoir dit que l'Annuaire « réalise une excellente idée » faite pour rendre de précieux services » vous déclarez que « la » réalisation de l'œuvre ne répond d'aucune manière à l'excel- » lence du projet. Omissions importantes, erreurs nombreuses,

» indications surannées, tous ces défauts déparent l'Annuaire, au » point qu'à l'heure actuelle il est presque *inutilisable* ».

Tout doux, Révérend Père, voilà un jugement d'un radicalisme que vous aurez peine à faire partager, car les *motifs* dont vous le faite (*sic*) suivre ne sont guère faits pour le trouver fondé.

Pour le démontrer nous allons vous suivre dans le méticuleux et héroïque travail « d'échenillage » que vous avez fait subir à un simple Annuaire, lui consacrant ainsi le temps, la science et la patience que les exégètes savent dépenser pour critiquer quelque synoptique des Evangiles quand ils craignent que les moindres erreurs puissent venir saper les fondements de leur Foi.

Vous relevez à la charge de l'Annuaire 78 faits : nous les avons comptés ; il n'y en a ni plus ni moins. Or, l'Annuaire contient un minimum de 12000 renseignements. Il concerne, en effet, 2480 institutions. Plus de 1000 d'entr'elles ont été invitées à répondre à un questionnaire de 25 questions et la liste des personnes citées est elle-même riche de 1700 noms. Or, 78 critiques sur 12000 renseignements donnent un pourcentage de fautes, de six pour mille. Assurément, voilà qui ne serait pas mal pour une « première édition ». Mais voilà certes qui est très bien quand, après avoir analysé vos critiques on en apprécie l'exacte valeur. Nous nous sommes astreints à ce travail et le tableau suivant en résume les conclusions.

1° *Coquilles typographiques* 12

Au risque de retourner le fer dans le (*sic*) plaie que vous avez faite au cœur de l'excellent correcteur de la Maison Hayez, nous citerons de nouveau ici les douze fautes qu'ont découvert (*sic*) vos yeux « typographiques » parmi les 16500 lignes des 368 pages de l'Annuaire.

Nous avons laissé imprimer de Ren *pour* de Reu ; Tro d' sottais *pour* Trö d' sottais (Mr Keybert, de Verviers, signataire d'un questionnaire de l'enquête tient cependant pour Trö !) ; Nantil Hans *pour* Nantet Hans ; Licquendael *pour* Picquendaele ; Stroebant *pour* Stroobant ; Veronstraete *pour* Verongstraete ; De Gelves *pour* De Geloes ; Casin *pour* Casier ; Hebbelinck *pour* Hebbelynck ; VanderBerghe *pour* Van der Berghe ; d'Oultremont *pour* Doutrepont ; Onbeek *pour* Oirbeek.

2° *Adresses incomplètes et changements d'adresses :* . . 9

Ici nous ferons remarquer :

a) que le questionnaire où nous avons puisé l'adresse de M.

Grojean, 265 Avenue Brugmann au lieu de 270, est d'une écriture qui ressemble fort à celle de Mr Grojean lui-même.

b) que Mr Bayot a parfaitement habité la rue de Milan.

c) que si Mr Demeuldre réside aujourd'hui en permanence dans sa propriété de Soignies, il a habité Bruxelles plusieurs années.

3° *Mutations survenues dans les fonctions. . . . . . 18.*

Nous ferons remarquer qu'aucun Annuaire au monde ne peut se vanter de présenter une liste à jour des titulaires des fonctions. Il en est surtout ainsi quand il cite les noms essentiellement changeants des présidents et secrétaires d'associations scientifiques et littéraires. Les critiques faites ne signalent aucune erreur d'attribution, elles se bornent à dire : un tel n'exerce plus telle fonction. Or, tous exerçaient (*sic*) leurs fonctions au moment où le manuscrit a été arrêté, et celui-ci n'a pu être établi en un jour : là est notre justification. D'ailleurs n'est-ce vraiment pas manquer de bonne grâce que de nous reprocher de n'avoir pu empêcher, en cours d'impression, la mise en retraite de deux fonctionnaires et la mort de deux présidents de sociétés ? Le supplément de la p. 338 et la liste alphabétique de la p. 258 apportent au demeurant des correctifs aux indications erronées qui se seraient glissées dans l'Annuaire.

4° *Addenda à la liste des présidents et secrétaires 3*

Mieux informé que nous, vous complétez notre liste de trois noms. C'est parfait. Mais pourquoi vous bornez-vous à dire que « M. Gaillard et le R. P. Van den Gheyn sont à tort signalés » comme secrétaires de la Commission internationale pour la » reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux » et pourquoi ne nous apprenez-vous pas quels sont les secrétaires de cette Association. Celle-ci est-elle « acéphale », pour employer votre expression, ou quelque difficulté majeure a-t-elle contraint les « penseurs » qui en conçurent l'idée à « evanescere in cogitationibus suis ?

5° *Répétitions 3*

Le mal est-il bien grand d'avoir répété que le Conservateur en chef de la Bibliothèque Royale est nommé par le Roi et d'avoir cité deux fois, et à la rubrique de chacun des deux Ministères des Affaires étrangères et de la Justice auxquels elle est rattachée, la Commission permanente pour l'examen des questions de droit international privé ? Vous-même vous voudriez voir figurer à deux places différentes les cours d'Art et d'Archéologie !

Quel est ici le critère de votre critique ? et pourquoi n'avez-vous pas tenu compte que la « Table générale alphabétique » placée in fine du volume a précisément pour but de parer aux inconvénients propres à tout classement, chose utile mais forcément arbitraire ?

Quant aux bibliothèques, voulant en présenter le tableau en un ensemble, il était conforme à notre plan de répéter dans la *Liste générale* les bibliothèques des associations déjà signalées au chapitre III, parmi les renseignements concernant ces associations.

6° *Addenda* *3*

Nous ne pouvons être d'accord sur les Addenda que vous relevez en nous les imputant à faute. Sans doute on peut les admettre, mais il n'y a que de simples préférences personnelles qui pourraient justifier leur incorporation à l'Annuaire et nullement le plan de l'ouvrage lui-même. En effet :

a) Vous voudriez voir ajouter trois livres aux « Sources à consulter sur la Belgique ». Pourquoi trois seulement et pourquoi les trois que vous désignez ? N'avons-nous pas dit expressément « On s'est borné à indiquer ici quelques uns des ouvrages principaux ». Nous n'avons pas annoncé une liste complète.

b) A propos des Musées et collections, nous avons voulu attirer l'attention du lecteur sur certains « trésors » et nous avons imprimé ceci :

« Il existe des œuvres de peinture et de sculpture dans un » grand nombre d'Eglises, d'hôpitaux, d'Hôtels de Ville ; il y a » lieu de citer notamment... »

Suivent quelques noms capitaux. Vous nous reprochez de n'y avoir pas ajouté « le Van Dyck de Saventhem, celui de Courtrai surtout si célèbre par le vol récent dont il fut l'objet». A la vérité voilà un étrange critère de l'importance des collections ! Et qui nous reprochera sérieusement d'avoir basé notre choix sur d'autres motifs que la banalité d'un fait divers ?

Vous ajoutez « puisqu'on ne pouvait faire une énumération complète de toutes les églises, il ne fallait pas en faire du » tout ». Les lecteurs de l'Annuaire, dont le but avons-nous dit dans l'introduction (p. VII) est d'ordre « tout pratique », adopteront-ils une telle opinion, ou vous laisseront-ils pour compte votre foi en l'absolu et la perfection en ce bas monde !

c) Enfin, dans la liste intitulée « *Principaux journaux quotidiens* » vous nous reprochez aussi d'être incomplets et d'avoir

omis la « Voix du Luxembourg » ! Est-ce aussi à cause de la célébrité récente que lui a faite la Presse ?

7° *Critiques relatives aux Institutions. 6*

Des critiques de cet ordre sont vraiment importantes. Car en publiant l'Annuaire nous n'avons pas eu en vue de remplacer les répertoires qui existent mais bien de faire un relevé des *institutions* scientifiques, artistiques et littéraires de la Belgique : Or, votre critique savante qui sait relever un *U* dont le typographe a fait un *N* et qui pousse la précision jusqu'à nous signaler les déménagements, voire les villégiatures des personnes citées, votre critique en s'exerçant sur les 2480 institutions relevées par nous ne trouve à redire que sur les points suivants, bien secondaires :

a) Nous avons cité une Association qui n'existe plus, l'Union de la Presse Avicole Belge que présidait M. Stainier à Mont St. Guibert ;

b) Nous avons ignoré l'existence de la « Fédération des professeurs d'Athénées et l' « Association des Anciens normaliens et docteurs en philosophie de l'Université de Liège » ;

d) Nous avons omis de citer deux bibliothèques sur 1296 que nous avons mentionnées, les bibliothèques privées des Abbayes de Grimberghe et de Parc.

e) Nous avons passé sous silence un établissement scientifique privé, l'Observatoire du Collège des Jésuites à Louvain.

f) Enfin nous n'avons pas distingué suffisamment entre la Fédération archéologique et historique de Belgique et ses Congrès, la Fédération dites-vous étant un « être purement moral ». Cette dernière critique nous ne la comprenons point, toutes les associations, institutions et Congrès étant des êtres moraux, à l'exception des associations de malfaiteurs et de pornographes, qui sont des êtres immoraux.

8° *Autres critiques. 24*

Ces autres critiques ne rentrent pas dans les divisions précédentes. Ce n'est pas parce qu'elles sont moins minuscules, mais parce qu'il nous fait (*sic*) bien généraliser, et qu'on « ne sait pas répondre, quand on ne sait se borner ». Au demeurant nous sommes loin d'être d'accord avec vous sur ces 24 critiques restantes. Si nous reconnaissons volontiers avoir estropié 10 noms de communes, ou les avoir érronément (*sic*) rattachées à des provinces dont elles ne relèvent pas, par contre nous vous prions de relire

attentivement la p. 125 où nous ne tenons pas le langage que vous nous prêtez. Nous plaiderons aussi les circonstances atténuantes pour n'avoir pas cité à la p. 259 la belle collection de Mr Ch. Cardon, à la collaboration personnelle de qui nous avons si utilement eu recours. (V. p. VII en note). Mr Cardon nous avait écrit pour nous prier instamment de ne pas mentionner sa collection afin de lui éviter « d'importunes visites ». N'eut-il (*sic*) pas été désobligeant à l'égard d'un collaborateur de passer outre et le scrupule de l'exactitude ne pouvait-il le céder devant le devoir de la reconnaissance ?

Total des critiques 78

Voilà, Révérend Père, comment nous prouvons que vous avez été « excessif » en écrivant que notre Annuaire est « *presque inutilisable* ». Vous avez été, aussi, injuste et peut-être... comment dire ?... maladroit. Car avec nos yeux moins « échenilleurs » que les vôtres, et avec une bien moindre habitude de l'examen critique des textes, nous ne relevons pas moins de huit erreurs de citations dans votre compte-rendu de cinq pages : 8 erreurs sur un total de 78 et vous y ajoutez une faute d'orthographe! : 1°) p.44 vous parlez d'un Huybrigts dont il est probablement question à quelqu'autre page ; 2°) vous citez la p. 240 au lieu de 241 ; 3°) la p. 259 au lieu de 260 ; 4°) la p. 174 au lieu de 274 ; 5°) une soi-disant p. 508 alors que l'Annuaire n'en a que 368 en tout et pour tout ; 6°) la p. 313 au lieu de 312 ; 7°) les p. 314-314 au lieu de 313-314 ; 8°) Vous écrivez Witman avec un *t* au lieu de Wittmann avec deux *tt*. (p. 214 de la Revue des Bibliothèques et des (*sic*) Archives de Belgique). Et à la deuxième page vous laissez imprimer « Union *professionneles* d'Aviculture de Belgique ! »

Loin de nous la pensée de vous rendre à votre tour responsable de ces errata et de vous demander de retirer de la circulation « comme inutilisable, raté, et de nature à entraver la science » le numéro de la *Revue des Bibliothèques* et des (*sic*) Archives à qui vous avez confié le résultat d'un travail, qui doit apparemment rentrer dans la catégorie des œuvres qui émanent, comme vous l'écrivez, « de ces modestes et obstinés travailleurs, qui par l'impeccable correction, le soin attentif de tous les instants, la méticuleuse habileté apportée à tous leurs travaux fournissent à la science l'appoint exact de résultats acquis avec certitude et de données incontestables ».

Si vous-même, Révérend Père, à propos d'un simple compte-rendu de 5 pages, vous pouvez à ce point errer, c'est bien que

« errare humanum est » et que nul ne peut se soustraire à la commune loi. Mais encore votre pourcentage de fautes apparait-il formidable au regard du nôtre. Voyez le tableau comparatif suivant :

Erreurs des auteurs de l'Annuaire.		Erreurs du Rév. Père Van den Gheyn.	
1° Erreurs imputées par le R.P.	78	1° Erreurs de citations . . .	8
2° Critiques démontrées inexactes	11	2° Erreurs dans les critiques .	11
Reste	67	Total	19
soit sur XXXVI-368 pages 1/6 de faute par page.		soit sur les 5 pages de texte de la critique : près de 4 fautes par page.	

En présence de cette comparaison : 1/6 de faute par page de notre côté et 4 fautes par page du vôtre, soit 24 fois autant, il nous est difficile de ne pas penser *in petto* que les lecteurs de l'Annuaire ont eu de la chance que l'idée de cet ouvrage nous soit venue à nous plutôt qu'à vous ?(*sic*)

Mais il est temps d'arriver à votre conclusion finale. « Dans » les discours réimprimés en tête de l'Annuaire, » dites-vous, « est » célébré (*sic* à l'envi la glorification des méthodes et des œuvres » modernes de documentation. Loin de nous de contredire à ces » éloges, mais il devient opportun, croyons-nous d'insister, vive- » ment sur le mode de réalisation des concepts et l'exécution des » fécondes idées. Pour brillantes que soient-celles-ci, elles ne » valent que par la mise en œuvre ». Vous concluez ensuite que celle-ci doit être confiée « aux modestes et obstinés travailleurs » dont question plus haut.

Voilà qui est parfait et nous voici maintenant complètement d'accord Car, si nous comprenons bien ce qu'écrire veut dire, quittant la question de l'*Annuaire* vous abordez celle plus générale de toute, l'œuvre entreprise par l'Institut International de Bibliographie, et vous signalez à ce propos l'importance des collaborations qui pourraient lui être données.

Or, vous le savez, parce que nous vous l'avons dit à maintes reprises, les collaborations dont vous parlez sont vivement désirées par nous. Chaque jour d'ailleurs nous en apporte de nouvelles, à la suite de visites à nos répertoires, visites que n'ont pas encore accomplies tant d'anciens. Donnez-nous votre collaboration, Révérend Père, et un nouveau pas en avant sera fait.

Car vous êtes l'un des président (*sic*), considéré et considérable de l'Association des Archivistes et Bibliothécaires de Belgique (*sic*) et certes votre exemple saura déterminer bien de ses membres encore tièdes ou hésitants. Ce sera tout profit pour une œuvre dont nul ne conteste plus l'utilité bien qu'elle s'éloigne si fort des manières traditionnelles de poser les problèmes, de la Bibliographie et de la Documentation. La récente Conférence internationale tenue à Bruxelles a permis d'entrevoir les immenses résultats d'avenir qu'on est en droit d'en attendre. Mais elle aussi a dit et répété « coopérons, coopérons ».

Agréez, Révérend Pére, l'assurance de notre considération bien distinguée.

Pour le Comité de Rédaction de
l'Annuaire de la Belgique
Scientifique, Artistique et Littéraire.
(*Sans signature*)

Réponse du R. P. van den Gheyn à l'auteur de la « Lettre ouverte ». — Je remercie d'abord l'auteur de la *Lettre ouverte* des choses trop aimables que, comme des fleurs, il sème de-ci de-là à mon adresse. Mais ce n'est pas l'heure de flatter notre vanité réciproque ; je vais donc droit au fait.

Je commence par reconnaître très volontiers le tort que j'ai eu de laisser échapper, à propos de l'*Annuaire*, le terme d'*inutilisable*. Comment ai-je pu perdre de vue l'une des devises de l'*Office: Nullus est liber tam malus quin* (et non pas *quis*, comme l'imprime la notice-catalogue de l'Institut international de bibliographie, 1908, p. 2) *aliqua parte prosit ?*

Quant au reste, je dois avouer, contrairement à ce qu'assure l'auteur de la *Lettre ouverte*, que je n'ai pas traité l'*Annuaire* comme « quelque synoptique des Évangiles » (*sic*). L'*Annuaire* étant jusqu'ici seul de son espèce, l'on ne peut pas encore parler des *Annuaires synoptiques*, pas plus qu'on ne comprend ce qu'est un synoptique des Évangiles.

Puis, il y a quelque naïveté à s'imaginer que les 78 faits relevés dans mon compte-rendu constituent les seules et uniques erreurs de l'*Annuaire* et par conséquent à baser un pourcentage sur ce chiffre.

Je pourrais répondre en détail à toutes les observations de la *Lettre ouverte*, mais j'entends d'ici le directeur et les lecteurs de cette *Revue* crier grâce. Je me bornerai à deux ou trois remarques.

Dans la réponse relative aux *mutations survenues dans les fonctions*, on trouve que j'ai manqué de bonne grâce. Tout doux, cher Monsieur, dirai-je avec l'auteur de la *Lettre ouverte*, vous savez fort bien que je ne vous ai reproché aucune mutation survenue au cours de l'impression. J'ai positivement affirmé le contraire et signalé qu'en certains cas qui intéressaient spécialement l'auteur de la *Lettre ouverte*, les mutations faites pendant l'impression avaient été soigneusement notées. Les renseignements erronés que j'ai cités, portent tous sur des personnes décédées ou démissionnaires bien avant que l'*Annuaire* fût livré à l'impression. La réponse de l'auteur de la *Lettre ouverte* est une petite malice, mais cousue de fil gris Du reste, le procédé qui a été mis en œuvre et que révèle la lettre ci-dessous de M. Grojean — faire servir en 1908 des fiches recueillies en 1903 — devait fatalement aboutir à des erreurs.

On m'a convié à relire attentivement la page 125 où j'ai parlé d'une erreur relative à M. De Ketelaere. Je l'ai fait, mais je ne comprends pas du tout ce que l'auteur de la *Lettre ouverte* entend par la dénégation : « Nous ne tenons pas le langage que vous nous prêtez ».

Au demeurant, j'ai eu une autre fois le malheur de n'être pas compris, quand j'ai parlé d'être purement moral. On s'en est amusé en l'opposant, dans l'espèce, à l'être immoral. Pourtant, le traité le plus élémentaire de philosophie est clair à cet égard.

Après avoir essayé de répondre à nos observations, que nous devons maintenir toutes, l'auteur de la *Lettre ouverte* prend l'offensive à son tour et crible mon pauvre compte-rendu. C'est de bonne guerre, et la mise en pratique du célèbre adage : *Medice, cura te ipsum* Mais il y a aussi le mot du poète : *Telum imbelle sine ictu*, et j'avoue que je ne me sens point frappé. Car le triomphal pourcentage qui doit m'accabler, porte absolument à faux. Une des premières règles de la statistique est, en effet, de comparer les choses *in eodem ordine* Or, on fait compter comme acquises — ce que je conteste formellement — onze prétendues erreurs dans mes critiques et huit chiffres mal lus par les typothètes et moi dans la correction des épreuves Grâce à ce petit stratagème, on chante victoire

(1) Je pourrais, à mon tour, appliquer le même traitement à la *Lettre ouverte*. Je n'en veux qu'un exemple : sous le 1° (*Coquilles typographiques*), il faut lire : Keybets (et non : Keybert) ; Nautet-Hans (et non : Nantet Hans). Mais, il faut savoir se borner.

L'auteur de la *Lettre ouverte* s'est absolument mépris — à moins qu'il n'ait voulu donner le change — sur la portée exacte des observations générales qui terminent mon compte-rendu. Il y voit un appel à la collaboration et il l'implore en termes très élevés, presque émouvants.

Eh bien, non, tel n'est pas le sens de mes paroles ; je dois donc parler plus clair. J'ai nettement voulu dire que n'est pas bibliographe qui veut, qu'il ne suffit pas de s'intituler la « *Documentation universelle* » pour l'être en fait, et qu'avant de vouloir imposer sa direction à tout le monde, il faut être outillé pour ce faire.

M. Darboux, membre de l'Institut, le faisait remarquer récemment à la dernière Conférence de bibliographie tenue à Bruxelles: il est téméraire de prétendre à la documentation universelle quand on n'a à son service ni historien, ni philologue, ni mathématicien, ni anthropologiste, ni ethnographe, ni physiologiste, ni théologien, ni botaniste, ni zoologiste, etc., etc Arrivent alors de fâcheux mécomptes comme celui que signale *La Géographie* (n° du 15 octobre 1908, p. 274-75).

Au demeurant, la bibliographie universelle est un leurre (voir *Le Correspondant*, n° du 10 décembre 1907). Chaque science se fait à elle même sa bibliographie critique par des hommes compétents, *Fachmänner*, comme disent les Allemands, et non à coups de ciseaux, sur des renseignements pris de troisième ou quatrième main. Telle est peut-être la raison pour laquelle l'Institut de bibliographie a perdu des collaborateurs au lieu d'en gagner.

Mais tout ceci nous entraîne très loin et nous nous étions promis d'être court.
J. VAN DEN GHEYN, S. J.

Lettre de M. O. Grojean. — La « *Lettre ouverte* » qu'on vient de lire, me fait intervenir dans le débat. Qu'on me permette de présenter, à ce propos, une courte observation.

J'ai, en effet, habité avenue Brugmann 265, à Uccle ; c'est l'adresse que j'ai écrite sur un questionnaire qui m'a été envoyé par l'Administration de l'Enseignement supérieur, des Sciences et des Lettres, à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis (1904).

Mais, il y a deux ans que mon adresse a changé et l'*Annuaire* porte la date de 1908.
OSCAR GROJEAN.

Lettre de M. A. Bayot. — Je me borne, pour ma part, à constater qu'au moment où l'*Annuaire* a paru, j'avais eu le temps de terminer un bail de trois ans à Watermael et d'en commencer un nouveau à Louvain.

ALPHONSE BAYOT.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

M. le baron A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, conservateur des Archives de l'État à Bruges, est nommé Chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne.

L'Académie royale de Belgique (Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques) vient de décerner le prix Duvivier à M. LEO VERRIEST, archiviste aux Archives de l'État à Mons, pour son travail sur *L'extinction du servage en Belgique*. Depuis que notre Revue existe, c'est la seconde fois que l'Académie couronne un de nos collaborateurs. Il y a quatre ans, on se le rappelle, la médaille d'or fut décernée à M. ED. LALOIRE, archiviste aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, pour son mémoire sur le *Duel*.

Le Mont des Arts

la Bibliothèque royale et les Archives générales du Royaume.

1. Historique de la question. — Il y a plus de trente ans, la difficulté des communications entre le haut et le bas de la ville par la Montagne de la Cour préoccupait vivement les Bruxellois ; la Montagne de la Cour, cette ruelle étroite, tortueuse et perpétuellement encombrée par les véhicules de toute sorte, était aussi dangereuse à descendre que pénible à gravir. Tout le monde désirait la création d'une voie plus large, en pente moins raide, et, partant, plus commode, pour réunir la Place Royale à la Bourse.

En 1882, au cours de ses études pour la création d'un nouveau Musée des Beaux Arts, Balat conçut le projet de transformer complètement la Montagne de la Cour. Il proposait d'établir entre la Place Royale et le Cantersteen une terrasse en palier à laquelle on aurait donné une forme semi-circulaire. Le diamètre de ce demi-cercle aurait été formé par un grand Musée construit en ligne droite entre la petite rue du Musée et la rue de l'Empereur; la Montagne de la Cour était supprimée en tant que voie carrossable ; un escalier monumental à portique rachetait la différence de niveau produite au haut de la rue de la Madeleine par la construction de la terrasse, et réunissait le péristyle du Musée au Cantersteen ; enfin, devant le nouveau musée, des maisons de commerce étaient disposées

en hémicycle, et, derrière celles-ci, était tracée la rue courbe qui existe aujourd'hui sous le nom de Coudenberg.

Ce projet trouva de nombreux détracteurs : les uns s'indignèrent de voir établir des magasins vis-à-vis de la noble façade d'un musée ; d'aucuns, et M. Buls en était, s'en prirent à l'escalier de Cantersteen ; d'autres encore prétendirent que les magasins resteraient sans chalands, étant donné que la circulation se trouverait détournée ; ils voyaient déjà la place du Musée parcourue par les seuls insulaires des tournées Cook. Bref, le projet n'eut pas de suites.

Pourtant, le Roi qui s'intéressait à la question, faisait faire des études à l'étranger ; le projet Balat servait de base. Plus tard, l'ouverture du Coudenberg et la découverte du panorama de la ville constituèrent une nouvelle étape vers la question du Mont des Arts, mais celle-ci ne s'ouvrit dans toute son ampleur que vers 1897, quand le Roi, peu satisfait des esquisses que lui avaient présentées les architectes auxquels il s'était adressé, confia l'étude de la matière à M. l'architecte Henri Maquet. Ce fut celui-ci qui créa l'idée d'un Mont des Arts.

Il y avait en effet deux autres questions latentes : la première était celle du dégagement des Musées : le plus exposés de ceux-ci était le Musée Moderne, qui, entouré par des séries de maisons placées en contre-bas du côté de la Montagne de la Cour et de la rue de l'Empereur était destiné, en cas d'incendie violent sur l'une ou l'autre de ces voies, à devenir inévitablement la proie des flammes.

M. Maquet solutionna d'abord en un seul projet la question du dégagement des Musées et celle de la rectification de la Montagne de la Cour : les bases de son plan furent les suivantes : 1° supprimer toutes les maisons construites entre le Coudenberg et la Montagne de la Cour; 2° supprimer les maisons construites à la Montagne de la Cour entre la petite rue du Musée et la rue de l'Empereur ; 3° supprimer les maisons sises à la rue de l'Empereur vers la colline.

Sur l'espace rendu libre de la sorte, il construisait un

vaste musée en palier entre la petite rue du Musée et la rue de l'Empereur ; la Montagne de la Cour disparaissait ; le Coudenberg devenait la seule voie de communication entre la rue de la Madeleine et la Place Royale ; l'espace compris entre le Coudenberg et le Musée formait une vaste terrasse d'où l'on découvrait tout le panorama de la ville ; et le Coudenberg était réuni au Nouveau Musée par des rampes carrossables qui embrassaient de chaque côté des escaliers aboutissant à la partie centrale du monument.

Il parut au Gouvernement que la solution de la question de la Montagne de la Cour et du dégagement des Musées était découverte. En 1897 des crédits furent demandés aux Chambres pour commencer et effectuer les expropriations nécessaires ; régulièrement chaque année, de nouvelles sommes furent portées au budget dans le même but, si bien que aujourd'hui, tout le terrain nécessaire est acheté et une partie des démolitions est même effectuée.

Depuis 1899, le projet Maquet s'est développé ; je n'entreprendrai pas de retracer l'histoire de son évolution ; seul M. Maquet pourrait le tenter, et d'ailleurs ce serait sans profit pour personne. Il me suffira d'indiquer les modifications survenues dans la conception primitive.

A côté de la rectification de la Montagne de la Cour et du dégagement des Musées une troisième question existait. La Bibliothèque royale envahie de plus en plus par le flot montant des publications sans cesse plus nombreuses, prévoyait le moment où ses magasins seraient combles ; depuis longtemps des études étaient faites dans le but de lui trouver des agrandissements.

D'autre part les Archives générales du Royaume, installées pour lors rue de la Paille, aspiraient à obtenir un nouveau local.

En 1885, l'architecte B. Delcorde des Bâtiments civils, avait déposé un projet étudié dans tous ses détails combinant la construction d'un nouveau dépôt d'archives à la rue de Ruysbroeck avec l'agrandissement de la Bibliothèque royale. Il prolongeait les deux ailes latérales de la Bibliothèque jusqu'à la rue de Ruysbroeck, et le long de cette

voie, il construisait un bâtiment de 123 mètres de long sur 12 mètres de profondeur, le tout à l'usage des Archives ; mais dans la cour qui s'étendait derrière la Bibliothèque royale actuelle, entre celle-ci et les nouvelles constructions, il prévoyait pour la Bibliothèque royale une nouvelle salle de lecture de forme elliptique de 20 m.×26, avec bibliothèque de référence et de la place pour 256 lecteurs. Cette salle était admirablement éclairée par le haut ainsi qu'il doit être.

Le projet Delcorde ne fut pas pris en considération : les Archives générales allèrent occuper les anciens locaux du Musée d'Histoire naturelle, et la Bibliothèque royale resta ce qu'elle était avec ses magasins encombrés et sa salle de lecture insuffisante.

Depuis 1899, devant la nécessité pressante de fournir des locaux supplémentaires à la Bibliothèque royale, et aussi aux Archives générales du Royaume qui se sont trouvées rapidement à l'étroit dans leur nouvelle demeure, M. Maquet a conçu une idée analogue à celle de Delcorde et l'a combinée avec celle de son plan primitif ; dans le but de donner satisfaction à ces deux institutions, il a imaginé de construire un corps de bâtiments à la rue de Ruysbroeck, depuis le Musée ancien jusqu'à la rue de l'Empereur, où il le raccorde avec le nouveau Musée qu'il se proposait déjà d'élever ; il entoure de la sorte les locaux existants d'une enceinte extérieure continue dans laquelle chacun des établissements nécessiteux pourrait trouver le supplément de place indispensable. Mais, de la sorte, la conception d'ensemble du projet s'est trouvée complètement modifiée, ainsi qu'on le verra plus loin.

Pour éclairer M. Maquet dans cette tâche difficile, une commission composée ce MM. Beernaert, de Beaufort, Knopff, Hymans, Gaillard, avec M. Verlant pour secrétaire, fut instituée.

De plus, le Roi, dès 1902, manifesta publiquement le désir de voir également transférer dans le futur palais des Arts, des Sciences et des Lettres, les locaux de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale

d'histoire. De la sorte le Palais des Académies pourrait être réservé pour les manifestations artistiques.

C'est ainsi que le gigantesque palais dont au printemps dernier M. Maquet a présenté au public bruxellois une maquette sommaire, est destiné à abriter en tout ou en partie le Musée ancien, le Musée moderne, la Bibliothèque royale, les Archives générales du Royaume, l'Académie royale de Belgique, la Commission royale d'histoire, la Commission royale des monuments et même... l'Institut international de Bibliographie.

Le projet Maquet a rencontré aux Chambres une véritable pierre d'achoppement ; il a proprement succombé sur un détail d'exécution : son auteur désirait le construire en pierre blanche ; la Chambre l'aurait voulu en nationale pierre bleue ; on a enterré provisoirement les plans sous prétexte de nouvelles études à faire.

Déjà M. Maquet avait vu au cours des années des concurrents se déclarer. Ce contretemps en a suscité de nouveaux. Une exposition de projets du Mont des Arts a été organisée au Cercle artistique.

Elle n'a rien révélé de sensationnel.

On y a vu des esquisses dues à MM. Boekmayert, Goossens et Henri van Massenhove, Jules de le Court Wincqz, Rau-Tenaerts, de Jamblinne de Meux ; toutes sont trop rudimentaires pour servir de base à une discussion. M. H. Kervyn de Lettenhove y avait joint des aquarelles faisant voir en bleu des aperçus qui s'efforçaient de sortir des nuages ; l'Institut international de Bibliographie avait fait à côté des photographies du projet Maquet, un déballage de vieilles images aussi étrangères que possible au sujet.

Seul, M. Hermanus avait tenu à présenter au public quelque chose de soigné.

Son projet mérite d'être esquissé sommairement :

M. Hermanus laisse subsister la Montagne de la Cour. Entre celle-ci, et le Coudenberg, il construit une ample salle de fêtes avec entrée au haut de la rue de la Madeleine. Cette salle de fêtes est entourée par un cercle de magasins surmontés d'une terrasse à laquelle on accède à la jonc-

tion de la Montagne de la Cour et de Coudenberg. Il laisse subsister les magasins au bas de la Montagne de la Cour à gauche en descendant, ainsi qu'à la rue de l'Empereur ; mais ils enserrent le nouveau Musée à construire dans le haut de la Montagne de la Cour, à partir de la petite rue du Musée, en descendant. Ce Musée s'étend par derrière jusqu'à la rue de Ruysbroeck, et remonte de là vers le Musée Ancien, en fournissant des agrandissements à la Bibliothèque royale.

Telles sont les grandes lignes du plan de M. Hermanus. Pour être intéressant il n'en est pas moins entaché de deux vices absolument rhédibitoires : qui voudra se hasarder dans une salle de fêtes exposée à l'incendie par le cercle d'habitations qui l'entourent et en entravent le dégagement ? Qui ne voit pas que le danger d'embrasement des Musées par les maisons placées directement en contre-bas serait plus grand que jamais ? Et pourtant, il s'agit avant tout de mettre complètement à l'abri nos collections nationales.

Pour ces raisons, on peut dire que le projet Maquet reste seul devant l'opinion et les desiderata du Gouvernement.

2. Le projet Maquet. — Le projet Maquet est extrêmement intéressant au point de vue de la réalisation de l'idée maîtresse qui domine la conception du Mont des Arts : il ne déplace aucune des institutions qui se trouvent déjà groupées en une étroite connexion ; au contraire, il resserre les liens qui les unissent en enserrant les différents bâtiments qui abritent la Bibliothèque royale, les Archives générales du Royaume, et le Musée moderne, dans une enceinte de constructions nouvelles.

L'ordonnance de celles-ci, a pour base le premier étage du Musée ancien. M. Maquet amorce parallèlement à la rue de Ruysbroeck, une suite de galeries nouvelles qui s'étendent jusqu'à la rue de l'Empereur en conservant le même niveau ; de là, elles tournent à angle presque droit le long de cette rue dans la direction de la Montagne de la Cour, pour revenir ensuite vers la place Royale, jusqu'à la petite rue du Musée.

Pour supporter cette galerie qui est horizontale quelle que soit la déclivité du terrain sous-jacent, M. Maquet élève des bâtiments dont l'immense galerie nouvelle constitue ce qu'il appelle le premier étage ; au dessous, s'étagent en descendant, d'abord un rez-de-chaussée qui ne mérite ce nom qu'au haut de la Montagne de la Cour : en réalité, ce rez-de-chaussée est au 4e étage à la rue de l'Empereur, au 3e en haut de la rue de Ruysbroeck ; ce rez-de-chaussée est supporté par un étage bas qui se trouve au niveau d'une terrasse horizontale courant tout autour de l'édifice. La terrasse est posée elle-même sur deux étages sous lesquels s'ouvrent enfin des caves à la rue de l'Empereur, et au bas de la rue de Ruysbroeck ; sur un seul étage, au haut de la rue de Ruysbroeck.

Enfin, derrière la façade extérieure des bâtiments qui longent la rue de Ruysbroeck, l'architecte creuse une cour profonde, et, du côté de la colline, crée un second corps de bâtiments réunissant les constructions à la Montagne de la Cour à celles de la rue de Ruysbroeck. Tout l'immeuble situé sous la nouvelle galerie des Musées est destiné à fournir les accroissements nécessaires aux institutions qui en réclament, et à loger celles qui doivent quitter le Palais des Académies.

3. L'utilisation des bâtiments. — On a vu plus haut que ce qui a guidé M. Maquet dans l'établissement de ses plans, c'est avant tout l'agrandissement des salles d'exposition des Musées. L'immense galerie qui court sous les toits des constructions nouvelles est destinée aux expositions permanentes des Musées ancien et moderne, ainsi qu'aux expositions temporaires qui se font actuellement au Musée moderne. C'est pour obtenir un éclairage par le toit qu'on leur a réservé cette position élevée. Au dessous, les Académies, la Commission royale d'histoire, les Archives et la Bibliothèque royale se partagent l'espace disponible.

L'Académie royale de Belgique et la Commission royale d'Histoire siégeraient à la Montagne de la Cour où de

vastes locaux leur seraient affectés. La Bibliothèque de l'Académie serait logée dans les sous-sols.

Les Archives générales du royaume trouveraient place à la rue de l'Empereur et au bas de la rue de Ruysbroeck. On leur y réserverait le rez de chaussée et les trois étages sous-jacents, ainsi que l'arrière bâtiment adossé à la colline et donnant sur la cour intérieure décrite ci-dessus ; la salle de lecture prendrait jour sur la cour intérieure, ainsi que tous les magasins d'archives. Les bureaux du personnel, s'éclaireraient à la rue de l'Empereur et seraient séparés par un couloir des magasins d'archives.

La Bibliothèque royale trouverait des agrandissements considérables à la rue de Ruysbroeck : au rez de chaussée, dans le haut, il y aurait une salle de lecture de 27 mètres de longueur sur 11 de largeur et 13 de hauteur, et une salle des périodiques. Au dessous s'étendraient de vastes magasins à livres, en gradins, étant donnée la déclivité du terrain. Enfin, on pourrait peut être trouver de la place pour le Cabinet des Estampes, les Manuscrits et le Cabinet des Médailles; mais cette partie du projet n'est pas encore mûrie.

On aurait accès à la nouvelle salle de lecture par l'entrée actuelle de la Bibliothèque royale; la salle en usage serait en partie démolie : tout le demi-cercle du côté de la rue de Ruysbroeck disparaîtrait, ; la salle actuelle, rapetissée, formerait une salle de travail réservée, mise à la disposition des savants.

Enfin, l'Administration serait transportée dans le corps de bâtiments où se trouve aujourd'hui la salle des périodiques.

4. Critique du projet. — Au point de vue de la Bibliothèque royale et des Archives générales du Royaume, le projet de M. l'architecte Maquet ne répond nullement aux progrès accomplis dans ces dernières années en matière de construction de bibliothèques et de dépôts d'archives.

En ce qui concerne ces dernières, on tend de plus en plus partout en isoler complètement les magasins des bâtiments

affectés aux salles de lecture et aux bureaux des archivistes ; il y a à cela un intérêt capital : c'est la seule condition à la quelle on peut assurer que rien ne s'égarera : le public est, de la sorte, tenu à distance des magasins, et tout ce qui sort de ceux-ci, soit pour être communiqué aux travailleurs, soit pour être soumis à un classement par le personnel scientifique, peut être annoté aisément à la sortie. Avec la disposition prévue par les plans du Mont des Arts, rien de cela n'est possible : bureaux des archivistes et magasins s'enchevêtrent et donnent dans le même couloir.

De plus, le projet Maquet prévoit à l'intérieur des bâtiments réservés aux Archives une cour de quarante mètres de profondeur sur vingt-quatre de large ; c'est dire que les magasins inférieurs seront obscurs.

M. Maquet m'assure qu'il n'en sera rien ; qu'on y verra très suffisamment ; qu'à Pise, il a des rues d'un mètre de large entre des maisons de 30 mètres de hauteur, et que dans ces maisons il fait clair. Il est possible qu'il en soit ainsi en Italie, mais à Bruxelles, il fait obscur dans la rue d'Une Personne où les bâtiments n'ont pas trente mètres d'élévation. Je dois ajouter que M. Maquet se propose d'employer des prismes *Lux* aux étages inférieurs ; il paraît que ces vitres donnent beaucoup de lumière ; de plus, dans les endroits obscurs, on se servira de lampes électriques portatives. « On s'en sert aussi dans les charbonnages, m'objectait un spirituel confrère ; la question serait de savoir si les bâtiments du Mont des Arts vont dépendre du Corps des Mines. »

Pour ce qui regarde la Bibliothèque royale, les défauts du projet sont bien plus graves encore.

D'abord, on veut créer une salle de lecture qui sera tout aussi insuffisante que celle qui existe actuellement ; on ne pourra pas y loger un lecteur de plus que dans l'ancienne : il suffit de faire les calculs pour s'en assurer ; on ne pourra pas y installer non plus de bibliothèque de référence, ce qui est tout à fait nécessaire ; enfin l'éclairage y sera insuffisant, étant donné qu'il sera exclusivement latéral.

M. Maquet m'a cependant écrit qu'il pourrait au besoin

donner à la nouvelle salle de lecture 15 mètres de large sur 35 mètres de long ; qu'elle serait éclairée latéralement par disposition spéciale. Prenons donc acte de ce qu'il est possible d'améliorer dans une certaine mesure cette partie du projet. Mais si c'est pour arriver au même résultat qu'actuellement, il est inutile de rien faire.

Or, la situation serait bien pire : à cette heure, le public se plaint de la lenteur avec laquelle on lui communique les ouvrages qu'il demande ; ce en quoi il a tort, car dans nulle autre bibliothèque continentale, ils ne sont mis aussi rapidement à sa disposition.

Et pourtant, à cette heure, les magasins sont réunis immédiatement à la salle de lecture. Le projet Maquet les en écarte ; les anciens magasins n'auront plus aucune communication directe avec la nouvelle salle de lecture et les ouvrages devront faire tout un voyage pour y arriver.

Enfin le magasin prévu au niveau de la rue de Ruysbroeck, avec son sol en gradins, offrira de sérieux obstacles au transport des livres.

Je ne parlerai pas du Cabinet des Médailles et des installations toutes spéciales qu'il réclamera, puisqu'il n'a pas encore fait l'objet d'études précises, mais je tiens a insister sur la nécessité d'y procéder.

Ce sont là les *objections de principe* spéciales aux Archives et à la Bibliothèque royale qu'il suffit d'évoquer seules pour rendre toutes les autres inutiles ; il y en a en effet quantité que je m'abstiendrai de formuler ; elles seraient relatives à l'éclairage des magasins, à la position et à la construction des rayons, etc. Tout cela doit être étudié avec l'aide de spécialistes, et à la lumière des dernières constructions similaires élevées en Belgique (le dépôt d'archives d'Anvers, par exemple), et à l'étranger. L'architecte en ces questions, quelque grand que soit son talent est incapable de fournir par lui-même une solution qui soit à la hauteur de ce qui doit être exigé de lui.

Mais il y a encore un point capital à signaler, et c'est là l'objection malgré tout la plus grave : d'après les plans, Musées, Bibliothèque, Archives, tout s'enchevêtre; les sal-

les des musées s'étendent jusqu'au dessus de la salle de lecture de la Bibliothèque royale et, si mes souvenirs sont exacts, au-dessus de celle des Archives. Les nouveaux bâtiments, construits, nous assure-t-on, de façon à être totalement incombustibles, enserrent les anciennes constructions qui, elles, peuvent aisément devenir la proie des flammes : cela est tellement vrai que, il y a quelques années, une poutre prit feu dans un des murs du Cabinet des Médailles actuel. M. Maquet se propose de remplacer dans les anciens bâtiments tous les éléments combustibles par d'autres qui seront à l'abri du feu. Mais en dépit des assurances contradictoires de M. Maquet, c'est là un projet dont la réalisation me paraît illusoire : comment établir que tel mur renferme des matériaux dangereux? il faudrait pour cela tout démolir.

La conséquence est double : à supposer que les bâtiments eux-mêmes des accroissements de la Bibliothèque royale et des Archives soient incombustibles, d'abord l'entassement colossal de papier qu'ils renfermeront compromettra la sécurité des musées situés au dessus, et les vieux bâtiments qu'ils encercleront, quelles que soient les améliorations qui y seront apportées, constitueront toujours pour eux une source de danger.

5. Conclusion. — Il résulte de ces constatations que le projet de M. Maquet, tel qu'il a été arrêté, ne peut être mis à exécution : Musées, Bibliothèques, Archives, peuvent sans doute voisiner, et c'est même chose désirable, mais ils doivent être nettement séparés l'un de l'autre, de façon à ne pas compromettre leur sécurité réciproque ; les uns et les autres doivent être construits d'après leurs nécessités respectives; enfin si on édifie de nouvelles constructions, il faut veiller à ce que les anciennes ne puissent être pour elles une cause de destruction.

6. Que faire ? — Je n'ai pas la prétention d'indiquer la solution à venir dans cette question si dificile. Mais l'autre jour, au Cercle Artistique, en voyant une photo-

graphie de l'Acropole d'Athènes exposée comme par ironie — une ironie provoquée par ce que l'auteur du rapprochement n'en saisit pas l'absurdité — à côté du « bastion » de M. l'architecte Maquet, je songeais : « Pourquoi n'aurions nous pas, nous aussi, notre petite acropole ? La Montagne de la Cour a dû être autre fois une colline aux flancs raides ; le tout serait d'en tirer parti. »

Or, pour cela, il faudrait remanier le programme du Mont des Arts. Le terrain est trop petit pour qu'il soit possible d'y entasser tous les services qu'on a rêvé d'y loger; j'ai vu avec plaisir qu'à la séance de Sénat du 1er décembre 1908, M. le Cte Goblet d'Alviella s'est élevé contre cette conception : l'Académie royale de Belgique se refuse d'ailleurs à quitter le palais des Académies. A la séance de la Chambre du 2 décembre dernier, M. Delbeke, ministre des travaux publics, a déclaré avec beaucoup de sagesse, qu'il ne verrait pas d'inconvénient à transporter les Archives générales du Royaume à l'écart du centre de la ville.

Il ne resterait donc sur le Mont des Arts que les Musées et la Bibliothèque royale. Dans ces conditions, il y aurait suffisamment de place pour construire sur les terrains expropriés les agrandissements nécessaires à ces institutions.

Pour ce qui regarde la Bibliothèque royale, il suffirait de reprendre le projet Delcorde, et de l'approprier au profit d'elle seule en tenant compte des progrès faits dans l'art de la construction depuis l'élaboration des plans.

Au point de vue de l'ensemble du Mont des Arts, la déclivité du sol serait mise à nu, au lieu d'être remblayée par une construction colossale ; les flancs de la colline se peupleraient de grottes et de statues cachées dans le feuillage, et, comme à Athènes, on pourrait construire des propylées pour conduire les hommes non plus cette fois aux temples des dieux, mais dans les sanctuaires de l'Art et de la Science. Des façades nouvelles rajeuniraient les anciens bâtiments débarrassés des constructions qui les cachent ; de vastes portiques de pierre réuniraient entre eux les di-

vers monuments au sommet de la colline; ils couronneraient de leur profil durable la pente feuillue au décor changeant. et livreraient à tous ceux qui savent tressaillir au spectacle des travaux artificiels comme à ceux de la nature, l'imposant panorama qu'offre la Capitale de la Belgique.

7. Provisoirement. — Avant qu'une décision ferme ne soit prise, avant que les transformations arrêtées n'aient été mises à exécution, quelles qu'elles soient, il s'écoulera inévitablement bien des années encore. Si les *Musées* peuvent attendre la réalisation du Mont des Arts, il n'en est pas de même de la *Bibliothèque royale.* Cette dernière regorge de livres, et, à cette heure ne possède plus de place pour les caser; dernièrement, on a dû recourir à un expédient déplorable pour pouvoir trouver un peu d'espace : on a été obligé de construire au centre du magasin principal des corps de rayons qui ont créé l'obscurité.

Puisque du fond des caves jusque sous les toits, les volumes s'entassent sans interruption en rangs serrés, il faut trouver immédiatement un local pour les acquisitions journalières, et ce local doit être en relation aisée avec la salle de lecture.

Actuellement la Bibliothèque royale est privée du deuxième étage de son aile droite : celle-ci est occupée provisoirement par l'Office international de Bibliographie qui y a entassé ses monceaux de fiches ; autrefois, cet étage appartenait à la Bibliothèque; il était réservé aux accroissements futurs.

A cette heure où la place fait défaut, il y aurait lieu de mettre fin ce provisoire et de restituer à la Bibliothèque cette partie de l'édifice qui lui est absolument indispensable : que l'on fasse déménager l'Office international de Bibliographie du local qu'il occupe indûment : les livres expression du travail et de la pensée sont autrement utiles à la science que les fiches constituées à coups de ciseaux et à

grand renfort de colle. A cette seule condition la Bibliothèque royale se trouvera momentanément soulagée, et pourra attendre avec confiance la réalisation du futur Mont des Arts.

VICTOR TOURNEUR.

Connaissances requises d'un archiviste d'autrefois.

La Ville de Bruxelles possède dans ses Archives une collection de documents assez hétérogènes dont le titre vague et modeste (1) ne révèle aucunement au chercheur le sérieux intérêt qu'elle présente. Il s'agit, en réalité, d'une vaste compilation entreprise au XVIIIe siècle par Félix-Guillaume-Antoine Brenart, conseiller ecclésiastique au grand Conseil de Malines depuis le 26 janvier 1758. Ayant accepté du Gouvernement Autrichien la mission de collaborer à la rédaction d'un mémoire de l'Etat ecclésiastique des Pays-Bas, dont avait été précédemment chargé le conseiller privé de Wavrans, Brenart détailla sous forme de canevas le plan général du travail qu'il allait entreprendre ; mais il ne put en terminer que la première partie. Son œuvre s'arrête en effet, à la mort de Charlemagne (2)

La collection à laquelle nous emprunterons les quelques données qui vont suivre représentait, à n'en pas douter, l'arsenal des arguments où devait puiser l'auteur du traité

---

(1) *Recueil de quelques pièces intéressantes.* — C'est une série de 21 volumes in-folio, qui ne laissent pas d'être importants pour quiconque étudie l'histoire de notre pays, particulièrement au XVIIIe siècle. Wauters en a analysé sommairement la plupart des textes dans son *Inventaire des Archives de la ville*, tome I, 1er fascicule, p. 31 à 59.

(2) GACHARD. *Sur les mémoires historiques et politiques du chef et président de Nény.* — (Bulletins de l'Académie, 1e série, tome VII, 1840, p. 358, et ss. — Cf. sur le conseiller Brenart les pages 367 à 371).

afin d'étayer, à l'aide de références concordantes et précises, les solutions auxquelles il se rangeait lorsqu'il avait à trancher les nombreux différends juridiques surgis entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique. C'est là, ce que nous appelons aujourd'hui, l'appareil des sources.

En parcourant ces multiples observations, on découvre parfois des renseignements quelque peu étrangers à l'esprit qui présida au relevé des textes; ils s'y sont glissés comme subrepticement, ou mieux au hasard des rencontres, mais ne nous en plaignons pas : nous y découvrirons à l'occasion certains détails typiques de nature à éclairer la question à laquelle ils participent et quelquefois même nous y relèverons plus d'une indication caractéristique sur les idées du temps, sur la mentalité d'autrefois. Les documents officiels revêtus de leur forme abstraite et figée, souvent boursouflée, toujours apprêtée, ne nous apparaissent généralement pas aussi expressifs, ni aussi vivants.

C'est ainsi que le conseiller Brenart traite incidemment des *notions nécessaires à un archiviste* (1). Les lignes qu'il leur consacre n'ont pour mérite, sous le couvert d'une indiscutable naïveté d'exposition, que de nous montrer combien la science des archives est relativement récente et combien rudimentaires étaient les connaissances exigées de nos confrères d'il y a cent cinquante ans. Quel chemin parcouru depuis (2) !

L'énoncé des connaissances indispensables à tout archiviste se trouve inséré entre deux copies de décrets du XVIIIe siècle : l'une de ces copies reproduit le refus de confirmation des privilèges de l'ordre teutonique par décret de Marie-Thérèse du 28 septembre 1754 ; l'autre est relative au décret du 24 mars 1749, concernant les recours « qui pourroient être pris vers le grand Con-

(1) cf. *Recueil cité*, tome K, folios 10 et ss. (*Archives de la Ville*). Wauters, dans son inventaire, les qualifie avec ironie de la façon suivante : « Notions très sommaires, et celui dont le savoir ne s'étendrait pas plus loin, ignorerait beaucoup de choses essentielles » [*cf. op. cit.* p. 46].

(2) On lira avec intérêt, à titre de curiosité, le *Traité des Archives* de Mariée, Paris, Cailleau, 1779.

seil contre les arrêts rendus par le parlement de Douai du tems de l'occupation française. »

D'après les notes de Brenart, il apparaît que l'archiviste doit connaître quelques éléments de sigillographie, d'héraldique et de diplomatique ou plus explicitement de chronologie ; ces diverses indications dénotent le souci de ne considérer l'archiviste que sous les espèces d'un travailleur qui se borne à la critique exclusivement matérielle des documents, sans requérir dans son chef la moindre éducation interprétative. Bien qu'il ne soit pas parlé de la nécessité primordiale pour l'archiviste de posséder certaines connaissances paléographiques, sans parler même d'un vernis de culture historique, nous ne pouvons considérer cet oubli regrettable que sous l'aspect d'une négligence : l'auteur ne s'est pas attaché à envisager comme indispensable au futur archiviste cette initiation à l'*abc* d'une fonction qu'il essaie de définir bien imparfaitement. Le laconisme dont il se sert, vaut la peine d'être signalé attendu qu'il s'agit d'un lettré mieux placé que personne pour apprécier sagement la valeur intellectuelle que l'on est en droit d'exiger de l'archiviste ; n'est-il pas l'indice très significatif de ce que la science des archives n'était qu'à peine entrevue ?

Que le lecteur en juge d'après les principales notions exigibles, rassemblées par Brenart, dont nous reproduisons fidèlement quelques spécimens :

« L'archiviste d'un état ou d'une province doit savoir à l'égard des sceaux anciens qui se trouvent dans les vieux titres, les changements arrivés dans les armes.

Celles de France étaient par exemple de fleurs de lys sans nombre ; elles ont été réduites à trois par Charles VI en 1380. Les armes des ducs de Lothier étaient les mêmes que celles des anciens rois d'Austrasie ; scavoir de güelles à la face d'argent : le titre de Lothier aiant été attaché au duché de Brabant en faveur des comtes de Louvain en la faveur de Godefroid le Barbu, ceux-ci prirent les armes de Lothier jusqu'à Henri I qui prit le lion d'or armé et lampassé de güelles et laissèrent les armes de Lothier à la

Ville de Louvain, qui les conserve encore aujourd'hui ; pareilles (*sic*) changements d'armoiries se rencontrent dans presque toutes nos provinces belgiques.

En second lieu doit observer que depuis le concile de Nicée tenu en l'année 325, l'année civile et ordinaire commençait chez nous au jour de Pacques ; ce qui a duré jusqu'en 1564 inclusivement et que depuis ce tems c'est-à-dire du premier janvier suivant, l'année 1565 a commencé au mois de janvier, ce qui a été suivi presque par tous, sauf en Angleterre et dans les pays du Nord. A Rome, Mabillon, (*De re diplomatica* lib. 2. ch. 23. 171, n° 2) dit qu'on y a toujours commencé l'année en janvier ou du moins à Noël.

Troisièmement que les Romains divisaient leurs mois en kalendes, nones et ides ; le premier jour de chaque mois s'appelait kalendes, le cinquième none, le treizième ides, sauf que pendant quatre mois, scavoir de mars, mai, juillet, octobre, les nones étaient le septième jour et les ides le quinzième jour de ces mois.

M. Maillard avocat au Parlement de Paris a fait sur ces objets des recherches très intéressantes ; elle sont rapportées dans le 1 volume du Mercure de Paris de l'an 1736, p. 1108.

La bulle de Grégoire XIII portant correction du calendrier romain ou règlement du tems est du 6 mars 1581 (1). Les Anglais ne l'ont pas adoptée par antipatie (*sic*) contre tout ce qui émane de cette capitale du monde chrétien.

Freminville volume 1 page 32 de sa pratique des terriers atteste qu'en France, les secrétaires d'état signent pour le roi. »

Telles sont, d'après Brenart, les notions fondamentales que doit posséder un archiviste. Nous n'exagérerons pas en ajoutant qu'elles ne pouvaient que bien faiblement relever son intellectualité.

CHARLES PERGAMENI.

---

(1) Cette réforme faisait notamment, comme on sait, du 5 octobre 1582 le 15 octobre ; le calendrier grégorien fut appliqué en France le 10 décembre 1582 : dès la même année l'Italie, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas belgiques l'avaient accepté. L'Angleterre ne l'admit qu'en 1752.

La bibliothèque publique de Namur.

Namur comptait au xviiie siècle un certain nombre de bibliothèques. Les communautés religieuses de la ville avaient leurs collections de livres dont la plus remarquable était celle des Récollets (1). Saumery mentionne le riche dépôt littéraire, créé dans le nouvel évêché par Mgr de Strickland et qui devait à sa mort passer au Séminaire (2). Certains corps judiciaires et administratifs, tels que le Conseil provincial et le Magistrat de Namur, possédaient également leurs bibliothèques composées surtout d'ouvrages juridiques. Enfin, nombreux sont les inventaires de biens d'ecclésiastiques, de nobles et de bourgeois, conservés dans les protocoles des notaires, qui consacrent un chapitre à l'énumération de collections bibliographiques souvent considérables.

Mais il faut arriver aux temps de l'occupation française pour voir naître à Namur, comme dans la plupart des villes belges d'ailleurs, une bibliothèque publique. La création de celle-ci remonte au début de l'an VI (1797). (3)

La loi du *3 brumaire an IV*, (25 octobre 1795), organisant l'instruction publique, avait décidé que « une bibliothèque

(1) Galliot, *Histoire générale.... de la ville et province de Namur*, t. III. p. 237.

(2) *Délices du Pays de Liège*. t. II, p. 209.

(3) Une notice sur la bibliothèque de Namur a paru dans Voisin, *Documents pour servir à l'histoire des Bibliothèques de Belgique*, pp. 277-281 ; elle est très inexacte.

un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de chimie et de physique expérimentales, seraient institués près de l'école centrale du département (1).

En exécution de cette loi, l'administration du département de Sambre-et-Meuse, nomma le *22 germinal an V* (11 avril 1797) trois jurys réunis en un jury central pour rechercher les moyens d'activer la création de ces institutions nouvelles (2), et le lendemain elle confirma le choix fait par cette commission de Pierre-Philippe Crombet en qualité de Bibliothécaire au traitement de 2000 livres (3).

Ce Crombet, administrateur départemental et membre du jury d'instruction, était déjà conservateur des objets d'art et de science (4). Il sollicita donc le cumul de ces fonctions de conservateur et de bibliothécaire ; mais l'administration centrale, tout en reconnaissant les services rendus, le lui refusa par arrêté du *7 brumaire an VI* (28 octobre 1797) et décida que Crombet aurait à s'occuper sans retard de l'organisation du dépôt et de sa division en sections et sous-sections, suivant le programme de la loi sur l'enseignement. (5)

Le fonds que le nouveau fonctionnaire devait classer et cataloguer provenait des établissements supprimés par la loi du *15 fructidor an IV* (1er septembre 1796). (6)

Les abbayes et les couvents avaient déjà subi une sorte de séquestre de leurs biens en vertu de l'arrêté des représentants du peuple du *22 vendémiaire an IV* (14 octobre 1795) dont l'article 5 prescrivait de fournir dans les dix

(1) *Pasinomie*, 1ère série, t. VII. p. 135.

(2) Extrait du registre aux délibérations de l'Administration centrale de Sambre-et-Meuse, n° 121, Namur, Stapleaux.

(3) Arrêtés et délibérations de l'Administration centrale du Département de Sambre-et-Meuse, registre n° 21, f° 123 (Archives de l'Etat à Namur).

(4) Sur ce jurisconsulte instruit et ami des lettres, voyez le *Protocole des délibérations de la municipalité de Namur*, 1793, édité par J. Borgnet, page 244, note 1.

(5) Arrêtés et délibérations, registre n° 20, f° 84. (Archives de l'Etat).

(6) *Pasinomie*, 1ère série, t. VII, p. 387.

jours, la déclaration ou le catalogue des livres et manuscrits composant la bibliothèque (1).

La loi de suppression fit un pas de plus dans la même voie. En exécution de l'article 2, les agents des domaines nationaux se rendirent dans les différentes communautés pour y dresser une série d'états descriptifs des biens, rentes, mobilier, et entre autres, l'état de la bibliothèque : livres, manuscrits et médailles.

Mais le butin ne fut guère aussi fructueux qu'on aurait pu espérer. Le Directeur des domaines nationaux, l'avait d'ailleurs prévu. « Le résultat, déclare-t-il, dans une lettre au ministre des finances du *22 vendémiaire an V* (14 octobre 1796), présentera un grand nombre de volumes dans le plus mauvais état sans valeur et sans utilité ; la guerre a donné lieu au pillage de quelques abbayes, leurs bibliothèques ont été dévastées, et depuis, les religieux ont fait chacun un choix dans ce qui restait,de sorte que le surplus ne vaut pas, pour la plus grande partie, la peine et les frais de transport au dépôt général » (2).

Bien que les états prescrits soient perdus, nous pouvons affirmer, par les rapports des citoyens chargés des opérations. que la besogne fut menée sans grand souci scientifique. Dans beaucoup de monastères, les opérations se réduisirent à un procès-verbal de carence, les religieux ayant eu soin de faire disparaître les objets précieux. Dans les autres établissements, les commissaires se contentèrent d'apposer les scellés sur les portes des salles. C'était livrer les collections à l'abandon et au pillage.

Des 26 bibliothèques confisquées, (3) il ne parvint à Namur qu'une minime partie,dans un état lamentable et dans une confusion indescriptible (4).

---

(1) *Pasinomie*, t. VII, p XXVII. Crombet, commissaire délégué, reçut ainsi le catalogues des abbayes de Floreffe, St-Hubert, Géronsart, du couvent des Carmes de Marlagne, et du séminaire de Namur. (Archives de l'État, liasse *Bibliothèque et Musée*, an IV — 1815, fonds du Département de Sambre-et-Meuse).

(2) Minute de lettre dans la liasse III : *Suppression des Communautés religieuses*. Fonds des domaines. (Archives de l'Etat à Namur).

(3) Liste dans la liasse III : *Suppression des Communautés religieuses*. Fonds des domaines. (Archives de l'Etat).

(4) « Encore les livres se trouvoient-ils, dit le bibliothécaire Crombet dans un rapport cité ci-après, dans une telle confusion qu'il falloit beaucoup de temps et de peines pour les remettre en ordre ».

C'est au Couvent des Carmes, (1) choisi comme dépôt général, que J.B.J. Juppin « artiste en cette ville », nommé le *7 brumaire an VI* (28 octobre 1797) conservateur des objets d'art et de science, en remplacement de Crombet, s'occupa de rassembler les volumes et les objets précieux, de les trier et d'en dresser un inventaire (2). Il ramena ainsi de Saint-Hubert, 27 caisses de livres et reçut successivement ce qui subsistait des bibliothèques des Récollets et du Séminaire de Namur, des abbayes de Floreffe et du Jardinet de Walcourt (3).

Au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, Juppin remettait au bibliothécaire le double des catalogues; ce dernier désignait alors les ouvrages qui convenaient pour la collection de l'école centrale.

L'administration départementale s'était réservée le soin de « prendre des mesures particulières à l'égard des livres qui n'entreront, ni dans les bibliothèques, ni dans les dépôts, comme inutiles, futiles ou dangereux » (4).

Il est intéressant de connaitre quelle était la situation de la Bibliothèque en ce moment. Un rapport fourni par Crombet et répondant au questionnaire du *17 pluviôse an VII* (5 février 1799) adressé par le ministre de l'Intérieur, « touchant l'état actuel des objets d'art et de science», donne à cet égard d'utiles indications (5).

Sur les 6000 livres catalogués, 4500 environ avaient été choisis. Il y avait dans le nombre une série de manuscrits et 36 volumes en éditions du XVe siècle (6). Comme il fallait s'y attendre, les ouvrages d'histoire et de science ecclésiatiques y dominaient.

Au sujet du local et du catalogue, notre bibliothécaire s'exprime ainsi :

« La bibliothèque a été provisoirement établie au ci-de-

---

(1) Actuellement l'église et le presbytère de Saint Joseph, rue de Fer.

(2) Arrêtés et délibérations, reg. n° 20, f° 85.

(3) Pièces dans la liasse : *Bibliothèque et Musée, an IV — 1815*. Fonds du Département de Sambre-et-Meuse (Archives de l'État).

(4) Arrêtés et délibérations, reg. n° 20, f° 108, article IV.

(5) Minute dans la liasse : *Bibliothèque et Musée.*

(6) La liste est donnée à la suite du rapport.

vant couvent des Carmes ; ce couvent étant vendu, l'administration a arrêté qu'elle seroit transportée dans le local de l'école, où elle sera déposée dans une salle, en attendant que la place qui lui est définitivement destinée dans les mêmes bâtiments soit arrangée... Le bibliothécaire s'occupe actuellement d'un nouveau plan bibliographique qui se rapprochera du système de la division des sciences adoptée par les auteurs de l'encyclopédie... Il continue ses triages dans le dépôt au fur et à mesure que le conservateur avance dans la rédaction de ses catalogues. »

« Le catalogue est rédigé par ordre des numéros ; d'après ses différents triages, il en forme un second divisé par classes et par sections et il se propose d'en faire un troisième par ordre alphabétique qui contiendra des renvois aux sections. »

Le *17 pluviôse an VII* (5 février 1799), le citoyen Buydens fut nommé suppléant de Crombet, redevenu provisoirement administrateur, avec charge de travailler d'après les plans et instructions du bibliothécaire (1). Le personnel s'accrut encore, le *1er germinal an VII* (22 mars 1799) d'un garçon de bibliothèque choisi par Crombet qui s'autorisait d'un arrêté du *15 ventôse an VII* (5 mars 1799) (2).

En *l'an VIII* (1800), l'installation à l'école centrale, c'est-à-dire l'ancien collège des Jésuites, est définitive (3)

L'*Almanach du Département de Sambre-et-Meuse pour l'an XI* (1802-1803) nous apprend que la bibliothèque est ouverte tous les jours, excepté les dimanches et jeudis, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi et de 3 à 5 heures de l'après-midi. « Composée de 8000 volumes, elle est pauvre dans les parties d'histoire, de littérature et de sciences exactes ; il s'y trouve cependant des éditions rares et quelques manuscrits qui ne sont pas sans mérite » (4).

---

(1) Liasse : *Bibliothèque et Musée an IV. — 1815.* (Archives de l'Etat).
(2) Ibid.
(3) C'est actuellement l'Athénée dans la rue du Collège contre l'église Saint-Loup. L'ouverture eut lieu le 21 mai 1800, suivant Borgnet dans son édition du *Protocole des Délibérations de la Municipalité de Namur*, 1793, p. 244, où il utilise des notes manuscrites de Crombet. Les documents officiels des archives de l'Etat ne font pas mention de cette date.
(4) Namur, Stapleaux, p. 24.

La collection prit un accroissement considérable par les soins du préfet Pérès qui avait obtenu du ministre de l'intérieur l'envoi de presque tous les ouvrages de quelque importance édités à Paris (1).

Mais le fonds du dépôt, qui comprenait plusieurs salles et cellules au-dessus de la Bibliothèque, était loin d'être trié. Lorsque le savant Camus vint le visiter, les livres et manuscrits de Saint-Hubert attendaient encore d'être rangés dans les rayons (2).

Les ouvrages en double ou sans valeur, venant du triage restaient sans emploi. Le ministre Champigny autorisa l'évêque de Namur, par lettre du *25 ventôse an XIII*, à choisir dans ceux-ci la « quantité nécessaire à la formation d'une bibliothèque à l'usage du séminaire de son diocèse » (3).

On modifie en 1806, les heures et jours d'ouverture. La bibliothèque est accessible les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 heures du matin jusqu'à midi et l'après-midi de 2 à 4 ou 5 heures, suivant la saison.

L'abbé P. Pousseur remplit l'office de bibliothécaire (4).

En 1807, il y a en outre un conservateur-directeur, Joseph Walter, conseiller de préfecture, et l'on commence l'impression du catalogue (5). Annoncé pendant plusieurs années, il parut enfin en 1811 (6).

7627 ouvrages comprenant 12,189 volumes, dont 347 manuscrits, y sont renseignés et répartis en 15 sections (7) :

1° Histoire profane	990 vol.
2° Histoire sacrée	1013 vol.

(1) *Annuaire statistique du département de Sambre-et-Meuse rédigé par ordre du préfet*, an XII, page 192. — STASSART, Rapport sur l'administration de la Province de Namur (1834), p. 38.

(2) *Voyage dans les Départements nouvellement réunis*, Paris, an XI (1803), t. I, p. 161.

(3) Lettre dans la liasse : *Bibliothèque et Musée*, an IV. — 1815 (Archivesd e l'Etat).

(4) *Almanach de Namur, an 1806, p. 73.*

(5) *Almanach de Namur, an 1807, pp. 186-187.*

(6) Id. 1811, p. 180.

(7) Il est intitulé : *Catalogue de la bibliothèque publique de la ville de Namur.* De l'imprimerie de Dieudonné Gérard, sur le marché de l'Ange, à Namur, 1807, in-8° de 257 pp.

3°	Jurisprudence civile	663 vol.
4°	Jurisprudence canonique	474 vol.
5°	Sermonaires	1225 vol.
6°	Saints-Pères, Conciles	738 vol.
7°	Ascétique	2027 vol.
8°	Théologie	1488 vol.
9°	Ecriture Sainte	1165 vol.
10°	Médecine, chirurgie	98 vol.
11°	Science et Arts, Histoire naturelle	299 vol.
12°	Philosophie, Physique, Mathémat.	320 vol.
13°	Diplomatique, Politique, Morale	262 vol.
14°	Littérature	1088 vol.
15°	Manuscrits	347 vol.

Comme on le voit, la bonne moitié des ouvrages appartenaient aux sciences théologiques (1).

L'almanach de 1814 indique, comme bibliothécaire, le pharmacien Dandoy.

***

Avec la chute du régime français, commencent les vicissitudes de notre dépôt littéraire (2).

La bibliothèque est devenue un organisme communal mais ce ne fut pas pour elle une cause de prospérité.

Elle cesse de recevoir les envois du gouvernement et elle subit d'autre part des démembrements. C'est ainsi que le Séminaire fut autorisé à rentrer en possession des ouvrages qu'on lui avait enlevés autrefois (3).

Le conseil communal fait même annoncer en 1821, la vente des livres, mais nous ignorons ce qu'il advint de cette mesure (4).

Cinq ans plus tard, en 1826, la Régence de Namur approuvait un nouveau règlement de la Bibliothèque rédigé

(1) Nous copions ici le relevé fait par J. Borgnet sur un exemplaire du catalogue appartenant à la Bibliothéque de la Société archéologique de Namur.

(2) Les sources nous font presque défaut pour la période de 1815 à 1830.

(3) (J. Borgnet), *Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur pendant l'année 1855*, p. 83.

(4) *Recueil des actes de la Régence*, t. II, p. 337.

par le bibliothécaire honoraire Malécot, professeur à l'Athénée (1). Le 17 octobre de la même année, eut lieu l'ouverture solennelle en présence du Gouverneur de la Province et de l'administration de la Ville (2).

Le public était admis les mardis et jeudis, de dix heures du matin à une heure de l'après-midi, et le dimanche, de neuf heures à midi en hiver et de huit à onze heures en été. Seuls, les ouvriers pouvaient fréquenter la bibliothèque ce dernier jour pour consulter les ouvrages relatifs à leur état. Le prêt à l'extérieur était interdit. On comptait alors plus de 15000 ouvrages.

Une partie des livres en double et en triple avaient été vendus, le 12 juillet précédent, chez l'entrepreneur de ventes Capelle (3).

Malgré tous ces efforts, la décadence de notre institution littéraire s'accentue (4). Après 1830, elle est complète, bien que le gouvernement fît don chaque année d'un certain nombre d'ouvrages. Lorsqu'en 1839, le savant allemand Bethmann, chargé de rechercher dans les collections belges les matériaux pour l'édition des *Monumenta Germamiae historica* vint à Namur, personne depuis longtemps n'avait visité les salles de la bibliothèque, d'ailleurs dans le plus grand désordre (5). Théod. Dandoy, le secrétaire communal, en était à cette époque le bibliothécaire.

« Bientôt le second mot de l'enseigne : *Bibliothèque publique*, devint un gros mensonge officiel » (6).

La presse locale s'agite à ce propos. Le journal *L'Eclaireur* dans son numéro du 5 mai 1838 réclame l'ouverture des salles, non seulement tous les jours, mais encore tous les soirs. « La seule objection, qu'on puisse faire à ce projet, c'est la dépense que nécessiteraient le chauffage,

(1) *Recueil des actes de la Régence*, t. V, pp. 97-99.
(2) id. p. 124.
(3) 1407 ouvrages dont les deux tiers étaient des livres théologiques. Les comptes de la ville, que nous avons consultés, ne renseignent pas le produit de la vente. Voyez le titre du catalogue dans Doyen, *Bibliographie namuroise*, t. III. p. 451, nº 4601.
(4) *L'hermite en Belgique par une société de gens de lettres*, 1827, t. II, pp. 115-116.
(5) *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1843, pp. 134-135.
(6) J. Borgnet, *Rapport* cité, p. 84.

l'éclairage : car, pour ce qui est du bibliothécaire, il perçoit annuellement son traitement quoiqu'il n'ait absolument rien à faire.

« Cette dépense ne peut donc être bien considérable et si la ville ne consent pas à la faire, à quoi bon garder une bibliothèque enterrée sous la poussière ? »

« En ce cas qu'on vende ; on en retirera du moins quelque produit... Pour faire quelque chose de bien, la régence devrait se procurer les ouvrages qui sont au niveau des connaissances actuelles, et couvrir une partie des frais par la vente des ouvrages qui ont vieilli ou qui sont de pure érudition » (!!).

Les idées ainsi exprimées étaient, à quelques points près, judicieuses, mais elles restèrent sans écho.

Il fut même un instant question de supprimer la Bibliothèque publique. En 1840, la députation permanente du conseil provincial proposa la mesure au conseil communal. En présence du peu d'utilité de la bibliothèque, disait-elle, ce ne serait que tout profit pour la ville qui économiserait ainsi une somme de 383 fr. 50, allouée pour le service et le traitement du bibliothécaire et qui profiterait ainsi du prix de la vente des livres (1). La proposition n'eut aucune suite.

Enfin en 1851, lors de la réorganisation des Athénées, les livres furent relégués dans les greniers de l'hôtel de ville. Laissés sans surveillance, ils y furent l'objet de pillages. C'était la fin de la bibliothèque communale de Namur (2).

* * *

L'année 1853 marque une étape nouvelle dans l'histoire de notre collection bibliographique.

Une société archéologique s'était fondée à Namur, le 15 décembre 1845. Bravant les sarcasmes inévitables à cette époque et surtout dans un milieu réfractaire aux cho-

(1) Lettres aux archives de la ville de Namur, Liasse : *Bibliothèques.*

(2) Borgnet, *Rapport* cité, page 84. *Recueil des actes du Conseil Communal de Namur*, 1851, page 112.

sés de l'esprit, elle s'efforçait de faire revivre le passé de la Province, en réunissant les monuments historiques et notamment les manuscrits, livres, journaux, pamphlets (1). Jules Borgnet, l'archiviste de l'Etat en était l'âme. Aidé de quelques amis, il parvint à conclure avec l'administration communale la convention du 21 novembre 1853 (2).

La Société obtenait la jouissance gratuite, pour un terme de 20 ans renouvelable par reconduction tacite, du rez-de-chaussée et du 1er étage de l'ancienne Boucherie, bâtiment du XVIe siècle situé aux bords de la Sambre. La Ville lui confiait la direction et l'administration de sa bibliothèque qui devait être transférée dans le nouveau local (3).

En octobre 1855, la majeure partie des livres entassés à l'hôtel de ville fut transportée au Musée après inventaire et estampillée au moyen d'un ancien cachet du Magistrat (4).

La commission de la Société avait jugé indispensable de faire un choix parmi les nombreux ouvrages théologiques qui constituaient encore la principale richesse de l'ancienne bibliothèque publique, malgré la restitution au Séminaire. Elle eut recours aux lumières du chne. Wilmet, l'érudit bibliothécaire du Séminaire, et de L. Fiess, bibliothécaire de l'Université de Liège ; ils indiquèrent dans les divisions 4e, 5e, 7e, 8e et 9e du catalogue de 1807, les livres de sciences ecclésiastiques dignes d'être conservés au Musée. C'étaient « les ouvrages les plus estimés, les incunables, les éditions

(1) Brouwers, *La Société archéologique de Namur et son Musée*. dans *Wallonia*, no d'octobre 1908.

(2) Imprimée à la suite du *Rapport sur la situation de la société archéologique pour l'année 1853*, pages 58 et suivantes.

(3) Art. 9 : La bibliothèque de la ville sera installée dans le même local

L'administration communale pourra également y déposer sa collection minéralogique.

Art. 10 : Ces deux collections, dont la ville conservera la propriété seront remises, sous inventaires, à la Société Archéologique qui en sera responsable.

Art 11 : La Société aura la direction et l'administration de ces deux collections.

(4) Nous faisons de larges emprunts au *Rapport sur la situation de la Société* 1855, p. 85 et suivantes.

du commencement du XVIe siècle, celles remarquables sous le rapport typographique, les œuvres des namurois et les ouvrages imprimés dans la Province ». Outre les volumes repris au catalogue de 1807, il y avait encore à l'hôtel de ville des ouvrages de droit venant de l'ancien Magistrat et un nombre assez considérable de publications modernes envoyées par le Gouvernement. Ils furent également inventoriés et emportés, à la réserve des doubles et des Volumes incomplets.

Le total des livres appartenant à la Ville, qui furent transférés au nouveau local, fut de 5,706 ; il se décomposait comme suit :

Volumes indiqués au catalogue de 1807	imprimés : 3906 manuscrits : 307
Volumes non catalogués	imprimés : 1489 manuscrits : 4

De son côté, la Société apportait 1160 imprimés et 40 manuscrits, soit 1200 volumes venant de dons ou d'achats (1).

Il s'agissait d'augmenter ce fonds de 6,906 ouvrages qui constituaient la collection naissante.

Ce fut le but des efforts de Jules Borgnet. Dans une lettre qu'il adressait en 1855 à l'administration communale, au nom de la Société archéologique, il proposa de vendre les livres que MM. Wilmet et Fiess avaient jugés inutiles et qui étaient restés à l'hôtel de ville. Le produit de la vente devait être consacré à l'acquisition de bons ouvrages de sciences, d'arts et métiers, branches fort faiblement représentées dans le nouveau dépôt littéraire.

La Ville consentit; l'autorisation qu'elle sollicita en haut lieu fut accordée, mais il fallut plus de dix ans pour mener cette opération si simple à bonne fin (2).

Une vente de 4.587 volumes se fit chez Fonteyn à Louvain en 1858 (3). L'année suivante, l'édilité namuroise

(1) Durant les deux premières années de son existence la Société avait dépensé la somme considérable de 1919 francs pour reliure, abonnements et acquisitions.

(2) Les détails qui suivent sont puisés à la liasse : *Bibliothèques*. (Archives de la ville de Namur).

(3) Cf. DOYEN *Bibliographie namuroise*, t. III, p. 351, qui reproduit les annotations écrites par Jules Borgnet sur l'exemplaire du catalogue déposé à la Bibliothèque de la Société.

chargea une commission spéciale de dresser le catalogue des ouvrages à acheter, avec le prix de vente qui s'était élevé à 9,375 francs. Consulté officieusement par la ville relativement au choix des livres à acquérir, le Comité de la Société archéologique, après avoir pris l'avis des princi paux bibliothécaires belges, avait établi une liste de publications importantes, que peu de personnes étaient à même de se procurer, prises dans trois catégories principales : l'histoire en général, la littérature, les sciences, arts et métiers. Mais cette liste ne fut pas accueillie (1). Sous prétexte qu'il convenait d'acheter avant tout des ouvrages nécessaires aux étudiants et aux ouvriers, le collège échevinal acquit en 1860, par l'intermédiaire de Crepet, libraire à Paris, la grande partie de la bibliothèque de l'ex-abbé namurois Chavée, le linguiste bien connu (2).

1079 volumes furent ainsi acquis pour le prix de 7000 francs environ (3). A côté de quelques bons livres de linguistique, de littérature et d'histoire, il se rencontrait tout un ensemble d'ouvrages qui devaient être sans utilité.

Mais il restait à dépenser une somme de 2000 francs.

Ce reliquat reçut un meilleur emploi. En 1868, l'administration communale, sur la proposition de M. A. Hock, conseiller, fit l'acquisition d'une série d'excellentes publications relatives à l'art industriel, aujourd'hui encore d'un fréquent usage (4).

Sur ces entrefaites, en 1856, M. Du Fief fut choisi par la Société comme bibliothécaire. Après un stage à la Bibliothèque de Liége, il s'occupa de classer et de cataloguer sur fiches notre collection bibliographique, ainsi que d'organiser le service de prêt (5).

Les livres et manuscrits de la ville se trouvaient dans un fâcheux état, couverts d'une épaisse couche de poussière

---

(1) *Rapport sur la situation*, etc., 1860, p. 145.

(2) Sur Chavée, voyez les *Annales du cercle artistique et littéraire de Namur*, 7e fascicule.

(3) Cf. la liste des principaux dans le *Rapport* cité, p. 145 et suiv.

(4) Liasse : *Bibliothèques*. (Archives de la ville de Namur).

(5) *Rapport sur la situation de la Société*, 1856, p. 93.

et de moisissure ; la plupart des reliures étaient abimées et devaient être renouvelées. La commission de la Société obtient en 1850, de l'administration communale, une certaine somme pour frais de restauration des livres (1). L'allocation fut continuée dans la suite, mais à des intervalles irréguliers. Dans le but de diminuer la dépense et d'avancer le travail, l'infatigable J. Borgnet s'occupait lui-même de réparer une partie des volumes (2).

Cette même année 1858, la Bibliothèque, jusqu'alors réservée aux sociétaires, est ouverte au public tous les dimanches de dix à une heure et un règlement entre en vigueur (3). Le nombre de prêts à l'extérieur s'élève à 163.

Les collections ne cessaient de s'accroître ; chaque année, la Ville envoyait au Musée les publications qu'elle recevait du Gouvernement et la Société consacrait une certaine somme à l'achat d'ouvrages d'histoire et d'archéologie.

La place vint à manquer et la Commission dût recommencer ses démarches auprès de l'édilité. En 1859, elle parvint à obtenir la cession des combles de l'ancienne Boucherie, occupés par l'école de musique.

Le premier étage, débarrassé des peintures et des objets d'art qui l'encombraient, fut dès lors entièrement aménagé pour la Bibliothèque (4).

En 1873, la Société entre en possession des manuscrits et livres de Jules Borgnet, décédé l'année précédente, pour le prix de 7000 francs, souscrits par le Gouvernement, la Province et la Ville ; ce précieux ensemble de documents d'histoire namuroise était le fruit de nombreuses années de recherches et d'études (5).

En 1883, le legs Aimé de Robaulx de Soumoy vint

(1) *Rapport sur la situation de la Société*, 1858, pp. 105 et 115.
(2) Id. Id. Id. 1859. p. 132.
(3) *Rapport* de 1858, p, 116. Règlement, p. 118 et suiv.
(4) *Rapport* de 1869, p. 238.
(5) *Rapport* de 1873, p. 279. Liasse : *Bibliothèques* Archives de la Ville). Voyez la liste des manuscrits dans les *Annales de la Société archéologique*, t. XII, p. 148.

enrichir la bibliothèque de la Société d'environ 500 volumes (1).

Le classement méthodique du dépôt ainsi accru s'imposait. Un sociétaire, M. Doyen, auteur de la *Bibliographie namuroise*, en prit l'initiative (2). Mais son départ de Namur, l'année suivante, retarda le travail. Il fut continué par M. Henry, professeur au Séminaire et terminé en 1884 (3).

En 1888, M. Mahieu se charge du service de la Bibliothèque (4).

Enfin en 1894, les efforts de M. Alfred Bequet, vice-président et directeur du Musée, aboutirent à une heureuse mesure. Grâce à l'appui financier de la Ville et de la Province (l'année suivante), la Bibliothèque fut ouverte tous les jours de 9 à 3 heures et M. Ad. Oger fut nommé bibliothécaire par la commission de la Société. Cette innovation fut féconde en résultats et le nombre des prêts à l'extérieur, qui était de 300 en 1893, montait dès 1895 à 3922 (5).

En 1900, l'Administration communale, à la demande de M. Alfred Bequet, porte à son budget une somme de 300 francs pour acquisition d'ouvrages d'arts et de métiers (6). Jusque là, l'intervention financière de la Ville s'était bornée à l'octroi d'un subside pour reliure des livres lui appartenant (7).

Telle est l'histoire de notre dépôt littéraire.

C'est donc à l'initiative éclairée de quelques particuliers, c'est aux efforts persévérants de J. Borgnet et A. Bequet que Namur doit la Bibliothèque actuelle. Mais chose triste à dire, jamais les encouragements officiels ne furent à la hauteur de leur dévouement inlassable pour parvenir à doter un chef-lieu de province d'une utile institution.

---

(1) *Rapport* de 1883, pp. 430 et 436.
(2) *Rapport* de 1878, p. 342.
(3) Id. de 1880, p. 370 ; 1884, p. 446.
(4) Id. de 1888, p. 497.
(5) Id. de 1894, p. 589 et 599.
(6) Id. de 1900, p. 706 ; 1901, p. 726.
(7) Ce subside porté à 500 fr. en 1865, est depuis 1883, de 300 fr.

* * *

A cet historique de la Bibliothèque publique de Namur, qui d'établissement départemental sous le régime français, d'organisme communal de 1815 à 1851, est devenue depuis 1853 une entreprise créée, administrée et enrichie en grande partie par une société scientifique, nous ajouterons un aperçu de l'état actuel.

La Bibliothèque installée dans l'ancienne Boucherie occupe le premier étage. Elle est précédée d'une salle de lecture — pas très spacieuse — qui est en même temps le bureau du bibliothécaire. Cette salle est seule chauffée à l'aide d'un poêle ordinaire et il n'y a aucun éclairage artificiel. Elle est ornée d'anciens portraits en pied de l'électeur Maximilien-Emmanuel, des empereurs Joseph II et Léopold II, du portrait de Grandgagnage, président de la cour d'appel de Liége, donateur du Musée, de reconstitutions du vieux Namur dûes au peintre namurois, Franz Kegeljan.

Le lecteur y trouve un catalogue sur fiches (système classeur) dont la revision attentive et sérieuse s'impose, le dictionnaire illustré de Larousse et une minime partie des périodiques (1).

Le magasin de livres mesure 19m80 de longueur sur 8m50 de largeur. Il est éclairé par les fenêtres donnant du côté de la Sambre. Des rayons construits en bois courent le long des murs et d'autres, disposés perpendiculairement aux premiers, coupent la salle en douze compartiments. Leur grande hauteur (3m80) oblige à se servir d'échelles, système encombrant et dangereux. Les tablettes ont un développement d'environ 1000 mètres.

Cette installation est absolument insuffisante ; les livres, et les périodiques surtout, ne trouvent plus la place que réclame leur classement convenable et d'autre part la vétusté du bâtiment interdit la surcharge qui résulterait de l'augmentation des rayons. Ainsi l'avenir des collections

(1) La Société devrait exposer également les nombreux périodiques qu'elle reçoit en échange de ses *Annales*. Il serait facile de les distinguer par une autre disposition et cette mesure rendrait des services.

bibliographiques namuroises est intimement lié à celui du Musée et est il permis d'exprimer ici le vœu de voir se réaliser bientôt les projets d'agrandissement de la vieille Boucherie par la construction d'un édifice nouveau, en prolongement du local actuel.

Les livres sont répartis en différentes sections, et autant que possible par ordre alphabétique de noms d'auteurs dans chaque compartiment. Les sections se présentent ainsi : A droite en entrant : Géographie, Histoire générale ; Histoire de France et des Pays-Bas ; Art et Histoire militaires, Sciences sociales ; Philosophie, Sciences ecclésiastiques, Hagiographie, Bibliographie ; Littératures française, étrangère, grecque et latine ; Mathématiques, Physique, Art industriel, Sciences naturelles, Médecine ; périodiques d'Histoire et d'Archéologie étrangères ; périodiques belges ; Théologie et Ecriture Sainte, Jurisprudence. A gauche : Histoire de Belgique, Publications académiques ; Histoire et Manuscrits namurois, Bibliographie provinciale classée par ordre de numéros de l'ouvrage de Doyen (1), Journaux namurois (2) ; Histoire des Provinces ; Art et Archéologie, Manuscrits de la ville.

Les fonds les plus riches sont ceux d'histoire, d'art et d'archéologie, et des manuscrits ; cela s'explique par les origines de l'institution actuelle.

Dans des vitrines ménagées sous les fenêtres sont exposés les monnaies, médailles et sceaux relatifs à l'ancien comté de Namur. Une armoire renferme le médailler romain.

* * *

Donnons ici quelques détails sur les sections principales.

1° *Bibliographie namuroise* Le programme dressé par Jules Borgnet, pour la formation d'une bibliothèque était conçu avec une largeur de vues remarquable, quoique avec une tendance bien compréhensible de la part de l'érudit

(1) *Bibliographie namuroise*. 3 volumes. 1887-1902. Publication extraordinaire de la Société archéologique de Namur.

(2) Chalon ; *Les Périodiques namurois*. Dans les *Annales de la Société archéologique*, t. XIX, pp. 492-521.

historien de Namur. Celui-ci se proposait de réunir les ouvrages parus sur l'histoire de Namur et ceux, quel qu'en soit le sujet, qui ont été imprimés dans la Province, ou dont les auteurs sont namurois. A cette section, Borgnet voulait ajouter les placards imprimés « mine précieuse pour l'histoire du pays », ainsi que les journaux anciens et modernes parus dans les localités namuroises. Cet ensemble, composé à l'heure présente de plusieurs centaines de volumes, a reçu de précieux accroissements par l'achat des collections de Crombet, l'ancien bibliothécaire, et de J. Borgnet.

2° *Manuscrits*. Ceux de la Ville (346) sont surtout des recueils de théologie, d'Ecriture Sainte et vies de Saints (1), des sermonaires, venant des Récollets de Namur, des abbayes du Jardinet près Walcourt et de Saint-Hubert. Ces derniers sont reconnaissables à la reliure brune et au cachet à l'image du cerf, qui orne le plat. Le plus célèbre est le codex n° 11, contenant les *Gesta Britannorum* de Bède le Vénérable et la chronique de Grégoire de Tours (2) ; les Bénédictins Martène et Durand considéraient ce manuscrit in f°, parchemin du Xe siècle, comme le plus précieux de l'abbaye ardennaise (3). Signalons également du même monastère, le *Vetus testamentum*, in-folio sur velin du XIIe siècle, à deux et trois colonnes. Parmi les livres du Jardinet, écrits sur papier et pour la plupart du XVe siècle, on remarque : le n° 50 qui renferme le *Liber de naturis rerum* de Thomas de Cantimpré et les *Bancruces* de l'abbaye de Lobbes (4) ; le n° 23 où se lisent des lettres de Pierre de Hérenthals (5) ; le

(1) Les recueils hagiographiques sont décrits dans les *Analecta Bollandiana*, t. I, pp. 481-530, 609-632 ; t. II, pp. 130-160, 279-357.

(2) Voir notice de PLUMMER dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIX, pp. 395-400.

(3) *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, 1726, p. 134.

(4) *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. IV, p. 119 et t. VIII, p. 313.

(5) Voir Dom BERLIÈRE dans les *Annales de la Société*, t. XVIII, pp. 325-337.

codex 73 renfermant les sermons de Jean Bernier du Fayt, abbé de Saint-Bavon (1).

Tout cet ensemble de manuscrits est dépourvu d'enluminures. Les seuls manuscrits à miniatures que possède la Bibliothèque, ont été recueillis par la Société. Ce sont : deux livres d'heures du XV[e] siècle ; l'un avec de fines enluminures est un don de la comtesse de Ways-Ruart ; l'autre a été légué par le président Grandgagnage ; un évangéliaire de l'abbaye de Saint-Gérard, également du XV[e] siècle.

Les manuscrits appartenant à la Société concernent principalement l'histoire namuroise. Nous citerons : des registres aux chartes de métiers — des relations des sièges de Namur, des XVII[e]-XVIII[e] siècles — des inventaires du chartrier des comtes — diverses chroniques namuroises — les procès-verbaux des représentants provisoires et de l'administration générale du Namurois à l'époque révolutionnaire — des commentaires sur la coutume de Namur, cas jugés et motifs de droit — des recueils de documents, dont les papiers de Crombet et les *Antiquités* de Mazure — les manuscrits de J. Borgnet, formés d'extraits d'archives namuroises — des recueils d'épitaphes et de généalogies de Posson et Maloteau, etc.

Parmi les autres collections qui enrichissent la Bibliothèque et qui font tout autant partie du Musée Archéologique, il convient de signaler :

1° Les *cartes* du comté de Namur, les plans et les vues de Namur et d'autres localités de la Province, les gravures et plans relatifs aux sièges de Namur du XVII[e] et XVIII[e] siècles ; de précieux dessins et aquarelles de Maas, (XVII[e] s.), du général hollandais Howen, (commencement du XIX[e] siècle), de l'architecte Balat et de Jules Borgnet. Leur nombre était en 1883, à l'époque où Dujardin en

(3) Ils furent longtemps attribués à un certain maître Vimon (sermo factus *a Vimone* pour *Avinione*). Cf. dom BERLIÈRE dans les *Annales de la Société d'Emulation* de Bruges, 1907, p. 37.

dressait l'inventaire de 250 environ (1). Il est à peu près triplé à l'heure actuelle.

2° Une série *d'œuvres d'artistes Namurois,* en originaux ou reproductions ; photographies des peintures de Blès et Patenier; dessins des peintres Michel Roffiaen et Marinus ; gravures de F. Rops ; ainsi que des portraits d'hommes célèbres de l'ancien Comté et de la Province.

3° Un *médailler namurois*. La Société archéologique se proposait de recueillir uniquement les médailles et les pièces de monnaie namuroises. Elle parvint à réunir un riche ensemble de monnaies mérovingiennes frappées dans la Province, et de monnaies du Comté de Namur, patiemment classé par le Chanoine Cajot. Cette section s'est beaucoup enrichie par l'acquisition, en 1866, de la collection Serrure au prix de 900 frs (2).

Les vitrines renferment encore des jetons d'inauguration des comtes et gouverneurs, des médailles religieuses, des enseignes de pèlerinage, des médailles diverses, comme celles frappées à l'occasion du siège de Namur en 1695, des mereaux des chapitres de Sclayn, de Florennes et de St-Aubain à Namur.

Mais le fonds le plus remarquable est la section de numismatique gauloise et romaine. Il emprunte son exceptionnel intérêt, non pas à la rareté et à la beauté des exemplaires, mais à son système de classement. Les pièces qui le composent, découvertes dans le sol namurois, sont rangées par ordre alphabétique des lieux de provenance. C'est le complément nécessaire des collections d'antiquités du Musée (3).

Enfin il convient de signaler d'autres monuments utiles pour l'histoire du pays de Namur : les matrices de sceaux

---

(1) *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XV. pp. 69-160 et 345-404. Listes d'accroissements dans les *Rapports de la Société*, 1899, p. 693 ; 1900, p. 712 ; 1902, p. 766 ; 1903, p. 785.

(2) Rapport de la Société, 1866, pp. 201-205. — CAJOT, *Essai de numismatique namuroise*. dans les *Annales de la Société*, t. VI, pp. 145-160, t. VII, pp. 109-129, t. VIII, pp. 43-58.

(3) Description des monnaies gauloises par MAHIEU, dans *Annales de la Société*, t. XXIV, pp. 217 et suiv.

de localités et de corporations religieuses, ainsi que les sceaux provenant du chartrier de Géronsart (1), des sceaux de communes, d'échevinages, des empreintes en cire de sceaux de comtes et particuliers, etc.

Telle est la façon dont a été réalisé, grâce au dévouement des membres de la Société archéologique de Namur, le projet de Jules Borgnet (2).

* * *

On nous permettra de terminer cet article par des renseignements sur l'organisation interne de la Bibliothèque.

A la tête se trouve une commission, qui est la Commission de la Société archéologique. C'est elle qui choisit les livres à acheter chaque année, non seulement pour la bibliothèque de la Société, mais aussi pour celle de la Ville. C'est elle qui fait dresser les catalogues, surveille les emprunts et les rentrées, en un mot administre *seule* l'institution (3).

Le budget dont elle dispose n'est pas considérable. L'administration communale de Namur alloue 300 fr. pour la reliure et une somme égale, destinée à l'achat de livres pour sa propre collection.

Il est intéressant de rapprocher ces chiffres de ceux d'autres villes : à Arlon, 950 frs, à Ath, 900 frs, à Hasselt 1000 frs, à Malines 2208 frs, à Ostende 1500 frs, à Ypres 1450 frs, à Verviers 2800 frs dont 1500 pour achat de livres, 600 pour abonnements de Revues et 700 pour la reliure (4). A Anvers, Liège, Tournai, les budgets sont plus élevés encore.

---

(1) Un vandale a jugé bon de couper tous les sceaux qui étaient appendus aux actes sur parchemin ; ces derniers sont maintenant conservés aux archives de l'État à Namur.

(2) Nous signalerons que à Ath particulièrement on a travaillé dans le même sens ; mais là, à côté de la bibliothèque athoise, il y a une Bibliothèque publique et une Bibliothèque populaire communale, très intéressante.

(3) De semblables commissions existent entre autres à Arlon, Ath, Malines, Mons, Tirlemont, Tournai, Verviers et Ypres.

(4) Voir la notice de Angenot dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. III, p. 217.

La Bibliothèque de Namur est ouverte tous les jours de 9 à 12 h., le matin, et l'après-midi de 2 à 3 h., en hiver, de 2 à 4 h., en été ; le dimanche de 11 à 1 h.

Le prêt des livres se fait d'une manière assez primitive ; les emprunteurs signent dans un registre où l'on inscrit à côté de leur nom les titres des ouvrages empruntés. Il a déjà été question de modifier ce système et d'admettre celui des bulletins en usage dans les autres bibliothèques ; mais il n'a pas encore été possible d'arriver à faire ce changement (1).

Le nombre des livres s'élève à un total de 37,118 vol. (2).

Voici d'après les rapports annuels de la Société le chiffre des prêts pendant les cinq années :

1902 :	10,227
1903 :	10,905
1904 :	11,496
1905 :	14,407
1906 :	16,333

La principale source d'accroissement de la Bibliothèque consiste dans les Revues transmises par la Ville et surtout dans les périodiques que la Société reçoit en échange de ses Annales. Ces dernières Revues, archéologiques et historiques, sont au nombre d'environ une soixantaine et sont publiées en Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Allemagne, Autriche-Hongrie, Danemarck, Norwège, Portugal, Angleterre et Etats-Unis (3). 63 revues historiques, philosophiques, médicales et scientifiques sont la contribution de la Ville dans les accroissements annuels ; ajoutez-y les livres que le Gouvernement envoie avec ces périodiques et les quelques publications achetées au moyen du crédit alloué par la Ville, et l'on aura une idée de ce qui constitue le fonds *nouveau* de la Bibliothèque.

* * *

(1) Depuis que cet article est écrit, la Commission a mis en vigueur le système des bulletins à souche, beaucoup plus pratique, tant pour le bibliothécaire que pour le public.

(2) *Annuaire de la Belgique scientifique, artistique et littéraire*, 1908, p. 220. (Renseignement fourni par le bibliothécaire).

(3) Voyez la liste méthodique dans le Rapport de 1906.

Comme on l'a vu par cet exposé de l'historique et de la situation actuelle de la Bibliothèque publique, il reste beaucoup à faire pour compléter les collections. Si les sections d'archéologie et d'histoire (1) sont bien fournies, il n'en est pas de même pour les autres branches; ni la littérature, ni la géographie, ni les sciences exactes et naturelles, ne sont sérieusement représentées ; et l'on cherchera vainement les livres qui mettent à la portée du public les résultats pratiques des découvertes scientifiques du XIXe siècle. C'est assez dire qu'il serait temps de faire en sorte que l'on ait à Namur un bon instrument de travail pour les archéologues, mais aussi une bibliothèque populaire, propre à intéresser et attirer, non seulement ceux qui lisent, mais encore la classe ouvrière, ceux qui cherchent dans leurs lectures un dérivatif à leurs travaux personnels, ou qui veulent compléter leur instruction primaire par des lectures professionnelles.

Espérons que les pouvoirs publics intéressés sauront un jour comprendre l'utilité incontestable d'un organisme de ce genre et créer à Namur une bibliothèque digne de ce nom et de notre époque.

D. D. BROUWERS. — F. COURTOY.

Novembre 1908.

(1) Même dans ce domaine, la Commission devrait chercher à se procurer les ouvrages récents tout à fait indispensables.

Les inventaires des petites archives.

On sait que, sur la proposition de M. H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand, la *Fédération archéologique et historique de Belgique* a résolu dans l'un de ses récents Congrès (Mons, 1904), de provoquer la publication, par les soins de nos conservateurs d'archives et de nos érudits, d'inventaires sommaires de nos *petites archives*. Lors de son dernier Congrès (Gand, 1907), la *Fédération* a voté les vœux suivants : 1° que la *Revue des Bibliothèques et Archives* soit l'organe de la *Commission Centrale des petites archives* (créée au Congrès de 1904) et 2° que des *Commissions provinciales* soient formées dans le but de promouvoir, par les moyens les plus pratiques, la publication d'inventaires des archives communales, paroissiales ou privées.

L'œuvre entreprise sous les auspices de nos sociétés fédérées d'histoire et d'archéologie paraît en voie de développement, comme l'attestent les extraits qui vont suivre du procès-verbal de la séance tenue par la *Commission Centrale*, le 9 novembre dernier, dans le cabinet de Monsieur l'Archiviste général aux *Archives générales du Royaume*, et sous la présidence de M. l'Archiviste général Gaillard.

L'ordre du jour de la réunion portait sur les points suivants :

1. Etat présent de la question des *petites archives* (travaux effectués par la *Commission centrale*).

2. *Commissions provinciales.*

3. Nouveaux moyens de réalisation (échange de vues).

4. Divers (*Rapport* de la *Commission centrale* au prochain Congrès fédéral de Liége, 1909, etc.).

Sont présents : MM. le Chanoine A. Cauchie, A. Gaillard, le Chanoine J. Laenen, H. Pirenne, membres de la *Commission centrale*; Em. Dony, secrétaire.

Se sont fait excuser : MM. Houzeau de Lehaie et Léop. Devillers. En exprimant ses vifs regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, M. Houzeau de Lehaie se met à la disposition de la Commission en vue de toutes les démarches officielles qui pourraient être décidées par elle, actuellement ou dans la suite.

M. l'Archiviste général fait connaître l'existence, aux *Archives générales du Royaume*, de deux collections importantes : la première, en vingt-trois volumes in-folio, constitue l'ensemble des inventaires manuscrits d'archives communales qui ont été transmis au Gouvernement à la suite des instructions officielles de 1837; la seconde est formée des réponses faites par les Administrations communales à un questionnaire plus récent, relatif aux archives communales (Circulaire du 11 octobre 1887. Cf. *Mémorial administratif du Brabant*, n° 3843, page 414). Par l'examen rapide d'un volume provenant de la première de ces collections, que M. le Président met sous les yeux des membres présents, la *Commission* est à même d'apprécier l'intérêt que présentent ces documents, comme source d'information. M. H. Pirenne remercie M. l'Archiviste général de sa communication; il insiste pour que la *Commission* ne manque pas de signaler, à ses collaborateurs, les précieux *Recueils* dont il s'agit. M. Dony fait observer qu'il a pu voir à Mons, au dépôt des *Archives provinciales du Hainaut*, les deux grosses liasses contenant ceux des inventaires manuscrits d'archives communales qui ont été dressés en Hainaut, à la suite des instructions officielles de 1837; il est à présumer que de semblables recueils ont été gardés ailleurs, dans les *Archives provinciales* où les travailleurs pourraient en prendre connaissance.

M. H. Pirenne fait rapport sur les premiers travaux effectués par la *Commission provinciale des petites archives* de la Flandre Orientale. Il rappelle que ce Comité, constitué quelques semaines après celui qui a été formé à Mons, pour le Hainaut, a été installé le 26 juillet dernier, lors de la VI[e] session de la *Fédération historique et archéologique de la Flandre Orientale.* Ce Comité est composé comme suit :

MM. H. Pirenne et N. de Pauw, membres de la Commission royale d'histoire; A. Diegerick, conservateur et R. Schoorman, conservateur-adjoint des Archives de l'État à Gand; V. Vander Haeghen, archiviste et A. Van Werveke, archiviste-adjoint de la ville de Gand; chanoine Huysman, archiviste de l'Evêché; A. Blomme, président du Cercle archéologique de Termonde; E. Coppieters-Stochove, délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand; vicomte de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, président du Cercle archéologique et historique d'Audenaerde; P. den Dauw, président du Cercle archéologique de Renaix; J. Moens, président de la Société archéologique d'Alost; H. Van Hooff, président de la Commission du Musée archéologique de Lokeren et G. Willemsen, président du Cercle archéologiqne du Pays de Waes.

La *Commission provinciale de la Flandre Orientale* a pris, dans sa dernière et toute récente séance, deux résolutions importantes dont il y a lieu, de l'avis de M. H. Pirenne, de la féliciter vivement. Le Comité a, en premier lieu, décidé d'organiser une enquête dans toute l'étendue de la province, en priant le Gouverneur de la Flandre Orientale, d'une part, et l'Evêque de Gand, d'autre part, de faire écrire officiellement à tous les bourgmestres des communes et aux desservants de toutes les cures du diocèse. Des mesures d'ordre pratique ont ensuite été prises par le *Comité provincial* en vue de la mise au point et de la publication des *inventaires* des petites archives : les *inventaires* manuscrits, envoyés au *Comité*, seront soumis à l'examen attentif de deux commissaires, d'ores et déjà désignés; chacune des *Sociétés fédérées* imprimera

ceux des travaux qui intéressent spécialement son ressort régional et fera parvenir des tirages à part à tous les membres des *Sociétés* de la Flandre Orientale; ces *inventaires* imprimés seront ensuite réunis en une seule série et présentés, en une publication d'ensemble, à la haute et bienveillante appréciation du Département des Sciences et des Arts, à l'effet d'obtenir un subside du Gouvernement. Cette aide financière, naturellement indispensable, ne fera pas défaut à l'œuvre des *inventaires des petites archives*. Les Sociétés de la Flandre Orientale et M. H. Pirenne croient pouvoir s'en porter garants.

M. Em. Dony fait connaître la composition du *Comité provincial* du Hainaut qui a tenu sa première séance à Mons, le 5 juin dernier. En font partie : MM. Ed. Poncelet, conservateur des Archives de l'Etat, à Mons; abbé Warichez, archiviste diocésain, à Tournai ; A. Wins, président de la *Société des bibliophiles belges*, séant à Mons; A. Le Tellier, délégué du *Cercle archéologique* de Mons; Léo Verriest, secrétaire et délégué de la *Société des Sciences, des Lettres et des Arts du Hainaut*; A. Hocquet, délégué de la *Société archéologique et historique* de Tournai; Ern. Matthieu, secrétaire et délégué du *Cercle archéologique* d'Enghien ; Amé Demeuldre, président et délégué du *Cercle archéologique* de Soignies et un délégué de la *Société archéologique* de Charleroi.

Ce *Comité* provincial a pour président M. Ed. Poncelet; M. Em. Dony a assumé, à titre provisoire, les fonctions de secrétaire.

M. Em. Dony résume brièvement le travail effectué jusqu'ici par le *Comité* de Mons qui s'est appliqué, non seulement à rechercher des collaborateurs, mais à leur faciliter l'accès des dépôts des *petites archives* de la province. Il s'est prononcé pour la publication des *inventaires* par séries pouvant constituer, dans la suite, un seul *recueil provincial*; il est d'ores et déjà procédé à un numérotage des fascicules de ces inventaires imprimés (proposition faite par M. Ern. Matthieu); la *Société* fédérée qui insérera le texte d'un nouvel inventaire dans ses *Annales*

fera parvenir un certain nombre de tirages à part à la *Commission provinciale* et à la *Commission centrale.*

A la suite des démarches faites par la *Commission centrale,* M. Hansay, conservateur des Archives de l'Etat à Hasselt, a bien voulu prendre l'initiative de la formation d'un *Comité provincial* en Limbourg. Ce *Comité* est composé comme suit :

MM. Président : Chevalier C. de Borman, membre de la Commission royale d'histoire, à Schalkhoven; Vice-Président : Abbé P. Daniëls, membre de la Commission royale des monuments, à Hasselt; Membres : Comte A. de Hemricourt de Grünne, président de la *Société archéologique* de Tongres; Comte T. de Renesse, membre de la Commission royale des monuments, à Beverst; M. Geraets, président de la *Société des mélophiles* de Hasselt; A. Habets, archiviste de la ville de Hasselt; L. Naveau, membre de la Commission royale des monuments, à Bommershoven ; Abbé A. Paquay, professeur à Hasselt, président de la *Leesgezelschap,* à Hasselt; Secrétaires : A. Hansay, conservateur des Archives de l'Etat, à Hasselt et J. Pacquay, vicaire à Tongres.

M. Em. Dony fait part de l'état actuel des négociations qu'il a poursuivies au nom de la *Commission centrale,* en vue de la constitution d'autres Commissions provinciales dans la Flandre Occidentale, en Brabant et dans les provinces de Liége, de Namur et d'Anvers.

M. l'Archiviste général se félicite, comme ses Collègues de la *Commission centrale,* des résultats encourageants qui sont déjà acquis : trois *Comités* provinciaux se trouvent constitués conformément aux vœux émis par le dernier Congrès fédéral (Gand, 1907) et, ce qui est mieux encore, ils fonctionnent dès à présent. En vue de hâter la formation d'autres *Commissions* filiales, M. l'Archiviste annonce son intention de faire appel, personnellement et à bref délai, à la coopération des conservateurs des Archives de l'Etat, en province.

Répondant à une question posée par M. le chanoine Laenen, M. le chanoine Cauchie rappelle que la *Commis*

sion Centrale, en exécution d'une décision prise lors du Congrès de Mons (1904), a maintenu jusqu'ici la date de 1836 comme date uniforme à laquelle s'arrêteront les *inventaires* sommaires. D'un accord unanime, les Membres présents sont d'avis qu'il y a lieu de s'en tenir à cette date de 1836 qui est, comme on sait, celle de la promulgation de la *Loi communale* et qui peut s'appliquer indistinctement à tous les dépôts d'archives, tant paroissiales et hospitalières que communales ou autres.

Sur une proposition que lui a suggérée M. Stainier, Directeur de la *Revue des bibliothèques et archives*, la *Commission centrale* décide de recommander de rechef à ses collaborateurs de signaler éventuellement, dans leurs répertoires analytiques d'archives, fussent-ils très sommaires, tous ceux des *autographes* estimés de réelle valeur qu'il pourrait leur arriver de rencontrer ; il y a là un moyen, pratique et vraisemblablement efficace, d'empêcher la disparition ou la dispersion de maints *documents* précieux dont les *catalogues de ventes* d'autographes, viennent parfois, mais tardivement, révéler la mention aux historiens.

Un échange de vues a lieu ensuite sur l'intéressante question des *inventaires* d'archives paroissiales. Y prennent part, notamment, MM. le chanoine Cauchie, H. Pirenne et Laenen. M. le chanoine Laenen fait connaître l'existence, aux Archives de l'Archevêché de Malines, d'un recueil contenant les réponses rédigées, — à la suite d'une enquête conduite dans la totalité du diocèse, — par les desservants des cures sur l'importance et sur l'état des archives paroissiales. Cette enquête ne paraît pas avoir donné, de l'avis de M. Laenen, tous les résultats qu'on aurait pu en attendre.

En ce qui concerne les archives des particuliers et des institutions privées, y aurait-il lieu, comme l'idée en a été émise récemment encore (1), de faire donner aux propriétaires actuels « *l'assurance légale* » qu'ils ne seront *pas*

(1) Par M. le chanoine C. Callewaert. Cf. *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1907, (4e fasc.), p. 449.

troublés dans la possession de leurs archives ? » La *Commission centrale,* après délibération à ce sujet, se prononce pour la négative ; elle a confiance dans la bonne volonté, le tact et la discrétion de ses collaborateurs et elle espère que le maintien du *statu quo* n'entravera pas le développement ultérieur de l'œuvre qu'elle a entreprise sous les auspices de la *Fédération archéologique et historique de Belgique.*

Satisfaisant à une demande officielle du *Comité organisateur du Congrès de Liége* (1909), la *Commission centrale* donne mission à son Secrétaire de rédiger, à la veille de ces prochaines Assises fédérales, un *Rapport* sur les derniers travaux accomplis depuis le *Congrès de Gand* (1907) ; à cet effet, les *Commissions provinciales* sont priées de fournir à M. Em. Dony les indications qui lui seront nécessaires.

EM. DONY.

Recherches sur les origines de l'Imprimerie à Lierre.

(*Suite*). (1)

III

Les Frères Verhoeven, 1814-1816. François-Gaspar-Adrien Verhoeven, 1816-1837.

Anne-Marie Van Gansen laissait, en mourant, deux fils issus du premier mariage, contracté avec A.-G. Verhoeven. L'aîné, Dominique-Laurent, qui était âgé de 42 1/2 ans, avait appris le métier paternel; il continua, nous ne savons pour quelle raison, l'exercice de son art conjointement avec son frère, François-Gaspar-Adrien, de deux ans plus jeune, qui, après avoir terminé ses études supérieures, probablement en Hollande — car l'administration centrale du département de la Dyle avait pris, le 25 Octobre 1797, un arrêté supprimant l'Université de Louvain — était venu s'établir dans sa ville natale, où il s'adonnait déjà à la médecine en 1809, comme le prouve l'acte de décès de son beau-père. Cette association ne fut pas de longue durée, car Dominique, qui était resté célibataire, mourut le 23 Mars 1816.

François ne ferma pas l'officine de la rue Droite. Ce

(1) Voyez *Revue*, t. V. (1907), pp. 11-21, 117-137, 238-244, 342-358 ; t. VI, (1908) pp. 41-56, 162-178, 263-269, 338-346.

fait, rapporté par la tradition, est prouvé par les souscriptions des pièces que nous décrivons plus loin et notamment par celle de la vie de S. Gommaire qui est citée sous le numéro 116. Il laissa probablement à un chef ouvrier la direction de l'imprimerie (1). Quoiqu'il en soit, cet établissement typographique perdit l'importance relative qu'il avait eue du temps de Le Tellier, surtout à partir du jour où Bernard-Joseph Van den Wyngaert (2), qui ne s'occupait d'abord que de reliure (3), fit rouler des presses sur la Grand'Place de Lierre. La première impression connue, éditée par ce concurrent, est intitulée : *Nieuwen Almanach Voór het Jaer ons Heere Jesu Christi 1818. Tot Lier, By B. J. Van Den Wyngaert, Boek-drukker op de Merkt* (Pet. in-8°, carré, de 64 pp. non chiffrées).

Les éditions publiées, d'abord, sous la firme des frères Verhoeven et, puis, sous celle de Fr. Verhoeven, sont peu nombreuses et de peu d'importance ; nous n'avons rencontré que des petits ouvrages de ville, comme affiches, pièces de circonstance, opuscules de dévotion et quelques programmes des compositions dramatiques représentées par différentes sociétés lierroises, notamment par les Céciliens de St-Jacques et de l'Ermitage.

François Verhoeven mourut le 15 Septembre 1837. Il avait épousé, à Lierre, le 12 Novembre 1822, Marie-Madeleine Wuyts, sœur de Jacques-Joseph, fondateur du Musée qui porte ce nom, née en cette ville le 2 Décembre 1792. Le D[r] Verhoeven, qui était très estimé, avait été appelé à remplir les fonctions d'échevin de 1824 à 1837. Sa femme mourut le 21 Décembre 1848.

(1) Notons en passant que c'est un ouvrier imprimeur, J.-B. Verbert, âgé de 45 ans, qui vint déclarer, en 1837, le décès du D[r] Verhoeven.

(2) Van den Wyngaert était né le 29 Janvier 1781. Il semble n'avoir imprimé que des almanachs, des ouvrages classiques, des livres de piété et un journal *Bekendmaekings-blad van Lier* (1839). Il quitta Lierre, en 1849, pour aller se fixer à Anvers, sa ville natale, où il mourut le 26 Octobre 1864.

(3) Il est mentionné comme relieur dans l'acte de naissance de son fils Pierre-Bernard-Joseph, qui vit le jour, à Lierre, le 22 Août 1816.

Les Frères Verhoeven.

1815.

101. Met toelaetinge der Overheyd.

Thomas Morus, Kançellier van Engeland. Zyn Bloed stortende voôr de Waerheyds-leer van Jesus, Onder de Dwingelandy van Henricus VIII. Koning van 't zelfde Engeland. Treurspel in vyf deelen.

Zal vertoont worden met uytgezonderde Tooneel-vercieringen binnen de Stad Lier op den Schouwburg van den Groeyenden Helikon, gezeyd : den Eyken-Boom, doôr deszelfs Konstgenoôten, Zondag 29. January 1815. en de volgende dagen.

Men zal beginnen 's avonds ten zes ueren. Niemand zal op het Tooneel gedoogt worden.

Die willen plaetsen bespreéken, gelieven zulks te doen in den Eyken-Boom.

Met oôrlof van d'Heer Montens, Maire deézer Gemeente, zullen de Stads-poorten naer 't Vertoog geöpend worden.

Bruxelles, Bibliothèque royale : 8e cl. XIII. C. Ton, in-4°, n° 81.

In-4°, de 4 pp. non chiffrées. Titre encadré. Page (4) : fleuron. Nous retrouvons ici les encadrements et les caractères typographiques employés par Le Tellier ; aussi nous n'hésitons pas à attribuer à ses successeurs l'impression de ce programme. Après cette tragédie, que nous avons vu interpréter en 1778 (voir n° 31), fut jouée une comédie, en deux actes, intitulée : Armide, de gewaende onnoozele, ofte den waengeleerden (Anselm) bedroôgen.

---

102. Verkoopinge van eyke en essche boomen, blekstukken, staenden mast en schaerhout, onder Santhoven en Pulderbosch....

Te Lier, uyt de Drukkery van de Gebrooders Verhoeven.

Lierre, M. Joseph Van In.

In-4°. en plac. Cette vente devait avoir lieu, le mercredi 20 Décembre 1815, au profit des héritiers Ullens.

1816.

103. Met toelacting der Overheyd. Adelson en Salvini : ofte Zeégeprael der Vriendschap en Liefde. Treurspel in vyf deelen. Getrokken uyt het Fransche Historie-stuk van de Heer D'Arnaud, met eene Dichterlyke Vryheyd.

Pictoribus, atque Poëtis quid libet audendi semper fuit æqua potestas.

Gevolgt doôr De Dwaesheyd der Minnaers. Blyspel in twee deelen, doôrvrogt met gezangen. Deézo beyde Stukken zullen vertoond worden op den Schouwburg van den Groeyenden Helikon, ten huyze genaemd : den Eykenboom, binnen de Stad Lier, op 18. February 1816. ende volgende dagen. Ten zes ueren des avonds te beginnen.

De geéne willen plaetsen bespreéken gelieven zulks te doen ten gemelden huyze den Eyken-Boom.

Doôr order van de Heer Commandant zullen naer het Vertoog de Stads-poorten geöpend worden.

Te Lier, uyt de Drukkery van de Gebroeders D. & F. Verhoeven.

Lierre, M. Julius Van In.

Affiche in-4° encadrée. Les deux pièces de C. Bauwens avaient été déjà jouées à Lierre, l'une en 1802 (n° 69) l'autre en 1803 (n° 70).

François-Gaspar-Adrien Verhoeven.

1816.

104. By toelaetinge der Overheyd. Het Gezelschap bekend onder den naem van de Cœciliaenen S^{ti} Jacobi Majoris binnen de Stad Lier, zal volgens oude gewoonte op het Schouwburg genaemt de Jennette, representeren op 11, 13, 14, 15, 16, 17, 20 & 21 October 1816. Tekeli oft de Belegeringe van Montgatz. Bly-eyndig Historisch Tooneel-spel in dry deelen, Doorvrogt met Musiek. Gevolgt van Den roosverwigen duyvel oft den goeden armen man. Klugtige

opera in een deel. Musiek van Mr Gavaux. Beyde deze stukken uyt het fransch vertaeld.

De Tooneel-çieraeden zyn wederom geheel nieuw en volkomentlyk toegepast aen beyde de Stukken, de Costumen zullen stiptelyk gevolgt worden, de Saemenstellinge van het Orchestre zal voldoende zyn, en het Genootschap vlyd zig dat de Uytvoeringe niet min als op andere jaeren aen het geëerd Publiek zal welbevallen.

Men zal ten zes ueren des avonds preçies beginnen. Die willen plaetsen bespreken gelieven hun te addresseren by d'Heer Parasiers, Sect. 2, N° 359, in de Regte-straet tot Lier.

Met toelaetinge van den Heere Commandant, zullen naer het Vertoog de Stads-poorten geopend worden.

Te Lier, uyt de Drukkery van F. Verhoeven.

Lierre, M. Julius Van In.

Affiche, in-4°, encadrée et ornée. Les deux pièces sont empruntées au répertoire français : la première est Tékéli ou le Siège de Montgatz, *par René-Charles Guilbert de Pixerécourt (1773-1844), mélodrame historique qui avait été représenté, pour la première fois, à Paris, sur la scène de l'Ambigu-Comique le 7 Nivôse an XII (29 Décembre 1803); la seconde est intitulée :* Le Diable couleur de rose ou Le bon-homme misère, *opéra-comique, musique de P. Gaveaux (1761-1825), exécuté au théâtre des Amis-des-Arts, le 2 brumaire an VII (23 Octobre 1798).*

---

105. Het nieuw scherpenheuvels Trompetjen ; uytgalmende verscheyde geestelyke gezangen ; Tot de eer van Godt en de Aller-heyligste Maegd Maria. In deézen laetsten druk op den hedendagschen Dichtstyl gebragt, doór C. A. Bauwens, Schoól-meester binnen de Stad Lier.

... *Ik zal den Heere Lof zingen zoo lang ik weézen zal.* Psalm. CXLV. V. 2. (*gravure sur bois*).

Te Lier, by F. G. A. Verhoeven. Boek-drukker ; vóórtyds J. Le Tellier. Met goedkeuringe 1816.

Bruxelles, Bibliothèque royale : II. 97,907, t. I.

In-12, de 36 pp., y compris le titre, qui est encadré. La gravure, qui est des plus grossières, représente deux hommes agenouillés devant la statue de la Ste-Vierge, placée sur un arbre. Nouvelle édition, publiée par l'instituteur Bauwens, de l'opuscule de dévotion cité sous le n° 99.

1818.

106. By Toelaetinge van 't Stedelyk Bestuer van Lier. Het Genoótschap bekend onder den naem van de Cœciliaenen der Kluys, binnen de Stad Lier, zal, ten voórdeele der gezegde Kerk, op het Schouwburg genaemd de Jennette, vertoonen op 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16 en 17. November 1818. Octavio en Izabella, oft De Zeégeprael der Liefde doór Bedrog ; blyspel in vyf deelen. Gevolgt van De trotse Amelia, blyspel in dry deelen ; Doórvrogt met Gezangen en Dansen.

Onze Mede-Stadgenoóten zyn genoegzaem overtuygt, dathet bovengenaemd Schouwburg met konstryke Tooneelcieraeden is verrykt, die, na den eysch der gezegde Stukken, zullen gebruykt worden : dus vleyd zich het Genoótschap dat de Uytvoeringe, aen het geëerd Publiek, zoo behaegelyk als aendagt-waerdig zal zyn. Men zal ten zes ueren des avonds, zonder uytstel, beginnen ; uytgezonderd de twee eerste dagen, alswanneer het Schouwburg zal geöpent worden nae het eyndigen der Zielen-Dienst.

Die willen plaetzen bespreéken gelieven hun te adresseéren by d'Heer Van Nuffelen, ten huyze genaemd den Wolzak, Sect. 1. N° 1, in de Regte-straet te Lier.

By Toelaetinge van den Heere Burgermeester, zullen naer het Vertoog de Stads-poorten geöpent worden.

Te Lier, uyt de Drukkery van F. Verhoeven.

Lierre, M. Julius Van In.

Affiche in-4°. Réédition de la comédie de Ferd.-Fr. De Pauw, représentée le 18 Janvier 1807 (n° 82).

---

107. Lof-dicht uytgegalmd Ter eere van den wel-eerweêrdigen Heer Joannes-Baptista Verluyten, geboôrtig van Herentals, aen God opdraegende zyne eerste onbloedige offerande in de Parochiale Kerke van Herentals, op 21. December MDCCCXVIII....

Te Lier, uyt de Drukkery van F. Verhoeven.

Lierre, M. Julius Van In.

In-fol. plano, en plac. Ce compliment, imprimé a l'occasion des prémices de l'abbé J.-B. Verluyten, se termine par le chronogramme suivant :

t'Is Voor U Doôr opreChte VrIenDsChap geDICht.

1820.

108. By toelaeting der Heeren Burgermeester en Schepenen der Stad Lier.

Het Genoótschap bekend onder den naem van de Cœcilianen der Kluyze-Kerk, binnen de Stad Lier, voór Kenspreuk voerende : *Vreugd in Deugd*, zal, op den hier-voóren d'Ongeleerden Schouwburg, vertoonen op 6, 7, 8, 9, 10, 13. en 14. February 1820 : Genoveva, Paltzgraevin van Trier ; blyeyndend treurspel in vier deelen. Gevolgt doór Lubin en Lucile ; of De Lastigheyd der Rykdommen ; blyspel in twee deelen. Gevolgt na 't fransch van den heer d'Allainval.

Gelyk in een Tempeest, een Schip op d' holle baeren,
Schynt zynen ondergang, doór 't woen der storm, bereyd;
Maer eynd'lyk, doór de kalmt', ontworstelt de gevaeren :
Dus praele Genoveév' ten trots der minnen Nyd.

De Tooneel-cieraeden en Orchestre zullen volkomentlyk toegepast zyn tot eene voldoende uytvoering der gezegde Tooneelstukken, en 't Genoótschap vleyd zich, dat zynen *Iver* en *Arbeyd*, doór het geëerd Burgerschap, zal toegejuychd en begunstigd worden.

Ten zes ueren des avonds zal 't Tooneel geöpend worden.

Den Lyst of Naem-rol, tot het bespreéken det (*sic*) plaet-

sen, (waer van de Pryzen zullen zyn na 't oud gebruyk der hier-vóóren Rethoryken) berust by G. Van Nuffelen, Sect. 1. N° 1, in de Regte-straet te Lier. De Stads-poorten zullen naer 't Vertoog geöpend worden.

In fine : Ter Drukkery van F. Verhoeven.

Lierre, M. Julius Van In.

In-4°, de 2 pp. non chiffrées. Titre encadré et orné. Lubin en Lucile *avait été représenté le 2 Février 1805 (n° 73).*

---

109. Litanie ter eere van den H. Gummarus, bezo nde ren patroon tegen de gesletenheyd, en gemeenen bes cher mer der Stad Lier (*Armoiries de Lierre*).

Lier, By F. Verhoeven, Boekdrukker en Verkooper. 1820.

Lierre, M. Julius Van In.

Petit in-12, de 12 pp. non chiffrées. Voir n° 95.

1821.

110. By toelaeting van de Heeren Burgermeester en Schepenen der Stad Lier. Het Genoótschap, bekend onder den naem van de Cæcilianen der Kluyzekerk, binnen de Stad Lier, zal, op den hier-vóóren Schouwburg der Jennette, vertoonen, op 25, 26, 27, 28. Februarius, als ook den 1, 4. en 5. Meêrt 1821., Caïn en Abel, of Eerste Broedermoord. Treurspel in dry Deelen ; gevolgd doór Giljotte, of Alexander den Grooten, Koning van Macedoniën, by inbeélding. Blyspel in twee deelen, doórvrogt met gezangen en dansen.

De Tooneelcieraeden en Kleedsels zullen, tot voldoende uytvoeringen, aen den eysch der beyde Stukken, volkomenlyk toegepast zyn; en het Genoótschap streelt zich met de hoóp, dat zynen nyverenden Arbeya, doór onze weldaedige Gemeente, beäntwoórd en toegejuychd zal worden. . . . .

Die willen plaetsen bespreéken, gelieven hen aen-tebieden by G. Van Nuffel, 1e wyk N.er 1. in de Regte-straet te Lier.

Ten zes ueren des avonds zal het Tooneel geöpend worden. Met toelaeting van 't Stedelyk Bestuer, zullen naer het Vertoog de Stads-poorten geöpend worden.

Lierre, M. Julius Van In.

In-4°, de 2 pp. non chiffrées, mais encadrées. Caractères typographiques de Fr. Verhoeven. Le résumé de la pièce est précédé d'un petit poème dans lequel l'auteur rappelle que Caïn *a été représenté, pour la première fois, vingt ans auparavant (n° 65) ; il annonce ensuite que les Céciliens de l'Ermitage célébreront prochainement le jubilé du Rosaire, fête instituée en mémoire de la victoire remportée sur les Turcs à Lépante (1571). Cette tragédie fut suivie d'une comédie, en deux actes,* Giljotte, *jouée sur la scène lierroise le 6 Octobre 1805 (n° 77).*

---

111. By toelaeting der Overheyd. Het gezelschap bekend onder den naem van de Cœciliaenen Su Jacobi Majoris binnen de Stad Lier, zal, ten voordeele van de Parochiale Kerk Su Gommari binnen de zelve Stad, op het Schouwburg genaemd de Jennette, geven op den 14, 15, 16, 17, 18, 21. en 22. October 1821. DeWederkomste van den verloren zone, (Luc. *Cap.* XV.) Blyeyndig Treurspel In dry Deelen. gevolgd door Het eenzaem huys, zangspel in twee deelen van Mr Marsollier ; Muziek van Dalayrac. Daer is bezondere zorg genomen voor het Orchestre, Tooneel-cieraeden, Costumen en voor alles het gene de uytvoering voldoende en aengenaem kan maeken. Men zal ten zes uren des avonds precies beginnen. Die plaetsen willen nemen, gelieven hun te adresseren aen d'Heer Parasiers, in de Regte-straet, Sect. 2. N° 12, te Lier.

Met toelaeting van de Heeren Borgemeester en Schepe-

nen, zullen naer het Vertoog de Stads-poorten geopend worden.

Lierre, M. Julius Van In.

In 4°. Cette affiche, qui est encadrée, est sortie des presses de Fr. Verhoeven. L'opéra qui fut interprété après la tragi-comédie de L.-Ch. Stalpaert (n° 83), est : La Maison isolée ou le Vieillard des Vosges, *paroles de B.-J. Marsollier des Vivetières (1750-1817), musique de N. Dalayrac (1753-1809) ; il obtint un succès considérable au Théâtre Italien et eut deux éditions l'année même de son apparition (1797).*

1822.

112. Lier, 6. February 1822.

Mynheer..., Wy hebben d'eer UE. te aenzoeken om met uwe tegenwoôrdigheyd de volgende Tooneelstukken te vereeren : Judith en Holofernes : of De Zegeprael van Israël (Gods volk) over de heydensche Assyriers. Treurspel in vier deelen ; getrokken uyt het H. Schrift : Nieuw opgesteld volgens de tegenwoórdige Tooneelregelen. gevolgd doór Scapin, Bedrieger. Blyspel in dry deelen, (Uyt het Fransche Stuk van den Heer Moliere gevolgd) doórwrogt met zang en dans.

Met toelaeting der Heeren Burgermeester en Schepenen deézer Stad, zullen deéze beyde Tooneelstukken, doór de Cœciliaenen der Kluyze-Kerk, vertoond worden op Zondag den 10. deézer maend, als ook op 11. 12. 13. en 14, voorts op 17. en 18. dito, op den Schouwburg der Jennette.

De Tooneelsieraeden zyn volkomen toegepast aen beyde de Stukken. De Costumen zullen stiptelyk gevolgd worden, en het Orchestre zal zeer voldoende weézen... Het Genoótschap streelt zich, dat zynen Kunstiever doór de weldaedige Gemeente zal toegejuychd worden. Ten zes ueren des avonds zal het Tooneel geöpend worden.

Die willen plaetsen bespreéken, gelieven zulks te doen by G. Van Nuffelen, woonende aen de hooge Brug. Met

toelaeting van het Bestuer der Stad, zullen na het Vertoog de Stadspoorten geöpend worden.

UE. DW. Dienaeren, De Cœciliaenen der Kluyze-Kerk.

Lierre, M. Julius Van In.

Affiche in-4°. Les caractères employés sont ceux de F. Verhoeven.

---

113. Lier, 10 October 1822.

M.M. Het Gezelschap bekend onder den naem van de Cœciliaenen S.ti Jacobi Majoris, zal, by toelaeting der Overheyd en volgens oude gewoonte, op het Schouwburg genaemd de Jennette, geven op den 13, 14, 15, 16, 17, 20. en 21. October 1822. Hariadan Barbarossa, Groot-Admirael van Soliman II. Blyeyndig treurspel in dry deelen. Gevolgd door Den nieuwen heer van het dorp, klugtig zangspel in een bedryf. Muziek van Mr Boyeldieu.

Daer is byzondere zorg genomen voor het Orchestre, Tooneelsieraeden, Costumen en voor alles het gene de uytvoering voldoende en aengenaem kan maeken. Men zal ten half-zes-uren des avonds precies beginnen. Die plaetsen willen nemen, gelieven hun te adresseren aen d'Heer Parasiers, in de Regtestraet, sect. 2, N° 12, te Lier.

UED. word aenzogt de voorschrevene Tooneelstukken met uwe tegenwoordigheyd te vereeren.

UED. DW. Dienaer, G. Parasiers, Directeur.

Lierre. M. Julius Van In.

Affiche in-4°. Caractères de F. Verhoeven. Cette fois encore les Céciliens de St Jacques exécutent deux opéras français : le premier, Hariadan Barberousse, *avait été représenté, pour la première fois, à l'Ambigu-Comique, à Paris, le 11 Mars 1809 ; le second:* Le nouveau seigneur du village, *de Boieldieu, avait été interprété sur le théâtre Impérial de l'Opéra-Comique, le 29 Juin 1813.*

1828.

114. Lier, 28 Januarij 1828.

MM.***, Het Genootschap, voor Kenspreuk voerende : *de Kunstijveraars*, zal, met toelating van het Stedelijk Bestuur, op den Schouwburg genaamd : den Eikenboom, op 3, 4, 5, 6, 7, 10 en 11 Februarij 1828, vertoonen : Alexander de Groote, Koning van Macedonië. Treurspel in vijf Bedrijven. Inhoud :

Als Alexander krijgt de Macedoonsche Kroon,
Doet hij in Perzië de Krijgsbanieren planten ;
Hij bonst Darius neêr van zijner vadren troon ;
Dringt den Euphrates door, ten trots der eedverwanten
Van 't Perziaansche Rijk. Door helsche nijvergloed
En heerschzucht aangevoerd, ziet men Darius sneven :
De valsche vriendschap plengt, door 's Konings moord,
[zijn bloed :
Wil Alexander 't Rijk, bij 't sterven, overgeven.
Zoo gaat Darius troon en oude roem ten niet,
En Alexander hecht dit Rijk aan zijn gebied.

Het treurspel zal gevolgd zyn door : Mimi en Kolin. Boertig tooneelstuk in drie bedrijven ; versierd met gezangen en dansen.

De tooneelsieraden zijn volkomenlijk toegepast aan de beide Tooneelstukken ; de Kleederdragt zal stiptelijk gevolgd worden, en de zamenstelling van het muzijk zal zeer voldoende zijn ; kortom, het Genootschap vleit zich dat de uitvoering, door ijveren arbeid, den aanschouweren zal welbevallen.

Men zal des avonds te zes ure, onverwijld, beginnen. Diegenen, welke plaatsen wllen (*sic*) doen aanteekenen, vervoegen zich bij den heer G. Verhaegen, in den Eikenboom, aan de Groote Markt, te Lier.

Ter Drukkerij van F. Verhoeven.

Lierre, M. Julius Van In.

Affiche in-4°. Cette tragédie avait été interprétée en 1805 (n° 77) et en 1821 (n° 110) ; Mimi en Colin *en 1792 (n° 55).*

---

115. Eer LaUWrIeren, Door DIerbare VrIenDsChap, geVLoChten, voor de God - en Kunstminnende Joufvrouw, Joufv. Joanna - Maria Somers : organisteres van het beroemd Beggynhof te Lier, Zich aen haren hemelschen Bruydegom, door plegtige belofte, toewydende, op den gemelden Hove, den 29sten van Grasmaend.

Lier, ter drukkery van F. Verhoeven.

Anvers, M. Fernand Donnet. — Lierre, M. Julius Van In.

In-fol. plº, en plac. Pièce de vers imprimée à l'occasion des vœux solennels prononcés par Mademoiselle Jeanne-Marie Somers, le 29 Avril 1828, au Béguinage de Lierre.

1831.

116. Kortbondige beschryving van het leven van den H. Gummarus, patroon der Stad Lier uyt het latyn vertaeld. IVden Druk.

Lier, ter Drukkery van F.-G.-A. Verhoeven, 1831.

Anvers, M. Fernand Donnet. — Lierre, Dr La Porta. — Bibliographie nationale, t. II. p. 381.

In-18, de 72 pp. C'est la 4ème édition de l'ouvrage décrit sous le nº 90.

1832.

117. Verkondiging der Aflaeten, Gratiën en Gunsten, door Zyne Heyligheyd Gregorius XVI., by particuliere Bulle, enz., zeer goedhertig en mildelyk vergund aen het roemweêrdig broederschap, onder den titel van Christelyke Onderwyzing aen de Kinderen te geven, Opgeregt den 6den Mey 1832, in de parochiaele kerk van den H. Gummarus, te Lier.

In fine : Lier, ter drukkery van F. Verhoeven.

Lierre, M. Julius Van In.

In-12, de 8 pp. Page (8) : lettre de Mgr. Sterckx, archevêque de Malines, datée du 26 Mai 1832.

1836.

118. Catalogue des Objets d'Art et d'Agrément et autres, offerts et exposés Au profit de l'Institution, créée pour procurer les vêtemens aux enfans indigens de Lierre, qui font leur première communion. (*Fleuron*).

Lierre, Imprimerie de F. Verhoeven.

Bibliothèque de l'auteur.

In-8°, de 18 pages. La couverture porte le même titre, encadré, avec la date de 1836.

Editions de Fr. Verhoeven, sans date.

119 + A b c d....

In fine : Lier, By F. Verhoeven, Boekdrukker, omtrent de groote Kerk.

Lierre, M. Julius Van In.

Pet. in-12, de 8 pp. non chiffrées, mais encadrées. P. (2) et (7) : petites gravures sur bois représentant l'adoration des Mages et la fuite en Egypte. Contient l'alphabet et quelques oraisons à l'usage des enfants. Approbation de A. De Vries et J. Bartels.

---

120. Gebed tot den H. Antonius, Wiëns heylige Reliquiën zyn rustende in de parochiale Kerk van den H. Gummarus binnen de Stad Lier.

In fine : Lier, Ter drukkery van F. Verhoeven.

Lierre, M. Julius Van In.

In-18, de 4 pp. non chiffrées.

---

121. Manier om de kinderen in 't kort het getal te leeren. Laetsten en verbeterden Druk.

In fine : Lier, ter Drukkery van F. Verhoeven.

Lierre, M. Julius Van In.

In-24, de 8 pp, non chiffrées.

---

122. Solemniteyt met vollen Aflaet, op den glorieuzen feestdag van de H. Begga, in de Kerk van den Beggynhove....

Lier, ter Drukkery van F. Verhoeven.

Lierre, M. Joseph Van In.

Affiche in-4°. Chaque année, on ajoutait à l'encre le nom du prédicateur qui se faisait entendre, au Béguinage, le 17 Décembre, jour de la fête de Sainte Begghe, patronne des Béguines.

En publiant cette notice bibliographique, nous nous sommes efforcé de reconstituer, de la manière la plus complète possible, — et les bibliographes savent s'il est difficile d'être complet en cette matière — les annales du premier établissement typographique lierrois, fondé, en 1763. par A.-G. Verhoeven, repris, en 1779, par J.-H. Le Tellier et continué par ses beaux-fils, Dominique et François, Cette officine, qui a eu une existence d'à peu près trois quarts de siècle, ne pouvait être et n'a pas été un établissement de premier ordre; car, il ne faut pas l'oublier, le voisinage de Malines et surtout d'Anvers, qui a toujours possédé un grand nombre d'imprimeries, s'opposait à ce que la typographie prît, à Lierre, il y a cent ans et plus, un épanouissement considérable; cependant, il n'est pas sans intérêt de se rendre compte des efforts tentés par ces typographes pour y implanter et y faire prospérer l'invention de Gutenberg, efforts qui n'ont été que partiellement couronnés de succès. Ce n'est qu'à partir de 1833, grâce à l'activité et à l'intelligence déployées par les Van In, que cet art s'y développa de plus en plus, au point que les produits de leurs presses sont connus aujourd'hui dans toute la Belgique et même à l'étranger.

Si nous sommes parvenu, comme nous l'espérons, à jeter un certain jour sur les origines de l'imprimerie dans la cité de S. Gommaire et à apporter ainsi notre petite pierre à l'édification d'une bibliographie nationale, ce résultat n'est pas dû seulement aux découvertes que nous

avons pu faire ; les personnes qui nous ont aidé à atteindre ce but sont nombreuses et nous tenons à leur adresser ici l'expression de notre gratitude.

Nous devons un hommage spécial de reconnaissance à M. Fernand Donnet, l'éminent administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, qui possède une magnifique bibliothèque, à laquelle doit puiser quiconque s'intéresse aux choses de cette province ; à M. le Dr La Porta, si passionné pour l'archéologie et pour tout ce qui intéresse la ville de Lierre ; enfin, et surtout, à M. l'Archiviste Julius Van In, qui non seulement a singulièrement facilité nos recherches dans les anciens registres de l'état-civil, mais qui, avec une complaisance et une abnégation sans pareilles, a remué ciel et terre pour retrouver une quantité d'impressions, qui auraient certainement échappé à nos investigations.

Supplément.

A.-G. Verhoeven.

1773.

123. Het volk van Israel segenpraelende over Pharao gebracht door de Roode Zee, naer het land van beloften verbeeld door de godminnende Jouffrouw Cæcilia Willems Segenpraelende over den Duyvel, de Wereld, en het Vleesch geleyd uyt 't Zielverdrinkende Zee (de Wereld) naer het vermaert Klooster der Canonikerssen by Gempe, doende aldaer haer Solemnêle Beloften op den 20 . Juny . 1773. . . . .

Tot Lier by A. G. Verhoeven, Boek-Drukker en verkooper, in de Regte-straet in de Princesse van Oragniën.

Bruxelles, Bibliothèque royale : II 92411.

In-folio, en plac. Compliment, en vers hexamètres et pentamètres, suivi d'une ode de cinq strophes, adressé par sa sœur Marie à Cécile Willems, le jour où cette dernière fit son entrée au couvent de Gempe, dépendance de Winghe-Saint-Georges.

J.-H. Le Tellier.

s. d.

124.

Wanneer den zwarten Nagt op 't Aerdryk spreyd zyn' vler-
[ken,
Begint de Boosheyd meest haer' daeden uyt-te-werken.
T'wyl den weldenkenden, vermoeyt doôr zorg en vlyd,
Zoekt vreédzaem zyne Rust, waekt, in de duysterheyd,
'T oneerlyk snood gebroed,'t verderf van Stad en Landen !...
Hier drygt Vraekzugtigheyd uw' Erve te verbranden :
Daer legt een ander toe, om, van de Deugd ontaerd,
Te rooven Geld of Goed, doôr zorg en zweet vergaerd.
Een derden, aengepord doôr ongetoomde Lusten,
Loopt by de nagten rond om d'Eerbaerheyd t' ontrusten !
Van all' die Monsters word de Burgery bevryd
Doôr 't zwaerd van het Gerecht, en onze Waekzaemheyd.
Slaept, Burgers, dan gerust, terwyl wy doen de Ronden.
Voords, dat het Hemelsch Heyl besproeyt uw' Leéven-
[stonden,
Op dat gy, naer den tyd, de Eeuw'ge Vrede wint !
Dit wenscht, met het Nieuw-Jaer, den Nagt-waeker, uw'
[Vrind.
Tot Lier, by J. H. Le Tellier, Boek-drukker.

Lierre, M. Julius Van In.

In-fol. en plac. Etrennes du veilleur de nuit. A gauche et à droite, fleurons. Le texte est surmonté d'une jolie gravure sur bois représentant le veilleur faisant sa ronde, accompagné de son chien et armé d'un pistolet et d'une hallebarde. Dans le coin de droite, une balustrade en fer forgé paraissant donner accès à un escalier en contre-bas ; rue en perspective au fond de laquelle on voit la collégiale de S. Gommaire.

Cette impression semble dater des dernières années du XVIIIe siècle ; l'exemplaire que nous avons eu sous les a été colorié postérieusement.

On nous a signalé, dans les premiers jours du mois de Mai dernier, le n° du 18 Septembre 1904 de la *Gazet van Lier*, qui contient un article, non signé, intitulé : *De oudste drukker te Lier*. L'auteur y donne des renseignements fort incomplets sur A.-G. Verhoeven, dont il ne cite qu'une seule impression ; enfin, il reproduit la pièce par laquelle le typographe lierrois sollicita du Magistrat le *jus civitatis*. Cette courte notice ne nous apprend rien de neuf ; mais, comme elle a le mérite de la priorité, nous avons cru bon de la renseigner à nos lecteurs.

TH. GOFFIN.

Le dépôt des Archives de l'État à Anvers.

Accroissements des années 1907 et 1908 (1).

A. — *Accroissements de 1907.*

Les accroissements du dépôt d'Anvers pendant l'année 1907 ne sont pas considérables. Ils ne comprennent que des documents et volumes envoyés par les Archives générales du Royaume.

Ces envois se composent de 109 documents sur parchemin, 119 sur papier et 14 volumes, se répartissant comme suit :

I. — **Fonds ecclésiastique.**

A. — *Clergé régulier.*

Anvers. — *Bogards* : Livre de l'institution et des statuts de l'archiconfrérie du cœur de S. François. Un volume in-folio, de 37 feuillets, écrit en 1741 ; orné sur le titre, de belles miniatures à l'encre, il donne des copies de documents et des renseignements allant de 1586 à 1783.

(1) Complément de l'article « *Le dépôt des Archives de l'État à Anvers. — Aperçu des collections* », publié en 1903 dans le vol. I de la *Revue* (pp. 151 à 171). Voir les *Accroissements de l'année 1903*, ceux de *1904*, ceux de *1905* et ceux de *1906* dans les vol. II (pp. 205 à 210), III (pp. 462 à 496), IV (pp. 204 à 229) et V (pp. 245 à 254).

LIERRE. — *Chartreux* : 1 acte sur parch., non daté (2me moitié du XVIe siècle).

MALINES. — *Béthanie*, religieuses de St-Augustin : 2 chartes, sur parch., de 1468 et 1478.

Carmélites (femmes) : 2 actes sur parch., de 1631, et 1 sur pap., de 1626 à 1631.

Leliendael (Norbertines) : 1 acte de 1682, s. parch., et 2 de 1679 et 1750, s. pap., relatifs à des rentes.

Muysen (Cisterciennes) : 2 actes s. parch. et 2 s. pap. (1621-1666).

Hanswyck (Val des-Ecoliers) : 1 charte de 1556 (sur parch.).

Béguinage : Hôpital des pauvres Béguines, dit « Te Crancken », sis au béguinage. Manuel des biens et revenus, dressé en 1530; 1 reg. avec 4 doc. annexes (1529-1530).

ST-BERNARD, à Hemixem (Cisterciens) : un cahier de 8 ff. de parch., sur lesquels ont été cousues 39 languettes de parchemin, contenant des notices sur divers actes relatifs aux biens et rentes du monastère, écrites au XIVe siècle, sauf deux datant du siècle précédent, et se rapportant à des actes de 1275 à 1337 (voir notice spéciale).

TONGERLOO. (Prémontrés) : 1 charte de 1321, relative à Autgarden. Livre des cens de l'abbaye dans Anvers et aux alentours (Eeckeren, Deurne, etc.), renouvelé en 1613, avec ajoutes jusqu'en 1641 : 1 reg., avec 5 pièces annexes.

B. — *Clergé séculier.*

ANVERS. — *Chapitre de Notre-Dame* : 1 acte s. parch., de 1604.

LIERRE. — *Chapitre de St-Gommaire* : 1 acte de 1441, s. parch.

MALINES. — *Chapitre de St-Rombaut* : 3 actes, s. parch., de 1732 à 1737. Eglise : 5 doc. divers (1685-1723).

Église de SS. Pierre et Paul : 2 actes, s. parch. (1618-1735) et 2 s. pap. (1735-1769).

Table du St-Esprit : 2 doc., dont 1 s. parch. (1640-1762).
Béguinage : 2 doc., s. parch. (1671-1673).
Hospice St-Pierre : 1 doc., s. parch. (1587).
Hospice St-Julien : 4 doc., s. parch. (1530-1763).

SANTHOVEN. — Cure : 1 compte de fournisseur (1794).

THIELEN. — Bénéfice de la Ste Croix : 1 attestation de 1720, relative à une plantation.

ZOERLE-PARWIJS. — Chapelle de St-Nicolas, sous la paroisse de Westerloo. Manuel des rentes, cens et revenus : 1 doc., de 1618, s. pap.

II. — **Greffes, scabinaux, féodaux et seigneuriaux.**

ANVERS. — Echevins : 6 actes, s. parch., de 1483-1648.
Particuliers : 1 acte, s. parch., de 1620, concernant le Bourgmestre Henri Van Etten et sa cour féodale de Merchtem.
Château : Hôpital pour soldats malades fondé par la douairière Pacheco : un mémoire de 1751, avec 1 pièce jointe.

BERCHEM. — Un cahier des cens dits « de Berchem », levés en 1458 (par le s^gr^ de Berchem, semble-t-il) à Gilze, Ryen, Alphen, Tilburg, Sprundel, Etten, Zundert, Ginneken, Bavel, Baerle-Duc, Zondereigen, etc. (s. parch.).

BERLAER. — 1 acte relatif à une rente (1616).

BEVEL. — Une grande carte d'ensemble, coloriée, de la fin du XVIIIe s.

CONTICH. — 1 lettre (1811).

DUFFEL (Pays de Duffel). — Echevins : 4 actes, sur parch. (1497, 1586, 1612, 1614).

GIERLE. — Seigneurie : Livre des cens appartenant au S^r^ Ph.-Guill. de Steenhuyse, du chef de son épouse W. Snoy, renouvelé en 1635, avec ajoutes jusqu'en 1684 (1 reg., avec 9 pièces annexes) ; livres des fiefs apparte-

nant au même, dressé vers 1667, continué jusqu'en 1707 (1 reg. avec 6 pièces annexées).

HEYST-OP-DEN-BERG. — Règlement et coutumes pour le magistrat et les habitants de la sgrie de Heyst, octroyé le 31 oct. 1715. 1 vol. relié en vélin.

HOBOKEN. — Compte de la maison mortuaire de J. Dierickx (1759) : 1 cahier.

HOOGSTRAETEN (Pays de). — *Buyten*. — Echevins : 6 actes, s. parch. (1493 à 1567).

LIERRE. — 2 octrois souverains et une requête, de 1395, 1432 et 1447, concernant les moulins de la Nèthe (3 doc., en copies du XVIIIe s.).

MALINES. — Echevins : 38 actes, s. parch. (1387, 1473, 1548 à 1758), avec 13 doc. s. pap. y annexés. 1 acte s. pap. (1720). 1 sentence, s. parch. (1567).

Commoingimeesters, échevins et conseil : 2 actes, sur parch. (1498 et 1646).

Paelders ende Erfschijders : 3 actes, s. parch. (1673-1709).

Chambre pupillaire : 1 doc., s. pap. (1620).

Gilde de St-Georges, dite « Den Ouden Cruysboge » : Octroi de Philippe, duc de Bourgogne, du 14 février 1458, et règlement du 10 mars 1458, pour le tir du 11 juin suivant; règlement du tir du 9 août 1495 ; liste des membres, au XVe siècle; un acte d'achat de rente, de 1472, un acte de garantie, de 1605, et 2 actes de rachat de rentes, de 1625 et 1629 (8 doc. s. parch.).

Cour féodale : 2 actes, s. parch. (1734).

Patentes de changeur juré pour H.-J. Suetens, s. parch. (1749).

Administration financière : 23 doc. (1586-1728).

Bureau de bienfaisance : 2 actes (1806 et 1808).

Tribunal : Copie d'un jugement de 1817.

Domaine : 1 acte, s. parch. (1528). *Varia* : 2 actes (1639-1668).

Familles : de Coulez : 1 compte et 1 quittance (1618); de Vylder : 9 pièces diverses (1785-1792); Van Opperbrugh : 1 lettre, écrite de Transylvanie (1723).

Moll, Baelen et Desschel. — Octroi du souverain pour la gilde des arquebusiers (« colveniers oft busschieters »), du 3 déc. 1568 ; copie simple en 1 cahier.

Une attestation, s. parch. (1708).

Oorderen et Wilmarsdonck — Echevins : 1 acte, sur parch. (1659).

Oostmalle. — Cour féodale 1 acte, s. parch. de 1542.

Polders. — Fragment de compte concernant un polder (sis près de Woensdrecht ?) (1657).

Putte. — Évaluation d'un bois (acte, s. pap., 1657).

Réthy. — Une attestation relative à la chasse (1768).

Ryckevorsel. — Echevins : 1 acte, s. parch. (1484).

Thielen. — Seigneurie : Livre des fiefs appartenant à Phil. van Leefdaele, sous Thielen, Lichtaert, Gierle, Brecht et Myerdt, renouvelé en 1557, d'après celui de 1554 (1 reg.). Livre des fiefs, renouvelé en 1741, avec ajoutes jusqu'en 1793 (1 reg., avec 2 pièces annexes). Livre des fiefs, achetés par Ph. van Opstal, dressé vers 1753, continué jusqu'en 1793 (1 reg.). Livre des cens sous Thielen et Gierle, dressé en 1741, continué jusqu'en 1792 (1 reg.).

Thisselt. — Echevins du s^gr^ de Grimbergen en sa s^grie^ de « Bergen op de Thiesselt » : 2 actes, s. parch., de 1591 et 1598, avec 1 annexe de 1599.

Tongerloo. — Echevins : 1 acte, s. parch., de 1534.

Turnhout. — Echevins : 1 acte, s. parch., de 1494, et 1 fragment d'un autre, de 1644, s. parch.

Wavre-Ste-Catherine. — Echevins du pays de Duffel : 2 actes, s. parch. (1587-1654).

Wijneghem. — Livre des cens ayant appartenu à Wijneghem, Wesele et Ranst, à S. van Coulenborch, actuellement aux enfants d'Art de Buekeloer, 1529. 1 cahier de 8 ff. de parch.

Zoerle-Parwijs. — Registre aux actes passés devant les mayeur et tenants de la cour de Perwez, de 1597 à 1637. 1 reg., avec 5 doc. annexes (1551-1727).

B. — *Accroissements de l'année 1908.*

Ces accroisements sont peu importants.

Ils proviennent de *Dons*, d'*Acquisitions* et d'*Envois de M. l'Archiviste général du Royaume.*

Dons.

Le 26 février, M. J.-B. Stockmans, archiviste à Mortsel, a fait don des documents suivants :

Greffes scabinaux. — *Duffel* : ordonnance du 28 avril 1568, relative à la Draperie. (3 minutes).

Seigneurie dite *van der Elst*, à *Duffel*, cour des tenants de l'abbaye de Tongerloo : un registre aux adhéritances de 1545 à 1564, avec 2 actes annexés.

Le 1er juillet, M. Reydams, géomètre du cadastre à Malines, a donné 3 affiches imprimées, du XVIIIe siècle, relatives aux dîmes du chapitre St-Rombaut, sous Bonheyden, Hofstade et Rymenam.

Acquisitions.

En avril, le lot suivant a été acheté à M. D.-G. van Epen, de La Haye :

Greffes scabinaux. — *Anvers* : 53 actes scabinaux, dont 51 s. parch. (3 du XVe, 30 du XVIe et 18 du XVIIe siècle) et 2 s. pap. (XVIIe s.).

Rôle : 2 actes (1660); une sentence du magistrat (1672); un acte relatif à une maison (1600).

Monnaie : patentes de contre-gardien, s. parch. (1643).

Brecht. — Cour féodale : 1 acte s. parch. (1591).

Canticrode. — Echevins : 1 acte s. parch. (1612).

Lierre. — Echevins : 1 acte s. parch. (1575).

Malines. — Echevins : 18 actes s. parch. (11 du XIVe s., 1 du XVe et 6 du XVIe s.).

Wilrijck. — Echevins : 1 acte s. parch. (1622).

NOTARIAT. — *Anvers :* 2 actes, dont 1 s. parch. (1534-1612).

Malines. — 1 acte du notaire Troon (1641).

Envois des Archives générales du Royaume.

Ces envois comprennent :

I. — Fonds Ecclésiastique.

A. — *Clergé régulier.*

POSTEL. — *Abbaye* : 2 mémoires produits dans un procès contre la communauté de Luycx-Gestel (1741-1743, 2 cahiers).

TONGERLOO. — *Abbaye* : 1 charte, s. parch., de 1253, relative à Westerloo et à Oolen.

MALINES. — *Grand Béguinage* : 1 acte, de 1718, concernant la béguine Cath. Thienpont.

B. — *Clergé séculier.*

ANVERS. — Evêché : Dispenses de mariage octroyées par le vicaire de l'official (1 acte, s. parch., 1642).

BONHEYDEN. — Table du St-Esprit : 1 acte, de 1598, sur parch.

LIERRE. — Table du St-Esprit : 1 acte de 1520, s. parch.

MALINES. — *Église de St-Rombaut* : Extraits des registres aux baptêmes et aux décès (1653-1706) : 2 doc. (1761, 1762).

Table du St-Esprit : 2 doc., s. parch., de 1450 (avec copie d'un acte de 1399) et de 1552.

Hôpital de Notre-Dame au-delà de la Dyle : 1 doc., sur parch., de 1587.

ROOSENDAEL. — Eglise ou chapelle : Acte de collation de l'autel de Ste-Catherine, par l'archidiacre de Campine (1 acte, s. parch., 1526).

Greffes scabinaux, féodaux et seigneuriaux.

ANVERS. — 6 actes scabinaux, s. parch., de 1346 à 1619, avec 2 doc de 1517 et 1549, s. pap., annexés.

Bourgmestres, échevins et conseil : Une attestation, s. parch., du 4 mai 1666.

Bourgmestres, échevins, trésoriers, etc. : Acte du 30 juin 1565, portant création de rente au profit de Ch. dessus le Moustier (copie, avec une lettre de 1640, annexée).

Copie de deux actes de procédure, de 1576, concernant l'amman Godevaert Sterck.

HELLEGAT, près Niel. — 1 doc., s. parch., de 1395, semble-t-il, déterioré, concernant la famille van der Wijct et les biens de Jean van Scelle.

HERENTHALS. — 2 chartes, s. parch., du 5 janvier 1292, concernant une reconnaissence de dette par la communauté envers des lombards, et du 25 novembre 1317, relative au salaire des foulons.

MALINES. — Echevins : 12 actes, s. parch., de 1460 à 1740. — Octroi de Philippe, roi de Castille, etc., autorisant la ville, le 27 nov. 1659, à établir un impôt sur le loyer (*huys huer geld*); orig., s. parch.

« Commoingimeesters », échevins et conseil: Attestation de 1560, s. parch., relative aux actes délivrés par les dits maîtres sous la signature de leur clerc.

OLMEN. — Nomination de Henri Meeus comme drossart de la baronnie et s^gric^ d'Olmen ; 14 janvier 1765 (1 doc., avec 2 sceaux plaqués).

OPPUERS. — Echevins : un acte, s. parch., du 10 août 1790.

TONGERLOO. — Un acte scabinal, s. parch. (1561).

Fonds divers.

Notariat.

ANVERS. — Notaire Toussaint Guyot : 2 actes, s. parch. (1634); Ant. Vallée : 1 acte (1756).

MALINES. — Notaire Hartius : 1 acte (1653, copie); Marc-Jos. Vinck : 1 acte, s. parch. (an XIII).

Grand Conseil de Malines.

4 pièces de procédure, de 1619 (dont 2 s. parch.), et une taxation de dépens, de 1661 (s. parch.).

Récapitulation des Accroissements de 1908.

	Actes sur parchemin	Actes sur papier	Volumes ou Cahiers
Dons.		8	1
Acquisitions	75	8	
Envois des Archives gé-rales	40	14	2
Totaux. . .	115	30	3

J. VANNÉRUS.

Le Catalogue de la Bibliothèque royale. (1)

III

Quelle est l'importance numérique des collections d'imprimés de la Bibliothèque royale ?

Au moment où l'on à discute la refonte et l'impression des catalogues de la Bibliothèque royale, il est intéressant de rechercher d'un façon précise quelle est l'importance numérique de nos collections d'imprimés. Notre Bibliothèque a déjà une histoire ; voilà soixante-dix ans qu'autour du fonds Van Hulthem, premier noyau acquis en vertu de la loi du 13 mars 1837, viennent se grouper de nouveaux fonds et des accroissements divers. Ces apports successifs ont formé un ensemble respectable, et la section des imprimés, malgré plusieurs agrandissements, se trouve aujourd'hui à l'étroit dans les galeries dont elle dispose.

Un examen détaillé des collections qui constituent la Bibliothèque intéressera certainement nos collègues, et sans doute aussi les lecteurs qui visitent notre établissement sans bien se rendre compte de ce qu'il renferme.

Chacun peut aisément savoir, d'une façon générale,

(1) Voyez *Revue*, t. VI (1908), p. 241 et 330.

quels sont les principaux fonds de la Bibliothèque. Il suffit d'ouvrir l'*Almanach royal*, qui en donne une énumération, très sommaire, d'ailleurs, et évalue à 400,000 le nombre des volumes que nous possédons. Il ne sera pas sans intérêt d'examiner avec un peu plus de détails chaque fonds en particulier, mais l'objet principal de cet article est de faire connaître le nombre de volumes que contient la Bibliothèque.

On emploie parfois une méthode qui n'est pas exacte, mais qui a le mérite d'être très simple. On admet généralement qu'un ouvrage compte en moyenne deux volumes ; en multipliant donc le chiffre des ouvrages d'une bibliothèque par 2, on obtient d'une façon grossière le nombre des volumes qu'elle contient.

Nous avons fait l'inverse ; nous avons compté directement, sur les rayons, le nombre des volumes imprimés, de façon à pouvoir ensuite, pour autant que la chose présente de l'intérêt, évaluer combien un ouvrage de la Bibliothèque compte en moyenne de volumes.

Dans chaque série ou fonds isolé, chacun des formats a été l'objet de supputations spéciales. La Bibliothèque s'est trouvée ainsi subdivisée en un grand nombre de parties, 35 environ. Dans chacune d'elles, nous avons compté les volumes d'un certain nombre de rayons, qui ont servi à établir une moyenne pour l'évaluation de l'ensemble.

Les chances d'erreur ont été fortement réduites, puisque la multiplication des écarts n'a jamais pu se produire que dans une série de volumes assez courte. D'autre part, la base qui a servi à l'établissement d'une moyenne a été prise fort grande dans chaque groupe : en moyenne la 20ᵉ partie du tout.

Il résulte d'une série de vérifications faites d'une manière indépendante, que la méthode employée accuse une erreur moyenne de 4.07 °/₀ en moins.

Dans ces conditions, les chiffres que nous avons obtenus doivent être considérés comme suffisamment précis. Nous les avons légèrement arrondis dans notre tableau, suivant l'importance de chaque groupe.

FONDS 1	Numéros de l'inventaire 2	Nombre d'ouvrages 3	NOMBRE DE VOLUMES			
			In-8° 4	In-4° 5	In-f° 6	Total 7
Van Hulthem	31,685 (1)	35,000	25,000	16,500	5,500	47,000
Ville	13,393 (2)	22,000	16,500	8,000	7,500	32,000
Accroissements. Série I .	20.210 (3)	19,600	44,000	13,000	18,000	75,000
Théologie	4,410	5,000	3,400	1,900	3,300	8,600
Accroissements. Série II .	98,000	109,000	129,000	28,000	9,000	226,000
Numéros rouges	1,865	2,500				
Numéros O...	133	133				77,000
Dépôts Français etc. .	11,112	11,112				15,500
Müller	4,877	5,360	5,100	2,300	500	7,900
Lalaing	930	930	2,600	100		2,700
Fétis	7,325	7,325	12,200	1800		14,000
Faber	3,945	16,000	6,100			6,100
Goethals	2,224	2,224				4,000
Bibliogr. de Belg. (périod.)	890	890				3,900
Thèses	146	146				3,500
Total	201,145	237,220				523,200

(1) Net 28,400 (2) Net 11,100 (3) Net 19,630

La colonne n° 2 donne le nombre de numéros de l'inventaire de chaque fonds. C'est là en quelque sorte un chiffre d'ordre administratif ; la 3e colonne est certainement plus intéressante, car elle répond à la question qu'on se pose naturellement : combien d'ouvrages différents contient telle collection ?

Ici, nous avons dû procéder par estimation, sans pouvoir employer des méthodes aussi précises que pour le nombre de volumes. Ce n'est d'ailleurs qu'après avoir longtemps pratiqué la Bibliothèque, et avoir appris à connaître chaque série en détail, que l'on est à même d'évaluer ainsi le nombre des ouvrages qui composent un fonds.

Le fonds Van Hulthem, dont l'inventaire atteint le n° 31685, a été diminué des 2300 premiers numéros, versés au fonds spécial de la « Théologie ». Il faut également en retrancher de nombreux doubles, retirés des rayons, et la section de la « Bibliographie » (1000 numéros), versée dans la 1re classe de la série I des accroissements. Ces diminutions le réduisent à 28,400 nos environ. Mais beaucoup de numéros de ce fonds contiennent plusieurs ouvrages distincts, et tel qu'il existe actuellement, il peut être évalué à 35,000 ouvrages différents.

Le fonds de la « Ville de Bruxelle » atteint le n° 13393. On en a retiré la théologie (1-2300) ; mais il contient un grand nombre de numéros intercalaires ; nous estimons à 22,000 environ le nombre d'ouvrages qu'il contient.

La série I des accroissements a été diminuée des 580 ouvrages qui composaient la 2e classe, et qui ont été transportés à la « Théologie ».

Les autres chiffres des 2e et 3e colonnes s'expliquent d'eux-mêmes. Au fonds Faber seulement est due une mention spéciale. Ce fonds se compose en grande partie de recueils de pièces de théâtre, brochures qui ont été réunies en liasses. Certains numéros comprennent un très grand nombre de liasses. L'inventaire ne peut donc nous donner aucune idée, même approximative, de l'importance de ce fonds, qui contient probablement 16,000 ouvrages environ.

En ce qui concerne le nombre de volumes, nous avons dû nous borner, pour certains fonds, à donner un chiffre global, sans faire de distinction par formats ; parfois, en effet, tous les formats sont confondus, dans les « Numéros rouges », par exemple, affectés à certains périodiques et aux ouvrages en cours de publication, qui ne reçoivent qu'une place d'attente ; parfois encore le nombre d'in-4os et d'in-folios est trop minime pour être signalé à part (Dépôt Français).

Les chiffres que l'on trouve au bas des colonnes, dans le tableau, sont des totaux exacts, non arrondis. Pour terminer, résumons en quelques mots les résultats de nos évaluations : nous pouvons dire que la Bibliothèque royale possède 250,000 ouvrages imprimés, formant un ensemble de 525,000 volumes.

Constatons enfin qu'ici encore se trouve vérifié le rapport dont nous avons parlé tantôt, puisqu'un ouvrage de la Bibliothèque royale compte en moyenne 2 volumes.

A. Vincent.

Bibliographie.

I. — COMPTES RENDUS.

Table générale systématique des publications de la « Société liégeoise de Littérature wallonne » (1856-1906), par Oscar Colson. Liége, Vaillant-Carmanne, 1908, un vol. 8°, 301 p.

En 1906, la *Société liégeoise de littérature wallonne*, a célébré le cinquantenaire de sa fondation. Afin d'établir le bilan de son activité scientifique et littéraire, elle a décidé de publier un *Liber memorialis :* le volume que nous signalons en forme la première partie ; c'est le tome 57 du *Bulletin* de la Société.

C'est la troisième fois qu'on entreprend de répertorier les publications de celle-ci. Feu Joseph Dejardin fit paraître un index général des œuvres et des auteurs en 1887, puis en 1893. M. Oscar Colson, bibliothécaire actuel de la Société, a dressé une Table systématique, conçue sur un plan raisonné, concordant avec le programme des concours annuels de l'académie liégeoise et destinée à donner une vue complète de ses travaux.

La matière à inventorier était abondante. Elle comporte 65 volumes qui comptent 23.000 pages. Elle a fourni 1386 notices (1).

Ces chiffres suffisent à prouver la vitalité de la Société de littérature wallonne, et l'activité de ses membres. Cette activité s'exerce à la fois dans le domaine littéraire et dans le domaine scientifique. Dans les *Bulletins* de la Société ont paru, à côté du *Galant dèl sièrvante* de Delchef ou de *Tâti l' perriqui* de Remouchamps, chefs-d'œuvre du théâtre wallon, une série de glossaires technologiques et de vocabulaires dialectaux, en même temps que des études de folklore, de philologie et d'histoire. En outre, les philologues liégeois ont commencé à publier le *Dictionnaire général de la langue wallonne*, répertoire des parlers romans de Belgique (2).

Dans la Table de M. Colson, la division Histoire occupe les pages 1 à 27, la Philologie les pages 27 à 47 ; la Littérature se taille la part du lion dans les pages 67 à 229. De plus, un *Supplément*

(1) Il a été fait, pour le découpage et la mise sur fiches, un tirage spécial sur papier pelure imprimé d'un seul côté (en vente chez MM. Misch et Thron, éditeurs à Bruxelles au prix de 10 francs).

(2) Voyez *Revue*, t. II (1904), p. 332.

groupe (p. 229-251) les publications faites en dehors des 46 volumes du *Bulletin* et des 19 volumes de l'*Annuaire*.

Chacun des travanx publiés (mémoires, études, œuvres littéraires de toutes sortes, communications, rapports) a été l'objet d'une notice spéciale, rédigée suivant les conventions bibliographiques. Dans son dépouillement, M. Colson ne s'est pas borné seulement aux indications ordinaires : il donne, par surcroit, en petit texte, des renseignements sur l'importance et le caractère de l'œuvre, sur les critiques et les citations qui en ont été faites. De plus, les indices de la Classification décimale ont été ajoutés.

Enfin, à la suite de la Table systématique proprement dite, on trouve encore trois index : um Index géographique des textes romans non liégeois qui rendra service aux philologues, un Index des noms d'auteurs, et un Index des matières.

On voit avec quel soin M. Colson s'est acquitté de sa tâche. J'ai lu son ouvrage avec attention. Si j'y ai rencontré quelques fautes, d'ailleurs inévitables et que l'*Errata* corrige en grande partie, je n'y ai pas relevé d'erreur grave. Cependant, je lui chercherai chicane à propos de l'*Index des matières*.

Cet index est formé de trois éléments fondus l'un dans l'autre. Il contient d'abord une liste des titres des œuvres, titres wallons et titres français; ensuite, une liste alphabétique des rubriques de la table systématique. Il renferme aussi un catalogue idéologique des matières: par exemple, *s. v.* «agriculture» sont mentionnés l'étude folklorique de C. Grenson et le vocabulaire technologique de M. A. Body. Il me paraît que, dans cette dernière partie, il y a relativement peu de rigueur dans l'établissement des *mots-souches*. En ce qui concerne les titres, M. Colson, lorsqu'il a affaire à des titres comme *Li blanc skelin*, *Lu blanque ombrelle* ou *Le Bon métier des Drapiers*, *Le Bon métier des Tanneurs*, ou encore *Ancienne chanson*, M. Colson, dis-je, les classe à : *Blanc skelin, Blanque ombrelle, Bon métier, Ancienne chanson*. Je ne m'y oppose point. Mais j'aimerais cependant que M. C. mit aussi en vedette le substantif et renvoyât également à : *Skelin, Ombrelle, Métier, Chanson*. Or, lui qui, ailleurs, prodigue les renvois et multiplie les titres, il ne le fait pas, et je ne puis m'empêcher de n'être point de son avis. De même, rencontrant le *Houbert Goffin* d'André Delchef ou la note de M. V. Chauvin sur *Johannes Braunius et le wallon*, je les aurais mentionnés à *Houbert* et à *Johannes*, mais je n'eusse pas manqué de les faire figurer également sous *Goffin* et sous *Braunius*, où il est logique qu'on aille les chercher.

Aussi bien, ces observations n'enlèvent rien à la valeur de cette

œuvre consciencieuse, qui fait honneur à la *Société* qui l'a inspirée et à celui qui l'a réalisée (1). OSCAR GROJEAN.

Lettres de Jean XXII (1316-1335). Textes et analyses publiées par ARNOLD FAYEN, membre de l'institut historique belge de Rome. Tome I, 1316-1324. (vol. II des *Analecta Vaticano-belgica*, publiés par l'institut historique belge de Rome). Rome-Bruxelles-Paris. 1908. In-8° de LXIX-755 pages.

Le beau volume que nous avons sous les yeux constitue une nouvelle preuve de la vitalité de notre institut historique à Rome. Ce m'est une vraie satisfaction de le présenter au public belge, parce qu'il réunit à mon sens, toutes les qualités que l'on est en droit d'attendre d'un travail d'érudition pure, mieux que cela, d'un livre de références : Introduction excellente, analyses concises mais substantielles, table onomastique parfaite, voilà pour le fond ; judicieux choix des caractères d'imprimerie, disposition irréprochable des diverses parties du texte, présentation très heureuse de l'ensemble, voilà de quoi contenter les lecteurs les plus amoureux de la forme.

Les archives dans lesquelles M. Fayen a trouvé les éléments de son travail sont les registres de Jean XXII, dont la série d'Avignon (les originaux sur papier) comprend 46 volumes et la série du Vatican (des copies presque contemporaines sur parchemin) 56 volumes. Tous ces registres sont soigneusement décrits par M. Fayen. (Introduction, pp. IV-XXXVII). Ils contiennent des lettres communes, des lettres curiales et des lettres secrètes. Pour le seul pontificat de Jean XXII, elles s'élèvent au chiffre de 65,000, et comme elles sont presque toutes transcrites dans les deux séries du Vatican et d'Avignon, il a fallu examiner au moins 120,000 documents pour la confection de ce recueil ; cette quantité est encore augmentée par les lettres trouvées par M. Fayen aux Archives de Paris et de Lille ainsi que dans

(1) Je note ici quelques remarques, à vrai dire peu importantes mais qui montreront du moins à M. C. avec quel intérêt j'ai lu sa bibliographie. Corriger : p. 13, notice 71, *1856* ; p. 21, n. 28 *par* : p. 34, n. 204 *response de calottin* : p. 147, n. 903, *Gustave* : p. 162, notice 44 et non 45 ; p. 167 [437] ; p. 170 [206] ; p. 172, n. 213 *Paskeye... et.* Page 253, rubr. *Anonymes* déplacer le chiffre 223 et corriger 1387 en 1378 ; p. 257, Henry et Pierlot, renvoyer à *Pierlot et Henry* ; p. 258, L. P. supprimer 807 ; p. 259, rubr. *Le Roy,* au lieu de F. L. P., lire L. P. ; p. 260 rubr. *Renard,* lire : 857, Cité 1368 ; supprimer les renvois à *Ada Negri* et *Silvio Dinarte* dans l'Index des noms d'auteurs, *Ada* et *Silvio* étant des prénoms. *O hasord del pene* (page 275) doit conformément, d'ailleurs, au système de l'auteur, être mentionné à *O*. P. 281, rubr. *Pieces anciennes,* ajouter : 215 et 1106. P. 293, remarquer que *Florenville* ne figure pas sous le n° 223. P. 295, l'auteur se trompe quand il assure que 1109 doit se lire 1109 A ; en effet, 1109 de la p. 188 doit être corrigé en 1108.

— Que signifie n° 1126 l'expression « poésie *fabuleuse* » ? *Originale* est amphibologique, n° 1513, puisqu'on mentionne expressément l'auteur. Le néologisme *noticier*, p. IX, ne me semble pas heureux ; *ibidem,* « être renseigné » ne se peut employer avec un nom de chose, dans le sens de « être mentionné. »

les divers dépôts de la Belgique, et qui n'ont pas été enregistrées à Rome.

Après quelques observations sur la valeur historique de ces documents, M. Fayen passe en revue les principaux ouvrages, spécialement ceux de MM Coulon et Mollat, qui se sont occupés également des lettres de Jean XXII relatives à la France. Car il va de soi que notre auteur ne s'est occupé que de la Belgique, ou plus exactement, des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai, et dans ces étroites limites, il est parvenu à réunir, jusqu'au 13 août 1325 (1), 1630 analyses.

Ce fut aussi une excellente idée de reproduire in extenso, (Introduction, p. XLV-XILX), 31 documents choisis parmi ceux que l'on rencontre le plus souvent dans ce recueil, tels que des collations de canonicat et de prébende ou de bénéfice, une expectative de bénéfice, une dispense de résidence, un mandat pour la réception d'un clerc dans un monastère, la nomination d'un évêque, la faculté de recevoir des ordres sacrés ou la consécration épiscopale d'un évêque quelconque, celle donnée à un évêque de déléguer un prêtre pour la réconciliation des églises violées, de déléguer d'autres personnes pour la visite canonique de son diocèse, de demander un subside à son clergé, une dispense matrimoniale, des facultés diverses accordées à des confesseurs, celle de célébrer la messe avant le jour, ou dans des lieux interdits, de fonder une chapelle, d'entrer dans un monastère de religieuses cloîtrées, etc., etc.

Et voilà qu'en recopiant tous ces en-tête d'actes reproduits je fais presque connaitre le contenu du travail de M. Fayen. Émettons le vœu que celui-ci ne nous fera pas trop longtemps attendre la fin de son œuvre qui deviendra indispensable à ceux qui auront à s'occuper d'histoire ecclésiastique en Belgique.

J. Cuvelier.

Het oud Archief der gemeente Schiedam, door Dr K. Heeringa, archivaris der Gemeente. Schiedam, 1908, in-8° de VII-203 pages.

L'hôtel de ville de Schiedam ayant été brûlé en 1604, les archives antérieures à cette époque sont en minorité. En outre, les archives judiciaires se trouvent aux Archives du Royaume à La Haye. L'inventaire qué présente M. Heeringa est donc avant tout intéressant pour l'histoire de l'administration de la ville de Schiedam à partir du XVIIe siècle.

Après avoir dit quelques mots du sort des archives avant le

(1) C'est donc par erreur que le titre du volume porte comme date dernière l'année 1324.

XX[e] siècle, l'auteur divise son inventaire en six chapitres comprenant respectivement les archives antérieures à 1795, celles de 1795 à 1803, celles de 1803 à 1808, celles de 1808 à 1815, celles des institutions particulières, enfin les manuscrits.

La description des archives dans chacun de ces chapitres est précédée de notices sur les divers corps et fonctionnaires auxquels appartiennent les archives.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la table des matières, à la fin de ce volume, pour se convaincre des soins méticuleux qui ont présidé à la confection de ce travail, auxquels ont été joints deux index de noms de personnes et de noms de lieux.

Il est à peine besoin d'ajouter que M. Heeringa s'est inspiré de la désormais classique *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van archieven* de MM. Muller, Feith et Fruin.

J. Cuvelier.

II. — REVUE DES REVUES.

22. **La publication des anciens calendriers** est de nature à apporter de précieux renseignements à la chronologie du temps passé. C'est pourquoi il faut louer M. le D[r] E. Wiersum d'avoir exhumé un calendrier zélandais du XVI[e] siècle et de l'avoir publié in extenso. (*Een zeeuwsch kalander uit de XVI[e] eeuw*, dans : *Archief, uitgegeven door het zeeuwsch genootschap der wetschappen*, Middelburg, 1908). Le calendrier est l'œuvre de Job Gommers, secrétaire te Nieuwerkerk (Duiveland) et semble avoir été commencé en 1570). J. C.

23. **Documents sur la Zélande**. — La même revue publie deux intéressantes études de M. R. Fruin, la première, *Stukken betreffende den stormvloed van 1530*, intéressante pour la topographie de Zélande au XVI[e] siècle, ainsi que pour l'histoire de la météorologie ; la seconde, *De oorsprong der familie van Borssele van der Hooghe* est une introduction de première valeur à l'histoire d'une famille qui a joué un rôle prépondérant en Zélande au moyen âge. Cette dernière étude est accompagnée d'une couple de planches reproduisant des signatures authentiques ou fausses de certains membres de la famille, ce qui permet à l'auteur de faire apprécier une fois de plus la solidité de ses connaissances diplomatiques. J. C.

24. **Les Archives paroissiales de Rome**. — Une question à résoudre (*Giornale d'Italia*, 9 Novembre 1908). — Peu de travailleurs doivent avoir eu l'occasion de consulter les documents existant dans les archives paroissiales de Rome ; peu d'entre eux

doivent en connaître l'existence ou du moins la valeur. S'il n'en était pas ainsi, beaucoup, depuis longtemps déjà, auraient élevé la voix contre la manière dont elles sont classées et conservées.

On a jeté souvent l'alarme à propos d'objets d'art qui ne couraient aucun danger, on a fait de fréquentes insinuations au sujet de la disparition de chefs-d'œuvre que personne ne songeait à dérober et l'on n'a jamais pensé au moyen de sauver les documents de la chronique romaine, du XVI[e] siècle jusqu'à nos jours, qui sont sérieusement menacés de perdre une grande partie de leur prix, signe évident qu'ils doivent être bien peu connus. C'est pourquoi il me semble utile que le public en sache quelque chose.

Dans chacune des cinquante-six paroisses qui existent à Rome, il y a un dépôt d'archives, institué vers 1560, et comprenant les registres de baptêmes, de mariages et de décès ainsi que les livres des « États des âmes », c'est-à-dire du recensement qui s'effectuait chaque année au temps pascal : si les premiers peuvent être utiles pour beaucoup de recherches, les derniers ont une importance tout-à-fait spéciale, parce qu'ils contiennent des renseignements divers et des éléments précieux de statistique et d'histoire.

Pour environ quatre siècles, la chronique de Rome est contenue avec précision dans ces volumes, éparpillés on ne sait plus où, arrangés Dieu sait comment, interrompus en plusieurs points.

Et ce n'est pas seulement la chronique. mais la topographie même de Rome que l'on pourrait reconstituer, rue par rue, quartier par quartier avec les noms, les enseignes des maisons de commerce. les dénominations données par le peuple aux diverses localités, rémiscences le plus souvent, de légendes et d'habitudes disparues.

Ces registres étaient dressés d'une manière simple mais complète; à la fin de chacun d'eux se trouvait aussi un résumé par pro fessions, désignées souvent par des noms curieux et caractéristiques. Pour chaque famille on donnait des indications sur l'âge et la condition sociale de ceux qui la composaient, sur le nombre et les attributions des serviteurs et sur divers autres éléments d'appréciation de la situation de fortune des personnes; pour les maisons de commerce, on notait si les propriétaires y avaient ou non leur logement.

En un mot, ces matériaux recueillis en des temps où la science statistique n'existait pas, feraient honneur à beaucoup de bureaux modernes de l'état-civil, dans lesquels on n'a pas encore

su tirer profit du dernier recensement pour dresser une statistique exacte d'un caractère vraiment économique et social.

Eh bien ! tous ces volumes, où se trouvent-ils et dans quel état sont-ils?

Ici commence le problème: les paroisses changèrent souvent les limites de leur circonscription territoriale; beaucoup furent supprimées, d'autres furent instituées pour les remplacer. Quelques changements se produisirent anciennement, d'autres récemment ; enfin une mesure de prévoyance qui en transforma près de la moitié, fut prise sous Léon XII ; celui-ci, par une bulle de l'année 1824, modifia profondément les juridictions paroissiales et veilla avec soin à la conservation des archives : le mal est que la bulle resta sans effet.

Léon XII établissait que, à l'exception des trois paroisses patriarcales, toutes les autres paroisses, tant celles supprimées que celles conservées, feraient la remise régulière de tous leurs livres et registres au secrétariat du Vicariat où le public pourrait les consulter et demander copie des documents; il ordonnait aussi la création d'une espèce de caisse unique pour les taxes payées par le public, pour chaque document délivré, et admettait les curés à la répartition des fonds ainsi recueillis. Il pensait que la suppression des taxes, si modestes qu'elles fussent, pouvaient constituer un prétexte à la non-exécution de la bulle : c'est pourquoi il jugea prudent de les maintenir.

La même bulle donnait aux curés, qui voudraient conserver près d'eux les archives, faculté de faire exécuter une copie de tous les livres, avec obligation de déposer les originaux au secrétariat du Vicariat, pour constituer les archives générales.

En d'autres termes, ce que le gouvernement actuel a dû faire pour sauver les archives notariales, Léon XII l'avait fait déjà pour celles des paroisses romaines ; on doit seulement regretter que son décret n'ait pas encore été suivi d'effet, depuis 84 ans, et que la situation soit pire qu'auparavant.

En effet, outre que dans chaque paroisse actuelle se trouvent les livres de deux ou plusieurs paroisses supprimées, — livres souvent incomplets, parce qu'une partie est déposée dans une église et l'autre partie dans une autre église, — il y a plusieurs collections d'archives, — je dis archives entières, — qui sont allées finir on ne sait où, et celles-là appartiennent précisément à ces églises auxquelles fut enlevé le soin de dresser l'« État des âmes » par la bulle de Léon XII.

Dans les suppressions précédentes, et dans celles opérées postérieurement, jusqu'à nos jours, les archives passaient à la paroisse la plus voisine, mais, en 1824, ce transfert ne put être

effectué parce que précisément en cette année, fut ordonnée la concentration des archives au Vicariat. Il est logique, en conséquence, de supposer qu'on a commencé à appliquer la bulle, au moins en réunissant les livres des paroisses supprimées, sauf à contraindre les autres paroisses au dépôt. Il semble, en effet, peu vraisemblable que l'on ait transgressé une bulle pontificale au moment même où elle venait d'être promulguée ; mais qui pourrait l'affirmer ?

L'archiviste du Vicariat, Don Joseph Toscani, homme très érudit, qui occupe ce poste depuis quatorze ans, ne peut lui-même répondre catégoriquement, parce qu'étant seul pour son travail, il n'a pu s'assurer s'il se trouve des registres paroissiaux antérieurs à 1824, parmi les volumes dont il a la garde.

A côté de cette difficulté dans les recherches, une autre surprise peu agréable attend le travailleur : les archives du Vicariat sont fermées au public.

« Je ne pourrais faire entrer même mon frère », me confessa l'archiviste. Et alors ? Il est vrai que celui-ci est chargé de se mettre à la disposition du public et, courtois comme il l'est, il ne manquerait pas de le faire, mais comment pourrait renseigner le public un seul employé qui a encore d'autres charges et qui ne connaît pas les livres dont il a la garde.

Il m'arriva ainsi de ne rien pouvoir apprendre des archives de Saint-Étienne « in Piscinula » qui fut paroisse pendant plus de deux siècles. Je les ai cherchées dans toutes les églises voisines et éloignées, mais je n'en ai trouvé aucune trace...

Quant aux archives conservées, il n'est pas du tout aisé de les consulter, car il arrive souvent que les livres des décès sont dans un lieu et ceux des naissances dans un autre, lorsque dans une église il n'y avait pas de fonts baptismaux ; ainsi, par exemple, les livres de Saint-Étienne « del Cacco » sont en partie à Saint-Marc et en partie à Sainte-Marie dans la « via lata »:

Dans ces dernières archives, tenues avec soin par le curé actuel, manquent toutefois les volumes de 1750 à 1760, disparus on ne sait quand !

On peut éprouver encore d'autres surprises, comme celle de devoir aller, pour les actes de mariage, à St-Jean de Latran où l'archiviste, Don Jean Jasoni est également seul ; bien que très diligent, il peut d'autant moins se multiplier, que, si je ne me trompe, il appartient au chapitre de St-Pierre, c'est-à-dire qu'il a un autre office distant de cinq kilomètres de ses archives !

Dans mes pérégrinations, je visitai les sacristies de presque toutes les paroisses romaines et à l'exception de quelques-unes,

où les livres sont tenus avec le soin qu'ils méritent, la majeure partie offre un spectacle peu réconfortant.

Dans une paroisse très centrale, je me rendis une fois en compagnie de François Tomasselli, spécialiste en la matière, lequel eut la patience de reclasser les archives d'une manière présentable. Eh bien ! je ne dis pas qu'on aurait dû lui en être reconnaissant, mais j'espérais, tout au moins, qu'on les aurait conservées en ordre, mais, après quelques mois, y étant retourné, je trouvai de nouveau le tout sens dessus dessous...

Peu d'archivistes ont le relevé des livres qu'ils conservent ; même, dans les derniers changements qui s'effectuèrent l'année dernière (1907) la remise des archives fut faite amicalement par tel curé à un autre, sans que le Vicariat pensât à prendre note des livres ainsi transférés.

Une fois encore, ayant trouvé une certaine difficulté à consulter les « états des âmes », je me permis de faire observer que les archives paroissiales étaient publiques, d'autant plus qu'il existe un tarif pour la copie des documents ; on me répondit qu'au contraire, elles étaient « absolument privées ».

Je ne sais si j'étais indiscret, ou si mon interlocuteur ignorait son devoir, mais j'estime qu'un remède s'impose.

Je comptais qu'après la réforme des circonscriptions paroissiales, on aurait mis la main à celle des archives, mais je vois que personne ne dit mot, signe que le mal n'est pas assez connu.

Quant au remède, huit jours seraient suffisants pour l'appliquer.

Pie X qui a déjà pourvu sagement à bien des réorganisations et simplifications dans la procédure des mariages, du tarif des funérailles, du fonctionnement de toutes les congrégations, voudra, je n'en doute pas, examiner aussi cette question importante, quoique en apparence, simple et modeste.

25. **Le « Journal des savants »**. — On nous prie d'annoncer que le *Journal des savants* sera désormais publié spécialement sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et réservé aux études qui constituent le domaine de cette Académie. Il contiendra, comme antérieurement, des articles développés consacrés aux publications les plus importantes récemment parues en France et à l'étranger et des comptes rendus plus brefs de livres nouveaux. De plus, afin de tenir ses lecteurs au courant des découvertes particulières, ainsi que des progrès d'ensemble accomplis dans les différentes branches des études relatives à l'antiquité, au moyen âge et à l'Orient, il a été décidé qu'il renferme-

rait : 1° des nouvelles et des correspondances ; 2° des revues générales spéciales à chaque science.

On continuera à y trouver une chronique de l'Institut de France et l'analyse des travaux des grandes académies étrangères.

26. **La Bible de Napoléon**. — Une correspondance de Rome à l'*Echo de Paris* annonce qu'un journaliste italien a retrouvé la Bible qui fut le livre de prédilection de l'empereur Napoléon pendant son séjour dans l'ile d'Elbe. Cette Bible, d'une édition très ordinaire, est ornée de grossières gravures sur bois, et porte sur le dos un N surmonté de la couronne impériale. Elle aurait été trouvée dans le sanctuaire de la *Madonna del Monte* qui domine l'ile d'Elbe et près duquel l'empereur séjourna dix-sept jours, au début de son exil. Elle est en italien, ce qui fait supposer qu'elle ne faisait pas partie de la bibliothèque de Napoléon et qu'elle lui avait été prêtée par quelque prêtre de l'ile. Mais elle acquiert une valeur particulière de ce fait que l'empereur y a souligné maints passages qui traduisent son état d'âme durant les premiers jours de sa relégation. Notre confrère cite quelques-uns de ces passages ;

Trista è l'anima mea, vegliate meco (Mon âme est triste, veillez avec moi). — *Io percotero il pastore e la pecore del gregge si disperderanno* (Je frapperai le berger et les brebis du troupeau se disperseront). — *Mettevi il mio giogo sul collo è imparate da me a essere mansuete ed umile* (Acceptez mon joug et apprenez de moi à être doux et humble de cœur). — *Non temere perchè ho molto popolo* (Ne crains pas parce que j'ai un peuple nombreux). — *Il sangue vostro fra sopra il capo vostro* (Que votre sang retombe sur votre tête). — *Si Iddio è dalla nostra, chi è contro ?* (Si Dieu est avec nous, qui est contre nous ?).

27. **Les bouquinistes en exil.** — (*Journal des Débats*, 5 novembre 1908). Un de nos confrères assure qu'il est question — une fois de plus — d'expulser les bouquinistes établis sur les quais de la Seine, et de les inviter à transporter leurs boites sous les vitrages déserts du marché de l'Ave Maria. Si la nouvelle est exacte, on se demande ce qui peut justifier la persécution d'une race tranquille et l'exil d'un commerce innocent. M. Anatole France a, maintes fois, chanté la gloire du quai Voltaire et la noblesse du paysage qui s'y déploie sous les yeux du promeneur ; un peu de cette noblesse est fait de la pensée endormie sur les bords du fleuve ; rien ne donne une plus haute idée de l'âme humaine, rien ne fait mieux éclater son amour du travail, son ambition toute désintéressée de croire et de connaitre, que cette masse de chefs-d'œuvre patiemment composés par des génies obscurs, à la seule

fin de meubler les parapets de pierre, du pont Royal jusqu'au jardin des Plantes.

Le flâneur et l'amateur de livres ne sont pas seuls sensibles à cette beauté morale ; l'ignorant même en est touché. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'examiner la foule qui, le dimanche, se presse autour des boîtes. Elle achète peu : quelques romans, toujours les mêmes, d'Eugène Suë ou de Dumas, *la Clef des Songes*, *le Secrétaire galant*, *le Tableau de l'Amour conjugal* : mais elle regarde longuement tous ces livres gonflés d'histoire et de science, qui parlent de choses qu'elle ne comprend pas : elle s'ennoblit à ce simple contact ; quand ils rentrent chez eux, enrichis de quelques mots nouveaux, les petits bourgeois se savent gré de leur érudition et d'avoir occupé les longues heures désœuvrées du repos hebdomadaire à orner leur esprit, cependant que leurs voisins s'abaissaient aux plaisirs vulgaires du café. Tout en feuilletant les vieilles paperasses, ils ont vu à travers les branches dépouillées, la rivière, le Pont-Neuf, le Louvre ; ils emportent dans leur étroit logement l'image d'un peu de beauté. Ces studieux flaneurs n'iront plus s'instruire sous les tristes toitures du marché de l'Ave Maria.

Ce ne sont certainement pas les habitants du quai Voltaire qui souhaitent qu'on en chasse les marchands de bouquins. Ce sont gens pacifiques et qui ne demandent que leur tranquillité. Ils l'avaient autrefois ; on l'a beaucoup troublée. Un chemin de fer secoue leurs maisons et, dans les caves, fait tourner leurs vieux vins ; un tramway, le plus bruyant de Paris, célèbre par ses pannes, franchit les plots en lançant des éclairs et, par compensation, en éteignant ses lampes ; il fait plus de vacarme qu'une locomotive sur une plaque tournante ; aligné sous les arbres, un monôme interminable de fiacres agite sans trêve le carillon de ses cloches, inondant la chaussée de poussière fétide et de liquides puants. Les riverains sont si débonnaires qu'ils ont souffert tout cela. Ce ne sont pas des gens de guerre. Ils doivent aimer les livres et leur commerce silencieux.

Pourtant les bouquinistes ont des ennemis. Lesquels ? on ne sait pas ; mais, tous les cinq ou six ans, la campagne recommence ; un conseiller municipal, un journaliste, quelqu'un propose de déloger les boîtes, sans même dire pourquoi ; le bouquin se défend avec une énergie fondée sur le bon droit et sur la prescription ; finalement le bouquin triomphe. Cinq ans plus tard, l'adversaire mystérieux, livre un nouvel assaut. Il y a ainsi une dizaine de questions qui reviennent par intervalles, problèmes périodiques au retour régulier comme celui des saisons ; tels l'élection des juges, l'autonomie municipale, la suppression des sous-préfets,

les encouragements aux familles nombreuses, la révision de la Constitution. Cela rassure les bouquinistes ; ils croient sans doute, d'après une prophétie, qu'on les expulsera le même jour qu'on supprimera les sous-préfets.

Chronique des Bibliothèques et Archives.

BELGIQUE.

34. **Brabant.** — BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES. — La députation permanente du Brabant vient d'adresser aux sociétés d'enseignement que la Province subsidie, un catalogue mentionnant les ouvrages parmi lesquels ces sociétés peuvent faire un choix pour leur bibliothèque jusqu'à concurrence d'une valeur d'une quarantaine de francs.

Dans ce catalogue, les auteurs belges sont largement représentés et l'attention est spécialement attirée sur leurs œuvres.

Les listes des ouvrages demandés seront dépouillées dans les bureaux de l'administration et ceux-ci feront les acquisitions nécessaires Cette façon de faire est bien préférable aux pratiques suivies jusqu'à présent, qui consistaient à allouer une certaine somme aux bibliothèques, sans connaître les livres achetés

35. **Brabant.** — CONSTRUCTION DE BIBLIOTHÈQUES — Dans sa session de juillet dernier, le Conseil provincial du Brabant a inscrit au budget de 1909, un crédit de 5,000 francs à répartir en subsides aux communes, pour la construction ou l'aménagement de salles de lecture populaires.

Le gouverneur de la province vient d'adresser aux communes une circulaire leur exposant la portée de la mesure prise. Le désir du Conseil provincial est de subsidier des salles de lecture dans lesquelles seraient mis à la disposition du public des ouvrages littéraires, scientifiques ou autres. Il ne s'agi pas uniquement ici, de locaux où ne seraient rassemblés que des ouvrages littéraires, mais aussi de salles annexées, par exemple, par les communes, à leurs écoles industrielles et professionnelles et qui seraient ouvertes à tous, c'est-à-dire tant aux élèves desdites écoles qu'au public en général.

Le but poursuivi par le Conseil est de seconder la création d'organisations semblables à celles des « Leschallen » allemandes, telles celles de Cologne, qui sont destinées à la masse des travailleurs et des chercheurs, et non uniquement aux lettrés et savants

qui, ayant à consulter des livres multiples, ont la possibilité de fréquenter la bibliothèque nationale. Les bibliothèques de ces « Lesehallen » ne renferment pas avant tout, sinon uniquement, des romans. Dans ces salles, les chefs-d'œuvre littéraires, en de bonnes éditions, voisinent avec les traités de science et d'art, dictionnaires, journaux, livres d'adresses.

La « Lesehalle » est ouverte tous les jours, le matin, l'après-midi et le soir. Elle est bien éclairée, bien ventilée, bien chauffée. Chacun s'y trouve à l'aise, et, au point de vue de l'organisation, tout s'y passe de façon à la fois simple et pratique.

Dans les communes de peu d'importance ou dans les campagnes, le service de pareilles institutions devrait être évidemment moins régulier et moins coûteux ; il pourrait être établi dans une salle de la maison communale, et n'exigerait pour son organisation que le personnel chargé de diriger le service de la bibliothèque.

Les demandes de subside doivent être adressées à la députation permanente, appuyées d'un devis, plan, etc., avant le 1er mai de chaque année.

36. **Bruges**. — Archives de l'État. — Comme on le sait, l'expropriation de l'ancienne Académie, aujourd'hui destinée à abriter les Archives de l'État, ne s'est pas faite d'une pièce. Ainsi le Ministre vient seulement de donner des ordres pour approprier, dans le plus bref délai, la maison naguère occupée par feu le Dr Van den Abeele. C'est une excellente acquisition qui permettra de compléter heureusement l'aménagement du dépôt des archives, primitivement voué à une toute autre destination. Les travaux, vigoureusement poussés cette année, ont permis la reconstitution de la maison Cottem, de façon qu'il ne reste guère que des détails intérieurs et de mobilier à soigner, ainsi que l'arrangement des bureaux.

L'appropriation de l'immeuble Van den Abeele sera confiée à l'entrepreneur de la maison Cottem, et si celui-ci s'y applique avec autant de zèle qu'aux premiers travaux, il se pourrait bien qu'avant un an, les archives fussent délogées du Palais de Justice.

Ce ne sera vraiment pas trop tôt.

37 **Gand**. — Archives de l'État. — *Dépôts volontaires d'archives*. — Le dépôt des archives de l'État, vient encore de s'enrichir. M Georges, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, soucieux de conserver les souvenirs de ses illustres prédécesseurs, y a déposé toutes ses belles et précieuses archives. Les membres de cette famille ayant occupé, de tout temps, un rang honorable et élevé dans l'administration féodale, seigneuriale et

communale, nous ont laissé des documents, non seulement intéressants au point de vue généalogique, mais encore des actes judiciaires et féodaux, nous apportant des éléments historiques et seigneuriaux tout-à-fait inédits. Comme ils étaient seigneurs de plusieurs seigneuries, notamment de Maldeghem et de Ruddervoorde, on y trouve aussi les actes passés devant les hommes de fief de ces diverses Lois.

Puisse cet exemple, digne d'éloges, être suivi par les membres de nos anciennes familles.

— M. Dorval, notaire à Wachtebeke, imitant le bel exemple de ses collègues de Gand, MM. Nève, Amelot et Roland, vient de déposer aux Archives de l'État, à Gand, les protocoles et actes des notaires suivants, reposant dans son étude :

Christiaens, Egide, à Moerbeke (1784-1811) ; De Bock, Benoit, à Saffelaere (1788-1822) ; De Bruycker, Liévin, à Oostacker et Destelbergen (1788-1796) ; De Vylder, Ferdinand à Saffelaere (1786-1797) ; Poppé, Joseph-François, à Loochristi (ans V et VI, R. F.) ; Remory, Ignace, à Loochristi (1811-1824) ; Regniers, Bernard, à Loochristi (an XI, R. F. — 1809 ; Van Acker, François, à Winckel (an VIII, R. F. — 1827) ; Van den Berghe, Liévin, à Moerbeke (1815-1828) ; Van den Hende, Joseph, à Wachtebeke (1772-1783) ; Van de Poele, Edouard, à Loochristi (1826-1828) ; Van Waesberghe, Philippe, Wachtebeke (an V, R. F. — 1833).

Cette collection comporte 104 numéros.

Robert Schoorman.

38. **Gand.** — Archives de la Ville. — *Situation en 1907.* — I. *Archives modernes.* — *a*) Les communications faites aux divers services de la Ville et dont il a été tenu note au journal des archives modernes, s'élèvent à 1363.

b) Parmi les recherches spéciales, signalons celles qui ont eu lieu, tant aux Archives qu'à la Bibliothèque, à l'occasion des Floralies du centenaire (25 avril 1908), concernant la société d'Horticulture et de Botanique, ainsi que l'histoire des expositions florales.

c) On s'est aussi beaucoup occupé des installations maritimes et des travaux de voirie.

d) Les archives des beaux-arts, sciences, littérature, expositions, monuments commémoratifs (section T), les archives de l'Académie royale des beaux-arts (section U) et les archives des installations maritimes (section G) ont été reclassées.

e) Le classement et l'enregistrement des dépôts nouveaux comprennent les rubriques suivantes :

Contributions, comptabilité générale, enseignement, musées,

expositions, fêtes et cérémonies, domicile de secours, bienfaisance, cimetières, cultes, fabriques d'églises, droits de place et de quai, marchés, assainissement, alignements, expropriations, navigations, installations maritimes, etc.

II. *Archives anciennes*. — *a*) Fréquentation du dépôt : Il a été tenu note de 764 visites, faites par 323 personnes, dont 221 de la ville et 102 d'autres localités.

b) Cartulaire historique de Gand La table générale sur les comptes de la ville et du bailli de Gand, 1280-1336, vient de paraître (Vol. de 346 p. grand in-8°). — Parmi les renseignements qui y ont été ajoutés en dernier lieu, signalons une liste de prénoms avec leurs variantes et diminutifs, classés sous la rubrique *voornamen*.

Une minutieuse revision de la table nous a fait ajouter une liste de *corrigenda* et d'*addenda*. Parmi les additions, signalons spécialement un fragment du *Boek van den werken* 1333-1334 qui vient d'être retrouvé. Les renseignements qu'on y rencontre, outre une liste d'hommes de métiers, ne sont pas extrêmement importants, mais ils complètent des lacunes, aux rubriques suivantes : travaux au mur et à la chaussée *ter Muiden* ; travaux à la *Pasbrugghe* ; à la Halle ; au rempart *ter Waelbrugghe*.

c) Préparation de la publication des comptes de la ville pour les années 1351-1352 et suivantes.

d) Relevé général et copie des documents du XIVe siècle concernant la corporation des tisserands de laine, ainsi que des divers corps de métiers qui en dépendaient : foulons, teinturiers en rouge et en bleu, plieurs, tendeurs, etc.

e) Relevé général de documents relatifs aux autres métiers de Gand.

f) Communications historiques et généalogiques faites par correspondance.

g) Accroissements. Don de feu M. J. F. Gommaerts : un acte relatif à la maison à tourelle, rue du Bas Polder n° 13 : la famille Sersanders vend à François Borluut cet immeuble, qui a un second accès par le *quaetdam* (rue du Miroir).

Don de Mr Léonard Willems : 1) Déclaration de Jacob van den Perre au sujet d'une part de la propriété d'une maison située Place Sainte-Pharaïlde, 1507.

2) Nomination de Pieter vander Moere à l'office communal de joueur de chalumeau, 4 juin 1729.

3) Pièce relative à un divorce, 1789.

Don de M. Fr. Coppejans : 1) Fragment d'un compte des travaux de la ville (cité plus haut), 1333-1334.

2) Quittance délivrée par le commis aux acquêts faits par des gens d'église et hôpitaux, au sujet de l'amortissement d'une dîme achetée par l'infirmerie du béguinage de Sainte Elisabeth, 9 avril 1516 (copie collationnée de 1777).

Le Collège a déposé aux Archives les titres de propriété d'une partie des locaux occupés par l'hospice des folles, rue d'Assaut et rue Saint-Martin, XVIII[e] et XIX[e] siècles.

V. VAN DER HAEGHEN.

ÉTRANGER.

39. **Messine.** — LE SORT DE LA BIBLIOTHÈQUE. — On ne connait pas encore les dommages que la Bibliothèque universitaire a soufferts dans la catastrophe récente; le Palais universitaire qui la contenait est en partie détruit et les collections de livres sont restées, ou couvertes de maçonnerie ou, ce qui est pire, exposées aux pluies qui ont fait fureur depuis le tremblement de terre Toutefois, on a quelque raison de croire que les dégâts ne sont pas irrémédiables et on pourra sauver, pour la majeure partie, la collection la plus précieuse, celle des manuscrits, qui contenait 800 volumes, parmi lesquels 400 latins, plus d'une centaine d'italiens et environ 200 grecs.

Ces derniers étaient, et — souhaitons-le — seront encore le principal trésor de la Bibliothèque. Ils provenaient, pour la plus grande part, du Couvent de Saint Sauveur qui a fourni 177 manuscrits grecs, tous remarquables par leur antiquité. Qu'il suffise de rappeler que beaucoup remontaient au IX[e] et au X[e] siècle ; ils se rattachent pour la plupart à la littérature patristique, et quelques-uns sont précieux à cause de leurs notations musicales et de leurs miniatures. Parmi les auteurs les mieux représentés, on trouve S. Jean Chrysostome, S. Basile le Grand, S. Jean Damascène, S. Grégoire de Naziance, etc. Ce groupe a été exploré par le P. Filippo Matranga, mort en 1888 ; après lui, des notices bibliographiques ont été publiées par Fraccaroli (dans les *Studi italiani di filologia classica*), Eugenio Malgeri, Salvatore Rossi et par notre compatriote, le P. Hippolyte Delehaye; en dernier lieu, Augusto Mancini, professeur de littérature grecque à l'université de Messine, a publié un inventaire complet des 177 volumes dans les *Atti della regia Accademia Peloritana* (1907). Quant aux manuscrits latins, moins importants, ceux qui étaient antérieurs au XVI[e] siècle, ont été étudiés par Vincenzo Ussani dans les *Studi di filologia classica*.

Outre les manuscrits, la Bibliothèque possédait une collection d'environ 400 incunables et une riche série d'éditions latines.

Pour la partie moderne, l'Université de Messine qui, selon les dernières statistiques possédait 40,000 volumes imprimés, présentait certainement de grandes lacunes. C'est un mal commun à beaucoup de bibliothèques, nées de la réunion de vieilles « librairies » de couvent, et accrues irrégulièrement, avec des ressources trop inférieures aux besoins de la science.

La Bibliothèque de Messine tire son origine de la bibliothèque que les Jésuites fondèrent au milieu du XVI[e] siècle, dans leur Collège primaire ; elle s'accrut ensuite de la remarquable collection de Giacomo Longo, et, en 1778, elle fut proclamée d'utilité publique, après que les Jésuites eurent été expulsés du Royaume. Le tremblement de terre de 1783 l'endommagea gravement, au point qu'elle ne put être ouverte au public avant 1825.

Depuis lors, elle s'était modernisée et augmentée, sous la direction active d'Arnoldo Sabbatini. Le dévoué bibliothécaire a péri dans le cataclysme qui vient de désoler l'infortunée et glorieuse terre de Sicile.

R. N.

40. **Norwège**. — Bibliothèques populaires. — En Norwège, les bibliothèques populaires ont fait de grands progrès ces dernières années. Une commission fut nommée par le Ministère de l'Instruction publique en 1901, pour examiner les moyens d'augmenter l'utilité des bibliothèques populaires. Les travaux de la commission aboutirent à un progrès, voté la même année par le Storthing, et qui a organisé la coopération de l'État et des communes au moyen d'une centralisation jusque là inconnue. Si l'on songe qu'il était convenu d'avance que la nouvelle organisation ne devait pas accroître les dépenses du trésor public, on sera d'autant plus frappé de savoir qu'elle a produit déjà des résultats remarquables : il est rare d'obtenir quelque chose pour rien.

Au siège du ministère de l'instruction publique se trouve le bureau de l'inspecteur des bibliothèques populaires reconnues d'utilité publique. Il répartit entre elles la subvention de l'État proportionnée aux subventions des communes ou aux sommes données par des particuliers ou par des sociétés. Le Ministère publie un catalogue des livres recommandés aux bibliothèques populaires.

Ce catalogue contient des renseignements sur les auteurs et même sur les différents ouvrages, et s'occupe en première ligne des livres instructifs et des ouvrages techniques. Auparavant, les bibliothèques des communes achetaient presque exclusivement des romans ou autres ouvrages de littérature. Maintenant au contraire, on achète beaucoup d'ouvrages d'histoire, de géogra-

phie, d'économie politique, d'hygiène, etc. Les directions des bibliothèques populaires sont rigoureusement tenues de choisir pour la somme allouée par l'État (1) des livres recommandés par le Ministère et inscrits au catalogue officiel, et les contributions communales, elles aussi, sont employées, en beaucoup de cas, selon les indications dudit catalogue. Les éditeurs ont accordé aux bibliothèques populaires, une remise considérable. Tous les livres achetés avec la somme allouée par l'État sont reliés uniformément dans un établissement de reliure contrôlé par le gouvernement. Le prix de reliure de chaque volume, indépendamment du format, est de 56 centimes. Grâce à cette centralisation, le manque d'instruction professionnelle chez les bibliothécaires est rendu moins sensible. En Suède, on vient d'établir (1908, un cours professionnel ; en Norwège et en Danemark on ne connaît jusqu'ici rien de semblable Toutefois le Ministère de l'Instruction publique de Norwège, par une circulaire du 28 juin 1908, adressée aux écoles normales primaires, a donné une instruction succincte sur la manière dont les professeurs des écoles normales doivent instruire à cet égard les élèves, futurs bibliothécaires. A cette heure, il y a en Norwège environ 800 bibliothèques populaires à domicile fixe, mais aucune n'a encore sa maison à elle. En partie, il est vrai, elles sont d'origine ancienne et se sont trop peu renouvelées ; mais la plupart sont récentes et tout-à-fait à la hauteur de leur tâche.

Il y a aussi en Norwège des bibliothèques populaires circulantes. Des collections enfermées dans des boîtes et comprenant de 30 à 100 volumes sont envoyées de localité en localité. Généralement, jusqu'ici, elles ont été envoyées aux ouvriers occupés à la construction des routes de l'État, et passent d'un point à un autre selon les besoins. L'administration des ponts et chaussées a présentement environ 60 bibliothèques de cette espèce. En outre, on en envoie aux pêcheurs des côtes du Nordland et dernièrement le Ministère de l'Instruction publique a commencé d'envoyer des bibliothèques circulantes aux communes qui ne possèdent pas de bibliothèque fixe, afin d'éveiller le goût de la lecture. La seule condition posée par le Ministère, est qu'au moins dix adultes de la commune en forment la demande.

On paye 2 fr. 80 par mois et l'on peut garder la bibliothèque quatre à six mois.

Enfin, la Norwège a environ 3,000 bibliothèques pour les enfants, et bientôt la moitié des écoles primaires auront leur collection de livres. La subvention de l'État est, pour les bibliothè-

(1) A présent, 42,000 fr.

ques des enfants, d'environ 28,000 francs. Ces bibliothèques sont soumises à l'administration centrale des bibliothèques pour enfants et adultes des écoles, qui a été instituée en 1896. Trois membres sont nommés par le Ministère de l'Instruction publique, les autres par l'Association générale des instituteurs de Norwège. Le nombre des livres achetés pour ces bibliothèques étant relativement très considérable, la production des livres pour les enfants et pour la jeunesse est en quelque sorte réglée par la commission qui fonctionne elle-même comme rédacteur. L'âme de cette œuvre si importante est le président de la commission. M. Nordahl Rolfsen, excellent écrivain populaire

Il a lui-même composé des ouvrages pour la jeunesse, et des récits de l'histoire universelle très répandus aussi en Danemark et en Suède.

Ces livres sont des chefs-d'œuvre : aucune nation n'en possède de meilleurs. M. Nordahl Rolfsen a aussi esquissé le plan d'un recueil de manuels pour les instituteurs, manuels qui sont communs aux trois pays scandinaves, et malgré les difficultés politiques, son dessein est en train de se réaliser.

Les bibliothèques populaires et les bibliothèques pour les enfants ont, depuis 1907, un bulletin spécial qui parait par fascicules quatre fois par an.

Hans Orlik.

41. **Paris**. — Les Archives des Beaux-arts. — L'École des beaux-arts a hérité des archives de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture ; elle possède tous les rapports, tous les discours des académiciens, une grande partie de leur correspondance. On ne connaîtra la vraie personnalité d'artistes comme Lebrun, Mignard, Cuypel, Desportes, Oudry, Tocqué, leurs principes, leurs idées critiques, leurs querelles ; en un mot, on ne pourra écrire l'histoire artistique du dix-septième et du dix-huitième siècles qu'après avoir dépouillé les innombrables documents conservés à la bibliothèque de la rue Bonaparte. Ces documents si précieux sont très mal connus. MM. de Montaiglon et de Chennevières, il y a un demi-siècle, plus récemment, M. Brunetière, en ont publié quelques-uns, mais la plupart sont restés non seulement inédits, mais, pour ainsi dire, inexplorés. M. André Fontaine en expose les raisons dans la *Revue Bleue*. D'abord, le public, même celui qui devrait être renseigné, ignore en général la présence de ces pièces à l'École des Beaux-Arts. Ensuite et surtout, les inventaires font défaut ou sont tout à fait insuffisants. M. Eugène Müntz a bien imprimé, en 1895, un catalogue des manus-

crits, et il faut le louer de s'être imposé une tâche que d'autres bibliothèques n'ont même pas tentée; mais son travail, trop hâtif, n'a pas été bien fait. Les mentions du catalogue ne correspondent pas exactement au contenu des liasses ; les pièces les plus disparates se trouvent dans le même dossier, parfois sous des rubriques où personne ne s'aviserait de les chercher. Avant d'énumérer les manuscrits qui ont trait à la vie et aux ouvrages des membres de l'Académie royale, le catalogue avertit le lecteur que « la presque totalité de ces manuscrits a été publiée par MM. Dussieux, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon ». Le lecteur en lisant cette note, s'imagine forcément que tout ce qui mérite d'être connu a été imprimé et qu'il perdra son temps à déchiffrer les grimoires dédaignés par ces érudits. Au contraire, Montaiglon et Chennevières ne se considéraient que comme des initiateurs : « Nous avons commencé, disaient-ils ; la mine est connue. Espérons qu'il ne faudra pas cinquante ans encore pour imprimer le reste des archives de l'Académie royale de peinture. » Les cinquante ans sont écoulés et presque rien n'a été imprimé depuis la publication de M. de Montaiglon.

Aux faits exposés par M. A. Fontaine, M. Marcheix répond qu'un nouveau catalogue dressé par les soins de M. Bengy Puyvallée, vient de paraître chez Plon. C'est là le point essentiel. Cependant M. Marcheix répond à d'autres critiques. M. Fontaine s'étant plaint du règlement qui interdit l'usage de l'encre, il répond que cet usage est permis à une table spéciale ; M. Fontaine s'étant plaint de n'avoir pu obtenir au mois de juillet la communication du manuscrit n° 12, M. Marcheix explique que le n° 12 a été relié avec le n° 11, et que le bibliothécaire, nouveau venu, qui répondit à M. Fontaine, ignorait ce détail. Quant aux manuscrits classés sous la rubrique « manuscrits divers » par M. Müntz, M Marcheix se propose de les reclasser quand il en aura le temps ; si 41 pièces ont été ajoutées depuis 1895 à cette rubrique un peu surprenante, il établit que 11 seulement se rapportent aux archives de l'ancienne Académie et il explique leur origine. Enfin, quant au contenu disparate de certaines liasses, comme la liasse 444, il expose que cette liasse, insérée précisément dans les addenda aux manuscrits divers, n'est qu'un memento provisoire à l'usage des bibliothécaires.

42. **Paris**. — Archives nationales. — *Legs*. — Le baron Bessières, petit-fils du Général baron Bertrand Bessières et petit-neveu du maréchal duc d'Istrie, décédé le 15 novembre dernier, à

Paris, lègue aux Archives nationales deux volumes de lettres autographes de l'empereur Napoléon I[er] et des princes et maréchaux de l'Empire, volumes reliés en maroquin rouge aux armes du duc d'Istrie, fils du maréchal Bessières et de nombreux autographes du maréchal Bessières et de sa femme.

43. **Pau.** — INCENDIE DES ARCHIVES DES BASSES-PYRÉNÉES. — Par suite d'un court circuit dans le réseau électrique, le feu s'est déclaré en novembre dernier, aux Archives de la préfecture des Basses-Pyrénées. La salle du conseil général et la plupart des bureaux ont été incendiés et de nombreux documents ont été la proie des flammes.

Les archives des Basses-Pyrénées avaient subi un premier désastre en 1848. Malgré les pertes qu'elles avaient éprouvées alors, elles comptaient au nombre des plus intéressantes de France. Leurs fonds les plus importants étaient le chartrier de la famille royale de Navarre, dont le plus ancien document remontait à l'année 807, les fonds du Parlement de Navarre, des Chambres des comptes de Pau et de Nérac, des États de Béarn et de Navarre, de l'Intendance de Béarn, du Chapitre épiscopal de Bayonne, enfin les documents de la période révolutionnaire.

Les renseignements, forcément encore incomplets qui nous parviennent sur l'étendue des pertes causées par l'incendie permettent cependant d'apprécier dans une certaine mesure l'étendue du désastre. La partie ancienne des archives, relative à l'histoire du Béarn et de la Navarre avant 1789, parait avoir échappé au feu, mais aurait subi des dommages du fait de l'eau. Les archives révolutionnaires, fort riches, ont été presque complètement incendiées ; on n'a guère pu préserver que les dossiers de vente des biens nationaux. Il en a été de même pour la presque totalité des archives modernes postérieures à l'an VIII et pour la bibliothèque administrative de la préfecture. Cette catastrophe, venant après plusieurs autres, montre la nécessité, tant de fois proclamée, d'isoler des bureaux les dépôts d'archives. Elle devra aussi hâter la réalisation des mesures décidées en principe, au lendemain de l'incendie de la Bibliothèque royale de Turin, pour la reproduction, par des procédés photographiques couramment pratiqués à l'étranger, des documents les plus précieux des bibliothèques et des archives.

NOTES ET DOCUMENTS

39. **Autographes de Compositeurs** — Toute une collection d'autographes de compositeurs célèbres vient d'être vendue à Berlin. Quelques-uns ont atteint des prix très élevés. Ainsi plusieurs manuscrits de Chopin ont été adjugés pour des sommes variant entre 1,000 et 1,650 francs, et un lot de douze lettres du compositeur à son ami Fontana a été vendu 3,000 francs. D'autre part, trois autographes du compositeur tchèque Smetana, l'auteur de la *Fiancée vendue*, ont trouvé preneur à 1,800 francs; une lettre inédite de Beethoven a été achetée 630 fr., et sept petites lettres du maitre ont rapporté 424 fr. ; enfin cinq lettres de Brahms ont trouvé acquéreur à 212 francs, une lettre de Haydn à 112 francs, un manuscrit de Schubert à 350 francs, une lettre de Schumann à 90 francs, un manuscrit du même à 345 francs, un manuscrit de Tchaïkowsky à 600 francs.

40. **Vente Amherst à Londres.** — Au commencement de décembre, on a vendu aux enchères, à Londres, l'admirable bibliothèque de lord Amherst. La première vacation a produit 250,800 francs.

L'enchère la plus haute a été de 51,250 fr. pour un exemplaire de la « Bible Mazarine » qui, en 1884, fut vendu 12,500 fr. ! C'est un beau prix, mais, en 1897, l'exemplaire de lord Ashburnham, imprimé sur velin, fut vendu 100,000 fr.

Par contre, un livre xylographique fort rare : « Apocalypsis S. Joannis », de 48 pages, s'est vendu 50,000 francs; or, en 1887, ce même exemplaire n'avait réalisé que 12,000 fr.

Enfin, la Bible de Charles Ier, imprimée à Cambridge, reliée en velours rouge brodé d'argent, et qui est en parfait état, a été adjugée à un libraire pour 25,008 fr.

On a aussi vendu 25,000 fr. un traité de fauconnerie, imprimé à Westminster en 1496, et 13,250 fr. un exemplaire du « Catholicon » de Bolbris de Jannu, imprimé par Gutenberg.

41. **Un Manuscrit original de Cyrano de Bergerac.** — Un professeur de philologie romane à l'Université de Munich, M. Jordan, vient de trouver, dans la Bibliothèque royale, un ma-

nuscrit original du *Voyage à la Lune*, de Cyrano de Bergerac. On connaissait déjà un exemplaire de cette œuvre, retrouvé à Épinal, en 1858, et qui se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale à Paris. Mais tandis que les érudits français placent l'origine de ce roman cosmologique dans les années 1649-1650, M. Jordan est d'avis qu'il est plus ancien et qu'il fut écrit entre les années 1641 et 1643.

42. **Deux œuvres inédites de Toepffer.** — On annonce qu'un libraire genèvois, M. Thury, vient de trouver en dépouillant de vieux papiers, deux œuvres inédites de Rodolphe Toepffer. Ce sont deux petites comédies sans prétention, écrites pour lui et ses élèves, intitulées *Quiproquos* et *les Deux amis*. L'une porte la date de 1832. Le Club Alpin genèvois a tenu à monter ces pièces pour son banquet annuel de février 1909.

43. **Documents sur l'histoire des Flandres.** — L'archiviste du département du Nord vient de découvrir, dans le grenier de la mairie de Mardyck, des documents inédits fort intéressants relatifs à l'histoire des Flandres, dont quelques-uns, rédigés en latin, sont datés de 1576. En explorant les combles de cette maison commune, on a exhumé de la poussière des registres de délibérations de 1790, qui seront curieux à consulter.

44. **Une épigramme contre les bibliomanes.** — Elle est de Pons de Verdun (1749-1844) et elle ne manque pas d'esprit :

C'est elle !... Dieux, que je suis aise !
Oui... c'est... la bonne édition !
Voilà bien, pages neuf et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

45. **Le Dorbon.** — Les bibliophiles et surtout les travailleurs, seront heureux d'apprendre l'apparition d'un nouvel ouvrage de bibliographie : « le Dorbon », dont le tome Ier va paraître sous peu. Sans être d'une érudition aussi savante que ses devanciers : le Brunet, le Quérard, le Vicaire, le Lorenz, il sera, j'en suis sûr, d'un maniement plus journalier et plus pratique. Il ne contient peut-être pas, comme le Brunet, la nomenclature de toutes les éditions par dates, ni la description méthodique du livre ; mais sur n'importe quel sujet il renseigne. Qu'il s'agisse d'archéologie,

de sport, de littérature, de noblesse ou de voyages.., les indications sont nombreuses. J'ai eu l'occasion d'avoir en mains les bonnes feuilles du tome Ier et j'ai admiré la distribution intelligente des références. Tous les ouvrages qui traitent d'un sujet important sont indiqués à ce sujet même et nullement au nom de l'auteur. Exemple : tous les documents relatifs à *l'Affaire du Collier* forment une bibliographie particulière, de sorte que pour tous les grands problèmes historiques, ce sont des sources précieuses. M. Lucien Dorbon annonce quatre volumes in-octavo qui contiendront la description de quatre cent mille volumes ; il y joint même une table alphabétique et méthodique, qui, pour le travailleur éloigné des bibliothèques et des collections publiques, sera d'un secours efficace. Il est regrettable que la Bibliothèque nationale ne prenne pas de telles initiatives. Il faut donc remercier M. Dorbon et ne lui en vouloir point d'être un libraire, et, comme M. Josse, de faire l'étalage de son orfèvrerie. Les débuts de M. Dorbon nous rappellent celle de l'illustre bibliographe Jacques Brunet, qui, comme Dorbon, fut libraire aussi, et, il y a près d'un siècle, en 1810, commença aussi modestement que lui.

A. Pereire.

46. **Bibliothèque de Jean Marcanova.** — Dans la séance du 13 Novembre, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Léon Dorez a lu une note sur l'inventaire dressé après le décès de Jean Marcanova, professeur de médecine et de philosophie à Padoue et à Bologne de 1440 à 1467, l'un des créateurs de l'épigraphie latine. Cet inventaire énumère 520 manuscrits, chiffre considérable pour une collection privée, et donne les détails les plus curieux sur la lingerie, la batterie de cuisine, l'écurie, etc., d'un professeur du quinzième siècle. Il a été découvert par M. Ferdinand Jacoli, qui a consenti à le communiquer à M. Dorez et le publiera en collaboration avec ce dernier.

47. **Une Chronique de la Réformation, de Jean Stumpf.** — En faisant la révision des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Zurich, on a mis au jour une chronique de la Réformation contemporaine de Zwingle, œuvre de Jean Sfumpf, auteur d'autres ouvrages connus. Cette chronique, qui avait jusqu'ici échappé aux historiens, compte 600 pages d'écriture manuscrite, et va de 1516 à 1534. Son auteur, J. Stumpf, était un prieur de Saint Jean de Jérusalem, qui se trouvait au moment où la scis

sion religieuse éclata, à la tête de la maison de l'Ordre, à Bubikon. Il devint l'ami de Zwingle.

Il est vraiment incroyable qu'un pareil document, reposant dans une bibliothèque aussi visitée et fouillée que celle de la ville de Zurich, soit resté, depuis cinq siècles, inconnu des historiens.

ACTES OFFICIELS.

Bibliothèque royale — PERSONNEL. – *Démission.*

— Par arrêté royal du 13 novembre 1908, démission honorable de ses fonctions est accordée, sur sa demande, à M. GOSSART (E). conservateur à la Bibliothèque royale.

Il est admis à faire valoir ses droits à la pension et à porter le titre honorifique de ses fonctions.

Examen de Candidat-archiviste.

MM. R. LEDOUX et J. YERNAUX, docteurs en philosophie et lettres (groupe de l'histoire) et F. ROUSSEAU, candidat en philosophie et lettres ont subi, avec succès, l'examen de candidat-archiviste.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

Ordre de Léopold

M. EDW. GAILLIARD, Secrétaire-perpétuel de l'Académie flamande. Conservateur honoraire des Archives de l'État, est nommé officier de l'Ordre de Léopold.

MM. VALÈRE GILLE, Conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale et le baron ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, Conservateur des Archives de l'État à Bruges, sont nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold.

BULLETIN

DE

L'ASSOCIATION

DES

ARCHIVISTES ET BIBLIOTHÉCAIRES

BELGES



2e ANNÉE

1908

IMPRIMERIE JULES LEHERTE-COURTIN

RENAIX

N° 1 1908.

BULLETIN

de l'Association des Archivistes et Bibliothécaires belges

Réunions du 23 février.

Séances des Sections.

Section des Archivistes.

La séance est ouverte à 10 h. ¼, dans la salle du public des Archives générales du Royaume, par M. A. Gaillard, président.

Sont présents : MM. Berlière, Brouwers, Cuvelier, Des Marez, Laloire, Mesdagh, Pergameni, Sire Jacob, Van der Mynsbrugge, Van Waefelghem, Verkooren et Verriest.

Se sont excusés : MM. de Potter, d'Hoop, Hansay, Pirenne, Vannérus et van Zuylen van Nyevelt.

En l'absence du secrétaire M. Vannérus, empêché par un deuil cruel d'assister à la séance, M. le président propose d'intervertir les différents points de l'ordre du jour et de commencer par le dernier, c'est-à-dire l'élection d'un premier vice-président et du secrétaire.

Dom Ursmer Berlière, 1[er] vice-président sortant, non rééligible, est remplacé, par M. le chanoine Van Waefelghem. M. Vannérus est remplacé par M. Brouwers, au secrétariat.

La parole est tout d'abord donnée à M. Mesdagh, qui

explique les grandes lignes de son rapport sur l'organisation des collections sigillographiques de Paris, Bruxelles et Vienne. Depuis la publication de son rapport, l'auteur a eu des renseignements sur des collections analogues à Munich et en Suisse ; il se propose de les étudier en détail dans un nouvel article. Il aborde ensuite une question d'ordre pratique : les directeurs des collections de Paris, de Vienne, d'Utrecht, etc. ont tous sous leurs ordres un ouvrier chargé d'exécuter les moulages. M. Mesdagh est seul à Bruxelles pour faire la besogne matérielle, qui est très considérable, et pour répondre aux demandes de renseignements, qui sont également très fréquentes ; il désirerait obtenir un employé qui l'aiderait dans l'exécution des moulages ; cela lui permettrait d'avancer plus rapidement dans son travail de recherches et dans ses études purement scientifiques.

M. le président et Dom Berlière sont d'avis que cette question n'est pas du ressort de l'association, mais d'ordre purement administratif, et M. le président demande que M. Mesdagh lui remette une note contenant ses desiderata et l'assure qu'il fera, comme archiviste général, le nécessaire pour qu'il y soit donné une suite convenable.

M. Sire Jacob préconise l'emploi de la galvanoplastie pour la reproduction des sceaux ; ce procédé est pour plusieurs raisons supérieur à celui qui est employé aux Archives du Royaume : la matrice occupe beaucoup moins de place et, de plus, elle est indestructible. A la demande de M. Cuvelier, M. Sire Jacob accepte d'étudier la question d'une manière approfondie, surtout au point de vue des frais d'exécution de ces moules, et de présenter un rapport sur ce point à une prochaine séance.

M. J. Cuvelier, à la suite de recherches dans la collection des sceaux de Bruxelles, a constaté l'existence de moules dont il a cherché vainement les sceaux. Ceux-ci ont été détruits. La conséquence en est que des reproductions faites d'après ces moules n'ont plus de valeur. Afin de parer à cet inconvénient il se demande s'il n'y aurait pas moyen, au moment de prendre le moulage d'un sceau, de chercher à donner au moins toutes les garanties morales

de l'authenticité du moule. Tout en donnant une description aussi exacte que possible du sceau et de la place qu'il occupe, le sigillographe pourrait recopier l'*incipit* et l'*explicit* de la charte, à laquelle ce sceau est appendu. Chacune des fiches destinées à former ce catalogue très complet, serait certifiée exacte par M. l'archiviste général. Dans le cas où les sceaux, ainsi catalogués, viendraient à disparaître, la fiche munie d'un numéro qui serait transcrit sur le moule et sur la charte à l'endroit où pend le sceau, donnerait plus de foi au moule et aux reproductions.

Une discussion s'engage sur la validité légale de ce catalogue et de ces descriptions de sceaux. M. Des Marez appelle l'attention sur la difficulté que l'on éprouve à faire des descriptions complètes des sceaux ; même des spécialistes ont commis des erreurs dans leur description ; à son avis il est impossible de certifier conforme un acte de l'espèce, parce que la matrice est séparée de la pièce qui contient la déclaration et parce que la description exacte du sceau est impossible. M. Cuvelier voudrait en arriver à faire considérer ces fiches certifiées conformes par l'Archiviste général comme les *vidimus* qui sont admis tant en justice qu'en histoire. Cependant ces documents peuvent, eux aussi, rapporter des actes antérieurs d'une façon inexacte. M. Des Marez répond que ces actes, émanant d'un pouvoir souverain régulièrement constitué, doivent être considérés comme vrais ; il n'en est pas de même des copies certifiées conformes par un fonctionnaire. Il reconnaît cependant que l'on devrait procéder dans le sens de la proposition de M. Cuvelier, qui ne peut que produire de bons résultats.

Sur la proposition de Dom Berlière, M. Cuvelier accepte de faire un rapport sur cette question juridique importante.

*
* *

Parmi les questions qui ont été étudiées dans les *Archivtage* allemands, il y en a plusieurs dit M. Laloire, qui mériteraient de faire l'objet de nos études spéciales : la question des petites archives, des locaux des archives, de leur conservation et de leur restauration.

Enfin, il y a la question du classement et M. Laloire fait remarquer que les congrès des archivistes allemands ont adopté le « *Provenienzprinzip* » ; il se demande s'il n'y aurait pas lieu de discuter son application plus générale aux archives en Belgique.

M. Van der Mynsbrugge défend le classement historique et en montre la supériorité notamment sur le classement chronologique. En effet, ce qu'on connaît le mieux c'est l'objet des documents, et ce qu'on connaît le moins c'est leur date. M. Van der Mynsbrugge montre l'application pratique de cette méthode par l'exemple des archives d'une abbaye. Le classement en est tout indiqué par le cartulaire : on y trouve d'abord des documents pontificaux et les confirmations générales de biens, puis les actes relatifs à des biens particuliers, ceux-ci classés par localité. En attendant les inventaires analytiques, dont les tables remédient à tous défauts de classement, c'est le classement historique qui rend les archives accessibles le plus facilement et au plus grand nombre. — En raison du but à atteindre, il est le plus facile à réaliser dès qu'il existe d'anciens inventaires du fonds. Et pour le dire, c'est la raison d'être et le mérite de l'*Inventaire des inventaires de la 2e section,* dressé par M. Cuvelier.

Cette manière de voir de M. Vander Mynsbrugge est confirmée par Dom Berlière et M. Pergameni. Et pour conclure, M. Cuvelier dit que nous sommes tous d'accord sur le principe de la provenance, mais qu'en raison de la complexité de la question, et pour permettre à tous nos jeunes collègues de s'y initier, il prie M. Laloire d'y vouloir consacrer un rapport spécial, ce qui est adopté.

M. Cuvelier signale à ce propos à M. Laloire la dernière polémique qui eut lieu sur le *Provenienzprinzip* dans les *Deutsche Geschichtsblätter*, entre M. Wiersum, archiviste de Rotterdam, M. Arnim Tille, directeur de la Revue, et l'archiviste autrichien M. Max Vancsa.

En ce qui concerne les autres questions, dont quelques unes, de l'avis de M. Brouwers, sont de la plus grande importance, particulièrement en Belgique — telle la question des locaux à affecter aux archives, par exemple —

M. Cuvelier propose de les discuter à Anvers, où aura lieu la prochaine réunion de notre Association à l'occasion de l'inauguration du nouveau dépôt des Archives de l'État en cette ville.

Pour ce qui est du *Zapon*, Dom Berlière se charge de demander à M. Schoengen, archiviste du royaume à Zwolle, de bien vouloir écrire un rapport sur le procédé de restauration des archives, dont il est l'inventeur.

La parole est donnée à M. E. Van der Mynsbrugge, qui résume les grandes lignes de son étude sur l'œuvre de la *Vereeniging van archivarissen in Nederland*. Ici aussi, quatre points principaux ont été étudiés : la conservation, la publicité, la méthode de classement des archives, enfin les études préparatoires des archivistes hollandais. Pour faire saisir clairement l'importance de cette dernière question, M. Van der Mynsbrugge constate qu'aux Pays-Bas il n'existe pas, comme en Belgique, un doctorat en histoire ; il montre les difficultés qui en résultent pour nos collègues néerlandais et les remèdes qu'on propose. L'orateur met en évidence l'importance que nos collègues des Pays-Bas ont attachée à la question du *Provenienz-princip*.

M. Cuvelier lit une lettre de félicitations qui lui a été adressée par M. Muller, archiviste à Utrecht, président de la *Vereeniging van Archivarissen in Nederland* et membre correspondant de notre Association, à propos du rapport de M. Van der Mynsbrugge sur les travaux de l'association hollandaise. Il attire ensuite l'attention sur ce point qu'il y a en Hollande un personnel scientifique et un personnel administratif : les archivistes ont exprimé le vœu que les fonctionnaires de la 2e catégorie ne puissent être admis dans la première ; mais le ministre a répondu d'une manière négative. M. Cuvelier se réjouit de ce qu'en Belgique pareille distinction n'existe pas. A son avis, le personnel scientifique, qui seul peut trouver place dans le cadre des archives, ne peut se désintéresser des questions purement administratives. Il est indispensable que les jeunes archivistes apprennent à connaître à fond l'administration qu'ils seront appelés un jour à diriger.

En l'absence de MM. Lahaye et Vannérus, on passe au n° 7 de l'ordre du jour. M. Cuvelier signale l'importance des publications archivistiques de ces dix dernières années et analyse, entre autres, un article paru dans l'*Archivalische Zeitschrift*, nouvelle série, t. XIV, 1907. Cet article, dû au Dr F. J. Abert, est intitulé : Die archivalische Litteratur der letzen acht Jahre, 1898-1906. Il donne d'une façon critique la liste de tous les inventaires d'archives parus en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Danemark et dans les pays du Nord ; il contient aussi un chapitre consacré à la littérature générale des archives. M. Cuvelier recommande la lecture de cet article, et de *l'Archivalische Zeitschrift* à tous les archivistes. Dom Berlière demande que M. Cuvelier donne un compte rendu détaillé du travail du Dr Abert dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, ce qui est accepté.

M. le président annonce que la Société Anonyme Minimax a invité le bureau de l'association à assister à des expériences d'extinction d'incendie au moyen de ses appareils. Il donne quelques explications sur le système, peut-être très pratique, mais dont les résultats restent douteux, pour certains membres. Quoi qu'il en soit, M. le président propose que le bureau assiste à ces expériences et y invite les membres de l'Association.

La séance est levée à 12 h.

Section des Bibliothécaires.

La séance est ouverte à h. 10 1/4, dans la salle de lecture de la Section des manuscrits, à la Bibliothèque royale.

Le R. P. Van den Gheyn préside, assisté de MM. Rudelsheim, vice-président et Sury, secrétaire.

Présents : MM. Alvin, Bacha, Bayot, Collard, C. Defrecheux, Gille, Goffin, Grojean, Hymans, Paris, Stainier, Tiberghien, Tourneur, Van Bastelaer.

Excusés : MM. Berger, Delmer, Gossart, Sadet, Vincent.

L'ordre du jour comportait :

1° Le classement en place des livres dans les bibliothèques publiques, par M. Rudelsheim ;

2° Communication sur le projet de catalogue collectif des collections cartographiques des bibliothèques belges ; vœu à émettre et décision à prendre par la section, par M. Collard ;

3° Communication sommaire sur un avant-projet d'Office international des bibliothèques, par le même :

4° Communication relative à la question des doubles dans les bibliothèques belges, par le même ;

5° Proposition faite aux bibliothécaires de l'Association de conduire jusqu'au 31 décembre 1907, les tables des revues belges, par M. Bacha ;

6° Proposition faite à l'Association de charger trois de ses membres de lui faire rapport sur l'*Argus des Revues* qui, depuis trente ans, publie des tables analytiques des revues belges et étrangères, par le même ;

7° D'une commission centrale des bibliothèques et d'une inspection. Est-elle utile ou possible ? La section des bibliothécaires doit-elle appuyer le vœu qui a été formulé de la constitution de cette commission centrale, ou bien estime-t-elle devoir la combattre, par le R. P. Van den Gheyn ;

8° Élection d'un premier vice-président et du secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 1907, inséré dans le « Bulletin de l'Association », 1907, n° 3, p. 37-43, est adopté.

Par motion d'ordre, MM. Tourneur et Rudelsheim demandent que le 7° de l'ordre du jour soit, en raison de son importance, discuté en premier lieu.

L'assemblée ayant, après une courte délibération, adopté cette proposition, le R. P. Van den Gheyn cède la présidence à M. Rudelsheim, vice-président, afin de développer ce qui suit :

On a, en certain milieu, préconisé l'institution d'une commission centrale des bibliothèques et de leur inspection.

L'examen attentif de ce projet démontre qu'il est inutile et impossible à réaliser. Inutile, parce que des organismes de surveillance et d'inspection existent déjà pour chaque bibliothèque. Leur centralisation n'est pas possible, parce que les diverses bibliothèques ne dépendent pas toutes ou de l'État ou des communes. La plupart ressortissent à des

institutions autonomes dans leur sphère et dont on ne voit pas bien l'unification. Au surplus, les bibliothèques ont déjà assez peu de droits d'initiative pour qu'on ne doive pas leur imposer de nouvelles lisières.

M. Hymans voudrait savoir s'il est bien avéré qu'on ait formulé nettement un projet d'inspection, comme cela se pratique en France.

Le R. P. Van den Gheyn observe que, de l'avis d'éminents bibliothécaires, l'inspection est, en France, de pure forme.

M. Grojean expose que l'assemblée qui a préconisé l'instauration d'une commission centrale et d'une inspection, a eu surtout en vue les bibliothèques populaires, et n'a fait, du reste, qu'effleurer le sujet.

Le R. P. Van den Gheyn et M. Bacha estiment qu'il importe néanmoins de s'occuper de cette proposition.

M. Bayot désirerait connaître le texte exact du vœu voté en faveur de la commission et de l'inspection.

M. Stainier rappelle qu'on n'a pas cru devoir faire participer l'Association des archivistes et bibliothécaires à la réunion dont il s'agit.

M. Rudelsheim fait remarquer que les bibliothèques communales ne se soumettront jamais à l'inspection.

M. Bacha estime que la Section doit émettre un vote défavorable, sans qu'il soit nécessaire de le motiver.

Après un échange de vues entre MM. Bayot, Grojean, Stainier, Rudelsheim, Hymans, le R. P. Van den Gheyn propose la résolution suivante, adoptée à l'unanimité :

« La Section des bibliothécaires de l'Association des archivistes et bibliothécaires belges, réunie en assemblée générale à Bruxelles, le 23 février 1908, estime, après examen et discussion de la question, que la création d'une commission centrale et d'une inspection des grandes bibliothèques de Belgique n'est ni utile, ni pratiquement possible. »

Le R. P. Van den Gheyn reprend la présidence. Il communique à l'assemblée une invitation du directeur de la Société des appareils extincteurs « Minimax » à assister prochainement à une expérience.

Après délibération, la Section délègue, à cet effet, le R. P. Van den Gheyn et MM. Hymans, Van Bastelaer, Paris, Alvin, qui lui feront rapport ; tous les membres de la Section pourront, à leur convenance, se joindre à eux.

M. Rudelsheim expose que le classement en place des livres, dans les bibliothèques publiques, d'après une classification méthodique des sciences, système qui est encore en vigueur dans la plupart des bibliothèques publiques de Belgique, pèche par la base et ne répond à aucun besoin pratique. Il donne lieu à des erreurs multiples, exige trop de place et parfois des remaniements difficiles à exécuter. Le catalogue méthodique présente d'ailleurs les avantages qu'on pourrait faire valoir pour un classement méthodique des livres.

Le système de Maire, à numérotage continu, qui recommence pour chacun des trois formats dont il tient compte, accuse une notable amélioration, sans constituer pourtant la perfection ; pour la cote, il est obligé de tenir compte du format, la place du livre n'est pas encore déterminée immuablement.

Le système tel qu'il est en usage à la bibliothèque de l'Université de Leyde (et d'après lequel la Bibliothèque royale de La Haye était occupée à réorganiser ses collections il y a quelques années) donne à chaque livre une place « géographique », immuable, inhérente au meuble, ce qui présente un avantage énorme, en ce qui concerne les recherches à faire, le livre ne pouvant se trouver qu'à un seul endroit indiqué. Chaque travée porte un chiffre romain, chaque rayon une lettre, et chaque livre un numéro. Ce numérotage n'est pas continu, ce qui veut dire qu'il recommence à partir du n° 1 pour chaque rayon.

Le système donne d'ailleurs toutes les latitudes voulues ; pour la cote, on n'a pas besoin de tenir compte du format ; le système, afin de prévoir des remaniements de place toujours possibles, implique l'existence d'une travée-type et d'un rayon-type.

M. Tourneur se demande si ce système n'offre point des désagréments en cas de déménagement.

M. Bayot voudrait savoir comment procéder pour les ouvrages à suite, paraissant lentement.

M. Rudelsheim répond qu'on les classe à part provisoirement.

M. le Président indique que l'on peut toujours laisser dans chaque rayon, un espace libre pour les accroissements.

M. Gille estime qu'il est impossible à la Section d'adopter un système déterminé.

M. le Président est également de cet avis ; cette discussion lui semble toutefois des plus utiles.

M. Paris conseille de n'incorporer définitivement dans les rayons que les ouvrages absolument complets.

M. Hymans signale qu'un système commode doit se baser notamment sur les différences des formats.

M. Paris appuie ces considérations ; il indique les inconvénients qui s'opposent à immobiliser les livres et donne des détails pratiques sur les formats, qui doivent être désignés conventionnellement.

M. Bacha rappelle qu'à la Section des manuscrits de la Bibliothèque royale, on tient compte, dans le classement, de quatre formats.

Un échange de vues se produit entre MM. Bacha, Hymans, Van Bastelaer, Bayot, Paris, Tiberghien, Tourneur, au sujet du classement en rayons, adopté à la Bibliothèque royale.

M. Rudelsheim demande des éclaircissements sur certain déplacement de livres effectué dans cet établissement.

M. Paris fait l'historique de cette opération.

M. Rudelsheim revient sur les avantages du système qu'il préconise.

M. Grojean se demande si on ne pourrait pas l'expérimenter partiellement.

M. Gille ne croit pas qu'un tel essai serait bien concluant.

M. Van Bastelaer fait remarquer que toute modification au classement en rayons, nécessite des changements aux cotes du catalogue.

M. Goffin est d'avis que le classement numérique est le plus pratique.

M. Hymans donne des renseignements complémentaires et très détaillés sur le système employé à la Bibliothèque royale.

M. le Président ne croit pas que cette discussion puisse se conclure par le vote d'un vœu ; il se félicite du caractère très intéressant de ce débat.

La Section procède, en vertu des articles 12 et 18 des Statuts, à l'élection d'un premier vice-président, en remplacement de M. Vanden Berghe, et du secrétaire, en remplacement de M. Sury, sortants et non rééligibles.

Sont proposés, pour les fonctions de premier vice-président, M. J. Defrecheux ; pour les fonctions de secrétaire, M. Grojean.

Au second tour de scrutin, sont élus, sur 17 votants :

Premier vice-président, M. J. Defrecheux, par 7 voix ;

Secrétaire, M. Grojean, par 9 voix.

M. le Président offre l'expression de la gratitude de la Section au secrétaire sortant, M. Sury, lequel remercie ; M. Grojean promet tout son dévoûment aux fonctions qui viennent de lui être confiées.

M. Collard donne lecture d'un travail qui, après avoir rappelé sa communication en séance du 22 septembre 1907, développe les considérations suivantes :

Comme dans toutes les bibliothèques, il existe, dans nos dépôts, un nombre considérable de doubles, qui encombrent inutilement les rayons : afin de tirer parti de ces documents, il y a lieu d'avoir recours à l'échange entre bibliothèques belges ; afin d'assurer un échange judicieux et réglementé, il y a lieu de constituer un comité central national, qui aura mission de centraliser les listes de doubles des différentes bibliothèques, et qui servira d'intermédiaire actif pour l'échange.

M. Hymans fait observer qu'une commission fut instituée, antérieurement, à la Bibliothèque royale pour l'utilisation des doubles, laquelle est des plus délicates ; l'échange, en effet, n'est pas toujours possible et la vente peut être dangereuse ; l'emploi le plus judicieux des doubles serait, semble-t-il, de les verser à certaines bibliothèques, celles des Universités par exemple.

M. Stainier estime que cette question est assez importante pour donner lieu à un rapport qui serait discuté au Congrès des bibliothécaires, en 1910.

M. Paris est d'avis que l'emploi très désirable des doubles doit être déterminé, dans chaque bibliothèque, par la direction, laquelle a du reste pour mission de désigner exactement les doubles.

M. Collard est pleinement d'accord avec M. Paris, quant à ce dernier point, mais pour la répartition des doubles, elle doit être effectuée par le comité central national, dont il conseille la création.

M. Bayot voudrait savoir de quels éléments ce comité serait composé.

M. Collard est convaincu qu'on ferait utilement appel au dévoûment des bibliothécaires.

M. le Président et M. Bayot se demandent si ce comité aurait effectivement qualité pour décréter l'emploi des doubles.

M. Collard répond que le comité ferait rapport motivé aux autorités compétentes.

M. Van Bastelaer ne croit pas à la nécessité de ce comité.

M. Bayot estime, au contraire, qu'un comité permanent aurait une réelle utilité, mais il devrait faire preuve de plus d'activité que les commissions nommées, jusqu'ici, par la Section.

M. Collard demande que la Section émette un vœu en faveur de la création du comité.

M. Stainier trouve qu'il suffirait aux bibliothèques de publier régulièrement et de répandre la liste de leurs doubles à échanger.

M. le Président, MM. Rudelsheim et Alvin abondent en ce sens.

M. Gille conseille de faire paraître les listes des doubles dans le « Bulletin de l'Association ».

Après un échange de vues entre MM. Collard, Bayot, Alvin, Rudelsheim, Stainier, Gille, M. le Président met aux voix la proposition suivante, votée à l'unanimité :

« La Section des bibliothécaires émet le vœu que les

bibliothèques publient la liste de leurs doubles, pour en faciliter l'échange ».

M. LE PRÉSIDENT fait observer qu'il y a tendance à surcharger les ordres du jour ; c'est ainsi que quatre communications qui devaient venir actuellement en discussion, devront être reportées à une réunion supplémentaire, dont la date sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à 12 h. 1/2.

Assemblée générale.

La séance s'est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Gaillard, président de la Section des Archivistes, dans une des salles du premier étage du café des « Trois Suisses », place de la Monnaie, à Bruxelles.

Siégaient au bureau : Le R. P. Van den Gheyn, président de la Section des Bibliothécaires, MM. le chan. van Waefelghem, vice-président de la Section des Archivistes. Alvin, secrétaire général, Brouwers et Grojean, secrétaires des sections.

Etaient présents : MM. Bacha, Bayot, Berlière, Collard, Cuvelier, Defrecheux (Ch.), Gille, Goffin (Théo.), Luerquin, Nélis, Paris, Rudelsheim, Sire Jacob, Stainier, Sury, Tassin (Ch.), Tassin (Em.), Tiberghien, Tourneur, Van Bastelaer, Van der Mynsbrugge, Verkooren et Verriest, membres effectifs.

S'étaient excusés : MM. Berger, Delmer, De Potter, Desmarez, d'Hoop, Gossart, Hansay, Pirenne, Sadet, Vannérus et Vincent.

L'ordre du jour comportait :

1. Rapport des Secrétaires des Sections sur les séances du matin.
2. Rapport du Secrétaire général sur la situation morale de l'Association.
3. Rapport du Trésorier sur la situation matérielle.
4. Présentation et admission de nouveaux membres.
5. Désignation de la ville où se tiendra la réunion statutaire de septembre.
6. Communication diverses.

7. M. Grojean (Bruxelles). Propositions de modifications à apporter aux statuts de l'Associations. Articles additionnels relatifs aux publications :

Art. *a*). L'Association publie un *Bulletin* et des travaux scientifiques. Ces travaux seront répartis en deux catégories : 1°) les publications patronnées par l'Association. 2° les publications élaborées par l'Association.

Art. *b*). 1° Publications patronnées. Chacune des sections de l'Association pourra accorder son patronage à toute publication faite par un ou plusieurs membres, et concernant les questions dont la section s'occupe. Ce patronage sera accordé après avis favorable de la section donné sur rapport motivé de trois commissaires désignés par elle. Ces publications seront faites aux frais des auteurs, qui conserveront la propriété de leur œuvre.

Art. *c*). 2° Publications de l'Association. Des publications seront élaborées par les soins de chacune des deux sections, sur des questions que l'assemblée aura reconnues d'intérêt général. Une commission de cinq membres au minimum sera chargé d'organiser et d'exécuter le travail. Cette commission nommera un président et un secrétaire chargés de surveiller l'impression. Ces publications seront la propriété de l'Association, et seront faites à ses frais. Elles devront être approuvées par le Bureau de l'Association.

8. M. Stainier (Bruxelles). Congrès international de 1910. Compte rendu des travaux de la Commission provisoire d'organisation.

9. M. Verriest (Mons). Proposition relative au congé annuel des archivistes et bibliothécaires de l'État.

MM. Brouwers et Grojean donnent lecture des procès-verbaux des séances tenues le matin par leurs sections respectives. Ces procès-verbaux ne donnant lieu à aucune observation, sont adoptés.

M. Alvin donne également lecture, dans les termes suivants, de son rapport sur la situation morale de l'Association :

Rapport du Secrétaire général.

Messieurs, .

« Me conformant à l'obligation que m'impose l'article 12 de nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter le premier rapport annuel sur la situation morale de notre Association.

Ainsi que vous le savez, il y a eu un an le 20 du mois dernier qu'elle fut fondée, par un petit groupe d'archivistes et de bibliothécaires, et, si nous considérons le chemin qu'elle a parcouru, en si peu de temps, nous pouvons nous montrer satisfaits. En effet, à l'heure actuelle, elle ne compte pas moins de 143 membres, dont 126 effectifs, 8 d'honneur et 9 associés ; lesquels membres, en se rangeant dans les deux sections qui constituent notre groupement, se décomposent en : 62 archivistes et 81 bibliothécaires.

Dès le début de l'existence de notre société, nous avons tenu à lui assurer l'appui moral des sommités scientifiques de l'Etranger, en matière de bibliothèques et d'archives, et ce n'est pas sans un sentiment de légitime fierté que nous voyons, aujourd'hui, les noms de MM. Andrews de Chicago, Bailey de Londres, Babelon, Delille, Deniker et Omont de Paris, Muller d'Utrecht, Prud'homme de Grenoble et Schwenke de Berlin, figurer en tête de la liste de nos membres associés. Nous avons eu cependant déjà à déplorer la perte de trois de nos meilleurs collègues, les regrettés Jean van Malderghem, Stanislas von den Busch et Emile Maton, enlevés tous les trois par une mort aussi prématurée qu'inattendue.

Bien que notre société, au cours de l'année écoulée, n'ait tenu que ses deux séances de sections et ses deux assemblées générales règlementaires, il vous a été donné, Messieurs, d'y entendre développer de nombreux projets, trop nombreux peut-être, particulièrement en ce qui concerne les bibliothèques, pour pouvoir être pris en sérieuse considération et surtout mis en pratique.

Ce n'est pas à dire cependant, que les deux sections de notre Association n'aient pas bien travaillé, n'aient point accompli de besogne utile. La section des archivistes, surtout, a produit de bons travaux, méthodiquement organisés ; mais, mon sentiment est que nous devrions faire un peu moins de théorie et un peu plus de pratique. Et, à ce point de vue, je souhaiterais voir réaliser le plus tôt possible la publication de l'*Annuaire des Archives et des Bibliothèques de Belgique* (projet de M. Tourneur), qui me paraît tout désigné pour servir de point de départ aux publications d'une Association comme la nôtre.

Au mois de septembre dernier, notre Société a fait, à Liège, une excursion au cours de laquelle ceux d'entre nous qui y prirent part ont pu visiter deux bibliothèques intéressantes, la bibliothèque populaire centrale et celle de l'Université. A l'assemblée genérale, qui se tint dans l'une des salles de celle-ci, fut prise, sur la proposition de deux de nos collègues, MM. Stainier et Cuvelier, une importante décision: l'organisation à Bruxelles, en 1910, d'un congrès international d'archivistes et de bibliothécaires. Ce congrès, étant le premier congrès international d'archivistes, qui aura été réuni en Europe, marquera parmi les initiatives que l'Association des archivistes et bibliothécaires belges aura fait naître.

Telle est, Messieurs, brièvement résumée, en raison de notre ordre du jour particulièrement chargé, la situation morale actuelle de notre Association, situation satisfaisante, comme vous le voyez, vu que l'avenir nous appartient et que c'est dans la voie de la pratique que nous allons marcher, je l'espère ».

M. Van der Haege étant empêché d'assister à la séance, M. le Président prie M. Brouwers de bien vouloir donner lecture, à l'assemblée, du rapport du Trésorier sur la situation matérielle de l'Association.

Rapport du Trésorier.

Conformément à l'article 12 de nos statuts j'ai l'honneur de déposer le rapport sur la situation financière de notre Société pendant l'exercice de 1907.

COMPTE DE 1907.

I

Recettes.

Montant des cotisations des membres . .	fr.	372, »
Intérêt semestriel d'un titre de rente 3 % .	»	3, »
Les recettes se sont élévées ensemble à .	fr.	375, »

II.

Dépenses.

Achat d'un titre de rente belge au capital nominal de 200 francs	fr. 196, 30
Payé à M. Alvin, secrétaire général, ses dépenses.	» 36, 93
Payé à M. Victor Tourneur, ses déboursés. .	» 10, 93
Menues dépenses : Livre de caisse et timbres .	» 1, 80
Les dépenses ont atteint la somme de . . .	» 245, 96

Récapitulation.

Recettes.	fr. 375, »
Dépenses	» 245, 96
Excédent des recettes . . .	fr. 129, 04

L'avoir social de notre société consistait donc à la date du 29 janvier 1908. En :

1° un titre de rente belge, 3 °/₀, 2ᵉ série nº 22779 valeur nominal de	fr. 200, »
2° en numéraire.	» 129, 04
Soit en tout. .	fr. 329, 04

M. Bacha propose d'élever la cotisation des membres de l'Association.

M. Stainier appuie cette proposition, à laquelle M. Tourneur déclare ne pouvoir se rallier.

M. le Président fait observer qu'on ne peut élever la cotisation sans réviser les statuts de l'association, le taux de la cotisation étant prévu par ceux-ci.

M. Bacha s'engage à déposer, à une prochaine réunion, un projet de révision des statuts dans ce sens.

Il est ensuite procédé à l'admission de nouveaux membres.

Sont admis, à l'unanimité, membres effectifs :

MM. Landercy, attaché à la Bibliothèque de la Commission centrale de statistique au ministère de l'Intérieur, à Ronquières ;

Sauer, bibliothécaire en chef des Bibliothèques populaires communales de Bruxelles ;

Pergameni, archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles ;
Dom Thillart, bibliothécaire de l'abbaye de Maredsous ;
L'abbé de Poorter, bibliothécaire de la ville de Bruges ;
Paul Mussche, bibliothécaire-adjoint de la Chambre des Représentants.

Ces admissions terminées, on aborde le 4e point à l'ordre du jour : désignation de la ville où se tiendra la réunion statutaire de septembre.

L'assemblée décide de tenir la réunion de septembre à Anvers.

M. Rudelsheim annonce qu'une conférence en anglais sera donnée à Anvers par M. Duff Brown sur les bibliothèques publiques en Angleterre. Il invite, au nom de M. Gittens, bibliothécaire de la ville d'Anvers, les membres de l'Association à assister à cette conférence.

M. Grojean croit devoir revenir sur une proposition, faite à la dernière séance de la section des archivistes, par M. Cuvelier, relativement à la pension de retraite de ceux-ci, cette question touchant aussi les bibliothécaires. M. Cuvelier a, en effet, montré que, dans l'état de choses actuel, on ne peut atteindre le maximum de la pension, soit les trois quarts du traitement, qu'après 45 années de service, et qu'il est impossible aux docteurs en philosophie et lettres d'entrer dans l'administration suffisamment à temps pour faire plus de 13 années de service. C'est donc pour les vieux jours du fonctionnaire qui a passé vingt-cinq ou trente ans au service de l'État la médiocrité et souvent presque la misère. M. Grojean demande à l'assemblée de bien vouloir examiner sérieusement la question.

Un échange de vue se produit à ce sujet entre le Président, Dom Berlière, MM. Stainier, Cuvelier, Tourneur, Grojean, Bacha et Alvin.

L'assemblée, à l'unanimité, émet le vœu de voir relever le barème des pensions des archivistes et des bibliothécaires en leur accordant l'éméritat c'est-à-dire l'intégralité du traitement final, comme cela existe pour les professeurs des universités et les membres de la magistrature. Elle charge le bureau de transmettre ce vœu au gouvernement.

M. Stainier expose que les employés des archives et des bibliothèques tout en ressortissant à l'administration de l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres sont restés rattachés à la caisse des pensions du ministère de l'Intérieur ; il en résulte que leurs versements de retenues sont plus considérables que ceux qui sont faits à la caisse de l'Enseignement. Il a constaté en outre que jamais aucun fonctionnaire des archives ni des bibliothèques n'a été appelé à faire partie du conseil d'administration de ces caisses de pension. Il demande conséquemment à l'assemblée d'émettre le vœu de voir rattacher les fonctionnaires des archives et des bibliothèques à la caisse des pensions de l'Enseignement et de voir nommer dans le Conseil d'administration de la caisse des pensions, à la première vacature, soit l'Archiviste général du Royaume, soit le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale. Ce vœu mis aux voix est adopté à l'unanimité.

On aborde ensuite le 6e point à l'ordre du jour :

Proposition de modifications à apporter aux statuts de l'Association.

Articles additionnels relatifs aux publications.

M. Grojean donne lecture des modifications qu'il propose à l'assemblée d'apporter aux statuts. Un échange de vues se produit, à ce sujet, entre MM. le Président, Grojean, Bayot, Stainier, Paris, Bacha et Gille.

M. Bayot croit devoir proposer des modifications à l'article qui vise les publications de l'Association. Il expose sa manière de voir relativement à la publication de l'*Annuaire des bibliothèques et des archives* pour laquelle un comité devrait nécessairement être nommé.

M. Lucrquin se demande s'il n'y aurait pas utilité de communiquer à l'assemblée le travail de l'*Annuaire* avant de le soumettre au comité.

M. le Président répond que chaque membre dans les sections aura eu tout loisir d'examiner le travail avant qu'il soit soumis à l'approbation de l'assemblée.

Il est passé au vote des articles (a, b et c) des propositions de M. Grojean, qui sont adoptés à l'unanimité.

M. Bayot expose de quelle manière l'*Annuaire des bibliothèques et archives* peut être conçu.

La proposition de M. Bayot est adoptée à l'unanimité et l'assemblée procède ensuite à la nomination de la commission de publication de l'*Annuaire*. Sont nommés membres de cette commission : MM. Bayot, Dom Berlière, Brouwers, Cuvelier, Gaillard, Grojean, Stainier et Tourneur.

M. Stainier rend compte à l'assemblée des travaux de la commission d'organisation du Congrès international des archivistes et bibliothécaires.

M. le Président le remercie, il donne la parole à M. Verriest.

M. Verriest sur le dernier point à l'ordre du jour, propose à l'assemblée d'émettre le vœu de voir porter à un mois le congé des archivistes et des bibliothécaires.

Cette proposition donne lieu à un échange de vue, entre MM. le Président, Bacha, Bayot, Stainier et Van Bastelaer.

M. Bacha serait d'avis de voir accorder à ses collègues 15 jours de congé et 1 mois de voyage.

M. Bayot est également partisan d'un congé physique et physiologique et d'un congé de culture intellectuelle.

M. Gille est d'avis qu'il faut se placer au point de vue de l'administration à laquelle appartient celui qui demande un congé. Il propose de faire adresser par le Secrétaire général à M. le Ministre, une requête demandant un congé de 30 jours.

L'assemblée a chargé le bureau de l'Association de rédiger cette requête conformément aux observations qui viennent d'être faites et d'aller la remettre à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

M. Rudelsheim propose d'étendre le vœu qui vient d'être émis aux bibliothèques et archives communales, avec restriction sur le nombre de jours de congé, pour Anvers et Bruges.

L'assemblée décide de prendre la proposition de M. Rudelsheim en considération et charge également le bureau

de faire des démarches en ce sens auprès des administrations communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 25.

Nécrologie.

Emile Maton, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique, né à Quaregnon, le 15 septembre 1877, est décédé dans la même localité, le 19 janvier dernier, après deux ans de maladie.

Après avoir terminé ses humanités au collège des Jésuites de Mons, il entra en 1895, à l'Université de Louvain, où il conquit successivement et avec grande distinction, les grades de licencié en histoire et de docteur en philosophie et lettres.

Classé premier à l'examen de Candidat-bibliothécaire du 30 juin 1905, il avait été nommé à la suite de cet examen, employé à la Bibliothèque royale, par arrêté royal du 31 octobre 1906.

BULLETIN

DE

L'ASSOCIATION

DES

ARCHIVISTES ET BIBLIOTHÉCAIRES

BELGES



2e ANNÉE

1908

IMPRIMERIE JULES LEHERTE-COURTIN

RENAIX

BULLETIN

de l'Association

des Archivistes et Bibliothécaires belges

SOMMAIRE : Section des bibliothécaires. Séance du 18 mai 1908. — Rapport de M. Stainier. — Communication de M. Bacha.

Section des Bibliothécaires.

Séance du Lundi 18 Mai 1908.

La séance est ouverte à 4 1/4 heures, sous la présidence du R. P. J. Van den Gheyn, président.

Sont présents : MM. F. Alvin, E. Bacha, A. Bayot, P. Berger, A. Collard, C. De Poorter, C. Gaspar, L. Paris, Ch Sury, L. Stainier, Charles Tassin, A. Tiberghien, R. van Bastelaer, A. Vincent et O. Grojean, secrétaire.

Excusés : MM. Valère Gille, Maas, V. Tourneur et Ch. Wotquenne.

M. Ch. Sury donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; celui-ci est adopté.

M. le Président annonce à l'assemblée que deux de nos collègues viennent d'être l'objet d'une distinction honorifique. M. Maas a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold et M. Bergmans, officier de l'Instruction publique. La Section leur exprime ses félicitations.

M. LOUIS STAINIER avait été chargé de rendre compte des expériences faites à l'aide de l'extincteur *Minimax :* il donne lecture du rapport où il a consigné les observations que celles-ci lui ont suggérées. Ce rapport sera imprimé dans le *Bulletin*.

M. AUGUSTE COLLARD expose un *projet de Catalogue collectif des collections cartographiques existant en Belgique.* Il serait désirable d'après lui, que les cartes topographiques, hydrographiques, marines, astronomiques, etc. qui sont conservées dans les collections belges, fussent cataloguées scientifiquement. Il demande que l'assemblée renouvelle le vœu formulé dans ce sens, lors du XXe Congrès de la Fédération archéologique de Belgique.

M. VAN BASTELAER appuie cette motion. Et la Section décide à l'unanimité de s'associer au vœu émis récemment par la Fédération archéologique.

M. A. COLLARD prend de nouveau la parole pour défendre l'idée de la *création d'un Office international des bibliothèques.* Il propose que la question soit portée à l'ordre du jour du Congrès de 1910.

M. STAINIER fait observer que les membres ont toute liberté de soumettre à la commission d'organisation du Congrès telle question qu'ils jugent digne d'intérêt. Mais, il appartient à cette commission de décider quels sujets doivent être inscrits à l'ordre du jour du Congrès.

M. COLLARD reconnaissant le bien-fondé de cette observation, déclare qu'il saisira de la question la commission organisatrice du Congrès et, sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, on aborde ce qui constitue le troisième objet des délibérations : *proposition de M. Bacha relative aux tables des revues belges.*

M. BACHA voudrait que des membres de la section s'entendissent avec les directeurs des revues belges pour

publier, d'une manière scientifique, des tables de ces revues. Il expose de quelle façon ces tables devraient être conçues : elles consisteraient en une liste alphabétique des auteurs et en une table analytique des matières. Les catalogistes seraient rémunérés par la vente des exemplaires tirés à part que la revue leur abandonnerait.

MM. Stainier et van den Gheyn font ressortir quelques difficultés d'ordre pratique, qu'une telle entreprise entraînerait. MM. Sury et Grojean en défendent le principe. Il est décidé qu'une commission sera nommée afin d'étudier les voies et moyens.

Sont désignés pour en faire partie en même temps que M. Bacha, MM. Alvin, Berger, Tiberghien et Vincent.

La parole est de nouveau accordée à M. Bacha qui développe une proposition tendant à voir la section commencer une série d'*enquêtes sur les grandes Bibliothèques belges, les Revues belges de bibliographie, la Bibliographie de Belgique et la Commission des échanges internationaux.*

Cette proposition donne lieu à un échange de vues animé entre son auteur et M. Grojean, qui critique la forme et certaines modalités du projet.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Stainier, Bayot, Bacha et Grojean, le principe de ces enquêtes est adopté ; il est décidé que la section consacrera ses séances subséquentes à étudier les principaux organismes susceptibles d'intéresser les bibliothécaires. En conséquence, et en premier lieu, M. Ch. Sury fera un exposé critique de l'organisation des Echanges internationaux ; M. Stainier traitera ensuite de la Bibliographie de Belgique, et M. Bacha des Bibliothèques d'Académie. Ces études seront complétées par d'autres à déterminer.

La séance est levée à 6 heures. La prochaine réunion se tiendra à la fin du mois de juin.

Les expériences d'extinction d'incendie par la Cie « Minimax ».

(*Rapport de M. L. Stainier*).

En février dernier, l'Association des archivistes et bibliothécaires belges a été priée par M F. Ralet d'assister à des expériences d'extinction d'incendie à l'aide des appareils portatifs fabriqués par la Compagnie « Minimax », dont il est le représentant.

L'on s'était proposé d'abord de procéder à ces expériences dans la cour des Archives générales du Royaume, le jour de l'assemblée générale de l'Association ; mais des difficultés d'ordre administratif s'opposèrent à la réalisation de ce projet qui eût permis à tous les membres d'apprécier en connaissance de cause les mérites des appareils soumis à leur examen.

L'idée d'expériences pratiques de ce genre était cependant trop intéressante pour qu'on l'abandonnât, et l'on nomma, au sein de chaque section, une commission spéciale chargée de faire rapport sur les essais que la Compagnie « Minimax » s'offrait à organiser dans son champ d'expériences.

Ces essais ont eu lieu au mois de mars, en présence de MM. Gaillard, Archiviste général, Van der Haege et Verkooren, chefs de Section, d'Hoop et Cuvelier, sous-chefs de Section aux Archives générales du Royaume, pour la section des Archivistes et de MM. H. Hymans, Conservateur en chef, Van den Gheyn et Alvin, conservateurs et L. Stainier, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, pour la section des Bibliothécaires.

Cette délégation fut reçue au champ d'expériences par M. le Directeur de la Société anonyme « Minimax », accompagné de M. F. Ralet et de son personnel, et les expériences commencèrent aussitôt.

Pour la première, une flaque de goudron mêlé à du pétrole et ayant environ 4 mètres de long sur 3 de large, fut enflammée et l'on alimenta le foyer par le jet de plusieurs seaux de pétrole. Au moment où le feu se trouvait dans toute sa force, un appareil d'une contenance de 6 litres fut mis en action et le jet dirigé sur le feu, par un des employés de la Compagnie. Aussitôt touchées par le jet de l'extincteur, les flammes semblaient s'évanouir et, contrairement à ce qui se passe quand on projette de l'eau sur le pétrole enflammé, au lieu de s'étendre davantage, le foyer se rétrécissait de plus en plus ; bientôt toute trace de flammes avait disparu : il s'était écoulé exactement cinquante-sept secondes entre le moment où l'appareil frappé sur le sol entra en activité, et celui où la dernière flamme s'évanouit.

Il importe d'ajouter qu'à peine la moitié de la charge de l'appareil avait été utilisée.

L'instrument dont on venait de se servir fut ensuite démonté devant les spectateurs afin qu'ils pussent se rendre compte de l'extrême simplicité du mécanisme ainsi que du fonctionnement de celui-ci ; puis l'appareil fut rechargé en vue d'une seconde expérience.

Pour celle-ci, on avait installé côte-à-côte, une série de caisses d'emballage de manière à imiter un grand corps de rayons ; aux lieu et place de livres on entassa des copeaux qui furent copieusement arrosés de pétrole et que l'on mit en feu.

La chaleur dégagée pendant l'incendie de ces caisses était telle que les assistants furent contraints de se retirer à une grande distance du foyer. Néanmoins, cette fois encore, en cinquante-deux secondes tout fut éteint : les parois des caisses avaient été fortement carbonisées, mais l'action extinctrice fut suffisamment rapide pour prévenir l'effondrement de l'ensemble ; il fallut même des efforts répétés pour disloquer l'assemblage, ce qui permet de croire qu'en cas d'incendie d'un rayon garni de livres, le danger d'effondrement ne serait pas à redouter : l'incen-

die serait maîtrisé avant qu'il eût dévasté suffisamment les rayons pour faire craindre cet accident.

On procéda ensuite à une troisième expérience, quelque peu semblable à la précédente, mais rendue plus impressionnante par la vaste quantité de matières inflammables que l'on accumula en un bloc cubant environ huit mètres et que l'on ne se fit pas faute d'arroser largement de goudron et de pétrole avant et après la mise en feu ; on convint aussi que l'on ne tenterait l'extinction qu'au moment où toute la masse serait en ignition.

L'appareil extincteur, bien que manié cette fois à une grande distance du feu, à cause de l'énorme chaleur dégagée, eut encore une fois raison des flammes et il ne fallut qu'une minute et dix-neuf secondes pour les éteindre complètement.

A la suite de ces trois essais si concluants, et afin de mieux faire apprécier l'extrême maniabilité des instruments, la première expérience (celle de la flaque de pétrole) fut répétée et cette fois, l'extincteur fut manié d'abord par une dame, puis par M. l'Archiviste général et enfin par M. le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale.

Bien qu'elles eussent l'appareil en main pour la première fois, ces personnes ne réussirent pas moins bien que le personnel de la Compagnie « Minimax » à maîtriser l'incendie.

MM. Gaillard et van den Gheyn présentèrent alors à M. le Directeur de la Compagnie « Minimax » les félicitations de tous les assistants et le remercièrent au nom de l'Association, pour l'obligeante attention qu'il avait eue d'organiser pour elle ces remarquables expériences ; les membres de la Commission furent unanimes pour assurer M. le Directeur de la Compagnie « Minimax » qu'ils emportaient des expériences faites en leur présence, une impression des plus favorable.

L. Stainier.

Les Tables des Revues belges.

(*Communication de M. E. Bacha*).

Depuis plus d'un an qu'elle est fondée, notre association se dispose à travailler très activement, — mais avouons-le sans fard, — elle n'a pas encore rencontré le projet d'un travail qu'elle pourrait exécuter tout de suite, et sans grand frais. Nous sommes cependant tenus, pour l'honneur de notre corporation, de faire aussitôt que possible une œuvre collective qui affirmerait notre vitalité et nous donnerait l'occasion de révéler facilement nos connaissances professionnelles.

Ce projet d'œuvre collective serait-il trouvé? Je le pense, si l'idée que je vais vous soumettre avait l'heur d'éveiller votre sympathie.

Il s'agirait, Messieurs, que l'Association entreprenne de dresser les Tables des plus importantes revues belges actuellement en cours de publication, et qu'elle conduise ces Tables jusqu'au 31 décembre 1907. Il s'agirait que chacun d'entre nous, accepte de dépouiller un périodique belge, non certes depuis la date de son apparition, mais depuis la date à laquelle a été dressée la dernière table de ce périodique, et que, se conformant aux principes que vous aurez arrêtés, chaque collaborateur, remette à l'Association, d'ici à un an, le travail qu'il se sera engagé à d'effectuer. Il s'agirait, enfin, que l'année prochaine, l'Association puisse avoir cette satisfaction d'amour propre, d'avoir publié, sous les noms de ses membres les plus actifs, une série de Tables de périodiques belges, et d'avoir réalisé, ainsi, une œuvre sérieuse et définitive.

Je n'ai pas à défendre devant vous le principe de la division du travail en matière de bibliographie, ni cette nécessité, proclamée par tous ceux qui savent, que les bibliographes des divers pays doivent se charger d'inventorier, exclusivement, les productions nationales. Vous

savez trop bien que pour être exécutés avec précision et le souci d'être complet, les travaux de ce genre doivent être avant tout circonscrits aux publications que l'on a sous la main, et qu'à moins d'absorber toute l'activité d'un homme de science, les œuvres bibliographiques qui ne sont pas exclusivement nationales, sont condamnées d'avance à une irrémédiable imperfection. Je vous dirai seulement, que si l'Association des bibliothécaires belges pouvait, d'ici à un an, envoyer dans toutes les bibliothèques étrangères, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Suisse, en Hollande, un dépouillement systématique des plus importants périodiques de notre pays, sous la forme d'une collection de Tables de revues, publiée sous ses auspices, l'honneur lui reviendrait un jour d'avoir suggéré aux bibliothécaires de l'étranger, l'idée de réaliser dans leur pays une entreprise semblable à la sienne.

Mais, Messieurs, en entendant énoncer ce projet, les objections arrivent en foule à votre esprit. Vous vous demandez comment notre Association, qui n'a pas de ressources, pourrait publier à ses frais, cette collection de tables de revues ; comment elle intéresserait à cette œuvre un nombre suffisant de collaborateurs ; comment seraient faites ces tables, sur quel plan, et d'après quel principe ? Parviendrait-on jamais à s'entendre sur les règles à suivre dans le dépouillement des périodiques et le classement des articles ? Enfin, la multiplicité des revues belges, actuellement existantes, n'est-elle pas un obstacle primordial à la réalisation de ce projet ? Celui-ci pourrait-il jamais être autre chose qu'une conception illusoire dont un esprit pratique n'aurait pas de peine à dénoncer l'inanité. Messieurs, je ne le pense pas. Je crois, au contraire, ces objections vaines. Je crois, qu'à la réflexion, vous trouverez un moyen de réaliser cette œuvre, plus pratique encore que celui-ci, que je vais, en deux mots, vous exposer.

L'Association pourrait entreprendre la publication de ces tables sans qu'elle lui coûtât rien. Il lui suffirait, pour

cela, de demander aux directeurs de revues, s'ils n'accepteraient pas de servir à leurs abonnés la Table de leur périodique, confectionnée, dans les règles de l'art, par un membre de l'Association. En échange, l'Association obtiendrait deux à trois cents «tirés à part», qui deviendraient sa propriété, et qu'elle vendrait, sous couverture, aux grandes bibliothèques du pays et de l'étranger. Grâce aux profits qu'elle pourrait ainsi réaliser, elle serait en mesure de rétribuer ses collaborateurs et, du coup, elle verrait assuré l'avenir de son entreprise.

Mais comment seraient faites ces tables ? Quelle étendue devraient-elles avoir ? Devrions-nous pousser l'analyse des articles jusqu'à rubriquer tous les faits et toutes les idées qu'ils contiennent, ou nous borner à relever les titres des articles et à répartir ceux-ci dans quelques grandes divisions très générales ? Dans le premier cas, la table d'une revue serait si volumineuse qu'aucun directeur n'accepterait de faire les frais de sa publication. Dans le second cas, elles seraient si sommaires, que nous ne pourrions décemment nous offrir à les confectionner. Alors, à quels principes devrions-nous nous arrêter ? Quel serait le plan et contenu de nos tables de revues ? Vous prendrez, Messieurs, à ce sujet, la décision qui vous paraîtra la meilleure. Je vous proposerai, toutefois, pour ma part, d'adopter le système qui est appliqué avec grand succès par la *Revue philosophique* de M. Ribot. La table générale de la *Revue philosophique* est divisée en deux parties. La première partie contient, dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, la liste des articles publiés par les collaborateurs. On y trouve, sous le nom d'un auteur, tout ce qu'il a écrit dans la Revue. La seconde partie est une table analytique des matières. Les articles sont classés dans l'ordre alphabétique des sujets. Sous des rubriques, imprimées en caractères gras, l'auteur de la table a réparti les titres des articles, en empruntant à ces titres mêmes les mots qui sont devenus des rubriques. Le chercheur veut-il connaître les études publiées dans la *Revue philosophique* sur l'*effort*, l'*attention*, le *rythme*, l'*inconnaissable*,

le *panthéisme*, le *rire*, le *spinozisme*, il ouvre la table de la Revue à ces différents mots, et il a sous les yeux les travaux consacrés à ces diverses questions. Le principe de classement est clair. Je puis me dispenser d'insister.

Avant de savoir, Messieurs, quel accueil vous réserverez au projet que j'ai eu l'avantage de vous exposer très sommairement ici, je n'ai pas voulu prendre la peine de dresser la liste des Revues belges dont l'Association pourrait entreprendre de confectionner les Tables, mais si l'idée que je vous ai soumise devait rencontrer votre sympathie, je m'offrirais très volontiers à faire ce travail. Au cas où vous prendriez ce projet en considération, je vous demanderai de de pas le discuter immédiatement, mais de nommer des rapporteurs qui vous en proposeront l'adoption ou le rejet dans notre prochaine réunion.

EUGÈNE BACHA.

BULLETIN

DE

L'ASSOCIATION

DES

ARCHIVISTES ET BIBLIOTHÉCAIRES

BELGES



2e ANNÉE

1908

IMPRIMERIE JULES LEHERTE-COURTIN
RENAIX

N° 3 1908.

BULLETIN

de l'Association des Archivistes et Bibliothécaires belges

Section des Bibliothécaires

(*Séance du 30 Juin 1908*).

Une réunion extraordinaire de la Section des Bibliothécaires a été tenue à Bruxelles, le 30 juin 1908.

La séance est ouverte à 4 1/2 heures, sous la présidence du P. J. Van den Gheyn. Sont présents : MM. Bacha, Berger, Gaspar, Goffin (Th.), Hymans, Landercy, Paris, Sury, Tiberghien, Van Bastelaer et Grojean, secrétaire. — Excusés : MM. Bayot, Gille, Stainier et Tourneur.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

A propos du rapport de M. Stainier sur les expériences du « Minimax », M. Bacha demande que la relation qui en sera publiée dans le *Bulletin* évite avec soin tout ce qui pourrait la faire ressembler à une réclame commerciale.

M. Grojean croit qu'on peut, à cet égard, avoir confiance dans le Bureau de la Section.

La parole est donnée à M. Charles Sury, qui lit un rapport, qu'il a élaboré à la demande de la section, sur le *Service belge des échanges internationaux*.

M. Oscar Grojean, tout en rendant hommage à l'activité de M. Sury, signale certaines lacunes de son exposé. Il serait intéressant de savoir pourquoi les grands pays n'ont pas adhéré aux conventions internationales d'échange. Le Service des échanges est une sorte de service de « messa-

gerie », mais il ne se borne pas à cela ; il utilise une partie de son budget pour l'acquisition d'ouvrages : ne conviendrait-il pas qu'une publicité plus large fût donnée à la « Liste des publications acquises par le Service » ? De plus, on désirerait connaître comment, d'après quels principes ces publications sont habituellement choisies par lui.

M. Eugène Bacha regrette que M. Sury n'ait pas développé la partie critique de son rapport. M. Sury a retracé avec beaucoup d'intérêt, l'historique du Bureau des échanges internationaux, mais il aurait pu également faire connaître le fonctionnement actuel de cet organisme et indiquer sous quels rapports cette institution pouvait être améliorée. M. Bacha pense que le Budget du Bureau des échanges devrait être augmenté et affecté exclusivement aux besoins de ce service. Aucune somme d'argent ne devrait plus être employée à l'achat d'ouvrages belges. Il faudrait étendre le service de « messagerie » aux publications des corps savants belges. M. Bacha félicite, enfin, M. Sury de s'être occupé de la section artistique du Bureau des échanges : ces renseignements pourraient être utilement condensés et complétés.

Le P. Van den Gheyn se plaint de la lenteur des opérations du Service des Échanges; il serait bon que ses transactions fussent accélérées.

Après quelques observations de M. Landercy, la Section charge M. Sury de rédiger une note complémentaire où il répondra aux objections et aux demandes d'explications qui ont été présentées.

La séance est levée à 5 heures 45.

Réunion de l'Association à Anvers

(*11 Octobre 1908*)

La seconde réunion provinciale de l'Association, qui devait se tenir à Anvers, dans le courant du mois de septembre, ainsi que le prescrivent les statuts, a dû, par suite de circonstances imprévues, être remise au dimanche 11 octobre.

Favorisée par le beau temps, l'excursion, pour avoir été différée, n'en a pas été moins réussie.

Arrivés à Anvers, gare centrale, à 9 heures du matin, archivistes et bibliothécaires, conformément au programme arrêté par le Bureau, se sont formés en deux groupes et sont allés, sous la conduite de MM. Vannérus et Rüdelsheim, visiter les uns, les nouveaux locaux des Archives de l'État et les autres la Bibliothèque communale.

A 10 heures, a eu lieu, dans la magnifique salle des mariages de l'hôtel-de-ville, la réception par les autorités communales, représentées par MM. Strauss, échevin des œuvres sociales, remplaçant M. Desguin, échevin de l'instruction publique et des beaux-arts empêché, le colonel Bertrang et Brandt, conseillers.

Après que M. Gittens, bibliothécaire de la ville d'Anvers, eût présenté l'Association et son bureau aux membres de l'administration communale, M. l'échevin Strauss leur a souhaité la bienvenue, en une excellente improvisation, dans laquelle il a particulièrement exprimé le vœu de voir se créer, en Belgique, des bibliothèques pour enfants, à l'instar de celles qui existent en Amérique.

Le R. P. Vanden Gheyn, président de la section des bibliothécaires, se faisant l'interprète des membres de l'Association, a remercié l'Administration communale de son accueil hospitalier.

Le champagne d'honneur ayant été ensuite versé, M. l'échevin Strauss, conformément à la tradition toujours suivie, paraît-il, à l'hôtel-de-ville, en pareille circonstance, a offert à l'Association, en souvenir de sa visite à Anvers, le verre dans lequel il avait bu, un verre superbe en cristal, gravé aux armes de la métropole et renfermé dans un magnifique écrin.

La réception terminée, les séances des sections ont eu lieu, celle des bibliothécaires, à la Bibliothèque communale, place Conscience; celle des archivistes, au nouveau dépôt des Archives de l'État, place Door Verstraete.

L'après-midi, enfin, l'assemblée générale a réuni à nouveau archivistes et bibliothécaires dans la salle des mariages de l'hôtel-de-ville.

Séances des Sections

Section des Archivistes

La section des archivistes s'est réunie à 11 heures au local des Archives de l'État.

Sont présents : MM. A. Gaillard, président, Ed. Gailliard, van der Haeghe, Van Waefelghem, Des Marez, Cuvelier, Vannérus, Hansay, Verriest, Sire Jacob, d'Hoop, Fayen, Nelis, van Zuylen van Nyevelt, Laloire, de Sagher, Mees, Gielen, et Brouwers secrétaire.

Assistaient à la séance MM. Dr Häpke, de Lom de Berg, H. de Sagher fils.

L'ordre du jour comportait :

1° Discussion du rapport de M. Vannérus sur les termes les plus usuels des inventaires d'archives ;

2° La question de l'accessibilité des anciens registres paroissiaux, par le même ;

3e Dans quel fonds d'archives faut-il classer les documents acquis dans les ventes publiques ou reçus en don de particuliers, par M. Nélis.

La séance débute par la visite du beau local et des salles du dépôt des Archives de l'État.

Puis le président donne la parole à M. Vannérus qui examine les divers points étudiés dans le rapport qu'il a publié l'an dernier.

Au sujet de la signification du mot *archives*, M. Cuvelier propose les modifications suivantes :

« *Archives*, écrit avec une majuscule, désigne soit le bâtiment (dépôt) des Archives, soit l'ensemble des collections y conservées, soit encore l'administration des Archives.

Je vais aux *Archives* de l'État à Bruges.

Cette pièce se trouve aux *Archives* de la ville de Bruxelles.

Cette question est du ressort des *Archives* du Royaume.

Archives avec une minuscule désigne une collection déterminée, importante ou non.

Ce document fait partie des *archives* de la Chambre des Comptes.

J'ai trouvé ce renseignement dans les *archives* de la Drossarderie de Brabant, aux *Archives* générales du Royaume.

Avec une minuscule, *archives* est donc synonyme de *collection ou fonds d'archives*; il correspond à ce que les Allemands appellent *Ein Archiv*, les Néerlandais *Een Archief* et doit être défini comme le veut le *Handleiding*.

Un fonds d'archives est l'ensemble des documents écrits, dessinés ou imprimés, reçus *ex officio* par une administration ou par ses employés, ou émanant d'eux, pour autant que ces documents étaient destinés à reposer sous cette administration ou ces employés.

Je ne puis donc pas admettre la violence que M. Vannérus veut faire à la langue française, lorsque celle-ci fait usage d'un droit plusieurs fois séculaire qui lui a été accordé par la rhétorique. Toutes les décisions que nous prendrions à cet égard se briseraient contre la force des choses qui veut que l'on puisse dire « les archives de la Chambre des Comptes » pour « le fonds des archives de la Chambre des Comptes », « les archives de la drossarderie de Brabant » pour « le fonds des archives de la drossarderie de Brabant ».

Il n'y a, du reste, aucun motif pour changer cet état de choses et allonger les références qu'il y aurait plutôt lieu de raccourcir.

A quoi bon écrire ou dire : Archives ecclésiastiques du Brabant : fonds de l'église de Notre-Dame d'Aerschot, alors que l'indication *fonds* ou *archives* de l'église N.-D. d'Aerschot est amplement suffisante?

Aussi, je considère l'expression de *Fonds ecclésiastique* employée à Anvers, comme impropre.

Vous possédez des *fonds* ou des *fonds d'archives ecclésiastiques*, mais **un** *fonds ecclésiastique*, cela n'existe pas plus qu'*un fonds civil* ou *un fonds judiciaire*.

On doit donc pouvoir dire : *le fonds* de l'église d'Anderlecht, ou encore le *fonds des archives* de l'église d'Anderlecht, en ayant soin, dans ce cas d'écrire archives avec une minuscule ».

M. Hansay ne croit pas à la nécessité absolue de mettre une majuscule, mais M. Cuvelier lui répond en citant l'exemple : archives de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne; ces archives sont à Bruxelles et non à Vienne.

Il est décidé que l'on étudiera ce point à nouveau et que l'on votera à la prochaine séance.

M. Vannérus continue ses explications sur le sens des mots *papiers*, *titres*, *actes*, *documents*, appliqués aux archives. M. d'Hoop ne croit pas qu'il faille réglementer à outrance. M. Cuvelier croit, au contraire, qu'il faut viser à avoir le plus d'uniformité possible dans les publications comme dans les inventaires d'archives.

Au sujet du sens du mot *pièces*, une discussion s'engage entre MM. Des Marez, Vannérus, Cuvelier et Verriest. Ce dernier est d'avis qu'il faut distinguer, avant de prendre une décision, les caractères internes et les caractères externes des documents.

M. le président propose aux membres de remettre ces points litigieux à une prochaine séance : il les prie de bien mûrir les objections qu'ils ont à faire au projet de M. Vannérus, avant de procéder au vote d'un vœu qui sera proposé.

Il en est de même des termes que M. Vannérus a étudiés sous la rubrique *Pièces diverses*, *varia*, etc. Plusieurs membres sont d'avis que ces termes ne doivent pas exister dans les inventaires scientifiques, mais en attendant que ceux-ci soient achevés, il faut bien encore admettre l'usage de ces expressions.

M. Cuvelier, faisant remarquer que le premier point de l'ordre du jour est loin d'être épuisé, émet le vœu que les membres étudient soigneusement chacun des rapports qui doivent être discutés au cours des séances ; il demande qu'ils envoient quelques notes explicatives au président de la section qui les fera imprimer, ceci dans le but d'éviter des discussions confuses et de pouvoir prendre, dans le moins de temps possible, des décisions mûrement préparées.

Sur la proposition de M. Des Marez, le président donne la parole à M. Vannérus qui annonce que son rapport sur la question de l'accessibilité des anciens registres parois-

siaux est le résultat d'une enquête faite au sujet de la situation générale de ces registres dans les grandes villes de Belgique.

M. Nelis, lui, proposera dans un autre rapport de classer les documents acquis dans les ventes publiques ou reçus en don des particuliers, d'après leur ordre de provenance ancienne ou à défaut de celle-ci dans les fonds des familles.

Ces deux rapports seront publiés et discutés à une prochaine séance.

La séance est levée à 12 h. 1/2.

Observations de M. J. Cuvelier sur quelques termes du rapport de M. J. Vannérus, pour servir à la discussion à la séance du mois de février 1909.

Chartes.

a) Les copies des chartes ne peuvent figurer dans un fonds que pour autant qu'elles ont fait partie de ce fonds.

b) Même observation.

c) Me paraît devoir été supprimé.

N. B. — Ces observations s'appliquent simplement à la dénomination de « chartes » à employer dans les descriptions des archives. Je suis d'accord avec M. Vannérus quand il *place* séparément dans un dépôt tous les documents munis de sceaux, dans les conditions énoncées par lui en note.

Layette.

Je pense que l'étymologie que donne M. Vannérus du mot *layette* n'est pas la vraie. Ce mot n'était pas employé pour désigner de petits paquets de chartes liées ensemble.

Il vient du flamand *lade*, diminutif *ladeken* et par contraction *laaiken*, et signifie *tiroir*.

La layette était donc le *tiroir* dans lequel on mettait les chartes concernant une même localité, un même objet, et les indications dorsales se trouvant sur la plupart des chartes n'avaient d'autre but que de faire retrouver facilement le tiroir ou la layette dans laquelle la charte devait être remise.

Section des bibliothécaires.

La séance est ouverte à 10 h. 3/4, dans la salle du fonds de dotation à la bibliothèque principale de la ville d'Anvers.

Le R. P. Van den Gheyn préside assisté de M. Rüdelsheim, vice-président ; en l'absence de M. Grojean secrétaire, excusé, M. Sury est prié de le suppléer.

Présents MM. Alvin, Ch. Defrecheux, R. P. Delehaye, Delmer. Abbé De Poorter, Gittens, Goffin, Hymans, Maton, Maufras, Michel, Oger, Paris, Rooses, Stainier, E. Tassin, Tiberghien, Tourneur, Vincent.

Excusés : MM. Bacha, Berger, Bergmans, J. Defrecheux, De Terre, Gilles, Gossart, Lesneucq-Jouret, Sadet Schmitz, Van Bastelaer, von Mallinckrodt.

L'ordre du jour comportait :

1° Procès-verbal de la séance du 30 juin 1908 ;

2° Le Service belge des échanges internationaux, note complémentaire, par M. Sury.

3° Le service de la «Bibliographie de Belgique», par M. Stainier ;

4° Mesures à prendre pour assurer la protection des volumes des bibliothèques, par M. Hymans.

M. Grojean étant absent, le procès-verbal de la séance du 30 juin 1908 ne peut être lu.

M. le Président communique à l'assemblée une lettre de M. Vannérus, Conservateur des archives de l'Etat à Anvers, offrant à la Section un exemplaire de sès « Tables méthodiques des Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg » (Arlon), 1851-1907.

M. le Président sera l'interprète de la Section pour remercier cordialement M. Vannérus de cet hommage très intéressant, et destiné à être d'une réelle utilité à la Commission, nommée le 18 mai dernier, en vue d'étudier la confection de tables des revues belges.

M. Sury donne lecture d'une note complémentaire destinée à parfaire son rapport sur le *Service belge des échanges internationaux* et répondant à diverses objections de M. le Président et de MM. Grojean et Bacha, relatives à ce travail analytique, élaboré sur le désir de la Section, et lu en séance du 30 juin dernier.

Cette note complémentaire, après avoir brièvement résu mé le rapport, vise, quant à la section littéraire du Service :

1° Une accélération effective des transactions (réponse à M. le Président) ;

2° La non-adhésion de grands pays d'Europe aux conventions d'échange ; la publicité à donner plus largement à la « Liste des publications acquises et conservées en stock par le Service » ; le mode de désignation habituel de ces dernières publications (réponses à M. Grojean) ;

3° La spécification plus précise, avec exemples à l'appui, des documents régulièrement échangés par le Service ; éventuellement, la disjonction de la partie historique du Rapport, et une condensation plus grande des renseignements relatifs à la section artistique du Service (réponses à M. Bacha).

M. le Président et M. Hymans émettent diverses critiques sur la façon dont le Service effectue ses acquisitions.

M. Stainier, appuyé par M. Paris, voudrait un supplément d'informations à ce sujet.

M. Delmer estime qu'il y aurait lieu de préconiser un certain nombre de réformes pratiques, afin de rendre le service plus fructueux, notamment dans ses rapports avec les bibliothèques universitaires ; il lui paraît indispensable de se préoccuper tout spécialement de la Commision administrative du service, tant dans sa composition que dans ses attributions.

Aprés un échange de vues entre M. le Président et MM. Hymans Delmer, Stainier, Paris, Sury, M. le Président, propose le vœu suivant, à transmettre au Gouvernement, et voté à l'unanimité :

« La section des bibliothécaires de l'association des archivistes et bibliothécaire belges émet le vœu que la Commission du Service belge des échanges internationaux soit reconstituée, et qu'on y appelle les chefs des bibliothèques qui jouissent de ce service ».

M. Stainier fait l'historique des diverses entreprises bibliographiques qui ont précédé la publication d'une *Bibliographie de Belgique* ayant un caractère quelque peu officiel, et il expose les raisons qui, en 1875, donnèrent naissance au recueil publié sous ce titre.

Il examine — en un exposé bourré de faits des plus curieux et dont la plupart n'étaient pas même soupçonnés — les différentes phases de l'évolution de ce périodique, pour arriver à l'œuvre actuelle qu'il se propose d'examiner dans tous ses détails et sous tous ses aspects.

M. le Président, après avoir félicité et remercié le rapporteur, propose à l'assemblée, d'accord avec l'auteur du rapport, de décider de ne pas publier celui-ci dans le bulletin afin de ne point porter ombrage à des tiers encore existants, dont on n'aurait pu s'abstenir de citer les noms et de signaler l'influence sur la marche de l'entreprise.

L'assemblée s'étant ralliée à cette proposition, la partie historique du rapport restera absolument confidentielle et ne paraîtra pas dans le bulletin.

La lecture de la deuxième partie de la communication est remise à une séance ultérieure, fixée provisoirement à un mois.

M. Hymans tient à attirer l'attention de l'assemblée sur l'urgente nécessité de prendre des mesures afin de *protéger les livres* tant contre les dangers d'incendie, que contre les détériorations que font subir des lecteurs mal soigneux.

En ce qui concerne le péril sans cesse menaçant du feu, il y aurait lieu de rechercher des procédés d'éclairage présentant une absolue sécurité, ce qui n'a pu être obtenu jusqu'ici, même en employant la lumière électrique ; des désastres récents en sont la preuve.

Quant aux dégradations vraiment navrantes que l'on constate journellement, à la Bibliothèque royale, sur les livres sortant des mains de lecteurs peu scrupuleux, M. Hymans cite des exemples typiques et des remarques personnelles. Il se demande si la communication du livre au public ne devrait pas être tempérée par certaines réserves.

M. Hymans fait appel aux conseils de ses confrères, pour arriver à garantir contre des risques aussi graves, les dépôts confiés aux soins des bibliothécaires, et particulièrement celui qu'il dirige.

M. Gittens estime que l'éclairage électrique est le moins dangereux, à condition qu'on renferme les fils dans des gaines métalliques. Quand à la communication des livres aux lecteurs, il est indispensable qu'elle soit le plus large-

ment pratiquée ; les spécialistes toutefois doivent pouvoir disposer d'une salle de travail particulière.

M. Paris est pleinement d'accord avec M. Gittens ; il signale combien est difficile la surveillance en vue d'éviter la détérioration des livres.

M. Delmer donne des renseignements détaillés sur la façon de communiquer les livres, au public, à la Bibliothèque de l'Université de Liège : il se déclare également partisan d'une salle de travail à l'usage des spécialistes.

M. Gittens, appuyé par M. Stainier, conseille de faciliter amplement l'accès d'une telle salle de travail ; quant à la détérioration des livres, M. Stainier dit que des sanctions pourraient, le cas échéant, intervenir : on pourrait faire application des articles 463, 491 et 559, 1° du Code Pénal.

M. Goffin préconise d'interdire la fréquentation de la salle de lecture aux personnes qui se seraient rendues coupables de détériorations de ce genre.

M. Rooses estime que l'on doit agir avec une extrême prudence ; il y a évidemment des précautions à prendre, mais sans oublier que l'usure des livres est inévitable.

M. Rüdelsheim signale la façon défectueuse dont sont communiqués les livres, dans certaines petites bibliothèques de province.

M. Stainier est d'avis que l'on doit dès l'enfance, inspirer le respect du livre.

M. Gittens partage absolument cette manière de voir ; il souhaite, dans cet ordre d'idées, la création de bibliothèques enfantines, au sujet desquelles la section devrait émettre un vœu.

M. le Président, d'accord avec l'assemblée, demande à M. Gittens, qui accepte, de rédiger sur la création, en Belgique, de bibliothèques enfantines, un rapport qui sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

La séance est levée à midi 3/4.

Assemblée générale.

La séance s'est ouverte à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence du R. P. Van den Gheyn, président de la section des bibliothécaires, dans la salle des mariages de l'hôtel-de-ville d'Anvers.

Siégeaient au bureau : MM. Gaillard, président de la section des archivistes; van der Haeghe, trésorier de l'Association ; Alvin, secrétaire-général ; Brouwers et Sury, secrétaires des sections.

Étaient présents : MM. Cuvelier, Defrecheux (Ch.), Des Marez, D'Hoop, Fayen, Gielen, Gittens, Goffin (Théo.), Hymans, Maton, Maufras, Mees, Nélis, Paris, Rüdelsheim, Sire Jacob, Stainier, Tassin (E.), Tiberghien, Tourneur, Vannérus, Van Waefelghem, van Zuylen, Verriest et Vincent, membres de l'Association ; le Dr Häpke et de Lom de Berg, invités.

S'étaient excusés : MM. Berger, Bergmans, Dom Berlière, De Potter, De Terre, Gille, Gossart, Grojean, Lesneucq-Jouret, Pergameni, Sadet, Schmitz et Van Bastelaer.

L'ordre du jour comportait :

1° Procès-verbal de l'Assemblée du 23 février ;

2° Rapport des secrétaires des sections sur la séance du matin ;

3° Présentation et admission de nouveaux membres ;

4° Communications diverses ;

5° De la construction des dépôts d'archives, par M. J. Cuvelier.

Le procès-verbal de la dernière séance, imprimé dans le *Bulletin*, ne donnant lieu à aucune observation, est approuvé.

MM. Brouwers et Sury, sur l'invitation du Président, font successivement rapport sur ce qui s'est passé le matin en sections.

M. le Président paye ensuite un tribut d'hommage à la mémoire de deux membres, MM. Sanders et Merghelynck, décédés depuis la dernière réunion.

Puis il est procédé à l'élection de M. Liégeois, bibliothécaire de la ville d'Ypres, présenté par MM. Alvin et Tourneur. M. Liégeois est élu membre effectif à l'unanimité.

M. Pinart, attaché au bureau des Echanges internationaux, également présenté, ne réunissant pas, selon M. Stainier, les conditions nécessaires pour faire partie de l'Association, le Bureau est chargé de statuer sur son cas.

M. Hymans demande que l'Administration communale d'Anvers soit remerciée officiellement de la réception si cordiale qu'elle a bien voulu faire à l'Association. Le Président répond qu'il en sera fait ainsi.

M. Cuvelier fait une conférence, copieusement documentée, sur la *Construction des dépôts d'Archives*, pour servir de complément à la visite faite le matin au nouveau dépôt d'Anvers. Cette conférence sera imprimée.

M. Tourneur croit devoir demander que, désormais, on ne se sépare plus à midi, l'Association ayant été formée pour se réunir et non pour se disperser.

M. d'Hoop demande que la réunion d'automne n'ait pas lieu en septembre, vu que la plupart des membres ne sont pas encore rentrés, alors, de villégiature.

Le Président répond qu'on statuera sur cette question à la séance du mois de février.

M. Verriest demande quel est le résultat des démarches, qui ont dû être faites par le Bureau auprès de M. le Ministre des Sciences et des Arts, au sujet des congés et des pensions.

M. le Président répond que les demandes d'audience adressées au Ministre sont restées sans réponse jusqu'à ce jour.

M. Tourneur propose, dans ces conditions, de confier nos vœux aux sénateurs et députés qui font partie du Conseil d'Administration de la Bibliothèque royale.

M. Stainier est hostile à l'idée de se servir d'intermédiaires, et surtout de personnages politiques, entre l'Association et le Ministre.

M. Cuvelier propose d'adresser un exemplaire de nos desiderata à chacun des membres des deux Chambres.

M. Rüdelsheim demande si les mêmes démarches ont été faites auprès des Administrations communales.

M. le Président répond qu'on a attendu le résultat des démarches faites auprès du Gouvernement pour commencer celles qui concernent les autres administrations.

Après une longue discussion, au sujet de la conduite à tenir, le Bureau est chargé d'agir au mieux des intérêts de tous.

M. Fayen se plaint de ce que les *Suppliques de Clément VII*, publiées par l'Institut historique belge de Rome, ne

se trouvent dans aucun dépôt public. Il demande que les chefs de ces dépôts veuillent bien en réclamer un exemplaire au Gouvernement.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Assemblée générale extraordinaire

(28 Octobre 1908).

La séance s'est ouverte à 4 h. 1/4, sous la présidence de M. Gaillard, dans la salle de lecture de la Section des Manuscrits de la Bibliothèque royale.

Siégeaient au bureau : Le R. P. Van den Gheyn, MM. Alvin, Grojean et van der Haege.

Étaient présents : MM. Bacha, Collard, Cuvelier, de Haerne, De Terre, d'Hoop, Gaspar, Gielen, Gille, Goffin (Théo.), Maton, Paris, Stainier, Sury, Tassin (Ch.), Tassin (Ém.), Tiberghien, Tourneur Van Bastelaer, Van Ermengem, Vannérus, Verkooren, Verriest, Vincent et Warichez.

S'étaient excusés : MM. Bergmans, Brassine, Brouwers, De Bom, Defrecheux (Ch.), Delmer, Delstanche, De Potter, Diegerick, Fairon, Gittens, Michaëlis, Rüdelsheim, Schoorman.

M. Alvin donne d'abord lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 octobre, qui est adopté sans observation.

Puis M. le Président donne la parole au R. P. Van den Gheyn, qui expose le but de la réunion, convoquée par le Bureau. A la suite de la démission toute récente de M. Gossart, conservateur de la section du catalogue à la Bibliothèque royale, le bruit a couru qu'on aurait l'intention d'introduire dans cette section un personnel ne répondant pas aux exigences stipulées par l'arrêté royal du 25 décembre 1897.

Le R. P. Van den Gheyn fait ressortir la nécessité de protester contre cette intrusion, et propose en conséquence à l'assemblée d'émettre le vœu suivant qui sera transmis au gouvernement :

« L'Association des Archivistes et Bibliothécaires belges réunie à Bruxelles, le 28 octobre,

Émue par les bruits dont la presse s'est fait l'écho à différentes reprises ;

Considérant que dans l'intérêt du public, il importe que les fonctions d'archivistes et de bibliothécaires soient exercées uniquement par des personnes offrant toutes les garanties de compétence et ayant reçu une formation scientifique suffisante, complétée par une préparation professionnelle spéciale ;

Considérant qu'en vue d'assurer le recrutement du personnel des archives et des bibliothèques des règlements spéciaux ont été promulgués à la demande des Universités belges ;

Considérant que ces mesures ont produit jusqu'ici les résultats les plus satisfaisants ;

Considérant en outre qu'il serait injuste de ne pas tenir compte des droits laborieusement acquis et qu'il serait dangereux de porter atteinte au principe de la stabiliié des emplois ;

Confiant dans l'équité et la sagesse de l'autorité supérieure ;

Emet le vœu :

Que la situation et l'avenir du personnel scientifique des archives et des bibliothèques ne soient pas compromis par l'introduction, dans l'un ou dans l'autre de ces établissements, de personnes qui n'auraient pas satisfait aux prescriptions règlementaires relatives aux examens et au stage. »

Ce vœu qui soulève les applaudissements prolongés de l'assemblée est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. le Président croit encore devoir ajouter que la section des Archivistes s'associe de tout cœur à la protestation que vient de lire le R. P. Van den Gheyn, et promet le concours dévoué de ceux-ci dans la lutte que soutient actuellement l'Association. (*Applaudissements*).

M. Stainier, au nom du personnel de la Bibliothèque royale, remercie M. le Président des paroles qu'il vient de prononcer. (*Applaudissements*).

M. Verriest demande à qui l'on s'est proposé de présenter le vœu qui vient d'être émis.

Le R. P. Van den Gheyn répond que le vœu sera adressé aux différents ministres ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration de la Bibliothèque royale et que le Bureau de l'Association prendra les autres mesures qu'il jugera convenables.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un nouveau membre, M. Van Ermengem, attaché à la Bibliothèque royale.

M. Van Ermengem, présenté par MM. Goffin et Grojean, est élu membre effectif, à l'unanimité.

La séance est levée à 4 h. 35.

Nécrologie

Eugène SANDERS, archiviste au dépôt des Archives de l'État à Bruges, est décédé en cette ville, le 4 mai dernier.

Né à Bruges, le 18 mai 1838, il se fit d'abord connaître comme dessinateur héraldique, puis entra, en 1869, aux Archives communales de sa ville natale, où il fut admis à travailler sous la direction de M. Gilliodts-Van Severen, leur conservateur et notre éminent collègue, qui le forma.

Nommé, le 28 février 1878, archiviste aux Archives de l'État, il demeura attaché à ce dépôt et y exerça son activité pendant plus de trente ans.

Eugène Sanders est l'auteur d'une Notice sur *Jean Breidel* publiée, en 1879, dans *La Flandre*, et d'un travail sur *La grande wateringue de Blankenberghe*, imprimé dans la même revue, en 1884.

Comme dessinateur, il a surtout collaboré aux travaux de J. Gaillard et Dhont de Waepenaers, pour lesquels il exécuta de nombreuses reproductions d'armoiries et de monuments funéraires.

Il était décoré de la médaille et de la croix civiques de 2e classe ainsi que de la médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II.

***

L'Écuyer Arthur - Marie - Auguste - Charles MERGHELYNCK, archiviste honoraire des villes d'Ypres et de Furnes, membre du Conseil Héraldique de Belgique, ancien bourgmestre de la commune de Wulveringhem, etc., né à Ypres, le 9 mars 1853, est décédé en cette ville le 14 juillet 1908. Travailleur infatigable, le défunt s'était fait connaître par de nombreuses publications qui témoignent de connaissances étendues en généalogie, en héraldique et en paléographie.

Parmi ses travaux il convient de citer : son *Recueil de généalogies inédites de Flandre, dressées sur titres et d'après d'anciens manuscrits* et ses *Épitaphes nobles et patriciennes des églises de St-André, St-Michel, Oostcamp, Beernem, St-Georges près de Bruges recueillies sur les lieux et dans les anciens monuments.*

Notre érudit collègue était chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille civique de 1[re] classe et de la médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II, officier d'Académie de France, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques et de l'ordre du Christ de Portugal.

Par une clause de son testament, Arthur Merghelynck a légué à la Bibliothèque royale son cabinet de manuscrits historiques.

***

Gustave LA GYE, homme de lettres, bibliothécaire de l'Académie des Beaux-Arts de la ville de Bruxelles, est mort en cette ville, le 13 novembre dernier, des suites d'une douloureuse maladie.

Né à Gand, le 13 mars 1843, notre sympathique collègue avait d'abord appartenu successivement à la presse anversoise et bruxelloise.

Il collabora pendant de longues années à l'*Indépendance Belge* et à *La Gazette*.

La Gye est l'auteur de nombreuses traductions d'œuvres théâtrales flamandes et allemandes. On lui doit, notamment, l'adaptation française du livret de *Boccace*, musique de Suppé, du *Cadet de marine*, musique de Genée, de la *Fiancée de la Mer*, musique de Blockx. Il eut également le temps, avant de mourir, de nous donner un excellent catalogue de la bibliothèque confiée à ses soins.

Chez lui, l'artiste devenu fonctionnaire, se doublait d'un homme aimable qui sera vivement regretté de ceux qui l'ont connu.

Le Secrétaire général,
Fréd. Alvin.



